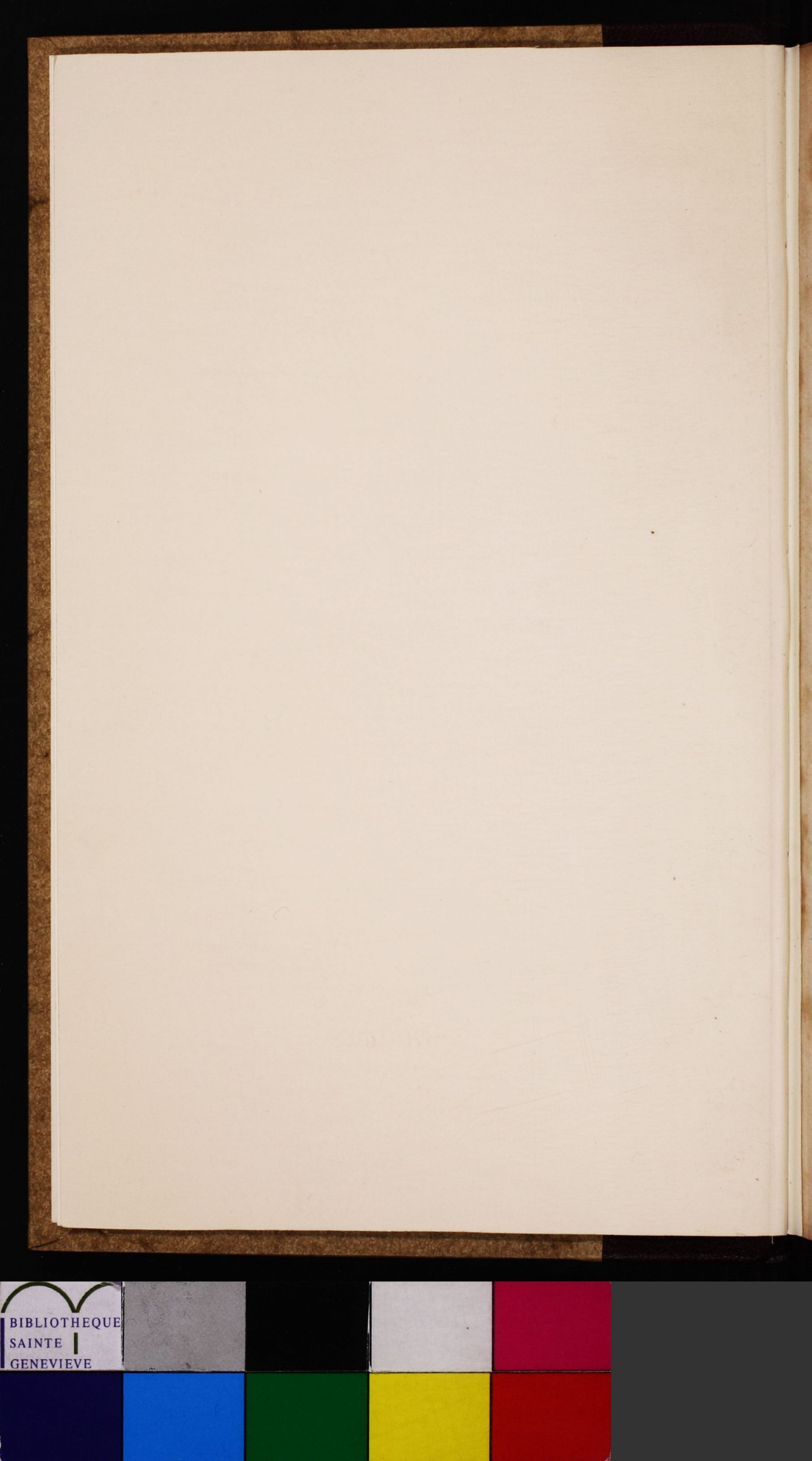
MÉMOIRES
DE LA
ROCHEFOUCAULD
DUC
DE DOUDEAUVILLE

V






BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

MEMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE





PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

CINQUIÈME VOLUME

LA RÉVOLUTION RACONTÉE ET JUGÉE
PAR LES HOMMES DU TEMPS, FIN. — MES MÉMOIRES :
MA FAMILLE,
MA JEUNESSE. — 1814 ET LES CENT-JOURS



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
2 BIS, RUE VIVIENNE, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1862



MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

LA RÉVOLUTION

ACONTÉE ET JUGÉE PAR LES HOMMES DU TEMPS

(SUITE)

CONVENTION NATIONALE

LETTRE

ÉCRITE PAR CAMILLE DESMOULINS A SA FEMME, DATÉE DE LA PRISON DU LUXEMBOURG

Duodi, germinal [1], 5 h. du matin.

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux : on est libre, quand on dort; on n'a point le sentiment de sa captivité : le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour, toi, Horace et Duroupe, qui était à la maison;

[1] 5 avril 1794.

mais notre petit avait perdu un œil, par une humeur qui venait de se jeter dessus; et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot; il faisait un peu de jour; ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme; j'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté, en criant dans mon tombeau : Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu? (Ici on remarque la trace d'une larme.) Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu, dans le jardin, ta mère : un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux; j'ai joint les mains, comme mplorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (ici encore une trace de larmes) à son mouchoir et à son voile, qu'elle a baissé, ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'assoie un peu plus près, avec toi, afin que je vous voie mieux; il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne; je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avais une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête; tu demanderais du numéro quinze; le marchand sait ce que cela veut dire; mais surtout, je t'en conjure, Lolotte, par mes amours éternelles, envoie-moi ton portrait; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres : qu'il te donne deux séances par

jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait; en attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile! me voilà revenu au temps de nos premières amours, où quelqu'un m'intéressait, par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien! vous l'avez « vue? » lui dis-je, comme je le disais autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta présence, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai, à ce qu'il me paraît, deux fois par jour, le matin et le soir : ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement, j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir, j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait; il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit : « O mon Dieu! » s'est-il écrié, à ce nom, en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine : « Oui, je suis « Fabre, m'a-t-il dit; mais toi, ici! la contre-révolu- « tion est donc faite? » Nous n'avons cependant osé nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle, si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie, tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret,

sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal! C'est vivre et être mort tout ensemble! c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil! On dit que l'innocence est calme, courageuse; ah! ma chère Lucile! ma bien-aimée, bien souvent mon innocence est faible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement, mais mes collègues; mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot; mais la République, après tout ce que j'ai fait pour elle! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices! En entrant ici, j'ai vu Hérault Séchelles, Simon, Ferroux, Chaumette, Antonnelle; ils sont moins malheureux, aucun n'est au secret; c'est moi, qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haine et de périls pour la République; moi, qui ai conservé ma pureté au milieu de la révolution; moi, qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi; c'est moi, que des hommes, qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme un conspirateur! Socrate but la ciguë, mais au moins il voyait, dans sa prison, ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi! Le plus grand criminel serait trop puni, s'il était arraché à une Lucile, autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation! Mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens...

« On m'appelle... Dans ce moment, les commissaires du tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger; il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur! Je vois le sort qui m'attend! Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup; dis adieu à mon père! Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes; mes derniers moments ne te déshonereront pas : tu vois que ma crainte était fondée, que nos pressentiments furent toujours vrais! J'ai épousé une femme céleste par ses vertus; j'ai été bon mari, bon fils, j'aurais été bon père : j'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté! Je meurs à trente-quatre ans; mais c'est un phénomène que j'ai passé, depuis cinq ans, tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie encore ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas! Je vois bien que la puissance enivre Depresque tous les hommes; que tous disent comme Denys de Syracuse : La tyrannie est une belle épitaphe. Mais, console-toi, veuve désolée! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse; c'est celle des Brutus et des Caton : les tyrannicides. O ma chère Lucile! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père, et quelques personnes, selon notre cœur, un Otaïti! J'avais rêvé une république que tout le monde

eût adorée ! Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes ! Comment penser que quelques plaisanteries, dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ! Je ne me dissimule point que je meurs victime de ma plaisanterie et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux; et, puisque nos collègues sont assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais pas, mais à coup sûr les plus grossières, je vois que nous mourrons victimes de notre courage à dénoncer des traîtres, de notre amour pour la vérité ! Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage, que nous périssons les derniers des républicains ! Pardon, chère amie, ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés; je m'occupe de ma mémoire, je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier, ma Lucile ! Mon bon loulou ! ma poule ! je t'en conjure, ne reste point sur la branche ! ne m'appelle point par tes cris ! ils me déchireraient, au fond du tombeau ! Vis pour mon Horace; parle-lui de moi ! Tu lui diras ce qu'il ne peut point entendre ! que je l'aurais bien aimé ! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu ! Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité, et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera ! Je te reverrai un jour, ô Lucile ! ô Annette ! sensible comme je l'étais ! La mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur ? Adieu, Loulou; adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a

d'hommes vertueux et sensibles! Adieu, Lucile! ma chère Lucile! Adieu, Horace, Annette; adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie! Je vois encore Lucile! Je la vois! Mes bras croisés te serrent! mes mains liées t'embrassent! et ma tête séparée repose sur toi! *Je vais mourir!* »

CONVENTION NATIONALE

MA CATILINAIRE

OU MON RAPPORT DU 16 NIVOSE, SUR LES PAPIERS TROUVÉS CHEZ ROBESPIERRE ET AUTRES CONSPIRATEURS[1]

« J'ai lu la défense des prévenus, citoyens, et je ne ferai pas de longs discours pour y répondre. Comme il n'est point d'objet hideux qui n'ait son côté qu'on ne puisse envisager, il n'est point de crime qui n'ait son prétexte, point de scélérat qui n'ait son excuse. *Sylla* envoie, en masse, à la mort ses concitoyens; c'est pour sauver sa patrie d'un déchirement : *Catilina*, qui la déchire, n'a voulu que la délivrer de la tyrannie d'un sénat. Quel est, depuis l'origine des sociétés, l'assassin dont la loi eût fait justice, si la loi, pour le frapper, eût attendu qu'il se déclarât criminel? ou, quel est l'homme qui sût ourdir la trame d'une tyrannie de deux années, et qui manquera de subtilités pour prouver qu'il ne fut point un tyran? L'attaquerez-vous en face? Vous serez circonvenus par *ses bons amis*, qui, pour vous détourner de leur complice, vous occuperont d'eux ou de vous. Ces mêmes hommes, jadis impitoyables devant le juste, qui repoussèrent la plainte et la défense de l'innocent, vous ac-

[1] Ce rapport a été écrit par Louvet, contre Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois, après le 9 thermidor.

cuseront d'injustice, de cruauté même, dès que vous refuserez d'entendre l'apologie des coupables. Du reste, ils vous prouveront que tant de sang n'a été versé que pour le salut de la patrie; que tout ce qui fut fait, en un mot, fut fait pour le mieux; semblables à ce prétendu devin, qui précipita dans un fleuve un jeune enfant, parce que son art lui fit voir dans la ligne courbe de sa main gauche que cet enfant pourrait un jour noyer son père.

« Voudrez-vous, pour mieux juger, régulariser votre marche? Impossible. Vous serez arrêtés à chaque pas, ou entraînés dans des chemins qui vous écarteront de votre but. Le monstre de la chicane compliquera le fait le plus simple; il vous égarera dans les tortuosités de son antre, où des conspirations contre l'État ne seront plus que des querelles de palais.

« Si vous attaquez le fond, on se sauvera par la forme; si c'est l'extrémité des moyens que vous condamnez, on aura pour soi l'extrémité des circonstances; si ce sont des discours, quelle injustice! on se couvrira du bouclier de la liberté des opinions; des actions, on citera des correspondances philanthropiques, que, par modestie sans doute, l'on se gardera bien de vous lire; en vain observerez-vous que les discours ne sont que les principes des actions, et les actions, que la pratique des discours.

« En vain opposerez-vous aux prévenus des ordres, des écrits, des mandats signés de leurs mains. Ces ordres, ces écrits, ces mandats ne sont-ils signés que d'un seul? Ils n'ont de valeur qu'autant qu'ils seraient revêtus de signatures collectives. Vous ne pouvez, en conscience, les attaquer sur des signatures isolées. Les

prévenus ont signé collectivement? Leurs signatures alors sont pour la forme, et vous ne pouvez, sans injustice, les isoler, et séparer la cause de l'un qui se rattache à celle de ses autres cosignataires.

« Il est bon d'opposer ici quelques raisonnements aux sophismes des prévenus, non pour eux, car ils ne sont pas les dupes de leur propre tactique, et ils savent bien qu'ils ne se défendent qu'en rampant; mais pour ceux que ces sophismes auraient pu séduire.

« Les prévenus appellent signatures en second le cachet qu'ils imprimaient aux arrêts de mort. Leurs signatures n'étaient (disent-ils) que de confiance. Ainsi, c'était de confiance qu'ils livraient l'innocent aux bourreaux, ou que, l'abandonnant aux hasards d'une traversée orageuse, quand il échappait aux soupapes de leurs nombreux anicets, ils le vomissaient sur quelque plage aride et déserte, où l'infortuné devenait la proie de la faim ou de quelque bête féroce, moins cruelle encore que ses bourreaux!

« Ainsi, ils signaient des listes de déportation, sans avoir parcouru les noms qui formaient ces listes! Le ministère de ces puissances aveugles était de condamner, jamais d'absoudre. Mais pourquoi ces hommes, si rigoureux envers Chaudot, cet infortuné signataire en second, de l'infortuné Brichard; Chaudot, cette victime dont le civisme vous fut attesté par plus de vingt mille citoyens; pourquoi, dis-je, ces mêmes hommes sont-ils devenus si indulgents envers eux-mêmes? Leur signature était pour la forme? Où est la loi qui n'exige qu'une seule signature? car c'est n'en exiger qu'une que de réduire toutes les autres à la

valeur de celles connues sous le nom de signatures en second; et, à cet égard, Collot, signant seul le mandat d'arrêt de la femme Lambert, est incontestablement coupable, puisque ayant signé seul, il n'a point signé en second; mais n'en est-il pas encore de même des autres et de lui-même dans les arrêtés et mandats approuvés collectivement? Oui, sans doute; car tous, hors un seul, signant en second, cet un qui a signé en chef, devient bien réellement responsable de ce qu'il a fait ratifier aux autres; et les autres, à leur tour, à moins que, durant l'oligarchie des décemvirs, un seul se fût chargé de tout, eût fait tout, ce qui n'est point; et auquel cas encore, tous les autres seraient coupables d'inaction.

« Mais observons-le bien; non-seulement aucune de nos lois n'établit ces signatures de forme, à l'ombre desquelles les prévenus se retranchent comme derrière un rempart; au contraire, et de peur que des arrêtés de gouvernement ne portassent le caractère des passions individuelles et les signes de l'arbitraire, ces mêmes lois, citoyens, ont voulu que ces arrêtés fussent revêtus d'un nombre donné de signatures; et certes, le plus impertinent des sophistes ne me prouvera jamais que vous avez décrété pour la forme des signatures, sur lesquelles reposaient la garantie de la liberté individuelle, l'existence des citoyens, et le salut de la patrie. Est-ce impudence de la part des prévenus et de leurs adjoints? est-ce oubli de vos lois quand ils viennent vous parler de ces signatures pour la forme? Quant à moi, je vois ici un délit; je vois une désobéissance à vos décrets, qui seule motiverait l'accusation. En ordonnant qu'un arrêté n'aurait force de

loi qu'autant qu'il serait revêtu de tel nombre de signatures, vous avez voulu qu'une question, avant d'être rédigée en arrêté, fût discutée et approfondie par tous les signataires; non que tous les signataires, hors un, fissent, en signant, comme on l'ose dire, un acte purement mécanique. Sans cela, de quelle utilité serait donc l'approbation de tous ces hommes qui eussent eu le privilége d'exercer une puissance sans encourir le danger de la responsabilité? Et d'échelons en échelons, s'il était possible que la Convention eût rendu ce monstrueux décret, ce décret qui eût permis à cinq membres, sur six, de ne signer que pour la forme, je lui prouverais qu'elle aurait, sans le vouloir, rétabli la royauté, puisque un peuple entier obéirait de fait à la volonté d'un seul homme, présumée celle de plusieurs, à l'aide d'une vaine formalité.

« Et que m'importe que de ces raisonnements l'on déduise la conséquence de la solidarité des autres membres! Que m'importe que des Carnot, des Lindet, et jusqu'à des Amar, targués d'une générosité postiche, d'un dévouement étudié, viennent poser leurs têtes entre la hache des lois et les têtes de trois assassins? qu'ils invoquent la justice, bien moins pour qu'on la leur rende, que pour semer les troubles, que pour se donner le temps de préparer et de mûrir les insurrections? Que m'importe que, sans vouloir mourir, ils vous demandent la mort? On n'est pas dupe de ce manége : ce n'est pas pour la recevoir qu'ils la demandent; c'est pour vous empêcher de la donner. Mais il n'est question, dans cette cause, que des maîtres en égarements, non de leurs valets. Ceux-ci ont

beau s'agiter, au lieu de la mort, ils n'obtiendront de nous que le mépris. Qu'ils attendent, je ne dirai pas tranquillement, mais patiemment la justice du peuple; elle viendra pour eux un jour. Jusque-là, qu'ils aient la discrétion d'entendre, dans le silence, juger leurs chefs; qu'ils soient surtout assez généreux pour ne pas insulter à leurs victimes, pour ne pas nous demander compte à nous-mêmes de notre sang qu'ils ont versé. Les impudents! ils osent nous traiter de lâches! L'honnête homme est outragé par le brigand qui le dépouille! Peu s'en faut que les assassins n'aillent déterrer les morts pour leur faire un crime de s'être laissé égorger.

« Traîtres, qui, n'ayant pu nous associer à vos forfaits, voudriez bien par l'effroi nous associer à votre dégénération, le temps de la peur est passé pour ceux dont les mains n'ont point été teintes de sang. L'innocent, aux jours de la justice, doit enfin avoir sa revanche. Non, nous ne nous ferons pas (comme vous le dites) notre procès en prononçant contre des coupables. Nous ne pourrions nous-mêmes nous condamner qu'en les sauvant. Mais d'où vient en notre faveur ce cri si nouveau de vos entrailles, vous dont les mains ont dressé l'échafaud de nos amis? Que vous êtes bienvenus aujourd'hui à trembler pour nous! Que cette sollicitude, que ce tendre effroi est sincère, qu'il est fâcheux que ce soit un sentiment de personnalité qui vous l'inspire! Vous ne disiez pas que nous nous faisions notre procès à nous-mêmes, quand vos sicaires et vous vous nous forciez, le glaive en main, à ratifier l'arrêt de mort des innocents. Pourquoi?... c'est que l'existence des innocents vous gênait; qu'elle était un

reproche vivant de vos crimes; c'est que vous ne respirez qu'autant qu'il respire des coupables autour de vous; c'est que leur existence est la garantie de la vôtre, et qu'il faut que leurs crimes restent impunis, pour que vos crimes le soient toujours. Sans cela, vous laisseriez-vous saisir ainsi par les frissons de la crainte? Nous voyez-vous trembler, nous? La plus grande preuve que nous n'avons point partagé vos crimes (quoique vous voudriez bien qu'on le crût), c'est que nous ne partageons pas vos frayeurs en ce moment.

« Je le déclare, quant à moi, je crois entrevoir l'issue de ce procès : le sang des bourreaux se confondra dans la terre avec celui des victimes; mais s'il était possible que la Convention se déclarât, par sa mollesse, le complice des assassins, qu'elle appelât sur sa tête le mépris et l'indignation de nos descendants, qu'elle pardonnât à ceux qui ont poignardé la patrie, je le déclare, citoyens, on ne me reprochera point, à moi, une parricide indulgence, et je lave mes mains d'avance du salut des criminels.

« J'en reviens aux prévenus : écoutons-les.

« Écoutons Barrère : il n'a point, vous dit-il, opprimé la Convention; et pourtant il était un des plus impertinents flagorneurs des tyrans qui l'opprimaient, et cependant la surveille même de la chute de Robespierre, il caressait, il épaulait le despotisme de ce traître! C'était pour le mieux tromper, assure-t-il! A quelle fin? pour empêcher un nouveau 31 mai? Quelle pitoyable excuse! Eh quoi! vous, comité du gouvernement, qui teniez dans votre main toutes les forces de la République, qui n'aviez besoin que d'un trait de plume pour neutraliser les projets de trois coquins

qui conspiraient sous vos yeux, puissants par le secours de la Convention et soutenus du bras du peuple, vous doutiez de vos forces pour refréner les ambitieux; et vous cherchiez le salut de la République dans une flagornerie! Non, Barrère (c'est à des législateurs que vous répondez), non, ce ne fut point par feinte que vous vous fîtes, pour la millième fois, le louangeur de Robespierre. Il suffit, pour s'en convaincre, de les relire, vos éloges. Tous portent le caractère d'un respect presque filial pour ce traître. Vos entrailles y frémissent à l'aspect d'un poignard dont on menace, à une distance de cent lieues, l'effigie de votre idole. Votre cœur saigne à l'avance du coup qu'on ne lui porte pas; et par ce tableau tracé avec complaisance des périls que court un seul homme vous effrayez l'imagination du peuple tremblant pour ses jours; vous attisez, vous enflammez son amour pour le représentant fidèle... et c'est là ce que vous appelez préparer sa chute! c'est pour inspirer enfin aux Français l'horreur d'un tyran que, par l'encens que vous brûlez devant ce tyran, vous les disposiez à l'idolâtrie! Ah! Barrère, l'adresse peut tout colorer, sans doute, elle peut tout atténuer; mais son prisme faux n'a jamais séduit de bons yeux.

« C'était, s'il faut vous en croire, pour empêcher un 31 mai! Non, vous n'avez pu si soudainement craindre la répétition d'une journée qui, dans presque tous vos rapports, trouve en vous un apologiste. Vous revenez, aujourd'hui; aujourd'hui, vous voudriez qu'on vous crût le défenseur de ceux que vous-même avez proscrits : mais vous devriez ou n'avoir plus de mémoire, ou faire que vos collègues en eussent moins;

vous qui, la veille encore de la chute de Robespierre, insultiez lâchement et sans nécessité aux ombres plaintives et sanglantes des députés égorgés. Vous respectiez l'intégralité de la représentation nationale! vous, Barrère, qui, froidement atroce, vous écriâtes à la tribune, avant l'holocauste des vingt-deux : « Les « aristocrates, les fédéralistes demandent du sang, « eh bien ! on leur donnera le sang de Brissot et de ses « complices. »

« Eh! voilà votre humanité à vous tous, qui, aujourd'hui, devenus tout à coup si tendres à l'aiguillon de l'intérêt personnel, trouvez étrange que le sang innocent demande vengeance. Et rappelez-vous avec l'amertume du reproche cette maxime par vous nuit et jour foulée aux pieds, « que tout accusé est inno- « cent présumé jusqu'au jugement. »

« Ainsi, Barrère, qui veut qu'on le croie aujourd'hui l'ami des représentants désignés sous le nom de fédéralistes, s'est donc constitué, après le 31 mai, l'assassin de ses propres amis? Pourquoi, lorsqu'on fut cruel, ne pas se contenter de l'avoir été, et vouloir après être lâche?

« Que m'importe, qu'importe à la France que Barrère ait été une fois généreux envers notre collègue Delville?

« Les tyrans ont toujours quelque ombre de vertu.

« C'est à Delville à s'acquitter envers Barrère, à nous à payer la dette des générations égorgées. On se vante de n'avoir pas versé le sang d'un seul individu, quand il s'agit de se laver de celui d'un peuple entier dont on est teint! de n'avoir pas trahi un secret, quand on a trahi la patrie! Eh! les Néron, les Domitien, les

Nabis, les monstres les plus farouches, n'eurent-ils pas quelquefois leurs heures de bonté? Le crime a ses moments de relâchement et de tiédeur. Le méchant se lasse de l'être, lorsque sa fibre s'amollit; et l'histoire est pleine de ces actes de générosité des tyrans, qui n'en sont pas moins dans l'histoire l'opprobre et l'horreur du monde. Que je les plains tous, ces indigents en vertus, réduits à se reployer sur leur vie entière, à en fouiller les secrets les plus obscurs, pour venir après vous étaler, avec tout le fracas du décemvirat, leurs deux ou trois traits d'humanité, quand il n'est presque point un de leurs pensers qui ne rappelle un forfait; à citer dans leur dictature le phénomène d'un homme conservé, quand il faudrait évoquer les morts par milliers pour nombrer toutes leurs victimes!

« Vous ne fûtes point les oppresseurs de la Convention? Et que fûtes-vous donc le jour où des conspirateurs vinrent, en votre nom, décimer ses membres; le jour où, lâchement insolents, vous ordonnâtes aux représentants de décréter qu'ils n'entendraient pas vos victimes? C'est Robespierre, direz-vous encore (car si les absents ont tort, on sait que les morts ont tort davantage). Dis, Billaud, est-ce Robespierre seul qui ne voulut point que d'Églantine fût entendu? Est-ce Robespierre qui, du ton d'un maître orgueilleux, osa proférer ces paroles : Malheur à ceux qui se seront assis auprès de cet homme! Est-ce encore Robespierre seul, dis, Barrère, qui ne voulut point qu'on entendît Danton, Camille et Phelippeaux? La peur et l'audace, tour à tour, vous prêtèrent des forces pour faire rentrer l'effroi dans l'âme des députés courageux qui criaient à l'oppression. Est-ce en soutenant de votre

voix meurtrière, de votre silence homicide, le traître qui nous menaçait du même sort, que vous prouvâtes que nous n'étions pas opprimés? Et cependant, quels étaient les crimes de ces athlètes révolutionnaires, par vous moralement bâillonnés avant de descendre dans la tombe? Ah! vous fûtes prudent, sans doute; la tribune d'où vous lanciez vos arrêts de mort fut devenue, s'ils eussent parlé, le marchepied de votre échafaud. Tout l'édifice de votre puissance, cimenté par le sang, allait s'écrouler à leurs voix; et bientôt l'on vous eut cherché vous-même sous des décombres. Mais, dites, apprenez-nous enfin les crimes de ces fameux conjurés, accusés par vous, tantôt d'être les partisans de d'Orléans, et tantôt ceux de Capet; accusés par vous, hier, d'être les Monck de l'otage qu'on garde au Temple; aujourd'hui ceux des enfants d'Égalité? Déroule-nous, toi, Barrère, cette liasse de procédures, étale-nous cette masse énorme de preuves, de déclarations qui s'amoncelaient, disais-tu, dans ton comité, contre ces grands conspirateurs. Misérables, à quels autres qu'à vos complices ferez-vous croire ces rêves de conspiration? Eh bien! je vous somme ici de nous préciser les crimes de nos amis égorgés. Je vous en porte, à la face de la France entière, en présence du peuple qui m'entend, le défi le plus solennel. Je vous porte un autre défi, c'est d'accepter le gant que je vous jette. Retracez-nous les crimes des vingt-deux. Avaient-ils aussi soulevé les départements, ceux-là que vous teniez enchaînés depuis le 31 mai? Dites, dites, où sont les crimes des Camille? Apprends-nous-les, Barrère, toi qui l'as assassiné en commettant ses suspects. Où sont ceux de Phelippeaux, que, par

un machiavélisme digne de vous, tigres que vous êtes, vous avez associé au supplice des traîtres qu'il démasquait? Je ne parle point de Danton; il eut des torts à se reprocher peut-être, mais vous lui avez cherché des crimes pour l'empêcher d'effacer ses torts. Il commit un crime, pourtant, que je dois révéler ici, crime que Billaud, comme Danton le disait lui-même, ne pouvait pas lui pardonner : il fut le bienfaiteur de Billaud! Citoyens, il le nourrit en quelque sorte; il le porte aux places... Ombre de Danton frémis!... c'est à toi que nous devons d'avoir siégé trop longtemps à côté d'un monstre! Danton fut le bienfaiteur de Billaud, et Billaud acquitte sa dette en l'assassinant! c'est peu : ils outragent encore Danton dans ce qu'il y a de plus respectable! Leurs mains impies se promettent bien, en y fouillant, d'empoisonner la pureté de sa vie domestique; ils insultent, les lâches, à la chute d'un géant, qui serait debout encore, s'il avait moins dédaigné leur existence pygméenne. Ils veulent prouver que celui qu'ils ont pris à l'improviste, qu'ils ont attaqué par derrière, qu'ils ont tué en traîtres, ne fut ni bon père, ni bon époux, ni bon parent, ni bon ami... Faut-il s'en étonner? ils avaient bien voulu prouver qu'il était mauvais citoyen!

« Les voilà donc, ces rigides sectateurs du dogme de l'intégralité de la représentation nationale! Assis sur leurs chaises curules, ces Appius nous décimaient comme un vil troupeau, et peu s'en faut qu'ils n'exigent encore de nous des actions de grâces pour le prix d'un reste de sang qui n'a été conservé que parce qu'ils n'ont pu tout boire. Français, faites fumer l'encens aux pieds de ces dieux protecteurs!

« O patrie! après t'avoir insultée, ils t'avilissent! Abreuvés de ton sang, nourris de ta chair, ils s'osent dire tes sauveurs! Ils ont dilacéré avec le fer, avec la flamme, ils ont brûlé tes entrailles, ils ont desséché tes mamelles, qui nourrissaient tes nombreux enfants; les enfants et la mère, tout est devenu leur proie... et ils demandent leurs crimes! Villes par eux saccagées, plaines par eux rendues stériles, ne pleurez plus l'honneur de vos murailles cachées sous l'herbe, ni les trésors de vos moissons; ils prouveront que c'est pour le plus grand bien de la France qu'ils ont stérilisé son sol, qu'ils ont nivelé la chaumière et le palais!

« Veuve, c'est pour sauver la République qu'ils ont massacré dans tes bras ton paisible époux! Ils ont immolé ton vieux père, jeune guerrier; ils ont ravi ton héritage pour te payer le sang que tu verses pour ton pays!

« Mânes innombrables d'un peuple égorgé, en vain briserez-vous vos tombes pour apparaître devant vos bourreaux; en vain les traîneriez-vous sur les nombreuses places où votre sang a coulé, sur la pierre même qui l'a reçu, cette pierre que les torrents de l'eau du ciel n'ont pu décolorer encore, cette pierre qui, sous les feux de l'astre du jour, exhale encore la vapeur du sang du juste. Non, montrez-leur vos troncs étendus dans la manne de la mort, vos têtes bondissantes sous la hache, ils vous demanderont des preuves!

« Promenez-les du nord au midi, du couchant à l'aurore; parcourez avec eux cette France naguère si riante, couverte de cendres et de deuil aujourd'hui;

ce sol par eux semé d'ossements et de ruines : ils vous demanderont des preuves !

« Le feu dévore et les villes et les hameaux; les fleuves charrient des cadavres : ce sont eux qui gouvernent... et ils demandent leurs crimes!

« Tout ce qui a titre de négociant est égorgé; les manufactures sont incendiées ou détruites; l'ouvrier, ainsi que la timide abeille après la destruction de la ruche, cherche son salut dans sa fuite; on a tué le commerce : ce sont eux qui gouvernent... et ils demandent leurs crimes!

« Les laboureurs sont traînés à l'échafaud; leurs moissons foulées, ravagées sous les pieds impurs des bandes révolutionnaires; l'agriculture est presque un crime, l'agriculteur un criminel; la famine est organisée : ce sont eux qui gouvernent... et ils demandent leurs crimes !

« L'un, furieux comme la Pythie sur le trépied, veut que la terre déchire ses entrailles pour engloutir des milliers de détenus. Écoutez-le : ce n'est de sa part « qu'une métaphore échappée dans un accès de « fièvre patriotique... » Eh! les victimes multipliées sous les éclats de la foudre; des générations encombrées dans les entrailles de la terre; d'autres précipitées dans les flots du Rhône; ces jeunes épouses attachées à l'instrument du supplice, comme autrefois les enfants de l'infortuné d'Armagnac à l'échafaud de leur père, et, comme eux, arrosées d'un sang innocent; les murs croulant sous l'effort des catapultes révolutionnaires; l'incendie des monuments des arts et du génie, que le temps, moins destructeur que ces

barbares, avait respecté... sont-ce aussi là des métaphores?

« Les innocents, dans les villes, sont, ainsi que des béliers, traînés par centaines au supplice; est-ce que cela les regarde? Il faut s'en prendre au tribunal : sa mission est d'égorger, la leur est de gouverner; et l'on sait bien qu'ils ne gouvernent que pour présider, non pour s'opposer aux égorgements. Mais peuvent-ils oublier qu'ils ont fait cent fois l'éloge de ce tribunal assassin, si « habile à déblayer (disaient-ils); » de ce tribunal auquel ils promettaient « une place dans « l'histoire? » Ils ne se trompaient pas, les infâmes : il l'aura sans doute, cette place... à côté des panégyristes.

« Malheureux! vous appellerez tout cela des déclamations, peut-être. Ah! sans doute, c'est déclamer que de vous reprocher vos forfaits! Vous ne déclamiez pas, vous, vous assassiniez; et vous ne preniez pas non plus le soin de reprocher leurs crimes à ceux auxquels vous n'aviez à reprocher que leur innocence.

« Insensés, qui vous débattez en vain dans les étreintes de la mort; qui croyez que le sang fumera sur la terre, sans que sa vapeur vous étouffe : la perversité s'abreuve de ses propres poisons, et vous avez depuis longtemps (si je puis m'exprimer ainsi) ruminé les vôtres. Reconnaissez enfin cette justice, que vous avez tant outragée : elle est là; elle vous assiége; elle vous blesse déjà, comme le coursier, de son aiguillon terrible. En vain croyez-vous échapper... des générations entières amoncelées dans la mort ont dévoué vos têtes criminelles aux dieux infernaux... Regardez-vous, si vous pouvez... Regardez ce teint, naguère

rouge de sang, aujourd'hui couvert de la lividité du cadavre que le ver va dévorer. Vous sentez la mort; mais elle sera affreuse, cette mort, autant que votre vie fut criminelle. Vous ne mourrez point comme Sidney; vous ne serez rapprochés de ce héros que par la ressemblance du supplice. Il fut immortalisé par ses vertus; vous l'êtes, vous, par vos crimes; et vos noms odieux et vils, en horreur à tout l'avenir, effaceront dans l'histoire les noms des plus exécrables, des plus hypocrites tyrans qui ont désolé le monde. Assassins, voilà ce qui vous attend..... voilà mes adieux. »

CONVENTION NATIONALE

RAPPORT

FAIT A LA CONVENTION NATIONALE, PAR LA COMMISSION DES VINGT-UN, CRÉÉE PAR DÉCRET DU 8 BRUMAIRE, L'AN III, POUR EXAMINER LA CONDUITE DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE CARRIER.

« Organe de la commission des vingt et un, je viens, en son nom, vous faire un rapport sur l'examen de la conduite du représentant du peuple Carrier, en nous renfermant strictement dans les dispositions de la loi du 8 brumaire, qui fixe à la fois la nature, l'étendue des devoirs de la commission et le mode de travail qu'elle doit suivre.

« Formée le 8 au soir, elle s'est assemblée dès le lendemain, et n'a cessé jusqu'à ce jour de s'occuper de l'objet de sa mission.

« Le 10, les trois Comités réunis, de législation, de salut public et de sûreté générale, ont fait à la commission la remise des pièces sur lesquelles ils ont prononcé, conformément à la loi, qu'ils estimaient qu'il y avait lieu à examen. Des précautions ont été prises pour constater le nombre, la nature et l'état de toutes ces pièces, ainsi que pour en assurer la conservation

la plus fidèle et la plus entière. Destinées à devenir dans vos mains l'instrument d'un grand acte de justice, quelle que soit votre décision, ces pièces ont pris, aux yeux de votre commission, le caractère d'un dépôt important, dont elle devenait responsable.

« Elles ont été remises sous le scellé à chaque levée de séance, et nous nous sommes imposé la loi de ne lever les scellés qu'en présence de quatorze membres au moins.

« Depuis la première remise, il a été fait successivement quatre autres envois de pièces, au nom des trois Comités, les 12, 13, 18 et 19 de ce mois. Quoique rien ne constate que ces dernières pièces aient été examinées par les trois comités, la commission en a cependant pris connaissance; mais elle a cru devoir les distinguer des autres dans son ordre de travail. Toutes ces pièces ont été communiquées, sans déplacement, à notre collègue Carrier; il les a lues lui-même en présence de la commission, qui, sur sa demande, lui en a donné une copie certifiée. Carrier a été pareillement entendu selon le vœu de la loi, et autant de fois qu'il l'a désiré.

« Quant au travail principal de la commission, il était tracé tout entier dans ces quatre points : 1° présenter les faits articulés et précisés; 2° accompagner ces faits des preuves produites à l'appui; 3° tirer et les faits et les preuves des seules pièces remises par les trois comités; 4° enfin, offrir un résultat de l'examen des pièces; les articles 14, 3, 9 et 11 de la loi du 8 brumaire, sont précis à cet égard.

« Dans l'analyse des pièces que nous allons vous soumettre, nous n'avons compris que celles qui pou-

avaient concerner nominativement Carrier. Cette analyse forme un tableau en deux colonnes; dans l'une est le fait, dans l'autre est la preuve produite à l'appui; le titre présente le numéro de la pièce, afin qu'on puisse toujours vérifier l'analyse sur la pièce même; enfin, nous avons rapproché, autant qu'il nous a été possible, les faits de même nature, afin qu'ils s'éclairassent mutuellement. L'analyse des pièces des quatre derniers envois est séparée et renvoyée à la fin de l'analyse générale.

ANALYSE DES PIÈCES REMISES PAR LES TROIS COMITÉS RÉUNIS

Faits.	*Preuves.*
PREMIÈRE LIASSE.	SEPTIÈME PIÈCE.
Carrier, six jours après son arrivée à Nantes, fit entendre, en présence du représentant Ruelle, les imprécations les plus véhémentes contre les habitants de Nantes, et principalement contre les marchands et négociants; il déclara que, si ces derniers ne lui étaient dénoncés sous peu de jours, il les ferait tous incarcérer, et ensuite décimer, pour être guillotinés ou fusillés. Ruelle lui observa que ce qu'il avançait était injuste et barbare. Carrier le traita de révolutionnaire à l'eau douce, et continua ses imprécations.	Déclaration de J. B. Giraud, directeur des postes à Nantes, du 14 vendémiaire.
QUATRIÈME LIASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Il a fait tout pour occasionner une émeute dans Nantes, afin de la faire déclarer en état de rébellion.	Lettre aux représentants du peuple à Nantes, le 25 germinal, signée GAUTHIER. Lettre de la société de Nantes à

Faits.	*Preuves.*
	celle de Tours, du 21 vendémiaire an III.
PREMIÈRE LIASSE. Il a souvent déclamé, à la tribune de la société, contre les riches; a traité les Nantais de contre-révolutionnaires, d'égoïstes, a dit que leur ville était le repaire des brigands de la Vendée.	DEUXIÈME PIÈCE. Lettre aux comités de salut public et de sûreté générale. Tours, 28 fructidor an II. Sans signature.
PREMIÈRE LIASSE. Il donnait le signal de proscription sur les riches, faisait fouiller leurs trésors et partageait avec ses satellites. Dans les administrations, dans la société populaire, il provoquait le peuple contre les négociants.	NEUVIÈME PIÈCE. Lettre signée Orieux, sans date, adressée à l'accusateur public près du tribunal révolutionnaire à Paris, timbrée de Nantes. Extrait des registres de la société de Nantes, séance du 28 fructidor an II. *Signé:* HOUDEL, secrétaire perpétuel. — Pour copie conforme, *signé:* LEROUX, président de la société de Tours.
VINGT ET UNIÈME LIASSE. Étant à table avec sept ou huit personnes, il a dit qu'il aurait voulu voir Nantes en contre-révolution; il l'eût châtiée comme il faut.	SIXIÈME PIÈCE. Déclaration faite par Cousine, ci-devant homme de confiance de Carrier, aujourd'hui employé à l'hospice du Calvaire. — Il n'a su signer. Pour copie conforme, Nantes, 29 vendémiaire, l'an III. *Signé:* LES MEMBRES DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.
PREMIÈRE LIASSE. Toutes les familles de Nantes étaient sous l'oppression et dans le deuil: chacun était réduit à une demi-livre de mauvais pain par jour, et Carrier menaçait alors Nantes de la déclarer en état de rébellion.	NEUVIÈME PIÈCE. Lettre signée Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris.

Faits.	*Preuves.*
PREMIÈRE LIASSE. Carrier a dit un jour : « Comment ce f..... comité révolutionnaire travaille-t-il donc? Cinq cents têtes devaient tomber, et je n'en vois pas encore une. »	SIXIÈME PIÈCE. Déposition de Throuard, qui se rendait un jour chez Carrier pour demander l'élargissement de J. M. Dorvo. Nantes, le 14 vendémiaire an III.
HUITIÈME LIASSE. Une justice doit être rendue à Carrier : c'est qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste.	HUITIÈME LIASSE. Lettre de Julien fils à Robespierre, du 16 pluviôse, trouvée dans les papiers des conspirateurs.
ONZIÈME LIASSE. Il autorise la municipalité de Nantes à disposer de la somme de 183,000 livres pour ses besoins, à la charge de la remplacer par des sous additionnels ou par une imposition sur les riches de Nantes. Le conseil général de la commune a déclaré ne pouvoir remplacer cette somme, parce que l'imposition n'a pas eu lieu.	DEUXIÈME PIÈCE. Arrêté du représentant du peuple Carrier. A Nantes, le 16 pluviôse, l'an II. · Déclaration du conseil général permanent, du 3 vendémiaire an III. Pour copie conforme, *signé :* SAVERNEAU, secrétaire-greffier.
QUATORZIÈME LIASSE. Carrier a fait arrêter, sans exception, tous les courtiers et tous ceux qui, depuis la révolution, ont exercé ce métier scandaleux dans l'enceinte de cette commune.	PREMIÈRE PIÈCE. Ordres de Carrier au comité révolutionnaire, du 10 pluviôse an II. Pour copie conforme, *signé :* LES MEMBRES DU COMITÉ.
QUATORZIÈME LIASSE. Il renouvelle l'ordre du comité d'arrêter sur-le-champ, et sans nulle exception, les acheteurs et les revendeurs des denrées de première nécessité, à peine de forfaiture et de complicité avec les accapareurs des premiers besoins du	PREMIÈRE PIÈCE. Arrêté de Carrier au comité révolutionnaire, du 12 pluviôse an II. Pour copie conforme, *signé :* LES MEMBRES DU COMITÉ.

Faits.

peuple, qui en font un trafic honteux en les vendant au-dessus du *maximum* déterminé par la loi.

QUATORZIÈME LIASSE.

Il a fait arrêter tous les interprètes, tous les acheteurs et acheteuses, tous les revendeurs et revendeuses des denrées de première nécessité, sans exception.

QUATORZIÈME LIASSE.

Il s'est fait donner les motifs des arrestations de tous les individus suspects détenus à Nantes, et de ceux qui sont envoyés à Paris.

PREMIÈRE LIASSE.

Carrier avait requis des grains pour la commune de Nantes, sur le district de Saumur. La municipalité de Rozier, par ordre de ce district, avait arrêté les bateaux chargés de ces grains, quoiqu'ils fussent déjà payés : des commissaires du département de la Loire-Inférieure, accompagnés de deux officiers municipaux et de deux députés du département de la Vendée, viennent chez le représentant du peuple lui témoigner leurs sollicitudes sur cet embargo, et lui demander de le lever. Carrier reçoit durement et avec mépris cette députation, l'écoute avec impatience, et lui répond que cela ne le regardait pas; que c'était à eux à écrire au département de Mayenne-et-Loire; que ses collègues avaient pu donner des réquisitions qui se trouvent en opposition avec la

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Ordre de Carrier au comité révolutionnaire, du 11 pluviôse an II. Pour copie conforme, *signé :* LES MEMBRES DU COMITÉ.

PREMIÈRE PIÈCE.

CINQUIÈME PIÈCE.

Rapport fait sur-le-champ au département. *Signé :* BRILLAUD, commissaire; FROUST, officier municipal.

Arrêté du département pour déposer le rapport au secrétariat, et demander au représentant du peuple, par une adresse, une communication plus suivie, plus facile entre lui et les corps administratifs.

L'expédition de l'une et de l'autre, du 29 fructidor. *Signé :* PONCEAU, président, et GRELLIER, secrétaire général.

Faits.	*Preuves.*
sienne; la violence de Carrier a été telle, que la députation a cru devoir se retirer pour ne pas compromettre sa représentation, et peut-être le représentant du peuple lui-même.	
PREMIÈRE LIASSE.	NEUVIÈME PIÈCE.
Carrier a molesté un juge de paix nommé Mulonnières, et a voulu jeter dans le feu son greffier, pour n'avoir pas voulu signer une levée illicite de scellés.	Lettre d'Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur près du tribunal révolutionnaire.
VINGTIÈME LIASSE.	DEUXIÈME PIÈCE.
Il reprochait au comité d'être contre-révolutionnaire, et de ne prendre que des demi-mesures.	Déclaration de Goulin, prévenu.
VINGTIÈME LIASSE.	DEUXIÈME PIÈCE.
Il protégeait le comité révolutionnaire, qui a causé tant de maux aux Nantais.	Premier témoin. Précis des débats sur le procès du comité révotionnaire. *Signé :* LEBLOIS, le 27 vendémiaire.
HUITIÈME LIASSE.	HUITIÈME LIASSE.
Carrier est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes; il n'est accessible qu'aux gens de l'état-major.	Lettre de Julien fils à Robespierre, du 16 pluviôse.
PREMIÈRE LIASSE.	NEUVIÈME PIÈCE.
Il a jeté de la défaveur sur les trois corps administratifs, en les assemblant pour les traiter de sots et de fripons.	Lettre signée Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur public près du tribunal révolutionnaire.
ONZIÈME LIASSE.	DEUXIÈME PIÈCE.
Carrier a fait amener devant lui, par la force armée, Champenois, potier d'étain, officier municipal.	Arrêté du représentant du peuple Carrier. Nantes, le 12 pluviôse an II. *Signé :* SAVENEAU. Pour copie conforme.

Faits.

ONZIÈME LIASSE.

Et l'a destitué de ses fonctions pour lui avoir parlé en homme libre.

Preuves.

DEUXIÈME PIÈCE.

Arrêté de Carrier. Nantes, le 16 pluviôse, l'an II. Pour copie conforme. *signé*, SAVENEAU, secrétaire-greffier.

PREMIÈRE LIASSE.

Carrier a reçu brutalement et accablé d'invectives Jean-Baptiste Lacour, administrateur du district de Nantes, lorsqu'il vint lui demander, au nom de l'administration, de compléter le nombre de ses membres. Le même jour Carrier a envoyé chercher Lacour, lui a témoigné devant plus de quinze personnes son repentir du mauvais accueil qu'il lui avait fait le matin. Sur le rapport de quelques patriotes, il l'avait cru aristocrate, et l'avait destitué; mais que, mieux instruit, il venait de le réintégrer.

QUATRIÈME PIÈCE.

Déclaration de J. B. Lacour, adjudant général de la garde nationale de Nantes, le 4 vendémiaire an III.

Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société.

Lettre de Julien fils à Robespierre, du 16 pluviôse, trouvée dans les papiers des conspirateurs. Pour copie conforme, le 17 vendémiaire an III. *Signé :* LES MEMBRES DE LA COMMISSION.

Il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, maltraité de coups, menacé de la mort ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club organe du peuple, ou qui demandaient que Carrier fût rayé de la société, s'il ne fraternisait pas avec elle.

CINQUIÈME LIASSE.

Il a reçu des membres de la société avec des soufflets, et des officiers municipaux à coups de sabre, lorsqu'ils lui demandaient des subsistances, étant réduits à

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre de le Beaupin. Nantes, le 22 vendémiaire an III. Pour copie conforme. *signé*, DEROUX, président de la société.

Faits.	*Preuves*
une demi-livre de mauvais pain par jour, et n'étant pas sûrs d'en avoir le lendemain.	
VINGTIÈME LIASSE.	NEUVIÈME PIÈCE.
Il n'a jamais voulu écouter ni recevoir les députations que les différents corps administratifs lui envoyaient pour le prévenir de ce qui se passait dans la commune, lui demander des secours en vivres, et lui donner des renseignements sur la guerre de la Vendée.	Déclarations des témoins rapportées dans la lettre de l'accusateur public au comité de sûreté générale, 9 brumaire an III.
TROISIÈME LIASSE.	DEUXIÈME PIÈCE.
Il a dit à un magistrat, qui lui demandait du pain pour sa commune, que la sentinelle avait eu tort de ne pas lui passer sa baïonnette au travers du corps.	Extrait des registres de la société de Nantes, séance du 28 fructidor an II. *Signé :* HOUDET, secrétaire perpétuel. — Pour copie conforme. *signé,* LEROUX, président de la société de Tours.
ONZIÈME LIASSE.	QUATRIÈME PIÈCE.
A la séance du 25 frimaire de la Société populaire, Champenois, officier municipal, dit que l'armée de l'Ouest dispose des grains destinés à l'approvisionnement de Nantes. Les habitants des Deux-Sèvres et de la Vendée prétendent aussi à ces grains. Champenois fait voir que ces prétentions sont injustes; il propose d'envoyer trois commissaires chez le représentant du peuple pour le prier de s'expliquer sur cet objet.	Extrait des minutes déposées au greffe de la municipalité de Nantes, séance du 25 frimaire. SAVENARD, secrétaire-greffier.
DIX-NEUVIÈME PIÈCE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Lettre de Carrier au général Haxo, du 23 frimaire, cette pièce a été lue en entier.	Copie conforme *signé,* VAUQUELIN, commissaire civil.

Faits.	*Preuves.*
HUITIÈME LIASSE.	HUITIÈME LIASSE.
Il se dit malade et à la campagne, et l'on sait qu'il est en ville et bien portant. Il a de tous côtés des espions; les discours sont écoutés, les correspondances interceptées : on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser; l'esprit public est mort. Il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes; il rejette leurs avis, comprime leurs élans.	Lettre de Julien fils à Robespierre, du 16 pluviôse an II, trouvée dans les papiers des conspirateurs.
DEUXIÈME LIASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Un convoi allait partir de Nantes, escorté de quinze hommes seulement. Un volontaire de la section des Gardes-Françaises de Paris observe au représentant du peuple que cette escorte était trop faible. Carrier tire son sabre, menace de la guillotine; le convoi partit, fut pris par les brigands: douze hommes de l'escorte furent tués.	Déclaration de Chartres devant le comité de surveillance de la Société populaire de Tours, 12 vendémiaire an III.
DEUXIÈME CLASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Un citoyen se plaint que le cuisinier de Carrier s'approvisionne tous les jours de volaille avant l'heure du marché, à tout prix, et en telle quantité qu'il n'a pu en trouver lui-même pour sa femme qui était malade. Carrier le fait venir chez lui, le menace de la prison, dont il n'échappe qu'en réclamant le droit de la liberté et de l'égalité.	Déclaration de Charles de Chartres au comité de surveillance de la Société populaire de Tours, le 12 vendémiaire an III, signée DE CHARTRES. Pour copie conforme : VALLAT, PELLETIER, GOUROUD et CUTOR; pour le président, ESTEVONT.
PREMIÈRE LIASSE.	SIXIÈME PIÈCE.
Throuard se présente avec sa fille devant le représentant du peuple Carrier, pour l'engager à	Déposition de Throuard, datée de Nantes, le 14 vendémiaire an III.

Faits.

permettre que Dorvo, dont la santé était mauvaise, ne partît pas pour Paris avec les autres prisonniers; Carrier passa dans une autre chambre, le pétitionnaire l'y suivit; Carrier prit un chandelier, menaça de l'en frapper, et le mit brusquement à la porte.

TROISIÈME LIASSE.

Carrier ne paraissait à la tribune de la Société populaire que la menace à la bouche et le sabre en main.

PREMIÈRE LIASSE.

Il ne sortait pas de la banlieue de Nantes.

CINQUIÈME LIASSE.

Cinq cents patriotes étant arrivés à Nantes, à huit heures du soir, chassés, ainsi que la garnison de Mortagne, par les brigands, l'officier municipal chargé de distribuer les billets de logement, après s'en être acquitté, alla rendre compte des événements à la Société; il témoigna son indignation contre ceux qui trompaient la Convention sur la guerre de la Vendée, qu'on croyait éteinte; et, pour les connaître, la Société envoya des commissaires à Carrier, comme membre de la Société, pour lui demander communication de sa

Preuves.

DEUXIÈME PIÈCE.

Extrait des registres de la Société populaire de Nantes, séance du 28 fructidor an II. *Signé :* HOUDET, secrétaire perpétuel. — Pour copie conforme, *signé :* LEROUX, président de la Société de Tours.

NEUVIÈME PIÈCE.

Lettre d'Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur public. Premier, cinquième et septième témoins. Précis des débats du 27 fructidor au tribunal.

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre de Lebeaupin. Nantes, le 22 vendémiaire an III, signée de lui. Pour copie conforme : LEROUX, président de la société de Tours; GOUBEAU, LECOMTE, secrétaires.

Faits.

correspondance avec la Convention, qu'il devait sans doute instruire des dégâts que faisaient les brigands, qui journellement égorgeaient les patriotes. L'insolence du secrétaire, la fermeté de l'officier municipal, l'un des commissaires, formèrent une scène violente, qui est consignée au procès-verbal de la Société. Le lendemain, Carrier vint le sabre à la main à la Société, et dit que, si elle ne rapportait pas son procès-verbal de la veille, il allait déclarer Nantes en rébellion, et y faire fondre soixante mille hommes pour la détruire comme Lyon : il se retira, fit fermer la Société pendant trois jours, fit porter les registres chez lui, où sans doute il arrangea le procès-verbal.

ONZIÈME LIASSE.

Un extrait du procès-verbal de la société de Vincent-la-Montagne, séance du 25 frimaire, présente une autre cause de cette suspension.

Un militaire met sur le bureau un échantillon du mauvais pain qu'on distribuait aux défenseurs de la patrie, et demande la punition du munitionnaire : le général Vimeux reconnaît la mauvaise qualité du pain.

Carrier, croyant avoir été calomnié, témoigne son mécontentement, demande le nom de l'orateur qui a soutenu la calomnie; il dit que le président et les secrétaires lui en répondent, qu'ils seront sur-le-champ mis en état d'ar-

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Extrait des registres de la société de Vincent-la-Montagne, séance du 25 frimaire an II. *Signé :* Houdet, secrétaire perpétuel.

Lettre de Julien fils à Robespierre, du 16 pluviôse, trouvée dans les papiers des conspirateurs.

Faits.

restation, et la société dissoute. Il ordonne, au nom de la loi, que les registres de la Société seront portés chez lui.

Par un arrêté du représentant du peuple, la société rouvre ses séances le 29, après trois jours de suspension.

VINGTIÈME LIASSE.

On aurait pu s'emparer de Charette et de son état-major, si Carrier eût voulu entendre une députation de la Société populaire, qui avait des moyens à proposer, et s'il eût donné deux cents hommes d'infanterie et cinquante hommes de cavalerie : la députation fut très-mal reçue, et même maltraitée.

DIXIÈME LIASSE.

La société de Vincent-la-Montagne a envoyé cinq de ses membres auprès du représentant du peuple, pour concerter avec lui les moyens de faire cesser ses inquiétudes sur le sort de la guerre de la Vendée. Cette députation est mal reçue par le secrétaire de Carrier, qui lui ferme la porte. Elle avait de grandes mesures à lui communiquer pour assurer la capture de Charette.

DEUXIÈME LIASSE.

Charles de Chartres, chasseur à cheval du 15e régiment, pris par les brigands, au mois d'août dernier, s'en est sauvé au 17 octobre suivant, avec Louis-Jean Douillard, Jean Menardeau, officiers munici-

Preuves.

NEUVIÈME PIÈCE.

Déclaration de témoins rapportée dans la lettre de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire au comité de sûreté générale, le 9 brumaire an III.

DEUXIÈME PIÈCE.

Lettre de la société populaire de Vincent-la-Montagne au représentant du peuple Carrier, du 12 pluviôse an II, signée DEHERGUE, président, et HOUDET, secrétaire perpétuel.

PREMIÈRE PIÈCE.

Extrait des registres des délibérations du comité de surveillance de la Société populaire et montagnarde de Tours, séance du 12 vendémiaire an III.

Faits. *reuve*

paux de Saint-Julien-de-Corcelles; ayant obtenu la confiance des brigands, il était instruit qu'ils se portaient sur Ancenis. Envoyé à Carrier par le département, il l'avertit qu'en envoyant six cents hommes de ce côté-là, on ramasserait les traîneurs des brigands, qu'ils ne voulaient pas passer la Loire. Carrier les traita d'imposteurs et d'aristocrates, commanda vingt fusiliers, et les fit mettre séparément dans la prison de Boussé. Les officiers municipaux sortirent cinq à six jours après; de Chartres fut mis en liberté un mois après, par jugement de la commission militaire.

SIXIÈME LIASSE.

Le directeur général des charrois ayant été incarcéré, les dénommés cherchent à s'évader; les chevaux abandonnés meurent dans les dépôts, dans les rues; les voitures sont éparses, découvertes, brisées; les subordonnés ne sont pas payés, et crient; la réunion ne se fait pas; il fallait porter au mal un remède prompt : l'inspecteur général des charrois militaires se présente chez Carrier pour lui en parler; son secrétaire le fait mettre à la porte par quatre fusiliers avant d'avoir pu proférer six paroles. Carrier, à une seconde visite, dit à l'inspecteur qu'il s'occuperait de cette affaire, mais qu'il voulait prendre du repos et qu'il se f.... de toutes ces régies, qu'il les ferait guillotiner quand il s'en occuperait. L'inspecteur a voulu insister,

PREMIÈRE PIÈCE.

Deux lettres de Guimberteau, inspecteur général des charrois militaires, à Blondel, administrateur, en date du 17 nivôse an II. Certifiées conformes aux originaux. *Signé :* BLONDEL. — Pour copie conforme. *Signé :* MARTHON, LAIRAIN, REMY, régisseurs généraux des charrois des armées.

Faits.

Carrier l'a menacé de le faire mettre à la porte par les grenadiers de sa garde.

TREIZIÈME LIASSE.

Carrier et Francastel approuvent la formation et l'organisation de la compagnie révolutionnaire, donnent à Joseph Padialleau le droit de surveiller tous les citoyens suspects de Nantes, les étrangers, ceux qui s'y réfugient, les accapareurs, ceux qui soustrairaient les subsistances et autres denrées nécessaires.

Il veillera sur tous les malveillants, les dénoncera au comité, aux autorités constituées et aux représentants du peuple, s'il s'agit de complot contre la liberté.

Il arrêtera tout individu dont il croira prudent de s'assurer, et le conduira de suite au comité; il surveillera tous les conciliabules des ennemis de la Révolution, s'attachera à découvrir les assemblées appelées chambres littéraires, arrêtera tous les individus qu'il trouvera assister à ces assemblées.

Il exercera ses pouvoirs dans tout le département de la Loire-Inférieure; la force publique obéira aux ordres de la compagnie ou des membres individuels qui la composent. Il fera des visites domiciliaires partout où il jugera convenable, se fera ouvrir les portes de tous les lieux et appartements qui pourront appeler la surveillance; en cas de refus, Padialleau est autorisé à les faire enfoncer; en cas de rébellion, il requerra la force

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Arrêté pris à Nantes le 7 brumaire an II. *Signé :* FRANCASTEL, CARRIER.

Faits.

Preuves.

armée, et ceux qui auront opposé la rébellion seront saisis et punis comme rebelles à l'exercice de l'autorité nationale.

TREIZIÈME LIASSE.

Carrier accorde à chaque membre de la compagnie révolutionnaire, dite *Marat*, la somme de dix livres par jour, ordonne au quartier-maître de payer à la fin de chaque décade.

DEUXIÈME PIÈCE.

Ordre de Carrier au comité révolutionnaire de Nantes, le 30 brumaire an II.

TREIZIÈME LIASSE.

Le représentant du peuple Carrier subordonne entièrement à la surveillance du comité les opérations de la compagnie révolutionnaire, enjoint à tous les membres de cette compagnie de ne faire aucune arrestation, aucune descente sans un réquisitoire signé de trois membres au moins du comité.

TROISIÈME PIÈCE.

Arrêté de Carrier du 8 frimaire an II. Pour copie conforme, *signé :* BACHELIER, président, et GRANDMAISON, secrétaire.

QUATORZIÈME LIASSE.

Carrier confirme un arrêté, en neuf articles, du comité révolutionnaire de Nantes, qui a pour objet de faire arrêter et conduire à Paris toutes les personnes soupçonnées d'avoir trempé dans un complot qui se tramait à Nantes contre les administrateurs, les représentants du peuple et tous les républicains; ce complot a été découvert par des écrits saisis sur des brigands.

PREMIÈRE PIÈCE.

Arrêté du comité révolutionnaire, du 24 brumaire an II. *Signé:* GRANDMAISON, GOULIN, RICHELOT. Confirmé le 6 brumaire par Carrier.

PREMIÈRE LIASSE.

Carrier a sanctionné un arrêté du comité révolutionnaire de Nantes, en date du 6 frimaire, 2e an-

TROISIÈME PIÈCE.

Expédition de la commission déposée par Dardare, sellier, au greffe du juge de paix du troisième ar

Faits.

née, par lequel le comité nomme Étienne Dardare, inspecteur du convoi des prisonniers envoyés de Nantes à Paris, lui donne les pouvoirs les plus étendus pour tout ce qui est relatif aux voitures et aux voituriers, fixe son traitement pour cette fonction à dix livres par jour, en recevant en outre le remboursement de tous les frais ordinaires et extraordinaires.

QUINZIÈME LIASSE.

Avant la loi du 14 frimaire, Lebatteux entra dans le Morbihan, à la tête d'une armée révolutionnaire, et, sans faire connaître ses pouvoirs, sa marche au département, il se porte à Royal-Meusillac, où plusieurs habitants des communes voisines s'étaient rassemblés dans l'église. Lebatteux prit ce rassemblement pour un attroupement, fit arrêter et fusiller huit individus qu'on lui désigna comme les chefs, quoique deux d'entre eux produisissent des certificats de civisme en bonne forme. Lebatteux levait des contributions dans les communes par où il passait, et n'en rendait compte à personne.

Il arrive avec son armée révolutionnaire au chef-lieu du département, et, dans ce même instant, l'administration reçoit du représentant du peuple Carrier une lettre faite pour jeter la terreur dans les esprits; il traitait les administrateurs de scélérats. L'administration s'occupait encore de cette lettre, et allait répondre au représentant du peuple, lorsque Le-

Preuves.

rondissement de Nantes; ladite expédition certifiée par Herbert, greffier. Au dos est un certificat de Boussard, général de brigade, de la bonne conduite de Dardare dans cette mission, en date du 1er des Sans-Culottides.

QUATRIÈME PIÈCE.

Lettre à la Convention nationale, par Mancel, ancien administrateur du département du Morbihan, en date du 18 vendémiaire an III, renvoyée au comité de sûreté générale le 28.

Faits. *Preuves.*

batteux parut entouré de militaires : il reprocha au département d'avoir voulu faire marcher contre lui; on lui demanda ses pouvoirs; il les produit, les fait lire et en demande l'enregistrement. On n'en vit jamais de plus illimités et de plus arbitraires : le département dépêcha sur-le-champ un courrier au représentant du peuple Carrier, qui répondit que, puisque l'administration avait été épurée par des représentants du peuple, il l'engageait à agir, d'accord avec Lebatteux, pour l'anéantissement des aristocrates, des modérés.

Le soir, un citoyen nommé Mouquet, revenant de Paris, annonce à la Société populaire le décret du 14 frimaire, que la Convention venait de rendre, et qui supprimait les armées révolutionnaires. Lebatteux, après la séance, chercha Mouquet, le frappa, et le fit traîner en prison chargé de fers. Le lendemain il fit tirer de la maison de détention huit individus qu'il fit fusiller; Mouquet, à la sollicitation du département, fut mis en liberté.

La loi du 14 frimaire fut enfin connue. Avril, général de l'armée révolutionnaire, se retira avec sa troupe dans ses cantonnements; Lebatteux traita de faiblesse cette obéissance à la loi; mécontent du département qui lui reprochait de ne pas avoir concerté avec lui ses opérations, il partit le lendemain.

Tréouard, représentant du peuple, était alors à Rhedon; instruit par l'administration de la conduite



Faits.	*Preuves.*
de Lebatteux, il le fit arrêter; mais Carrier lui rendit la liberté, et enjoignit aux autorités constituées et aux troupes de ne point reconnaître Tréouard pour représentant du peuple.	
Lebatteux, encore délégué de Carrier, donna carte blanche aux gendarmes de Malestroit pour conduire devant lui tous ceux qu'ils croiraient suspects. Guéraut et Lacroix furent arrêtés par eux et fusillés, sans connaître les motifs de leur arrestation, sans interrogatoire et sans jugement, et sans qu'on ait demandé au district de Ploërmel des renseignements sur leur compte.	Cet arrêté a été lu en entier.
Lamberty ayant demandé à Carrier carte blanche pour aller dans le Morbihan, Carrier refusa.	
PREMIÈRE LIASSE.	DIXIÈME PIÈCE.
Il a confirmé, par sa signature, la nomination de gens sans mœurs, ayant fait faillite, que le comité révolutionnaire avait choisis pour rechercher les gens suspects et les incarcérer; il leur a donné des ordres.	Lettre aux comités de sûreté générale, et de salut public. Tours, le 28 fructidor an II; sans signature.
PREMIÈRE LIASSE.	HUITIÈME PIÈCE.
Carrier avait nommé Normand directeur de l'hôpital des Ursules. Il se trouva un grand déficit de linge et d'effets; le représentant du peuple lui a apuré ses comptes, et lui a donné, à Paris, une place de neuf à dix mille livres.	Lettre écrite de Nantes, le 20 vendémiaire an III, à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, signée ORIEUX.
Il a fait entrer dans les hôpitaux, comme officiers de santé, des muscadins de vingt à vingt-deux ans,	

Faits.

qui n'avaient jamais manié de lancettes ni de livres de chirurgie; il les a par là soustraits à la réquisition : dans le nombre se trouvent Cailus et Fonbonne.

VINGTIÈME LIASSE.

La commission avait des soupçons sur Robin, secrétaire de Carrier : elle avait dessein de le faire arrêter; mais il a été soustrait à ses poursuites; il est placé, dit-on, dans l'armée du Nord.

VINGTIÈME LIASSE.

Pendant le séjour du représentant du peuple Carrier à Nantes, le comité révolutionnaire a fait embarquer et noyer quatre-vingts prêtres réfractaires, qui n'étaient sujets qu'à la déportation.

PREMIÈRE LIASSE.

Carrier a fait noyer ces prêtres après une orgie avec le comité révolutionnaire.

VINGTIÈME LIASSE.

C'est lui qui a ordonné cette noyade.

PIÈCE DU DEUXIÈME ENVOI FAIT A LA COMMISSION, LE 12 BRUMAIRE.

Rollin, médecin en chef de l'armée de l'Ouest, et Laurent, dépensier de l'hôpital des Ursules à Nantes, soupant avec Carrier chez Normand, directeur de l'hôpital, burent tous à la santé des *calottins* qui avaient bu à la grande tasse.

Preuves.

DEUXIÈME PIÈCE.

Troisième témoin. Précis des débats sur le procès du comité révolutionnaire de Nantes. *Signé :* LEBLOIS. — Lettre d'envoi du 17 vendémiaire an III, au comité de sûreté générale.

PREMIÈRE PIÈCE.

Déposition de deux témoins, dont l'un a vu, l'autre ouï dire, et déclaration de quelques accusés. — Lettre de l'accusateur public près du tribunal révolutionnaire au comité de sûreté générale, du 25 vendémiaire an III. *Signé :* LEBLOIS.

NEUVIÈME PIÈCE.

Lettre d'Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire.

DEUXIÈME PIÈCE.

Déclaration de Bachelier, prévenu.

PIÈCE DU DEUXIÈME ENVOI FAIT A LA COMMISSION, LE 12 BRUMAIRE.

Déclaration d'Olive Recapet, ci-devant cuisinière de Normand, dans le temps où le représentant du peuple Carrier était à Nantes. La déclarante n'a pu signer.

Extrait des registres des déclarations du comité de surveillance

Faits.

VINGT ET UNIÈME LIASSE.

Pierre Sourisseau dépose que Joucaut jeune, un de ceux qui amarraient la galiote qu'on avait employée à l'expédition des prêtres, lui a ordonné, de la part du représentant du peuple Carrier, de laisser son portail d'entrée ouvert toute la nuit, pour une expédition secrète qu'il avait à faire.

PREMIÈRE LIASSE.

Il a causé la mort à une foule de braves défenseurs de Nantes, en leur faisant respirer un air pestiféré par les cadavres nombreux laissés sur la terre pendant plusieurs mois, en leur faisant monter la garde dans des prisons infectes.

QUATRIÈME ENVOI FAIT A LA COMMISSION, LE 18 BRUMAIRE AN III.

Il a régné à Nantes, pendant quelque temps, une maladie pestilentielle, qui avait pris naissance dans la maison d'arrêt de l'entrepôt, destinée aux brigands qu'on y amenait de toutes parts.

La commission militaire y a resté pendant un mois, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir; elle jugeait cent cinquante à deux cents brigands par jour; depuis le 7 nivôse jusqu'au 28 elle en a jugé plus de quatre mille.

Preuves.

de Nantes. Pour copie conforme, le 3 brumaire an III. Ont signé les membres du comité.

PREMIÈRE PIÈCE.

Déclaration de Pierre Sourisseau. Nantes, le 26 vendémiaire an III. *Signé :* LES MEMBRES DU COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE NANTES.

NEUVIÈME PIÈCE.

Lettre signée Orieux, sans date, timbrée de Nantes, adressée à l'accusateur public à Paris.

QUATRIÈME ENVOI FAIT A LA COMMISSION, LE 18 BRUMAIRE, AN III.

Lettre de Bignon, président de la commission militaire de Nantes, 25 ventôse an II.

Faits.	*Preuves.*
DOUZIÈME LIASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Vingt-quatre brigands, dont deux de treize et deux de quatorze ans, pris les armes à la main, sont exécutés à mort sans jugement. Vingt-sept brigands des deux sexes, de dix-sept ans et au-dessus, pris les armes à la main, sont exécutés sans jugement.	Arrêtés de Carrier, mis au bas des listes, les 27 et 29 frimaire an II. Pour copie conforme, *signé* : NABI, greffier du tribunal criminel.
SEPTIÈME LIASSE.	SEPTIÈME LIASSE.
Il annonce à la Convention nationale qu'on amène les brigands à Nantes et à Angers par centaines; la guillotine ne pouvant y suffire, il les fait fusiller; il invite son collègue Francastel à en faire autant à Angers.	Lettre de Carrier à la Convention, le 30 frimaire, et qui fut imprimée dans les journaux.
QUATRIÈME LIASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
C'est par l'ordre de Carrier que les femmes enceintes ont été noyées avec une foule de bons patriotes; il a fait noyer un homme qui nuisait au commerce qu'il avait avec sa femme.	Lettre aux représentants du peuple de Nantes, 25 germinal, signée GAUTHIER, notable.
HUITIÈME LIASSE.	HUITIÈME LIASSE.
Le comité révolutionnaire de Nantes, interrogé s'il avait reçu des ordres du représentant du peuple pour les mesures atroces qu'il avait prises, envoya aux représentants du peuple, Bô et Bourbotte, un arrêté écrit et signé de la main de Carrier, portant que les détenus seraient transportés à Belle-Ile, à raison de l'épidémie qui régnait dans les prisons et dans la commune de Nantes.	Lettre du représentant du peuple Bô à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris. Paris, 18 fructidor an II. *Signée* BÔ.

Faits.	*Preuves.*
PREMIÈRE LIASSE.	DIXIÈME PIÈCE.
Il a fait fusiller tout un bataillon de cavalerie ennemie qui est venu se rendre à Nantes avec chevaux, armes et bagages, à la suite d'une amnistie.	Lettre aux comités de salut public et de sûreté générale. Tours, 28 fructidor an II, sans signature.
VINGTIÈME LIASSE.	NEUVIÈME PIÈCE.
Nombre de révoltés qui venaient de déposer leurs armes ont été sabrés sur la place du Département.	Lettre de l'accusateur public, le 9 brumaire an II.
Il a fait noyer indistinctement des femmes, filles et enfants venus de la Vendée, et qui étaient dans une prison.	Septième témoin.
Il a autorisé une commission militaire à faire fusiller tous les gens de la campagne, dont une partie n'avait jamais pris les armes. Il a fait investir dans la nuit, différentes communes de campagne. On a ramassé tous les habitants qui, depuis plus de deux mois, restaient tranquilles, cultivant leurs champs; ils ont été tous fusillés indistinctement, sans être interrogés. Il a fait incarcérer toutes les femmes ou filles soi-disant suspectées d'inconduite; il les a fait ensuite noyer. Par ordre de Carrier et du comité révolutionnaire, toutes les filles suspectées d'avoir été, il y a un an ou deux, à la messe d'un prêtre réfractaire, ont été incarcérées.	
VINGTIÈME LIASSE.	SEPTIÈME PIÈCE.
Trois témoins déclarent que, le 29 frimaire an II, quatre-vingts et quelques brigands, armés et	Ces faits sont attestés par Giraud, ex-constituant, Forget, et un autre témoin. Leur déclaration est

Faits.

équipés, se sont rendus sur la place du Département; ils exprimèrent leurs regrets d'avoir servi contre la République, déclarèrent venir au nom de toute l'armée, pour se rendre et livrer leurs chefs pieds et mains liés; que trois d'entre eux se détacheraient pour porter l'acceptation, et que les autres resteraient en otage.

Les corps constitués s'assemblèrent, firent prévenir le représentant du peuple, qui fit conduire les brigands à l'Entrepôt; ils ont subi le même sort que d'autres détenus.

Preuves.

consignée dans une lettre de l'accusateur public au comité de sûreté générale.

PREMIÈRE LIASSE.

Un soir, vers les huit heures, deux militaires se présentèrent la portière de la voiture de place dans laquelle était Carrier, à la porte de la Société populaire; ils lui annoncèrent qu'ils arrivaient d'Ancenis avec trois cents prisonniers dans un bateau, et qu'ils ne savaient où les conduire. Carrier leur répondit : « Comment, f..... imbéciles que vous êtes, f.... moi tous ces b.....-là dans l'eau, et que demain il n'en soit plus question. »

Le lendemain, le bruit général était que, dans la nuit, on avait noyé un très-grand nombre de prisonniers arrivés d'Ancenis.

SEPTIÈME PIÈCE.

Déclaration de J. B. Giraud, directeur de la poste, à Nantes, le 14 vendémiaire an III.

TROISIÈME LIASSE.

La Société populaire de Tours, instruite par l'indignation publique des actes de férocité commis sur des femmes enceintes, des en-

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre de la Société populaire de Tours à celle de Nantes, du 16 vendémiaire an III. Pour copie conforme, *signé :* LEROUX, président;

Faits.

fants, des magistrats du peuple, invite la société de Nantes à lui faire connaitre la vérité; elle lui demande des éclaircissements prompts et fidèles sur la conduite de Carrier, Hentz et Francastel; enfin, de tous les représentants du peuple qui ont exercé dans la commune de Nantes le droit sacré de la Convention nationale.

PREMIÈRE LIASSE.

En soupant chez Guesdon, directeur de l'hôpital militaire d'Ancenis, Carrier dit qu'il y avait à Nantes un grand nombre d'aristocrates : « Vous avez vu comment je les ai menés. J'en ai fait fusiller et noyer une grande quantité, mais pas tous; il en reste encore beaucoup. J'en aurais fait autant à Rennes si j'y étais demeuré plus longtemps. Vous avez vu passer, ajouta-t-il, les cent trente Nantais que j'envoyais à Paris; ils n'étaient pas destinés à y arriver : j'avais écrit à Francastel, qui était à Angers, de les faire noyer là ou au pont de Cé, mais ce *foutu cochon* n'a pas osé! »

DEUXIÈME LIASSE.

Michel Brevète, natif de Saint-Julien, était détenu à l'Entrepôt; sa sœur Perotte Brevète, tailleuse, demeurant à Nantes, aussi native de Saint-Julien, demanda au représentant du peuple quel serait le sort du détenu. Carrier demanda l'âge du détenu; elle répondit trente-six ans. « S'il n'avait que dix-huit ans, je pourrais te le

Preuves.

GOUBEAU, CEROULT, CROUZET, secrétaires.

DOUZIÈME PIÈCE.

Douze personnes étaient à souper, au nombre desquelles étaient Guesdon, directeur d'hôpital; Hardouin, Jannet, Lucas, Ducos, tous officiers de santé au même hôpital; leurs épouses; Hector, général de brigade; c'est ce qu'apprend une dénonciation signée Chereau, chirurgien aide-major et chirurgien de l'avant-garde de l'armée des côtes de la Rochelle, et envoyée au Comité de sûreté générale de la Convention nationale. Copie conforme, signée : MERLIN (de Thionville), LEGENDRE, REVERCHON, et renvoyée à Laignenot, représentant du peuple, le 20 vendémiaire an III.

DEUXIÈME PIÈCE.

Dénonciation de Perotte Brevète, qui ne sait signer, renvoyée par le comité de surveillance de la Société populaire au comité de surveillance du district, le 21 vendémiaire an III, signée : QUENTIN, vice-président; Jacques-Gabriel MERCIER, secrétaire par *intérim*.

Pour copie conforme : au comité de surveillance révolution-

Faits.

remettre, dit Carrier; mais il est bon à f... à l'eau, et bien d'autres à sa suite, et les trois quarts de Nantes.»

Une seconde fois Perotte Brevète se jeta à ses genoux, lui demanda une permission par écrit, d'aller voir son frère dans la prison pour savoir quel serait son sort. Carrier répondit que leur jugement était fait; sitôt qu'ils arrivaient à Nantes, qu'ils étaient noyés sans formalités. Elle demanda à voir son jugement; Carrier dit que c'était lui qui rendait ces jugements, et ajouta que, si elle récidivait, il la ferait aussi jeter dans l'eau avec les autres; et, la frappant avec le fourreau de son sabre, il la mit à la porte. Lorsqu'elle fut au bas de l'escalier, il la rappela et lui dit que, si elle voulait se laisser aller à sa passion, elle allait avoir son frère. Elle s'y refusa, et lui dit de nouveau : « Donnez-moi un ordre par écrit pour aller voir mon frère. » Carrier dit qu'il ne donnait aucun ordre par écrit, et la renvoya au comité révolutionnaire, qui ne la satisfit point.

Le lendemain, ayant appris que son frère avait été transféré dans le bâtiment où l'on faisait périr les prisonniers, désirant lui porter un morceau de pain, elle en demanda la permission à Carrier, qui lui dit, en la menaçant, que son frère n'avait pas besoin de pain, qu'il avait assez d'eau à boire, et que, si elle répliquait, il lui ferait subir le même sort. La nuit

Preuves.

naire à Nantes, ce 12 vendémiaire an III, signée : DURANCE, LENOIRE, Jacques-Martin CARRAIL, président VAUMON, PAILLON, PELÉ et SUBTIL

Faits.

suivante, les prisonniers ont péri.

TROISIÈME LIASSE.

Les femmes, les enfants égorgés, massacrés.

Des magistrats en écharpe allant au-devant des colonnes républicaines, fusillés, des milliers de détenus, des révoltés qui se rendaient, fusillés ou noyés sans jugement.

Des agriculteurs travaillant à la terre, massacrés sur les champs, un grand nombre de patriotes sacrifiés et détruits.

Voilà le fruit de l'insouciance, de la malveillance de plusieurs représentants du peuple qui ont vu toutes ces atrocités sans rien dire; d'autres y ont participé.

DEUXIÈME LIASSE.

Dans le courant de brumaire an II, un canot portant huit personnes, et suivi d'un gabareau chargé de quatre-vingt-dix prêtres, se présente à minuit et demi vers le ponton de la *Samaritaine*, en station devant la Sécherie, pour aller à bord; le factionnaire refusait le passage si on n'exhibait pas des ordres supérieurs. Fouquet et Lamberty, qui commandaient, présentèrent des pouvoirs signés de Carrier, et conçus à peu près en ces termes :

« Permis aux citoyens Fouquet et Lamberty de passer partout où besoin sera, avec un gabareau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre n es troubler dans ce transport. »

Preuves.

DEUXIÈME PIÈCE.

Lettre de la Société populaire de Nantes, en réponse à celle de Tours. Nantes, ce 21 vendémiaire an III.

TROISIÈME PIÈCE.

Déclaration de Vailli, canonnier, signée par lui à l'original, et dont la copie conforme, signée, le 24 vendémiaire an III, par le comité révolutionnaire de Nantes, est jointe aux pièces.

Faits.

Le factionnaire les laissa passer sous la batterie du ponton. Un quart d'heure après, il entendit les cris et reconnut les voix de ceux qui étaient dans le gabareau, et qu'on faisait périr de la manière la plus féroce.

Environ un mois après, le même factionnaire étant sur le même ponton, entre onze heures et minuit, deux autres gabares chargées d'hommes s'arrêtèrent à la Prairie-au-Duc; le factionnaire et ses camarades ont vu plus de huit cents personnes de tout âge et des deux sexes, dépouillées inhumainement, noyées, coupées par morceaux ou fusillées. Leurs habits, leurs bijoux furent vendus le lendemain matin au plus offrant par ceux-mêmes qui avaient été leurs bourreaux.

Il y eut une troisième noyade dont on ne dit ni l'époque, ni le lieu; elle est racontée par le même factionnaire : les victimes cette fois furent attachées deux à deux.

Il y a eu une quatrième noyade qui a été dirigée comme les trois autres; une est racontée par la même personne, qui estime qu'il a péri ainsi plus de deux mille individus.

Les mêmes hommes ont dirigé les quatre expéditions; ils n'ont montré leurs pouvoirs que la première fois.

PREMIÈRE LIASSE.

Lamberty et Fouquet se disposaient un jour à faire enlever plusieurs femmes, dont quinze en-

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Déclaration de Vaugeois, accusateur près la commission militaire du deuxième arrondissement,

Faits.

ceintes, de la prison de l'Entrepôt, ainsi que les enfants de huit ans et au-dessus; l'accusateur public et un des membres de la commission militaire s'opposaient à cet enlèvement, au nom de l'autorité dont ils étaient investis, et leur demanda leurs pouvoirs : Lamberty, après quelques difficultés, et lui avoir dit qu'il avait fait bien d'autres expéditions semblables, lui donna copie d'un ordre signé : Carrier.

Le lendemain Carrier envoie chercher la commission; elle était à son poste. Le président se rend chez le représentant du peuple, qui, en le voyant, lui dit avec fureur : « C'est donc toi qui t'opposes à mes ordres; puisque tu veux juger, juge donc; et si l'Entrepôt n'est pas vidé dans deux heures, je te fais fusiller. » Le président se retira, et se rendit à l'Entrepôt. Lamberty et Fouquet furent arrêtés par le comité, et traduits devant la commission militaire; Lamberty exhiba le même ordre que dessus, signé : Carrier, dont voici la teneur :

« Au nom de la République, etc., Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, invite et requiert le nombre des citoyens que Guillaume Lamberty voudra choisir, à obéir à tous les ordres qu'il leur donnera pour une expédition que nous lui avons confiée; requiert le commandant des postes de Nantes de laisser sortir, soit de nuit, soit de jour, ledit Lamberty et les citoyens qu'il conduira avec lui;

Preuves.

et Dumont, président du tribunal criminel militaire du même arrondissement, faite au tribunal révolutionnaire le 23 vendémiaire.

Faits.

défend à qui que soit de mettre les moindres entraves aux opérations que pourront nécessiter leurs expéditions. »

La pièce originale est annexée au procès de Fouquet et Lamberty, qui ont déclaré, lors de leur jugement, n'avoir eu d'autre ordre de Carrier, par écrit, que celui-là; Lamberty déclare que c'était en vertu de cet ordre qu'il avait noyé les prêtres, et plusieurs hommes, femmes, enfants, en différentes fois.

VINGTIÈME LIASSE.

Les membres du comité révolutionnaire, aujourd'hui accusés, avouent qu'ils ont pris part à ces exécutions; mais ils disent avoir reçu les ordres verbaux de Carrier. Il n'en donnait d'écrit que pour la déportation ou la translation de ses victimes; il les faisait ensuite périr, par des ordres particuliers donnés au comité, et notamment à Goullin.

C'est par ses ordres que Lamberty et Fouquet ont fait plusieurs mariages républicains; ils appelaient ainsi l'action de mettre nus un jeune garçon et une jeune fille, de les attacher ensemble, de les jeter à l'eau.

VINGTIÈME LIASSE.

Chaux, l'un des prévenus, traduit au tribunal révolutionnaire, déclare que Carrier a tiré le sabre sur lui lorsqu'il réclamait la liberté de plusieurs enfants.

Le 25 frimaire il a fait noyer,

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire au comité de sûreté générale, le 25 vendémiaire an III, signée Leblois, contenant la déposition de deux témoins, dont l'un a vu, et l'autre ouï dire; elle contient aussi la déclaration de quelques accusés.

DEUXIÈME PIÈCE.

Précis des débats concernant le procès du comité révolutionnaire de Nantes, le 27 vendémiaire, signée Leblois.

Déclaration de Goullin, prévenu

Faits. — *Preuves.*

sans jugement, cent vingt scélérats.

A l'instant du supplice, Lamberty et Fouquet ont déclaré que Carrier leur avait donné l'ordre verbal de noyer les prêtres.

Troisième témoin.

Il a menacé de la guillotine une députation de la commission militaire, pour lui demander s'il avait signé l'ordre dont l'original existe, il l'a nié.

Troisième témoin.

Carrier, soupant chez le septième témoin, celui-ci lui reprocha de faire toujours noyer; Carrier dit : « Tu en verras bien d'autres; nous avons des femmes à sans-culottiser, c'est-à-dire noyer. »

Septième témoin.

Une femme était à une fenêtre sur la place sur laquelle Carrier passait; on assure qu'il donna ordre de tirer sur elle.

Septième témoin.

Le président de la commission militaire le consultait sur une compétence; Carrier répondit : « La guillotine! toujours la guillotine! »

Septième témoin.

On assure qu'il a fait noyer trois belles femmes dont il avait joui.

Septième témoin.

DIX-HUITIÈME LIASSE.

A l'époque où l'on menaçait d'insurrection à Bouffai et d'invasion dans l'armée catholique, il proposa à toutes les administrations réunies de faire périr les prisonniers ennemis.

C'est lui qui a provoqué, prêché, commandé hautement toutes les mesures révolutionnaires. Il a fait noyer cent et quelques individus, dont le sacrifice, croyait-il, importait au repos des prisons : seul, il donna cette impulsion ter-

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre des membres des comités de Nantes au tribunal révolutionnaire de Paris, le 1er brumaire, renvoyée au comité de sûreté générale, signée DOBSENT.

Faits.

rible, qui jeta hors des bornes des patriotes ardents et de bonne foi.

DEUXIÈME LIASSE.

Pierre Robert, batelier, domicilié à Nantes, déclare avoir été forcé de conduire son bateau pour l'exécution de quatre noyades, qui ont eu lieu l'hiver dernier, dans l'espace d'environ cinq semaines : un nommé Affilé le somme, au nom du représentant du peuple Carrier, de tenir sa gabare pontée vis-à-vis la calle Chorand.

La première noyade eut lieu sur cinquante-huit personnes, attachées deux à deux.

Huit jours après, huit cents personnes de tout âge, de tout sexe furent conduites et noyées vis-à-vis Chantenay.

La troisième noyade eut lieu huit jours après, sur quatre cents individus liés deux à deux, les mains derrière le dos, aussi vis-à-vis Chantenay.

Dix jours après, il y eut une quatrième noyade sur environ trois cents individus des deux sexes, de tout âge, qui furent conduits vis-à-vis Chantenay. Les mariniers employés à ces quatre expéditions étaient sans cesse menacés, battus par les commandants pour aller plus vite; ils n'ont été payés que pour la première expédition.

Preuves.

NEUVIÈME PIÈCE.

Déclaration de Pierre Robert, batelier, faite à l'invitation du comité de surveillance de Nantes, et consignée au registre des déclarations, le 1er brumaire an III; le déclarant a dit ne savoir signer. Pour copie conforme, 4 brumaire an III. *Signé :* LES MEMBRES DU COMITÉ,

Faits.

CINQUIÈME LIASSE.

Carrier n'est jamais sorti de Nantes; il n'a jamais eu le courage de paraître à la tête des armées.

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Lettre de Lebeaupin. Nantes, le 22 vendémiaire an III. Pour copie conforme : LEROUX, président de la

Faits.	*Preuves.*
Il passait les nuits à Nantes dans des orgies horribles, dont grande partie sur les bâtiments où les victimes qui avaient mérité ses regards, étaient précipitées par ses ordres au fond de la Loire.	Société; GOUBEAU, LECOMTE, secrétaires.
VINGT ET UNIÈME LIASSE.	PREMIÈRE PIÈCE.
Plusieurs repas ont été donnés sur la galiote qui a servi à l'expédition des prêtres. Carrier y est venu manger deux ou trois fois.	Dénonciation de Pierre Sourisseau. Nantes, le 26 vendémiaire an III. Pour copie conforme. Nantes, le 26 vendémiaire; signé : LES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE.
PREMIÈRE LIASSE.	NEUVIÈME PIÈCE.
Il passait son temps en orgies avec ses satellites, marquait les victimes avec Forget, le comité révolutionnaire, Girardet et Renard. Il a forcé, par la terreur, Ducros à lui donner sa maison, dont il faisait son sérail.	Lettre signée Orieux, sans date, timbrée de Nantes, à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris.
DEUXIÈME LIASSE.	DEUXIÈME LIASSE.
Colas Fréteau, marinier, accompagné d'un citoyen, s'est présenté, en nivôse, chez le représentant du peuple Carrier, à Nantes, pour lui remettre une pétition signée de cinquante mariniers, tendant à lever l'embargo qui avait été mis sur tous les bateaux de la Loire. Carrier était avec deux femmes auprès du feu; il lui répondit : « Je vais te dire quand l'embargo se lèvera; » il saute sur son sabre, se précipite sur le pétitionnaire, et lui porta un coup qu'il n'évita qu'en fermant la porte promptement.	Extrait des registres des déclarations faites aux comités de surveillance de Nantes, le 4 vendémiaire an III. Pour copie conforme : LES MEMBRES DU COMITÉ.

Faits.

DEUXIÈME ENVOI.

Il entretenait avec la femme de Normand, directeur de l'hôpital de Nantes, un commerce contraire aux bonnes mœurs et scandaleux.

Journellement on venait solliciter auprès de cette femme les grâces qu'on voulait obtenir de Carrier.

Elle faisait fabriquer habituellement des petits pains au lait, avec l farine destinée aux besoins de l'hôpital, et les faisait porter clandestinement chez Carrier par un nommé Picot, lorsque Carrier ne mangeait pas chez elle.

Carrier étant un jour chez la femme Normand, la déclarante, ennuyée de travailler, tant pour Carrier que pour d'autres personnes de sa maison, vint demander qui la payerait. Sur le rapport qu'on en fit à Carrier, il répondit : « La guillotine ! »

Preuves.

Déclaration de Louise Courand, lingère à Nantes, du 3 brumaire an III. Extrait du registre des dénonciations du comité de surveillance de Nantes. Pour copie conforme : LES MEMBRES DU COMITÉ.

Faits.

DEUXIÈME LIASSE.

Des commis du bureau de l'état-major ont dit entre eux qu'il fallait aller dans telle rue, enlever telle ou telle femme, et les mener chez Carrier qui les avait demandées pour se divertir.

Il faisait noyer des femmes après en avoir joui.

Preuves.

PREMIÈRE PIÈCE.

Dechartres déclare l'avoir entendu, et fait consigner sa déclaration dans les registres du comité de surveillance de la Société populaire de Tours, du 2 vendémiaire an III.

Dechartres dit l'avoir vu.

Faits.

TROISIÈME ENVOI.

Deux commissaires de la commune de Nantes étaient venus, en germinal, à Paris, pour solliciter des subsistances; ils instruisirent Carrier de l'état de détresse où se trouvait Nantes; Carrier y prit

Preuves.

SEULE PIÈCE.

Lettres des commissaires de la commune de Nantes, Houdet et Roussel, au comité de sûreté générale de Nantes, le 6 brumaire an III. La réponse de Carrier fut entendue de plusieurs citoyens

Faits.

part, et offrit son appui auprès du Comité de salut public; les commissaires ne crurent pas devoir l'accepter.

Le lendemain, ils rencontrèrent Carrier dans le vestibule de la commission de commerce; ils l'engagèrent à appuyer leur demande; au lieu du langage consolant de la veille, il leur répondit : « Demander pour Nantes? je demanderais qu'on porte le fer et la famine dans cette ville abominable; vous êtes tous des coquins, des contre-révolutionnaires, des brigands et des scélérats; oui, je ferai nommer une commission par la Convention nationale; j'irai moi-même à la tête; je ferai sortir le peu de patriotes qu'il y a dans Nantes; que dis-je? il n'y en avait qu'un, et vous l'avez fait guillotiner, scélérats! Je ferai rouler les têtes dans Nantes, et je le régénérerai.

Preuves.

envoyés des départements pour réclamer des subsistances; des membres de la commission eux-mêmes en ont été témoins. Signées : Houdet, commerçant, et Y. Roussel, fabricant.

QUATRIÈME ENVOI.

Lamberty et Fouquet avaient une mission de Carrier, représentant du peuple; mission moitié écrite, moitié verbale, à ce qu'ils disent, pour faire des expéditions, tant de jour que de nuit. Cette mission consistait à couler bas un bateau chargé de prêtres condamnés à la déportation. Ils prenaient à l'Entrepôt des individus, et les noyaient sans aucun jugement. La commission s'oppose par écrit à cet enlèvement de prisonniers, sans un ordre d'elle; ils s'en plaignirent à Carrier, qui envoya chercher la commission militaire. Gonchon s'y

QUATRIÈME ENVOI.

Lettre de Bignon, président de la commission militaire de Nantes, 25 ventôse an II.

Faits.

rendit seul; Carrier lui dit : « Te voilà, j... f..... de président qui t'oppose à mes ordres; eh bien! juge donc dès que tu veux juger; si, dans deux heures, tous les prisonniers de l'Entrepôt ne sont pas jugés, je te fais fusiller. » Gonchon se rendit à l'Entrepôt avec un membre de la commission; ils jugèrent les dix derniers brigands qui y étaient; ils s'aperçurent avec étonnement, que, de huit hommes qu'ils avaient mis de côté, faute de preuves suffisantes pour les condamner, cinq avaient été jetés à l'eau; six femmes grosses, condamnées à mort avec sursis, avaient subi le même sort.

Sitôt le départ de Carrier, le comité révolutionnaire a fait arrêter ces deux noyeurs et les a traduits devant la commission : dans leurs interrogatoires, ils ont dit qu'ils n'avaient rien fait que par les ordres verbaux de Carrier. La commission militaire envoya une députation au représentant du peuple, qui répondit qu'il n'avait jamais donné d'ordres à Fouquet, mais qu'il avait donné à Lamberty une mission par écrit, et non d'autres.

CINQUIÈME ENVOI.

Les membres du tribunal criminel militaire ont fait, le 27 frimaire, au représentant du peuple Carrier, des représentations conformes aux lois des 19 mars, 10 mai, 5 juillet dernier, sur l'ordre écrit de Carrier, d'exécuter sans jugement vingt-quatre bri-

Preuves

CINQUIÈME PIÈCE.

Extrait des registres d'audience du tribunal révolutionnaire de la Loire-Inférieure, séant à Nantes, du 27 frimaire. *Signé :* RANCE, commissaire. — Pour copie conforme, *signé :* PHILIPPES. Trouvé dans les papiers de Robespierre.

Faits.	*Preuves.*
gands pris les armes à la main. Carrier, ayant donné verbalement de nouveaux ordres, le tribunal a fait consigner ses représentations sur son registre.	

Ici se termine le travail de votre commission; il vous présente le tableau des faits et preuves résultant des pièces. Il a été dans notre intention de ne rejeter aucun fait, quel qu'il puisse paraître; les articles 3 et 9 ne nous permettaient pas de faire davantage. Vous vous êtes réservé d'examiner solennellement cette affaire, en vous éclairant de plusieurs moyens qui nous étaient interdits; vous avez voulu que le travail de votre commission facilitât votre délibération, mais ne la dirigeât pas.

Carrier a été entendu avec toute la latitude que lui garantissait la loi. Les articles 13, 14 lui réservent de plus puissants moyens de faire apprécier sa défense, puisqu'il peut faire imprimer et distribuer telles pièces et mémoires qu'il jugera utiles; qu'il doit être présent à la discussion, pour y être entendu sur les faits articulés et précisés.

Ces dispositions tutélaires ne seront pas moins utiles pour porter dans la conscience de chacun des membres de la Convention l'évidence et la conviction, et conduire à une décision digne des principes sacrés que les représentants du peuple sont chargés de défendre inflexiblement.

La commission des Vingt-et-un, créée par décret du 8 brumaire, d'après l'état et l'examen des pièces

remises par les trois comités réunis, estime qu'il y a lieu à accusation contre le représentant du peuple Carrier.

Signé ; Monestier (du Puy-de-Dôme), président; M. J. Chénier, secrétaire; C.-J. Lefranc, P. Guérin, Hourier, Eloy, Boudin, Laa, Baudran, Marcoz, Vidalot, F. Lanthenas, Gaultier, Martinel, Bonnet (de l'Aude), L. Rivery, G. Romme, Reynaud (Haute-Loire), François, Servière et Dubreuil.

CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE CARRIER, DANS LA SÉANCE DU SOIR, 3 FRIMAIRE, DE L'AN III, DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Citoyens,

« Dans une affaire aussi importante que celle qu'une grande conjuration m'intente, après un an de silence, il serait inutile de remettre aujourd'hui sous vos yeux toutes les preuves que j'ai consignées, toutes les puissantes raisons que j'ai déjà développées dans mes écrits; elles sont sans doute présentes à votre mémoire; vous avez dû les peser dans votre sagesse; vous n'avez pas dû les perdre un seul moment de vue, pour prendre une détermination juste, éclairée, impartiale, dans une circonstance qui sera une époque mémorable dans notre révolution.

« J'ai repoussé victorieusement dans ces écrits toutes les principales inculpations dont la fureur des ennemis de la République et de la Révolution a ourdi un

vaste système, pour en faire planer les soupçons sur ma tête.

« Dans la discussion des pièces dont on a cherché à former une monstrueuse production contre moi, j'ai écarté avec avantage toutes les imputations isolées, atroces et invraisemblables qu'on n'a pas craint d'insérer dans ces pièces ténébreuses.

« Je vous ai fait connaître la vie, la conduite incivique, immorale, des individus qui les ont fait fabriquer dans l'ombre.

« Je vous ai fait sentir les contradictions, les invraisemblances, les faux matériels qui y fourmillent à chaque page, à chaque ligne.

« Je vous ai observé et vous êtes convaincus que toutes ces pièces, à l'exception de la lettre de mon collègue Bô, ne sont que des copies qu'on désigne sous la dénomination de copies collationnées : elles n'ont donc aucune authenticité ; elles ne peuvent donc, dans la forme qu'on les présente, inspirer le moindre degré de confiance.

« Qu'importe qu'elles aient passé sous les yeux des trois comités réunis et de la commission des Vingt-et-un ! elles auraient ainsi passé dans toutes les mains, rien ne pourrait changer leur forme ; en passant de main en main elles ne deviendraient jamais des originaux, elles seraient toujours des copies collationnées, et les examens successifs qu'elles pourraient subir ne leur donneraient pas un degré de plus d'authenticité.

« On trouve, à la vérité, quelques déclarations, quelques lettres qui ne sont point en copies collationnées ; mais en sont-elles plus authentiques ? Rien ne

constate la véracité des écritures et des signatures de ceux qui semblent les avoir fabriquées, nulle autorité publique ne l'atteste; quelle foi veut-on donc qu'on y ajoute, surtout dans une affaire infiniment importante, qui exige des preuves palpables, matérielles, frappantes par leurs lumières.

« Parmi ces pièces, on m'en oppose trois comme émanées de moi; l'arrêté donné à Lamberty, et deux arrêtés qu'on prétend que j'ai donnés à Philippe Tronjoly.

« J'en ai délivré un à Lamberty, pour me servir d'espion dans la Vendée; mais qui me garantit, qui garantit à la Convention nationale que la copie qu'on produit est exacte, qu'elle n'est point tronquée?

« Je ne me souviens point d'avoir donné les deux autres arrêtés à Philippe Tronjoly. Où est la preuve encore qu'ils sont signés de moi? Où est la preuve qu'ils sont présentés avec exactitude? Je pourrais, au surplus, y avoir appliqué ma signature de confiance; et, dans tous les cas, comment la Convention nationale pourrait-elle prendre une décision contre moi, motivée sur ces arrêtés, qui, pris tels même qu'on les présente, sont littéralement conformes à ses décrets, à ses proclamations?

« Il n'y a donc rien dans les pièces produites contre moi qui puisse, je ne dis pas légitimer, mais même donner le moindre prétexte à un décret d'accusation contre moi. Pour autoriser cette mesure extrême, il faudrait qu'il existât des arrêtés émanés de moi, avoués par moi, qui commandassent impérieusement les mesures extraordinaires et de détail dont on accuse le comité révolutionnaire de Nantes; et je porte

le défi le plus solennel à tous mes ennemis d'en présenter un seul de cette nature.

« Qu'on ne pense pas qu'on peut suppléer à l'absence des preuves résultantes des pièces par la preuve testimoniale; je vous ai déjà fait sentir tout le danger auquel ce moyen ne manquerait pas d'amener, en le prenant dans un pays presque tout entier en contre-révolution. Je vous ai annoncé que les aristocrates se présentant à tour de rôle pour déposer contre un représentant du peuple, la preuve testimoniale serait un moyen infaillible de les envelopper tous successivement dans une proscription inévitable; s'il fallait l'admettre, ce serait l'armée avec laquelle j'ai combattu qu'il faudrait entendre; ce serait le suffrage de tous les braves défenseurs de la République, qui m'ont constamment suivi, entouré, qu'il faudrait recueillir; ce serait celui-là seul qui inspirerait une juste confiance; je le réclame à grands cris, on ne peut me le refuser sans la plus criante des injustices.

« Je le réclame avec instance de tous mes collègues qui m'ont précédé, accompagné et succédé dans mes missions; je demande qu'on entende Pocholle, Gillet, Ruelle, Bourbotte, Turreau, Francastel, Joyau, Bellegarde, Choudieu, Garreau et Bô; ils attesteront, ainsi que tous les défenseurs de la patrie, de quelle manière je me suis conduit dans mes missions, pendant et après les combats; ils diront si je suis un homme féroce, sanguinaire.

« Leur témoignage vaudra bien, sans doute, celui de quelques contre-révolutionnaires de Nantes.

« Pour bien savoir à quoi s'en tenir sur leur conduite, sur leurs dépositions, il faut vous présenter une

idée de l'esprit public qui régnait dans cette commune, et qui vient de s'y revivifier.

« Les premiers représentants du peuple qui s'y présentèrent, Goupilleau de Montaigu et deux autres, qui se rendaient avec lui à Brest, y furent méconnus et insultés.

« Villers et Fouché, qui y furent envoyés ensuite, ne purent y exercer l'autorité dont ils étaient investis. Fouché fut menacé; il avait à craindre pour ses jours; il fut forcé de précipiter ou de cacher son départ.

« Lorsque le fédéralisme éclata dans la ci-devant Bretagne, il fut accepté par toutes les sections et les autorités constituées de Nantes. On organisa une force armée pour marcher sur Paris et contre la Convention nationale; on méconnut ses décrets, on demanda son renouvellement, sa translation à Bourges; on déclara qu'on ne recevrait point dans les murs de Nantes, mes collègues Gillet et Cavaignac, qui étaient alors à Ancenis.

« Le général Canclaux écrivit alors à Nantes que, si cette commune ne révoquait point les arrêtés liberticides qu'elle venait de prendre, il y entrerait hostilement à la tête de deux mille hommes pour la faire rentrer dans le devoir. Il fallut cette menace pour la forcer à les rapporter.

« Cependant la fermentation était si forte, que le maire Baco ne craignit pas de mander devant lui, quelques jours après, mon collègue Gillet, pour lui faire rendre compte de sa conduite.

« Gillet s'y rendit au milieu des insultes, des humiliations; Baco lui adressa les interpellations les plus injurieuses, les plus offensantes, lui fit les me-

naces les plus terribles en présence de plus de quatre mille Nantais assemblés. Après cet interrogatoire flétrissant, cette foule cria à l'unisson : « A l'échafaud, « les députés ! »

« Dans le temps de ces crises, on donnait, dans toute la ci-devant Bretagne, le nom de Marat à tous les patriotes; l'aristocratie de Nantes l'avait donné à un seul de ses habitants, au citoyen Monet, excellent républicain; injurié, menacé tous les jours, il fut obligé de fuir clandestinement cette commune; il passa à Saint-Domingue, où étaient plusieurs colons nantais; il fut assassiné peu de jours après son arrivée.

« Angers et Saumur avaient été pris et mis au pillage par les brigands[1] ; ils marchaient sur Nantes; on en était instruit; et la veille de l'attaque on pensait à peine à se défendre. Le général Canclaux fut obligé de faire placer des barils de poudre sous l'arsenal et sous le bâtiment occupé par l'administration du département, et de menacer de faire sauter la place si on n'opposait point une vigoureuse résistance. La garnison, les artisans, les sans-culottes répondirent parfaitement à ses vues : les brigands furent repoussés; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y avait ce jour-là dans Nantes plus de quatre mille repas préparés pour recevoir les brigands, et autant de drapeaux blancs tout prêts à être arborés aux fenêtres.

« Jusqu'à mon arrivée, les sans-culottes, les artisans, y avaient vécu dans la pénurie la plus désolante.

[1] Les Révolutionnaires appelaient les Vendéens des brigands; l'histoire, plus juste, les a appelés des héros. Cet exemple n'est pas inutile à citer aujourd'hui.

On y faisait publiquement l'agiotage le plus scandaleux, des accaparements immenses; on y vendait avec publicité les mêmes denrées coloniales jusqu'à cent fois par jour.

« Tous nos prisonniers, tous les brigands que nous avons pris, nous ont déclaré que leurs chefs étaient en correspondance avec des Nantais, qu'ils leur transmettaient des renseignements sur les mouvements de nos armées; aussi ne nous était-il pas possible d'en faire un seul sans que les brigands en fussent instruits. Ils nous ont déclaré qu'ils tiraient de Nantes une grande partie de leurs munitions et de leurs armes.

« Pendant mon séjour à Nantes, les brigands ont manqué de tout; ceux qui avaient passé la Loire ont constamment lutté contre la famine; elle a introduit parmi eux une maladie pestilentielle qui a singulièrement concouru à leur destruction. A Dol, au Mans, à Savenai, ils ne faisaient pleuvoir sur nos braves défenseurs que des moitiés ou des tiers de balles.

« Sur la rive gauche, j'avais réduit Charrette aux abois, il n'avait tout au plus que trois cents hommes mal armés et sans munitions. Nous lui avions enlevé au Grand-Luc sa dernière pièce d'artillerie. Ce sont là des faits connus de mes collègues, connus de toute l'armée.

« Comment se fait-il que depuis mon départ la guerre de Vendée se soit rallumée, que les brigands aient des subsistances, des armes, des munitions, de l'artillerie? Ce n'est sûrement pas l'Angleterre qui peut leur en avoir fourni; c'est impossible tant que Noirmoutier sera au pouvoir de la République. Certes, la question n'est pas bien difficile à résoudre. Il ne

peut y avoir que les premiers arsenaux qui ont alimenté cette affreuse guerre dans son principe, qui renouvellent aujourd'hui leurs criminelles fournitures.

« Ce n'est pas là le seul reproche qu'on peut faire à des Nantais. Des complots, des conspirations, se sont toujours fomentés dans cette commune. Lorsque les brigands passèrent la Loire, on annonça publiquement dans Nantes que la garnison de Mayence, avec laquelle je les poursuivais, avait été taillée en pièces; que les brigands allaient se porter sur Nantes, pour lui livrer une seconde attaque; les contre-révolutionnaires se montraient avec audace.

« Alarmées de leur insolente attitude, les autorités constituées se transportèrent auprès de mes collègues, pour les inviter, au nom du salut public, à sauver Nantes des contre-révolutionnaires, en prenant un parti décisif qu'eux seuls pouvaient autoriser, puisqu'eux seuls avaient des pouvoirs suffisants.

« Mon collègue Gillet répondit que le comité révolutionnaire avait tous les pouvoirs nécessaires; qu'ils lui étaient conférés par la loi, et que, d'ailleurs, on ne devait pas craindre de les excéder dans des circonstances où l'on avait la République à sauver des projets liberticides sans cesse renaissants.

« C'est peut-être par cette réponse que le comité s'est cru autorisé à outrer celles qu'il a prises; ce qu'il y a de bien constant, c'est qu'avant mon arrivée à Nantes, il avait au moins bien combiné, et peut-être même exécuté celles qu'on lui reproche le plus aujourd'hui. Une lettre de Goullin, du 5 octobre (vieux style), en contient la preuve matérielle. Il écrivait à

ses collègues : « Vous manquez, me dites-vous hier, « de *bras exécuteurs*, parlez, demandez, et vous ob- « tiendrez. » Et plus bas, *songez au navire*. Il avait donc alors à sa disposition et les agents de ses exécutions et les navires.

« Cependant, je ne suis arrivé à Nantes que le 8 octobre au soir; c'est un fait que je prouverai invinciblement; j'y suis resté le 9, avec mes collègues Ruelle, Philippeaux, Gillet, Bourbotte, Prieur (de la Côte-d'Or) et Hentz; je suis parti le 10 au matin, pour me rendre à l'armée, en vertu des ordres du Comité de salut public, qui m'ont été remis par Prieur et Hentz. Je ne suis revenu à Nantes qu'environ un mois après.

« La preuve que le comité révolutionnaire de Nantes a pris seul, dans la suite, à mon insu et sans ma participation, toutes les mesures extraordinaires qu'on voudrait aujourd'hui reverser sur moi, c'est son ordre du 15 frimaire de faire fusiller tous les Nantais indistinctement traduits au tribunal révolutionnaire. C'est le premier acte au procès dans lequel on a excédé les mesures; or on n'ose point et on ne peut pas dire qu'on l'ait donné par mon impulsion. Si on a fait le premier pas à mon insu et sans mon intervention, n'est-il pas évident qu'on a fait tous les autres sans ma participation, puisqu'on en a conçu le système, et qu'on en avait au moins les moyens avant mon arrivée à Nantes.

« La preuve encore qu'il a fait tout à mon insu est consignée dans la première lettre que Philippe Tronjoly m'a adressée de Nantes, le 15 germinal dernier; il y en a inséré l'aveu formel.

« Une nouvelle preuve que je n'y ai point participé,

c'est que Philippe Tronjoly n'a d'abord dirigé, et pendant fort longtemps, son accusation que contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes.

« Faut-il encore une preuve plus positive : c'est que presque tous les Nantais qui ont été entendus au tribunal révolutionnaire, n'ont inculpé, dans leurs premières déclarations, que le comité révolutionnaire de Nantes; nul d'eux n'a proféré mon nom pour m'inculper.

« Veut-on encore une preuve non moins concluante, nous la trouverons dans la lettre que Philippe Tronjoly m'a écrite de Nantes, le 6 prairial : « Les parti- « culiers que j'accuse, me marque-t-il, par mon acte « légal du mois dernier, répandent que c'est vers toi « que je veux diriger mon accusation : c'est une ca- « lomnie qui pourrait me noircir à tes yeux. Je te dirai « que jamais je ne t'ai accusé, que je n'en ai même « jamais eu l'intention; tu es trop bon républicain « pour avoir trempé dans les délits qu'il était de mon « devoir de déférer à la justice. » Cet individu ose m'accuser moi-même aujourd'hui, après avoir ainsi manifesté et la vérité et ses intentions; mais, dans quelles circonstances? c'est dans un moment où un déluge de libelles et de pamphlets provoquaient contre moi toute espèce d'accusations, dans des moments où la coalition des contre-révolutionnaires vociférait, foudroyait, pour machiner ma perte.

« Les preuves les plus convaincantes sont les arrêtés nombreux donnés par les membres du comité révolutionnaire de Nantes, d'extraire les brigands des prisons; leurs arrêtés délivrés à leurs agents pour l'exécution de leurs mesures.

« Il y a plus : il est constant au procès qu'ils ont invité Lamberty et bien d'autres à exécuter leurs mesures; qu'ils ont payé trois gabares à cet individu; qu'ils en ont payé d'autres à un nommé Laffilé; ils ont donné les ordres pour les faire préparer : leurs ordres par écrit sont produits au proeès.

« Si j'avais pu entrer dans la moindre de ces mesures, si j'avais pu leur en inspirer le conseil, auraient-ils pris sur eux de délivrer cette multiplicité d'arrêtés sans une autorisation, sans des ordres par écrit de ma part? Les autres autorités constituées de Nantes ont-elles agi sans des arrêtés émanés de moi, quand mon intervention était nécessaire? et le comité révolutionnaire avoue qu'il n'en a pas, et cependant il veut rejeter sur moi ce qu'il a ordonné par des arrêtés signés de lui! Qu'on se rappelle ce qu'écrivait mon collègue Bô, qui a connu parfaitement, qui a vu naître le procès, à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire : « Si les accusés se permettaient quel-
« que inculpation contre les représentants du peuple,
« je te prie de me les communiquer; car je puis y
« répondre avec la conviction la plus évidente. » Ce langage, le défaut absolu de représentation d'aucun arrêté de ma part qui autorise les mesures prises par le comité révolutionnaire de Nantes, leurs arrêtés multipliés, les preuves accumulées qui s'élèvent contre eux; tout prouve lumineusement qu'ils avaient le plan et les moyens de ces mesures avant mon arrivée à Nantes, et qu'ils les ont exécutés à mon insu, et sans nulle participation de ma part; ils se sont crus sans doute autorisés par les exemples que leur ont donnés Saumur, Angers, Laval et Château-Gontier.

« Au lieu de produire le moindre arrêté contre moi, il en existe un au contraire pris par Bourbotte, Turreau et moi, pour sauver les jeunes brigands.

« Une lettre d'un des membres de la commission militaire annonce qu'elle a jugé plus de quatre mille brigands, et moi je déclare qu'il en a été amené tout au plus trois mille à Nantes pendant le séjour que j'y ai fait; elle les a donc tous jugés; elle a dû suivre l'exécution de ses jugements; je ne m'en suis pas mêlé; je ne pouvais ni ne devais le faire.

« Comment pourrait-on m'en faire un reproche fondé? Le crime a ses degrés comme la vertu; jamais on n'a vu l'homme probe et humain passer tout à coup à l'excès de la férocité. Or il y a dans le sein de la Convention nationale des collègues qui me connaissent, qui m'ont fréquenté depuis mon enfance; je les interpelle de déclarer s'ils ont jamais remarqué en moi, dans aucune circonstance de ma vie, un caractère enclin à l'inhumanité; j'interpelle tous ceux qui m'ont fréquenté depuis le moment que j'ai été appelé à la Convention nationale; j'interpelle tous ceux qui ont rempli des missions avec moi de déclarer s'ils ont reconnu en moi un cœur mauvais et féroce. Quoi! j'ai parcouru tous les départements de la ci-devant Normandie, ceux de la ci-devant Bretagne; l'aristocratie y allumait alors tous les brandons de la guerre civile; mon séjour a été principalement fixé à Rouen, à Caen, à Cherbourg, à Port-Malo, à Port-Solidor, à Rennes; je n'y ai fait arrêter que les principaux auteurs du fédéralisme; j'en ai excepté ceux que je n'ai crus qu'égarés; je n'en ai traduit aucun devant aucun tribunal : et on voudrait persuader que je suis

devenu tout à coup l'homme le plus féroce, le plus sanguinaire! Cette métamorphose soudaine choque les règles éternelles et invariables de la nature; il n'est pas donné aux passions des hommes d'en déranger, d'en dénaturer les mouvements.

« Quand les tyrans de Rome commandaient des excès dans la vue d'affermir la puissance suprême qu'ils avaient ravie à un peuple libre, ils n'avaient aucun compte à rendre; ils s'étaient élevés au-dessus de la loi; ils en avaient usurpé tous les pouvoirs. Le niveau de la loi s'élevait au contraire sur ma tête comme sur celle du plus simple individu; j'avais à rendre compte de ma mission à la Convention natiotionale, au peuple français, et on voudrait, m'assimilant à un tyran, faire entendre que j'ai commis des délits dont je n'aurais pu me dissimuler que la responsabilité pèserait sur ma tête. On ne le persuadera jamais aux esprits justes, qui calculent dans le calme de la raison, jusqu'où l'homme responsable peut porter l'exercice momentané des pouvoirs qui lui ont été délégués.

« M'accuser d'être un tyran! moi, l'ami le plus sincère, le partisan le plus prononcé de l'égalité, de la liberté, le défenseur le plus ferme de la République! cette accusation est déchirante pour moi.

« Mais pourquoi a-t-on jeté le premier dévolu sur moi? Pourquoi suis-je le représentant du peuple qu'on cherche à faire figurer seul dans un grand procès pour la guerre de la Vendée? Les faits qui ont eu lieu à Nantes s'étaient passés auparavant à Saumur, à Angers, à Château-Gontier, à Laval; dans tous ces endroits on a précipité des brigands dans l'eau, même

en plein jour; on n'a pas observé plus de distinction qu'à Nantes; il y avait des représentants du peuple : sans doute ils ne sont pas plus coupables de ces excès, que je ne le suis de ceux qui se sont passés à Nantes. Mais pourquoi me donner l'horrible initiative de la diffamation, de l'accusation? Où il n'y a point de différence, la loi ne devrait point en établir : mais il est bien aisé de voir le projet de mes persécuteurs; ils ont craint de ne pas réussir en nous attaquant en masse, ils m'ont attaqué isolément, dans l'espoir d'un succès plus facile, afin d'envelopper ensuite successivement mes collègues dans une proscription inévitable.

« Plus de trois mois avant de me rendre à l'armée, on ne faisait plus, dans toutes nos colonnes, aucun prisonnier brigand; ils étaient fusillés sans nulle forme de procès, aussitôt qu'ils étaient pris. La Convention nationale ne l'ignorait point; les lettres des généraux l'en instruisaient; plusieurs de mes collègues le lui ont annoncé; les lettres étaient applaudies, insérées au *Bulletin*, parcouraient toute la France.

« Quand on lui a appris qu'on avait donné l'ordre de fusiller quatre mille cinq cents brigands prisonniers, a-t-elle improuvé cette mesure[1]? Elle a décrété l'insertion de la lettre au *Bulletin*. L'auteur n'est point inquiété; je ne pense pas qu'il doive l'être d'après l'accueil que sa lettre a reçu de la Convention nationale. Pourquoi serais-je donc sous le coup d'un décret d'accusation, pour deux arrêtés dont je ne vois point les originaux et qui ne contiennent pas une mesure aussi étendue?

[1] Quels aveux!

« La Convention nationale ne fait donc pas attention qu'elle se fait le procès à elle-même? Elle a mis hors la loi tous ceux qui se sont montrés chefs d'émeute, à l'époque du recrutement; tous ceux qui alors ont porté la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion; elle a mis hors la loi tous les aristocrates, tous les ennemis du peuple : les brigands de la Vendée ont pris les armes et tous les signes de la révolte à l'époque du recrutement; ils ont fait et soutenu la guerre la plus sanglante qui ait encore existé sur la terre : ils étaient donc hors la loi; elle a ordonné qu'ils seraient *tous exterminés* dans un délai déterminé; elle a approuvé, elle a applaudi à la mesure de les fusiller aussitôt qu'ils étaient pris; l'improuver aujourd'hui, faire le procès à ceux qui l'ont exécutée, c'est faire le procès à elle-même, puisqu'elle l'a décrété. Mais pourquoi ne le ferait-on pas à l'armée? Après la victoire du Mans, les défenseurs de la République ont fait tomber sous leurs coups les femmes et les prêtres qui étaient sur des chariots à la tête de l'armée brigantine; la Convention nationale a entendu le récit de ces faits à la barre; elle y a applaudi. Pourquoi donc revenir aujourd'hui sur les suites malheureuses de la guerre civile la plus meurtrière, la plus terrible qui ait ensanglanté le monde?

« Il faudrait donc aussi reporter un examen rétrograde sur la guerre de la Lozère; il faudrait intenter un procès aux braves Cantalistes, aux citoyens valeureux de la Haute-Loire, qui y ont passé au fil de l'épée les dix mille brigands qui marchaient sous les bannières de Charrier, et deux bandes de prêtres qu'ils rencontrèrent dans les bois. Il faudrait en intenter un

à tous les représentants du peuple qui ont été en mission, puisqu'ils ont été forcés de prendre des mesures révolutionnaires; c'est pourtant à leur énergie et à leur courage qu'est dû le salut de la République. Elle était déchirée dans l'intérieur par les guerres civiles, attaquée, envahie par les puissances coalisées; nos armées, les autorités constituées, tout était dans une désorganisation épouvantable, dans un vaste chaos... Grâce à l'énergie des représentants du peuple envoyés en mission, les guerres civiles ont été étouffées, l'harmonie civile s'est établie dans toutes les parties du gouvernement, des phalanges républicaines ont été organisées, les esclaves des despotes ont été repoussés loin de nos frontières, des victoires éclatantes ont amené la campagne la plus étonnante qui ait encore paru dans les annales du monde. Il est facile aujourd'hui de cueillir les lauriers qu'on n'a point plantés; mais quand on n'ignore pas les obstacles sans cesse renaissants qu'il a fallu braver, les dangers multipliés qu'il a fallu franchir pour opérer de si grands prodiges, que les races futures contempleront avec admiration et auront de la peine à croire, pourquoi chercherait-on à en ternir l'éclat? pourquoi laisserait-on victimer ceux qui se sont si généreusement dévoués au salut de la République? Tels sont cependant les projets de mes ennemis.

« La Convention nationale s'est bien aperçue, sans doute, que c'est le procès du royalisme contre la liberté, du fanatisme contre la philosophie. Celui qu'on me suscite réunit ces deux caractères. C'est une foule de royalistes, de fanatiques de Nantes et de la Vendée, qui poussent leurs hurlements contre moi, qui in-

ventent, qui osent m'imputer des délits qu'eux seuls peuvent concevoir et commettre. Qu'on en trouve un grand nombre à Nantes, ce n'est pas étonnant dans une commune gangrénée d'aristocratie qui renferme dans ses murs plus de quatre-vingt mille âmes. Il n'est pas un seul de mes collègues, appelés en mission à Nantes, qui ne convienne qu'elle est une des communes de la République qui compte dans son sein le plus de royalistes, de contre-révolutionnaires, de fanatiques. Ne sait-on pas à quels excès conduit l'esprit de parti et de fanatisme? Qu'on se rappelle les plaies, les maux qu'il a faits de tout temps à la France; qu'on se rappelle les persécutions, les tortures qu'il a toujours fait éprouver au parti contraire, les procès scandaleux et injustes qu'il a suscités : qu'on se rappelle surtout le procès du malheureux Calas; ce fut l'esprit de fanatisme qui, avec des dépositions, des présomptions, le conduisit à l'échafaud. C'est avec des déclarations isolées, obscures, sans authenticité, avec des dépositions vagues, stipendiées, avec des présomptions forcées, avec des déclamations exagérées, que le royalisme et le fanatisme voudraient aujourd'hui me préparer le même sort; mais dans une matière aussi grave que celle que présente mon affaire, est-ce avec de pareilles déclarations, avec des dépositions de ce genre et des présomptions qu'on établit des vérités? La vérité est une et tout entière; il n'y a pas de demi-vérité. Toutes les présomptions ne peuvent pas plus en former une qu'une infinité de zéros ne peuvent former un nombre. Il faudrait qu'il existât des preuves matérielles émanées de moi, reconnues par moi; des arrêtés écrits et signés de ma

main, ordonnant l'exécution des délits qu'on m'impute, pour que j'en fusse légalement convaincu : alors, mais seulement alors, la vérité, se manifestant avec éclat, ne laisserait aucun doute sur les délits et sur ma conviction; mais, dans l'état où je présente mon affaire, quel est celui de vous qui oserait avancer que sa conscience est assez éclairée par les preuves, pour me déclarer coupable?

« Prenez-y bien garde, citoyens, dans les chocs des partis, comme dans les chances orageuses des révolutions, les passions, l'opinion du moment, conduisent toujours à des excès funestes : le retour au calme en fait déplorer les suites; mais les regrets sont tardifs et superflus.

« La raison et la philosophie ont réhabilité la mémoire de Calas; mais nous n'avons plus que des larmes stériles à verser sur sa tombe.

« Dans une affaire à laquelle a été attaché le salut d'un vaste État, ce n'est pas à quelques faits partiels qu'il faut appeler toute l'attention d'un grand jugement; il faut considérer sous le point de vue politique, et les circonstances qui les ont amenés, et les intentions de celui sur lequel reposait le soin du salut public et sa conduite politique !

« L'orateur de Rome fait périr dans les prisons, sans aucune forme de procès, les complices de Catilina; il se présente au sénat romain, et, pour toute défense, il s'écrie : J'ai sauvé Rome et la république.

« Horace est vainqueur des trois frères Curiaces; il entre triomphant dans Rome : sa sœur pleure la mort de l'un des Curiaces, son amant; Horace lui perce le sein.

« Le sénat et le peuple de Rome immolent-ils Cicéron et Horace? On ne voit dans leur conduite que le brûlant amour de la patrie; dans leurs intentions, que le désir de la sauver, et les libérateurs de Rome survivent à leurs triomphes.

« Que les circonstances qui m'environnaient étaient différentes de celles où se sont trouvés ces deux grands hommes! Investi de l'importante mission de terminer la guerre civile la plus cruelle, la plus formidable que puissent offrir les annales du monde, les plus grands dangers semblaient se multiplier autour de moi. Deux armées nombreuses de brigands occupaient les deux rives de la Loire. Ce n'était point une guerre qu'elles faisaient, c'étaient des massacres affreux et journaliers qu'elles commettaient. Leur grande armée était sur le point de pénétrer dans le Morbihan. Ce département était en rébellion ouverte; des rassemblements de brigands y étaient armés contre la République; il pouvait fournir, d'un instant à l'autre, un renfort de soixante mille hommes aux brigands; trente mille Anglais et émigrés étaient sur le point de descendre sur les côtes de la ci-devant Bretagne; si ces projets s'étaient réalisés, elle eût été envahie tout entière, avec ses beaux ports; et quelle eût été la force qui aurait pu combattre les brigands dans la Bretagne, toute couverte de hautes haies, de bois et de profonds fossés? Quelle eût été la force qui aurait pu les en expulser?

« Charrette couvrait encore une grande partie de la rive gauche de la Loire; Noirmoutier était en son pouvoir. Quel eût été l'effet de la résistance de notre colonne destinée à le combattre, si les brigands avaient

réussi sur la rive droite? Nantes était au milieu de ces féroces ennemis; cette commune renfermait dans ses murs une foule de contre-révolutionnaires ; les brigands y entretenaient des correspondances, des communications; ils s'y introduisaient journellement; ceux qui étaient dans les prisons s'y soulevaient; les aristocrates de Nantes ourdissaient des conspirations : c'est au milieu de ces périls, de ces obstacles sans cesse renaissants, que je me suis trouvé à Nantes. Qu'eussiez-vous fait à ma place?

« Quelles ont pu être mes intentions? Certes, je n'en ai eu d'autres que de sauver la République. Soumis aux décrets de la Convention nationale, je n'ai pu, je n'ai dû m'en écarter; et vos décrets frappaient de mort tous les brigands. Vous aviez solennellement refusé une amnistie aux brigands qui n'avaient pas passé la Loire; pouvais-je prendre sur moi d'en accorder une à ceux qui l'avaient passée? En un mot, mes intentions étaient les vôtres; si je pouvais m'être trompé, l'erreur serait commune entre nous, vous ne pourriez la convertir en crime.

« Si j'avais eu des intentions coupables, j'aurais eu un but, ou celui de m'enrichir, ou de me créer une puissance, de trahir ma patrie, de conspirer, d'éterniser la guerre de la Vendée.

« M'enrichir! moi qui ai toujours abhorré les richesses. Au surplus, dans une mission qui a duré dix mois, je n'ai dépensé que trente-deux mille livres; je ne possède, avec ma femme, pour toute espèce de bien, un capital de dix mille francs. Je m'honore de vivre dans une étroite médiocrité; et ce serait avec cette modique ressource que j'aurais pu usurper une

puissance! Mais certainement les Bretons n'étaient pas à ma disposition, il y avait trop de distance entre leurs principes et les miens, et ils m'en donnent assez de preuves. Mes collègues étaient à la tête des grandes colonnes de notre armée; que me restait-il?

« Trahir ma patrie! mais comment, de quelle manière, et à quelles fins? Ai-je favorisé le parti des brigands? On m'accuse, au contraire, d'avoir agi avec trop de vigueur contre eux. Ai-je été d'intelligence avec les Anglais? Mais j'ai traduit au tribunal révolutionnaire le neveu de Pitt, le frère de Grenville, le lord Codrington, qui recrutaient sur les côtes de la Bretagne pour la Vendée; mais j'ai donné le premier l'éveil sur les trente mille Anglais et émigrés qui voulaient descendre sur ces côtes; je les ai fait croiser par tous les bâtiments de la République; j'ai fait envoyer des forces dans tous nos ports, pour en empêcher la descente; mais, par mes dispositions pour l'attaque de Noirmoutier par mer, j'ai fait prendre d'abord sept bâtiments anglais et leurs équipages avec les munitions qu'ils portaient aux brigands; j'ai fait prendre ensuite un lougre anglais, avec tout son équipage et ses munitions, qu'il portait à la même destination. Ai-je conspiré? Mais, pour conspirer, il faut avoir des complices, des conjurés; or, quels étaient les hommes qui m'entouraient constamment? nos braves défenseurs. Est-ce avec eux que j'ai conspiré ou pu conspirer? Avec qui donc? avec mes collègues et la Convention nationale? Je n'ai correspondu qu'avec eux, les généraux de l'armée et les commandants des postes; et si on montre une seule de mes lettres qui ne respire point l'amour le plus ardent de

ma patrie, si on en montre une adressée à une personne suspecte, je provoque à l'instant la peine la plus sévère sur ma tête.

« J'aurais donc fait le mal, si j'en avais commis, par le seul plaisir de le faire; cela n'est pas présumable, mes intentions sont donc pures.

« Ai-je éternisé la guerre de la Vendée? C'est ici qu'il s'agit d'examiner ma conduite politique. Au moment où je me suis rendu à la guerre de la Vendée, elle était sur le pied le plus formidable; cent cinquante mille brigands étaient armés contre la République; ils étaient aussi devenus redoutables par l'artillerie, les armes et les munitions qu'ils nous avaient enlevées; ils n'en avaient pas d'autres; ils exerçaient toutes sortes de ravages, de meurtres et de massacres. Déjà plus de cent trente mille républicains avaient péri dans d'épouvantables tourments. Nos colonnes, divisées sur différents postes, y restaient dans l'inactivité; il n'y avait que la colonne de Mayence qui avait fait une trouée dans les pays révoltés; les brigands avaient été toujours vainqueurs, et une affreuse guerre durait depuis sept mois. Les changements n'amenaient ni succès ni espoir d'en voir la fin. J'arrive; on combine les mouvements simultanés des différentes colonnes, on marche, on pénètre dans les pays en rébellion, et bientôt les victoires les plus brillantes couronnent nos entreprises; plus de dix mille de nos braves défenseurs sont rendus à la liberté; les brigands, consternés, en déroute, sont forcés de passer la Loire; bientôt nos colonnes sont à leur poursuite. Je fortifie la garnison d'Angers; je lui fournis les munitions nécessaires à soutenir le siége. Les brigands sont repoussés, ils sont

vaincus au Mans. Je prépare leur tombeau à Savenai; nos braves défenseurs les y précipitent : nous leur enlevons tout. Sur la rive gauche, nous nous emparons de tous les postes, de tout le continent. Nous enlevons Noirmoutier par la prompte exécution du plan d'attaque que j'avais combiné avec le général Haxo; nous enlevons au Grand-Luc la dernière pièce d'artillerie qui restait à Charette; il s'enfuit dans les bois avec trois cents hommes mal armés, et presque sans munitions, et après des victoires aussi éclatantes, tandis que nous n'avions eu, avant mon arrivée à l'armée, que des défaites, que des déroutes; après avoir ainsi réduit le nombre des brigands, tandis qu'auparavant ils semblaient aller toujours croissant; après avoir ainsi repris toute notre artillerie, nos armes, nos munitions; après avoir enlevé de la République un cancer dangereux qui lui rongeait le sein, on oserait dire que j'ai cherché à éterniser la guerre de la Vendée!

« On n'en parlait plus longtemps après mon départ; est-ce ma faute si elle s'est ravivée dans la suite? Ai-je fourni aux brigands l'artillerie, les armes, les munitions dont ils sont actuellement nantis?

« Il ne paraissait pas un seul chouan quand je suis revenu de ma mission; toutes les routes étaient libres : est-ce ma faute s'ils se sont multipliés depuis mon départ, s'ils inondent les routes, s'ils pillent, s'ils assassinent?

« Voilà, citoyens, ma conduite politique; toute l'armée de l'Ouest l'attestera telle que j'en expose le tableau; prononcez, jugez mes intentions, je remets à l'impartialité, à la justice qui dirige toutes les déci-

sions de la Convention nationale, le dépôt entier de ma confiance. Qu'elle se rappelle bien surtout que je n'ai participé ni pu participer à aucune mesure de détail, qu'elles étaient autant incompatibles avec ma mission qu'avec mon caractère; qu'on en avait le système et les moyens avant mon arrivée à Nantes; que les exemples des communes voisines, les vengeances, et l'esprit de représailles, malheureusement trop commun dans les guerres civiles, les ont seuls autorisées.

« Ce qui les a le plus provoquées, ce sont les cruautés abominables des brigands. On en avait alors sous les yeux les effrayantes images dans tous les environs de la Vendée; il n'y avait point une famille patriote qui n'eût des larmes à verser sur un père, sur un fils sur une mère, sur une fille, un frère, une sœur, un parent, un ami; on se faisait la peinture de six cents enfants nantais massacrés, taillés en pièces par les brigands; les massacres de Machecoult, de Chollet, de Saumur, étaient présents à tous les esprits; on semblait encore entendre les cris perçants des patriotes, de nos braves défenseurs, mourant dans les tortures que leur avait préparées la barbarie des brigands; les cris des femmes, des enfauts cloués aux portes, aux arbres, aux poteaux, retentissaient encore dans tous les cœurs; la perspective déchirante des défenseurs de la République enfermés, brûlés dans des fours, suspendus par les pieds aux arbres des haies et des bois dans toute la Vendée, la tête ou la moitié du corps consumées par un brasier, s'offrait à tous les regards; le spectacle affreux de plusieurs milliers cloués aux portes, percés de mille coups, attachés ou cloués aux ar-

bres, morts, consumés avec des cartouches que les brigands enfonçaient dans leur bouche et dans leur nez en y mettant ensuite le feu, soulevaient tous les cœurs d'indignation; on se retraçait les tableaux épouvantables de ses valeureux frères d'armes, les oreilles, le nez, les mains, les pieds coupés, les yeux crevés et précipités dans des cachots; on semblait entendre les doux cris de vive la République, poussés par deux cent mille martyrs de la liberté, dans ces barbares tortures; qu'on apporte les cadavres de ces deux cent mille braves défenseurs de la République, mutilés, déchirés, ou plutôt qu'on s'en retrace l'affreuse image. Comment voulez-vous que l'humanité, morte dans ces crises terribles, fît entendre sa voix? Comment la froide raison, au milieu des plus grands dangers, des obstacles les plus pressants, aurait-elle compassé toutes les mesures?

« Reportez-vous à ces temps malheureux, que le burin de l'histoire aura de la peine à crayonner; formez-vous-en une juste idée; concevez-en une des travaux, des veilles, des fatigues auxquels il m'a fallu me livrer, et dites-moi ce que vous eussiez fait à ma place : auriez-vous pu, auriez-vous su empêcher tous les maux, tous les excès qui ont eu lieu? Put-on empêcher tous ceux qui se sont commis dans les autres différentes parties de la République? A-t-on arrêté ceux qui se sont commis à Lyon, à Marseille, à Toulon? A-t-on pu remédier à ceux qui se sont commis dans l'Aveyron et dans la Lozère?

« Au milieu des tempêtes de la plus vaste révolution, j'ai terminé une guerre civile qui présentait depuis longtemps un front menaçant à la République

française. En entrant dans la carrière politique où le vœu du peuple m'a appelé, j'ai juré, la main tendue sur l'autel de la patrie, de la sauver ou de mourir pour elle. J'ai tenu mon serment; j'ai sauvé Nantes et la République; s'il faut que je sois victime de mon dévouement, le sacrifice est prêt : je me représente le brasier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton, l'échafaud de Sydney, l'arme de Beaurepaire; j'endurerai, s'il le faut, ces tourments pour ma patrie; je saurai mourir, comme j'ai su vivre pour elle, en la défendant[1]. »

[1] Carrier ne conteste aucun des crimes qui lui sont imputés. Il se borne à en décliner sur d'autres la responsabilité, et à prouver dans sa défense, qu'ils étaient alors communs dans beaucoup d'autres contrées de la France. C'est la satire la plus sanglante que l'on pût faire du gouvernement de cette horrible époque, si toutefois il mérite le nom de gouvernement, et, de plus, Carrier avance des faits qui, au moins contestables, sont empreints d'une odieuse exagération.

CONVENTION NATIONALE

RAPPORT ET PROJET D'ARTICLES CONSTITUTIONNELS

RELATIFS AUX COLONIES, PRÉSENTÉS A LA CONVENTION NATIONALE AU NOM DE LA COMMISSION DES ONZE [1].

Je ne viens point vous entretenir des nombreux malheurs de nos colonies, des crimes qui les ont souillées, des longs déchirements qui les menacent. Ces douloureux récits ont trop longtemps attristé vos âmes, et je ne suis pas condamné à les reproduire. Je veux considérer quels doivent être les rapports de cette portion de notre territoire avec le reste de la France. Je viens proposer, au nom de votre Commission des Onze, les lois qui nous ont paru les plus propres à rendre les colonies florissantes et libres, sans diminuer pour la République entière les avantages qu'elle en peut retirer. C'est au gouvernement à en assurer la tranquillité actuelle; c'est à la constitution que vous allez donner à la France à garantir qu'à l'avenir elle

[1] Par Boissy d'Anglas, dans la séance du 17 thermidor, l'an III (août 1795).

ne sera plus troublée. La constitution doit être le serpent d'airain qui guérissait toutes les blessures ; mais il faut, pour qu'elle soit éternelle, que ses bienfaits se fassent sentir aux deux hémisphères. Partout où elle ne sera pas tutélaire et protectrice, elle sera combattue; elle sera renversée le jour où un seul homme, soumis à ses lois, sentira qu'il en est opprimé. La révolution que vous consommez ne fut pas seulement pour l'Europe, elle fut pour l'univers; la liberté, semblable aux rayons de l'astre du jour, doit embraser le monde entier, et vivifier toute la nature; les principes qui l'ont amenée n'appartiennent pas à quelques peuplades exclusivement privilégiées; ils sont la propriété de l'espèce humaine; mais la justice et la liberté ne sont qu'une seule et même chose, et ceux-là ne sont jamais libres qui ne savent pas être justes.

La première question qui se présente est de savoir s'il nous convient de conserver des colonies; mais, la reproduire au milieu de vous, ce serait vous demander en d'autres termes s'il convient à la France libre de conserver une marine, un commerce régénérateur, une industrie active et brillante; c'est-à-dire s'il lui convient de faire respecter tout à la fois les fondements de sa puissance et ceux de sa prospérité, et de trouver au milieu d'elle, à la fin d'une longue guerre, tout ce qui peut réparer les pertes dont ses habitants ont eu à souffrir. Ce serait demander s'il lui convient de descendre du haut rang de gloire où elle a été élevée par les siècles et par le génie, pour laisser usurper tous les avantages qu'elle a pu retirer jusqu'ici de sa nombreuse population, de sa situation géographique, de la fertilité de son territoire, de l'industrie

de ses habitants, et de tout ce qui peut résulter pour elle du perfectionnement de tous les arts.

Dans l'état actuel des sociétés, une nation n'est puissante que lorsqu'elle est riche, et elle ne peut être riche que lorsqu'elle est laborieuse et commerçante; car sa richesse ne peut résulter que du produit de son travail, acheté par les autres peuples. C'est en vendant aux autres peuples ses productions industrielles, ou agricoles qu'une nation les rend ses tributaires, et leur enlève à chaque instant une portion de ce qu'ils possèdent, pour en composer son opulence, pour la répartir parmi ses membres, en raison de l'industrie et de l'activité de chacun. La découverte de l'Amérique a agrandi la sphère du commerce, et par conséquent celle du travail; avec de nouvelles productions sont nés de nouveaux moyens d'échange, de nouveaux objets à manufacturer. Avec. l'organisation d'un nouveau peuple se sont ouverts de nouveaux canaux pour la prospérité de tous les autres. L'Europe a créé pour l'Amérique et l'Amérique a produit pour l'Europe. L'industrie et l'agriculture ont remis aux mains du commerce leurs plus précieuses productions modifiées par l'une et par l'autre. Les moyens qu'il a dû mettre en œuvre pour utiliser ces riches trésors, sont devenus entre ses mains les causes d'une splendeur nouvelle. Les vaisseaux, d'abord uniquement transportateurs, sont bientôt devenus dominateurs et conquérants; des citadelles flottantes ont couvert les ondes. Une nouvelle puissance s'est élevée, le génie a subjugué les mers, comme il avait asservi la terre, et les peuples sont parvenus à étendre leur domination au delà des limites mêmes que la nature leur avait imposées. Alors notre

richesse s'est accrue par tout ce qui peut la développer ou la produire. La France est devenue l'entrepôt de l'Europe pour les productions américaines. Elle les a achetées avec le prix de son travail pour les revendre aux autres nations moins actives ou moins industrieuses qu'elles.

Ainsi s'est agrandi son commerce; ainsi se sont multipliées ses richesses.

Renoncez à vos colonies, ou même relâchez les liens qui les unissent à la France, et vous renoncez volontairement à la force de votre marine, aux richesses de votre commerce; alors votre industrie est paralysée comme votre puissance est comprimée; alors l'oisiveté remplace le travail, et la pauvreté l'opulence; votre immense population, circonscrite dans ses rapports, ne connaît d'activité que pour elle-même, de commerce que dans son intérieur; les richesses particulières sont déplacées, mais leur masse n'est point accrue.

On croira répondre à ce que je viens de dire, en demandant pour les colonies, non leur abandon ou leur cession, mais leur absolue indépendance; on croira tout concilier en soutenant qu'il faut se borner à établir avec elles de simples rapports commerciaux, et les considérer, dans l'ordre politique, moins comme françaises que comme amies de la France.

On vous dira que leur intérêt étant de vous être toujours attachées, les abandonner à elles-mêmes, c'est vous dispenser du soin de les gouverner et de les défendre, en conservant tous les avantages qui peuvent résulter de leur possession ; je n'examinerai pas si une telle idée n'a point dû naître principale-

ment chez celui des autres peuples qui a le plus constamment envié ces propriétés territoriales; si l'Angleterre, par exemple, n'ayant pas pu concevoir l'idée de se les approprier par la force, n'a pas cru pouvoir atteindre son but, en se bornant à vous les ravir ainsi. Mais j'examinerai s'il convient, non-seulement à vos intérêts, mais encore à ceux des colonies, d'adopter un pareil système; si vous ne devez pas au contraire tout préparer pour le combattre et l'empêcher de se reproduire.

Pour qu'un peuple puisse être indépendant, il faut qu'il sache se suffire à lui-même; il faut qu'il soit composé de manière à pouvoir par ses propres forces résister aux entreprises de ceux qui tenteraient de le subjuguer; il faut qu'il trouve dans ses productions les moyens de s'alimenter; dans son énergie et dans son courage ceux de repousser ses ennemis. Tout peuple qui n'est pas essentiellement agricole et guerrier ne peut conserver son indépendance; or, si l'on considère le climat heureux et les riches productions de nos colonies, on jugera que les hommes qui les habitent ne peuvent être ni l'un ni l'autre. Ils sont amollis par l'influence d'une température constante et douce; tout ce qui peut flatter les sens est abandonné par la nature à leurs désirs les plus variés; ils recueillent presque sans culture les plus riches dons de la terre, et, loin d'aspirer à une liberté dont la conservation comme la conquête leur coûterait trop d'efforts, ils s'endorment au sein de l'opulence et des plaisirs qu'elle leur procure. Ils conservent à peine l'énergie suffisante pour enlever presque sans travail à un sol constamment fertile ses plus heureuses pro-

ductions, et pour faire un commerce d'échange sur les lieux mêmes où ils sont attachés. Tous les pays du monde sont leurs tributaires, mais ils ne vont point chercher loin d'eux tout ce que réclame leur luxe et ce qu'exigent même leurs premiers besoins; ils attendent que de nombreux vaisseaux arrivent en foule dans leurs ports pour leur prodiguer tout ce qu'ils désirent; aussi ne peuvent-ils être ni guerriers ni cultivateurs, et le fer de la charrue ne blessera pas plus leurs mains que celui des combats. Un tel peuple doit donc borner ses vœux à être sagement et paisiblement gouverné par des hommes humains et justes, ennemis de la tyrannie.

Voulez-vous savoir ce que deviendraient nos colonies si on les livrait à elles-mêmes? Considérez ce qu'est devenue l'Inde, la riche et vaste contrée qui s'étend de l'Euphrate au Gange! La nature l'avait dotée de ses plus précieux bienfaits, et des brigands s'y disputent tous les jours le droit d'en asservir les habitants. Les mots d'indépendance, de liberté, ne présentent aucune idée à leurs âmes énervées; il n'est pour eux aucun intermédiaire entre l'état de tyran et celui d'esclave. Là où ils ne commandent pas, ils obéissent; là où ils n'oppriment pas, ils sont opprimés; et le chef d'une tribu comme celui d'une famille ou d'un empire plus ou moins vaste, est également un despote. On y combat pour asservir d'autres hommes et jamais pour être libre soi-même. Nos colonies américaines, affranchies des liens qui les unissent à la France, seraient d'abord la conquête de quelque brigand audacieux qui, sous le nom de liberté, leur préparerait de nouvelles chaînes. Elles se diviseraient

ensuite en de petits États tributaires les uns des autres, lesquels redeviendraient bientôt la conquête de celle des puissances de la terre dont la marine serait la plus active. Que les gouvernements de l'Europe ne s'y méprennent pas, qu'ils sachent que ce prétendu système d'indépendance de ces riches parties du globe n'est qu'un des moyens du ministère anglais pour les faire tomber en son pouvoir ou tout au moins s'en approprier le commerce. Si l'indépendance absolue a pu se naturaliser en Amérique, ça n'a dû être que dans son continent. La nature avait promis la liberté au nord de cet hémisphère, et elle lui a tenu parole. Mais comment les habitants des Antilles pourraient-ils éviter l'envahissement de quelque puissance que ce fût, sans fer, sans marine, sans troupes organisées? Comment leur caractère doux, paisible, indolent, faible et ami de toutes les jouissances aisées, pourrait-il s'assujettir volontairement à cette lutte pénible et constante, nécessaire au maintien de la liberté?

Voyez avec quelle facilité une poignée de brigands espagnols asservirent ces mêmes contrées, et dites-moi ce que l'on doit attendre de ceux qui s'y sont naturalisés depuis? Vainement me répondra-t-on que les peuples qui les habitent ne sont pas même les descendants de ceux qui les disputèrent si faiblement à la férocité de leurs dominateurs; qu'ils sont un composé d'Européens et d'Africains dont les mœurs ne sont ni si douces, ni si faibles que celles des hommes qu'ils ont remplacés. Je répondrai que le climat seul forme le caractère des peuples, et que les successeurs opulents des Américains vaincus par Cortez ont dû nécessairement reproduire leur insouciance et

leurs habitudes, en y ajoutant encore la faiblesse qui naît de la civilisation et du luxe. En vain voudra-t-on m'opposer l'expérience des dernières années, les troubles mêmes des colonies, les agitations qui y ont eu pour objet les conquêtes de la liberté. Cet état de choses ne prouve rien qu'en faveur de mon système. Il prouve, si l'on veut, d'abord, que lorsque l'injustice est au comble, que lorsque les droits de l'humanité sont si outrageusement violés, que lorsque la verge de fer de l'esclavage veut assimiler les hommes aux brutes, il existe dans tous les climats et dans le cœur de tous les êtres raisonnables un sentiment vif et rapide, qui fait repousser l'oppression, sans même en calculer la puissance. Ceux qui s'armèrent contre l'esclavage auraient vécu paisiblement sous un gouvernement juste et doux. L'indépendance politique n'était pas le but de leur agitation; c'était la liberté physique; et, plus leur soulèvement était rapide, plus il avait fallu de compression pour l'occasionner. Et remarquez que ces mouvements impétueux et désordonnés, que ces déchirements affreux, qui ont précédé dans nos colonies l'abolition de l'esclavage, étaient trop incohérents dans leur marche, avaient trop peu d'accord et d'ensemble pour pouvoir occasionner jamais une indépendance politique. Après avoir brisé leurs chaînes, ces peuplades, tourmentées du fardeau même de la liberté, n'ont pas tardé à se donner des chefs.

Mais quand il serait vrai, ce qui ne peut être, que les colonies françaises, indépendantes et libres, pourraient se réunir à celles des autres nations pour ne former qu'un seul État, allié de ceux de l'Europe,

et commerçant également et librement avec chacun d'eux, il n'en serait pas moins incontestable qu'un tel état de choses porterait une atteinte mortelle aux intérêts que nous stipulons. La France serait éminemment lésée par cette liberté de commerce qui établirait une concurrence à laquelle nous ne pouvons atteindre, car, dans cette hypothèse, sans doute, il serait absurde de penser que toutes les nations auraient les mêmes moyens de commercer avec ce nouvel État. Il est aisé de supposer, au contraire, que celle de qui la marine serait la plus nombreuse et la mieux exercée, celle dont la position géographique la rapprocherait le plus de ces contrées, l'emporterait nécessairement sur toutes les autres; et que la France, par exemple, ne pouvant rivaliser à cet égard ni avec l'Angleterre en Europe, ni avec les États-Unis en Amérique, serait forcée d'abdiquer en leur faveur tous les avantages qu'elle peut retirer d'un ordre de choses mieux établi. Ainsi, cet abandon des colonies à elles-mêmes, quand il pourrait être adopté universellement, quand il pourrait être le résultat d'un concert unanime entre les nations qui les possèdent, ne serait onéreux qu'à nous seuls.

Je n'ai parlé que des colonies d'Amérique, il ne s'agit que de celles-là; car, dans le système des provocateurs de l'indépendance des colonies, on ne peut s'occuper de celles qui sont situées dans les autres parties du globe. Elles resteraient donc à leurs premiers possesseurs pour les dédommager suffisamment de ce qu'ils auraient perdu dans un autre hémisphère; mais la France, qui n'en possède pas, abandonnerait tout, sans conserver aucune indemnité. Croyez-

vous que l'Angleterre se refuserait à ce marché? croyez-vous qu'elle n'échangerait pas avec plaisir la possession de ses Antilles épuisées par de longues cultures, contre la faculté de commercer, ainsi que vous, dans les îles, que vous possédez, surtout quand elle conserverait, pour elle toute seule, tout ce qu'elle possède dans l'ancien monde ?

Vous lui proposeriez d'échanger les quatre-vingt-dix millions de produits que peuvent lui donner ses possessions, moins les frais qu'entraîne pour elle l'obligation de les défendre, contre la certitude de retirer la plus grosse part des six cents millions que celles que vous abandonneriez peuvent donner annuellement.... Certes, elle ne refuserait pas une pareille proposition, car un tel échange n'apporterait aucune modification à la situation actuelle, par rapport à d'autres colonies.

Ainsi, tandis qu'en renonçant à la totalité des vôtres, vous anéantiriez les éléments de votre marine, vous vous priveriez des moyens de lutter avec succès sur la mer contre une puissance partout ailleurs au-dessous de vous, tandis que vous paralyseriez vos manufactures et votre industrie, que vous banniriez loin de vous tout ce qui peut vivifier votre agriculture, tous les moyens que vous avez de vendre cher aux autres peuples le travail de vos habitants, l'Angleterre, s'enrichissant de vos dépouilles en Amérique, et dominant tous les marchés de l'Europe par le monopole qu'elle y établirait, cultiverait paisiblement et pour elle seule la côte d'Afrique, où déjà elle a formé des établissements, fertiliserait le Bengale, et ferait croître jusque dans les terres australes les riches

trésors que la seule Amérique a longtemps prodigués à l'Europe. Sa marine n'en serait que plus brillante, son commerce n'en serait que plus actif, et son gouvernement, dispensé de toute surveillance sur un hémisphère, son ami, porterait toutes ses forces dans l'autre, et y consoliderait une autorité qu'on ne lui disputerait plus.

Ajoutez à ce que je viens de dire que l'habitude ayant créé pour vous de nombreux besoins, que les productions de l'Amérique vous étant devenues nécessaires, il ne s'agit pas seulement aujourd'hui pour vous de les obtenir pour les revendre aux autres peuples, mais de vous les procurer pour vous-mêmes. Ces habitudes et ces besoins, l'abus, si vous le voulez, de la civilisation, vous unissent à vos colonies d'une manière inséparable; il faut qu'elles vous soient soumises ou que vous en soyez tributaires; il faut que leurs rapports avec vous soient certains et resserrés, ou que ce soient elles qui vous asservissent. Si les colonies deviennent la proie d'une puissance continentale quelconque, ce sera d'elle que vous dépendrez, jusqu'à ce que l'austérité de vos mœurs en remplace l'aisance et la mollesse. Alors, pour devenir libres il faudra que vous sachiez vous renfermer dans les jouissances que votre sol peut produire. Vous perdrez votre influence sur les autres peuples, en ne leur offrant plus celles auxquelles vous-mêmes aurez renoncé. Vous serez une nation pauvre, condamnée à peu de besoins, et votre opulence et vos arts disparaîtront de dessus la terre, ou iront se réfugier chez d'autres peuples qui leur promettront un plus sûr asile.

Ainsi donc, soit que vos colonies, fatiguées de

leur indépendance, aillent, après de longs déchirements, se réfugier dans les bras d'une autre puissance que son voisinage rendrait plus propre que vous à les gouverner et à les défendre, soit qu'elles se conservent indépendantes, elles verseront constamment leurs riches productions entre les mains de vos ennemis, de qui vous serez forcés d'en racheter ce que vous en voudrez consommer vous-mêmes, au prix qu'y mettra leur avarice.

Bannissons donc un pareil système, et établissons un ordre de choses qui prévienne les dangers qui l'environnent. Rattachons les colonies à nous par un gouvernement ferme et sage, par les liens d'un intérêt commun, par l'attrait puissant de la liberté. Que les colonies soient toujours françaises au lieu d'être seulement américaines; qu'elles soient libres sans être indépendantes; qu'elles fassent partie de notre République individuelle, et qu'elles soient surveillées et régies par les mêmes lois et le même gouvernement; que leurs députés, appelés dans cette enceinte, y soient confondus avec ceux du peuple entier qu'ils seront chargés de représenter; qu'ils y délibèrent sur tous les intérêts de leur commune patrie, inséparables des leurs, en même temps qu'ils proposeront à leurs collègues, et qu'ils décréteront avec eux toutes les lois qui pourront rendre plus florissant le pays lointain qui les aura envoyés.

En vous occupant de l'administration intérieure de ces portions de l'empire français, vous établirez des lois particulières susceptibles de les rattacher de plus en plus au centre commun. Plus le gouvernement est éloigné de ceux sur lesquels il doit s'étendre, plus il

doit être puissant et ferme. La distance et les mers qui les séparent rendant les rapports difficiles et éloignés, rendent aussi toute surveillance plus nécessaire. L'action du gouvernement ne peut plus être directe; il faut qu'elle soit déléguée et qu'elle le soit à des hommes dont le gouvernement puisse répondre. Si l'admission à la législature des députés de nos colonies était le seul lien qui dût les rattacher à la France, il serait facile de le briser. Si, comme on vous l'a proposé, il existait dans les colonies des assemblées délibérantes, investies du droit de prononcer sur tout ce qui peut tenir à leur législation intérieure, la France n'exercerait plus sur elles qu'une sorte de suzeraineté féodale, et l'admission au Corps législatif ne serait plus considérée que comme un honneur auquel on serait disposé à renoncer, lorsqu'il contrarierait le système politique adopté par l'assemblée locale. Admettre un pareil ordre de choses, ce serait organiser sous un autre mode l'indépendance dont nous avons parlé et à laquelle vous ne sauriez consentir. Vous voudrez donc, même pour vos colonies, que la totalité du pouvoir législatif ne réside que dans un seul corps, et ne s'exerce que dans cette enceinte. Leurs députés auront sans doute assez d'influence sur les délibérations qui auront pour objet leurs intérêts particuliers pour qu'elles ne puissent redouter l'expérience des législateurs.

Les colonies seront soumises aux mêmes formes d'administration que la France. Il ne peut y avoir qu'une bonne manière d'administrer; et, si nous l'avons trouvée pour les contrées européennes, pourquoi celles d'Amérique en seraient-elles déshéritées?

Au lieu des assemblées coloniales dont la liberté

pourrait s'alarmer et dont l'autorité nationale pourrait redouter l'influence, nous vous proposerons de diviser les colonies en différents départements; d'y placer, comme dans ceux qui vous environnent, une administration de cinq membres investis des mêmes fonctions et assujetties aux mêmes lois. Mais comme cette partie de la France est encore dans un mouvement révolutionnaire que l'habitude de la liberté et l'énergie de vos lois peuvent seules calmer, nous pensons que vous devez décréter que, provisoirement et jusqu'à ce que vos successeurs en aient autrement ordonné, ces administrateurs seront nommés par le Directoire exécutif. Nous pensons aussi que le Directoire doit être autorisé par la législature à envoyer dans les colonies, en cas de besoin, des commissaires civils, dépositaires de son autorité, et supérieurs aux administrations; c'est le seul moyen d'empêcher qu'elles puissent rivaliser entre elles ou méconnaître l'esprit de leur institution. Ainsi vous donnerez au gouvernement l'action nécessaire pour pacifier ces contrées et les utiliser tout à la fois pour la République et pour elles-mêmes; ainsi vous donnerez à ces portions de l'empire français la certitude qu'elles n'ont jamais eue, d'être essentiellement assimilées en tout aux autres parties de la République. Il y aura loin sans doute de cet ordre de choses si paternel au régime qui courbait, il y a peu d'années, les colons sous la verge de fer des intendants et des gouverneurs; et quel serait celui qui pourrait s'en plaindre!

Des municipalités dans chaque canton, des tribunaux judiciaires dans chaque département, provisoirement aussi nommés par le pouvoir exécutif, achèveront

de compléter le système de l'organisation des colonies.

L'état des citoyens est réglé par la constitution même, et vous n'y apporterez aucune exception : s'il est permis d'en appliquer à des dispositions législatives, ce ne peut être qu'en faveur de la liberté des hommes. L'abolition de l'esclavage a été solennellement décrétée, et vous ne voudrez point la modifier; c'était une conséquence de vos principes, un des résultats de votre révolution, et vous ne pouviez vous dispenser de la proclamer avec éclat; c'est le seul acte de justice que la tyrannie vous ait enlevé; vous ne voudrez pas sans doute paraître moins attachés qu'elle à ces principes éternels qu'elle a su si peu respecter. Rendre à tous les habitants des colonies indistinctement cette liberté qu'on n'avait pu leur ravir que par la violence et par la force, c'est en faire non-seulement des hommes libres, mais encore des citoyens. L'exercice des droits politiques ne sera donc déterminé que par les lois constitutionnelles que vous avez déjà décrétées. La législation prononcera sur tout ce qui concernera les contributions et les relations commerciales entre les Français d'Amérique et les Français de l'Europe; elle examinera jusqu'à quel point le régime prohibitif peut être adopté, ou modifié, ou aboli, et si les résultats des lois qui l'établissent ne sont pas une indemnité légitime pour les dépenses du gouvernement, pour celles d'une force publique salariée par le reste de l'État, afin d'assurer la tranquillité des colonies. Cet objet n'est pas de notre ressort, et nous ne devons vous présenter que des dispositions constitutionnelles. Les voici, telles que la commission m'a chargé de vous les soumettre :

ARTICLES CONSTITUTIONNELS SUR LES COLONIES.

« Art. 1er. Les colonies françaises dans toutes les parties du monde sont partie intégrante de la République française, et sont soumises aux mêmes lois constitutionnelles.

« Art. 2. Elles sont divisées en départements, ainsi qu'il suit :

« Saint-Domingue, partie du nord;
« Saint-Domingue, partie du sud;
« La Guadeloupe, Marie-Galande et la Désirade;
« La Martinique;
« La Guyane et Cayenne;
« Sainte-Lucie et Tabago;
« L'île de France;
« L'île de la Réunion.

« Art. 3. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Corps législatif, tous les fonctionnaires publics seront nommés par le Directoire exécutif et renouvelés par lui.

« Art. 4. Le Corps législatif peut autoriser le Directoire exécutif à déléguer dans les colonies un ou plusieurs commissaires, suivant l'exigence des cas.

« Art. 5. Ces commissaires sont subordonnés au Directoire exécutif, et ils en exerceront toutes les fonctions.

« Art. 6. Ils peuvent suspendre, destituer et rem-

placer les fonctionnaires exécutifs, dans la colonie où ils sont envoyés.

« Art. 7. Le Corps législatif détermine les rapports commerciaux des colonies et de la métropole, et il en règle les contributions. »

DIRECTOIRE

JOURNÉE DU 18 FRUCTIDOR[1].

Un grand mouvement s'est opéré le 18 fructidor; la déportation de plusieurs membres des autorités constituées et de plusieurs écrivains, l'annulation des dernières élections de cinquante-trois départements, tels sont les faits qui attachent à cette journée un caractère qui en fera vivre le souvenir.

Examinons donc quelles en ont été les causes; suivons-les dans leur développement, et voyons quel en est le résultat.

Un État ne se régénère point sans secousses. Les innovations politiques ressemblent la plupart aux inondations du Nil, qui dévastent un moment les campagnes pour y porter le germe de la fécondité; et c'est là l'image de notre Révolution. C'est sur des ruines qu'elle s'est élevée : il a fallu qu'elle renversât la monarchie pour asseoir la République sur ses débris. Ce renversement salutaire heurta cependant des préjugés, froissa des intérêts divers; il était donc dans la nature même des choses qu'il ne pût s'effectuer sans soulever des passions, sans allumer des vengeances.

[1] 4 septembre 1797.

Le royalisme entretint, irrita les mécontements, et de là, ces résistances, ces luttes que nous avons eues à soutenir, ces factions que nous avons eues à combattre. Sans doute, tous les partis qui sont nés du sein de nos orages politiques, et qui en ont suivi le cours, comme les reptiles suivent le cours des torrents, ne se rattachaient point eux-mêmes directement au royalisme; mais le royalisme se rattachait à eux comme des auxiliaires dont il tirait avantage autant par leur défaite même que par leur triomphe.

Ce qui nous paraît donc constant, c'est que les amis de la monarchie ont conspiré[1] sans cesse contre la liberté, et que leur conspiration, quelquefois déjouée, mais jamais en entier dissoute, a été par eux aussitôt reprise et continuée sans interruption. Aussi n'est-ce point de nouveaux complots que le 18 fructidor a éclairés et foudroyés; ce ne sont que les fils renoués des trames rompues dans une journée de deuil pour l'humanité, mais nécessaire au salut de la patrie[2].

Remontons en effet au 13 vendémiaire, et nous reconnaîtrons que, quel que soit l'espace de temps qui le sépare du 18 fructidor, l'un et l'autre se touchent et se lient intimement.

A la première époque comme à la seconde, ce sont les mêmes acteurs qui figurent sur la scène; c'est le même but auquel on tend.

Les mêmes acteurs. Quels sont ceux que vous voyez en vendémiaire? Parmi les représentants, Henri Lari-

[1] Il est au contraire à remarquer qu'à toutes les époques, ce sont les royalistes qui ont réclamé la liberté pour tous, et c'est sous leur gouvernement que l'on a joui le plus de cette liberté que tous les autres partis réclament pour eux sans la donner à personne.

[1] 5 octobre 1795.

vière, désigné comme bon par les royalistes; Boissy, qui pour mieux les servir s'engage à écrire contre eux (correspondance de Lemaître); Saladin, que les déclarations subséquentes de Duverne de Presle signalent comme ayant des rapports directs avec un nommé Hardenberg, agent salarié de l'Angleterre. Parmi les ambassadeurs, Barthélemy, qui rappelle la Constitution de 91, qui prédit que la nouvelle année verra tomber les régicides (correspondance de Lemaître). Parmi les journalistes, Laharpe, Richer-Sévizy, Lacretelle, qui dirigent les mouvements des sections (correspondance Lemaître). Parmi les militaires républicains, auriez-vous pu penser que, dans les rangs des généraux qui tant de fois ont conduit nos armées à la victoire, il s'en trouvait un qui fût à la fois infidèle à sa gloire et à sa patrie! Mais les pièces saisies dans le portefeuille de d'Entraigues ont dévoilé ce que nous ignorions; c'est qu'ingrat et parjure envers la République à laquelle il devait son nom et sa fortune, Pichegru voulait alors d'une main parricide tourner contre elle les armes qu'il n'avait reçues que pour sa défense, et que, s'il n'a point marché sur Paris, c'est que Condé s'est opposé à l'exécution de ce projet.

Prenez maintenant la liste des traîtres que le 18 fructidor a frappés; vous y retrouverez les noms de Pichegru, de Barthélemy, de Larivière, de Boissy, de Saladin, de Laharpe, de Richer-Sévizy, de Lacretelle; or, cette identité de conspirateurs ne prouve-t-elle pas l'identité de la conspiration?

Aussi le but auquel on tendait était-il le même, car l'emploi des mêmes hommes démontre l'existence des mêmes desseins; et quel était ce but? En vendé-

miaire, on conspire au nom du roi de Vérone; en fructidor, au nom du roi de Blankenbourg; ce sont donc toujours les intérêts de cet errant fantôme de monarque que l'on stipule; c'est le trône que toujours on veut relever sur les ruines de la République!

Et quels sont les moyens qu'on emploie pour y parvenir? Il faut encore remonter au 13 vendémiaire pour découvrir le premier anneau de cette chaîne.

Dès le principe, le plan des agents royaux était d'opérer tout à coup la contre-révolution à force ouverte, et de réunir à cet effet sur les bords du Rhin l'armée des émigrés à l'armée de Pichegru; il avorta par l'opposition de Condé. Un autre lui est substitué; ce n'est plus au delà du Rhin, c'est dans Paris même qu'on veut faire proclamer Louis XVIII par les sections assemblées. Ici l'intrigue est à double nœud. En même temps que tous les germes de sédition sont fomentés, que tous les brandons de la révolte sont attisés, on se ménage un appui en cas d'insuccès, en inoculant dans tous les corps constitués le venin de la contre-révolution. On se croit alors en mesure; on agit; on rassemble tous ses moyens : mais il faut un prétexte pour éclater; on en trouve un dans les lois des 5 et 13 fructidor, qui devaient nécessairement déplaire aux amis du trône, parce que, conservant dans le Corps législatif les deux tiers des membres de la Convention, elles leur enlevaient l'espoir de le composer uniquement de leurs partisans; c'est la Constitution qu'on veut étouffer dans son berceau, et c'est pour sa défense qu'on paraît s'armer. Ce fut alors un étrange spectacle que de voir les royalistes, qui jusqu'alors n'avaient parlé qu'avec irrévérence et mépris de la souveraineté du peuple,

s'en proclamer les défenseurs par excellence, ne plus parler, agir qu'en son nom, la reconnaître pleine et entière jusque dans la plus petite assemblée primaire, et professer ainsi les principes du code de 93, eux pour qui le code de 91 serait encore trop républicain!

Cependant tous les éléments de désordre sont mis en fermentation ; les prêtres allument les torches du fanatisme[1] ; les écrivains soufflent les feux de la révolte ; les émigrés rentrent, la Vendée s'agite ; le signal est alors donné ; l'étendard de la rébellion s'arbore ; le glaive est tiré pour immoler les représentants fidèles et massacrer les républicains. Mais le génie de la liberté veille ; il vit au sein de la Convention, et la République triomphe.

Guerrier-magistrat, que le 9 thermidor vit marcher à la tête de la force armée, tu la commandais encore en ce jour, et ton courage était secondé par un héros alors naissant, dont une heureuse inspiration t'avait fait pressentir et deviner les hautes destinées. Tous deux vous avez vaincu au 13 vendémiaire ; tous deux nous vous retrouverons au 18 fructidor[2].

Mais la défaite des révoltés n'anéantit point totalement leurs espérances. Nous avons dit que le plan était à double nœud, et le glaive n'en avait coupé qu'un : il restait aux conspirateurs la contre-révolution morale, qu'ils voulaient opérer en peuplant les administrations, les tribunaux, le Corps législatif même, de leurs agents ou complices.

Voyez aussi reparaître parmi les représentants et

[1] Les prêtres les éteignent en prêchant l'amour de ses semblables, loin de prêcher le désordre et l'incendie.

[2] On comprend qu'il s'agit ici de Barras et du général Bonaparte.

Vaublanc, et Dumolard, ces deux athlètes si connus dans la première législature par leurs combats répétés pour la Constitution de 1791; voyez-y et Larivière et Boissy-d'Anglas; et remarquez ici ce qui prouve l'accord des conspirateurs, l'étendue de leurs intelligences: Larivière et Boissy sont nommés dans la moitié des départements. Il était d'autres élus de Louis XVIII usurpant le titre d'élus du peuple : l'obscurité de leurs noms ignorés dans la Révolution sert un instant à les cacher; eux-mêmes ils se dévoileront à tous les yeux par leurs actions et leurs discours.

Mais le royalisme entend encore gronder sur sa tête l'orage du 13 vendémiaire; il a pris dès lors une marche souterraine. Il temporise, épiant l'occasion et les moyens de réparer l'échec qu'il vient d'éprouver. Il lui fallait surtout un point de réunion qui devînt pour lui comme un port après la tempête, où il pût rassembler les débris de son naufrage. Le club de Clichy s'organise; c'est là que les trames se renouent, que les rouages de la machine se remontent, que les fils de la contre-révolution se rattachent; c'est là que se tient, en un mot, le véritable conseil d'État du roi de Blankenbourg. Et lisez à cet égard la seconde déclaration de Dunant : « Nous ne connaissons pas, dit-il, les membres « du Corps législatif qui sont de notre parti. Lemérer « et Mersan étaient nos seuls intermédiaires; mais les « autres sont les membres de la réunion de Clichy, « ou du moins la plus grande partie de ceux qui la « forment. »

Bientôt la première impulsion est donnée; mais la journée de vendémiaire restait profondément gravée dans les cœurs; on sentait que le souvenir qu'elle avait

laissé devait gêner les opérations projetées; il était donc important de l'affaiblir et de le dénaturer. Des orateurs sont chargés de ce soin : ce n'est d'abord qu'avec réserve qu'ils attaquent la réalité de la conspiration; mais les légers doutes qu'ils ne font que jeter en avant sont des semences que les fidèles recueillent avidement pour les faire fructifier. La correspondance de Lemaître racontait tous les complots, nommait les fauteurs de la conspiration; il était reconnu que l'émigré Maulevrier commandait une des colonnes des rebelles; mais que font ces preuves ! Il entrait dans les vues des royalistes de faire regarder la conspiration comme imaginaire, afin de pouvoir la continuer avec plus de sûreté; et des tribunaux dociles à leur voix, des tribunaux qui jusqu'alors n'en avaient point contesté l'existence, déclarent qn'il n'y a eu en vendémiaire ni révolte, ni sédition. Comme alors les espérances des ennemis de la République s'agrandissent! Ils rougissent bien intérieurement de cette déclaration qui dément des faits constants, authentiques; mais ils ne voient plus de dangers à conspirer, puisqu'ils ont des jurés tout prêts à nier leurs conspirations.

Alors rentrent audacieusement dans la lice les écrivains condamnés à mort en vendémiaire; ils renaissent pour exhumer les haines, rallumer les feux de la discorde, aiguiser les traits de la calomnie, saper tous les fondements des institutions républicaines, déverser l'opprobre et la diffamation sur les magistrats les plus irréprochables, et repétrir royalement l'opinion publique.

Alors commence à s'exécuter entre les administrations et les tribunaux ce concordat qui tend d'un côté

à favoriser les émigrés, les prêtres réfractaires, à dégoûter, à inquiéter les acquéreurs de biens nationaux[1], à opposer une force d'inertie à toutes les mesures du gouvernement, et de l'autre à absoudre les égorgeurs, les contre-révolutionnaires, et à changer le glaive de la justice en un poignard homicide pour tout ce qui porte le nom de républicain.

Dans le même temps, l'anarchie s'agite; le royalisme voit irriter sa fureur. Et telle est ici l'horrible combinaison de ses projets : si l'anarchie triomphe, elle ramène la terreur, et à la suite de la terreur le rétablissement du trône; succombe-t-elle, tous les amis de la liberté sont proscrits comme terroristes. Ainsi la répression ou le succès de ce nouveau genre de manœuvres lui est également utile; et c'est ce qui démontre ce que nous avons établi en commençant, que si tous les partis qui ont agité la République ne se rattachaient point au royalisme directement eux-mêmes, le royalisme se rattachait à eux comme à des auxiliaires dont il tirait avantage, autant par leur défaite même que par leur triomphe.

Quelle est aussi l'issue des entreprises de l'anarchie? L'attaque du champ de Grenelle échoue, mais la défection des furieux dont ils avaient pu eux-mêmes échauffer le délire et diriger les tentatives ne sert qu'à fortifier les amis de la monarchie. Ils s'écrient que le royalisme, dont on fait sans cesse un objet d'épouvante, n'est qu'un vain fantôme à l'ombre duquel se cachent les seuls ennemis qu'il faille redouter, les terroristes, et sous cette dénomination ils compren-

[1] Pour être juste, il faut reconnaître que ce fut la Restauration qui put seule lui inspirer une sécurité indispensable pour tous.

nent tous ceux qui ont senti leur âme palpiter pour la liberté. Vos cœurs et vos mains sont purs, qu'importe! Vous avez servi la Révolution ; vous n'êtes qu'un homme de sang et de proie qu'il faut proscrire.

Leur audace ne garde bientôt plus de mesure. Entendez Lemérer avoué, ainsi que Mersan, par Duverne de Presle, comme l'intermédiaire habituel par lequel les agents de Louis XVIII correspondaient avec le club de Clichy; il ne craint plus, au mois de fructidor de l'an IV, de désigner la constitution de 1791 comme l'objet de ses regrets; il ne craint plus d'insulter au triomphe que la liberté remporta le 10 août 1792[1]!

Rendons grâce toutefois à cette profession de foi indiscrète et prématurée : si elle valut à son auteur les reproches de ses partisans, dont il avait trop tôt trahi le secret, elle dessilla les yeux des députés fidèles, qui, depuis et jusqu'au 1er prairial, ne cessent d'opposer aux propositions contre-révolutionnaires leur zèle, leur dévouement et leur majorité.

Le royalisme recula lui-même ainsi l'époque de son empire législatif; mais, toujours actif, il donna d'autres directions à ses efforts, et s'appliqua à étendre, à multiplier ses réseaux pour enlacer de toutes parts la République[2]. Les mesures politiques et les mesures militaires marchent de concert; il travaille tout à la fois et à préparer les élections et à s'assurer d'une force qu'il puisse déployer au besoin. L'importance dont il pouvait être pour les conspirateurs de

[1] Quel triomphe, grand Dieu, que celui du 10 août?
Il fut la source de tous les maux de la Terreur.

[2] Cette prétendue République n'a fait, on est forcé de le reconnaître, que des victimes et des dupes.

gagner les corps attachés aux différents services de Paris ne leur avait pas permis de négliger ce moyen : c'est au cœur que les assassins cherchent à frapper; mais ce moyen même tourne contre eux; leurs tentatives criminelles sont mises au jour, et Brottier, Dunaud, Lavilleheurnois sont arrêtés.

Ne croyez pas toutefois que cette découverte et cette arrestation abattent l'audace du royalisme : on dirait qu'elle ne fait que s'en accroître, tant il compte sur le nombre et la force de ses émissaires et de ses centurions. On ne conteste point ici, comme en vendémiaire, la réalité de la conspiration; elle est reconnue, proclamée par les conspirateurs eux-mêmes; leurs aveux, leurs écrits en font foi; et cependant qui trouva jamais plus d'apologistes? Toutes les plumes des écrivains sont consacrées à leur défense; le temple des lois, comme celui de la justice, semble devenir une arène où leurs partisans combattent à l'envie pour les soustraire à leurs juges. On reconnaît qu'ils sont prévenus d'embauchage; la loi veut que, comme tels, ils soient traduits devant un conseil de guerre : mais ces embaucheurs sont les agents de Louis XVIII; on veut les enlever aux tribunaux militaires dont l'action rapide n'offrirait point, autant que les formes lentes de la procédure ordinaire, les moyens de reculer leur jugement jusqu'à un moment plus opportun, ou de préparer leur évasion, et le tribunal qui, par sa nature, est appelé à servir de régulateur suprême aux autres, sort lui-même du cercle qui lui est tracé pour prendre part dans cette lutte scandaleuse ! Il oublie et ses devoirs et les principes qu'il a lui-même professés antérieurement ! Rappelons-nous, en effet, l'affaire

des émigrés naufragés à Calais; un jugement d'une commission militaire les acquitte: il est dénoncé au tribunal de cassation, et ce tribunal déclare qu'il ne peut en connaître. Dans l'affaire de Brottier, Dunaud et Lavilleheurnois, au contraire, il se constitue compétent; il s'arroge un pouvoir qu'il a déjà reconnu ne lui avoir point été conféré. Mais, dans cette variété de principes, le but est toujours le même: il s'agissait, en premier lieu, de sauver des émigrés, et il s'agissait ici de sauver des conspirateurs royaux.

Ce vif intérêt qu'on avait manifesté pour leur salut indiquait assez le zèle avec lequel on suivrait les instructions qu'ils avaient reçues de Louis XVIII. Aussi, plus l'époque des élections approche, et plus la confiance des royalistes augmente, plus leur joie se trahit d'elle-même. Un torrent, pour ainsi dire, de nominations contre-révolutionnaires allait inonder les magistratures populaires; les républicains veulent y opposer une digue : ils proposent de soumettre les électeurs à une déclaration civique. C'est donner au peuple une garantie que les hommes par lui délégués pour choisir ses représentants, ses juges, ses administrateurs, avaient lié leur sort à sa cause; mais le royalisme sent que ses agents vont être placés entre la loi et leur conscience; il s'en alarme et lutte contre l'adoption du projet. Qu'il se rassure cependant, ils feront la déclaration voulue, mais ce sera leur bouche qui promettra fidélité à la République, et c'est à leur royauté que leur cœur la tiendra.

Comme on se repose aussi sur les choix qu'on a préparés, on cherche d'avance à garantir aux nouveaux élus les places qui vont être leur partage, et

c'est ainsi qu'en floréal on propose d'entraver l'exercice du droit que la constitution attribue au Directoire de suspendre et de destituer les administrations.

Dans le même mois, une voix s'élève audacieusement en faveur des émigrés, et réclame pour que, modifiant la législation qui les concerne, on change le mode de leur jugement. Ainsi déjà l'on méconnaît ouvertement la Constitution; ainsi l'on ne respecte plus cette obligation qu'elle a si formellement imposée, qu'il ne sera rien changé à la loi sur les émigrés.

Ces tentatives, il est vrai, échouent devant une majorité saine et fidèle; mais elles sont les préludes des coups plus marqués qui seront bientôt portés; elles annoncent que le moment est arrivé où le royalisme va se recruter de toutes parts et envelopper plus que jamais l'enceinte de la République.

« Dirigez, avait dit Louis XVIII dans sa proclama-
« tion du 16 mars 1797, dirigez les choix qui vont se
« faire sur des gens de bien dont les vertus, les lu-
« mières, le courage, puissent nous aider à ramener
« notre peuple au bonheur[1]. »

Voyez aussi comme, dociles à ces instructions paternelles, les fils légitimes se sont répandus dans les assemblées. Ce ne sont plus ces royalistes qui, depuis le commencement de la Révolution, s'étaient tenus à l'écart des places, ne les avaient regardées qu'avec indifférence et mépris; ils n'aspirent aujourd'hui qu'à s'en rendre les maîtres, qu'à en faire leur domaine exclusif; et, par leur ligue impie, formant autour

[1] Cette citation, il faut en convenir, suffirait à faire la critique de ces vaines et dégoûtantes déclamations.

Peut-on, en effet, donner aux électeurs des conseils plus sages?

d'elles une barrière inaccessible, ils en repoussent avec outrage tous les amis de la liberté. Êtes-vous acquéreur de biens nationaux, avez-vous agi, écrit pour la Révolution, c'est un crime irrémissible qui vous marque du sceau de la réprobation. Approchez au contraire, approchez, vous parents d'émigrés, vous ci-devant privilégiés, vous qui, sous la monarchie, avez occupé des charges honorifiques ou lucratives : vos affections, vos intérêts se rattachent à l'ancien ordre de choses; vous êtes donc les ennemis naturels du nouveau, vous devez donc nécessairement concourir à son anéantissement; soyez élus. En vain les républicains réclament : les violences, les désirs de justice étouffent leurs voix courageuses. Faut-il dérouler ici le long tableau des attentats commis contre la liberté des suffrages? Là, vous verriez comment, abusant de la crédule ignorance des habitants des campagnes, on substitue, sur le scrutin qu'il charge de rédiger, le nom des contre-révolutionnaires les plus décidés à ceux des patriotes qu'il était dans son intention d'élire; ailleurs vous remarqueriez l'audace avec laquelle on prodigue l'injure, l'outrage, la menace à tous les vrais amis de la Constitution; plus loin, ce ne sont plus seulement des menaces, ce sont les provocations les plus séditieuses, les scissions les plus scandaleuses, les voies de fait les plus criminelles; et les lieux des assemblées sont devenus autant d'arènes sanglantes où le royalisme prélude aux combats plus sérieux que bientôt il va livrer à la République.

Ah! toutefois détournons un moment les yeux de ces scènes douloureuses; elles ne nous offrent que le triomphe de l'intrigue, de la corruption et du crime.

Un spectacle plus doux appelle nos regards ; reposons-les sur nos armées. C'est là que nous retrouvons la patrie; elle n'est plus ici, elle est tout entière où sont ses généreux défenseurs. Leur gloire est encore aujourd'hui, comme dans les temps abhorrés de la Terreur, un voile brillant qui sert à couvrir notre dégradation intérieure, et cette gloire achetée par tant de périls et de triomphes, ils ne la chérissent que parce qu'elle est le présage d'une paix prochaine.

Heureuse paix! Déjà ta seule annonce a rasséréné les cœurs, a vivifié le crédit public et raffermi le gage des créanciers de l'État. Tous les canaux de la prospérité vont donc se rouvrir parmi nous! Le calme va renaître sur cette terre agitée par tant d'orages!

Trop flatteuse illusion! Nous avons oublié que les ennemis de la République veillent dans son sein; nous avons oublié qu'ils ont envahi toutes les magistratures populaires, et qu'il n'est avec eux ni paix ni armistice.

Déjà le 1er prairial est arrivé, et le nouveau tiers du Corps législatif est réuni. Sous quels auspices s'ouvrent ses séances! Entendez ces applaudissements répétés, ces acclamations triomphales, au milieu desquelles Pichegru est élevé à la présidence, et, dans ce premier acte, produit en apparence de la plus parfaite unanimité, reconnaissez la perfide adresse du parti contre-révolutionnaire à se saisir des sentiments mêmes les plus opposés pour arriver au but qu'il se propose. Les patriotes accueillent dans Pichegru le général qu'ils ont vu commander avec gloire, et qu'ils aiment à croire encore fidèle; les ennemis du gouvernement lui donnent leurs suffrages par cela seul qu'il est des-

titué, et qu'avoir perdu la confiance du Directoire, c'est avoir obtenu la leur; mieux instruits par leurs relations avec nos ennemis extérieurs, les royalistes s'emparent de ces dispositions contraires pour les faire concourir au succès de leurs vœux; et dans Pichegru qu'ils parviennent à faire proclamer président, en l'offrant à chacun sous les traits qui lui plaisent, ils honorent, non comme les premiers le général quelquefois victorieux, non comme les seconds le général destitué, mais le général qu'eux seuls encore savent honteusement vendu à Condé, et dont la trahison a depuis été mise au grand jour par la découverte du portefeuille de d'Entraigues, et de la correspondance de Klinglin.

Ainsi, le complice du chef des émigrés est, le premier, élu président de l'un des conseils! Ce choix ne sera pas une vaine démonstration de l'intérêt qu'on leur a voué. Le même jour, on réintègre dans leurs fonctions les députés qui en avaient été suspendus comme unis avec eux par les liens du sang; on les affranchit de la loi du 3 brumaire, qui conserve force et vigueur pour tous les autres citoyens; mais parmi ces députés sont : Mersan et Job Aymé; Job Aymé, l'un des fauteurs de la réaction royale dans le Midi; Mersan, l'un des correspondants de Louis XVIII avec le club de Clichy. (Déclaration de Duverne de Presle.) On les rappelle parce qu'ils sont d'utiles auxiliaires; et l'on éloigne en même temps ceux des nouveaux élus dont on redoute le patriotisme. On ne reconnaît de nominations valides que celles qui ont été faites sous l'influence et la dictée du cabinet de Blanckenbourg. L'intrigue royale s'empare donc de toutes les places :

le Directoire serait-il la seule autorité qui lui échapperait! Non, si c'est parmi les traîtres qu'on a choisi celui qui, le premier, préside le Conseil des Cinq-Cents, il faut aussi placer au timon du gouvernement un homme sur lequel on puisse compter; et Barthélemy, dont les sentiments d'opposition à la Constitution sont connus, Barthélemy, signalé par la correspondance imprimée de Lemaître, est nommé directeur.

On s'est assuré des postes les plus importants; alors l'action commence à s'engager. Renouvellement des inspecteurs, révision des lois militaires, révision des lois relatives à la liberté des cultes, révision des lois sur les émigrés, tout est proposé, tout est arrêté. On renouvelle les inspecteurs, pour en former un corps spécial nommé comité de recherches; on révise les lois militaires pour écarter des places les soldats de la Révolution et n'y appeler que les créatures de l'ancien régime; on révise les lois relatives à la liberté des cultes pour rétablir une religion exclusivement dominante; on révise les lois sur les émigrés, pour en tourmenter les exceptions, et en tordre pour ainsi dire toutes les dispositions, afin d'en extraire le venin qui doit tuer la République. Des commissions vont se livrer à ces travaux; mais, pendant qu'elles agissent encore dans l'ombre et le silence, on provoque en public une discussion dont le double objet doit être de jeter de la déconsidération sur le gouvernement et de rallumer les haines et les vengeances. Il fallait attendre le 1er prairial pour s'occuper des colonies, disait Bourdon (de l'Oise) dans la séance du 2; le jour est donc arrivé où la discussion est ouverte.

Voyez avec quelle complaisance les orateurs se promènent sur la plaine ensanglantée du Cap; voyez comme ils vont rouvrir toutes les plaies qui commençaient à se fermer, comme ils vont fouiller parmi toutes les ruines et remuer tous les cadavres pour les traîner en quelque sorte sur la place publique et les étaler à tous les regards. Ce qu'ils veulent, ces nouveaux Antoines, c'est qu'à l'aspect du sang et de ces débris, les imaginations s'enflamment, les cœurs s'irritent, et qu'imputant aux républicains les malheurs qui ont désolé Saint-Domingue, on venge ici par leur assassinat les assassinats commis dans les colonies; ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement, dénoncé dans la personne de ses agents, soit flétri d'avance et signalé à l'opinion publique comme l'ordonnateur de ces scènes tragiques dont ses délégués ne paraîtront avoir été que les serviles exécuteurs.

Et comment douter de l'esprit qui préside à cette discussion? Non-seulement on accuse, mais on veut encore fermer la bouche à ceux qui pourraient élever la voix en faveur des accusés; « il n'y a, s'écrie Dumo-« lard, que leurs complices qui puissent les défendre. » Écoutez bientôt après un autre membre, et vous l'entendrez dresser l'acte d'accusation des assemblées nationales précédentes; vous l'entendrez déclarer que, depuis cinq ans, elles n'ont rendu que des décrets atroces.

Ainsi déjà l'on ne craint plus de faire ouvertement le procès à la Révolution; et de tous ces décrets qu'on déclare atroces, s'il en est un auquel on ne puisse pardonner, c'est celui sans doute qui a fondé la République; peu s'en faut qu'on ne le range dans

le nombre des lois qu'on veut abroger comme révolutionnaires; tous les efforts du moins se réunissent pour anéantir cette République dont il a proclamé l'existence.

Déjà l'on compte sur les dispositions propices des esprits qu'on a préparés à recevoir le joug sous lequel on veut les replier; mais cette contre-révolution morale n'est encore qu'à demi couronnée; il faut qu'elle soit entière, et les écrivains qui l'ont commencée sont chargés de se remettre à l'œuvre. Quel zèle et quelle ardeur ils y apportent! avec quelle coupable audace ils tournent contre la liberté elle-même le bienfait de la liberté de la presse, et changent en principe de destruction ce qui ne devait être qu'une source de vie!

Chaque jour ils vont desséchant de leur souffle impur tous les sentiments généreux; chaque jour ils vont sapant toutes les institutions républicaines, éteignant toute idée de morale publique, diffamant le titre honorable de citoyens pour faire revivre les qualifications de la féodalité, s'attachant à toutes les vertus pour les décrier, à toutes les autorités pour les avilir.

Nos victoires, ils nous les contestent; la gloire du héros d'Italie s'éclipse dans leurs feuilles devant la gloire du héros de l'Allemagne; ce n'est plus Buonaparte qui nous a donné la paix, c'est l'archiduc Charles qui nous a forcés à l'accepter; et, vainqueurs, il semble que ce soit nous qui devions humblement recevoir les conditions que l'Autriche voudra bien nous dicter par leur bouche!

S'agit-il de rétablir le crédit public, ils proclament

les conquêtes de l'agiotage; d'assurer la liberté des cultes, ils prêchent l'intolérance, ils appellent une religion dominante, ils réveillent le fanatisme et la superstition; ils raniment les plus honteux préjugés, et, lâches apostats de la philosophie, ils invoquent le culte de leurs pères après avoir crié avec Voltaire et Diderot : « Écrasez l'infâme!... »

Est-il question des émigrés, il ne faut plus voir en eux des traîtres ni des rebelles, mais des fugitifs, innocentes victimes de la peur. Toutes les plumes sont consacrées à leur défense, et ces journaux qui négligeaient les relations de nos triomphes, ou qui ne touchaient à nos lauriers que pour les flétrir, ne se remplissent plus que des bulletins qui leur sont fidèlement expédiés de l'armée de Condé. Que dirons-nous? C'est dans le camp même de nos ennemis que leurs auteurs vont chercher des collaborateurs; et nous voyons la *Quotidienne* annoncer avec orgueil qu'elle compte Mallet-Dupan au nombre de ses rédacteurs. Tous ils agissent de concert, et tous ils reçoivent le prix de leurs services. Relisez la déclaration de Duverne de Presle, et remarquez-y cet aveu : « Vous « sentez bien que nous avons payé plus d'une bro« chure; que nous avons donné des articles à insérer « dans plus d'un journal et fourni plus d'une fois de « l'argent à des journalistes. » Ainsi c'est le crime gagé qui défend le crime qui le salarie. En vain quelques écrivains patriotes opposent leurs courageux efforts à cette ligue de folliculaires stipendiés; les coups ont été portés, l'esprit public a reçu le poison dont on voulait qu'il fût imbu, et l'on marche dès lors à grands pas dans la route de la contre-révolution.

Le royalisme ne craint pas même de laisser apercevoir le nouveau point de contact qui va le rapprocher de l'anarchie. Le système par elle adopté dans des temps à jamais abhorrés, est par lui repris et continué; il se promet des mêmes moyens les mêmes succès; et, comme c'est au nom même du peuple qu'à l'aide de pétitions grossièrement fabriquées dans le même atelier, les dominateurs de 1793 ont établi le règne de la Terreur, c'est aussi au nom du peuple que, par des pétitions toutes honteusement empreintes du même cachet, il veut relever son affreux empire. Rappel des émigrés, rappel des prêtres réfractaires, tel est le cri que répètent chaque jour une foule d'adresses, échos fidèles les unes des autres; et bientôt il retentit jusque dans la tribune nationale.

Félicite-toi, Lyon, c'est de ton sein qu'est sorti le jeune et pieux défenseur des cloches et des prêtres réfractaires. Nourri dans tes murs à l'école des compagnons de Jésus, il en a toute la charité, toute la ferveur. Que d'actions de grâce lui seront rendues! comme à sa voix l'espoir renaît dans l'âme de tous les fidèles!

« Monsieur, lui écrit de Milan un prêtre déporté, « je ne vous traiterai pas de citoyen, parce que cette « qualité, qui ne fait qu'une avec celle de jacobin et « de terroriste, ne peut convenir au respectable dé- « fenseur de la religion. »

Un autre écrit de Sauliange : « Camille Jordan a « fait un brillant rapport; quoique je ne m'attende « pas à voir un décret bien avantageux dans le com- « mencement, c'est cependant beaucoup que de ga- « gner de l'incrédulité l'exercice d'un culte qu'elle

« abhorre. Notre culte ne tardera point à obtenir la « domination qu'on ne lui donnerait pas par décret. »

Bientôt aussi de nombreux essaims de prêtres affluent de l'Italie en Suisse; on achète au plus haut prix des ornements d'église pour les faire rentrer en France; les prêtres ne craignent même pas d'annoncer aux administrations leur prochain départ de l'étranger. M. Vilnet, curé réfractaire, écrit de Fribourg aux agents et membres de la municipalité de Saint-Aubin, département du Jura : « Les troubles ont re-« tardé, à mon grand regret, mon retour auprès de « vous: permettez-moi, messieurs, de vous renouveler « les sentiments de ma reconnaissance pour la con-« duite que vous tenez à mon égard. »

Si quelques-uns des plus timorés craignent encore de reparaître, ceux qui déjà sont rentrés les rassurent et les encouragent à suivrent leur exemple : « Monseigneur, écrit l'un d'eux au cardinal de la « Rochefoucauld, à Munster, nous commençons à « nous livrer aux sentiments d'une joie bien douce. « Déjà Votre Éminence pourrait venir comme particu-« lier; le président du canton est un ancien conseiller « au parlement; les domestiques de mon frère sont « les commandants de la garde nationale de sa com-« mune. Ainsi, jusqu'à présent tout me garantit la « tranquillité dont je jouis dans ma famille. Je sais, « monseigneur, que votre présence serait aussi utile « qu'elle est désirée. »

Et comment s'étonner de cette confiance entière, de cette entière sécurité des prêtres! Au dedans, les autorités subalternes les protégent et les accueillent; au dehors, des représentants infidèles les instruisent à l'a-

vance des projets de résolutions qu'ils préparent pour ne les soumettre qu'après leur aveu.

« Nous avons reçu, écrit l'un de ces prêtres, la « formule de soumission qui va être proposée aux « Cinq-Cents. Dieu veuille qu'elle soit adoptée ! »

Les décrets rendus ne remplissent-ils pas encore tous leurs vœux, on consulte sur les moyens d'en étendre l'application, et c'est toujours à des représentants qu'on s'adresse. Denisoz, ancien chapelain de l'hôpital d'Amiens, écrit à MM. d'Harguins et Maillard, députés de la Somme : « Je viens d'apprendre « la sanction du décret qui permet aux prêtres dépor- « tés de rentrer. Parmi ces prêtres il s'en trouve plu- « sieurs qui ont été forcés de quitter leurs paroisses « avant le décret de déportation ; on demande quelles « précautions ils doivent prendre pour jouir du béné- « fice de la loi, et suppléer à l'acte de déportation « qu'ils n'ont pu obtenir. »

Camille Jordan reçoit du nommé Montiès, réfugié à Londres, les mêmes questions à résoudre : Madiers est plus particulièrement chargé d'agir. « Il « vous restera, lui écrit-on, à faire valoir le certifi- « cat de déportation de l'abbé, ce qui ne sera pas, « j'espère, bien difficile, d'après les nouvelles lois aux- « quelles vous avez concouru. »

Ainsi ces représentants parjures ne sont plus les représentants du peuple ; ils sont devenus les correspondants, les conseillers, les véritables députés du clergé[1].

Ils sont aussi les députés et les correspondants des

[1] Ces citations, qui remplissent l'âme d'une juste et profonde tristesse, prouvent à quel point peuvent conduire l'esprit de parti, la haine, la passion et l'aberration d'esprit.

émigrés. Quelle foule de preuves saisies chez eux-mêmes ou dans les papiers de leurs complices, se pressent ici pour les accuser! Là Dumas pousse l'extrême bonté jusqu'à prêter son contre-seing pour faciliter les communications du parti de l'intérieur avec le parti extérieur, et c'est par son intermédiaire qu'un nommé Hyacinthe Lamarre transmet d'Aix-la-Chapelle ses instructions aux agents qu'il a dans Paris. Ici deux chevaliers de Malte, Dupail et Alphonse de la Tourelle, sont les objets de la tendre sollicitude de Dumolard et de Portalis.

Plus loin c'est Imbert-Colomès qui reçoit de Condé la lettre suivante : « Le roi a jugé à propos d'en-« voyer à Lyon M. de Bésignan ; je vous invite, mon-« sieur, à le recevoir avec tous les égards dus à un « homme honoré de la confiance de Sa Majesté. Je « profite de cette occasion pour vous renouveler l'as-« surance de la satisfaction de Sa Majesté et de mon « sincère attachement. »

Ailleurs c'est Vaublanc qui s'intéresse à Arthur Dillon; c'est Duplantier que son ami, le chevalier Médor, presse vivement de mettre tout en usage pour faciliter sa rentrée; c'est Donnemère qui rappelle de Hambourg son fils qui, depuis cinq ans, a quitté la France.

Barthélemy n'est pas moins actif, mais il est réservé pour les actes difficiles : c'est Châtenay de Lanty, c'est Bézuchet de Harlay, attaché à Louis XVIII en qualité de major des gardes, c'est la veuve de Dupleix, gouverneur de Pondichéry, qui réclament près de lui leur radiation de la liste des émigrés et la restitution des biens

Que si, maintenant, nous nous rappelons la loi qui avait défendu l'ouverture des lettres venant de l'étranger; que si nous nous souvenons que le premier qui l'ait provoquée dans la séance du 24 messidor est Imbert-Colomès, principal agent de Louis XVIII à Lyon, comme on l'a vu; Imbert-Colomès, émigré lui-même, mais rayé depuis prairial an V, pour grossir dans le conseil des Cinq-Cents le parti royal; qu'en conclurons-nous, sinon que les traîtres ont par là fait eux-mêmes l'aveu de leurs criminelles intelligences avec nos ennemis, et qu'ils n'ont enlevé au gouvernement ce moyen de surveillance que pour prévenir la découverte des complots que leur propre correspondance aurait dévoilés!

Précaution toutefois superflue! La preuve de leur conspiration résulte de l'ensemble même de leurs actes. En secret, ce n'est qu'avec les émigrés de marque, avec des nobles et des chevaliers qu'ils entretiennent des relations; en public, au contraire, les laboureurs, les artisans sont les seuls auxquels ils semblent intéressés; mais il fallait enduire de miel les bords de la coupe empoisonnée, et en ne paraissant plaider d'abord que la cause même des hommes du peuple, ils se sont ménagé les moyens de stipuler les intérêts de ses plus implacables ennemis. Ainsi bientôt a-t-on généralisé la dénomination d'ouvriers; ainsi sous ce nom sont rappelés les traîtres qui ont livré nos départements du Rhin aux Allemands, et ceux qui ont vendu Toulon aux Anglais; et par cette double trouée faite à la fois au nord et au midi, la France est de toutes parts ouverte aux irruptions des émigrés.

Voyez-les aussi se précipiter sur le territoire de

la République, comme en 90 et 91 ils se précipitaient à Coblentz. Les passeports, les itinéraires, les faux certificats de résidence s'envoient, se reçoivent sans obstacles; tout est bon, tout passe. Les administrations, dociles au vœu des représentants royaux, ont dépouillé tout scrupule, ont mis bas toute réserve. Entendons à cet égard les émigrés eux-mêmes; un d'eux écrit de Lyon à Mallaus en Suisse : « Je vous parle franche-« ment; vous n'avez pas plus de danger ici que dans « votre chambre, et madame la comtesse non plus; « elle pourra obtenir, pour peu qu'elle veuille faire « quelques sacrifices, un certificat de résidence aussi « long qu'elle voudra, et enfin tout ce qu'il lui faut. »

Un autre s'exprime plus positivement encore : « La « manière dont nous avons voyagé, dit-il, était trop « signalée pour que personne ne sût qui nous étions. « Tout le monde se disait : « C'en est, » et personne ne « nous a dit la moindre chose. Ici, c'est bien pis : « lorsque j'ai été prendre un passe-port, la personne « qui m'a présenté a dit qui j'étais et d'où je venais : « pas une des autorités ne l'a ignoré. »

Et qui donc pouvait l'ignorer, que les émigrés rentraient partout en foule, que partout en foule ils inondaient les départements, lorsque le signal de leur rappel était parti du sein même du Corps législatif, et que chaque jour il était audacieusement répété; ce n'est point assez en effet de leur avoir ouvert les portes de Toulon et de l'Alsace; il faut encore leur ouvrir celles de l'Ouest. Qu'ils justifient avoir porté les armes dans la Vendée, qu'ils prouvent avoir été les soldats de Charette, ou qu'à défaut de preuves écrites, ils apportent les dépouilles sanglantes des républicains qu'ils

auront immolés sur les bords de la Loire; à ces titres, ils seront accueillis, enveloppés du voile de l'amnistie. Vous en doutez! lisez le projet présenté par Pavie dans la séance du 23 thermidor; et remarquez que la question préalable n'en a fait justice que le 19 fructidor. Bientôt après, on rend à leurs familles les biens sur lesquels le séquestre avait été apposé; on les leur rend pour grossir les forces du royalisme, pour alimenter les haines de la contre-révolution; et, dans le même temps, tous les efforts se réunissent pour détendre et couper le nerf du gouvernement:

« C'est par les finances, dit-on ouvertement, que la « monarchie a péri; c'est par elles aussi qu'il faut que « la République périsse » et quelle ardeur on apporte à l'exécution de ce nouveau plan! Les domaines nationaux offrent des ressources; on propose d'en suspendre la vente dans la Belgique, et d'en distraire à la fois et les presbytères et les biens des chevaliers de Malte. Les contributions pouvaient fournir d'autres secours; le Directoire provoque l'établissement d'une inspection chargée de veiller à leur recouvrement; mais cette inspection devait activer l'inertie des administrations, opérer des rentrées : elle est rejetée. Le trésor public est sans moyens de traiter au comptant; on tarit toutes les sources du crédit en reculant le payement des marchés qui avaient été faits jusqu'alors, pour, par ce manque de foi, éloigner les particuliers qui se seraient prêtés à en conclure de nouveaux. On va plus loin; on enlève au gouvernement toute influence, toute surveillance sur les négociations financières; c'est la Trésorerie seule qu'on veut en rendre maîtresse, lorsque ses commissaires ont été dénoncés comme ineptes ou

prévaricateurs, mais on veut l'en rendre maîtresse sous sa responsabilité; c'est-à-dire pour que, déjà intimidée par des accusations, elle n'ose plus négocier. Cependant les besoins vont chaque jour croissant; les rentiers, les fonctionnaires sont sans payement; les armées sont sans solde et ne vivent que de réquisitions, la subsistance des prisonniers est incertaine, et le supplice de la faim va miner lentement les jours des malheureux jusque dans ces asiles que la pitié publique leur a consacrés. De nombreux et pressants messages présentent sans déguisement toute l'étendue du mal; comment y répond-on? en grossissant le tableau des ressources, en mettant des aperçus illusoires à la place de la réalité, et en renvoyant les demandes à une commission qui les ensevelit dans la poussière de ses cartons. Consultons à cet égard un homme (Thibaudeau) dont les plus incrédules ne récuseront sans doute pas le témoignage : « Il y a, dit-il, dans la com-« mission des finances une habitude de sécurité qui est « inexplicable avec les besoins qui nous assiégent. Elle « reste muette; elle ne propose aucune mesure; elle « croit qu'en s'endormant de la sorte, les affaires s'ar-« rangeront d'elles-mêmes. »

La commission paraît-elle enfin sortir de son sommeil, elle fait mettre des fonds à la disposition des ministres; mais ces fonds, elle sait qu'ils n'existent que sur le papier, parce qu'on n'a rien fait pour le recouvrement des contributions, parce que la rentrée des émigrés et des prêtres a paralysé la vente des biens nationaux, et cependant elle ose dire : « Nous avons permis de disposer « de telle somme. » Comme si la presse qui imprime les décrets était un balancier qui frappât monnaie!

C'est ainsi que le gouvernement, réduit au plus absolu dénûment, se trouve enchaîné et garrotté; c'est ainsi qu'en le privant de tous principes de vie, on veut en faire un cadavre pour le mutiler plus sûrement. Et quelle est l'époque à laquelle on poursuit avec le plus d'acharnement ce système de dissolution? c'est au moment où les plénipotentiaires sont chargés de traiter à Udine et à Lille de la paix définitive avec l'Autriche et avec l'Angleterre. Qui ne voit donc ici le criminel dessein d'augmenter les prétentions des puissances étrangères, en nous montrant à leurs regards comme affaiblis, épuisés, et désormais sans moyen aucun de résistance! Dès lors aussi les négociations ont pris un caractère de lenteur qui décèle les espérances de nos ennemis; dès lors la paix, qui souriait à nos vœux, s'est évanouie; et c'est dans le sein même de la République qu'on a reporté le fléau de la guerre.

Oui, déjà la guerre existe parmi nous, et quelle guerre! Une guerre aussi fatale que la guerre extérieure a été pour nous heureuse et glorieuse. Au dehors, le nom de républicain a imprimé à toute l'Europe le respect et l'admiration; au dedans, il est tellement avili qu'on ose à peine le prononcer; que disons-nous; il est devenu un titre de proscription!

Les acquéreurs des biens nationaux sont les premières victimes destinées aux poignards[1]; c'est à main armée qu'on les chasse de leurs propriétés; le fer et la flamme sont tour à tour déployés contre eux. Dans la Manche, on égorge des cultivateurs, on incendie

[1] Calomnie aussi infâme qu'absurde.

leurs habitations, et l'on place sur leurs portes cette affiche : « Au nom du roi et de la religion ! » Dans le Gers, l'effroi s'est tellement emparé des adjudicataires qu'on les voit déclarer qu'ils ne payeront plus leurs domaines, parce qu'ils ne sont plus sûrs de les conserver. Dans la Drôme et l'Isère, ils n'ont plus d'autres ressources que de former des associations pour repousser la force par la force.

Les chauffeurs viennent se joindre aux bandes des assassins royaux[1]. Le brigandage, partout impuni, va croissant partout dans la progression d'un vaste incendie. La gendarmerie pouvait y opposer une digue salutaire; on la désorganise, on la licencie pour en écarter tous les soldats de la Révolution, et n'y appeler que les serviteurs de l'ancien régime.

Et si vous osez les dénoncer, ces affreux assassinats qui semblent avoir fait de la France un vaste champ de carnage, on vous objecte la légitimité de la vengeance. « N'est-elle pas, dit Camille Jordan, dans la « séance du 16 fructidor, n'est-elle pas jusqu'à un cer- « tain point, digne de pardon et d'excuse. » Les voilà donc, ces hommes qui s'étaient institués les apôtres d'un Dieu de paix ! ce sont eux qui légitiment et sanctifient le meurtre !

L'épouvante s'est aussitôt emparée des cœurs; on ne doute plus que les cadavres des républicains ne doivent être les degrés sanglants du trône de Louis XVIII. Les citoyens effrayés se rassemblent; le droit leur en

[1] L'auteur met ici à dessein sur le compte des royalistes les excès de la réaction contre la Terreur. La France ne voulait plus du gouvernement révolutionnaire, que le Directoire se croyait intéressé à maintenir. Là est tout le secret de la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797).

est interdit; les réunions les plus pacifiques sont prohibées et proscrites. Cependant l'alarme a retenti jusque dans les camps ; nos défenseurs ont aperçu les dangers qui menacent la liberté, la liberté qu'ils ont payée de leur sang et consolidée de leurs triomphes immortels. Leurs voix courageuses se font entendre; mais les épanchements patriotiques de leurs âmes, on les transforme en cris de sédition. On repousse, on flétrit comme illégale la manifestation de leurs sentiments généreux, et l'on accueille les adresses des administrations qui violent elles-mêmes la Constitution dont elles paraissent prendre la défense, puisqu'elles sortent du cercle qui leur a été tracé, en correspondant avec les armées, et en correspondant en nom collectif.

On vit aussi, après la journée du 20 juin, les administrations s'empresser de voter des adresses pour faire preuve au roi de leur obéissance entière, de leur entier dévouement; elles voulaient alors prévenir l'explosion du 10 août. Aujourd'hui elles ont repris la même marche; mais ce n'est plus pour empêcher, c'est pour préparer, pour accélérer le 10 août qu'on médite contre la République.

Une révolution mille fois plus sanglante que la première semble, en effet, sortir par tous les pores du corps politique. Le royalisme ne garde plus de mesure; il attaque à la fois et les généraux et le gouvernement.

Les généraux; ici, c'est le pacificateur de la Vendée, à la gloire duquel il ne craint pas d'insulter; là, c'est le héros d'Italie, à qui il ose faire un crime d'avoir vengé le massacre des Français égorgés à Vérone, et de n'avoir pas réprimé l'élan des peuples voisins

vers l'indépendance. Il fallait sans doute, au dehors comme au dedans, ne laisser de libre que le fer des assassins, et partout étouffer les germes naissants de la liberté, comme on voulait nous en arracher ici les fruits.

Le gouvernement; il est en butte à tous les traits. On a jusqu'ici miné sa puissance, et on l'accuse de faiblesse; on l'a dépourvu de tout moyen d'action, on l'a pour ainsi dire enchaîné dans les langes du besoin, et on l'accuse de ne point agir. Agit-il, on entrave sa marche, on lui conteste tous ses droits. Il a destitué des ministres; aussitôt les plus violentes dénonciations retentissent à la tribune, lorsqu'il n'a fait qu'user d'une faculté que la Constitution lui donne; on se proclame les défenseurs des ministres renvoyés; on leur rend de solennelles actions de grâces, et de ces félicitations qu'on leur prodigue on fait rejaillir sur lui le blâme et la déconsidération. Bientôt on ne dissimule plus l'intention de l'entraîner dans les liens d'une accusation en forme. Une séparation, avant-courrière de l'égorgement, est établie entre ses membres; deux d'entre eux se sont criminellement rangés du parti des conspirateurs; ils sont partout honorés et célébrés; mais ceux qui sont restés fidèles à la République, on les a voués à l'exécration; on les désigne seulement sous le titre affreux de triumvirs, et leurs noms sont inscrits sur les tables de la mort.

Dans ces circonstances, on apprend que des troupes sont en marche. Qu'elles eussent été destinées à contenir par leur présence l'audace chaque jour croissante des contre-révolutionnaires, encore n'eût-on pu voir dans leur appel qu'un acte vraiment civique; ce-

pendant le bruit public lui-même annonce qu'elles se rendent à une destination lointaine; mais, pour s'y rendre, elles ont dû rentrer dans l'intérieur; on suppose aussitôt qu'elles ont dépassé la ligne constitutionnelle. En vain il est géométriquement prouvé que le lieu le plus rapproché de Paris où elles aient pénétré est en dehors des limites fixées, on persiste dans ces suppositions mensongères, afin d'avoir un prétexte d'éclater contre le Directoire, et pour cacher derrière le fantôme d'alarmes imaginaires une conspiration réelle et flagrante.

Une conspiration réelle et flagrante, avons-nous dit; et qui pourrait en nier l'existence? Qui pourrait ne la pas reconnaître aux funestes et redoutables symptômes qui se manifestent de toutes parts!

Voyez la commission des inspecteurs érigée en comité spécial de recherches, en nouveau comité de sûreté générale, voyez-le partout étendant sa correspondance, établissant partout des intelligences, s'arrogeant sous la direction de Pichegru la surveillance de la force armée, et sous l'influence de Rovère, instituant une contre-police, chargée de neutraliser l'action de la police générale; elle est devenue le régulateur suprême de tous les mouvements; elle a envahi toutes les attributions de diverses autorités; le Corps législatif lui-même semble avoir disparu devant ce pouvoir extraordinaire; et cependant on veut élever une autorité plus monstrueuse encore; on provoque l'établissement d'un nouveau tribunal révolutionnaire, la création d'un nouveau Fouquier-Tinville[1] !

[1] Tout cela n'est qu'un réquisitoire violent et odieux contre les ennemis du Directoire, c'est-à-dire contre les trois quarts de la nation, qui, deux

Malheureux républicains, on trouve que les chauffeurs, les émigrés, que toutes les bandes des égorgeurs royaux n'ont point encore assez éclairci vos rangs; et c'est du glaive de la loi même qu'on veut s'armer comme d'un poignard pour vous immoler plus sûrement!

A cet appareil de poursuites judiciaires se joint l'appareil plus formidable de la guerre; on organise la garde nationale, on rappelle les grenadiers et les chasseurs de vendémiaire, on renforce la garde du Corps législatif de cavalerie et d'artillerie.

Dans le même temps les départements deviennent le théâtre des armements les plus précipités.

A Tours, on rassemble des munitions, on enrôle pour l'armée royale, et les enrôlés reçoivent quarante sous par jour. Il existe à cet égard une déclaration faite devant le département d'Indre-et-Loire.

Dans les environs d'Autun, on distribue les armoiries nouvelles du prétendant; dépôt en a été fait à l'administration municipale.

A Rouen, un nommé Raoul, de Bourbes, recrute au nom du roi; il est arrêté, et l'on trouve sur lui des originaux d'engagements sur lesquels il est écrit de sa main : Vive Louis XVIII!

A Marseille, à Entreveaux, au Fort-la-Victoire, au Fort-Barbe, à Nantes, à Auxonne, à Belfort, au Polygone, à la Fère, on enlève 7,537 livres de poudre, 25,685 cartouches, et 5 pièces de canon sont emportées des villes de Maëstricht et d'Anvers.

Une commotion générale se fait alors sentir; un

ans plus tard, au 18 brumaire (9 novembre 1799), applaudit à sa chute, et préféra le despotisme militaire à l'anarchie.

trouble inquiet a saisi tous les esprits, une fermentation sourde les agite. C'est l'Etna, dirait-on, qui sent bouillonner dans ses flancs le bitume et le soufre brûlants.

Présages trop certains de la crise qui, de moments en moments menace de faire explosion!

Déjà de nombreux rassemblements ont paru sur divers points de la République; les assassins ont repris leurs glaives, fatigués, mais non rassasiés de meurtres. Le chant de la mort est substitué à notre hymne triomphale; les cris de : *Vive le roi!* se mêlent aux cris du *Réveil du peuple*. L'uniforme de la chouannerie insulte publiquement à l'uniforme national; une jeunesse audacieuse ne marche plus, dans Paris même, qu'armée de pistolets. Des rixes sanglantes se sont bientôt engagées; des militaires en ont été les victimes, et le royalisme compte avec une joie féroce le nombre de ceux qui ont péri; il se fait des trophées de leurs cadavres. On craint toutefois l'indignation des défenseurs de la patrie; mais les éloigner ou les corrompre sera la tâche des députés conspirateurs. Les éloigner : lisez la loi qui frappe de suspicion tous les officiers réformés, et qui les condamne, pour prix de leurs services, à un exil infamant. Les corrompre; lisez la lettre écrite aux inspecteurs, le 3 fructidor, par le commandant Ramel lui-même : « On veut, y dit-il, faire des militaires qui « composent votre garde des hommes de partis; les « inquiétudes de quelques députés, les différentes in- « terpellations qu'ils font trop souvent aux grenadiers, « les craintes qu'ils manifestent sur les intentions qui « les animent, ne peuvent que produire les plus mau- « vais effets, et amener des résultats qu'il est impos- « sible de calculer. »

Il n'est plus douteux donc que la corruption travaille à pervertir l'esprit des troupes; il n'est plus douteux qu'il existe un parti qui veut les entraîner dans ses rangs. Les entraîner! Non, jamais elles ne reconnaîtront d'autres drapeaux que ceux de la patrie; elles seront fidèles à leur gloire et à leurs serments. Les conspirateurs eux-mêmes ont cessé de compter sur leur appui; ce n'est plus dans la séduction, c'est dans leurs propres forces qu'ils ont placé leurs espérances.

Leurs forces : elles se composent de l'exaltation de tous les mécontentements par eux ranimés, du réveil de toutes les discordes par eux alimentées, de l'audace effrénée des écrivains par eux soudoyés, de l'affluence des émigrés et des prêtres réfractaires par eux rappelés, de la dispersion des républicains par eux voués à la proscription. Toute retenue dès lors est mise à l'écart; on ne cache plus les dispositions hostiles dont on est animé, et c'est ouvertement que se font tous les préparatifs de guerre. La commission des inspecteurs devient le comité central d'exécution. Là, des registres d'enrôlement sont ouverts; là se distribuent des bons pour la délivrance des armes; là se distribuent des cartes timbrées « Corps législatif » et marquées d'un R, pour servir de signes de reconnaissance aux conjurés; là se concertent les plans d'attaque; là se dressent les listes des victimes qui doivent être immolées; là se rassemblent enfin tous les matériaux du vaste incendie qui doit embraser la République.

Encore un souffle, et l'embrasement éclate!

La Constitution, achetée par tant de maux et de

sacrifices, nous sera-t-elle donc ravie? Le sang de nos défenseurs aura-t-il inutilement coulé pour elle dans les combats? Leurs cendres seront-elles ignominieusement jetées au vent, au lieu d'être honorablement recueillies par la patrie reconnaissante? Nos mains libres redeviendront-elles esclaves? Loin de nous ce tableau; ce n'est plus que le songe de la tyrannie! Le génie de la liberté veillait; vous veilliez avec lui, membres fidèles du Directoire et du Corps législatif; vous suiviez les pas des conspirateurs; vous avez vu leurs mains impies prêtes à consommer le crime, et les traîtres ont été saisis dans l'antre même de la conspiration contre-révolutionnaire.

La nuit couvrait de son ombre leurs affreux complots : le jour a lui, et il éclaire le triomphe des républicains!

Heureux triomphe! Aucune tache, aucune goutte de sang ne l'a souillé!

En vain les complices des conspirateurs s'efforceraient de flétrir et de dénaturer le 18 fructidor; sa nécessité, son caractère, ses résultats parleront plus fortement.

Sa nécessité : nous vous avons montré les conjurés armant, levant leur bras pour nous frapper; fallait-il attendre que leurs glaives se fussent enfoncés dans notre sein! Nous vous avons montré l'abîme qui se creusait, qui s'ouvrait sous nos pas; fallait-il attendre qu'il nous eût engloutis? Attendre! ah! quelques jours encore, et la liberté était dans le tombeau! Voyez comme tout à coup apparaissaient à la fois les bandes royales! Voyez l'armée de Saint-Christol arborer l'étendard de la rébellion; voyez-la marcher,

combattre au nom de Willot et de Pichegru, piller les caisses publiques, intercepter les routes, et s'emparer de vive force de la citadelle du Saint-Esprit; voyez les mouvements dont la Corse devient en même temps le théâtre; voyez-y les révoltés s'y rallier au nom du roi et de la religion. Ainsi, partout, au même instant, le royalisme éclate. Nous avons éclaté, nous avons dû éclater avec lui, pour prévenir ses parricides attentats et sauver la République qu'il allait anéantir.

Son caractère : les actes mêmes qui ont accompagné ce grand événement sont les signes auxquels nous les reconnaîtrons. Lisez d'abord la proclamation publiée le jour même par le Directoire :

« Tout individu qui se permettrait de rappeler la « royauté, la Constitution de 93 ou d'Orléans, sera « fusillé, conformément à la loi.

« Les personnes et les propriétés sont protégées. « Tout pillard sera fusillé sur-le-champ, suivant la « loi. »

Entendez ensuite ces paroles qui retentissent de la tribune nationale : « Malheur à celui qui songerait à « redresser les échafauds! »

Ce n'est donc ni l'anarchie ni la terreur qu'on veut rétablir; ce n'est point le sang que l'on demande; celui même des conjurés est épargné. Vivez, leur dit-on, mais sortez d'un pays dont vous avez cherché criminellement à détruire les lois; vivez, mais quittez le sol de la liberté, allez habiter une autre terre. Est-ce ainsi qu'ils auraient agi s'ils avaient été les vainqueurs? Les ruines de la Constitution, les cadavres de ses défenseurs, tels eussent été les trophées de leur triomphe; celui des républicains est marqué par la justice et l'hu-

manité; la justice qui commande des mesures de rigueur et l'humanité qui sait les adoucir sans nuire à la sûreté de l'État.

Les résultats : ici viennent expirer toutes les préventions, toutes les calomnies. Que nos ennemis le peignent comme un acte révolutionnaire; une révolution entraîne un déplacement de pouvoirs, et tous les pouvoirs ont conservé la place qui leur est marquée; tous ils agissent dans les limites qui leur sont prescrites. Les deux conseils continuent de délibérer séparément et d'exercer respectivement le droit qu'ils ont, l'un de présenter les projets de loi, l'autre de les approuver ou de les rejeter. Le Directoire; rien n'est innové, ni dans son organisation, ni dans ses attributions. Dans son organisation, il reste composé de cinq membres; dans ses attributions, il reste uniquement chargé de la puissance exécutive[1].

Non, rien n'est changé, mais tout s'est raffermi, tout a pris une nouvelle vie.

Voyez le Corps législatif, purgé des amis du trône, et rendu à lui-même, verser par des lois républicaines un baume consolateur sur les maux de la patrie; voyez le gouvernement, affranchi des entraves qui gênaient sa marche et paralysaient ses mouvements, s'avancer d'un pas ferme dans la carrière du bien public; voyez-le dans l'intérieur, réprimer tous les excès, enchaîner tous les partis, rétablir l'ordre, assurer le calme, ranimer la confiance, et replaçant au dehors la France dans le rang que les triomphes de ses défenseurs lui

[1] Et il a exercé cette puissance sans contrôle, après avoir mutilé les corps constitués; aussi, gouvernement révolutionnaire, règne-t-il de nouveau.

ont assigné, fixer enfin les indécisions du cabinet de Vienne, mettre un terme aux lenteurs des négociations, et couronner la journée du 18 fructidor par le traité de Campo-Formio.

La paix : elle était éloignée de nous depuis que les élus de Louis XVIII étaient devenus les représentants du peuple. Ils ne sont plus; avec eux a disparu le fléau de la guerre, et l'olivier revient fleurir sur cette terre qu'ils allaient couvrir de sang et de décombres!

Français! quel doux et brillant avenir s'ouvre devant vous! avec quelle joie vous embrassez l'image du bonheur qui s'offre à vos regards! Vos vœux ne seront point déçus; la prospérité renaîtra, l'industrie, le commerce se ranimeront; mais il faut que la leçon du passé vous éclaire! De mauvais choix vous ont amenés sur le bord de l'abîme, et de mauvais choix ne pourraient désormais que rouvrir le précipice et vous y plonger[1]. »

[1] Le 18 fructidor, Augereau, à la tête de quelques régiments de Sambre-et-Meuse, arrêta deux membres du Directoire, quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents, onze membres des Anciens, et trente-cinq journalistes. Tous furent déportés à Sinnamary, dans la Guyane, au nom de la liberté.

HISTOIRE

DU DIRECTOIRE CONSTITUTIONNEL

COMPARÉE A CELLE
DU GOUVERNEMENT QUI LUI A SUCCÉDÉ JUSQU'AU 30 PRAIRIAL, AN VII[1]

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION.

La cruelle tyrannie sous laquelle avait gémi, pendant près de deux ans, la Convention nationale, l'avait rendue tellement ombrageuse, après la journée du 9 thermidor, que les comités de gouvernement qu'elle organisa après cette époque ne purent jamais prendre ni vigueur, ni courage : de là s'ensuivirent, d'un côté, l'horrible réaction qui plaça sous les poignards tous les amis de la République; et, de l'autre, les revers accablants de nos armées, accoutumées à vaincre sous un gouvernement vigoureux qui allia tant de grandes conceptions à tant de tyrannie et tant

[1] 19 juin 1799. Les élections de l'an VII (1799) ayant été peu favorables au Directoire, trois de ses membres furent obligés de se démettre, le 30 prairial (19 juin). Bonaparte débarqua d'Égypte à Fréjus le 17 vendémiaire (9 octobre suivant de la même année 1799). Le coup d'État eut lieu un mois après, 18 brumaire (9 novembre an VII).

de cruautés, effet naturel de l'immensité des affaires et de la multiplicité des membres de ce gouvernement. Chacun d'eux, pour n'en point laisser en arrière, étant chargé d'un service particulier, lui donnait la teinte qui lui était propre; ainsi, par exemple, la guerre prospéra entre les mains de l'un d'entre eux, tandis que tous les sentiments généreux furent étouffés dans l'intérieur, sous la verge tyrannique d'un autre!... L'on manqua d'harmonie dans le tout, précisément pour avoir voulu trop augmenter la vigueur de chaque partie; mais, dans le comité qui succéda à celui-ci, l'impéritie le disputa constamment à la pusillanimité, et tous les maux auxquels on avait échappé jusqu'alors s'organisèrent; l'on ne fut plus, il est vrai, traîné juridiquement à l'échafaud, condamné par les plus odieux de tous les tribunaux, mais partout les poignards de la réaction atteignirent leurs victimes, et les comités de gouvernement, tremblants devant l'inquiète jalousie de la Convention, restèrent sans forces et sans moyens pour s'opposer au relâchement et à la désorganisation, qui firent sentir enfin l'indispensable nécessité de substituer au gouvernement révolutionnaire un gouvernement constitutionnel sous lequel chacun serait forcé de courber la tête.

Les décrets des 5 et 25 fructidor[1], qui obligeaient les assemblées électorales à choisir les deux tiers des membres du Corps législatif au moins parmi ceux de la Convention, servirent de motifs aux ennemis de la République, mis en mouvement par la faiblesse des

[1] 22-23 août 1795. (Constitution de l'an III.)

comités de gouvernement, pour soulever contre elle une foule d'excellents citoyens, sous le prétexte spécieux d'une violation des principes constitutionnels, lorsqu'il était évident, au contraire, que le mode prescrit par les sages dispositions de ces décrets, qui, peut-être, eussent dû faire partie de l'acte constitutionnel lui-même ne devait être considéré que comme une mesure de précaution pour amener son affermissement.

De là les événements sanglants du 13 vendémiaire, après lesquels l'on s'empressa d'organiser, comme étant la seule planche de salut, le gouvernement constitutionnel.

Cet établissement eut, à cette époque, l'approbation bien prononcée de tous les républicains; plusieurs d'entre eux craignirent seulement qu'il ne pût parvenir à se consolider; aussi vit-on les premiers magistrats de la République très-embarrassés de trouver des hommes qui voulussent se dévouer à les servir, tant on était persuadé généralement que cette autorité ne pourrait se soutenir, et qu'elle serait bientôt infailliblement la victime de quelque sanglante catastrophe.

Cinq anciens membres de la Convention nationale, membres aussi de l'un ou de l'autre Conseil législatif, eurent cependant le courage d'accepter ces emplois périlleux, lorsqu'ils auraient pu s'envelopper, comme tant d'autres, dans ces moments de crise, de l'inviolabilité sénatoriale.

Ces membres n'étaient pas tous les plus marquants de la Convention; mais des motifs particuliers déterminèrent la nomination de quelques-uns d'entre eux,

et l'on chercha à éviter, pour les autres, d'appeler à ces emplois éminents des hommes trop passionnés ou contre lesquels il s'était élevé des préjugés défavorables, bien ou mal fondés; ainsi Barras y fut porté, en récompense des services qu'il venait de rendre à la Convention, le 13 vendémiaire, comme chef de la force armée. Letourneur, en remplacement de Carnot, qui avait d'abord été désigné comme chargé alors de la partie de la guerre au Comité de salut public, Sieyès, Rewbell et Réveillère, comme des patriotes sages et éclairés.

Sieyès, qui jusqu'alors avait traversé avec tant de prudence la Révolution, ne crut pas que le temps fût encore venu de s'exposer sur la brèche, et en conséquence il n'accepta point sa nomination; sur son refus, l'on en revint à Carnot, dans l'espoir, qui, en effet, se réalisa bientôt, qu'il parviendrait à *réorganiser la victoire* que le débile Comité de salut public avait, depuis sa retraite, laissée fuir de nos drapeaux, et sur laquelle cependant on ne pouvait se dissimuler qu'était assis le plus solide fondement de la République.

Carnot, malgré ses talents que personne ne contestait, avait à vaincre, non-seulement les préjugés de cette multitude qui repoussait, sans distinction et sans examen, tout ce qui avait tenu à l'ancien Comité de salut public, multitude qu'il était facile de ramener en l'éclairant, mais encore la haine, la fureur et toutes les passions de la plupart de ceux qui avaient eu à souffrir personnellement de ce Comité, particulièrement de plusieurs représentants du peuple, ainsi que de ceux qui avaient élevé sur ses débris leur propre puissance.

Les dangers à courir étaient donc plus grands pour lui que pour tout autre; il connaissait l'opposition menaçante qu'avait mise à sa nomination une partie nombreuse des deux conseils, qui, à chaque instant, pouvait devenir la plus influente : n'importe ! Il connaît les véritables besoins des armées qui ont vaincu, pendant deux ans, sous sa direction; il a la conscience de pouvoir leur faire retrouver encore les sentiers de la victoire; il ne consulte que le bien de la patrie; il cède aux vœux de la majorité de ses collègues, et quitte les bancs tranquilles du Conseil des anciens, pour s'élancer sur cette mer remplie d'écueils où il devait enfin périr, après l'avoir toutefois illustrée par de nouveaux triomphes. En y entrant, il ne pouvait même ignorer que si la plupart de ses nouveaux collègues n'étaient pas ses plus mortels ennemis, ils étaient au moins les intimes amis de plusieurs d'entre eux, et qu'ils annonçaient eux-mêmes avoir de fortes raisons de plaintes contre lui.

Depuis même qu'ils étaient directeurs, il savait qu'après le refus de Sieyès, ils ne lui avaient offert le ministère de la guerre que pour l'éloigner à la fois du Directoire et du Corps législatif, et pour le sacrifier ensuite, lorsqu'ils ne l'eussent plus jugé nécessaire à la conduite des armées : ce fut le seul motif qui lui fit alors refuser ce ministère où il eût pu se rendre utile. N'ayant pas la même espèce de danger à courir, comme membre du Directoire, il accepta, avec d'autant plus d'espoir de parvenir à y faire du bien, qu'il aimait et estimait Letourneur, par lequel il savait être apprécié à son tour; il comptait aussi sur la probité sévère de Réveillère, dont on faisait beaucoup de bruit à cette

époque, et enfin sur l'amour du bien public qu'il ne pouvait alors se refuser de supposer à ceux qui venaient récemment de réunir en leur faveur la confiance du Corps législatif.

Le Directoire fut donc organisé, mais il n'eut pas plutôt surmonté les premières difficultés qu'il se trouva entouré d'une foule d'ennemis puissants; jusque dans le sein même du Corps législatif, toutes les factions, tous les partis se réunirent pour l'attaquer. Quelques ex-conventionnels, membres du Corps législatif, s'irritèrent de voir des hommes au-dessus desquels leur orgueil les élevait, occuper à leur exclusion les premières places de l'État; ils parurent, dans leurs sollicitations auprès de lui, plutôt exiger que recommander!... Ils poussèrent la morgue jusqu'à lui rappeler qu'il n'était que l'ouvrage de leurs mains, et à lui insinuer qu'il devait se plier à leurs caprices; la résistance les enflamma : de là les premiers germes de dissension entre les Conseils et le Directoire.

Quelques autres ex-conventionnels, qui ne faisaient plus partie de la représentation nationale, s'irritèrent également de ne pouvoir obtenir du Directoire tous les premiers emplois exécutifs, ministériels, diplomatiques et autres, laissés à sa disposition, et auxquels ils se prétendaient des droits incontestables; la préférence donnée à l'un enflammait l'amour-propre et la fureur des autres; il en fut de même d'une foule d'autres citoyens, dans leurs prétentions exclusives de remplir les principaux emplois publics, tant civils que militaires. Ceux qui réussirent ne crurent avoir obtenu que ce qui leur était rigoureusement dû, et ceux qui échouèrent ne le pardonnèrent point au

Directoire, que la faiblesse du gouvernement auquel il venait de succéder leur faisait considérer comme l'instrument passif de leur ambition : celle-ci ne pouvant être satisfaite ni aussi promptement ni aussi complétement qu'ils le désiraient, ils ne virent plus alors en lui qu'une autorité ennemie qu'ils devaient travailler à détruire.

D'un autre côté, formé de cinq membres de la Convention, le Directoire eut pour ennemis tous ceux qui étaient de cette assemblée qui avait fondé la République.

Ils reprochèrent à Barras, avec son immoralité, d'avoir été le général de vendémiaire, en se dissimulant que c'étaient eux seuls qui avaient rendu cette journée indispensable! A Carnot, qu'il avait été du Comité décemviral, sans vouloir se rappeler qu'étranger à toutes les horreurs qui s'y étaient commises, il ne s'y était occupé qu'à préparer les victoires qui avaient consolidé la République! A Réveillère et à Letourneur, leur paresse et leur incapacité, quoique le dernier eût donné, tant à la Convention qu'à l'assemblée qui l'avait précédée, et dans une foule de missions délicates, mille preuves du contraire. Ils attaquèrent Rewbell enfin sur sa brutalité et notamment sur sa probité, ainsi que sur celle des agents dont il s'entourait.

Ils opposèrent de plus, habilement, les uns aux autres, les membres mêmes du Directoire, soit en excitant leur amour-propre, soit en rappelant des souvenirs, et en cherchant à ressusciter des préventions et des haines!

Le bien public l'emporta pour le moment sur toutes

ces sourdes menées, et l'union, qu'on en voulait éloigner, s'établit au Directoire; mais elles n'en furent pas moins les germes qui produisirent l'explosion par laquelle il fut détruit dans la suite.

Le premier pas du Directoire dans sa carrière politique, dut être de jeter les yeux autour de lui et de sonder les plaies de l'État; il reconnut bientôt que les factions, loin d'être éteintes, n'avaient fait que prendre une nouvelle activité dans les événements de vendémiaire, les vaincus ne pardonnant pas leur défaite, et les vainqueurs ne bornant point l'excès de leurs prétentions; qu'une grande quantité des élections faites en l'an IV (élections qui eussent dû être renouvelées après le 13 vendémiaire), se ressentaient en beaucoup d'endroits du relâchement du gouvernement qui avait laissé organiser la réaction; que la guerre civile de la Vendée et des chouans était plus active que jamais, et menaçait même d'embraser quelques-uns des départements avoisinant le siége du gouvernement; que les lois existantes étaient évidemment insuffisantes pour s'opposer efficacement à la rentrée des émigrés et des prêtres déportés; qu'une horrible famine désolait l'État depuis longtemps, et notamment la commune de Paris, qui coûtait à nourrir des sommes énormes à la République; que l'on était partout encombré de papier-monnaie tellement discrédité et se discréditant encore tellement tous les jours, que ce n'était qu'avec la plus grande peine qu'on pouvait se procurer les choses les plus utiles à sa subsistance; que le crédit public était entièrement anéanti, et le trésor de l'État épuisé; que les colonies étaient prêtes à s'échapper des mains de la métropole; que la marine était presque

anéantie; que l'instruction publique était abandonnée à un tel point que la République était menacée du plus dégoûtant vandalisme; que la bonne foi, l'essence du commerce, en était partout bannie; que l'agriculture était négligée et presque abandonnée par suite du *maximum*, des réquisitions et du discrédit progressif des papiers; que l'esprit public, ce saint enthousiasme de la liberté, cette énergie républicaine, était parvenu au dernier point de la dégradation, et menaçait la République d'une dissolution prochaine; que les armées enfin, si longtemps victorieuses, avaient partout essuyé des revers considérables, revers qui avaient entraîné un découragement funeste et pouvaient faire craindre les plus grands malheurs, s'ils n'étaient au plus tôt réparés !...

Plus cette situation était alarmante, plus le Directoire sentit augmenter son courage; il se hâta de s'entourer de ministres qui pussent l'aider dans ses projets de restauration générale; et lorsqu'il s'aperçut que le genre et l'étendue des talents de quelques-uns d'entre eux ne répondaient point à ses vues, il ne les changea que pour leur conférer d'autres emplois honorables et de confiance, voulant ainsi attacher à son administration, par de bons traitements faits à ceux qui d'abord s'y étaient dévoués, tous ceux qui seraient capables de la faire prospérer; c'est d'après ces principes que Aubert du Bayet fut envoyé à Constantinople, en quittant le ministère de la guerre; Faypoult à Gênes, en quittant celui des finances, et que Génissieu fut nommé commissaire près le tribunal de cassation, en se retirant de celui de la justice... Ces principes sages ne furent abandonnés que quand les factions

eurent trouvé le moyen de semer la discorde parmi les membres du Directoire, ce qui ne tarda pas à amener sa dissolution et tous les maux qui n'ont cessé depuis d'accabler la République.

La Convention avait fixé provisoirement à six le nombre des ministres; mais l'audace des ennemis intérieurs, la rentrée presque publique des émigrés, l'incroyable activité des prêtres revenant de l'exil, déterminèrent bientôt le Directoire à solliciter l'établissement d'un septième ministère, celui de la police générale.

Il ne crut pas toutefois devoir s'en reposer entièrement et aveuglément sur le zèle et les talents des ministres; il pensa que dans la crise où se trouvait la République, et au moment de l'organisation d'un nouveau gouvernement, les premiers magistrats, directement choisis par les représentants de la nation, devaient, autant que possible, tout voir par eux-mêmes, sachant que souvent les plus petits objets en apparence, s'ils sont négligés, peuvent nuire d'une manière essentielle aux mesures les plus vastes et les mieux concertées : ce n'est pas qu'il descendît dans les détails minutieux quoique importants, d'exécution, particulièrement réservés aux ministres, mais il crut devoir s'assurer, d'une part, qu'ils ne se laissaient point tromper par leurs bureaux, et, d'une autre, qu'ils suivaient constamment, dans leurs administrations respectives, son esprit et ses vues; une marche moins surveillante lui eût paru entièrement contraire à l'esprit de la constitution; il pensa aussi, par ce moyen, pouvoir parvenir à déjouer, en grande partie, la multitude d'intrigants de toute espèce qui ne man-

quent jamais d'assiéger les ministres, en les forçant de soumettre les parties les plus importantes de leur travail à son examen.

Comme souvent la lecture d'un rapport ministériel n'eût point suffi pour éclairer le Directoire aussi bien qu'il le désirait, il dut distribuer le travail de tous les ministères entre ses membres, afin d'examiner en détail ceux qui demanderaient le plus d'attention, et lui en faire son rapport particulier; cet ordre de travail nécessita l'organisation de quelques bureaux au Directoire, dont les membres, à la vérité, devaient être peu nombreux, mais bien choisis. La création de ces bureaux a été souvent critiquée, soit par des hommes qui trouvaient trop de difficultés à circonvenir deux autorités pour parvenir à leur but, soit par d'autres qui n'avaient point assez examiné la nature de notre gouvernement; mais, pour peu que l'on veuille y réfléchir, l'on se persuadera aisément que forcer le Directoire à s'en rapporter aveuglément aux ministres, c'est constituer ses membres en véritables rois fainéants, et les mettre dans l'impossibilité physique de surveiller les ministres, qui ne lui laisseront plus voir alors que ce qu'ils auront intérêt à leur montrer; en vain jouira-t-il du droit de les destituer et de les mettre en jugement, il est évident qu'alors il ne pourrait plus jouir de ce droit qu'à l'occasion de quelque grande catastrophe, qu'il eût évitée avec une surveillance active, telle que celle qu'il avait établie, et qu'en bonne administration il convient toujours beaucoup mieux de prévenir que de punir.

Pour l'exercer avec plus de facilité et de fruit, l'un de ses membres, Rewbell, fut spécialement chargé

des parties d'administration confiées aux ministres de la justice, des finances et des relations extérieures; un autre, Letourneur, le fut de la marine et des colonies; le troisième, Carnot, de la guerre; le quatrième, Barras, de la police et de quelques autres parties placées dans les attributions du ministre de l'intérieur; le cinquième enfin, Réveillère, de l'éducation, des sciences, arts, manufactures, etc., ressortissant à ce même ministère. Cette distribution de travail ne fut pas toutefois tellement exclusive que les circonstances n'amenassent respectivement de temps à autre quelques exceptions à cet ordre généralement établi.

Indépendamment de cette distribution de travail journalier, il en fut fait temporairement une autre parmi les membres du Directoire, pour la nomination de ses commissaires et autres agents du gouvernement; cette nouvelle distribution se fit par arrondissement de territoire; et chaque directeur à peu près fut chargé de celui où se trouvait son propre département; ainsi Rewbell eut l'arrondissement de l'Est, où se trouvaient les départements des Haut et Bas-Rhin; Carnot, celui du Nord, dont faisait partie le département du Pas-de-Calais; Réveillère, celui de l'Ouest, où se trouvait le département de la Vendée; et Barras, celui du Midi, où était le département du Var; Letourneur seul eut un arrondissement qui lui était entièrement étranger.

C'est principalement dans ces départements respectifs, plus particulièrement connus de chacun d'eux, où, en examinant les choix qui y ont été faits par le Directoire à cette époque, l'on pourrait le mieux s'assurer de l'esprit qui animait chacun des

directeurs chargé de les proposer à ses collègues.

Le gouvernement ainsi organisé, chacun de ses membres et tous ensemble ne songèrent plus qu'à le consolider, en tirant promptement les affaires du chaos inextricable où les avait laissé tomber le gouvernement provisoire, auquel il avait succédé; ses regards ne durent pas se porter sur telle ou telle partie exclusivement, mais sur toutes à la fois, toutes se trouvant alors à peu près dans le même état d'abandon et de délabrement; il en fut cependant qui fixèrent plus particulièrement son attention, comme étant d'une importance plus urgente, telles que la police, les subsistances, la guerre, les finances, etc., ainsi que la nomination de ses commissaires et autres agents exécutifs.

Après avoir terminé celle des ministres, il s'occupa de celle-ci, dont la Constitution et les lois l'avaient expressément chargé, et qui devaient terminer l'organisation du gouvernement constitutionnel. Dès les premiers pas, il se présenta à cet égard de très-grandes difficultés, provenant en grande partie du résultat des dernières élections; en effet, les assemblées électorales ayant été obligées de choisir les deux tiers au moins des membres du Corps législatif à nommer parmi ceux de la Convention, elles ne s'attachèrent point, à beaucoup près, à faire ce choix parmi les anciens députés de leurs départements respectifs, de manière que chaque nouvelle députation se trouva, pour ainsi dire, étrangère en majorité au département qui l'avait élue, et hors d'état, conséquemment, de donner au Directoire des renseignements satisfaisants sur les citoyens propres à y remplir, soit les fonctions

de commissaires, soit toutes autres fonctions publiques à sa nomination.

D'un autre côté, la dégradation de l'esprit public, à l'époque des élections, ayant donné des inquiétudes sur les choix qui, dans plusieurs départements, en avaient été le résultat, le Directoire ne pensa pas qu'il fût très-prudent de faire reposer exclusivement sa confiance, ni sur le troisième tiers des membres nommés au Corps législatif, ni, en général, sur les administrateurs centraux et municipaux, qui, élus dans tout autre esprit, lui eussent été de la plus grande ressource pour le diriger dans ses choix.

Il ne s'en adressa pas moins par une circulaire à toutes les députations, pour les inviter à lui donner, à cet égard, tous les renseignements qui dépendraient d'elles. Il arriva ce qu'il était naturel d'attendre de cette invitation, c'est que très-peu de députations purent parvenir à se réunir pour présenter un vœu commun au Directoire; que quelques-unes ne lui présentèrent que des renseignements confidentiels, que la plupart d'entre elles enfin se divisèrent et lui firent de doubles présentations, dans un sens absolument opposé; dès lors ces recommandations durent perdre leur plus grande influence près du Directoire; il n'eut pas, pour se déterminer, à compter les voix, mais bien plutôt à les peser, suivant la confiance que lui inspiraient les divers membres d'où elles émanaient; de là les mécontentements et les plaintes amères d'un très-grand nombre de députés contre le Directoire, et individuellement contre celui de ses membres qu'ils savaient être plus particulièrement chargé de ce travail dans tel ou tel département; ce

mécontentement et les plaintes augmentèrent lorsqu'il fut connu que la plupart des choix faits, par les administrations de département, des commissaires provisoires du Directoire, n'avaient point été confirmés par lui; ce changement, cependant, était une suite rigoureuse des mêmes principes et de la surveillance qu'il devait exercer par la voie de ses commissaires sur ces administrations; mais chaque députation, et surtout le dernier tiers, se trouvant engagés par amour-propre à soutenir les choix de l'assemblée qui les avait choisis, ne virent pas avec indifférence le peu de confiance que le Directoire mettait dans les corps administratifs, en refusant de confirmer les commissaires provisoires qu'ils avaient nommés; ce mécontentement fut bientôt partagé, non-seulement par les administrateurs eux-mêmes, mais encore par tous ceux de leurs administrés qui avaient concouru directement ou indirectement à leur nomination; aussi ces opérations nécessaires furent-elles les premiers germes d'animadversion d'un grand nombre de citoyens de toutes les classes contre le Directoire; mais cette funeste division ne fut que la suite inévitable de la corruption de l'esprit public à l'époque des élections de l'an IV, corruption qui avait déjà amené les sanglants événements de vendémiaire, en soulevant une grande masse de citoyens, amis des principes et de la liberté, mais alors égarés par des suggestions perfides contre la Convention nationale.

Le Directoire ne dut, sans doute, pas balancer entre les devoirs rigoureux qu'il avait à remplir à cet égard et la crainte de se faire personnellement des ennemis dès ses premiers pas; s'il eût dépendu de lui

de changer un pareil ordre de choses, il eût été très-coupable de n'avoir pas fait tous ses efforts pour y parvenir; mais le gouvernement ne lui avait été confié que lorsqu'il n'était plus temps de s'y opposer, et qu'il n'était plus question que de s'occuper des moyens de le corriger.

Le Directoire donc, ne pouvant ni s'en rapporter entièrement aux renseignements donnés par les députations, ni à ceux qu'auraient pu lui fournir les administrations, se trouva dans un extrême embarras; il fallait cependant poser des principes pour se tirer de ce labyrinthe, et voici ceux qui le dirigèrent : toutes les fois que les députations lui parurent être dans le sens indiqué par la Constitution, il se fit un devoir de souscrire aux choix qui lui furent indiqués par elles ou par les administrations nommées par les mêmes assemblées électorales; pour tous les autres départements, il s'adressa, pour obtenir des renseignements, soit aux anciens membres de la Convention, la plupart membres du Corps législatif, soit à des citoyens parfaitement connus pour en aimer les principes! Si donc il a été commis des erreurs dans ce travail, ce n'est point à lui qu'elles doivent être imputées, mais bien à la nature même de ce travail immense, qui ne permettait guère qu'il pût en être autrement; ces erreurs eussent été bien plus grandes encore, s'il s'en fût entièrement rapporté aux administrations centrales, et qu'il eût aveuglément confirmé tous les choix; ce mode, d'ailleurs, aurait eu le très-grand inconvénient d'avoir laissé les nominations des agents chargés de surveillance à ceux mêmes qu'ils étaient chargés de surveiller! Si les nominations provisoires

des commissaires avaient été confiées aux administrations, c'est que cette marche était indispensable pour mettre promptement en mouvement tous les rouages du nouveau gouvernement; mais ces nominations provisoires ne pouvaient être considérées que comme le sont, en architecture, les cintres d'un pont que l'on supprime, quand la clef est posée.

Les réclamations sur ce travail du Directoire devinrent cependant si vives que, quoiqu'il s'y fût, jusqu'à un certain point, attendu, il en fut effrayé; et il se décida, en conséquence, à une mesure, qui prouva bien son désir du bien public, mais qui fut universellement blâmée et qui devait l'être, en ce qu'elle était entièrement contraire aux principes qu'il avait adoptés pour ces nominations; principes dictés par l'esprit de la Constitution, et les circonstances qui avaient accompagné son établissement.

Il écrivit une circulaire aux administrations, non-seulement pour leur demander des renseignements sur la conduite et la moralité de ses commissaires, mais encore pour leur insinuer qu'il croyait avoir été trompé sur ses choix! Ce qui était évidemment déplacer la surveillance et sanctionner, pour ainsi dire, sans distinction, les élections de l'an IV, contre une partie desquelles il avait tant de raisons de se tenir en garde.

Cette situation donna une prodigieuse audace à ses ennemis et découragea ses amis! Il ne tarda pas à s'apercevoir de sa faute, mais elle était d'une difficulté extrême à réparer, en ce qu'elle avait apporté une grande déconsidération sur ses agents, et par contre-coup sur lui-même.

Les conséquences de cette mesure irréfléchie ne furent, heureusement, pas aussi désastreuses qu'elles auraient pu l'être, parce que le Directoire ne tarda pas à s'apercevoir de sa faute; mais son retour à ses premiers principes, déclarant une nouvelle incertitude, fit présumer qu'il n'avait aucun plan fixe, et enhardit encore ses ennemis.

A quelques destitutions de commissaires succédèrent donc, en sens contraire, des destitutions d'administrations, et l'on aperçut clairement l'embarras du Directoire, luttant entre deux factions également dangereuses, et cherchant à les écarter l'une et l'autre.

L'on prit un moment, pour le système désorganisateur des balances, ce tâtonnement qui n'était qu'une suite inévitable de son premier mode forcé de travail, mais qui eût pu être employé avec plus de ménagement et d'adresse.

Ces oscillations finirent toutefois par procurer au Directoire des agents tels qu'il pouvait les désirer, à la réserve d'un petit nombre d'entre eux, qui échappèrent à sa vigilance, et qui demeurèrent indignes de sa confiance.

Il n'en fut pas tout à fait de même des administrations, dont il ne prononça la destitution qu'avec beaucoup de réserve et lorsqu'il le jugea absolument indispensable, tant par respect pour les choix même erronés du peuple qu'à cause de la surveillance qu'il avait établie sur elles par le moyen de ses commissaires, et encore parce qu'il espéra que, la Constitution bien établie, l'intrigue, influant moins sur les nominations, les choix du peuple se rectifieraient insensiblement d'eux-mêmes

C'est sans doute ce qui n'eut pas manqué d'arriver, si des circonstances étrangères à ces nominations n'eussent précipité la France vers une nouvelle révolution, en brisant les principaux ressorts constitutionnels, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Paris lui avait fourni la preuve irréfragable que son espoir ne serait pas trompé : le Directoire avait été chargé, par une loi, d'organiser les administrations des douze arrondissements de cette immense commune ; et il n'est sans doute pas étonnant qu'après les événements récents de vendémiaire, pour éviter de tomber entre les mains, non-seulement des machinateurs secrets de la conspiration qui venait d'être déjouée, mais encore de ceux en grand nombre qu'ils avaient séduits, il ne se fût pas assez garanti d'un autre parti, non moins dangereux; mais il ne tarda pas à s'en apercevoir, et les changements très-prompts opérés par son second travail furent tels, que la presque totalité de ses nouveaux choix furent confirmés, quelques mois après (en germinal an IV) par les citoyens eux-mêmes, réunis en assemblées communales : heureux présage de ce qui devait successivement arriver dans toute l'étendue de la République, sans les causes étrangères qui malheureusement en décidèrent autrement.

CHAPITRE VII

OBJETS GÉNÉRAUX CONCERNANT PARTICULIÈREMENT DES RÉFLEXIONS SUR LE 18 FRUCTIDOR, SUR LES DIRECTEURS ET SUR LES MINISTRES.

En traitant successivement les diverses branches de l'administration publique, pendant les quatre an-

nées qui ont suivi l'établissement du régime constitutionnel, je me suis particulièrement attaché à celles qui m'ont paru être d'une plus haute importance, comme ayant dû plus particulièrement servir à consolider le nouvel ordre de choses, et sans lesquelles même le majestueux édifice de notre liberté n'eût pu se soutenir; je me suis contenté d'indiquer certains événements dont les détails n'auraient pu que difficilement entrer dans les cadres destinés à présenter dans son ensemble l'histoire du gouvernement; plusieurs de ces événements cependant ont tellement influé sur la plupart des résultats obtenus jusqu'à ce moment, et doivent probablement avoir encore une telle influence sur ceux qui se préparent, ainsi que sur la durée de notre pacte constitutionnel, peut-être même de notre liberté, que j'ai cru indispensable d'en traiter séparément.

Ces événements peuvent tous se rapporter à trois principaux, qui sont ceux des 18 fructidor an V, 22 floréal an VI [1] et 30 prairial an VII, auxquels se rattachent tous ceux qui les ont préparés, et principalement à ceux du 18 fructidor, dont les autres n'ont été que des conséquences immédiates.

Le Corps législatif, dans son adresse au peuple français sur cette journée, dit en termes exprès, qu'elle ferme enfin la Révolution! Il résulterait à la rigueur de cette déclaration solennelle, que ce Corps législatif ne considérerait pas la Révolution comme fermée par l'établissement de la Constitution.

Ce serait donc sous le point de vue d'actes révolu-

[1] 11 mai 1798.

tionnaires, déclarés tels par le Corps législatif, que pourrait être envisagée cette journée ; et d'abord la première réflexion qui se présenterait serait que si la Convention nationale, qui en avait charge expresse, et le peuple lui-même, en acceptant la Constitution, n'ont pu ensemble fermer la Révolution, à plus forte raison le Corps législatif, revêtu seulement des pouvoirs que lui donnait cette constitution, n'avait-il pu lier à son tour ses successeurs ! Ainsi le peuple français, qui aurait voulu et accepté une constitution, serait déclaré par ses représentants eux-mêmes n'avoir point de constitution ! Car si la volonté des législateurs, et mieux encore celle de leur minorité, peut, comme elle l'a fait ici, remplacer la Constitution, il serait plus qu'inutile, il serait absurde même, il serait dangereux d'en avoir une, qui ne serait plus alors qu'un piége tendu à la bonne foi des citoyens.

Ces conséquences rigoureuses n'étant pas celles sans doute que le Corps législatif a voulu qu'on tirât de cette adresse, l'on est forcé au moins de convenir que la Constitution a été manifestement violée le 19 fructidor, et que dès lors le plus grand des crimes a été commis dans cette journée envers la nation, s'il n'est pas évidemment prouvé que cette violation était indispensablement nécessaire pour sauver la liberté, si cette nécessité n'est pas authentiquement reconnue par la nation elle-même, ou au moins par une autorité dont le témoignage soit irrécusable à ses yeux ; telle qu'un corps législatif, autre que celui qui a été mutilé, qui n'a pu s'opposer à cette violation, qui s'est vu même forcé de la consommer matériellement, et qui conséquemment ne peut être pris pour juge ! Il eut fallu

au moins, pour qu'il pût être constitué tel, qu'il fût parvenu à secouer complétement le joug qui pesait sur lui, et c'est ce qu'il n'a pas fait, la représentation nationale étant restée asservie jusqu'à la fin de prairial an VII, époque à laquelle elle se trouvait déjà renouvelée en grande partie.

C'est donc dans le Corps législatif actuel, ou dans un de ceux qui se succéderont, dans un temps plus ou moins éloigné, que doit être constitutionnellement examinée cette affaire.

S'il en était autrement, il ne resterait plus évidemment aucune espèce de garantie quelconque à la nation pour son pacte constitutionnel.

Cet examen indispensable, au surplus, ne peut en aucune manière préjuger le résultat de ce grand procès; c'est la discussion solennelle seule qui éclairera à cet égard la nation et ses représentants; mais il n'en est pas moins évident que, sans cette discussion légale et libre, la France ne jouira jamais, ni de la Constitution, ni d'aucune véritable liberté, puisqu'alors l'une et l'autre resteront subordonnées à l'arbitraire seul du Directoire ou de la minorité du Corps législatif, qui jusque-là seront autorisés à se croire juges suprêmes de la nécessité des mesures révolutionnaires. Les événements désastreux qui se sont succédé depuis cette époque ne peuvent plus laisser aucun doute à cet égard.

Quelque jour ce grand procès sera donc jugé constitutionnellement; l'amovibilité des emplois publics le garantit à la nation! Mais, quel que puisse être le résultat de ce jugement, il est du devoir de l'historien d'examiner si réellement cette violation

était devenue indispensable pour sauver la liberté!

Je vais donc essayer de développer sommairement les causes principales qui l'ont amenée; chacun pourra lui-même en tirer les conséquences qui en découlent naturellement.

L'on a vu comment, immédiatement après l'établissement de la Constitution, chacun des deux partis qui en étaient les ennemis s'agita pour la renverser, et les moyens qu'employa le gouvernement pour les combattre. Les hommes ardents et ambitieux qui les dirigeaient l'un et l'autre n'en devinrent que plus exaspérés contre lui, et durent naturellement chercher les moyens de le perdre; quoique très-divisés entre eux, ils se réunirent facilement sur ce point, sentant bien que tant qu'existerait cet ennemi commun, il leur serait également impossible de réussir.

Pour parvenir à leur but, ils crurent avec raison ne pouvoir mieux faire que de chercher les moyens de diviser les premières autorités constitutionnelles; et entre eux les membres de chacune de ces autorités, ce qui était un moyen certain d'opérer un bouleversement quelconque : cette division existait déjà dans le Corps législatif, comme elle existera toujours, plus ou moins, dans tous les corps politiques très-nombreux, surtout à la suite d'une grande révolution; les germes en existaient aussi, comme on l'a vu précédemment, dans le Directoire; il ne s'agissait donc que de les développer.

La rivalité naturelle de deux corps puissants ayant de nombreux rapports, leur assurait qu'il en existerait bientôt une entre eux, pour peu qu'on y mît d'adresse; ces funestes divisions ne tardèrent effectivement pas à

éclater! Les partis comprimés trouvèrent les moyens de se procurer des défenseurs, des apologistes même, dans le sein du Corps législatif, où, de part et d'autre, l'on commença à en prendre la chaleur; dès lors le Directoire ne resta plus entièrement étranger à cet intérêt de partis; et, comme la majorité de ces deux autorités ne se trouva pas toujours à cet égard dans le même sens, ce qui était inévitable dès qu'elles s'occupaient de partis autrement que pour les combattre tous avec la même vigueur et la même impartialité, il en résulta entre elles les divisions que l'on travaillait à y exciter et que devait nécessairement amener un pareil ordre de choses.

Ces deux autorités ainsi opposées entre elles, les divisions existantes entre les membres de chacune d'elles durent encore augmenter, sans qu'on pût prévoir précisément alors jusqu'où elles pourraient conduire.

Pendant ce temps, les factions redoublèrent d'activité, et nécessitèrent de nouvelles mesures de rigueur, qui augmentèrent encore les divisions. La nation entière parut enfin y prendre part, non en applaudissant à l'un ou à l'autre parti, également ennemis de la Constitution, mais en blâmant au contraire l'appui qu'on paraissait vouloir leur donner indirectement.

La passion ne s'arrêtant pas à de justes bornes, chaque individu accusa celui d'une opinion contraire de chercher à attaquer les purs et véritables républicains, en l'attaquant lui-même; et à force de répéter cette accusation, on parvint à semer la défiance parmi les meilleurs citoyens; les uns ne virent plus que des

royalistes effrénés dans tous ceux qu'ils soupçonnaient avoir plus de modération qu'eux; et à leur tour les autres n'aperçurent que des anarchistes dans les premiers, malgré qu'ils fussent tous amis également des principes de liberté et d'égalité.

Ce qui contribua à confirmer chacun dans ces idées exclusives, c'est que malheureusement il existait, quoiqu'en très-petit nombre, au Corps législatif des représentants attachés aux deux factions prononcées contre la Constitution, et que, dans toutes les discussions, ces hommes connus se jetant soit du côté des uns, soit du côté des autres, donnaient lieu à les calomnier tous, d'autant mieux qu'ils parvenaient quelquefois à prendre une influence dangereuse.

Le Directoire, loin de travailler à empêcher cette division funeste, ne fit au contraire que l'augmenter, en se déclarant trop hautement pour la minorité habituelle du Corps législatif, et en ne traitant pas avec assez d'égards la majorité; ce qui détermina à son tour cette majorité à considérer le Directoire non-seulement comme son ennemi personnel, mais encore comme aspirant à la tyrannie, en voulant faire prédominer sa volonté particulière et celle de la minorité du Corps législatif sur celle légale de la majorité.

Les germes de ces divisions se développèrent dès avant les élections de l'an V; mais ces élections ayant beaucoup renforcé cette majorité, en même temps qu'elles y jetèrent quelques hommes de parti, qui la rendirent plus entreprenante, ces deux autorités presque immédiatement se trouvèrent dans un état à peu près hostile.

Le danger d'une pareille situation n'échappa point aux meilleures têtes des Conseils législatifs et du Directoire, et il s'ensuivit les négociations dont il a déjà été parlé, pour le renvoi de quelques ministres. Le résultat de cette négociation ayant été entièrement opposé à celui qu'on s'en était promis, l'on se trouva dans une situation pire que celle où elle avait été entamée, et le Directoire se trouva lui-même scindé en deux parties; d'un côté étaient les membres qui avaient consenti au renvoi de ces ministres, conformément au vœu de la très-grande majorité du Corps législatif; et de l'autre ceux qui, s'y étant refusés, avaient au contraire voté celui d'autres ministres que cette même majorité du Corps législatif avait annoncé avoir toute sa confiance.

Dès lors tous moyens de rapprochement parurent évanouis, et sous prétexte de se mettre en défense, l'on vit le Corps législatif d'une part, et le Directoire de l'autre, préparer de véritables moyens d'attaque, chacun avec les armes à sa disposition : le Corps législatif menaçant le Directoire d'accusation, et celui-ci menaçant le Corps législatif à son tour de la puissance des baïonnettes. Les amis sincères de la Constitution se flattaient cependant encore, sinon d'un véritable rapprochement, au moins d'une espèce de trêve jusqu'aux élections suivantes, qui, à ce qu'on pouvait espérer, produiraient des éléments moins discordants. L'arrivée d'une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse à Paris au moment où l'on s'y attendait le moins, contre le texte précis de la Constitution et à l'insu même de plusieurs directeurs, notamment de celui qui était chargé de la partie de la guerre, annonça

que la majorité du Directoire, loin d'avoir abandonné ses vues hostiles contre le Corps législatif, n'avait travaillé au contraire qu'à se mettre en mesure de les exécuter avec succès.

Cette circonstance ranima l'animosité du Corps législatif, qui, non content alors des armes passives que lui avait confiées la Constitution, parut chercher de l'appui, et peut-être même à son tour des moyens d'attaque, dans une nouvelle organisation de la garde nationale sédentaire et dans une garde personnelle plus nombreuse, en même temps qu'il donna une plus grande latitude de surveillance à ses commissions d'inspecteurs.

Les choses étant dans cet état, les bons citoyens n'eurent plus guère d'espérances que dans la crainte que pourrait avoir chacun des deux partis d'échouer dans ses projets; car la voix de la patrie ne paraissait plus dès longtemps toucher que bien faiblement leurs cœurs!

Quelques membres du Corps législatif et du Directoire essayèrent cependant encore de faire disparaître, de part et d'autre, les motifs de plaintes les plus spécieux; et ce ne fut pas tout à fait sans succès près des Conseils. Quelques membres de leurs commissions les plus importantes, telle que celle des finances, furent changés; plusieurs résolutions et projets de résolutions, qui avaient paru le plus déplaire au Directoire, rejetés, notamment aux Anciens, une résolution relative à la gendarmerie nationale, sur laquelle il leur avait été fait un message pressant, pour les inviter à refuser d'y donner leur sanction; mais ces espèces de prévenances de la part du Corps législatif, loin de ra-

mener le Directoire à des dispositions plus modérées, ne l'animèrent au contraire que davantage; et, comme s'il eût craint d'échapper sa proie en laissant la nation s'éclairer, il se hâta de produire l'explosion dont le résultat fut celui de faire passer dans ses mains un pouvoir sans bornes; pouvoir dont il ne se servit dans la suite que pour traîner petit à petit la nation sur le bord de l'abîme épouvantable où elle se trouve aujourd'hui; mais il n'est pas indifférent pour l'histoire de faire connaître comment se passa cet événement qui, dans un instant, renversa l'édifice constitutionnel, qui avait coûté tant de temps, de sacrifices et de sang à élever, car, il ne faut pas se le dissimuler : il n'y a plus de constitution, partout où le magistrat, qui ne doit être que l'organe de la loi, peut placer sa volonté au-dessus d'elle! L'on verra ensuite combien ce renversement était inutile, de l'aveu même de ceux qui l'ont opéré, pour sauver la liberté...

Le Directoire rencontrant dans le Corps législatif une très-forte majorité opposée à ses vues, en ce que cette majorité inclinait vers la douceur, comme un des meilleurs moyens de fermer les plaies de la Révolution et consolider en même temps la Constitution, lorsqu'au contraire le Directoire feignait de penser qu'on ne pouvait prendre des mesures trop sévères, trop vexatoires même contre tous les hommes qu'il supposait n'être pas attachés d'intérêts et d'inclination au nouvel ordre de choses, il s'efforça de persuader à la nation, et notamment aux armées qui dépendaient plus immédiatement de lui, que ce système de douceur du Corps législatif annonçait évidemment de sa part un projet caché d'amener par ce moyen la contre-ré-

volution. Il faut avouer qu'en cela il fut assez bien servi par quelques discussions et même par quelques lois au moins déplacées dans les circonstances, que surprirent aux Conseils quelques ennemis cachés de la liberté qui s'y étaient glissés!

Son plan établi sur cette absurde accusation, il ne travailla plus qu'à détruire ce Corps législatif pour en substituer un autre plus docile à ses volontés.

Pour y parvenir, il tâcha de circonvenir les armées, où il envoya secrètement des émissaires : l'on se servit principalement, pour les exciter, des diatribes lancées par les journaux contre quelques-unes de leurs opérations, contre leur gloire, contre celle de leurs meilleurs généraux; comme si des diatribes plus virulentes encore n'eussent pas été journellement imprimées contre les membres les plus influents du Corps législatif lui-même; comme si cet inconvénient n'eût pas été inhérent à la liberté de la presse, et conséquemment à la liberté même du peuple, pour laquelle les armées répandaient si généreusement leur sang!

Ainsi préparées par ses intrigues, le Directoire crut pouvoir négliger le reste de la nation, et se servir d'elles pour établir sa puissance sur les ruines de la représentation nationale. Se reposant donc, pour le dévouement des armées à ses ordres, sur l'article de la Constitution qui déclare que la force armée est essentiellement obéissante, il forma et exécuta le projet de s'en servir pour dissoudre le Corps législatif et en créer un autre, qu'il pût dominer par quelques-uns de ses partisans et surtout par la crainte.

Pour cacher ce que ce projet avait de plus odieux,

il supposa qu'il devait lui-même être attaqué par le Corps législatif, et qu'il importait à la liberté publique qu'il le prévînt; en conséquence, sans qu'il fût question du plus léger mouvement, au milieu de la nuit, une foule de représentants du peuple sont arrêtés, les uns à domicile, les autres dans le palais même du Corps législatif! Les salles des Conseils sont fermées par ordre du Directoire, et le petit nombre de représentants du peuple que ces mesures de terreur n'ont pas mis en fuite en sont repoussés lorsqu'ils s'y présentent, et conduits militairement en d'autres lieux qu'il leur a fait préparer près de son propre palais! Là, pêle-mêle avec des hommes armés, la plupart inconnus, environnés de canons, on leur fait voter la déportation de cinquante-trois de leurs collègues et l'exclusion de plus de cent cinquante autres! Et cela sans autre motif que l'accusation vague et dénuée de toute espèce de preuves de travailler à la contre-révolution, mais pour celui bien plus réel de changer la majorité du Corps législatif, afin de le dominer tellement qu'il ne fût plus dans la suite que le premier instrument de son despotisme.

En même temps que s'opérait ainsi l'arrestation des représentants de la nation, l'on travaillait aussi à celle de la minorité du Directoire, dont la proscription devait être le complément de cette journée qui assurait le triomphe des tyrans sur la liberté de leur pays!

Toutes ces opérations eurent lieu sans qu'il fût nécessaire de tirer un coup de pistolet; sans qu'il y eût le plus léger rassemblement, par la seule force des baïonnettes, par une simple marche militaire! Et de

ces forces ennemies qui, disait-on, devaient attaquer le lendemain, au nombre de quarante mille hommes, il n'en parut pas un seul, quoique les généraux que l'on désignait pour les commander (Pichegru et Villot) fussent des hommes à grands talents, et qu'ils fussent avertis longtemps à l'avance de l'attaque du Directoire! L'un et l'autre au contraire furent arrêtés au milieu de la nuit, au palais du Corps législatif, accompagnés seulement de quelques autres représentants du peuple : aussi après la réussite n'insista-t-on plus sur ce bruit ridicule et dénué de toute espèce de fondement. L'on supposa uniquement qu'ils devaient s'occuper de l'acte d'accusation des trois directeurs qui, suivant eux, venaient de sauver la patrie; comme si le Corps législatif n'avait pas le droit constitutionnel d'examiner la conduite des membres du directoire!

Quant aux deux directeurs proscrits, ils étaient si peu en conspiration que, quoique très-bien prévenus l'un et l'autre (surtout Carnot, qui l'avait été par des personnes qui avaient elles-mêmes assisté au conciliabule proscripteur), ils étaient restés tranquillement chez eux près de leurs collègues, au milieu de leur famille, et entourés des mêmes gardes qui devaient les arrêter!...

Ainsi trois directeurs, en moins de quelques heures et avec quelques bataillons, opérèrent la dissolution du Corps législatif, mutilèrent le pouvoir exécutif, se rendirent maîtres des tribunaux dont ils nommèrent les juges, après en avoir chassé ceux élus par le peuple, et anéantirent ainsi les trois pouvoirs constitutionnels pour réunir dans leurs mains la puis-

sance dictatoriale! Et comme pour insulter davantage à la nation, en affectant de se donner un air de désintéressement, ils s'associèrent pour nouveaux collègues deux des ministres de leur tyrannie.

Mais si réellement les membres proscrits du Corps législatif et du Directoire étaient des conspirateurs, et qu'il fût nécessaire, à cause de leur puissance dans le poste éminent qu'ils occupaient, d'employer contre eux des moyens aussi extraordinaires que ceux qui venaient d'être développés pour leur arrestation, pourquoi, se trouvant arrêtés et n'étant plus dès lors à redouter, puisque qui que ce fût n'élevait la voix pour les défendre, les a-t-on jugés sans les entendre? Pourquoi a-t-on violé les droits constitutionnels des citoyens les plus obscurs à l'égard de ceux qui étaient les représentants de la nation et ses premiers magistrats, tandis qu'au contraire l'on aurait dû mettre la plus grande solennité dans leur jugement, pour servir à jamais d'exemple aux mandataires infidèles? Rien ne pouvait l'empêcher alors!... Mais les véritables crimes eussent été révélés au peuple, et le nouveau sceptre de la tyrannie brisé. L'on n'avait pas été aussi loin pour s'en dessaisir ainsi!

Il est donc évident que quand même, ce qui est dénué de toute vérité, tous les proscrits eussent été coupables, il eût été inutile de déchirer la Constitution pour les faire punir et rendre leurs efforts contre-révolutionnaires inutiles.

Sans doute il y avait quelques coupables parmi eux; eh bien, si l'on croyait impossible de neutraliser leur perfide influence par des mesures sages et prudentes, il fallait les accuser constitutionnellement,

après les avoir fait préalablement arrêter, s'il avait été indispensable d'en venir à cette dernière extrémité. Faute de s'être conduit ainsi, le Directoire a commis l'acte le plus monstrueux dont puisse faire mention l'histoire des peuples civilisés : il a honoré le coupable en le comprenant dans la proscription de l'innocent, et il a flétri l'innocent en lui faisant partager la proscription du coupable! C'est le supplice inventé par ce tyran raffiné qui faisait lier ses victimes à des cadavres! Pour l'imiter, il entassa pêle-mêle et ceux qui, revêtus des pleins pouvoirs du prétendant, avouaient avoir travaillé de tous leurs moyens à la contre-révolution, et ceux qui avaient fait arrêter et juger ces conspirateurs, et ceux encore qui avaient envoyé Louis à l'échafaud!...

Les suites d'un semblable événement furent ce qu'elles devaient être. La nation fut despotisée au nom de la Constitution; car, par une inconséquence qui n'échappe qu'aux tyrans qui ne croient plus même avoir besoin de cacher les ressorts de leur tyrannie, le Directoire annonça qu'il ne voulait gouverner que par la Constitution! Mais s'il ne voulait gouverner que par la Constitution, c'était donc parce qu'il la considérait comme suffisante pour garantir la liberté? Pourquoi alors l'avait-il donc violée? Pourquoi la violait-il donc encore, en envoyant inconstitutionnellement ses victimes dans les déserts pestiférés de la Guyane, au lieu de les faire juger conformément à la Constitution? Mais non! Si, d'après ces événements, il jurait fidélité à la Constitution, ce n'était que pour mieux tromper la nation, en se réservant adroitement ainsi la facilité de la violer de nouveau,

dès qu'il y trouverait son intérêt; et ce fut aussi ce qui ne tarda pas à arriver.

Voyant avec la plus inquiète jalousie que le Corps législatif, qu'il avait si horriblement mutilé, pour parvenir à le subjuguer, allait être en très-grande partie renouvelé et complété, le Directoire, si toutefois l'on peut encore le décorer de ce nom, craignit de lui voir reprendre son rang constitutionnel et d'avoir bientôt à lui rendre un compte sévère de sa tyrannique oppression. Ce n'étaient plus des hommes d'un caractère facile comme en l'an V que l'opinion publique paraissait vouloir y porter; mais la nation, se sentant humiliée elle-même de l'état d'avilissement où était tombée la représentation nationale depuis le 18 fructidor, se proposait de la compléter par des hommes énergiques capables de la relever à la hauteur d'où elle n'eût jamais dû descendre.

Ce projet effraya le Directoire, et, pour en empêcher l'exécution, il usa de tous les moyens, jusqu'à celui d'insulter et de menacer la nation elle-même dans ses proclamations, afin qu'elle consentît à se laisser dicter ses choix; mais n'ayant pas réussi aussi complétement qu'il s'y attendait, par une nouvelle loi du 22 floréal an VI, qu'il dicta à ce même Corps législatif qu'il avait subjugué, il proscrivit ceux des élus du peuple qui lui portaient ombrage!... Il n'attendit pas même pour cette nouvelle proscription, qu'il pût faire quelques reproches plausibles à ces nouveaux ennemis, il ne songea qu'à affermir son despotisme, en le faisant reconnaître par toutes les classes de citoyens : il en était encore une foule qui, plus ardents qu'éclairés, ne pouvaient croire à sa tyrannie, parce qu'ils

l'avaient applaudi, lors des événements de fructidor; le Directoire voulut les détromper et leur faire sentir à leur tour tout le poids de son autorité usurpée; il voulut les bien convaincre qu'il ne l'empruntait pas d'eux, mais de ses seuls moyens; il les frappa donc de sa massue, et il annonça ainsi à la nation entière que ses choix constitutionnels ne seraient dorénavant valables, qu'autant qu'il voudrait bien les approuver lui-même!...

La loi du 22 floréal présenta, sous ce point de vue, un degré de tyrannie de plus que celle du 19 fructidor, qui pouvait être à la rigueur considérée à cette époque, par certains yeux, comme indispensable pour sauver la liberté des mains de conspirateurs puissants que la loi ne pouvait atteindre; lorsque celle du 22 floréal ne laisse apercevoir qu'une tyrannie consolidée, à laquelle il ne s'agissait que de donner encore plus d'éclat, afin que, reconnue de tous, personne ne pût prétendre s'y soustraire par la fuite.

Mais le Directoire se trompait grossièrement en calculant ainsi sur l'affermissement du pouvoir absolu; et il eut bientôt lieu de s'apercevoir que le nouveau Corps législatif pouvait ne pas être tout à fait aussi docile que les débris de celui qu'il avait mutilé. Il n'en sentit alors que mieux la nécessité de diriger d'une manière qui lui fût plus favorable qu'en l'an VI, les élections de l'an VII; aussi ne négligea-t-il rien pour y parvenir : destitution des administrations et des commissaires; proclamations menaçantes; commissaires spéciaux envoyés dans les départements; scissions dans les assemblées primaires et électorales, etc., etc., tout fut employé pour se procurer des

partisans ! Mais toutes ces mesures usées vinrent échouer contre la haine qu'avait partout inspirée sa tyrannie. Ce fut en vain qu'il essaya de faire renouveler la loi du 22 floréal; le Corps législatif resta sourd à sa voix, et le Directoire le vit avec effroi se renouveler d'une multitude d'hommes connus par leur haine prononcée contre toute espèce de tyrans. Il songea dès lors à entreprendre un nouveau 18 fructidor; mais bientôt, pressé par ceux dont il méditait la proscription, il fut lui-même, sur la fin de prairial, forcé d'abandonner honteusement le timon des affaires publiques, couvert du mépris et de l'indignation générale, sans même avoir eu le courage de se défendre; s'en remettant entièrement à la générosité de ceux qu'il avait si longtemps et si cruellement outragés !

Ainsi finit la longue période de tyrannie, préparée par le 18 fructidor an V, que d'imbéciles tyrans crurent consolidée le 22 floréal an VI, et qui fut enfin renversée sur la fin de prairial an VII, après avoir pesé près de deux ans sur la République, et l'avoir conduite au bord du plus épouvantable précipice.

Puisse un retour franc et sincère aux principes constitutionnels, réparer bientôt tous les maux que lui a faits cette affreuse tyrannie! Puisse-t-elle être elle-même une éternelle leçon qui apprenne à la nation et à ses représentants, le danger, pour tout peuple libre, de permettre à ses magistrats de s'élever au-dessus des lois, en s'écartant de la Constitution, sur laquelle seule reposent son bonheur et sa liberté!...

PORTRAITS DES DIRECTEURS CONSTITUTIONNELS

Les qualités intellectuelles et morales des membres constitutionnels du Directoire exécutif ont tellement influé sur les événements favorables ou désastreux, qui se sont si rapidement succédé pendant les quatre premières années qui ont suivi l'établissement de la Constitution, que, quoique jusqu'ici l'on ait pu facilement en saisir quelques traits, j'ai cru indispensable cependant d'en traiter particulièrement, comme tenant essentiellement à l'histoire de cette importante époque; et, pour démontrer combien est faux ce vieil adage si universellement reçu par les ambitieux et par les sots, que ce ne sont point des hommes, mais seulement des choses que dépendent les résultats des grands événements, tels que les révolutions, comme s'il eût été indifférent pour le succès de la nôtre et de celle de nos alliés, que nos armées eussent été dirigées par Carnot ou par Barras, et commandées par Bonaparte ou par un Schérer! Sans doute les choses commandent le plus souvent aux hommes, mais aussi dépend-il fréquemment d'eux, surtout en politique, de diriger les événements qui doivent assurer leur bonheur. Il ne faut jamais avoir lu l'ancienne ni la moderne histoire, en philosophe, en politique, en guerrier, pour n'être pas convaincu de cette importante vérité. Si la Prusse n'avait été successivement gouvernée par de grands hommes d'État, les petits électeurs de Brandebourg opposeraient-ils aujourd'hui une digue aussi puissante au débordement ambitieux des cours impériales? Si Cromwell, le seul Cromwell, n'eût préféré

une folle ambition à la liberté de sa patrie, l'Angleterre, au lieu d'être notre plus cruelle ennemie, ne serait-elle pas libre aujourd'hui et notre plus fidèle alliée? De même la Révolution française serait entièrement terminée et la Constitution pleinement consolidée, si les gouvernants eussent préféré cette gloire si douce à celle de bouleverser l'Europe et à la barbare jouissance de faire plier les lois à leurs orgueilleux caprices.

Le Directoire constitutionnel fut composé, ainsi qu'on l'a vu, des citoyens Rewbell, Barras, Letourneur, Carnot et Réveillère; puis de Barthélemy en remplacement de Letourneur, sorti en l'an V par la voie du sort.

Dès avant la Révolution, Rewbell était connu dans toute la haute Alsace pour faire son état d'homme de loi avec infiniment peu de délicatesse; cependant, ayant trouvé quelque profit à attaquer les gothiques priviléges de certains barons, plus pesants encore dans ce pays démembré de l'Allemagne que partout ailleurs, il se trouva porté à l'Assemblée constituante; il y parut avoir quelques connaissances du droit public qu'il avait étudié à Strasbourg, seule école de ce genre qui existât alors en France : ces connaissances assez rares chez la classe plébéienne, l'y rendirent de quelque utilité et lui firent une sorte de réputation qui s'éclipsa bientôt en très-grande partie, lorsque l'on apprit qu'il se chargeait, comme conseil et par un sordide intérêt, d'affaires qu'il n'eût jamais dû traiter que comme représentant du peuple.

Il reparut à la Convention avec la même âpreté pour ses intérêts qu'il trouva occasion de bonifier dans

les différentes missions dont il fut chargé, notamment en Hollande et à Mayence.

Ces faits n'étaient ignorés d'aucun de ses collègues, lorsqu'ils le nommèrent au Directoire; ils crurent sans doute qu'en assouvissant son désir immodéré de la fortune, il en dédommagerait au moins la République par ses connaissances positives tant du droit public, que des lois nouvelles, qu'il avait la réputation de posséder assez bien. Aussi, demanda-t-il, en entrant au Directoire, d'être spécialement chargé de la partie des finances, et subsidiairement de celle de la justice et des relations extérieures. Sa vanité s'exalta autant que l'étaient ses intérêts; il crut d'une main tenir la balance de la justice et de l'autre l'épée redoutable de Charlemagne : il ne négligea cependant pas de donner un coup d'œil sur certains détails minutieux des finances, dont il abandonna l'exploitation à quelques subalternes qui lui eurent bientôt confirmé en ce genre la plus humiliante réputation.

Mais pendant que ses affaires s'arrangeaient pour lui, à cet égard, il traitait les autres avec une morgue, un entêtement, une rudesse et une exaspération jusqu'alors sans exemples. Il ne pouvait souffrir, non pas la plus légère contradiction, mais même la plus simple observation, sans entrer en fureur. Il traitait la plupart des représentants du peuple qui se rendaient chez lui pour affaires, avec une hauteur et même un dédain qui révoltaient tous ceux qui étaient les moins susceptibles et les moins exigeants. Aucun despote enfin, aucun tyran n'eût jamais plus ressemblé à Rewbell, s'il n'avait eu des collègues pour le tempérer : il ne voyait dans le peuple qu'une bête

féroce qu'il fallait museler; dans les armées, que des stipendiaires insolents dont il fallait s'empresser de pressurer la sueur et le sang, pour qu'elles ne se rendissent pas dangereuses; dans les puissances étrangères, neutres ou ennemies, amies ou alliées, n'importe, que des peuples à subjuguer ou à asservir; dans les représentants de la nation, que des mannequins, dont lui seul devait faire mouvoir les ressorts; dans ses collègues enfin, que les instruments passifs ou les victimes dévouées de ses caprices et de ses passions. De là tous les écarts, tous les excès auxquels il se porta et qui durent faire considérer comme un jour de régénération pour la République, celui où il fut obligé d'abandonner les rênes de l'État. Pendant que Rewbell était au Directoire, il ne cessait d'appeler à grands cris la guerre civile, ajoutant qu'il ne serait content et heureux que lorsqu'elle serait commencée.

Cependant, ce débordement de vices fut jusqu'à un certain point contenu par la rivalité de vices plus grands encore. Barras était entré au Directoire, presque l'épée à la main, à la suite des événements de vendémiaire où il commandait comme général; il crut réellement en avoir fait la conquête : aussi lui a-t-on souvent entendu répéter qu'y étant entré par le canon, il n'en sortirait que par le canon; que, parvenu au poste où il s'était élevé, il ne devait point mourir dans son lit! Il regardait, en effet, comme très-extraordinaire que Cromwell fût mort dans le sien; mais Barras sentait qu'avec tous les vices de ce tyran, il n'en avait aucune des brillantes qualités.

Après avoir fait plusieurs voyages d'outre-mer que ses parents lui firent entreprendre dans la seule vue de

faire oublier des écarts de jeunesse et de lui laisser le temps de se mûrir, ainsi qu'il était alors d'usage dans la noblesse, il se trouvait en France à l'époque de la Révolution, où il ne se montra nullement alors dans les rangs des patriotes : il ne s'y jeta que très-longtemps après par spéculation, espérant que celle-ci lui réussirait mieux que toutes celles qu'il avait faites jusqu'alors, soit dans ses voyages maritimes, soit par les tripots et sur le pavé de Paris. Rien n'est moins difficile encore à apercevoir aux observateurs que sa contrainte, pour paraître républicain : sa société n'est composée que de ci-devant grands, et s'il permet aux républicains plébéiens quelques familiarités, l'on remarque fort bien que c'est uniquement pour ne pas perdre sa feinte popularité; quoique né d'une famille que l'on appelait jadis ancienne, il n'appartenait cependant point à une famille de cour, et rien ne flatte plus sa vanité aujourd'hui, que de faire sa société de ces républicains royaux, qui ne craignent pas même de se qualifier chez lui des titres de servitude proscrits par la Constitution.

Les mœurs n'y sont pas plus respectées, et l'on peut assurer qu'à part quelques dupes, il est impossible de trouver à Paris plus mauvaise compagnie dans tous les genres, que chez Barras : indépendamment de ses goûts particuliers, il a pensé que c'était un excellent moyen de se faire une cour nombreuse; il y a ajouté le faste de nos anciens tyrans et il pousse l'impudeur jusqu'à surpasser leur luxe dans leurs propres châteaux, que sans doute il trouve déjà trop resserrés pour lui.

Un ci-devant homme titré est sûr, à moins qu'il ne soit trop connu, de trouver chez lui toute protection, soit en intéressant sa vanité, soit en se faisant fortement remarquer d'une manière utile à ses intérêts et à ses plaisirs; mais de même qu'il traite en prince dans sa maison royale, c'est aussi en prince qu'il veut que ses coffres se remplissent pour fournir aux dépenses! Il sait qu'il en résulte moins de criailleries; aussi aurait-il dit volontiers, en parlant de son collègue Rewbell, ce que disait son ami Danton qui s'était gorgé d'or en Hollande, voyant aller Chabot à l'échafaud, pour quelques milliers de louis qu'il avait escamotés: « Comment un représentant du peuple a-t-il pu se « faire voleur de mouchoirs! »

De combien de nobles n'a-t-il pas encombré les armées, depuis le 18 fructidor qu'il s'est chargé de cette partie? Combien de républicains n'y a-t-il pas destitués, poursuivis, mis en jugement, pour les victoires qu'ils avaient remportées, pour les rois qu'ils avaient détrônés? Et c'est ce rare républicain que l'on désigne à la nation comme le seul qui se soit conservé pur au milieu de la corruption générale de ses collègues, deux fois renouvelés, dont on vante la droiture des vues, la franchise du caractère! La franchise de son caractère! Lorsque postérieurement à l'expulsion de ses derniers collègues, il a osé faire annoncer que c'est à leur ineptie que sont dus tous les désastres de nos armées, tandis que lui seul était spécialement chargé de les diriger!!!

Quel talisman possède donc ce nouveau Cromwell? Que faut-il donc pour achever enfin de le démasquer, avant que le mal soit devenu irremédiable?

Il n'existe aucun homme en France plus atroce que lui : sa conduite dans le Midi, lors de la mission dont il fut rappelé, fait frissonner d'horreur, et surpasse peut-être tout ce qu'ont fait ensemble Carrier et Joseph Lebon. A Toulon, notamment, après le départ des Anglais, il fait publier, à son de trompe, que tous les bons citoyens sont invités à se réunir au champ de Mars; l'on s'y rend en foule, et Barras les y fait impitoyablement fusiller, canonner, mitrailler en masse! Aucun n'échappe à sa fureur, puis se promenant avec ses amis dans le champ du carnage, il achève de son sabre ceux qui respiraient encore!!!

Au 18 fructidor, il rassemble cinquante à soixante de ses sbires, pour faire assassiner son collègue Carnot. Forcés de se retirer du jardin du Luxembourg, où on leur avait distribué leurs postes, ils se réfugient chez Barras, pour attendre l'instant favorable de tomber sur leur proie; mais ils l'oublient en s'y enivrant; le canon d'alarme seul peut les tirer de leur orgie, mais trop tard! Ils croient cependant devoir lui témoigner leur reconnaissance, en publiant partout qu'ils ont tué, démembré, enterré sa victime! La plupart de ces assassins sont récompensés par d'importants emplois aux armées, qu'on arrache à ceux que la victoire avait conduits sur les bords du Danube et aux portes de Vienne : plusieurs d'entre eux ont été depuis ignominieusement rappelés, les autres se dérobent encore sous *l'égide de leur patron*, dans les rangs des défenseurs de la liberté! Quelque temps auparavant, Barras avait proposé, au Directoire même, un cartel à Carnot, que celui-ci avait accepté; mais aussi lâche que cruel, Barras trouva beaucoup moins dan-

gereux de chercher à faire assassiner son adversaire que de le combattre!

Je finirai le portrait de cet homme dangereux par une anecdote aussi curieuse qu'instructive. Plusieurs représentants du peuple, après avoir dîné chez lui, faisaient à une personne bien connue pour être fort avant dans les bonnes grâces de Barras, la réflexion qu'il jouissait d'un emploi aussi agréable que magnifique. « Ah! oui, répondit-elle avec un profond soupir, s'il n'était pas partagé et qu'il dût durer plus longtemps!!! » *Caveant consules!*

Tel est ce personnage qui a joué et qui joue encore un si grand rôle, sans instruction, sans moyens, sans autre talent que celui de la plus vile intrigue; se livrant sans pudeur à tous les excès de la débauche dans tous les genres, y prodiguant les trésors de l'État et les fruits de son infamie; mauvais parent, mauvais ami, mais plus mauvais citoyen encore; né enfin pour le malheur de son pays et de l'humanité! Sans doute, l'on s'empressera d'arracher enfin cette pierre de scandale du berceau de la liberté, qu'il n'a déshonoré que pendant trop longtemps!

Que l'on ne pense point le tableau trop chargé; il est encore fort au-dessous des couleurs de la vérité; je ne l'ai point montré broyant le poison dont périt un grand homme, digne d'un meilleur sort, et qu'il punit pour avoir pénétré trop avant dans ses secrets desseins; desseins, dit l'auteur de sa vie, qui sont ensevelis dans la tombe de Hoche et dans le cœur de Barras; desseins qui ne sont pas difficiles à deviner aujourd'hui! Je ne l'ai point montré, forçant Bonaparte, qui l'écrasait de sa gloire, à s'exiler de sa pa-

trie, pour éviter le sort funeste de son malheureux compagnon d'armes! Je ne l'ai point montré!.... Mais c'est trop pour ceux qui ne sont pas entièrement aveuglés ou paralysés par la crainte. Mon âme est oppressée, et je sens le besoin de tracer enfin le nom d'un homme vertueux, d'un véritable républicain.

Letourneur fut du très-petit nombre des officiers de l'armée qui, dès le commencement de la Révolution, se déclarèrent en sa faveur, et qui, depuis, n'ont jamais varié; député à l'Assemblée législative, il fut nommé, à la suite du 10 août 1792, un des commissaires pour l'établissement du camp sous Paris; ce qui annonce suffisamment la confiance qu'avait le parti républicain de cette Assemblée, dans son patriotisme et ses lumières. Nommé à la Convention, il continua à s'y distinguer par son amour ardent et éclairé pour la République; il fut chargé alors de plusieurs missions importantes, dont il s'acquitta toujours avec cette perspicacité et cette probité sévère, qui n'ont jamais cessé de le caractériser dans tout le cours de sa vie politique.

Il faisait partie du Comité de salut public, où il était chargé de la guerre, et il était membre du nouveau Corps législatif, lorsqu'il fut choisi pour l'un des directeurs : il montra dans cette nouvelle magistrature, pendant tout le temps qu'il en fit partie, le même amour pour la République, la même délicatesse de sentiments et la même justesse d'esprit, qui l'avaient fait distinguer par ses collègues; il y fut particulièrement chargé de la partie de la marine; mais ce fut principalement dans les discussions importantes qu'il s'y rendit utile : incapable de soutenir une opinion

par entêtement, il était impossible de le faire plier à un avis qu'il n'approuvait pas; de manière qu'avec un jugement excellent et un tact exquis, l'on était sûr qu'il se rangerait toujours du meilleur parti; il ne travaillait qu'au bonheur de sa patrie, et désirait ardemment la paix qui le lui eût donné; aussi est-ce un très-grand malheur pour la France que l'un des triumvirs ne soit pas sorti à sa place, par la voie du sort; elle n'aurait éprouvé aucune des secousses qui l'ont déchirée depuis, et se reposerait, libre et indépendante aujourd'hui, dans le plus grand état de prospérité, en paix avec tous ses voisins!...

On lui a reproché d'être quelquefois d'un abord difficile, emporté; mais qui connaît de combien de piéges l'on a cherché à environner le Directoire, dès son berceau; de combien d'intrigants, il était encore chaque jour obsédé, ne pourra blâmer ses membres d'avoir rendu quelquefois leur abord difficile.

Presque en sortant du Directoire, Letourneur fut employé à Lille comme plénipotentiaire de la République, pour traiter de la paix avec l'Angleterre; mais y ayant appris les proscriptions de fructidor, et ayant témoigné son indignation d'y voir compris plusieurs excellents citoyens, et notamment Carnot, dont depuis si longtemps il connaissait les principes et les vues, et avec lequel il était en correspondance suivie, il fut sur-le-champ rappelé, puis destitué de l'activité de son emploi de général de brigade du génie!....Depuis, il vit en philosophe, dans une petite campagne acquise de ses économies, à quelques lieues de Paris, bien plus heureux qu'il ne le fût jamais au Directoire, où il ne cessa, d'ailleurs, de mener une vie extrêmement

modeste, au milieu de sa famille et entouré de quelques amis.

Carnot fut, comme Letourneur, du petit nombre des officiers de l'armée qui se déclarèrent, dès le principe, en faveur de la Révolution. Depuis longtemps, il l'appelait par ses vœux, lorsque enfin elle éclata. Un des premiers, il se lança dans cette carrière orageuse, en prenant, dès avant la convocation des états généraux, la défense, dangereuse alors, des sous-officiers et soldats de Champagne cavalerie, vexés pour le seul motif de leur patriotisme. Il ne craignit pas d'ameuter contre lui cette foule d'officiers titrés, qui commandaient nos troupes à cette époque, et avec lesquels il eut plusieurs rixes particulières.

L'espoir d'une régénération politique put même seule faire sortir Carnot de la solitude, dans laquelle il s'était dérobé presque en sortant des bancs de l'école. Son énergie s'accrut en raison des réflexions qu'il n'avait cessé d'y faire, pendant si longtemps, au milieu des écrits des savants et des philosophes anciens et modernes, dont, avec son métier, il faisait sa seule occupation. Aussi, les premiers cris de la liberté ne se furent pas plutôt fait entendre, qu'il s'élança dans la carrière politique, avec tous les avantages d'un homme instruit et d'une âme vigoureusement trempée.

Député à l'Assemblée législative, on le vit toujours dans les rangs des députés républicains les plus prononcés, jusqu'à ce qu'enfin, après le 10 août 1792, il fut envoyé à l'armée du Rhin, pour y recevoir, au nom de la nation, le serment de fidélité des troupes; puis, dans les Pyrénées, où tous les moyens manquaient alors, pour y organiser celles destinées à défendre la

France, fortement menacée de ce côté, par suite de la nouvelle Révolution.

Nommé à la Convention nationale, il y fut successivement chargé de plusieurs autres missions militaires, dont il s'acquitta toujours avec le plus grand succès, et tout à la fois avec énergie, courage et douceur. On le vit plusieurs fois, le mousquet à la main, charger à la tête des grenadiers, revêtu de son écharpe nationale; ce fut l'attaque qu'il fit ainsi du village de Vattignies, qu'il emporta plusieurs fois à la baïonnette, qui décida le gain de cette importante bataille qui durait depuis deux jours, et la levée du siége de Maubeuge.

Occupé aux opérations du recrutement des trois cent mille hommes, dans les départements du Nord, il échappa, par une espèce de prodige, à l'arrestation faite par Dumouriez de la commission, à laquelle il devait s'adjoindre cette nuit-là même; aussi, croyait-il et croit-il peut-être encore à une espèce de providence révolutionnaire en sa faveur.

Nommé membre du Comité de salut public, il ne s'y occupa que de la partie militaire, à laquelle il donna cette direction nouvelle et brillante, qui, après avoir étonné et déconcerté les plus habiles généraux de l'Europe, porta la gloire de la République à une hauteur à laquelle aucune nation moderne ne s'était élevée et ne s'élèvera peut être jamais.

Les succès commencèrent avec lui par la levée du siége de Dunkerque, et ne cessèrent que lorsqu'il sortit du Comité de salut public, après la prise de Figuières et de Rozes. Ils recommencèrent, lorsqu'il reprit au Directoire la direction des armées, et n'ont cessé de

nouveau, pour faire place à des revers accablants, que depuis sa nouvelle proscription.

On lui a reproché, et quelques personnes lui reprochent encore les atrocités commises par le Comité de salut public, en opposant sa signature donnée à plusieurs actes plus ou moins répréhensibles; mais il a répondu victorieusement dans le temps à cette accusation, en faisant voir que le nombre des affaires était si considérable à ce Comité, que chacun ne pouvait être responsable que de celles qui sortaient de ses bureaux particuliers; les signatures en second ne pouvant être considérées que comme une simple formalité voulue par la loi, sans laquelle les arrêtés du Comité n'eussent pu recevoir d'exécution. Chacun de ses membres ne pouvait donc pas plus en être responsable que ne le pourrait être l'ouvrier timbreur, pour une fausse lettre de change qui aurait été tirée sur un papier qu'il aurait timbré.

S'il existait une des parties d'administration confiées à ce Comité, qui demandât tout le temps de celui de ses membres qui en était chargé, c'était, sans aucun doute, celle de la guerre, à laquelle Carnot, qui était rompu au travail, n'employait pas moins de dix-huit heures par jour!.... Il n'y a peut-être pas d'exemple d'homme qui ait autant travaillé que lui, pendant environ vingt mois qu'il en a fait partie; et l'on pourrait ajouter, aussi utilement, pour la gloire de son pays et l'affermissement de la République.

Accuser donc Carnot des désordres qui ont eu lieu au Comité de salut public, c'est accuser le général de l'aile droite d'une armée qui a battu complétement

l'ennemi, des fautes du général de l'aile gauche, qui s'est laissé vaincre honteusement!

En sortant de la Convention, Carnot fut nommé au Corps législatif par quatorze départements, la plupart des plus marquants alors en républicanisme. Porté du Conseil des anciens au Directoire, il y reprit la partie de la guerre, qui était alors dans le plus affreux délabrement, et il y réorganisa bientôt de nouvelles victoires, qui furent si brillantes et si rapides sur tous les points, qu'elles firent presque oublier les premières. Jourdan seul éprouva d'inconcevables revers! Mais Jourdan, secrètement jaloux de ce qu'on avait attribué en grande partie à Carnot la gloire de l'affaire de Vattignies, où il commandait en chef pour la première fois, s'était déclaré depuis longtemps son ennemi personnel, et il avait déjà fait pour le perdre, sous Robespierre, tout ce qui avait dépendu de lui; cependant, quoique Carnot eût une très-faible idée des talents de ce général, comme il avait jusqu'alors été heureux, il avait cru devoir continuer à l'employer. Jourdan, loin d'en être reconnaissant, ne lui pardonna pas, au contraire, de ne l'avoir pas préféré à Bonaparte, pour lui faire jouer le rôle principal; et ces diverses raisons contribuèrent beaucoup à déterminer son étonnante retraite.

Quoiqu'il en soit, les succès non interrompus des autres armées et la restauration de celle même de Jourdan, remise dans les mains de Hoche, amenèrent le traité de Léoben, qui nous donna l'importante place de Mayence, devant laquelle nous avions éprouvé de si grandes pertes, avant l'établissement du Directoire; traité qui devait enfin nous donner la paix générale,

seul but de tous les travaux pénibles auxquels Carnot, qui la désirait avec l'ardeur la plus vive, se livrait depuis plus de quatre ans, tant au Comité de salut public qu'au Directoire.

C'est là où se terminèrent ses travaux militaires. Le triumvirat, avec des vues entièrement différentes, ayant quelque temps après cette glorieuse époque, désorganisé ses bureaux, Carnot resta au Directoire, dans une nullité presque complète, jusqu'aux événements qui enfin l'en éloignèrent.

Les affaires militaires étant beaucoup moins nombreuses au Directoire qu'au Comité de salut public, où il y avait eu jusqu'à quatorze armées à diriger en même temps, Carnot put s'y livrer à d'autres travaux, et il ne resta étranger à aucun : sa facilité et son amour du travail le multipliaient sur tous les points; et, pendant longtemps, ses collègues reconnaissant ses talents et profitant de ses dispositions, qui facilitaient leur amour du repos et des plaisirs, il s'occupa conjointement avec eux, mais alors sans jalousie de part ni d'autre, des objets dont ils étaient plus spécialement chargés : aussi, ce fut lui qui proposa le premier emprunt forcé, qui n'échoua que pour n'avoir pas suivi les bases simples qu'il avait indiquées et qui évitaient tout arbitraire. Ce fut lui qui proposa ensuite la création des mandats territoriaux, qui échouèrent également par de mauvaises mesures législatives. Ce fut lui qui proposa et rédigea l'arrêté relatif à l'établissement des colonnes mobiles de la garde nationale sédentaire, qui facilita la découverte de la conspiration royale de Brottier, Lavilleheurnais; ce fut lui encore qui détermina les traités de paix de Sardaigne et de

Naples; traités qui, seuls, pouvaient nous permettre de pousser à bout notre principal ennemi, l'Empereur. Carnot travailla avec une ardeur infatigable à l'expédition d'Irlande, qui n'échoua que parce que Hoche ne put arriver dans la baie de Bautry, quoique monté avec l'amiral, sur le meilleur voilier de l'escadre : il donna, enfin, un soin particulier à la nomination des commissaires et autres agents du gouvernement, dans l'arrondissement qui lui était principalement confié : il réussit si bien à cet égard, que même après le 18 fructidor, ses choix n'éprouvèrent que très-peu de changements, notamment dans le département du Pas-de-Calais, qui était le sien et où il avait été plus à même que partout ailleurs de se procurer des renseignements exacts; quelques-uns de ses ennemis, aveuglés par la haine, lui ont reproché d'avoir fait des choix royalistes, tandis que dans ce gouvernement, le commissaire central et deux autres, dont Robert Crachet, nommés par lui, ayant été élus au Corps législatif en l'an VI, en ont été exclus comme trop patriotes, par la loi du 22 floréal : en l'an VII, d'autres fonctionnaires, aussi nommés par lui, y sont venus prendre place depuis, notamment celui de sa propre commune, le citoyen Parent Réal, qu'il avait placé commissaire près l'administration municipale de Saint-Omer.

Carnot, depuis longtemps, soupirait après sa retraite, et il balança s'il n'inviterait pas ses collègues à faire tomber le sort sur lui, au premier tirage; mais il avait un tel désir de la paix, il avait une telle frayeur que ses collègues, en qui il avait cru surprendre des sentiments qui y étaient entièrement opposés, n'y apportassent après lui des obstacles insurmontables,

qu'il crut encore devoir faire le sacrifice de sa tranquillité et de son repos à cette paix, à laquelle il croyait qu'était attachée la prospérité de la République et peut-être son maintien : qu'il réussît au surplus ou non dans ses vues à cet égard, il avait invariablement formé le projet de se retirer au tirage suivant. Ses collègues ne lui en ont pas laissé le temps, et la guerre a recommencé avec une nouvelle fureur!...

Quant aux conditions de paix, il ne pensait pas que la cession de la ligne du Rhin pût être contestée; et, en effet, elle ne l'a été un moment à Rastadt que pour la forme : l'abandon de Mayence par l'Empereur annonçait suffisamment, d'ailleurs, ses intentions à cet égard. L'opinion de Carnot prononcée à la Convention sur la réunion de la Belgique à la France, opinion d'après laquelle cette réunion fut immédiatement prononcée, prouve que personne mieux que lui, ne connaissait la nécessité de diminuer la puissance de l'Angleterre et celle de la maison d'Autriche : Coupez, disait-il, les ongles au léopard; abattez au moins une des têtes de l'aigle, si vous voulez que le coq puisse dormir tranquille.

Cependant, Bailleul reproche à Carnot d'avoir protégé l'Empereur!... Mais, tel a été toujours le sort de Carnot pendant tout le cours de la Révolution, qu'il n'a cessé d'être condamné pour des opinions contraires aux siennes, par des hommes qui faisaient profession de celles pour lesquelles ils le poursuivaient!.... Ainsi, Bailleul, chef de réacteurs, le fait proscrire comme royaliste! Et une foule de ceux qui prononçaient sa proscription, se tenaient, quelques heures auparavant, éloignés de lui comme trop

exalté!... Il n'y a que la terreur que leur inspirait alors le triumvirat, qui puisse, à cet égard, les raccommoder avec eux-mêmes.

Les triumvirs ne voyant plus aucun moyen d'empêcher l'activité des démarches de Carnot pour la paix; ne pouvant douter, d'un autre côté, de la confiance qu'avait mise en lui Bonaparte, qui était chargé de la négocier et qui ne la désirait pas avec moins d'ardeur, ils travaillèrent à sa perte. Plusieurs fois, ils tentèrent de le faire assassiner, mais ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils résolurent de s'en défaire par un grand coup, et, pour y préparer les esprits, ils soudoyèrent une foule de journaux dans lesquels ils le faisaient louer ou attaquer sans pudeur, suivant la réputation de chacun de ces journaux; de manière que ceux qui étaient royalistes, faisaient de lui les éloges les plus dégoûtants, tandis que quelques-uns des journaux qui se disaient patriotes, ne cessaient de l'accabler des injures les plus grossières.

Chacun des triumvirs, en même temps, le déchirait et le faisait déchirer chez lui, par ses affidés; Barras notamment, qui attirait un très-grand nombre d'officiers réformés et mécontents, leur disait : «Adressez-vous au Roi Carnot; tout dépend de lui!....» Les autres tenaient à peu près le même langage : enfin, le grand jour arriva, et ce fut son assassinat qu'ils indiquèrent pour le signal des mouvements!... Le coup de canon d'alarme ne fut, en conséquence, tiré que quelques instants après que l'on se fut assuré qu'il avait échappé aux mains de ses assassins.

Les précautions avaient été poussées si loin, par les triumvirs, que dans la crainte qu'il ne parvînt à se

soustraire à leurs coups, ils avaient eu le soin, pour le jeter alors dans la plus affreuse détresse, de suspendre depuis plus de trois mois, le payement de son traitement; de manière qu'au 18 fructidor, il était endetté de toutes parts, et il ne restait chez lui que quelques écus, dont il n'eut pas même le temps de se saisir, non plus que de ses armes, qu'il laissa pour trophée à ses vainqueurs; n'ayant songé à se défendre que contre des projets d'assassinat, et nullement contre une arrestation entreprise par ses propres gardes, que la Constitution, au contraire, obligeait à le défendre.

Le triumvirat cachait si peu, depuis quelque temps, le projet de faire assassiner Carnot, que chaque jour, l'on s'attendait à Paris à en apprendre la nouvelle, et qu'une foule d'excellents républicains étaient venus plusieurs fois lui offrir leur bras pour le défendre; un jeune officier, distingué par ses talents et ses services, vint même lui proposer à deux reprises différentes, le 17 fructidor, de l'autoriser à poignarder le tyran! C'est ainsi qu'il désignait Barras. Carnot repoussa avec frémissement cette proposition, en s'efforçant de calmer l'extrême effervescence de ce jeune républicain, qui se croyait animé du génie de Brutus, comme il avait déjà repoussé celle qui lui avait été faite de se prêter à l'arrestation de ses collègues; non qu'il ne les regardât, dans les derniers temps, en conspiration ouverte, mais parce qu'il pensait qu'il existait encore des moyens de les ramener, et qu'il en a réellement conservé l'espoir jusqu'au dernier moment; parce que surtout, il était convaincu qu'on ne pouvait porter un coup plus funeste à la liberté que d'attaquer la Constitution.

L'on peut facilement juger, d'après ces détails, qu'il ne lui fut fait, dans le temps, aucune proposition quelconque de la part de ses collègues, contre les membres du Corps législatif, qu'ils avaient intention de proscrire : ils connaissaient trop son respect pour la Constitution et pour la représentation nationale; et, d'ailleurs, il s'était assez souvent ouvert avec eux, pour qu'ils fussent bien convaincus qu'il ne consentirait à aucune voie de rigueur, même constitutionnelle, contre les membres du Corps législatif, sans avoir épuisé auparavant tous les moyens de conciliation : il préférait d'être victime innocente de la proscription, plutôt que d'être un des instruments même passifs des malheurs de sa patrie!

Ces sentiments, sans doute, le soutiennent aujourd'hui dans son infortune, comme ils soutinrent Régulus!... Comme ils soutinrent, dans tous les temps, les grands hommes malheureux qui ont illustré leur pays! Puisse celui de Carnot ne pas reconnaître trop tard les services qu'il eût pu lui rendre encore! Ce sont les vœux sincères d'un fidèle ami de la liberté; car si elle périt en France, le germe en est extirpé de l'Europe peut-être pour toujours!

Réveillère! Ma plume glacée s'arrête à ce nom! A son souvenir, sont attachés tous ceux des malheurs de ma patrie! Seul il put les empêcher! Seul, il put changer ses jours de misère et de deuil en jours de paix et de prospérité.

Réveillère présente au monde un nouvel exemple de cette importante vérité que les vertus domestiques seules, si elles ne sont alliées à des lumières, à la fermeté de caractère, à un certain tact politique, loin

d'être la garantie d'une bonne administration dans un grand État, peuvent devenir, au contraire, les sources fécondes de tous les maux et de tous les désordres qui l'entraînent à sa ruine.

Réveillère fut appelé au Directoire étant membre du Corps législatif, et l'ayant été successivement de l'Assemblée constituante et de la Convention. Il s'était distingué dans ces assemblées par un patriotisme soutenu, éloigné de toute exagération; son application continuelle et presque exclusive à l'étude douce de la nature; la simplicité de ses goûts et de ses mœurs; toutes ses vertus privées enfin le soutinrent dans cette carrière de modération, où périrent un si grand nombre de ses collègues; cependant, par suite de cette faiblesse qui lui était naturelle, ayant abandonné son poste de représentant du peuple après le 31 mai, il se trouva en quelque manière enveloppé dans l'honorable proscription de ses soixante-treize collègues. Il fut rappelé quelque temps après eux dans le sein de la Convention : il y parut doué à peu près des mêmes vertus et des mêmes défauts. L'on s'aperçut aisément, cependant, que, par suite sans doute des malheurs qu'il avait éprouvés, son esprit était singulièrement aigri et que sa faiblesse était dégénérée en une espèce de défiance farouche. Ce sentiment développé chez lui, contribua beaucoup par la suite, aux malheurs de la République.

Sa sévère probité, plus encore peut-être le désir qu'avaient les soixante-treize d'avoir, au besoin, un appui spécial dans le nouveau gouvernement, déterminèrent le choix de ses collègues. Cette nomination fut généralement approuvée : telle sera toujours,

sur l'opinion publique, l'influence de la moralité!

Entré sous d'aussi heureux auspices, cette opinion devait lui donner une force et un crédit, que les services seuls de la plupart de ses nouveaux collègues pouvaient balancer à la longue : aussi, toutes les fois qu'il n'y avait point unanimité complète au Directoire, il en formait toujours la majorité.

Il ne dut pas tarder à s'apercevoir combien les éléments qui le composaient étaient discordants; toujours, dans les occasions délicates, il trouvait Letourneur et Carnot sur la ligne des principes : Rewbell et Barras sur celle tortueuse des intérêts particuliers et des passions : en conséquence, malgré les préventions avec lesquelles il était entré au Directoire contre Carnot, comme membre du Comité de salut public, son choix fut bientôt fait, et il forma habituellement la majorité avec lui et Letourneur.

D'une complexion extrêmement faible, peu accoutumé au travail, n'ayant nulle connaissance approfondie des grands objets d'administration publique, tels que de la guerre, des relations extérieures, de la marine, etc. ; continuant à s'occuper essentiellement de l'histoire naturelle, et de quelques objets de sciences et d'arts, qui pouvaient y avoir rapport, il se montrait presque toujours au Directoire dans la plus étonnante et la plus complète nullité : ce n'était que lorsqu'il s'agissait de départager les avis, ce qui était assez rare avant la retraite de Letourneur, qu'alors il prenait une part active aux délibérations.

Cette situation vraiment bizarre de Réveillère le rendit ainsi, par la force des choses, sans travail et sans aucun talent propre au gouvernement, l'arbitre

suprême de ses collègues, dans la plupart desquels, cependant, il reconnaissait lui-même une grande supériorité.

La minorité habituelle, composée de Rewbell et de Barras, chercha en conséquence à le circonvenir : ils firent adroitement réveiller en lui sa haine contre Carnot, par l'intermédiaire de quelques-uns des soixante-treize qui ne craignirent point de nuire à leur patrie, en souillant ainsi leur couronne civique par d'injustes vengeances. Ce moyen leur réussit au delà peut-être même de leurs espérances : Réveillère, animé contre Carnot, ne le vit plus qu'à travers le prisme des passions ; il ne vit plus en lui qu'un ennemi personnel, et bientôt après un ennemi public! Ses propositions les plus utiles, ses opinions les plus saines, lui parurent cacher quelques embûches secrètes! Dès lors, la majorité fut changée, et il devint facile à Rewbell et à Barras d'entraîner Réveillère dans tous leurs excès : ils se parèrent de ses vertus pour colorer leurs projets et pour masquer leurs vices.

Si Carnot avait su un peu plus ménager son amour-propre, s'il avait suivi en cela l'adroite politique de ses collègues, Réveillère ne s'en serait probablement jamais détaché, et il aurait ainsi évité bien des malheurs à sa patrie; mais il eut l'imprudence de le heurter dans ses opinions théophilanthropiques ; et la trop grande légèreté avec laquelle il traita ces nouveaux dogmes, fit à son égard sur l'âme de Réveillère, l'effet d'une lave brûlante qui acheva de la dessécher : il ne craignit point alors d'abandonner honteusement les principes qui l'avaient guidé jusqu'à ce moment, pour s'élancer avec ses nouveaux patrons, sur cette

mer orageuse qu'ils devaient bientôt ensemble couvrir de tant de débris.

Réveillère avait quelque chose de la figure et du caractère de saint Louis; recommandable comme lui par ses vertus privées, il poussait le fanatisme de la secte jusqu'à la fureur, et il ne lui a manqué pour avoir fait des croisades, que de trouver un plus grand nombre de disciples.

L'on conçoit comment, avec une semblable faiblesse, il a été facile de le conduire dans le labyrinthe inextricable, d'où il lui devait être impossible de se tirer : aussi, peut-on à certains égards, lui reprocher de plus grands excès qu'aux autres triumvirs, parce que le fanatisme et la crainte sont, de toutes les passions, les plus violentes et les plus aveugles : ce ne fut point Mahomet, mais Séide qui assassina Zopire!

La même pusillanimité au surplus, dont il avait donné tant de preuves dans le cours de ses fonctions publiques, il la montra de nouveau sur la fin de sa carrière politique : il mit autant de lâcheté à abandonner les rênes de l'État au 30 prairial, qu'il en avait mis quelque temps auparavant à déserter son poste de représentant du peuple, du moment qu'il était devenu périlleux.

Barthélemy, qui succéda à Letourneur, ne parut guère au Directoire, que pour y grossir la liste de proscription de fructidor. Indiqué par le parti du Corps législatif, en qui le Directoire avait le moins de confiance, il ne pouvait y être vu de très-bon œil, et l'on se flatta même, pendant quelque temps, qu'il n'accepterait point. Ce choix, en effet, était extrêmement déplacé dans les circonstances où nous nous

trouvions alors : l'on se plaignait depuis longtemps de la rentrée des émigrés et des prêtres déportés; de leur insolence et de leurs entreprises, surtout dans les campagnes, où ils effrayaient les hommes timides, et notamment la classe précieuse des acquéreurs de biens nationaux!..... Loin de chercher un homme nouveau pour placer à la tête du gouvernement, il importait, au contraire, d'y en appeler un qui, accoutumé aux entreprises et aux ruses des ennemis de la Révolution, donnât à la nation une garantie qu'il travaillerait efficacement à les déjouer; qui, indépendamment de l'intérêt public, eût encore un intérêt particulier très-pressant d'empêcher tout changement dans l'ordre des choses établi. Barthélemy ne présentait aucune de ces garanties : loin de là, d'un côté, il n'avait point paru en France, pendant tout le cours de la Révolution, qu'il avait été employé au dehors; il ne pouvait donc en connaître que bien imparfaitement le mécanisme, et nullement les hommes qui y avaient figuré, soit dans un sens, soit dans l'autre, d'une manière marquante : d'autre part, il n'était pas intéressé assez personnellement au nouvel ordre de choses, pour que l'on pût espérer que ce sentiment personnel, toujours si actif, viendrait se joindre à celui dicté par l'intérêt public. D'ailleurs, les circonstances exigeaient que l'on fît choix d'un homme à caractère, et Barthélemy n'avait que celui de la diplomatie, dans laquelle il avait été élevé; ce qui pouvait faire craindre qu'il ne fût toujours prêt à céder à un accommodement, lorsque la Constitution devait être entre les mains des directeurs, comme une barre d'acier, qui ne devait point fléchir.

Ce choix, indépendamment des opinions politiques de Barthélemy que l'on n'avait nulle raison de croire dangereuses, puisque le Directoire n'avait cessé de l'employer dans une mission de la plus haute importance, était donc réellement vicieux; mais le parti qui le proposa le présenta comme un acheminement vers la paix; Barthélemy avait alors la réputation de la désirer fortement et d'avoir puissamment contribué à conclure celles qui avaient été faites jusqu'alors, quoiqu'à cet égard, il eût été presque entièrement passif, ne s'étant presque jamais écarté des instructions précises et sévères qu'il avait reçues du gouvernement. La plupart de ces paix, d'ailleurs, avaient été conclues, sans même qu'il y eût servi d'intermédiaire, telles que celle de Sardaigne, de Naples et de Léoben. Cette considération néanmoins détermina une foule de représentants qui désiraient ardemment la paix générale, à lui donner leurs voix, sans attacher une assez grande importance aux inconvénients de cette nomination. Il faut avouer, toutefois, que les opinions extravagantes de Rewbell et Charles Lacroix en politique, pouvaient jusqu'à un certain point diminuer, aux yeux du Corps législatif, l'inconvenance de la nomination de Barthélemy, qui, à ce que l'on espérait, pourrait les ramener à des idées plus saines et plus raisonnables.

Barthélemy avait pour concurrents Merlin et Charles Lacroix d'une part, et Cochon de l'autre; mais les patriotes les plus prononcés de l'assemblée n'ayant pu se concilier à cet égard, le parti moyen qui n'entendait faire aucun reproche grave à Barthélemy, se décida en sa faveur. Il se fut beaucoup plus volontiers,

il est vrai, décidé pour Cochon qui avait donné tant de gages à la Révolution, mais le parti qui d'abord voulait porter Lacroix ou Merlin, ne s'étant lui-même décidé que trop tard en faveur de Cochon, ce fut Barthélemy qui l'emporta.

Il est probable que si Cochon, alors eût été nommé membre du Directoire, l'on eût évité la crise de fructidor, tant par son énergie, son activité, la connaissance personnelle qu'il avait des intrigues secrètes de Rewbel et de Barras, que par la confiance réciproque qui eût existé entre lui et Carnot, confiance qui, fondée sur une sévère probité, des talents et de nombreux services rendus à la République, eût probablement continué à captiver celle de Réveillère, ce qui eût fait avorter les projets criminels de Rewbel et de Barras.

Malgré ces considérations puissantes, le parti de Barthélemy l'ayant emporté, les amis de la République furent bien loin de désespérer de rendre ce choix utile à ses intérêts : il ne fut pas plutôt arrivé toutefois, que les membres du Corps législatif, qui avaient déterminé sa nomination, s'empressèrent de lui composer une espèce de petite cour et affectèrent de le louer sans mesure, aux dépens de ses collègues, ce qui, sous tous les rapports, était peu propre à lui en faire des amis; cependant Barthélemy parut au Directoire avec une telle modestie, une telle timidité même, qu'elle dût lever à l'instant toute défiance. Cette timidité, soit qu'elle vînt de la très-longue habitude qu'il avait eu de considérer ses nouveaux collègues comme des hommes à qui il devait obéir; soit qu'absent de France pendant le cours de la Révolution, il eût attaché à leurs noms des idées gigantesques, il ne put jamais la vaincre; et

le 17 fructidor, à sa dernière séance, il ne se présenta pas au Directoire avec plus d'assurance qu'il en avait montrée à la première; aussi, pendant tout le temps qu'il en a fait partie, jamais il n'a pu prendre sur lui de soutenir une opinion contre un de ses collègues qui lui en imposaient à tel point que souvent il tremblait dès qu'ils élevaient la voix d'un ton un peu plus animé qu'à l'ordinaire : il poussait la patience jusqu'à tolérer, de la part de quelques-uns d'eux, des propos outrageants. Il est à croire, cependant, qu'il ne fut pas toujours resté dans cette sorte d'anéantissement; mais s'y étant ainsi dévoué volontairement pendant longtemps, il aurait eu nécessairement beaucoup de peine à s'élever à un autre rôle, d'autant plus qu'une extrême douceur formait essentiellement le fond de son caractère.

Il est difficile, il faut l'avouer, de reconnaître dans un tel homme un conspirateur, et surtout un conspirateur assez dangereux pour se trouver forcé de violer la Constitution d'un grand peuple pour l'atteindre!...

Instruit dans la journée du 17 fructidor qu'il devait, cette nuit-là même, y avoir un mouvement, et averti vers minuit que les triumvirs étaient rassemblés chez Rewbell avec leurs ministres et leurs généraux; que déjà les troupes s'ébranlaient de toutes parts, il vint chez Carnot : lui ayant demandé ce qu'il pensait que voulaient faire leurs collègues et si son intention n'était pas de se rendre près d'eux? Carnot lui répondit que, s'ils étaient réunis dans la salle du conseil, il s'y rendrait sur-le-champ, mais que paraissant être en conciliabule particulier et secret, il attendrait qu'on

le fît avertir; que, quant à leurs projets, il avait lieu de croire qu'ils en voulaient à sa vie, tandis que pour lui, ils se contenteraient probablement de lui enlever sa place!... Barthélemy le quitta avec le plus grand calme, et, peu de temps après, il fut arrêté par les mêmes gardes qui n'avaient pu se saisir de Carnot! Mais, instruits alors par l'expérience, ils avaient pris la précaution de placer des sentinelles à toutes les issues du logement de Barthélemy, de manière qu'ayant voulu se soustraire à l'arrestation, par le moyen d'une porte dérobée qui donnait sur la rue de Vaugirard, il fut forcé de rentrer chez lui, sa santé délabrée ne put lui empêcher d'être déporté à la Guyane!... Il importait trop au triumvirat de le faire croire dangereux, pour user envers lui de quelque humanité! Depuis, il a su échapper à la tyrannie et trouver le moyen de revenir en Europe, où, sans doute, il ne songe pas à s'exposer à de nouvelles chances révolutionnaires!

CONCLUSION

Pour peu qu'on veuille s'occuper de rapprocher et de comparer les faits historiques dont on vient de tracer le tableau, l'on s'apercevra facilement qu'on peut diviser ces faits en deux époques bien distinctes, celle avant et celle depuis le traité de Léoben, dont la ratification par le Directoire constitutionnel eut lieu dans le courant de floréal an V, peu de jours avant le premier tirage au sort de ses membres.

Dans la première époque, tout prospère entre ses mains... Dans la seconde, tout s'écroule et se remplit

de ruines autour de lui! Avilissement du Corps législatif; sa mutilation deux fois renouvelée; proscription d'une partie considérable de ses membres et de ceux du Directoire exécutif; violation manifeste du pacte constitutionnel; arbitraire consacré par les lois; menaces et outrages faits au peuple dans les adresses et proclamations de ses premiers magistrats; épuisement total du Trésor et du crédit publics; épouvantables désastres dans les armées de terre et de mer; tout espoir de paix prochaine évanoui; divisions funestes dans l'intérieur! Tel est en raccourci le tableau malheureusement trop fidèle de cette seconde époque.

Que l'on écoute sur la première, au contraire, le représentant du peuple Boulay (de la Meurthe), dont l'opinion à cet égard ne peut paraître suspecte :

« Voyez, dit-il, dans un discours prononcé au Con-
« seil des Cinq-Cents, à la séance du 3 vendémiaire
« an VI; voyez quelle était la position du gouverne-
« ment et de la République, à l'époque du 1er prairial
« an V... La tranquillité avait été menacée par des
« factions contraires; le Directoire les avait également
« comprimées, et nulle secousse n'avait eu lieu; la
« guerre avait été conduite avec une activité et des
« succès miraculeux; les ennemis, écrasés de tous
« côtés, se croyaient heureux que nous voulussions
« consentir à la paix. Au dedans, le papier-monnaie
« était tombé doucement pour faire place à la circu-
« lation du numéraire métallique qui reparaissait par-
« tout assez abondamment; le commerce, tous les
« genres d'industrie n'attendaient que la paix pour se
« déployer avec énergie; enfin, tout annonçait un
« avenir heureux, et certes le Directoire devait être

« considéré comme ayant une part éclatante à cette « amélioration des choses... »

A quelles causes attribuer cette prodigieuse différence dans ces deux époques?

C'est dans la solution de cette importante question que doivent se trouver les véritables moyens de restauration de la chose publique.

Toute erreur à cet égard ne serait pas moins funeste pour la République, que ne le pourrait être, pour un malade, celle de son médecin, qui aurait mal jugé des symptômes de sa maladie.

Qu'à l'époque du 18 fructidor an V l'on se soit trompé sur ces causes, cela se peut concevoir, les maux n'avaient point alors été poussés à l'extrême, comme ils l'ont été depuis; et quelques branches essentielles même de l'administration, telles notamment que la partie de la guerre, se trouvaient encore au plus haut point de splendeur; mais aujourd'hui que les maux peuvent être appréciés dans toute leur étendue, il doit suffire, pour bien connaître ces causes, d'être instruit exactement des faits; ils sont consignés dans le précis historique que l'on vient de parcourir; il ne s'agit plus que d'en tirer les conséquences qu'ils présentent.

Remarquons d'abord que tous les maux auxquels la République est en proie aujourd'hui ne proviennent que de la conduite immédiate du Directoire seul; ainsi les funestes divisions qui existent dans l'intérieur ont été excitées par lui seul, non-seulement par les mesures arbitraires et inconstitutionnelles de fructidor an V, mais postérieurement encore par ses adresses, ses messages, ses proclamations, ainsi que par la foule des destitutions qu'il a prononcées, dans l'intention

de dominer les élections, tant en l'an VI qu'en l'an VII, afin de conserver son autorité dictatoriale; actes qui ont déterminé la loi, destructive de toute espèce de liberté, du 22 floréal an VI[1], et menacé, en l'an VII, la nation d'une loi semblable et d'un nouveau fructidor combinés!...

Si ce dernier coup, qui eût été mortel pour la liberté, a été évité, la République ne le doit-elle pas tout entier à la courageuse énergie de ses représentants, en même temps qu'à la sécurité du Directoire, qui avait cru trop légèrement son despotisme fondé sur leur asservissement ou leur pusillanimité, sans calculer qu'ils n'attendaient qu'avec la plus grande impatience le moment de secouer le joug honteux sous lequel il osait, depuis plus de deux ans, les tenir asservis?

A l'extérieur, n'est-ce pas lui seul qui, au lieu de profiter du traité de Léoben pour donner la paix générale à l'Europe, a provoqué, au contraire, contre la République une coalition plus terrible encore que la première, en attaquant nos plus anciens et plus fidèles alliés, en violant les traités les plus solennels, les droits les plus sacrés des gens et des nations? N'est-ce pas lui qui, seul, a excité contre nous, par son inconcevable despotisme, la haine des peuples mêmes qui venaient d'associer leur sort au nôtre, qui a mutilé et désorganisé nos armées, perdu nos flottes et amoncelé contre nous les forces de presque toute l'Europe? N'est-ce pas lui seul qui a rendu nécessaire la levée totale de la conscription militaire? Et cela lorsque la réquisition

[1] Mai 1798.

n'est point encore rentrée dans ses foyers, ce qui, en désolant l'agriculture et l'industrie, jette le désespoir dans une foule immense de familles, et menace la République du plus affreux marasme? N'est-ce pas lui seul qui, en provoquant ainsi une nouvelle guerre, dont il est impossible de prévoir ni les termes ni les résultats, a ranimé l'activité des déprédations, achevé d'anéantir le crédit public et épuisé toutes les ressources nationales? N'est-ce pas lui seul enfin qui a osé remettre en problème la durée même de la République?

Si la conduite du Directoire seul a causé tous ces maux depuis le traité de Léoben, lorsqu'au contraire jusqu'alors tout avait prospéré entre ses mains, qu'on voie donc la véritable cause de nos maux où elle se trouve réellement, et qu'on n'essaye point de se faire illusion en la cherchant ailleurs.

Elle existe dans le changement absolu de système de la part du Directoire, et dans l'incapacité de ceux de ses membres qui l'adoptèrent, à l'époqne du traité de Léoben; changement qui, pour se manifester avec plus d'éclat, dut nécessairement attendre le résultat incertain du premier tirage au sort, qui eut lieu quelques jours après; mais le remplacement constitutionnel ne fut pas plutôt effectué, qu'il se déclara deux partis bien prononcés au Directoire : l'un pour la paix, et l'autre, en majorité, pour la continuation de la guerre.

Ce dernier système était trop odieux à la nation pour qu'en le suivant avec activité, l'on ne cherchât pas en même temps à le masquer par tous les moyens possibles; l'on pensa que le meilleur était de détourner l'attention publique de cet objet important, et c'est

ce qui fut on ne peut pas plus facile d'après la situation victorieuse de nos armées, et quelques écarts du nouveau corps législatif.

Au lieu de travailler à le ramener et à éclairer son zèle sur les vues secrètes de quelques meneurs, on ne s'occupa au contraire qu'à l'irriter, qu'à l'exaspérer de plus en plus par des messages ou autrement, ne doutant pas de l'effet nécessaire que devait produire une conduite aussi peu ménagée sur un corps nombreux et puissant! En établissant ainsi la division entre lui et le corps législatif, le Directoire compta sur la prépondérance que la victoire, dont l'éclat rejaillissait principalement sur lui, lui donnerait dans l'opinion, et dans l'action sur le secours des troupes accoutumées à vaincre sous ses ordres.

Ce plan arrêté, le corps législatif fut signalé à la nation comme un ramas de conspirateurs; l'on profita du malaise et même des désordres partiels, inévitables à la suite des grandes révolutions, pour exaspérer le peuple contre lui; l'on feignit de ne pouvoir parvenir à conclure la paix, tant par le refus de nouveaux subsides, que par l'espoir, disait-on, que la marche du corps législatif avait redonné à nos ennemis et aux contre-révolutionnaires de l'intérieur : cet artifice bien ménagé devait produire une explosion, et il la produisit effectivement, non par une insurrection du peuple, qui, bientôt éclairé, eût pu prendre une direction entièrement différente de celle que l'on désirait, mais par l'emploi facile et prompt de la force armée, sur l'obéissance passive de laquelle le Directoire crut pouvoir compter.

L'effet nécessaire de ce coup d'éclat fut de re-

mettre toute l'autorité entre les mains du Directoire; la minorité qui était pour la paix fut proscrite comme conspiratrice! Dès lors rien ne put s'opposer à l'exécution du système qui se développa depuis, avec toutefois les précautions nécessaires pour caresser les vœux bien connus de la nation pour la paix, et la laisser dans l'erreur où il l'avait entraînée, relativement à quelques-uns des proscrits : il conclut, en conséquence, presque à l'instant, par l'entremise de Bonaparte, qu'il savait aussi désirer très-ardemment la paix, mais qu'il ne pouvait perdre encore le traité de Campo-Formio, que son intention était bien d'annuler à la première occasion favorable qu'il ferait naître, que d'ailleurs il eût pu faire six mois plus tôt, mais dont il crut le simulacre nécessaire, à cette époque, pour achever de fixer en sa faveur l'opinion publique qu'il voyait être encore incertaine.

Ainsi, le peuple trop souvent aveuglé, fut conduit, dans cette circonstance décisive, à maudire ceux mêmes qui s'étaient sacrifiés pour lui, et à baiser respectueusement les mains qui le déchiraient!...

Il ne dut cependant pas tarder à se désorganiser, lorsqu'il vit Bonaparte, ce véritable héros de la guerre et de la paix, rappelé de Rastadt, et envoyé au delà des mers, susciter d'autres ennemis à la République, pendant qu'on préparait autour d'elle de nouvelles hostilités qui eussent rendu plus que jamais ses services nécessaires, ainsi que ceux de la nombreuse élite qui l'accompagnait : comment aurait-on pu supporter la présence d'un tel censeur?

Il fut facile de se servir de son bouillant courage et de son enthousiasme des grandes choses, non-seu-

lement pour l'éloigner, mais même pour le faire concourir, malgré lui, à l'exécution du système chéri de bouleverser l'Europe.

Pour le mieux séduire, l'on fit accompagner son armée d'une multitude de savants et d'artistes distingués, qui semblaient plutôt annoncer une marche triomphale et l'établissement d'une riche et paisible colonie que celle d'une armée qui devait bientôt avoir à combattre, dans un climat dévorant, contre toutes les forces réunies d'un empire immense et celles de ses alliés.

A cette explication simple, tirée de l'histoire et de la nature même des faits, opposera-t-on celle apologétique de la conduite du Directoire pendant l'espace de temps qui s'écoula depuis le traité de Léoben jusqu'au 18 fructidor, fondée sur les désordres qui eurent lieu à cette époque dans l'intérieur de la République? Il est facile de démontrer que, cette explication fût-elle aussi naturelle qu'elle est réellement forcée et contraire à tous les faits, sa conduite subséquente en ferait reconnaître aujourd'hui toute la fausseté, puisqu'il est évident que si, avec l'étendue de pouvoir dont il a joui depuis, il n'eût voulu que la paix et la prospérité de la République, elle en jouirait pleinement aujourd'hui, lorsqu'au contraire elle ne s'est jamais trouvée dans une situation aussi critique tant à l'extérieur que dans l'intérieur.

Si, comme l'a prétendu la majorité du Directoire, l'embarras et le malaise où l'on se trouvait avant le 18 fructidor ne provenaient que de mauvaises mesures législatives provoquées par des conspirateurs, et non, en très-grande partie, de la force même des

choses qui exigent nécessairement un certain temps pour l'établissement paisible d'un nouveau gouvernement, surtout dans un grand État, comment se fait-il donc que, depuis cette époque où, sans résistance, il a lui-même dicté les lois qu'il a jugées convenables, l'on se trouve, après deux ans de l'exercice du pouvoir le plus absolu, dans une situation pire, à tous égards, que celle où l'on était auparavant?

N'est-il pas démontré, d'après cela, de la manière la plus évidente, que les attaques faites, depuis le traité de Léoben jusqu'au 18 fructidor, au corps législatif par la majorité du Directoire, quoique dirigées en apparence par le seul amour du bien public, avait réellement pour motifs secrets de s'emparer de toute l'autorité nationale, dans la seule vue d'exécuter ce système destructeur, caressé depuis longtemps par cette majorité, et né des prodigieux succès de nos armées, de faire une guerre d'extermination à toute l'Europe, pour la révolutionner?

Si c'eût été l'amour du bien public qui l'eût conduite, dans les événements de fructidor, ne se serait-elle pas empressée de les constitutionnaliser, au lieu de provoquer elle-même, et de laisser subsister ensuite des mesures arbitraires, destructives de toutes libertés et de toutes constitutions, au lieu de permettre que, l'innocent se trouvant confondu avec le coupable, celui-ci échappât aux peines qu'il avait justement méritées, tandis que l'autre resterait proscrit?

L'autorité et le crédit supposés des prévenus pourraient avoir arrêté tout au plus, pendant un temps très-limité, le cours ordinaire de la justice nationale; mais une fois ce danger, plus chimérique d'ailleurs

que réel, passé, pourquoi leur procès ne leur a-t-il pas été fait constitutionnellement?

C'est, il n'y a plus à en douter, que l'on craignait avec raison, de voir jaillir la vérité des discussione libres qu'eût nécessairement entraînées ce grand procès; c'est que le grand projet de guerre se trouvait alors arrêté, par la volonté bien prononcée qu'eût manifestée la nation; c'est qu'enfin elle eût reconnu que les plus grands coupables n'étaient pas parmi ceux qu'on s'était plu à lui signaler, et que ceux-là mêmes qui l'étaient parmi eux eussent pu être dès le principe facilement atteints, sans aucune secousse quelconque, par des mesures constitutionnelles; qu'enfin l'on y avait compris, par le plus horrible de tous les machiavélismes et peut-être par des passions plus basses encore, ceux mêmes que l'on savait, non-seulement être les plus dévoués à la République, mais encore lui avoir rendu et être à même de lui rendre de nouveau les plus grands services?

Ce n'est pas, comme] l'on voit, que je pense qu'il n'existât point de coupables dans le nombre considérable des proscrits de fructidor, mais seulement que s'il était devenu indispensable de les poursuivre et de les punir, ils devaient l'être constitutionnellement; et qu'il n'y avait aucun motif quelconque d'expulser arbitrairement plus de deux cents membres du corps législatif, et de briser ainsi tous les ressorts du pacte social, pour y parvenir; que cette mesure extrême enfin ne pouvait servir qu'à saisir du pouvoir suprême la majorité du Directoire, dont les projets étaient d'en faire usage pour prolonger indéfiniment la guerre.

Enhardie par ce premier succès qui lui avait valu la conquête de la France sans brûler une seule amorce, cette majorité pensa qu'elle était due à ses vastes combinaisons, et ne douta plus que celle du reste de l'Europe ne dût la suivre bientôt.

Les succès ont été loin de répondre à son attente, et elle a été obligée de reconnaître, malheureusement trop tard, que non-seulement elle n'avait point les talents nécessaires pour l'exécution d'un plan aussi vaste, mais qu'elle n'avait pas même ceux qui lui eussent été indispensables pour maintenir la République dans l'état où elle s'en était saisie au 18 fructidor, ou plutôt, dès le traité de Léoben, temps qui lui avait été nécessaire pour préparer cette journée.

L'on voit donc clairement par ce développement que, des deux époques de cette histoire, la première n'a été prospère que par suite d'une administration véritablement sage et éclairée, en même temps qu'énergique, et que dans l'autre, nous n'avons été précipités de malheurs en malheurs que par une conséquence naturelle d'un système gigantesque et tyrannique, conçu par des hommes incapables de combinaisons politiques et militaires, même les plus simples; système d'ailleurs entièrement contraire au bonheur et aux vœux de la nation, qui désirait ardemment de se reposer dans les douceurs de la paix des secousses multipliées de la Révolution.

Les causes bien connues de nos prospérités et de nos revers, il est facile d'en conclure quels sont les remèdes qui conviendraient en ce moment à notre position; ces remèdes, comme nos maux, sont de deux sortes : ceux relatifs à notre situation intérieure,

et ceux qui le sont à notre situation avec les puissances étrangères.

Dans l'intérieur, il faut rétablir la confiance des citoyens envers les autorités constituées; et cette confiance ne peut être rétablie que par le rétablissement même de la Constitution; car, tant que ce rétablissement plein et entier n'aura pas lieu, le peuple sera dans une continuelle appréhension de mesures révolutionnaires et conséquemment sera privé de toute espèce de repos comme les autorités de toute confiance : en vain dirait-on que ceux qui gouvernent aujourd'hui ne sont pas ceux qui ont violé la Constitution, et qu'ils méritent par eux-mêmes cette confiance; il serait facile de répondre que ce n'est point de tel ou tel fonctionnaire public qu'elle s'éloigne, mais de l'autorité elle-même qui souffre qu'elle reste violée impunément; car, en tolérant cette impunité, elle peut être supposée n'être pas éloignée de commettre une semblable violation, et de ne ménager ceux qui lui ont porté les premiers coups que pour qu'on use envers elle, dans l'occasion, de semblables ménagements! Tout palliatif à cet égard, même celui de changer la Constitution, ne peut donc amener de résultats satisfaisants; il est temps que le peuple apprenne par expérience quels sont les grands avantages attachés aux fonctions temporaires; et que ceux appelés à les remplir sachent que s'ils en abusent, il arrivera bientôt un moment où ils pourront être facilement atteints par la loi comme tous simples citoyens, dans la classe desquels ils doivent rentrer; les soustraire à cette facile responsabilité, ce serait, de la part de ceux qui leur succèdent, se rendre eux-mê-

mes coupables du plus grand des crimes, en ce qu'ils inoculeraient dans la République représentative les vices héréditaires de la monarchie et du despotisme organisé.

Ce premier pas fait, qui, il faut l'avouer, est le plus difficile, mais n'en est pas moins indispensable, que tout arbitraire quelconque soit banni du gouvernement, et toutes mesures extra-constitutionnelles de la législation; qu'armées de lois sévères, mais justes, qui accordent une protection spéciale à ceux qui ont coopéré à la Révolution, et maintiennent sous une exacte surveillance ceux qui s'y sont opposés, les autorités constituées, dans toutes leurs ramifications, ne parlent et n'agissent qu'en leur nom; et bientôt vous verrez renaître cette confiance si nécessaire; vous verrez renaître cette énergie républicaine, cet enthousiasme de la liberté, qu'elle seule peut produire!... Le peuple alors, ayant réellement des droits à défendre, on le verra se précipiter, au moindre appel de ses magistrats, pour se porter partout où cette liberté et son indépendance pourraient se trouver menacées.

Mais, pour pouvoir compter sur de semblables sacrifices, que le peuple soit assuré qu'on ne pourra plus trafiquer de ses sueurs et de son sang, pour, sous prétexte de la défense de son territoire, lui faire entreprendre l'usurpation de celui de ses voisins; pour, sous prétexte de maintenir sa liberté, lui faire attaquer les gouvernements des autres peuples, même les plus faibles et les moins dangereux pour lui; pour, sous prétexte de lui donner des limites naturelles, lui ménager adroitement de nouveaux sujets de guerre, en commençant par les excéder; pour enfin, sous pré-

texte de venger des injures et de punir des gouvernements, lui faire déclarer des guerres d'extermination de peuple à peuple et de nation à nation!....

Alors, fort de l'opinion publique, le gouvernement verra renaître des phalanges victorieuses et se dissiper ces forces accumulées de toutes les parties du monde contre la République, ou plutôt contre l'absurde système de ses gouvernants; système qui lui a remis les armes à la main lorsqu'elle pouvait se reposer sur tant de triomphes et de conquêtes que, depuis longtemps déjà, l'on ne songeait plus à lui disputer.

Mais si, enhardis par leur nombre et par quelques succès passagers, ces cruels ennemis osaient reprendre l'odieux projet d'attaquer de nouveau notre indépendance et notre liberté, qu'alors la foudre républicaine éclate sur leurs têtes! Que nos meilleurs soldats, nos meilleurs capitaines ne périssent plus victimes de plans mal combinés, plus mal conçus encore, où l'entêtement, les passions et la sottise ont tenu lieu, pendant si longtemps, d'instruction, de talents et d'expérience! Qu'ils soient tracés par ce génie brûlant et fécond qui fit chanceler deux fois sur leurs trônes tous les rois ennemis de la République, en organisant la victoire dans les immortelles campagnes de l'an II et de l'an IV! Que ce guerrier fameux revienne, avec son intrépide armée, présenter une seconde fois, d'une main conquérante, l'olivier de la paix à ces nations vaincues; qu'un gouvernement sage en pose enfin lui-même les bases, avec la dignité et la modération qui, seules, peuvent en assurer la durée et convenir à un grand peuple qui a placé sa liberté au-dessus de toutes les autres puissances!....

LA POLITIQUE

DU GOUVERNEMENT ANGLAIS DÉVOILÉE

DE 1789 A 1800

CHAPITRE PREMIER

DISPOSITIONS DU PEUPLE ANGLAIS EN FAVEUR DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE PREMIÈRES INTRIGUES DU PARTI MINISTÉRIEL.

L'Angleterre sortait à peine d'une crise aussi menaçante qu'imprévue, lorsque les grands événements qui signalèrent les premières époques de la Révolution française éclatèrent. L'attention du ministère britannique, auparavant fixée tout entière sur les mouvements qui en présageaient l'approche, avait été forcée de se replier sur ses propres intérêts et d'abandonner pour un temps les combinaisons de sa perfide politique, pour conjurer les orages intérieurs qui semblaient devoir livrer l'Angleterre à des agitations longues et pénibles.

Mais cette crise n'avait été que passagère : la maladie de Georges, qui l'avait occasionnée, n'ayant pas eu de suites, il ne fut plus question de l'établissement

d'une régence; le parti de l'opposition, en perdant l'espoir de faire tomber la puissance royale entre les mains du jeune prince de Galles, qui lui était dévoué, était rentré dans sa première dépendance politique; et le parti ministériel que cette Révolution devait anéantir avait repris son crédit et avec lui toute son influence sur les affaires publiques.

Cette circonstance, qui semble n'avoir aucun rapport avec la Révolution française, en eut cependant un très-grand, en ce qu'elle confirma dans le pouvoir un parti dont les principes devaient être si funestes à l'établissement de la liberté en France : entre le parti de Fox et celui de Pitt, tout changeait relativement aux affaires de la Révolution française, et il n'y a pas de doute que, si l'opposition eût obtenu dans cette circonstance le triomphe qu'elle ambitionnait, l'Angleterre n'eût point souillé son existence politique par des crimes contre le droit des nations, qui, tôt ou tard, appelleront contre elle la vengeance de tous les peuples libres de l'univers.

Cette conjecture est surtout justifiée par la manière avec laquelle les partisans de l'opposition accueillirent la nouvelle des premiers événements de la Révolution française; tandis que le parti ministériel gardait sur ces événements un silence glaçant, présage sinistre des desseins qu'il méditait, l'enthousiasme fut au comble parmi tous les membres du parti contraire : les gazettes, qui lui étaient dévouées, célébrèrent à l'envie le triomphe du peuple français sur le despotisme; et la liberté de la presse, prenant un nouvel essor, l'Angleterre fut, en un instant, inondée de productions de tous genres, où, à la faveur des élé-

ges prodigués à la Révolution française, d'anciennes prétentions sur la réforme de la représentation nationale étaient renouvelées, en même temps qu'on éveillait la méfiance du patriotisme sur les intentions des agents de la cour.

Mais cet enthousiasme devint bien autrement alarmant pour le parti qui méditait en secret la ruine de la France, lorsque, par un acte solennel de patriotisme, le parti de l'opposition annonça publiquement son adhésion aux principes de la Révolution française.

La société réunie à Londres pour célébrer l'anniversaire de la Révolution de 1688 résolut d'offrir à l'Assemblée nationale de France l'hommage de ses félicitations sur l'heureuse révolution qui s'opérait dans ce pays. Cette société était présidée alors par milord Stanhope; elle avait pour secrétaire le docteur Price, déjà célèbre en Angleterre par ses écrits en faveur de l'indépendance de l'Amérique; et elle était composée de trois cents membres, aussi distingués par leurs lumières que par leur haine contre le despotisme ministériel.

On avait déjà, selon l'usage, porté plusieurs toasts patriotiques, lorsque le docteur Price proposa ainsi la rédaction de l'adresse qui devait être faite à l'Assemblée nationale de France.

« La société instituée en commémoration de la Ré« volution d'Angleterre, abjurant tout préjugé na« tional et se réjouissant sincèrement de tout triom« phe de la liberté et de la justice sur le pouvoir « arbitraire, se fait un plaisir des plus purs d'offrir à « la représentation nationale de France ses félicita« tions sur la Révolution heureuse qui vient de s'o-

« pérer dans ce pays, et sur l'heureuse perspective « que cet événement présage aux deux premiers peu- « ples du monde, d'une participation commune aux « bienfaits de la liberté civile et religieuse; elle ne « peut s'empêcher d'ajouter ses vœux très-ardents en « faveur d'une Révolution si importante, ni d'expri- « mer en même temps la satisfaction particulière « qu'elle ressent, en réfléchissant sur ce que peut un « exemple aussi glorieux donné par la France, pour « affermir les droits inaliénables de l'homme, en ou- « vrant ainsi le chemin à une réformation générale « des gouvernements de l'Europe, et pour rendre le « monde entier libre et heureux. »

Tout le monde sait quelle sensation agréable produisit dans l'Assemblée nationale, et dans la France entière, cette adresse dictée par le patriotisme et la fraternité; il en résulta un décret par lequel il fut arrêté que le Président de la représentation nationale de France écrirait à la société de la révolution d'Angleterre, pour lui exprimer avec quelle sensibilité le peuple français voyait s'effacer les traces d'une rivalité désastreuse entre les deux peuples, pour faire place à l'union et à la concorde, si désirables pour l'affermissement et le triomphe de la liberté.

Cette correspondance, dont le but était si évidemment contraire aux projets du gouvernement britannique, et que rehaussèrent encore les papiers publics, fit une impression profonde sur l'esprit de la nation anglaise : dans toutes les sociétés, dans tous les cafés, sur toutes les places publiques, il n'était question que de la Révolution de France, et des suites heureuses qu'elle devait avoir pour les deux nations; on la cé-

lébrait sur les théâtres, on la chantait dans les rues de Londres, on la préconisait jusque dans les temples.

Et à ce sujet, nous ne pouvons nous refuser de rapporter un morceau d'un discours prononcé par le docteur Price, qui fit alors la plus grande sensation à Londres, et qui fut lu dans toutes les classes :

« Après avoir joui, disait l'orateur, des bienfaits de « la révolution de ma patrie, j'ai été réservé au bon- « heur de contempler encore deux révolutions glo- « rieuses. Ah! je crois en voir déjà les suites heu- « reuses; l'amour de la liberté se répandant sur la « surface du globe; un amendement général dans les « choses humaines, la domination des rois faisant « place à l'empire des lois, et la raison et la conscience « succédant au joug sacerdotal. Courage! amis de la « liberté! Écrivains qui honorâtes votre plume en la « consacrant à sa défense; les augures sont aujour- « d'hui pour vous; goûtez la consolation de n'avoir « pas travaillé en vain; voyez les peuples s'élevant « à votre voix du long sommeil de l'esclavage, briser « leurs fers, et demander justice de leurs oppres- « seurs. »

C'est à cette force d'opinion que la France dut peut-être l'espèce de retenue qu'affecta le gouvernement anglais, pendant les premières époques de sa Révolution. Mais si elle n'eut point à combattre d'abord en lui un ennemi ouvertement déclaré, elle eut du moins à lutter contre les sourdes combinaisons d'une politique astucieuse et perfide qui préparait de loin sa ruine, et attisait avec une cruelle industrie, les éléments combustibles qu'elle renfermait dans son sein.

Depuis la paix de 1783, le cabinet de Saint-James, par le concours de plusieurs opérations diplomatiques qui trouveront ailleurs leur développement, avait enlevé au gouvernement français presque tous ses alliés; à la faveur des troubles qui agitaient la France sous l'empire versatile et tyrannique d'un ministre faible et oppresseur, elle l'avait placée dans une espèce d'isolement politique, dont l'effet était de la livrer, pour ainsi dire tout entière, aux spéculations de sa cupidité et aux tentatives de son ambition. Lié par un traité de commerce avec elle, le peuple français avait droit d'en attendre des secours dans sa détresse; mais la politique du ministère anglais, en formant les frêles tissus de ce traité, avait préparé tous les moyens de le rendre onéreux à la France, et de l'éluder au gré de ses caprices ambitieux.

C'est ce qui arriva dès la première époque de la Révolution française. On se rappelle que dans les mois qui suivirent la mémorable journée du 14 juillet, la France se trouva menacée d'une disette que les circonstances rendaient encore plus alarmante : dans cette situation, le gouvernement s'adressa au ministère anglais, afin d'en obtenir l'autorisation nécessaire pour une acquisition de vingt mille sacs de blé dans l'intérieur de l'Angleterre, qui regorgeait alors de grains. L'affaire ayant été portée devant le Parlement qui était alors assemblé, plusieurs membres de l'opposition sollicitèrent, au nom de l'humanité et du voisinage, l'octroi de ce secours. Mais Pitt s'y opposa avec chaleur, la demande de la France fut rejetée, et toute exportation de grains fut interdite sous les peines les plus sévères.

CHAPITRE II

PROPOSITION INSIDIEUSE FAITE PAR LE PARTI MINISTÉRIEL D'ABOLIR LA TRAITE DES NOIRS.

L'un des plus puissants ressorts que le ministère anglais déploya contre la France, engagée dans les premiers pas de sa Révolution, celui qui a peut-être le plus puissamment influé sur les catastrophes qui ont suspendu l'établissement de la liberté dans son sein, c'est la discussion qui fut agitée au Parlement d'Angleterre, sur l'abolition de la traite des noirs, dans le moment où l'enthousiasme pour la réforme des abus attentatoires aux droits de l'humanité, entraînait en France tous les esprits, et pouvait rendre si faciles les opérations les plus dangereuses.

Cette grande question de la traite des nègres avait déjà été débattue au Parlement, sans avoir entraîné aucun résultat : le gouvernement et le Corps législatif avaient paru sentir alors que, pour satisfaire à l'humanité qui réclamait sans doute l'abolition de l'esclavage des noirs, il fallait se mettre à portée d'offrir au commerce national des moyens plausibles de suppléer à l'utilité présumée de l'importation des nègres aux colonies anglaises, et la question sur la traite des noirs, sans avoir été positivement rejetée, avait été ajournée indéfiniment.

Les choses étaient dans cet état, lorsque tout à coup cette question fut de nouveau soumise au Parlement d'Angleterre par Wilberforce, l'un des amis de Pitt, et son confident intime. Personne ne doute aujourd'hui que cette seconde discussion, présentée

d'une manière si intempestive, ne fût un piége tendu à l'imprudente bonne foi des Français. Eh! n'aurait-il pas dû suffire aux vrais amis de la liberté de savoir que la question, si délicate de la traite des nègres, avait été reproduite par le parti ministériel d'Angleterre, pour se méfier des motifs qui l'avaient inspirée? Mais on n'avait pas encore l'expérience du profond machiavélisme du gouvernement britannique; le parti de l'opposition lui-même y fut trompé; la discussion fut sincère de sa part; des écrits lumineux, où respirait l'amour de l'humanité le plus pur, donnèrent encore plus de solennité aux débats; et les idées anglaises, traversant les mers, vinrent comme un brandon fatal répandre sur la France les étincelles qui devaient porter l'incendie dans ses colonies et les embraser du feu de la guerre civile.

Alors, en effet, les amis des noirs qui depuis longtemps plaidaient en France la cause de cette portion si intéressante de l'humanité, crurent que rien ne devait plus balancer les jugements de l'Assemblée nationale sur la grande question de la traite des nègres; tout ce qui se prononçait en leur faveur, dans le Parlement d'Angleterre, était recueilli dans leurs écrits; l'approbation que Pitt lui-même, ce partisan déclaré du despotisme, donnait au projet d'abolition de l'esclavage des noirs, leur parut un argument sans réplique; on se précipita enfin dans le piége, et l'on ne parut plus animé que de la crainte d'être précédé par des rivaux, dans ce grand acte d'humanité.

Mais lorsque la querelle fut échauffée entre les amis des noirs et les colons dont les intérêts se trouvaient essentiellement liés au maintien de l'esclavage

des nègres ; lorsque les passions aigries ne laissèrent plus aucun espoir de réconciliation entre ces deux partis, l'astucieux Pitt et ses adhérents firent dérisoirement ajourner la question au mois de janvier 1800, bien persuadés que les torches de la guerre civile, allumées pendant cet intervalle de temps dans les colonies françaises, ôteraient à jamais à l'Angleterre la pensée de reprendre cette dangereuse discussion.

Quel peuple opprimé, entendant parler de liberté, d'égalité, d'anéantissement de distinctions auxquelles il ne lui était pas permis d'atteindre, est capable de résister à cet appât séduisant et adroitement présenté par des hommes perfides ? Telle fut, dans les colonies françaises, la position des hommes de couleur, et, par une suite nécessaire des noirs, qu'une oppression plus rigoureuse encore rendait plus impatients d'un meilleur sort ; tandis qu'on agitait sur les bords de la Seine la question de leur liberté, des émissaires, aux gages du gouvernement anglais, soufflaient dans les deux partis l'esprit de haine et de vengeance ; et l'on terminait à peine à Paris l'ouvrage imparfait de leur pacification, que déjà le voyageur, retourné dans les colonies, plein du souvenir de ces plaines couvertes de richesses, de ces villes commerçantes et peuplées, de ces nombreux vaisseaux qui, à travers l'immense intervalle des mers, formaient entre l'Europe et l'Amérique une chaîne non interrompue de liaisons, était stupéfait de ne rencontrer que des décombres et des cendres à la place de ces miracles d'industrie, que des traces du fer et du feu au lieu de ces habitations opulentes et pressées, que des déserts là où, la veille pour ainsi dire, ses yeux satisfaits

avaient contemplé le mouvement d'une population active et laborieuse.

A la vue de tant de désastres accumulés en si peu de temps, quel Français ne tourne pas ses regards vers le farouche gouvernement anglais, et ne l'accuse pas de les avoir produits? Sans doute les preuves matérielles manquent et manqueront toujours à cette accusation ; mais n'est-elle pas fondée sur la plus parfaite vraisemblance et sur les résultats des événements? Qu'a fait l'Angleterre, après avoir agité la question insidieuse de la traite des nègres, et après avoir si perfidement dirigé vers les colonies françaises, l'étincelle qui les a embrasées? A-t-elle seulement adouci l'esclavage rigoureux de ses noirs? A-t-elle modifié en rien son régime colonial bien plus dur que celui de la France? Non. Ce gouvernement atroce, qui s'était paré du vernis de l'humanité, n'en a pas continué avec moins d'ardeur ce trafic honteux contre lequel il avait paru s'élever; ses nombreux vaisseaux n'en ont pas couvert avec moins d'avidité les côtes de l'Afrique, pour y chercher des esclaves et les vendre à toutes les nations! Wilberforce lui-même, ce philanthrope qui s'était si tendrement apitoyé sur le sort des noirs, ne s'est presque plus fait entendre : ardent à seconder dans la suite les projets de ce ministre, dont la politique tortueuse et cruelle a fait périr en Europe, en quelques années, plus d'hommes que l'Afrique n'en a peut-être jamais fournis à l'Amérique, il n'a plus agité que faiblement la question de la traite des noirs, ou s'il l'a quelquefois remise à la discussion, ce n'a été que pour entretenir une effervescence favorable aux projets de son gouvernement, et mettre à couvert aux yeux

de l'Europe l'honneur de ceux qui avaient si fructueusement employé son organe.

Mais quels étaient les calculs et les motifs du gouvernement anglais dans cette affaire, où sa politique affreuse triompha avec tant de succès de la bonne foi et de la loyauté des Français ? Les voici :

Depuis longtemps les colonies françaises, et surtout celle de Saint-Domingue, faisaient l'admiration des nations européennes et excitaient la jalousie de celles dont la prospérité et le commerce étaient fondées sur des possessions lointaines. Parmi ces dernières, l'Angleterre, la plus ambitieuse de toutes, avait employé tour à tour les menées sourdes, et tout ce que le génie commerçant peut déployer d'habileté pour ralentir leurs progrès pendant la paix, et la force ouverte pour s'en emparer ou ruiner leur commerce pendant la guerre. Après avoir nourri longtemps le vain espoir d'anéantir des colonies qui éclipsaient les siennes, elle ne songeait plus qu'à s'approprier une partie de leurs richesses par le moyen du commerce interlope, lorsque la Révolution française vint réveiller ses vieilles espérances et lui inspirer l'ambition de ruiner des possessions qui faisaient la prospérité de la France. Il est vraisemblable qu'alors le gouvernement anglais, embrassant d'un coup d'œil tout ce que les principes de la liberté, sur lesquels s'élevait le nouvel édifice politique du peuple français, avaient d'incompatible avec ceux qui, sous le régime précédent, servaient de base au régime de ses colonies, et, sentant les effets de leur opposition, osa se flatter de se les approprier, en exaltant d'un côté l'enthousiasme des amis de la liberté, et de l'autre, en affaiblissant les liens qui unissaient

les colonies à la métropole; en excitant entre elles une défiance et une animosité funeste; en aigrissant l'esprit des colons par le tableau prochain de leur ruine, et en leur faisant sentir enfin la nécessité de périr ou de se jeter entre les bras d'un protecteur étranger. Voilà incontestablement quels furent les plans et les calculs du ministère anglais, qui dut conserver longtemps encore l'espoir de s'emparer des colonies françaises; mais qui, forcé d'y renoncer, aida à consommer leur ruine, aimant mieux les voir anéanties qu'entre les mains de la France, et espérant d'ailleurs que l'éclat dont ses colonies allaient briller, par la perte de celles qui les éclipsaient toutes, le dédommagerait de n'avoir pu faire la conquête de celles-ci.

ANNÉE 1790

CHAPITRE PREMIER

DÉBATS DANS LE PARLEMENT D'ANGLETERRE ; LES INTENTIONS DU MINISTÈRE S'Y DÉVOILENT ; OPINIONS DE BURKE, DE FOX, ET DE PLUSIEURS AUTRES MEMBRES DES DEUX PARTIS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

A mesure que les esprits s'échauffaient en France sur les affaires de la Révolution, l'Angleterre était livrée à une opposition plus marquée de sentiments et d'opinions sur cet événement politique. Dans le sens du parti populaire, toutes les opérations des ministres étaient autant d'actes de perfidie, dont le but, plus ou moins éloigné, était d'empêcher en France l'affermissement des principes de la liberté, dont ils redoutaient l'influence heureuse pour le pays qu'ils gouvernaient en despotes; et, dans le sens du parti ministériel, la Révolution française n'était qu'un fléau destructeur dont il fallait, à quelque prix que ce fût, sauver la nation anglaise et les gouvernements européens.

Mais ces opinions et ces jugements n'existaient encore que dans quelques écrits présentés à l'avide curiosité des partis indécis, ou dans des gazettes qui, n'offrant le plus souvent que les vues et la manière de penser de leur auteur, ne pouvaient pas être l'expression de l'opinion publique; l'enthousiasme populaire lui-

même n'emportait aucune conséquence décidément favorable à la Révolution française, parce qu'il pouvait dépendre de mille causes capables de l'affaiblir ou de l'éteindre : et quant aux jugements des partisans prononcés de l'opposition dans leurs cercles, ou des ministériels les plus ardents dans leurs conciliabules, ils ne pouvaient fixer l'assentiment de ceux qui avaient la prudence de se tenir en garde contre les préventions des partis.

Tous les esprits étaient donc dans l'attente de l'époque que devait déterminer l'opinion publique sur la Révolution française, ou du moins donner une grande impulsion aux jugements de la multitude, et cette époque était la session du Parlement, convoqué pour le 21 janvier. Il était facile de présumer en effet que, soit par des discussions amenées à dessein, soit par l'impatience naturelle des partis à expliquer leurs opinions, les membres du Parlement se livreraient à leurs différentes passions, et que de leur choc résulterait la lumière qui établirait les jugements de la multitude. Les questions mêmes que l'on annonçait d'avance devoir y être traitées, faisaient penser que les événements de la Révolution de France ne seraient pas étrangers aux débats qu'elles entraîneraient. On assurait déjà que le parti de l'opposition devait y proposer des réformes pour les élections à venir de Westminster, pour celles des comtés et pour les bourgs d'Écosse ; qu'il devait y être question de matières ecclésiastiques, tous objets qui pouvaient donner lieu à des rapprochements frappants sur ce qui se passait en France.

Le 21 janvier, le roi fit en personne l'ouverture solennelle de la session du Parlement. Tout le monde

sait que le discours prononcé en cette circonstance par le roi ou par ses organes, est comme le prospectus, non-seulement des objets qui doivent être traités dans les séances du Parlement, mais encore des vues et des opinions du ministère sur les affaires intérieures et sur les événements du dehors.

On va voir par quelques traits du discours du roi, de quelle manière le cabinet de Saint-James avait arrangé le plan des discussions qui devaient avoir lieu.

« Milords, et messieurs, dit le roi, depuis votre « dernière assemblée, la continuation de la guerre « sur le continent, et la situation intérieure de plu- « sieurs États de l'Europe ont produit des événements « qui ont fixé mon attention la plus sérieuse.

« Tandis que je vois avec une véritable douleur la « tranquillité interrompue en d'autres pays, j'ai la « satisfaction de pouvoir vous apprendre que je reçois « les assurances continuelles des dispositions favora- « bles des puissances étrangères envers ce royaume, « et je suis persuadé que vous éprouverez avec moi les « sentiments d'une profonde reconnaissance des fa- « veurs que m'accorde la Providence, en augmentant « chaque jour, pour mes sujets, les avantages de la « paix et la jouissance non interrompue du bonheur « inestimable que leur a procuré depuis si longtemps « notre précieuse constitution.

« Messieurs de la Chambre des communes, j'ai or- « donné qu'on mît sous vos yeux les états des fonds « qu'exige le service de l'année courante, et je compte « assez sur votre zèle éprouvé pour être sûr que vous « accorderez les subsides que requerront les diffé- « rentes branches du service public.

« Il ne me reste plus qu'à vous engager, milords « et messieurs, de donner, comme vous l'avez fait jus- « qu'ici, tous vos soins éclairés à des objets dont la « haute importance les exigera. Je ne vous demande « que de continuer à manifester pour le bien public le « même zèle dont vos délibérations ont été animées. « L'heureux effet de ces délibérations sages a été l'aug- « mentation des revenus publics, l'accroissement du « commerce et des manufactures du pays et la prospé- « rité de mon peuple. »

On avait bien présumé, comme nous l'avons dit, que les questions qui seraient traitées dans le Parlement entraîneraient des débats relatifs à la Révolution française; mais on ne s'attendait pas que, dès le premier jour, il en serait fait une mention positive et expresse. Le parti ministériel donna, à cet égard, le signal du combat. A peine les Communes rentrées dans leur chambre, eurent mis en délibération l'adresse d'usage à présenter au roi, que lord Waltort, ami de Pitt, s'empressa de l'appuyer par un discours pompeux et préparé : dans les motifs qu'il fit valoir, il insista surtout sur la conduite vraiment patriotique du ministère, et prenant occasion de cet éloge pour en venir à son but, il fit le tableau de l'état florissant et tranquille de la Grande-Bretagne, comparé avec le déchirement de plusieurs autres États : il représenta chaque province de la France, livrée à l'anarchie et à la confusion, la capitale comme ayant été le théâtre des plus horribles cruautés : les anciennes lois renversées avant qu'on en eût établi de nouvelles.

Il peignit ensuite l'état de soulèvement et de guerre civile où se trouvait le Brabant; l'impératrice

de Russie cherchant dans les horreurs de la guerre un aliment à son inquiète ambition; royaumes armés contre royaumes; citoyens contre citoyens; tandis que, grâce à la paternité de Sa Majesté, à la sagesse de ses ministres, et à l'excellence des lois, l'Angleterre était montée dans la hiérarchie politique à une élévation encore inconnue dans ses annales.

On ne vit dans cette séance ni Fox, ni Sheridan, ni enfin aucun des chefs connus du parti populaire. Lord Waltort ne trouva donc point d'opposition à ses sentiments, et l'adresse fondée sur les motifs qu'il avait développés, passa à l'unanimité.

Depuis cette première séance, où s'annoncèrent les germes de la haine qu'on avait inspirée aux partisans du ministère contre la Révolution française, chaque discussion fut marquée par des contestations entre le parti ministériel et celui de l'opposition sur ce grand événement politique.

A l'occasion des subsides nécessaires pendant l'année courante, à l'entretien de l'armée et de l'artillerie, mille soupçons s'élevèrent parmi les membres de l'opposition, quand on vit qu'il était question d'une augmentation dans la marine et dans les forces de terre. Dans des circonstances pareilles, c'était toujours l'économie, l'urgence des temps, les charges du peuple, la paix dont jouissait l'empire et la sûreté parfaite des colonies, qui servaient de prétexte aux oppositions du parti démocratique : mais, ici, la Révolution française donna un autre cours aux débats. On insista fortement sur les motifs secrets qui pouvaient déterminer une augmentation de forces. C'est au moment, disait-on, où le discours du roi promet la paix, qu'on

propose d'augmenter les armées ! S'il existe un danger pressant, pourquoi ne pas le dévoiler aux représentants de la nation? Et, s'il n'y a pas de nécessité d'accroître les charges du peuple, pourquoi consentir à être le jouet des caprices des ministres?

Fox, tout en paraissant pencher pour les raisons politiques qu'alléguait le ministère par l'organe de Pitt, continua son discours par ces mots : « Du moins, « en pareil cas, on devrait aux contribuables un exposé « franc et loyal des motifs déterminants : il faudrait « leur démontrer qu'effectivement le maintien de la « Constitution et du crédit public exige ces secours, « et que certainement l'application n'en sera pas dé- « tournée à d'autres objets. »

Après cette explication, l'orateur rendit hommage au patriotisme de cette multitude de Français armés pour la défense de la liberté. Déjà, dit-il, toutes les nations ont dû apprendre qu'au moment où ils sont devenus soldats, ils n'ont pas cessé d'être citoyens. Passant ensuite à des éloges plus positifs de la Révolution, il déclara qu'il ne voyait, dans les mouvements qu'elle avait excités, et qui avaient fait monter les habitants de ce royaume au rang des peuples libres, que le germe d'une fraternité entre eux et les Anglais, aussi utile à leurs intérêts qu'honorable à leur caractère.

« Autant, ajouta-t-il, je crains peu une agression « de la part de la France, autant je verrais une insigne « lâcheté à profiter, comme le veulent quelques politi- « ques vulgaires, de l'embarras passager où elle se « trouve, pour fondre sur ses possessions éloignées. »

Un autre membre, M. Pultney, après avoir insinué

qu'il ne fallait accorder que très-faiblement sa confiance aux ministres toujours portés à en abuser, et qui méconnaissaient assez ce qu'ils devaient à la Chambre, pour ne lui rendre aucun compte de la marche qu'ils se proposaient de suivre, ajouta : « Quant « à moi, je ne voterai les subsides de l'année pro- « chaine, que lorsqu'on m'aura donné les éclaircisse- « ments que je désire, et je souhaite que la Chambre « entière, fidèle au plan de surveiller l'ambition et « les dépenses des ministres, adopte cette retenue salu- « taire, sauvegarde de la Constitution, sans laquelle le « ministre le plus honnête homme, par cela même « qu'il est ministre, est tenté d'innover. »

Parmi les motifs allégués par M. Grenville, qui prit en ce moment la défense du ministère, l'histoire doit en faire remarquer un où se montraient déjà l'arrière-pensée du cabinet de Saint-James et ses préoccupations secrètes. Il appuya les mesures du ministère sur les craintes qu'une grande puissance voisine devait lui donner, sinon pour le présent, du moins pour l'avenir : il représenta la France d'autant plus formidable un jour, que les secousses qui l'agitaient, auraient contribué davantage à déployer le principe inné de force qui résidait dans ce grand corps politique : « Il fallait, ajouta-t-il, se prémunir d'avance contre « ce qu'elle pourrait tenter; la paix et la liberté de « l'Europe exigeaient toutes ces précautions, dictées « par la prudence, contre une ambition qui les avait « quelquefois menacées. »

Ce trait de franchise n'échappa point aux membres de l'opposition. Pour réparer en quelque sorte l'imprudence de son ami, M. Pitt crut devoir prendre

la parole : « Je ne doute point, dit-il, que les malheu- « reuses dissensions qui travaillent la France, ne fas- « sent bientôt place à l'ordre et à l'harmonie, et je la « félicite de ce bonheur que je hâte par mes vœux ; « mais, loin de la voir un objet de crainte et de ja- « lousie pour les autres nations de l'Europe, je pré- « sume qu'elle leur offrira le tableau d'un peuple « sage, jouissant en paix de sa liberté. Personne n'a- « dore plus que moi cette liberté précieuse, du sceau « de laquelle tout citoyen anglais est marqué ; pour « les autres nations, plus elles s'en rapprochent, plus « elles prennent un caractère de fraternité avec la nô- « tre : en conséquence, je ne crains rien de la France, « à laquelle je suis bien loin d'envier sa nouvelle con- « quête, mais l'honneur de la patrie et l'assurance de « sa prospérité imposent à tous ses enfants vraiment « dignes d'elles, l'obligation de travailler à recouvrer « son ancienne gloire ; et ce serait ne pas mériter les « moments précieux que la Providence semblait ac- « corder pour se préparer à ce grand œuvre, que de « n'en point profiter à l'instant même. »

A ce discours, dicté par la plus profonde hypocrisie, succéda celui de Burke, qui fit tant de bruit dans le temps où il fut prononcé : cet orateur voulait prouver comme le ministre Pitt, à la Chambre des communes, que l'Angleterre n'avait rien à redouter de la France. Après avoir passé en revue l'Europe, depuis Pétersbourg jusqu'à Civita-Vecchia, pour trouver des motifs de la plus grande sécurité, il arriva enfin aux frontières de France. Il fit de cet Empire un tableau à la manière noire, dont on avait déjà vu de si grands essais dans les affaires antérieures de la Grande-

Bretagne. Voici quelques-unes des couleurs affaiblies sous lesquelles ce whig invariable, ce républicain ardent, ce chef de l'opposition, qui, depuis trente ans, écrivait ou tonnait contre le gouvernement, crut devoir peindre la Révolution de France.

« Sur la carte que je viens de parcourir, dit Burke, « j'aperçois une grande brèche, un vide immense, « jadis occupé par la France, la seule puissance, « quand la France en était une, qui pût éveiller et « mériter notre jalousie ; mais qui devenue aujourd'hui une non-identité, un être dénué de raison, « n'est pas même capable d'arrêter mes regards.

« Un honorable membre a dit qu'il était aisé de dé- « truire et fort difficile de réédifier, c'est ce que la « France éprouvera ; et pendant qu'elle relèvera ses « décombres, elle ne sera pas pour nous un objet de « crainte. Au reste, je crois très-indiscret de s'occuper « dans cette Chambre des affaires de ce pays ; mais « d'autres en ayant parlé avant moi, je suis forcé d'en « dire mon avis.

« Dans un débat, auquel je n'ai pas assisté, l'on a « comparé la Révolution qui vient d'avoir lieu en « France, à ce qui s'est passé chez nous en 1688. La « comparaison n'est pas juste. Nous avions une Con- « stitution, et nous nous contentâmes de la perfec- « tionner. La France offre-t-elle rien de pareil ? Depuis « la dernière fois que j'ai eu l'honneur de parler de- « vant vous, lois, religion, coutumes, mœurs, ordre « public, elle a tout renversé. Architectes imprudents ! « ignoraient-ils que si la force de gravité suffit à pré- « cipiter rapidement des poids immenses, il faut de « grandes machines, et un travail lent et pénible pour « les remonter ? »

Après cet exposé, Burke raisonna sur les effets que ces principes de la Révolution française pourraient produire sur la Constitution de son pays, s'ils venaient à être adoptés en Angleterre comme en France. « Mais « j'espère en Dieu, ajouta-t-il; sa Providence ne per- « mettra pas qu'un seul individu, bien moins encore « une classe tout entière de citoyens, pense jamais à « rien imiter de ce qui se passe en France. Je suis « sûr de la pureté de mon honorable ami M. Fox, « mais je crains qu'il soit allé trop loin, sans le « vouloir. »

Fox, sans être étonné de la véhémence du discours de M. Burke, répliqua avec une urbanité et une modération qui frappèrent tous les esprits; il expliqua son opinion de la manière la plus calme et la plus satisfaisante pour la Chambre. Il protesta de son attachement à la Constitution, de sa haine pour le despotisme, quel qu'il fût; il ajouta qu'il ne voyait de liberté, ainsi que Burke, que dans un gouvernement où les lois étaient en vigueur; et que si, par exemple, on venait à détruire, à affaiblir même les droits de la Chambre haute, ou ceux de telle autre des trois branches de la législature, tout équilibre périrait et l'Angleterre serait à sa dernière heure. Mais, en même temps, il déclara que bien loin de rétracter les éloges qu'il avait donnés à la conduite généreuse des militaires français, il admirait une révolution, où le soldat s'était montré citoyen, et le citoyen soldat, une révolution enfin qui venait de donner la liberté à un grand peuple.

Quand Fox eut cessé de parler, M. Sheridan attaqua Burke avec autant de force que Fox avait em-

ployé d'urbanité. Cet orateur dit, en se levant, « que « jamais il n'avait été aussi impatient d'obtenir la « parole, que dans cette circonstance, où tous les « égards et tous les principes avaient été outragés. » Puis, s'adressant à Burke : « Comment, lui dit-il « avec indignation, avez-vous osé désigner l'Assemblée « nationale sous la dénomination odieuse d'une dé- « mocratie féroce, sanguinaire et tyrannique? Eh « quoi! lorsque la malheureuse France a vu ses tré- « sors épuisés, ses peuples travaillés par les hor- « reurs de la famine, et réduits au désespoir par le « despotisme le plus cruel, que vouliez-vous qu'elle « fît? Quoi de plus sage que de réunir une Convention « générale de la nation pour aviser aux moyens de « sauver la patrie? Le peuple, il est vrai, s'est rendu « coupable d'actes de férocité; mais, je vous le de- « mande, les fureurs de quelques individus peuvent- « elles légitimer les noms infamants que vous vous êtes « permis de donner à l'Assemblée nationale! Injuste « détracteur, votre discours est un libelle! Vous repro- « chez aux Français leur impatience; ils auraient dû, « dites-vous, attendre une meilleure constitution; et « qui la leur aurait donnée? Est-ce le maréchal de « Broglie à la tête d'une armée? Ah! sans doute, ils « ont bien fait d'aller la chercher sous les ruines de « la Bastille. Là seulement ils pouvaient la trouver!... « Qui sait d'ailleurs par quelles instigations le peuple « s'est porté aux excès que vous et moi désapprou- « vons! Quoi qu'il en soit de sa marche que des pas- « sions étrangères peuvent avoir égarée, il est arrivé « au grand but vers lequel il avait droit de tendre. »

Observateur tranquille de tous ces mouvements,

Pitt crut devoir enfin interposer son opinion. « Mes « sentiments, dit cet astucieux ministre, sont en tous « points conformes à ceux de l'honorable membre « (Burke); j'applaudis à son vertueux zèle pour la « Constitution; les malheurs de nos voisins doivent « nous la rendre encore plus chère, plus inviolable, « et, en y contribuant comme il l'a fait, M. Burke mé- « ritera la reconnaissance de la postérité. »

Cette première discussion, qui fut terminée par l'admission du bill proposé pour les subsides de l'année courante, produisit dans toute l'Angleterre, ce qu'on en avait attendu : les flatteurs du gouvernement surent désormais quel langage il fallait tenir pour lui plaire; et les amis de la liberté comprirent quels efforts ils avaient à faire pour concourir à ses triomphes.

Voici quelques traits qui prouveront à quel point ces discussions parlementaires montèrent l'enthousiasme des partis :

« L'Assemblée nationale, écrivait un journaliste « très-répandu en Angleterre, continue sans relâche « ses travaux importants : là, par-dessus tout, on « cherche à éviter l'influence de la cour, en refusant « des places et des pensions qu'on a toujours regar- « dées comme l'écueil le plus dangereux pour les re- « présentants d'une grande nation. Notre ministère bri- « tannique devrait bien assez se respecter pour ne pas « souffrir que ses partisans politiques, et ses orateurs, « jetassent une impression défavorable sur cette grande « et illustre assemblée. Quand même un souverain au- « rait, pendant un certain temps, et au milieu de cette « convulsion politique, son palais pour prison, cette

« courte privation pourrait-elle se comparer avec le « bienfait de la liberté? Ouvrons nos annales, et rap- « pelons les pénibles angoisses que nos ancêtres ont « éprouvées dans le temps de nos troubles : et ce sont « ces premières époques, aussi cruelles que mémo- « rables, qui ont fixé celle de notre liberté. N'accusons « donc point la nation française qui aurait bien d'au- « tres reproches à faire à la nôtre. »

Dans le parlement d'Irlande, au milieu des plus violentes déclamations contre le cabinet de Saint-James, on proposa la question suivante : « Si le ministère de la Grande-Bretagne venait à conseiller au roi une guerre dispendieuse et contraire aux vrais intérêts de la patrie, et que le Parlement d'Angleterre votât des subsides, la nation irlandaise serait-elle obligée, par cette adhésion, de s'engager contre ses propres intérêts dans une guerre de cette nature? »

Ailleurs, on provoquait ouvertement la réforme parlementaire, objet depuis si longtemps et toujours si vainement réclamé par le peuple anglais.

Dans une société présidée par un membre du Parlement, M. Grigby, et composée d'hommes recommandables par leurs talents et leur crédit, il fut arrêté à l'unanimité ce qui suit :

« Qu'il serait recommandé à tous les vrais amis de « la liberté, de tendre, par des efforts réels, à l'obten- « tion d'une réforme efficace dans la représentation « nationale, l'espoir du succès étant motivé sur les « généreux efforts d'un peuple voisin, qui consacrait « son courage au recouvrement de ses droits mécon- « nus; conjoncture la plus favorable pour obtenir enfin « des craintes de ceux qui s'étaient refusés jusqu'ici à

« des demandes raisonnables, ce que l'on avait si vai-
« nement et si souvent sollicité de leur justice. »

Conformément à ce vœu, qui retentissait d'un bout de l'Angleterre à l'autre, l'importante question de la réforme parlementaire fut enfin proposée dans la Chambre des communes; mais après de vains débats où l'on vit se reproduire encore de part et d'autre les rapprochements les plus frappants sur ce qui se passait en France, elle fut rejetée.

Je ne puis me refuser à faire observer ici les motifs que mirent en avant les partisans du gouvernement, dans la discussion de la réforme du Parlement, pour montrer dans quelle contradiction de principes tombaient ces esclaves des caprices ministériels; toutes les fois qu'il s'agissait de servir les passions de ceux qui empruntaient leur organe.

Dans le système de compression, qui avait pour objet d'empêcher toute réforme intérieure, « il n'y
« avait rien, selon Burke, de plus dangereux que de
« remonter aux droits naturels des hommes. On s'é-
« gare, disait-il, en y revenant, dans une métaphy-
« sique abstraite, où se trouve la dissolution de toute
« société. »

Dans le système opposé, qui avait pour but d'amener la subversion de la France, « c'était, disait
« M. Wilberforce, en parlant pour l'abolition de l'es-
« clavage des noirs, de l'oubli des droits naturels de
« l'homme, que dérivaient tous les fléaux et toutes les
« erreurs; plus on s'en écartait, plus on préparait la
« dissolution des sociétés. »

D'où pouvait venir une diversité si étrange de principes sur deux points de réforme, agités presque

dans le même temps? C'est que par les premiers, on voulait empêcher l'effet de l'enthousiasme pour la réforme parlementaire, qui probablement serait devenue funeste à la puissance ministérielle; et que, par l'autre, on voulait accélérer la marche impétueuse des opérations projetées en France sur l'abolition de la traite des noirs, afin de précipiter les colonies françaises dans un abîme de maux qui pût servir à la fois de leçon au peuple anglais, et de moyen au gouvernement pour satisfaire ses ambitieuses prétentions.

CHAPITRE IV

OUVRAGE DE M. BURKE.

Ce fut, à peu près, vers ce même temps que parut le fameux écrit de M. Burke, publié sous le nom de *Réflexions sur la Révolution française*. S'il exista jamais un exemple d'indécence et d'outrage par lesquels les nations se provoquent et s'irritent mutuellement, on peut dire qu'il ne s'en trouve guère de plus extraordinaire que l'ouvrage de M. Burke[1]; il n'y a point d'épithète injurieuse qui n'y soit employée : tout ce que la haine, le préjugé ou l'ignorance sont capables de suggérer, y est répandu avec la violence d'un torrent, dans un volume de quatre cents pages.

Mais, c'est moins à faire connaître l'ouvrage de cet homme extraordinaire que je prétends ici, qu'à montrer en lui l'instrument des menées perfides du gouvernement anglais, pour changer l'opinion du peu-

[1] Il faut convenir, pour être dans le vrai, que toutes les horreurs de la Révolution semblaient provoquer, sinon justifier un tel langage.

ple sur les affaires de la France. M. Burke était peut-être l'homme qu'il importait le plus au ministère de gagner; tant par le rôle qu'il avait joué dans le parti de l'opposition, que par la confiance qu'il s'était acquise parmi les ennemis de la liberté. Personne n'avait frondé plus que lui les ministres, lors de l'affaire des États-Unis d'Amérique : alors une révolution lui paraissait nécessaire pour rappeler la liberté en Europe, et pour anéantir le despotisme intolérable de ses gouvernements; et quant à la France en particulier, loin de penser qu'elle lui fût nuisible, il semblait craindre qu'elle ne s'effectuât jamais dans ce pays, car, disait-il, les Français n'avaient ni assez de courage pour l'entreprendre, ni assez de constance pour la soutenir.

Avec quel intérêt le ministère dut travailler à attirer dans son parti cet homme, dont les opinions pouvaient si fortement influer sur les jugements de la multitude! L'histoire ne peut pas indiquer, à la vérité, quels moyens de corruption furent employés ; mais quels qu'ils aient été, leur succès fut complet, et M. Burke devint aussi zélé partisan du despotisme des gouvernements qu'il s'en était montré l'adversaire.

Qu'on ne croie pas, en effet, que dans son ouvrage où M. Burke exhale si fort sa colère contre la Révolution française, il eut jamais en vue les intérêts du peuple français ; non, c'est toujours des intérêts de la cour de France qu'il parle et de toutes les cours de l'Europe craignant le même sort : il n'écrit ni comme un Français ni comme un Anglais, ni comme un ami de l'humanité, mais comme un vil courtisan, pour qui les intérêts de la liberté et le bonheur des peuples ne sont rien quand il s'agit de l'abaissement du pou-

voir arbitraire. Par la violence et le chagrin qu'il laisse paraître, par le silence qu'il affecte sur quelques particularités de la Révolution française, et par son déchaînement contre d'autres, il est facile de voir qu'il n'était fâché que d'une seule chose, savoir, que le despotisme, le pouvoir du pape et la Bastille fussent détruits en France : on ne voit pas dans tout son ouvrage un seul regard de compassion, une seule réflexion de pitié sur le malheur des peuples asservis : ce n'est pas cela dont il est question ; ses héros, ceux dont il déplore amèrement le sort, sont les mêmes hommes qu'il avait signalés jadis comme les usurpateurs des droits des peuples, comme les oppresseurs de l'humanité.

Au reste, le ministère britannique eut lieu de se féliciter de sa tentative sur les opinions de M. Burke. Jamais ouvrage ne fut lu avec plus d'avidité que le sien, et n'entraîna plus de suffrages. L'empressement des Anglais à adopter ses principes étonna l'observateur, autant qu'il alarma celui qui raisonne par les conséquences qui pouvaient en résulter. Le gouvernement en tira deux avantages bien favorables à ses projets : le premier de faire haïr la Révolution française à une multitude d'hommes qui ne l'avaient pas approfondie, et le second de convaincre le public que tout changement d'opinions en politique, ou sur la nature des mesures de l'administration, était une preuve irrévocable et non équivoque d'hostilité envers la constitution britannique.

ANNÉE 1791

CHAPITRE PREMIER

CONFÉRENCES DE PILNITZ

Quand l'histoire, non celle qu'écriront les hommes qui, à la manière de M. Burke, préfèrent aux vérités éternelles qui sont la base sacrée des sociétés humaines, les considérations instantanées de l'intérêt, de la faveur et des vains préjugés, mais celle que traceront les hommes libres et généreux ; quand, dis-je, l'histoire voudra offrir aux générations futures le souvenir du plus étrange attentat qui ait été jamais commis contre l'humanité, elle rappellera le fameux traité de Pilnitz, secrètement conclu entre les gouvernements de l'Europe, sous l'influence du ministère britannique. Là, quelques hommes que rassemblait le génie de la destruction et de la mort, osèrent jurer l'esclavage des nations ou leur perte; là, tout ce qui avilit l'espèce humaine fut jugé préférable à ce qui l'élève et l'agrandit; là, on résolut de maintenir la superstition avec son ignorance, le despotisme avec ses cachots, et la servitude avec ses fers; là furent préparés ces funestes ressorts qui devaient agir contre la liberté, soit pour s'opposer à ses progrès, soit pour la souiller par des forfaits; là enfin fut dressé le plan de séparer les nations des nations, de les

morceler, de les diviser, afin que, dans cette confusion, la barbarie reprenant son empire et étendant son voile sur l'humanité, la tyrannie pût appesantir librement sur elle son sceptre de fer et la tenir attachée à son joug.

Toujours plein de son injure et de la perte de ses colonies, le cabinet de Saint-James avait, depuis longtemps, médité de brouiller la France avec tous les gouvernements de l'Europe. Ce cabinet voyait avec regret le commerce florissant des Français dans les échelles du Levant, et tout à la fois les conditions avantageuses qu'un traité de commerce leur avait ménagées avec la Russie. Il tourna donc d'abord toutes ses vues du côté de cette puissance et de la Porte. Afin de réussir dans ses projets, il fit agir auprès de cette dernière son ambassadeur, résidant à Constantinople, pour engager le Grand Seigneur dans une nouvelle guerre contre les Russes, relativement à la Crimée; l'ambassadeur promit des secours puissants de la part de l'Angleterre, qui avait à se plaindre de l'impératrice de toutes les Russies, et dont l'ambition devait être réprimée. Le Divan se laissa entraîner par cet ambassadeur; et, sorti à peine d'une guerre malheureuse, il s'engagea dans une autre, où il perdit ses trésors, Oczakow, des provinces et des armées nombreuses. La Porte, une fois engagée dans cette guerre fatale, réclama les secours qui lui avaient été promis; elle invoqua la parole de l'ambassadeur britannique sans aucun effet, celui-ci n'osa nier qu'il eût promis l'assistance de sa cour; mais il fit une réponse évasive, et aucun secours ne fut accordé. Le Divan, ainsi abusé, s'adressa à la France pour qu'elle interposât sa

médiation de concert avec l'Empereur. La France était déjà parvenue à ce point d'épuisement et de troubles, qui ne lui permettait plus de tenir l'équilibre de l'Europe; cependant au défaut de secours, elle intervint auprès de l'empereur Joseph qui, changeant bientôt son rôle de médiateur, devint l'ennemi déclaré de la Porte.

On peut, d'après ce trait, juger de quelle considération le gouvernement français dut jouir à Constantinople; c'est ce qu'avait perfidement ménagé l'Angleterre en mettant la France dans la nécessité de choisir entre la Russie ou la Turquie, ou de s'en tenir à une neutralité honteuse, qui pût lui faire perdre toute espèce de considération. C'est, en effet, ce qui arriva. Les Russes, trop certains que les vœux du gouvernement français n'étaient pas pour eux, conçurent, dès ce moment, à son égard une haine anticipée qui ne demandait qu'à éclater. Les Turcs, d'un autre côté, trop pénétrés de son impuissance ou de sa faiblesse, furent contraints de se chercher d'autres médiateurs aux dépens de nos relations commerciales : ainsi l'Angleterre eut à la fois l'avantage de priver la France de la prépondérance commerciale qu'elle avait sur elle, dans les échelles du Levant, et d'étaler ainsi à toute l'Europe la dégradation et la nullité de son gouvernement.

En même temps qu'elle privait le gouvernement français de l'alliance de la Russie et de la Porte, elle jetait les fondements d'une triple alliance qui, sans qu'on eût lieu de s'en douter encore, devait servir de base préparatoire à la coalition de Pilnitz. Le cabinet de Versailles avait presque épuisé toute sa politique à

former une alliance étroite avec les sept Provinces-Unies : à force de soins et de sacrifices, il y était parvenu ; les vieilles haines s'étaient effacées des cœurs bataves, et leur pavillon avait un moment paru réuni avec ceux d'Espagne et de France dans la guerre des États-Unis d'Amérique.

Pour réussir à détacher les sept Provinces-Unies de la France, il fallait arracher les Hollandais à la fidélité de leurs engagements et implanter des germes de haine où étaient les affections de l'amitié, et le sentiment plus vif encore, plus profond, de l'intérêt personnel ; mais que ne pouvait pas se promettre le machiavélisme du cabinet britannique dans ses projets d'ambition, si perfidement combinés ? Il engagea le roi de Prusse à soutenir les prétentions du stathouder en Hollande par la force des armes ; le duc de Brunswick entra dans les Provinces-Unies, à la tête d'une armée prussienne, et en même temps l'Angleterre déploya dans ses ports un appareil formidable. Ces deux puissances étaient instruites de l'épuisement des finances de la France ; Brunswick savait que le camp français, indiqué auprès de Valenciennes, n'était que dans la gazette de la cour, que toutes les forces avaient filé vers les côtes menacées d'une descente ; que le prince de Condé, chargé d'agir en faveur de la Hollande, n'avait pas un soldat ; il se présenta donc sans obstacle aux portes d'Amsterdam que les partisans du stathouder lui ouvrirent, et la triple alliance en fut la suite. Ainsi la France se vit privée, par les intrigues de l'Angleterre, de toute espèce d'alliés, si on excepte l'Espagne, lorsque la Révolution arriva.

C'est alors qu'un champ plus vaste s'ouvrit aux

manœuvres du ministre Pitt. Après avoir réussi à isoler la France de presque toutes les puissances de l'Europe, il ne lui fut pas difficile de diriger contre elle toutes les haines dont lui seul pouvait disposer, sans craindre d'être contrebalancé dans ses projets ; il fit entendre aux gouvernements que la Révolution de France était un attentat contre leur existence, et, réunis sous son influence, à Pilnitz, leurs plénipotentiaires jurèrent sa perte ainsi que celle de tous les peuples qui seraient tentés d'imiter son exemple.

CHAPITRE II

NATURE DES OBSTACLES QUI S'OPPOSAIENT A L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PILNITZ.

Cependant tout ne pouvait pas s'exécuter encore au gré de l'impatience du cabinet de Saint-James ; quoique d'accord pour se réunir contre un ennemi commun dont chacun devait emporter sa proie, les gouvernements coalisés avaient des intérêts puissants à démêler entre eux, avant d'en venir à l'exécution du traité de Pilnitz; l'Angleterre, après avoir tout divisé pour amener l'isolement du gouvernement français, avait à réparer les inconvénients de cette désunion politique; il fallait rapprocher les instruments de sa vengeance pour les déchaîner ensemble contre la France ; il fallait remettre l'harmonie au milieu de ce désordre, pour diriger tous les efforts du continent contre l'ennemi qu'elle avait encore la perfidie de vouloir anéantir par d'autres mains que par les siennes.

La guerre qu'elle avait allumée entre la Porte et la

Russie durait encore; ses chances intéressaient toutes les puissances du Nord, et il fallait forcer les deux parties belligérantes à la paix, sans donner à l'une ou à l'autre une prépondérance inquiétante pour leurs voisines : d'ailleurs, tous les gouvernements de l'Europe n'avaient point encore concouru aux conférences de Pilnitz : il fallait vaincre les répugnances des uns, rassurer la faiblesse des autres, éteindre des haines, des rivalités dangereuses, rapprocher des éléments incohérents; il fallait surtout que le ministère britannique eût l'adresse profonde d'en imposer à la coalition sur la nature de ses prétentions secrètes, et qu'au milieu de tant d'intérêts dont il se faisait l'arbitre, on ne s'aperçût pas qu'il travaillait uniquement à son agrandissement personnel ; enfin, il fallait que l'Angleterre elle-même fût délivrée du fardeau pesant de la guerre qu'elle faisait dans l'Inde contre le sultan Typpoo-Saïb, son ennemi déclaré et souvent son vainqueur.

Telles étaient les opérations qui seules pouvaient consolider le plan arrêté dans les conférences de Pilnitz : les lenteurs qu'elles entraînèrent et les manœuvres sourdes qu'il fallut employer pour les réaliser, remplirent toute l'année de 1791. C'est en parcourant les principaux événements qui eurent lieu pendant le cours de cette année, qu'on verra une partie des moyens que le ministère britannique sut employer pour lever successivement les obstacles qui s'opposaient à ses desseins.

CHAPITRE III

ALARMES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE SUR LES INTRIGUES DU MINISTÈRE BRITANNIQUE. — MESURES ADOPTÉES POUR EN REPOUSSER LES EFFETS.

Les mouvements que nécessitaient les intrigues du cabinet de Saint-James ne purent échapper à l'active sollicitude de l'Assemblée nationale de France. Pour un peuple immense encore agité du mouvement d'une grande révolution; pour de nouveaux citoyens que le premier éveil du patriotisme unissait aux mêmes pensées dans toute l'étendue de la France, qui, liés par les mêmes serments, et sentinelles les uns des autres, se communiquaient rapidement toutes leurs espérances et toutes leurs craintes; la seule existence des alarmes était un péril, et il était digne de l'Assemblée nationale de s'en occuper, soit pour les faire disparaître en détrompant la nation sur la fausseté des bruits qui les causaient, soit pour proposer les mesures les plus propres à les faire cesser si elles étaient fondées.

Tel fut l'objet du rapport que fit Mirabeau au nom du Comité militaire et des recherches, dans la séance du 28 janvier : le grand intérêt qu'offre ce rapport, le tableau qu'il présente des prétentions alors présumées du cabinet de Saint-James, et des dispositions du peuple anglais, et les rapprochements auxquels il peut donner lieu, maintenant que les événements ont expliqué les intentions du gouvernement britannique, m'engagent à transcrire ici les morceaux qui conviennent le plus à mon sujet.

Après avoir parcouru les différentes puissances de

l'Europe, sur la sincérité desquelles on avait élevé des soupçons, Mirabeau s'attache particulièrement à l'Angleterre, et s'explique ainsi :

« Serait-ce sur l'Angleterre que porteraient vos « alarmes? Relativement aux autres puissances de « l'Europe, il suffit de pénétrer dans les intentions pro- « bables des cabinets; mais quand il s'agit de la « Grande-Bretagne, il faut encore écouter la voix de « la nation. Qu'avons-nous à espérer et à craindre du « ministère anglais? Jeter dès à présent les grandes « bases d'une éternelle fraternité entre sa nation et « la nôtre, serait un acte profond d'une politique « vertueuse et rare; attendre les événements, se « mettre en mesure pour jouer un rôle, et peut-être « agiter l'Europe pour n'être pas oisif, serait le métier « d'un intrigant qui fatigue la renommée un jour, « parce qu'il n'a pas le crédit de vivre sur une ad- « ministration bienfaisante. Eh bien! le ministère « anglais, placé entre ces deux carrières, entrera-t-il « dans celle qui produira du bien sans éclat, ou dans « celle qui aura de l'éclat et des catastrophes? Je « l'ignore; mais je sais bien qu'il ne serait pas de la « prudence d'une nation de compter sur des expres- « sions et des vertus politiques; je ne vous inviterai « point à cet égard à une trop grande sécurité; mais « je ne tairai pas dans un moment où l'on calomnie « parmi nous la nation anglaise, d'après surtout cette « publication de l'écrit d'un membre des Communes, « que tout admirateur des grands talents a été af- « fligé de compter parmi les détracteurs superstitieux « de la raison humaine; je ne tairai pas, dis-je, ce « que j'ai recueilli dans des sources authentiques, que

« la nation anglaise s'est réjouie quand nous avons « proclamé la grande charte de l'humanité, retrouvée « dans les décombres de la Bastille; je ne tairai pas « que si quelques-uns de nos décrets ont heurté les « préjugés épiscopaux ou politiques des Anglais, ils « ont applaudi à notre liberté même, parce qu'ils « sentent bien que tous les peuples libres forment « entre eux une société d'assurance contre les tyrans. « Je ne tairai point que du sein de cette nation sor-« tirait une voix terrible contre des ministres qui « oseraient diriger contre nous une croisade féroce, « pour attenter à notre liberté : du sein de cette terre « classique de la liberté sortirait un volcan pour en-« gloutir la faction coupable qui aurait voulu essayer « sur nous l'art funeste d'asservir les peuples et de « leur rendre les fers qu'ils ont brisés. Les ministres « ne mépriseront pas cette opinion publique dont on « fait moins de bruit en Angleterre, mais qui est « aussi forte et aussi constante que parmi nous.

« Ce n'est donc pas une guerre ouverte que je « crains; les embarras de leurs finances, l'habileté « de leurs ministres, la générosité de la nation, les « hommes éclairés qu'elle possède en grand nombre, « me rassurent contre des entreprises directes, mais « des manœuvres sourdes, des moyens ténébreux pour « exciter la désunion, pour balancer les partis, pour « les déjouer l'un par l'autre, pour s'opposer à notre « prospérité; voilà ce qu'on pourrait redouter de « quelques politiques malveillants; ils pourraient es-« pérer qu'en favorisant la discorde, en prolongeant « nos combats politiques, en laissant de l'espoir aux « mécontents, en lançant contre nous un écrivain

« véhément et facile à désavouer, parce qu'il affiche « le parti de l'opposition, de nous voir peu à peu « tomber dans un dégoût égal du despotisme et de « la liberté, désespérer de nous-mêmes, nous con- « sumer lentement, nous éteindre dans un marasme « politique, et alors, n'ayant plus d'inquiétude sur « l'influence de notre liberté, ils n'auraient point à « craindre cette extrémité vraiment fâcheuse pour des « ministres, d'être tranquilles dans l'Europe, de cul- « tiver chez eux leurs propres moyens de bonheur, « et de renoncer à ces tracasseries, à ces grands coups « d'État superbes qui en imposent, parce qu'il en est « peu de jugés, pour se livrer tout entiers au simple « soin de gouverner, d'administrer, de rendre les » peuples heureux, soin qui leur déplaît, parce qu'il « est apprécié par une nation entière, et ne laisse « plus de place à la charlatanerie. Telle pourrait être « la politique insidieuse du cabinet de Saint-James, « sans la participation et même à l'insu du peuple « anglais; mais cette politique est si basse, qu'on ne « peut l'imputer qu'à un ennemi déclaré de l'hu- « manité, et si étroite, qu'elle ne peut convenir qu'à « des hommes très-vulgaires et peu redoutables. »

D'après ces considérations et plusieurs autres, qu'il n'est pas de mon sujet de rapporter ici, l'Assemblée nationale décréta la prompte organisation de trente régiments d'infanterie, de vingt régiments de troupes à cheval, pour être répartis dans les départements frontières de la France, du côté de l'Allemagne.

CHAPITRE VI

LE CABINET DE SAINT-JAMES FOMENTE LES TROUBLES DE SAINT-DOMINGUE ET DES AUTRES COLONIES FRANÇAISES. — IL FAIT PASSER DES SECOURS ET DES ARMES AUX NOIRS INSURGÉS.

Aussitôt que les premiers mouvements suscités par l'imprudente discussion sur la traite des noirs éclatèrent aux Antilles, et surtout à Saint-Domingue, le ministère britannique porta tous ses regards sur ce foyer terrible de désastres, et ne songea plus qu'à les faire tourner à son avantage.

On ne prit pas même soin, au cabinet de Saint-James, de déguiser la joie qu'inspiraient les nouvelles de ces désastres, lorsqu'elles y parvinrent; Pitt croyait déjà tenir la proie qui tentait depuis si longtemps sa cupidité; mais il sentit qu'il s'agissait moins de former des vœux que d'agir, et il réalisa tous les moyens que la perfidie la plus atroce peut employer. Sous le prétexte de garantir les colonies anglaises du contre-coup de l'explosion qui s'était manifestée à Saint-Domingue, il fit passer à la Jamaïque et aux Barbades une quantité incalculable de munitions et d'armes de toute espèce : quel pouvait être l'objet de ces envois, dans un moment où l'Angleterre n'avait certainement rien à redouter de la France? N'est-il pas évident que le ministère britannique voulait se mettre en mesure de commencer, au besoin, la guerre dans cette partie du monde, avec beaucoup d'avantages, soit contre la France, si elle eût résisté, soit contre les autres puissances, si elles prétendaient au partage des dépouilles

de la France, ou si elles voulaient mettre un frein à la domination de la Grande-Bretagne?

Le ministère britannique était si plein de ses espérances et de ses projets que, même avant qu'ils fussent réalisés, il les faisait justifier et préconiser par les écrivains à ses gages.

Voici un morceau à ce sujet qui mérite d'être cité; il est extrait littéralement du *Times*, sous la date du 26 septembre 1791, et il est la preuve, non-seulement des intentions du cabinet de Saint-James par rapport aux colonies françaises, mais encore de celles de la coalition à l'égard du démembrement de la France.

« L'Assemblée nationale, disait le journaliste, vient « de réunir Avignon à la France; par le même principe, « l'Empereur pourrait essayer de recouvrer l'Alsace, « sans que l'Assemblée pût se plaindre; la même diète « auguste a dit que, lorsqu'un peuple était opprimé, il « avait le droit de changer son gouvernement; consé- « quemment à cette doctrine pourrait-on, si les habi- « tants de Saint-Domingue jugeaient à propos de se « donner à la Grande-Bretagne, blâmer M. Pitt ou « tout autre ministre de les accepter? La France n'agit- « elle pas ainsi lorsque la Corse se donna à elle? Et, « parce que le gouvernement de la France est totale- « ment changé, est-ce pour l'Angleterre une raison de « ne pas profiter de certaines circonstances qui pour- « raient nous soulager d'un poids énorme de dettes et « d'impôts, que nous devons en grande partie à la po- « litique de la France? »

Toutes les âmes honnêtes qui existaient en Angleterre furent révoltées de l'atrocité de ces principes,

et des desseins plus atroces encore qu'ils annonçaient. Beaucoup de personnes pensent que le duc de Leeds se retira du cabinet aussitôt qu'on commença à faire d'un plan de révolte pour les colonies françaises un objet de discussion politique; mais ni l'horreur que ces principes inspiraient, ni la pensée des violations funestes à l'humanité qu'ils allaient entraîner, ne purent détourner le sanguinaire Pitt de ses desseins.

Si l'histoire pouvait peindre une âme aussi froidement barbare que la sienne, quel homme sensible ne frémirait d'horreur en lui voyant donner extérieurement des marques d'intérêt et de pitié aux malheurs des colonies, tandis qu'il soufflait dans leur sein le feu de la guerre civile, qu'il envenimait par toutes sortes de moyens les querelles des colons et des noirs; et qu'il mettait dans leurs mains le poignard avec lequel ils devaient s'entr'égorger?

Le ministère britannique, honteux de ses propres forfaits, voudrait bien aujourd'hui repousser l'accusation terrible qui sort de toutes les bouches et qu'attestent de toutes parts, dans les campagnes solitaires et dévastées de Saint-Domingue, les ossements qui les couvrent; mais, vains efforts! L'histoire en a consigné les preuves ineffaçables dans ses annales; elle rappellera toujours aux Français ces entrevues secrètes d'abord, moins secrètes ensuite, que les agents du cabinet de Saint-James eurent avec quelques-uns des colons de Saint-Domingue, et où furent jetées les bases du traité qui fut signé à Londres, au mois de février 1793, avec d'autres envoyés de la même colonie; elle leur rappellera l'envoi que fit ce même cabinet de plusieurs bâtiments qui, au moment de la catastrophe, allèrent

s'établir en croisière vers la partie septentrionale de l'île pour protéger l'insurrection.

Tous ces faits, et une foule d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici, présenteront toujours le ministère britannique comme le principal moteur des dissensions qui ont déchiré les colonies françaises, et surtout celle dont un des ministres de l'Angleterre disait que la ruine valait plus à l'Angleterre que la conquête [1].

[1] Il est utile de remarquer qu'à toutes les époques de l'histoire, la politique de l'Angleterre a toujours été la même; ne considérant jamais que son intérêt personnel, et se mettant au-dessus de toute moralité.

ANNÉE 1792

CHAPITRE IV

CHANGEMENT NOTABLE DANS LES DISPOSITIONS EXTÉRIEURES DU CABINET DE SAINT-JAMES A L'ÉGARD DE LA FRANCE. — IL RAPPELLE SON AMBASSADEUR A PARIS. — RAPPORT DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LES PROJETS DU MINISTÈRE BRITANNIQUE.

Les événements mémorables qui se passèrent en France, dans le courant du mois d'août, parurent donner un autre cours à la marche politique du cabinet de Saint-James : soit que le concert qui existait entre lui et le cabinet des Tuileries, qu'il abusait avec autant de perfidie que les autres cours de l'Europe, fût rompu; soit que, par condescendance pour les puissances coalisées, il crût devoir s'expliquer dans une circonstance où elles n'auraient pas manqué de fixer leur attention sur sa conduite, il se décida à un acte qui, sans annoncer précisément des intentions hostiles, devait cependant manifester aux yeux de ses alliés, la part qu'il prenait aux événements du 10 août.

Le but de cette politique tortueuse est évidemment exprimé dans la lettre de rappel qui fut écrite le 17 août au comte de Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

« Comme il paraît, disait cette lettre, que, dans la

« situation actuelle des choses, l'exercice du pouvoir « exécutif a été retiré des mains de S. M. T. C., les « lettres de créance qui ont servi jusqu'à présent à « Votre Excellence ne peuvent plus être valables; Sa « Majesté a jugé que vous ne deviez plus rester à « Paris, tant par cette raison que parce que cette dé- « marche lui paraît la plus conforme aux principes de « neutralité qu'elle a observés jusqu'aujourd'hui. La « volonté de Sa Majesté est donc que vous quittiez « cette ville pour retourner en Angleterre, aussitôt « que vous pourrez vous procurer les passe-ports né- « cessaires à cet effet. »

On s'attendait à la démarche du ministère britannique, dont les intentions perfides commençaient à n'être plus un mystère. Cependant le Conseil exécutif de France crut devoir lui exprimer ses sentiments et ceux de la nation, au sujet du rappel de M. le comte de Gower.

« Le Conseil exécutif provisoire a vu avec regret que « le cabinet britannique se décidât à rappeler un « ambassadeur dont la présence attestait les dispo- « sitions favorables d'une nation libre et généreuse, « et qui n'avait jamais été l'organe que de paroles « amicales et de sentiments de bienveillance; s'il est « quelque chose qui puisse diminuer ce regret, c'est « le renouvellement de l'assurance de neutralité don- « née par l'Angleterre à la nation française.

« Cette assurance paraît être le résultat de l'inten- « tion sagement réfléchie et solennellement exprimée « par Sa Majesté Britannique de ne point se mêler de « l'arrangement intérieur des affaires de France. Une « pareille déclaration ne peut surprendre de la part

« d'un peuple éclairé et fier, qui, le premier, a re-
« connu et établi le principe de la souveraineté natio-
« nale; qui, substituant l'empire de la loi, expression
« de la volonté de tous, aux caprices arbitraires des
« volontés particulières, le premier a donné l'exemple
« de soumettre les rois eux-mêmes à ce joug salutaire.

« La nation française a lieu d'espérer que le cabinet
« britannique ne se départira point de la justice, de
« la modération et de l'impartialité qu'il a montrées
« jusqu'à présent. Dans cette confiance intime, fondée
« sur les faits, le Conseil renouvelle l'assurance que
« les relations de commerce entre les deux nations,
« et toutes les affaires générales seront suivies de la
« part du gouvernement français avec la même justice
« et la même loyauté. Le Conseil se flatte que la ré-
« ciprocité sera entière de la part du gouvernement
« britannique, et qu'ainsi rien n'altérera la bonne in-
« telligence qui règne entre les deux peuples. »

Quelque sincère que fût le désir du gouvernement français de conserver la paix avec l'Angleterre, il se détermina cependant à éclairer franchement la nation sur les nouveaux dangers qui la menaçaient depuis la chute du trône, et sur le nombre des ennemis qu'elle avait à combattre.

Le gouvernement britannique ne fut pas omis dans la longue nomenclature des puissances dont elle avait à redouter le ressentiment; les traits sous lesquels il fut peint méritent de trouver place dans cette histoire, dont ils sont naturellement une suite.

« Peut-être, disait le ministre des affaires étran-
« gères à l'Assemblée nationale, à qui s'adressait le
« rapport dont il s'agit, peut-être, pour bien juger la

« conduite de la Prusse, faudrait-il ne pas l'isoler « de ses autres alliés, plus anciens, plus naturels, et « surtout plus adroits; peut-être ce qui paraît le plus « extraordinaire dans sa politique, trouverait-il son « explication suffisante dans la secrète influence des « cabinets de Saint-James et de la Haye... Mais vous « concevrez qu'il y aurait de la légèreté de publier, « sur un sujet aussi délicat, des observations plus ou « moins hasardées; il en résulte seulement que plus « on supposerait de concert entre ces deux alliés, « moins il deviendrait indifférent de surveiller les « démarches de l'Angleterre et de la Hollande.

« Ces deux puissances ont évidemment suivi à notre « égard le même système, le même plan de con- « duite; toutes deux se sont dispensées de répondre « à la proposition formelle que leur ont faite les cours « de Berlin et de Vienne d'entrer dans leur ligue; « toutes deux ont rappelé les ambassadeurs qu'elles « avaient à Paris; toutes deux ont renouvelé en même « temps l'assurance de la plus exacte neutralité; « toutes deux enfin ont promis solennellement de « respecter notre indépendance, et de ne vouloir « s'immiscer en rien dans les affaires du gouverne- « ment intérieur de la France.

« Il y aurait toutefois une témérité impardonnable « à se rassurer complétement sur les intentions réelles « de ces deux puissances; car c'est là surtout qu'il est « vrai de dire que si, en général, les peuples y sont « favorablement disposés pour notre Révolution, leurs « gouvernements au contraire l'ont prise en haine, et « que cette haine est fortement caractérisée; et d'un « côté, si l'intérêt du commerce national permet d'es-

« pérer qu'ils seront fidèles à leur promesse de neu-
« tralité, d'un autre, nous avons peut-être beaucoup
« à craindre des affections particulières de ceux qui
« gouvernent. »

L'Angleterre, à la vérité, n'a équipé cette année qu'une faible escadre; mais il ne paraît pas qu'on s'apprête à la désarmer, malgré que la saison des évolutions soit passée; enfin, on ne remarque, depuis un mois, aucun mouvement extraordinaire dans les ports de la Grande-Bretagne; mais on sait que sa marine est si bien ordonnée qu'en moins de six semaines, elle peut avoir en mer une flotte considérable.

CHAPITRE V

LE MINISTÈRE BRITANNIQUE OUVRE LES PORTS DE L'ANGLETERRE AUX ROYALISTES, LE DOCTEUR PRIESTLEY ET THOMAS PAYNE SONT ÉLUS MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE DE FRANCE. — IMPRÉCATIONS DE BURKE CONTRE LA FRANCE.

Le sol de la France n'était plus favorable aux conspirations tant de fois renouées à l'ombre du trône[1] : sa chute avait détruit tous les points de réunion; et, dispersés au bruit de son écroulement, tous ses partisans avaient cherché, loin de ses ruines, un salut qu'ils ne pouvaient plus espérer de trouver dans leur patrie.

Le ministère britannique, prenant le masque de la pitié, jugea à propos de ne point laisser échapper cette nouvelle occasion de remplir son île de mécontents et de nouveaux ennemis de la Révolution fran-

[1] Calomnie mille fois démentie

çaise : pendant plusieurs jours, les ports de la Grande-Bretagne regorgèrent d'émigrés de tout état et de tout sexe. Partout ils trouvèrent un accueil favorable. L'Angleterre fut tout à coup métamorphosée en une vaste arène, où des Français semblaient se disputer la gloire de servir les vengeances et les projets du ministère perfide qui les protégeait[1].

Que l'on compare à cet accueil les persécutions que le cabinet de Saint-James faisait éprouver aux Anglais qui, dans le sein de leur patrie, cherchaient à ranimer le feu presque éteint de la liberté, et l'on verra si ce cabinet n'avait pas autant juré l'esclavage de son pays, que la perte de la France.

Dans ce même temps, le docteur Priestley et Thomas Payne furent nommés membres de la Convention nationale de France ; le premier refusa, et le second se fit honneur d'accepter. Les mortifications et les dangers le suivirent pendant tout le voyage qu'il fut obligé de faire pour arriver à Douvres ; là il fut encore l'objet de l'inquisition des commis de la douane, qui saisirent ses papiers et fouillèrent dans tous ses bagages ; et, dans le lieu où, chaque jour, étaient accueillis avec honneur les amis les plus déclarés du despotisme, le défenseur de la liberté ne trouva que mépris et humiliations.

Le cabinet de Saint-James en était venu à ce point d'aigreur et de ressentiment, qu'on autorisait toute espèce de vexations contre les amis de la liberté. L'in-

[1] Infâme et nouvelle calomnie. Les malheureux émigrés échappés à l'échafaud cherchaient en Angleterre un asile et un moyen d'exister; mais l'Angleterre n'avait qu'un but dans sa politique tortueuse et versatile : celui d'affaiblir la France, de la détruire même par ses propres excès, et n'importe à quel prix...

vasion prochaine de la France par les puissances étrangères, semblait fixer tous ses vœux; Burke avait préparé lui-même l'esprit dans lequel cette invasion devait se faire.

« Si jamais, avait dit ce frénétique courtisan du « despotisme, puissance met le pied en France, elle « doit y entrer comme dans un pays d'assassins; on « n'y aura aucun des égards que les nations policées « ont entre elles, et des procédés qu'elles se té-« moignent en se faisant la guerre; la France n'a pas « le droit de s'y attendre : toute la guerre y sera ré-« duite à une exécution militaire..... Vous serez obli-« gés de rendre la pareille : la peine du talion allu-« mera de nouvelles fureurs; de toutes parts, les « furies de l'enfer seront déchaînées et triompheront « dans le sang et dans le carnage. »

C'est ainsi, qu'en poussant la haine jusqu'à l'horreur, Burke prétendait sauver son pays des atteintes de la Révolution française; il approuvait, il sanctionnait tout procédé qui était dirigé contre la France, sans examiner si la sainteté des lois de l'humanité, si les droits des nations, si la prudence en étaient blessées. Cet art infernal procurait les plus grands avantages aux ministres; ils attribuaient au tourbillon de la Révolution française tout vœu, toute parole, toute action qui leur étaient désagréables; ils les faisaient envisager à la nation épouvantée, comme des laves qui se détachaient du volcan, et qui menaçaient de fondre sur l'édifice politique et de le ruiner.

CHAPITRE VI

EFFETS QUE PRODUISENT EN ANGLETERRE LES SUCCÈS DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE. — ALARMES DU MINISTÈRE BRITANNIQUE, RELATIVEMENT A LA HOLLANDE. — PRÉPARATIFS MILITAIRES DANS TOUTE L'ANGLETERRE. — LE PARLEMENT EST EXTRAORDINAIREMENT CONVOQUÉ.

La République française naquit du sein de la victoire, et les premiers jours de son existence furent embellis par les triomphes de ses défenseurs. Les puissances coalisées, dont les menaces sanguinaires avaient provoqué le plus grand effort de dévouement et de magnanimité dont l'histoire fasse mention, n'existaient plus sur les frontières de la France; l'instant qu'elles avaient marqué pour son asservissement, avait vu leur fuite honteuse; les plus belles et les plus nombreuses armées de l'univers avaient disparu devant des troupes rassemblées à la hâte, qui n'avaient pour elles que l'enthousiasme de la liberté et le mépris de la mort; et à peine un mois s'était écoulé depuis la proclamation de la République, que, victorieuse de toutes parts, elle s'était étendue dans sa course rapide, des Alpes aux bords du Rhin, et de Genève jusqu'à l'embouchure de l'Escaut.

Au bruit de ses étonnants succès, l'Europe entière fut électrisée, et une étincelle de liberté passa chez tous les peuples de la terre. La cause des Français devint commune à tous ceux qui avaient à se plaindre de quelque oppression.

En Angleterre surtout, le contre-coup des triomphes de la Révolution française causa un ébranlement général; les partisans de la réforme parlementaire crurent voir dans ces succès un garant assuré que

bientôt leurs concitoyens choisiraient librement les membres d'un parlement qui serait libre ; en Écosse, les bourgs qui avaient si vainement sollicité le redressement des abus sous lesquels ils gémissaient, reprirent courage et conçurent les plus flatteuses espérances ; en Irlande, les dissidents et les autres amis de la liberté se réveillèrent de leur longue oppression et crurent que l'instant de leur délivrance était venu.

Entraînées par cette sensation universelle, les Sociétés patriotiques reprirent leur énergie et osèrent célébrer les succès de la République française ; la société constitutionnelle de Londres crut devoir donner un témoignage public de son allégresse ; elle envoya une députation à Paris pour féliciter la Convention nationale sur les triomphes des armées républicaines, en la priant en même temps d'accepter mille paires de souliers, comme une offrande patriotique faite aux braves soldats de la liberté.

Mais autant la joie était grande parmi les Anglais, amis de la justice et de la liberté, autant la consternation et les alarmes étaient vives dans le cabinet de Saint-James ; l'agitation était extrême parmi les membres du conseil ; l'étendue et la rapidité des conquêtes des Français les plongeaient dans un embarras difficile à décrire ; le Brabant, la Flandre et le pays de Liége étaient envahis ; ils savaient qu'en Hollande, il y avait un parti considérable de mécontents, qui ne cherchaient que l'occasion favorable de se déclarer ouvertement contre le prince d'Orange ; en conséquence, lord Auckland, ambassadeur à la Haye, eut ordre d'assurer leurs hautes puissances, que le théâtre de la guerre s'approchant du territoire de la Hollande,

Sa Majesté Britannique était prête et déterminée à exécuter le traité de 1788.

C'est ici l'époque où l'Angleterre va paraître sur la grande scène des événements; puisse du moins le peuple anglais, à l'instant où la toile tombera, et en apercevant la portion de misères et de détresse qu'on lui a préparée, reconnaître les vrais ennemis qu'il a à combattre, et ceux que son indignation doit confondre avant que la force des événements ne l'enveloppe et ne l'entraîne dans l'abîme où ses oppresseurs doivent trouver leur châtiment!...

Il fallait plus qu'un art ordinaire de la part des ministres pour disposer, à l'époque dont il s'agit ici, la nation anglaise à compromettre ses intérêts par les chances de la guerre; et, de spectatrice, devenir partie agissante dans la coalition formée contre la France. Aussi employèrent-ils tout ce que la perfidie put inventer de moyens astucieux.

On se souvient de la proclamation qui fut faite, dans le mois de mai, contre les auteurs des écrits séditieux; ce fut la prétendue inexécution des mesures, que cette proclamation proposait, qui servit de prétexte aux préparatifs du ministère.

En conséquence, on conseilla au roi de faire une seconde proclamation. Elle portait que : « Nonobstant « ses premiers ordres, les malveillants continuaient « à mettre toute leur industrie à renverser les lois et « la constitution de la Grande-Bretagne, et à y dé« truire tout ordre et gouvernement. »

A entendre en même temps les partisans des ministres, l'état politique, qui dépendait de la promptitude et de l'énergie de leurs mesures, était dans les

agonies convulsives d'une maladie mortelle; leur but était de prétexter une nécessité domestique pour entrer dans une guerre qu'on ne pouvait justifier par aucun des principes d'une saine politique, ni entreprendre, sans violer les promesses les plus expresses d'une neutralité rigoureuse.

Dans ce dessein, le ministère britannique ordonna la levée des milices; le Parlement fut extraordinairement convoqué comme si l'Angleterre avait été menacée d'une invasion ou d'une insurrection générale. On offrit des gratifications pour le service de terre et de mer; les chantiers furent mis en pleine activité; une armée fut rassemblée autour de la capitale; la Tour de Londres fut réparée et fortifiée. En un mot, l'Angleterre qu'aucun acte d'hostilité n'avait encore menacée ni au dedans ni au dehors où il n'y avait ni accusation ni conviction contre aucun conspirateur, où l'on n'avait encore infligé à personne des peines pour crime de trouble ou de rébellion, déploya tout à coup l'appareil le plus menaçant et le plus propre à effrayer les esprits sur les desseins qu'elle méditait.

ANNÉE 1793

APITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉCLARE LA GUERRE A L'ANGLETERRE. DISCUSSION CURIEUSE DANS LE PARLEMENT A CE SUJET — ON Y AGITE LA QUESTION IMPORTANTE DE L'AGRESSION.

Quel Français a pu retenir son indignation, en lisant cette suite non interrompue d'outrages et d'humiliations dont la République faisait si vainement le sacrifice au désir de la paix? Quel cœur, ami de son pays, n'a pas gémi sur le sommeil trop prolongé de l'honneur national, et sur l'impunité avec laquelle on bravait son juste ressentiment?

Enfin elle se ranima dans le cœur des Français, l'énergie de la magnanimité républicaine[1], et la Convention nationale, lasse de répondre à un adversaire de mauvaise foi par les armes de la générosité, ne songea plus qu'à le combattre avec celles de la force et de la victoire.

« Citoyens, dit le rapporteur chargé de présenter

[1] Ce fut l'armée qui fut magnanime. La République ne fut que sanguinaire, tracassière et turbulente. Mais cela ne justifie pas la politique de l'Angleterre qui ne vit dans la Révolution qu'un moyen de détruire la France. Et c'est avec justice que l'auteur attaque cette politique funeste pour l'Europe, et surtout perfide pour la France.

« le projet de rupture avec l'Angleterre, le cabinet « de Saint-James veut la guerre et vous ne pouvez « plus en douter; il y a peu de jours encore que l'on « pouvait espérer que la raison ramènerait le minis- « tère anglais aux principes de la justice; convaincu « de la futilité de ses réclamations, de l'injustice de « ses procédés envers les Français, et craignant le « courroux d'une nation qu'il trompe, et qui pour- « rait à chaque instant ouvrir les yeux à la lumière, « on pouvait espérer, dis-je, que ce ministère aban- « donnerait les chicanes, et concourerait à maintenir « avec le gouvernement français, la paix entre les « deux nations. Cette espérance n'est plus; les vues » hostiles du cabinet de Saint-James sont entièrement « à découvert.

« Périsse plutôt l'Angleterre que de voir la Répu- « blique française se consolider! Tel est le vœu bar- « bare du ministère britannique; tel est le sens éner- « gique de l'outrage qu'il a fait à votre ambassadeur, « et des armements qu'il ordonne.

« S'il ne vous a pas encore, et depuis longtemps, « déclaré la guerre, c'est que les événements n'avaient « pas secondé avec assez d'activité les vœux de sa « vengeance; c'est que ses forces n'étaient pas encore « assez préparées pour détruire notre commerce, en- « lever nos colonies, et ravager nos campagnes; c'est « que, par un raffinement de machiavélisme, il vou- » lait éviter l'apparence de l'agression, il voulait « pouvoir vous en accuser auprès de la nation an- « glaise; il voulait, en un mot, populariser cette « guerre.

« N'en doutez pas, citoyens, le sang qui va se ver-

« ser, rejaillira sur la tête de ces ministres perfides,
« qui ne craignent pas de sacrifier des nations entières
« aux calculs de leur ambition! Ces ministres ne
« finiront pas leurs jours au sein de la tranquillité,
« comme ce North et ses complices, dont on crut
« punir suffisamment par une disgrâce ministérielle,
« le forfait atroce de la guerre d'Amérique. La nation
« anglaise, une fois éclairée, fera justice aussi de ses
« conspirateurs en place. »

Ce discours fut terminé par les considérations qui devaient servir de base à la déclaration de guerre. Elles portaient que le roi d'Angleterre n'ayant cessé, principalement depuis la Révolution du 10 août, de donner à la nation française des preuves de sa malveillance et de son attachement à la coalition des têtes couronnées.... Qu'ayant, à cette époque, ordonné à son ambassadeur à Paris, de se retirer, et refusé de reconnaître celui de la France..... Qu'ayant mis opposition aux achats de blés, armes et marchandises, faits par des citoyens français et des agents de la République..... Qu'ayant prohibé la circulation des assignats, soumis les Français à des vexations inquisitoriales, fait de grandes augmentations dans ses forces de terre et de mer, quoiqu'il fût en paix avec toute l'Europe, rejeté toute proposition conciliatoire avec hauteur et dédain, etc..... D'après tous ces motifs, la Convention nationale déclarait que la République française était en guerre avec le roi d'Angleterre.

A cette époque, le ministère britannique avait complétement exécuté son plan de diffamation contre la France; et la terreur enchaînait à ses pieds les trois quarts de la nation anglaise. On était parvenu à faire

accroire à la multitude, qu'il s'était formé une secte révolutionnaire qui voulait renverser le gouvernement anglais, le remplacer par une Convention nationale; que cette secte avait ses Comités secrets, ses correspondances; que ses liaisons étaient étroites avec les Jacobins de Paris; qu'elle envoyait des apôtres pour exciter la révolte par toute l'Angleterre; qu'une conspiration était prête à éclater pour renverser le trône, ruiner les propriétés, et faire subir à la Grande-Bretagne le joug de l'anarchie. Ces bruits, qu'on avait soin d'appuyer d'actes de violence contre les auteurs et imprimeurs d'écrits prétendus séditieux, que des clubs, fondés par des pensionnaires de la Cour, propageaient de tous côtés, avaient formé autour du ministère une coalition aussi rapide que nombreuse de toutes les créatures de la Cour, des hommes en place et de tous ceux qui vivaient d'abus. De la crainte d'une révolution au désir d'une guerre avec la France, il n'y avait qu'un pas pour tous ces hommes : aussi, lorsque la nouvelle du décret de la Convention nationale parvint en Angleterre, fut-elle accueillie avec une sorte de joie. L'opinion publique était si prévenue, que le langage même de la prudence paraissait un crime; et voilà comment chez un peuple accoutumé à exercer sa raison, un ministère pervers était parvenu à faire dire anathème à tous les principes de la justice et de la liberté!

C'est avec le sentiment de cet empire obtenu sur tous les esprits, que le cabinet de Saint-James fit annoncer au Parlement la déclaration de guerre que la République française avait faite à l'Angleterre. Rien n'égale la perfidie avec laquelle il s'exprimait dans le

message qui notifiait officiellement au Corps législatif cet acte du gouvernement français. En voici les traits les plus frappants :

« Georges roi,

« Sa Majesté juge convenable d'informer la Cham-
« bre des communes, que l'Assemblée, qui exerce
« maintenant les pouvoirs du gouvernement en France,
« a, sans aucun avis préalable, ordonné des actes
« d'hostilité contre les personnes et les propriétés de
« Sa Majesté, en violant la loi des nations, et les sti-
« pulations positives des traités, et que depuis, elle
« a, sous les prétextes les plus mal fondés, déclaré la
« guerre à Sa Majesté et aux Provinces-Unies. Dans
« les circonstances d'une agression aussi injuste, et
« qui n'a été nullement provoquée, Sa Majesté se re-
« pose avec confiance sur l'appui de son Parlement,
« et sur le zèle d'un peuple brave et loyal, à suivre
« une guerre juste et nécessaire, et à s'efforcer d'op-
« poser une barrière effective aux progrès ultérieurs
« d'un système qui ébranle la paix et la sécurité de
« toutes les nations indépendantes, et qui foule aux
« pieds tous les principes de modération, de justice et
« d'humanité. »

La discussion qui s'éleva sur l'adresse à faire au roi, à la suite de son message, étant une des plus intéressantes pour le développement de cette histoire, je vais en rapporter les principales circonstances : Dans le moment où j'écris ceci, il importe peut-être, plus que jamais, aux Français de savoir quels furent à cette époque, les hommes assez courageux pour faire

entendre à Pitt et à ses complices la voix terrible de la vérité, et pour soutenir les intérêts de la liberté.

Comme il n'était plus question de décider si on ferait la paix ou la guerre, tous les débats se tournèrent vers celle qui consistait à savoir lequel du ministère britannique ou du gouvernement français, avait été l'agresseur?

La première demande qui fut faite, en conséquence, aux ministres, dans la Chambre des pairs, fut celle de produire les ordres du Conseil en vertu desquels on avait arrêté l'exportation des grains en France.

« J'insiste, dit l'orateur, d'autant plus sur cette remise que la prohibition, dont il s'agit, est de notoriété publique, et ne peut être un secret de l'État... » Vaine demande! Elle fut remise aux voix et rejetée.

« On nous reproche, dit cependant lord Grenville, dans la même séance, en faisant l'apologie du ministère, d'avoir prohibé l'exportation du blé en France tandis que nous le permettions pour les autres pays; c'est-à-dire qu'on nous reproche une précaution sage, tendante à gêner les préparatifs que les Français paraissaient faire contre nous; nous n'avons fait en cela, que suivre l'usage constant de toutes les nations, au moindre sujet de jalousie ou de crainte : c'est d'après le même principe qu'on arrêta l'exportation des armes et des munitions navales; car il y aurait de la démence à fournir à ses ennemis présumés, des moyens d'attaque. »

On allait mettre la motion de l'adresse aux voix, lorsque lord Stanhope, se levant, parla ainsi :

« Sans doute, ce pays n'a jamais couru un aussi

grand risque, et jamais plus importante question ne vous fut soumise. En effet, il ne s'agit de rien moins que de savoir si la Chambre va s'engager à soutenir une guerre préparée par nos ministres, et dans laquelle nous sommes les agresseurs... oui les agresseurs! Vous savez que le second article du traité de commerce de 1786, porte expressément, qu'en cas d'un malentendu entre les deux nations, le renvoi de l'ambassadeur sera considéré comme une rupture. Or, c'est nous qui, sur un malentendu entre les deux nations, avons renvoyé M. Chauvelin de la manière la plus ignominieuse : voilà donc la rupture de notre côté... Il m'est impossible, en conséquence, de voir une agression sans motifs, de la part de la France : elle est au contraire du fait de nos ministres; ils ont voulu la guerre, ils l'ont commencée puisqu'ils ont fait précisément ce qu'il fallait pour cela, précisément ce qu'avait prévu le traité. Si vous voulez que la nation déploie l'énergie convenable dans les circonstances présentes, il faut que vous lui disiez la vérité, la vérité que nous ne pourrons déguiser aux yeux de l'Europe, ou du moins aux yeux de la postérité. Tenir ce langage tandis qu'il règne une opinion contraire, portée jusqu'à la frénésie, c'est se rendre impopulaire, je le sais; mais autant j'aurais été prêt à couvrir les premiers dangers de la guerre, en cas d'une insulte réelle, autant la probité me défend d'y souscrire lorsque, par le fait, nous nous trouvons les seuls agresseurs. »

Lord Landerdale reproche aux ministres leurs manœuvres pour nationaliser la guerre. — « Une des plus puissantes, dit-il, ce sont des libelles atroces

contre les Français, où l'absurdité va de pair avec la perfidie. Ne les accuse-t-on pas d'avoir empoisonné les eaux, et d'être coupables d'une foule d'autres crimes épouvantables? N'ose-t-on pas mentir impudemment au peuple, en lui disant que plusieurs Français ont été arrêtés pour un exécrable complot qu'ils étaient sur le point de réaliser?

« Appelé pour exprimer librement mon opinion, dit lord Landsdowne, je vais le faire. N'est-il pas étrange que nous, qui sentons assez le prix de la maturité des conseils, pour ne passer aucun bill, sans l'avoir soumis à plusieurs lectures, à plusieurs débats, nous soyons prêts à décider, en vingt-quatre heures, une question d'où dépend peut-être le destin de la Grande-Bretagne? Les ministres eux-mêmes ne devraient-ils pas craindre de prêter au reproche d'avoir entraîné la nation par une sorte de surprise? Car le triomphe factice ne saurait être de longue durée. Un charlatan peut bien dérober à la hâte quelques profits par le moyen de quelques tours d'adresse, mais des ministres entraîner toute une nation par surprise! Employer l'art perfide d'exciter ses passions et flatter habilement son orgueil pour l'amener, le bandeau sur les yeux, à leur but, c'est une politique dont le crime ne peut échapper longtemps aux regards et à l'horreur qu'il inspire.

« Ces ministres se sont joués de nous, en feignant d'espérer l'unanimité dans cette affaire: ils savaient bien qu'ils n'obtiendraient pas ce qu'ils s'étaient efforcés d'écarter; ils ont lancé le dé ; ils ont jeté la nation dans l'embarras, et, viennent aujourd'hui, pour se justifier, remettre en avant tous les débris de leurs

mauvaises raisons, déjà mille fois pulvérisées. Ils nous ont mis aux mains avec les Français, et veulent se décharger aujourd'hui d'une responsabilité d'autant plus terrible qu'ils se sont permis de risquer le salut de l'État sous les prétextes les plus frivoles... Mais je les cite au tribunal de Dieu, à celui de leurs contemporains et de la postérité; car, enfin, quels sont les agresseurs, de ceux qui entretiennent un chargé d'affaires ou de ceux qui le chassent ignominieusement; de ceux qui s'offrent de s'expliquer, ou de ceux qui refusent d'entendre; de ceux qui ne demandent qu'à continuer un commerce paisible et amical, ou de ceux qui défendent l'exportation des grains pour cette nation lorsqu'ils la laissent libre pour tout le monde?

« Il ne s'agit ici ni de ressentiment ni de vengeance; que les ministres nous disent donc ce qu'ils se proposent; je crains bien que leur arrière-pensée ne soit des vues d'agrandissement; qu'on ne veuille jouer le rôle aussi insensé qu'injuste, de puissance co-partageante, et que tous les traités, à cet égard, ne soient déjà conclus. Un pressentiment secret me le dit; tout est fait, tout est signé, et quand les ministres vont nous avoir ainsi enlacés, ils nous appelleront encore une fois, en ne nous donnant que vingt-quatre heures, uniquement pour approuver, comme nous allons faire, ce message. »

En effet, la Chambre des pairs rejeta tous les amendements proposés et adopta purement et simplement l'adresse.

Les débats qui eurent lieu dans la Chambre des communes n'offrirent ni moins d'intérêt ni moins de

rapprochements frappants sur la conduite des ministres. Pitt, après y avoir répété, jusqu'à satiété, les reproches faits à la Révolution française; après avoir assuré que le cabinet de Saint-James avait tenté toutes les voies possibles d'accommodement, termina son discours par ces phrases :

« On a dit que c'était une guerre à mort, une guerre d'extermination que nous allions entreprendre... Oui, telle est la guerre qui va se faire; car le respect des Anglais pour leur forme de gouvernement ne s'anéantira chez eux qu'avec l'existence ou que, lorsqu'une dégradation dont le ciel nous préserve, aura changé le caractère national, au point de le rendre méconnaissable... On a dit encore qu'il ne tenait qu'à nous de vivre en frères avec les Français! En frères!... C'est en ennemis que la prudence nous commande de vivre avec eux, puisque leurs embrassements ressemblent aux caresses des animaux féroces qui n'embrassent que pour étouffer. »

S'explique-t-on ainsi, grand Dieu! vis-à-vis d'un ennemi que l'on a si franchement tenté d'amener à des voies de conciliation?

Quand le chancelier de l'Échiquier eut terminé sa diatribe, Fox prit la parole.

« On nous demande, dit ce défenseur intrépide de la liberté britannique, quel intérêt peut engager les ministres à provoquer la guerre dans ce pays où ceux qui l'entreprennent restent rarement en place pour la terminer; en admettant ce fait, que je pourrais contester, on voudra bien convenir que ceux qui s'efforcent d'épargner à leur patrie ce fléau, méritent autant qu'on croie à la pureté de leurs motifs. Quoi qu'il

en soit, la crainte de commencer ce qu'ils ne finiront probablement pas, n'a point arrêté nos ministres. On les a vus constamment éviter toute ouverture franche avec la France. Demandaient-ils des explications? Ils avaient l'air de craindre d'en obtenir d'assez satisfaisantes pour ne plus laisser de prétextes à la guerre. A parler franchement, cette guerre est plutôt la cause des rois que des peuples : cette grande et effrayante coalition est un indice certain de leur aversion pour tout ce qui tend à ramener la liberté parmi les hommes. C'est le rétablissement du despotisme qu'on s'est proposé pour la France dans cette guerre. Eh bien! que l'on ait donc la franchise de décorer l'attaque contre la France du titre pompeux de cause des rois, alors nous serons fondés à prétendre que la cause opposée est celle des peuples. »

MM. Dundas et Burke se chargèrent de répondre à Fox; le premier le fit par des subtilités, et le second avec une violence qu'il porta si loin, que la Chambre ne put s'empêcher de donner plusieurs fois des signes d'improbation : enfin, après plusieurs autres débats, tous les amendements furent rejetés, l'adresse au roi passa purement et simplement, et la guerre fut résolue.

CHAPITRE II

PLAN DU CABINET DE SAINT-JAMES DE S'EMPARER DES PORTS MARITIMES DE LA FRANCE, SUR L'OCÉAN ET SUR LA MÉDITERRANÉE.

Si j'ai présenté jusqu'à présent avec quelques détails la conduite du gouvernement britannique à l'é-

gard de la France, j'ai cru le devoir au développement des manœuvres préliminaires de ce ministère, manœuvres dont il importait d'offrir le tableau avant d'en venir aux faits qu'il me reste à décrire, et qui n'en sont proprement que l'application et la conséquence.

Le grand ouvrage de la coalition de toutes les puissances du continent contre la France était achevé; son plan s'exécutait avec un acharnement dont les peuples civilisés avaient donné l'exemple; l'Europe entière gémissait sous le poids des armées que l'on déchaînait contre un seul ennemi; malgré sa résistance opiniâtre, tout semblait présager, qu'accablée par le nombre, la République allait subir enfin le joug de ses, impitoyables vainqueurs. L'occasion favorable qu'attendait le gouvernement britannique était donc arrivée; et semblable à ce brigand qui, placé dans le fond de son antre, observe les chances d'un combat pour profiter de la dépouille des vaincus, tout lui disait que l'instant de se montrer était venu pour emporter sa part des lambeaux que convoitait sa cupidité.

Le cabinet de Saint-James avait conçu un plan d'envahissement qui embrassait à la fois toute la puissance maritime de la France. La possession de Dunkerque, de Toulon et Brest était la proie qu'il s'était tacitement réservée, en préparant la dissolution de la République. La situation avantageuse de ces ports offrait à son ambition le terme de grandeur et de supériorité qu'il désirait depuis longtemps; et son influence puissante sur les autres cours qu'il avait corrompues par son or, ou dont il payait les armées, lui garantissait d'avance ce prix inique de ses intrigues et de ses efforts.

Pour réussir dans ce grand projet, un seul moyen s'était offert à sa pensée, la corruption. Cependant, comme il n'aurait pu avoir son effet sans l'intervention de quelques forces imposantes, propres à l'encourager et à la soutenir, il fit des dispositions militaires qui firent croire un moment qu'il avait le dessein d'agir enfin avec quelque loyauté dans une cause où il avait jusqu'alors montré tant de perfidie. Mais, comme je l'ai dit, ce moyen n'était qu'accessoire et purement auxiliaire; partout il devait être accueilli par la trahison : au Nord, par des perfides qui devaient lui ouvrir les portes de Dunkerque ; au Midi, par de faux républicains qui lui avaient vendu Toulon et Marseille; et, à l'Ouest, par les insurgés de la Vendée.

CHAPITRE III

ARRIVÉE DU DUC D'YORK DEVANT DUNKERQUE. — SIÉGE DE CETTE PLACE, DÉFAITE TOTALE DES ANGLAIS.

Aussitôt que la capitulation de Valenciennes fut connue, le cabinet de Saint-James donna aux chefs des armées qui étaient à sa solde les ordres les plus précis d'attaquer la partie occidentale de la Flandre française, afin de s'emparer de Dunkerque, Bergues, Gravelines et Calais; un des fils du roi d'Angleterre, le duc d'York, devait conduire cette entreprise.

Le plan du ministère britannique avait été arrangé de manière qu'au moment où le duc d'York se présenterait sous les murs de Dunkerque les portes lui en seraient ouvertes; mais le gouvernement français

avait eu soin de faire disparaître de cette place tous les traîtres avant l'arrivée de leurs indignes correspondants; la garnison avait été renforcée de douze mille hommes; et c'est ainsi que fut déjouée la perfidie du gouvernement anglais dans sa première tentative contre la France.

Voici, au reste, le langage que crut devoir prendre le duc d'York en s'apercevant que les portes de Dunkerque ne s'ouvraient point devant lui.

« Monsieur, écrivit-il au général O'Meara, qui « commandait la place, je vous préviens que je com« mande à vos portes; votre ville, sans défense réelle, « ne peut opposer aucune résistance aux armées vic« torieuses que je pourrais employer sur-le-champ « contre elle, si je ne voulais éviter la ruine totale « d'une ville florissante, et si l'humanité et la géné« rosité ne me faisaient désirer d'épargner le sang « humain : je vous somme donc, monsieur, de rendre « la ville de Dunkerque à Sa Majesté Britannique « avant que j'aie déployé contre elle les forces con« sidérables qui sont à ma disposition. Je veux bien « vous accorder un délai de vingt-quatre heures pour « délibérer sur la présente sommation.

« *Signé :* Frédéric, *duc d'York.* »

Le châtiment qui devait suivre de près une aussi insolente sommation fut annoncé au duc d'York par la réponse courageuse et énergique que lui fit le général de la place :

« Général, lui répondit-il, investi de la confiance de « la République française, j'ai reçu votre sommation « de rendre une ville importante; j'y répondrai en

« vous assurant que je saurai la défendre avec les « braves républicains que j'ai l'honneur de com- « mander.

« *Signé :* O'Meara, *général de brigade.* »

Le siége de Dunkerque commença aussitôt après; mais, comme le cabinet de Saint-James avait plus compté sur les effets de la trahison que sur ses propres moyens, beaucoup d'objets manquèrent pour le former dans les règles. La confiance de ce cabinet avait été si grande à cet égard, que, quoique le siége de Dunkerque eût été résolu depuis le mois de juillet, on n'avait songé, au mois de septembre, à aucune espèce de préparatifs pour cette opération.

Au reste, tout fut marqué au coin de l'imprévoyance dans cette tentative que la seule trahison devait effectuer. Déjà les Anglais avaient été plusieurs fois repoussés par la garnison, lorsque le corps d'armée destiné à couvrir le siége fut surpris et taillé en pièces par l'armée française, qui venait au secours de Dunkerque. La première connaissance qu'eut le duc d'York de cet échec lui fut donnée par le moyen d'une note écrite avec un pinceau. Aussitôt on lui annonça une sortie de la garnison, et une retraite faite avec la plus grande précipitation en fut la suite.

Dans la confusion d'une telle surprise, la perte des Anglais fut considérable; toutes les munitions et les magasins tombèrent au pouvoir des républicains ou furent jetés dans le canal. Deux généraux furent blessés et faits prisonniers; peu s'en fallut que le duc d'York lui-même ne tombât au pouvoir des Français.

Rien ne peut exprimer la consternation et la ter-

reur qui accablèrent les Anglais depuis le champ de bataille jusqu'à Ostende. Le général qui y commandait fit mettre un embargo sur tous les bâtiments, depuis ceux de transport jusqu'à ceux des pêcheurs; enfin, après cinq nuits de retraite, le duc d'York rallia les tristes débris de son armée, qui furent recueillis devant Niewport, par l'escadre de l'amiral Mac Bride, et transportés en Angleterre, pour y attester aux yeux de toute la nation la perfidie et la lâcheté de leur gouvernement.

La perte que cette entreprise sur Dunkerque causait à l'Angleterre aurait été funeste à la puissance des ministres, si leur influence n'eût pas été aussi solidement établie à cette époque. Néanmoins des écrivains courageux tâchèrent de faire ressouvenir le peuple anglais que la guerre qui commençait sous d'aussi fâcheux auspices avait été entreprise contre les droits de la justice et les intérêts de la nation. On rappela que le ministère britannique avait voulu tenter cette opération contre le vœu des généraux des armées combinées, qui en avaient unanimement désapprouvé le plan. On se plut surtout à calculer la perte que faisait le trésor public. Par les traités des subsides avec le Hanovre et Hesse-Cassel, disait-on, l'Angleterre devait payer trente livres d'indemnité pour chaque soldat tué à la guerre. Ainsi la Grande-Bretagne, en s'en rapportant seulement aux gazettes ministérielles, qui convenaient que trois mille cinq cents Hanovriens étaient restés sur le champ de bataille, était redevable d'une somme de cent mille guinées à l'électeur de Hanovre.

CHAPITRE IV

TOULON EST LIVRÉ PAR TRAHISON AUX FLOTTES COMBINÉES DE L'ANGLETERRE ET DE L'ESPAGNE.

Mais toutes les inductions fâcheuses que l'on aurait pu tirer contre le ministère de la défaite du duc d'York, sous les murs de Dunkerque, s'évanouirent en présence des avantages que la reddition à jamais ignominieuse de Toulon parut offrir à l'avidité mercantile des Anglais.

L'événement qui remit un instant ce port entre les mains du ministère britannique est trop important dans les fastes de la République pour que je n'en offre pas ici quelques détails.

Depuis quelque temps, le midi de la France était livré à des agitations qui semblaient prendre leur source dans les divisions intérieures, mais qui cependant n'avaient pour but que le rétablissement du despotisme; les royalistes [1] étaient convenus de crier à la violation des principes de la liberté, de réclamer fortement le maintien de la République, de se parer de toutes les couleurs qui convenaient au rôle qu'ils devaient jouer, afin de pouvoir, sous ce masque, se livrer avec plus de sûreté à l'exécution des desseins perfides qu'ils tramaient contre leur patrie.

Initié, par ses agents, dans tous les secrets des

[1] L'auteur confond ici les royalistes avec les hommes d'ordre. Les royalistes n'étaient pas dans le Midi à ce moment, ils étaient sur le Rhin ou dans la Vendée, les armes à la main; et ils avaient pour eux tous les citoyens qui détestaient le gouvernement de la Terreur.

conspirateurs, le cabinet de Saint-James avait peuplé les départements méridionaux de ses affidés, qui, bien différents de ceux qu'il avait dans la Vendée, devaient témoigner le plus grand zèle pour la République, en échauffant cependant les mécontentements et en exaspérant les esprits.

Lyon et Marseille furent les premières villes où éclatèrent les étincelles de l'incendie qui devait embraser tout le Midi. Mais Pitt n'avait acheté ces deux communes que pour avoir Toulon. Bientôt la révolte se manifesta dans les murs de cette ville. La disette des subsistances et le discrédit jeté sur les assignats furent les moyens dont on se servit pour soulever les ouvriers et les matelots. En même temps, on organisa les pouvoirs, conformément au plan de trahison qui devait s'exécuter; les sections se constituèrent en autorité souveraine et indépendante; les républicains furent jetés dans les fers; l'or coula abondamment dans la classe pauvre; les subsistances reparurent. Alors le contre-amiral de l'escadre de Toulon leva entièrement le masque, et le signal fut donné aux flottes anglaise et espagnole de venir s'emparer, au nom de leur roi, du plus beau port de la République et de la partie la plus importante de sa marine.

Lord Hood s'était rendu depuis longtemps dans la Méditerranée pour favoriser et soutenir cette conspiration par l'appareil d'une force imposante : il avait d'abord envoyé une frégate parlementaire à Marseille, avec une proclamation contenant la proposition de rétablir la monarchie et la paix en France; mais, au moment où il fit cette tentative, Marseille était rentrée au pouvoir de la République, et cette démarche n'avait

eu d'autre effet que de convaincre les esprits de l'insigne lâcheté de ses moyens.

La tentative fut plus heureuse à Toulon : la frégate parlementaire qu'il y envoya reçut l'accueil le plus favorable dans le port, et sa proclamation fut regardée comme un bienfait longtemps attendu, portant avec lui la consolation et le bonheur.

Cette proclamation était précédée d'une déclaration préliminaire : elle portait « que si Toulon et Marseille se déclaraient de bonne foi en faveur de la monarchie, que si le pavillon royal était hissé, les vaisseaux du port démantelés, et les forts provisoirement remis à la disposition de l'amiral anglais, de manière que la sûreté de la rentrée et de la sortie lui fût garantie, le peuple de Provence jouirait de tous les secours et avantages que la flotte de Sa Majesté Britannique pourrait lui fournir, et qu'à la paix, le port, les vaisseaux et les magasins seraient rendus au roi de France. »

La proclamation était adressée aux villes et aux habitants du midi de la France; après y avoir insulté à la représentation nationale, et fait de la République le tableau le plus hideux, lord Hood leur disait : « Une « situation aussi affreuse afflige sensiblement les « puissances combinées; elles ne voient pas d'autres « moyens pour la faire cesser que de rétablir la mo- « narchie française. C'est pour cet objet et pour les « actes d'agression commis par le pouvoir exécutif de « France que nous avons armé et formé notre coali- « tion. Quant à moi, ajoutait-il, je viens vous offrir les « forces qui m'ont été confiées par mon souverain pour « anéantir promptement les factions et rétablir un « gouvernement régulier en France. »

Il fut répondu à lord Hood que les habitants de Toulon étaient las de la République, qu'ils demandaient la Constitution de 1789, qu'ils étaient disposés, en conséquence, à proclamer roi Louis XVII, conformément à cette Constitution, et à consentir dans toute leur étendue aux propositions de l'amiral anglais.

D'après ce vœu, lord Hood fit une seconde proclamation en ces termes :

« Les sections de Toulon m'ayant fait, par leurs « commissaires, une déclaration solennelle en faveur « de la monarchie, ayant proclamé Louis XVII, fils « de Louis XVI, leur roi légitime, ayant juré de le re- « connaître et de ne pas souffrir plus longtemps le « despotisme des tyrans qui gouvernent la France, « mais de faire au contraire leur possible pour réta- « blir la monarchie; moi, je répète, par ces présentes, « ce que j'ai déjà déclaré aux peuples du midi de la « France, que je prends possession de Toulon, et que « je le tiens seulement en dépôt pour Louis XVII, jus- « qu'à ce que la paix soit rétablie en France, ce que « j'espère et garantis bientôt. »

C'est un sujet curieux à faire observer, que le contraste qui se trouve entre ces déclarations et celles que Pitt avait faites au parlement : en Angleterre, les ministres du cabinet de Saint-James disaient que la nation ne faisait la guerre que pour défendre ses alliés, et non pour s'ingérer dans le gouvernement de France; et, dans leurs instructions, les généraux et les amiraux étaient autorisés à annoncer à toute l'Europe que l'Angleterre n'avait accédé à la coalition que pour anéantir le pouvoir actuel de France et y rétablir la monarchie.

Une autre observation non moins frappante est celle qui résulte du système d'invasion adopté par les puissances armées : ici Valenciennes était livrée au duc d'York, au nom de l'empereur; là, Dunkerque était sommée d'ouvrir ses portes au nom de Sa Majesté Britannique, et à Toulon, c'était au nom de Louis XVII que l'on s'emparait du port et des vaisseaux de la République. Qui peut se refuser de voir dans cette conduite l'exécution du principe du démembrement de la France?

CHAPITRE V

LE CABINET DE SAINT-JAMES S'EMPARE DES FANATIQUES DE LA VENDÉE POUR LES FAIRE SERVIR SES PROJETS.

Un des caractères les plus marqués du ministère britannique, dans sa conduite à l'égard de la France, est d'avoir saisi tout ce que les passions humaines ont de plus de hideux et de plus cruel pour le faire servir à l'accomplissement de ses sinistres desseins.

S'il est dans la nature un sentiment horrible et destructeur de toute sociabilité, c'est certainement le fanatisme[1]; tous les maux en ressortent à peu près, comme d'un volcan embrasé s'écoulent des torrents de lave, qui vont porter partout la destruction et la mort. Eh bien, le cabinet de Saint-James, lui qui pouvait lire dans l'histoire de son propre pays les malheurs affreux que produit le fanatisme; lui que le sort avait placé à la tête d'une nation fière, indépendante et assez philosophe pour rougir de prêter

[1] Le pire de tous les fanatismes est le fanatisme révolutionnaire, qui renverse tout, brise tous les liens, et ne respecte rien

son appui aux forfaits religieux; lui qui agissait au nom d'un peuple qui avait éternellement secoué le joug du papisme; lui que l'idée de fomenter des passions utiles au maintien de cette puissance absurde aurait dû, s'il eût conservé quelque respect pour la dignité nationale, détourner de faire cause commune avec des prêtres armés pour les intérêts de la cour de Rome; lui, enfin, qui avait assez de connaissance du cœur humain pour savoir dans quel abîme de malheurs il allait plonger l'humanité en fomentant la passion qui lui a toujours été la plus funeste; le cabinet de Saint-James, dis-je, n'hésita pas de se placer au centre du foyer de la Vendée pour y ajouter les brandons du fanatisme, et creuser de ses propres mains l'abîme où devait s'engloutir la population entière de la France.

Infortunés habitants de la Vendée, de la Lozère et des autres pays qu'a ravagés la main du fanatisme! Oui, vous avez été comme nous, sacrifiés par l'atroce gouvernement d'Angleterre : il lui importait peu, sans doute, de servir vos intérêts; ce qui lui importait, c'était que des Français périssent. Cette population immense et laborieuse qui couvrait le sol de la France importunait sa jalouse ambition; cette masse incalculable d'hommes qui pouvait à chaque instant s'opposer à ses projets; qui avait couru aux armes pour la défense de la liberté; qui avait si audacieusement repoussé les armées des rois ligués, tout cela irritait sa farouche envie; il eut l'adresse de s'emparer de votre zèle immodéré, il sut vous rendre assez aveugles pour vous engager à tourner vos armes contre votre propre patrie; sa main perfide vous conduisit sur les

champs de bataille, non pour vous faire triompher, mais pour vous faire périr à côté des Français que vous veniez d'égorger : jamais les secours qu'il vous avait promis ne vinrent à propos; vous fûtes toujours abandonnés par ce lâche protecteur; il n'en voulait qu'à votre destruction : tel fut le gouvernement dont de vils émissaires vous vantaient la loyauté, et dans les bras duquel vous crûtes vous réfugier comme dans ceux d'un ami.

La Vendée était encore inexplicable pour le gouvernement français, lorsque déjà le ministère britannique y avait préparé tous les ressorts qui devaient concourir à l'exécution de ses projets pour l'envahissement de la partie occidentale de la République. Ce n'est point l'esprit des habitants de ce pays qui lui avait suggéré d'en faire le foyer d'une insurrection, mais sa situation favorable, qui lui offrait des moyens faciles de communication, et la ressource à chaque instant présente d'y entretenir le feu de la guerre civile. Combien de fois, dans le cours de la guerre de la Vendée, le gouvernement français a acquis la preuve matérielle de la communication des rebelles avec les Anglais! On savait que les îles de Jersey et de Guernesey étaient les points d'où le ministère britannique vomissait sur les côtes de France les secours, soit en hommes, soit en argent, qu'il envoyait aux insurgés de la Vendée[1].

Le temps n'a pas encore dévoilé toutes les circonstances de ces communications funestes; mais ce qui n'a pas échappé à l'observation de l'histoire, c'est

[1] Le mouvement de la Vendée fut éminemment populaire; et ses principaux chefs étaient sortis du peuple.

qu'elles furent toujours combinées pour les intérêts seuls du gouvernement anglais. Pour rendre l'insurrection plus importante aux yeux du peuple, il permettait bien que tout s'y fît au nom du prétendant, que les brevets, les décorations et les emplois militaires se donnassent revêtus du sceau de la monarchie française; mais il se réservait la direction des mouvements, soit pour en faire résulter l'envahissement par ses escadres des ports maritimes de la République, ou, en dernière analyse, l'affaiblissement des forces de la France par la destruction successive de ses habitants.

Un seul fait prouvera combien le ministère britannique avait isolé ses intérêts de ceux des puissances qu'il paraissait le plus servir. La rapidité des succès de la Vendée avait ranimé les espérances des royalistes; attiré par leurs sollicitations et par leurs promesses, le comte d'Artois se disposait à passer dans les départements insurgés, pour se mettre à la tête de leur parti; mais il fallait obtenir l'agrément du cabinet de Saint-James et le passage dans un des ports d'Angleterre; dans ce dessein, il prévint ce cabinet de son intention et de son arrivée prochaine à Londres : le comte d'Artois avait reçu, quelque temps auparavant, de l'impératrice de Russie, de très-fortes sommes; il n'en fallut pas davantage pour exciter les soupçons et la méfiance du ministère britannique. Il craignit de se voir arracher l'influence qu'il avait sur les événements de la Vendée; il craignit qu'une autre main que la sienne ne vînt recueillir les fruits d'une insurrection qu'il avait fomentée pour ses seuls intérêts : en conséquence, il fit sentir durement au comte d'Ar-

tois que sa présence était inutile à la Vendée; et c'est ainsi que ce ministère, ennemi de toutes les puissances, accumulait sur sa tête la haine de tous les partis, et se vouait à l'exécration universelle des hommes.

ANNÉE IIe DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(22 septembre 1793).

CHAPITRE II

REPRISE DE TOULON. — LES ANGLAIS INCENDIENT LES VAISSEAUX FRANÇAIS, L'ARSENAL ET TOUS LES MAGASINS, EN S'ENFUYANT.

Cependant rien n'était plus précaire, pour le gouvernement anglais, que la possession de Toulon, sur laquelle il bâtissait déjà tant d'espérances flatteuses: l'armée républicaine, conduite par des représentants, qu'animait le désir de venger à la fois leur patrie et la liberté des outrages du plus perfide des gouvernements, faisait chaque jour des progrès autour de la place. Pendant le siége, lord Hood fit entrer plusieurs renforts dans la ville, cinq mille impériaux y débarquèrent. La garnison, composée de soldats bretons, français, espagnols, napolitains, allemands, piémontais et portugais, se montait à quatorze mille hommes. De temps en temps, pour porter quelque adoucissement aux alarmes de Pitt, on faisait parvenir à la *Gazette ministérielle* de Londres des détails sur la valeur de cette garnison à mille têtes. Ne fût-ce qu'une escarmouche de deux cents hommes, on l'annonçait avec une pompe dont il fallait bien se contenter en attendant des succès plus réels.

Cependant la mésintelligence s'était établie entre les amiraux espagnol et anglais, concernant la disposition des vaisseaux de la République : les Espagnols réclamaient, comme plus proches parents du prétendant à la couronne, et en vertu du pacte de famille, le pouvoir le plus direct sur le fond du dépôt qui appartenait, disaient-ils, à la famille des Bourbons. L'amiral anglais opposait à ces droits ceux des circonstances de l'acquisition, et surtout celui de la possession, qui emportait avec lui le soin de le gouverner.

Mais Pitt avait déjà pourvu au dénoûment de cette contestation. « Si Toulon, avait-il écrit à lord Hood, ne peut pas tenir contre l'armée républicaine, que tous les vaisseaux français et tous les magasins disparaissent dans les flammes. » En vain ceux qui connaissaient l'atrocité dont son âme était capable pensaient-ils qu'il hésiterait peut-être à donner un ordre dont le souvenir aussi durable que la nation française se lierait au désir d'une vengeance éclatante. Inutile espoir ! Cet ordre infâme était déjà parvenu à Toulon, où lord Hood avait fait disposer, entre les vaisseaux et les frégates de l'escadre française, des brûlots pour l'incendier si l'armée républicaine le forçait de prendre le large.

Cet instant ne tarda pas à arriver ; mais, bien différent de celui qui avait vu les Anglais prendre possession de leur indigne conquête, il fut uniquement dû à la valeur et au courage des soldats républicains : après une attaque à laquelle ni les forts de Toulon ni les redoutes accumulées de l'ennemi ne purent résister, la ville, prête à être emportée d'assaut, fut évacuée avec précipitation par les Anglais, qui, semblables

aux bêtes féroces qui marquent toujours leurs pas par des destructions, mirent, en partant, le feu aux brûlots et aux mèches, et incendièrent à la fois les vaisseaux français, l'arsenal et tous les magasins.

« La ville offre, en ce moment, le spectacle le plus « affreux, écrivaient les représentants du peuple à « la Convention nationale en entrant dans Toulon. « Les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à « l'escadre avant de s'enfuir : l'arsenal est embrasé, « la ville est presque déserte; on n'y rencontre que « des forçats dont les fers se sont brisés. Les troupes « de la République occupent en ce moment tous les « postes : deux explosions, qui se sont manifestées, « nous ont fait craindre quelques embûches : nous « différons de faire entrer l'armée jusqu'après la « visite de tous les magasins à poudre, » etc.

Mais ce n'était rien que les flammes des vaisseaux incendiés en comparaison de ce qui se passait dans le port. Rien n'égalera peut-être jamais le désordre, la confusion et les terribles catastrophes qui accompagnèrent la fuite précipitée des habitants, confondus avec des soldats de toutes les nations, et cherchant tous ensemble leur salut sur des vaisseaux que foudroyait le canon des républicains. Au bruit qui se répandit que la ville allait être escaladée, la consternation des Toulonnais fut au comble. Ils coururent en foule au port, réclamant avec larmes, et au nom de la bonne foi, la protection qui leur avait été promise par la couronne d'Angleterre; mais que faisaient leurs prières et leurs larmes à des soldats féroces qui ne les entendaient pas, ou qui les repoussaient avec violence? Les désordres, les excès, les pil-

lages, furent portés au comble dans ce bouleversement affreux ; le rivage était couvert d'enfants et de femmes éplorées qui se jetaient aux genoux des Anglais et imploraient vainement leur pitié; quelques milliers de ces malheureux furent transportés dans les vaisseaux; beaucoup d'entre eux se jetèrent à la mer et firent de vains efforts pour gagner les bâtiments : il y en eut qui se donnèrent la mort sur le rivage, en couvrant d'exécrations leurs indignes corrupteurs.

La scène qui se passait à bord de la flotte anglaise n'était pas moins terrible, chargée d'une foule d'hommes de toutes les nations, mélange hétérogène de vieillards, d'enfants, de femmes, de malades de tous les hôpitaux, de soldats mutilés aux divers postes qui venaient d'être attaqués, et dont les blessures étaient encore sanglantes... Non, rien ne fut jamais plus terrible dans les catastrophes de l'humanité ; et, si on ajoute à ce tableau les flammes des bâtiments incendiés qui s'élevaient et s'étendaient avec violence dans toutes sortes de direction, le bruit de leurs débris qui éclataient au loin dans les airs, les explosions successives des magasins remplis de poudre et d'autres matières combustibles, le fracas de l'artillerie française qui foudroyait de toutes parts le port; et, enfin, les cris de désespoir des maris, des pères, des enfants restés sur le rivage, et dont les accents devenaient plus lugubres et plus lamentables à mesure que les vaisseaux fugitifs s'éloignaient, à peine l'imagination effrayée peut suffire à la pensée de tant d'horreurs.

Ainsi fut terminée l'affaire de Toulon, que l'histoire consignera dans ses annales comme un monu-

ment de honte et d'infamie pour le gouvernement anglais ; il était digne de Pitt de la terminer aussi lâchement qu'il l'avait commencée ; mais ce n'est pas assez pour les droits de la justice que l'opprobre inutile dont il s'est chargé par cet attentat ; une vengeance terrible doit attester à l'humanité entière qu'on ne brise jamais impunément les liens indestructibles qui unissent les nations entre elles jusqu'au sein des combats ; que la magnanimité seule, quand elle est victorieuse, emporte l'estime des vaincus, et que la lâcheté barbare et cruelle n'obtient jamais ni commisération ni égards.

CHAPITRE III

TENTATIVE INFRUCTUEUSE D'UNE ESCADRE BRITANNIQUE SUR LA CORSE. — EXPÉDITION DE LORD MOYRA CONTRE SAINT-MALO. — AFFAIRE DE NOIRMOUTIERS OU LES ROYALISTES SONT LACHEMENT ABANDONNÉS PAR LES ANGLAIS. — LES CANTONS SUISSES RÉSISTENT AUX INSINUATIONS ET AUX MENACES DU CABINET DE SAINT-JAMES, ET CONSERVENT LEUR NEUTRALITÉ.

Tandis que les armées républicaines étaient occupées au siége de Toulon, lord Hood, comme embarrassé du nombre des vaisseaux qui en remplissaient le port, fit partir une escadre pour étendre ses conquêtes dans l'île de Corse. Il en était là comme partout ailleurs; c'était la trahison qui devait accueillir les Anglais et exécuter l'œuvre du courage et de la valeur. Paoli et ses partisans avaient promis à Pitt d'y coopérer par terre aussitôt qu'ils apercevraient des vaisseaux anglais en mer. Mais la tentative était prématurée: deux raisons s'opposèrent à son succès: la première, c'est que les Corses ne parurent pas en

assez grand nombre sur les côtes pour faciliter une paisible descente aux Anglais; et, la seconde, c'est que l'escadre ne put rien faire contre la ville de Florenzo, dont il fallait s'emparer de vive force avant de mettre le pied dans l'île.

Quelque temps après fut tentée l'expédition du comte de Moyra, dont l'objet était une descente sur les côtes de la ci-devant Bretagne: ce comte de Moyra, zélé partisan de la royauté, ennemi déclaré de la Révolution française, avait déjà proposé plusieurs plans au cabinet de Londres pour rétablir la monarchie en France; selon lui, le seul moyen d'y parvenir était de secourir d'une manière puissante les royalistes de l'intérieur. En homme qui n'était point initié dans les secrets politiques, il n'avait cessé d'importuner Pitt sur ce projet et d'en recevoir des réponses évasives. Enfin, ses services avaient été agréés, et le ministre lui avait promis de le faire avertir quand son génie pénétrant aurait trouvé l'occasion la plus favorable au succès.

Ce fut au commencement du mois de janvier que le comte de Moyra fut chargé de l'expédition qu'il avait tant de fois sollicitée; il reçut l'ordre de pénétrer en France par Saint-Malo, qu'il devait attaquer, en passant, à la tête de dix mille Anglais et de six mille Hessois. Mais ce projet échoua parce qu'il ne fut pas secondé par la bonne volonté du ministère; toute l'expédition se borna à une longue station des escadres anglaises sur les côtes des îles de Jersey et Guernesey, où une main invisible les retenait malgré elles; et à un débarquement de quelques milliers de Hessois sur la côte de Hampshire, où l'on établit leurs quartiers.

Cependant les royalistes, comptant sur son succès, avaient trouvé les moyens de se faire livrer, par les habitants, l'île de Noirmoutiers et y avaient retiré leurs principales forces. Ils n'avaient choisi cette retraite que pour y être en sûreté, en attendant les secours de Pitt, et la diversion que devait opérer le débarquement du comte de Moyra dans la partie septentrionale de la ci-devant Bretagne : ils avaient envoyé auprès du ministre un de leurs chefs, nommé Delarobrie, pour lui présenter l'état que le cabinet de Saint-James leur avait demandé, des forces, des ressources et des besoins de leur armée, et pour solliciter la descente des émigrés dans cette île où ils avaient eu soin de faire porter des subsistances pour quinze à vingt mille hommes pendant six mois.

Mais toutes ces précautions et ces instances furent inutiles : les lenteurs calculées de Pitt, et le retour de l'escadre du comte de Moyra dans les ports d'Angleterre, donnèrent aux armées républicaines la facilité de poursuivre les rebelles[1] ; ils furent atteints et entièrement défaits.

O vous! qui survivez par vos opinions à ces hommes égarés, qui payèrent de leur vie l'excès de leur confiance en ce gouvernement atroce, dont je peins les forfaits ; par quelle singularité votre cause se trouve-t-elle ici liée à celle des républicains? C'est que l'ennemi qui appelle leur vengeance, fut autant votre assassin que le leur ; c'est que l'homme que poursuit

[1] L'auteur appelle rebelles ceux qui bravaient la mort pour défendre le droit, Dieu et le Roi au prix de tous les sacrifices. En anathématisant les crimes de ces prétendus républicains, il est impossible de ne pas admirer le courage et l'énergie des armées républicaines.

leur ressentiment, fut l'ennemi de l'humanité entière, celui contre lequel il est de l'intérêt de tous de se liguer pour l'accabler sous le poids d'une haine universelle. Oui, les mânes de vos frères crient autant vengeance contre ce perfide ministère qui les a sacrifiés, que ceux des généreux défenseurs de la liberté que son ambition a livrés au fer des despotes ligués ou aux poignards du fanatisme; un même intérêt nous unit tous en présence de cet ennemi sans foi, sans loyauté, sans pudeur. Que dis-je? Peut-être cet intérêt doit-il être plus puissant encore dans vos cœurs que dans les nôtres; car, enfin, il vous a trahis, en vous tendant les bras, tandis qu'il n'a usé vis-à-vis de nous que comme un lâche adversaire qui craint de se mesurer corps à corps avec son ennemi, et qui emploie mille poignards et mille bras pour l'accabler.

Le désir, ou plutôt le besoin d'intéresser tous les peuples à sa cause, ne laissait pas un instant de repos au gouvernement anglais. Il ne lui manquait plus que de faire une tentative sur les cantons suisses, et de les attacher au char de son ambition, pour compter presque toutes les nations de l'Europe parmi les instruments de sa férocité; enfin, ce qu'il n'avait sans doute osé tenter encore vis-à-vis d'une nation aussi franche que loyale, il le hasarda. L'ambassadeur britannique auprès des treize cantons, présenta au Corp- helvétique, vers la fin du mois de frimaire, une pièce d'éloquence diplomatique extrêmement curieuse; le but de ce mémoire était de les intéresser à une guerre qui avait pour objet d'exterminer des usurpateurs. Un État neutre, ajoutait ce Mémoire, ne pouvait entretenir aucune correspondance avec eux, sans reconnaître

leur autorité, et conséquemment sans préjudicier aux intérêts des puissances alliées.

Ce langage ne fit aucune impression sur les Suisses; pénétrés des sentiments dont ils avaient hérité de leurs pères, ils répondirent avec une dignité franche et honnête, que depuis plusieurs siècles leur constitution s'était soutenue en ne s'écartant jamais des liaisons de paix, d'amitié et de bon voisinage avec les puissances qui les environnaient, et qu'ils mettraient tous leurs efforts à conserver la jouissance des biens qui provenaient de ce principe et de leur situation heureuse et paisible. Pourquoi ce langage où se montraient le désir et le besoin de la plus rigoureuse impartialité n'a-t-il pas toujours été d'accord avec la conduite de quelques cantons suisses, où la neutralité a reçu des atteintes si profondes?

CHAPITRE V

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE TRANSPORTE LA GUERRE DANS LES COLONIES FRANÇAISES. — LA MARTINIQUE EST LIVRÉE AUX ANGLAIS. — DÉTAILS DES ATROCITÉS HORRIBLES EXERCÉES CONTRE LES RÉPUBLICAINS. — PROPOSITION D'UNE PERFIDIE FAITE A UN GÉNÉRAL FRANÇAIS ET REJETÉE AVEC INDIGNATION.

Les colonies françaises étaient la seule partie du globe qui semblait devoir promettre quelque succès aux armes britanniques; mais là, comme partout ailleurs, il était de la destinée du gouvernement anglais de ne devoir les progrès de ses conquêtes qu'au honteux principe de négociation qu'il avait adopté, plutôt qu'à la franchise honorable d'une guerre ouverte et publique.

Les détails que je vais présenter sur la prise de la Martinique sont tirés de mémoires authentiques; ils feront frémir toute âme sensible; et si les motifs d'indignation manquaient aux Français, il suffirait de leur ouvrir ce chapitre pour faire naître dans leur âme toute l'horreur qu'inspire le barbare ennemi qui causa tous nos maux.

Déjà le cabinet de Saint-James, sollicité par les royalistes de la Martinique, avait envoyé, pour en faire la conquête, une escadre sous les ordres de l'amiral Gardner; mais cette première expédition n'avait pas réussi : les républicains, alors en force, avaient opposé une si vigoureuse résistance, que les Anglais, se croyant trahis, avaient subitement regagné leurs vaisseaux, et quitté les parages de la Martinique, en maudissant à la fois et les traîtres qui les avaient appelés, et les républicains qui les avaient battus[1].

Cependant le gouvernement britannique envoya une seconde escadre à la Martinique, sous les ordres de l'amiral Jervis; elle y fut signalée le 17 pluviôse, et deux jours après elle effectua un débarquement dans le quartier appelé la Trinité, avec infanterie et cavalerie.

On va voir par la déclaration suivante de l'amiral anglais aux habitants de la Martinique, avec quel art perfide on chercha à séduire les esprits faibles, et à les rendre complices des projets du gouvernement britannique.

[1] L'auteur voit le royalisme partout où il n'est pas, et surtout dans nos colonies. Là, plus qu'ailleurs encore, la guerre n'existait qu'entre l'ordre et l'anarchie, qu'entre la liberté et la Révolution; mais cette remarque ne tend pas à justifier ceux qui appellent l'étranger à se mêler aux divisions de la patrie.

« L'Assemblée se qualifiant de Convention nationale de France, portait cette déclaration, ayant exercé dans ledit royaume et dans ses dépendances le despotisme le plus illimité et le plus barbare, y ayant détruit la religion, le gouvernement et les lois, et ayant ajouté à tant de forfaits l'intention d'entraîner dans les mêmes calamités les autres nations, de renverser leurs constitutions respectives et les principes fondamentaux de tout État civilisé; et pour parvenir à ce but, non contente de se servir des manœuvres des incendiaires et des émissaires secrets, s'étant portée à des hostilités ouvertes et à une déclaration de guerre, non provoquée, contre Sa Majesté Britannique et ses alliés, Sadite Majesté s'est vue par là forcée d'avoir recours aux armes, et de poursuivre une guerre juste et nécessaire pour la protection de ses sujets, la sûreté de son trône et la défense de ses alliés.

« Le roi, considérant en outre qu'il est de notoriété publique que ladite Convention et ses adhérents, entre autres projets atroces, ont conçu celui de détruire entièrement les colonies françaises dans les Indes occidentales, et qu'ils ont en même temps manifesté des intentions semblables contre les possessions de Sa Majesté dans cette partie du monde : pour arrêter d'une manière prompte et efficace l'exécution de ces desseins, et pour préserver ces colonies des malheurs dont elles sont menacées, Sa Majesté, se reposant sur la protection de la Providence, sur la valeur de ses sujets, et sur la justice de sa cause, a jugé convenable et nécessaire d'entreprendre de réduire par la force des armes les adhérents de ladite Convention, prétendue nationale, et de délivrer l'île de la Marti-

nique des malheurs et de l'oppression dont elle est accablée.

« En conséquence, nous soussignés, invitons tous les amis de la paix, du gouvernement, de la religion et de l'ordre dans l'île de la Martinique, de secouer une oppression tyrannique, et de se mettre à l'abri des horreurs de l'anarchie, en ayant recours à la protection et au gouvernement d'un souverain juste et bienfaisant; et par ces présentes, nous garantissons à tous ceux qui se soumettront d'une manière paisible et tranquille à l'autorité du roi, la sûreté personnelle et la jouissance pleine et immédiate de toutes leurs propriétés légitimes; à la seule exception des personnes dont la sûreté de l'île pourra exiger le renvoi.

« Toutes les personnes qui, au mépris des intentions aussi gracieuses que bienfaisantes de Sa Majesté, oseront s'opposer à cette proclamation, seront traitées en ennemies et exposées à tous les maux que les opérations de la guerre attireront infailliblement sur leurs personnes et sur leurs propriétés.

« *Signé :* Charles Grey, *général.*
« John Jervis, *vice-amiral.* »

Cette proclamation et quelques obus firent tomber les premiers forts de la Martinique : la ville de Saint-Pierre, où s'étaient réfugiés les républicains, ne présenta pas une prise aussi facile aux Anglais; il fallut déployer la force, elle fut repoussée; cependant les traîtres s'agitaient; ils parvinrent à jeter le découragement dans les âmes timides; on fit intervenir les

supplications et les larmes des femmes; le conseil de guerre s'assembla, et, après une délibération de quelques instants, il fut décidé que la ville de Saint-Pierre n'était pas en état de supporter plus longtemps la continuation du siége.

L'amiral anglais, instruit de cette détermination, fit embarquer aussitôt une partie de son armée; et, le 29 pluviôse, il prit possession de la ville de Saint-Pierre, au nom de Sa Majesté Britannique. Le même jour, deux proclamations furent publiées. Par la première, il était ordonné à tout citoyen de déposer ses armes au magasin général, sous peine de mort; et, par la seconde, de déclarer le nombre des esclaves, bestiaux, etc. En même temps on formait un comité, composé d'hommes dont les desseins avaient échappé à la surveillance des autorités républicaines, tant que les Anglais n'avaient pas eu de succès. L'objet de leur réunion fut d'abord de noter ceux qui s'étaient distingués par leur zèle pour la défense de l'île, et par leur amour de la République, comme ceux dont le séjour pouvait être nuisible à la Martinique.

Le 30 pluviôse, tous ceux qui avaient occupé des places dans le civil et le militaire, eurent ordre de se rendre au ci-devant hôtel de l'Intendance; le même jour, on les conduisit dans l'église des ci-devant Ursulines. Là parut la liste des proscrits, remise par le comité; on fit l'appel de ceux qui y étaient portés; leur nombre se monta d'abord à cinquante-cinq : à mesure qu'on les nommait, ils étaient enchaînés, et c'est ainsi qu'on les conduisit à bord d'un bâtiment anglais.

Quant aux autres qui n'étaient pas aussi entachés

de démocratie, on leur épargna pour le moment l'humiliation des fers; mais deux jours après on les fit partir pour être embarqués comme les premiers, et le nombre en devint si grand que, pour leur laisser la faculté de se coucher, il fallut les répartir sur divers bâtiments. Rien, dans l'histoire de la barbarie humaine, n'égale peut-être la misère affreuse à laquelle furent abandonnées ces tristes victimes de leur dévouement patriotique, et l'opprobre dont on les accablait journellement. Le défaut de nourriture dont on les privait quelquefois pendant quarante-huit heures, au bout desquels on leur apportait du mauvais biscuit et de l'eau; la gêne dans laquelle ils se trouvaient au fond des bâtiments où on les avait entassés pêle-mêle; l'air malsain et infect qu'ils respiraient, tout cela n'était rien en comparaison des humiliations que leur faisaient éprouver les féroces satellites de Pitt; on crachait au visage de ceux qui se plaignaient, en leur disant : « Voilà pour la République et les républicains ! » L'un d'eux ayant trouvé le moyen de se jeter à la nage pour s'évader, fut assommé à coups de crampons, aux yeux de l'équipage qui applaudissait à cet acte d'inhumanité.

Tandis que toutes les souffrances pesaient sur les malheureux qui étaient détenus sur les vaisseaux anglais, les perquisitions les plus rigoureuses se faisaient dans la ville de Saint-Pierre pour découvrir ceux que le comité désignait sous le nom de démocrates. On les arrêtait avec une barbarie digne de ceux qui donnaient les ordres.

Insensibles aux pleurs d'une épouse désolée, dont ils enlevaient impitoyablement l'époux, on voyait les

exécuteurs de Pitt arracher sans pitié de tendres enfants collés sur les genoux de leurs pères, qu'ils arrosaient de leurs larmes, pour faire marcher ce dernier, et le conduire au lieu de son embarquement. Leur rage s'étendait jusque sur les femmes qu'on arrêtait sans ménagement et qu'on entassait dans les prisons.

Je finirai ce tableau par un trait de barbarie qui comprend tout ce qui peut se concevoir de plus atroce et de plus inhumain. Quand les Anglais eurent pris possession de Saint-Pierre, des commissaires se rendirent à l'hôpital pour le visiter; mais comme il était plein de malades et de blessés, ils ordonnèrent qu'on les chassât sur-le-champ, ce qui fut exécuté avec une telle inhumanité que plusieurs moururent sans secours au milieu des rues, et d'autres en se traînant douloureusement chez des amis ou des parents.

Le reste de la Martinique fut conquis en peu de temps. Le fort de la République capitula le 30 ventôse, et celui de la Convention le 5 germinal; bientôt après, les îles de Sainte-Lucie, de la Guadeloupe, de Désirade, etc., subirent le même sort, et partout les Français éprouvèrent la férocité d'un vainqueur aussi implacable dans ses ressentiments qu'avide dans sa cupidité.

Je ne terminerai point ce chapitre sans raconter un trait qui donnera la mesure de la bassesse des moyens employés par les agents de Pitt dans leurs conquêtes, si fastueusement relevées à Londres.

Le citoyen Lavaux commandait pour la République, au port de Paix, dans l'île de Saint-Domingue; l'officier britannique qui avait été envoyé pour s'emparer de ce fort, prévoyant la résistance qui lui serait faite,

écrivit au général français pour l'engager à lui remettre la ville et les forts, en lui faisant un faux exposé des désastres de la République française et des triomphes de l'Angleterre. Pour prix de cette trahison, il lui offrait, au nom du gouvernement anglais, de lui faire remettre personnellement trente mille livres, argent de France, ou de les déposer dans la banque d'Angleterre.

L'offre de cette somme, mise en balance avec l'opprobre d'une perfidie, excita l'indignation du commandant républicain; voici comment il se plaignit de cette indignité personnelle. Après quelques lignes sur la résolution où il était de mourir au poste qui lui avait été confié : « Permettez-moi, ajoutait-il, de me plaindre à vous-même de l'outrage que vous m'avez fait, en me croyant assez vil, assez scélérat et assez bas pour imaginer que cette offre de cinq mille écus de six francs n'exciteraient pas mon ressentiment. En cela, vous vous êtes fait tort à vous-même : je suis général; jusqu'à présent, j'ai mérité de commander l'armée; vous avez cherché à me déshonorer aux yeux de mes frères d'armes; c'est un outrage dont vous me devez une satisfaction personnelle; je la demande au nom de l'honneur qui doit exister parmi les nations : en conséquence, avant qu'il y ait une action générale, je vous offre un combat singulier, jusqu'à ce que l'un de nous deux tombe; je vous laisse le choix des armes : si je suis vainqueur, j'aurai prouvé que je suis digne de commander à des républicains; si je succombe glorieusement, l'armée républicaine aura un autre chef beaucoup plus formidable, et chaque individu de mon armée imitera mon exemple. Votre qualité d'en-

nemi ne vous donnait pas le droit de me faire, au nom de votre nation, une insulte personnelle, et je vous demande satisfaction de l'injure que vous m'avez faite comme individu. Nos deux nations ont fait souvent la guerre ensemble, mais toujours avec des armes égales; cessez donc de nous attaquer par des offres d'argent : soyons également généreux; combattons d'estime et d'honneur, et méprisons les moyens de séduction. »

Quel Français ne sent pas son âme se remplir des plus douces émotions en lisant cette réponse? Quel est celui qui ne sent pas renaître en lui l'orgueil national, et qui n'envie pas la gloire d'une telle magnanimité?

O Anglais! combien le gouvernement qui pèse encore sur vos têtes, vous a avilis et vous a déshonorés!

AN IIIE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

L'OR ET LES INTRIGUES DU CABINET DE SAINT-JAMES NE PEUVENT EMPÊCHER LA DÉFECTION DE PLUSIEURS PUISSANCES. — TRIPLE ALLIANCE DES COURS DE SAINT-PÉTERSBOURG, DE VIENNE ET DE LONDRES.

La République française, menacée par des ennemis nombreux, attaquée par toutes les puissances à la fois, agitée par des factions, trahie par des rebelles, avait triomphé de tout, mais sans cesser d'être pacifique; elle avait forcé ses ennemis à admirer son courage, et à se louer de sa modération; et les nations, en recherchant la paix, avaient trouvé autant de facilité à négocier avec elle, qu'elles avaient trouvé d'impossibilité à la vaincre.

L'année que je vais parcourir était destinée à voir la République recueillir les premiers fruits de cette sagesse. Déjà une grande partie de l'Europe, abjurant les préjugés d'une haine injuste, reconnaissait la fausseté de ces accusations machiavéliques que le ministère britannique avait perfidement semées dans toutes les cours, ouvrait les yeux sur ses vrais intérêts, se lassait

de combattre pour servir les passions d'un gouvernement ambitieux et cruel, renonçait au système insensé de détruire les opinions par le fer, et se disposait à rendre, au continent, les douceurs de la paix, dont cette déplorable croisade l'avait si longuement et si cruellement privée.

Le grand duc de Toscane fut un des premiers à donner aux gouvernements de l'Europe, cet exemple d'humanité et de sagesse. Le roi de Prusse, bravant les ressentiments de l'orgueil trompé, et de l'ambition britannique au désespoir, accepta l'amitié que lui offrait la République française; le roi d'Espagne, sacrifiant ses intérêts privés, et les répugnances de sa famille, aux véritables intérêts de la nation, renouvela des traités que la raison et la politique devaient rendre indissolubles; la Hollande, rendue par ses malheurs et par les violences de son gouvernement à son antique énergie et à la liberté, s'unit avec elle par une alliance indestructible. Presque tous les princes de l'Empire, las de se battre pour les intérêts de la maison d'Autriche, et pour quelques droits de peu de valeur, ne déguisèrent plus leurs désirs de voir la paix s'établir avec la France. La Suède et le Danemark avaient non-seulement persisté dans leur sage et respectable neutralité; mais, supportant avec impatience l'orgueil et la tyrannie du cabinet britannique, ils avaient formé une neutralité armée, capable de repousser les agressions injustes des vaisseaux anglais. Enfin, la Porte, indignée de la domination des Russes en Pologne, et des projets du cabinet de Pétersbourg, avait renouvelé, avec la République française, son ancienne amitié.

La seule ombre à ce tableau si consolant pour le bonheur de l'humanité, était la haine permanente du cabinet de Saint-James contre la France, dont les fureurs semblaient prendre de nouvelles forces au sein même des humiliations et des revers, et allaient ranimer partout le germe de la discorde. Pour réparer le vide que faisait, dans la coalition, la défection des puissances dont je viens de parler, le gouvernement anglais négocia la fameuse alliance des cours de Vienne, de Londres et de Pétersbourg. La masse de ces trois puissances parut d'abord avoir quelque éclat, et donner aux projets de Pitt quelque solidité; mais on s'aperçut bientôt que les éléments qui composaient cette alliance informe, que la distance qui séparait les trois puissances qui l'avaient formée, que l'opposition des vues secrètes qui les divisaient, le peu de sincérité de leur amitié, le défaut d'unité dans leurs plans, devaient rendre leurs projets inexécutables.

En effet, l'impératrice de Russie persista, malgré ce nouveau traité, dans sa conduite évasive et insignifiante pour les intérêts de la coalition. Elle continua à se jouer des passions des puissances belligérantes, pour exécuter ses vastes projets; les armées et les flottes qu'elle avait promises, n'arrivèrent presque jamais à leur destination : et cette coalition, désunie dès sa naissance, ne fit que démasquer de plus en plus les desseins du cabinet britannique, et avertir toute l'Europe de ses projets ambitieux.

CHAPITRE II

MOYENS ATROCES EMPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT ANGLAIS POUR PRODUIRE LA FAMINE EN FRANCE. — SES PRÉPARATIFS IMMENSES POUR UNE EXPÉDITION SUR LES CÔTES DE LA RÉPUBLIQUE. — AFFAIRE DE QUIBERON.

L'orgueil humilié du gouvernement anglais, sa vengeance trompée et ses passions vaincues, étaient des ennemis d'autant plus redoutables, que rien n'était plus capable de les ramener : en vain la volonté terrible d'un grand peuple les renversait-elle par son explosion, ils se relevaient après chaque chute, oubliaient les revers, formaient de nouveaux plans et rêvaient de nouveaux forfaits.

Maintenant que le dieu de la guerre semblait sourd aux vœux du cabinet de Saint-James, et que le désir de la paix animait la plus grande partie des puissances de l'Europe, on va le voir invoquer sur la France la famine et tous les fléaux qui l'accompagnent... La famine! oui. C'est encore le ministère britannique qui fit à la République cette plaie profonde qui, dans le courant de l'année dont je décris les événements, faillit précipiter la France dans l'abîme de la désolation et du désespoir.

O jours affreux! quand l'indignation nationale atteindra les infâmes auteurs des maux que vous vîtes éclore, venez vous retracer au souvenir des vengeurs de l'humanité avec toutes les images épouvantables que vous traînâtes à votre suite! Représentez-leur cette multitude innombrable d'hommes, de femmes, d'enfants, se soutenant à peine, dans les villes et dans les campagnes; le vieillard mourant de défaillance, la

mère n'ayant plus de quoi allaiter son fils, expirant de besoin sur son sein desséché, des milliers de victimes de tout âge et de tout sexe, succombant au milieu des angoisses de l'horrible faim..... et périsse à jamais le gouvernement auteur de tant de maux!...

Parmi les moyens employés par le cabinet britannique pour amener la famine en France, j'en ferai surtout remarquer un dont la profonde atrocité n'a peut-être pas d'exemple dans l'histoire. A la faveur des nombreux vaisseaux dont il avait couvert toutes les mers, il entreprit d'intercepter, sans examen, tout le commerce des puissances neutres, aimant mieux compromettre l'honneur et tous les trésors de l'Angleterre que s'exposer à voir la France recueillir quelques approvisionnements. C'est ainsi que près de deux cent cinquante vaisseaux de Suède et de Danemark furent saisis, et à peu près deux ou trois cents des États-Unis d'Amérique. Les indemnités que le ministère britannique a été obligé de payer pour cette violation du droit des gens ne seront peut-être jamais bien connues; mais que lui importaient tous les sacrifices, quels qu'ils fussent, pourvu que la République française s'anéantît au milieu des convulsions de la famine.

La perfidie du cabinet de Saint-James alla plus loin encore : pour achever de jeter la méfiance parmi les puissances neutres, il ordonna aux corsaires des îles de Jersey et de Guernesey de courir les mers avec le pavillon tricolore, afin de faire retomber sur les Français l'odieux des brigandages que ces pirates exerçaient.

En même temps on fabriquait en Angleterre de

faux assignats qui, venant grossir la masse déjà considérable de ce papier-monnaie, le discréditèrent au point qu'il s'établit une disproportion énorme entre leur valeur et celle des denrées ; et si on ajoute à cela les intrigues des agents de Pitt qui, dans l'intérieur de la République, parvinrent à dérober à la consommation tous les objets de première nécessité, à les enfouir ou à les détériorer, on aura l'idée de tous les ressorts qu'employa le gouvernement anglais pour produire la famine en France et préparer, par cette grande catastrophe, l'invasion qu'il méditait depuis longtemps.

Ce fut alors, en effet, que le cabinet de Saint-James se décida à exécuter cette expédition hardie, qui tint un moment l'Europe en suspens, et qui finit par mettre dans un plus grand jour son ignominie et sa lâcheté. Déjà des armements considérables avaient été ordonnés; on avait payé des subsides aux Autrichiens et aux Piémontais pour entretenir des diversions...

Après un échec que reçut l'escadre républicaine sur les côtes de Belle-Isle, l'Anglais vomit dans la baie de Quiberon une foule d'émigrés; et c'est ainsi qu'aux horreurs de la famine fut associée la guerre civile, devenue le but atroce des combinaisons du ministère britannique.

Jamais ce ministère ne fut, en apparence, plus près de son triomphe; le débarquement des Anglais et des émigrés s'était effectué sans résistance; leur jonction avec une partie des Vendéens et des Chouans n'avait pas souffert plus de difficultés; trente vaisseaux de transport étaient entrés dans la baie de Quiberon, et y avaient déposé un amas considérable d'approvision-

nements et de munitions de guerre; des troupes nombreuses de rebelles, répandues dans les départements de l'Ouest, n'attendaient que le moment favorable pour se joindre à eux, ou pour faire de puissantes diversions... Mais la République était défendue sur ces bords par l'intrépide Hoche, et la ruine des Anglais était certaine.

Arrêtons-nous un moment à décrire les circonstances de cette lutte, au succès de laquelle le cabinet de Saint-James semblait avoir attaché ses dernières espérances.

Après avoir battu les rebelles dans tous les postes dont ils s'étaient saisis, le général Hoche, par de savantes dispositions, était enfin parvenu à les bloquer à Quiberon.

Deux fois ils voulurent tenter la vigilance et le courage des troupes républicaines, en essayant de se faire jour à travers leurs colonnes, mais toujours leur tentative fut inutile. Dans la première, ils furent repoussés par la seule avant-garde de l'armée, dont l'impétuosité les sauva d'une entière défaite. Dans la seconde, cette même avant-garde, instruite par l'expérience, se replia à leur aspect. Ceux-ci, prenant cette manœuvre pour une fuite, s'avancèrent fièrement l'arme au bras; mais tout à coup, et au moment où les deux armées n'étaient plus qu'à la portée du pistolet, un feu terrible de mousqueterie, soutenu par celui de deux pièces chargées à mitraille, suspendit leur marche et ralentit leur audace; deux minutes suffirent pour décider leur déroute; ils furent poursuivis la baïonnette dans les reins, et ne purent se rallier que lorsqu'ils furent arrivés sous les murs de

Quiberon, où le feu du fort et celui de l'escadre anglaise obligèrent les républicains à se retirer à leur tour, et favorisèrent la retraite des rebelles.

Pour l'intelligence de l'attaque de Quiberon qui va suivre, il est nécessaire de décrire la situation de la presqu'île. On arrive à Quiberon par une langue de terre sablonneuse, nommée la Falaise, et dont la plus grande largeur est d'une lieue, et vient en s'étrécissant jusqu'à l'entrée de la presqu'île, où elle n'a plus que trente toises. Cette entrée est entièrement fermée par le fort Penthièvre, dont les Anglais s'étaient emparés presque sans coup férir en arrivant dans la presqu'île. Le camp des républicains était situé sur la Falaise à une lieue et demie du fort. Le gros de la flotte anglaise mouillait à sa gauche, tandis que plusieurs chaloupes canonnières étaient à la droite.

En attaquant la presqu'île suivant les règles de l'art, il était évident que c'était ménager aux ennemis la possibilité de leur fuite; les vaisseaux anglais étaient là pour les recevoir en cas d'échec; il fallait donc les surprendre, et tenter un de ces coups de main dont l'audace et la promptitude ne laissent à l'ennemi aucun moyen de retraite.

C'est ce qui fut décidé : deux chefs républicains (Ménage et Humbert) furent chargés de filer, dans la nuit du 2 au 3 thermidor, le long de la mer, avec une colonne d'élite chacun, et de se trouver à la pointe du jour aux pieds des murs du fort Penthièvre pour l'escalader et s'en emparer, tandis qu'une autre colonne l'attaquerait de front.

D'après ces dispositions, les colonnes se mirent en marche à onze heures du soir. Un orage affreux écla-

tait alors dans ces parages: la pluie tombait à gros flots, et jamais nuit n'avait été plus épaisse et plus ténébreuse.

Au point du jour la colonne du centre fut reconnue et l'attaque commença. Pendant ce temps les colonnes latérales s'avançaient en silence vers les points qui leur étaient indiqués; mais celle de droite ayant été aperçue par les chaloupes canonnières anglaises qui bordaient le rivage, elle eut à essuyer à la fois et le feu des batteries du fort, et celui des chaloupes qui vomissaient sur elle une grêle de boulets.

L'entreprise paraissait manquée, et déjà l'on songeait à la retraite, lorsqu'un cri de victoire se fit entendre : tous les yeux se portèrent vers le fort; c'était le drapeau tricolore qui y flottait.

A travers les flots d'une mer mugissante, sous le feu meurtrier de la mitraille anglaise, l'intrépide Ménage, à la tête de deux cents braves, s'était glissé de rocher en rocher jusqu'au pied de la forteresse, l'avait escaladée; et, s'y précipitant le sabre à la main, il avait exterminé tous ceux qui avaient résisté.

Maîtres du fort, les républicains s'élancent dans la presqu'île et, dans un clin d'œil, la parcourent et la soumettent. Chassés de tous les lieux, où ils opposent quelque résistance, les rebelles se réunissent enfin sur un rocher au bord de la mer, à l'extrémité de la presqu'île: c'est à ce rocher que vinrent se briser le fol orgueil et les espérances homicides du cabinet britannique. La charge bat; en vain l'escadre anglaise, au nombre de cent cinquante-quatre voiles, tâche d'en imposer à l'armée et de suspendre sa marche par un feu terrible et soutenu; rien ne l'arrête:

un corps de grenadiers fond avec impétuosité sur le rocher, la baïonnette en avant.

Les vaincus, effrayés, demandent à se rendre. Le général leur envoie l'ordre de mettre bas les armes et de faire cesser le feu des Anglais. — « Eh ! s'écrient-ils, ne voyez-vous pas qu'ils tirent sur nous comme sur vous ? » — Des monceaux de cadavres couvraient en effet le rivage de la mer où ces malheureux, croyant trouver la protection et le secours des vaisseaux anglais, trouvaient la mort.

Enfin on parvint à écarter à coups de canon ces vaisseaux destructeurs ; et tout ce que la presqu'île contenait d'ennemis vint mettre bas les armes et se rendre à discrétion.

Tel fut le résultat de cette expédition, qui fit tomber entre les mains de la République la totalité de cette armée que le gouvernement anglais avait débarquée sur les côtes de la France ; elle était composée de dix mille hommes, dont quinze cents émigrés, quinze cents rebelles, et six mille prisonniers français qui avaient été encadrés dans leurs corps.

On trouva dans la presqu'île de Quiberon des magasins immenses, soixante-dix mille fusils, cent cinquante mille paires de souliers, et des effets d'habillement et d'équipement pour une armée de quarante mille hommes.

« Le voilà donc, M. Pitt, écrivait le général Hoche dans la relation qu'il faisait de cette affaire, le voilà, le résultat de trois années de travaux ! Quels sentiments pensez-vous inspirer à ceux que vos nombreux armements ne pourront sauver de la vengeance des lois ? Ils vous abhorrent, vous les avez indignement

sacrifiés; envoyez-nous d'autres victimes, elles apprendront à connaître votre politique lorsqu'elles seront sur notre sol.

« Vous n'ignorez pas, monsieur, qu'il n'est jamais envahi impunément; mais ces malheureux sont nés en France, et, conséquemment, ils sont ainsi que nous l'objet de votre haine. O Pitt! il est un Dieu vengeur, vos forfaits seront punis! »

CHAPITRE III

DERNIERS EFFORTS DU GOUVERNEMENT ANGLAIS POUR EMPÊCHER L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSTITUTION ET DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN EN FRANCE. — COINCIDENCE FRAPPANTE DES TROUBLES DU MOIS DE VENDÉMIAIRE AVEC CES EFFORTS. — LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE S'ÉTABLIT.

Cette Convention nationale, que l'on peut comparer à un énorme colosse qui, de ses bras terribles, en écrasant ses ennemis s'était fait souvent à lui-même de larges et profondes blessures; et qui, malgré cela, était toujours resté debout, imprimant à la fois l'étonnement, l'admiration et la crainte; la Convention nationale, dis-je, se disposait à terminer sa session par l'œuvre paisible de la constitution française. L'établissement de la République devait être le terme de ses travaux comme il en avait été le commencement; aucune considération n'avait pu détourner sa pensée de cette forme sociale, et après la carrière longue et pénible qu'elle venait de fournir elle méditait d'en poser les bases inébranlables, et de laisser avec elle à la France toutes les sources du bonheur et de la prospérité[1].

[1] Elle s'est au moins cruellement trompée.

Attentif à ce dessein, le cabinet britannique frémit de la possibilité de son exécution : avec l'établissement d'une constitution et d'un gouvernement en France tous ses projets s'évanouissaient, tous les germes de rébellion étaient détruits, toutes les factions étaient comprimées, toutes les ruines qu'il avait accumulées se rapprochaient et concouraient à former l'édifice inébranlable de la République.

Dans ses pensées désespérantes pour son ambition, toute sa perversité s'était réveillée; l'idée de donner la famine à la France et de la faire périr dans les convulsions de la guerre civile s'était d'abord offerte à son esprit; mais ces moyens n'avaient produit que des maux instantanés; et la journée de Quiberon avait étouffé pour un moment les germes des déchirements intérieurs.

Revenu de l'étonnement que lui avait causé le peu de succès de ses premiers moyens, il en conçut de plus vastes encore. Son affreux génie s'y épuisa.

« Que cette constitution, dit-il, qui se prépare, ne puisse jamais s'établir. Pour cela, allons au cœur, allons à cette assemblée d'hommes qui prétendent fonder la République ; que l'opinion soit pervertie autour d'eux ; que les destinées de ce sénat s'accomplissent; qu'il soit dispersé ! qu'il soit détruit !

« Puisque tout le fer de l'Europe n'a pu entr'ouvrir les phalanges des républicains, qu'ils se déchirent de leurs propres mains ; que les massacres soient organisés !...

« Que les dénominations les plus odieuses enveloppent d'un voile de honte et de sang les républicains les plus ardents ; faisons qu'on ne puisse plus croire au républicanisme irréprochable; et que bientôt il n'y

ait plus un patriote assez osé pour réclamer ce titre.

« Et qu'alors les instruments de mon ambition s'élancent de mes vaisseaux sur cette terre abreuvée de sang et couverte de cadavres; qu'eux-mêmes, après avoir servi mes vengeances, en soient les victimes; et que la race entière des Français disparaisse ou souscrive à ramper sous ma domination! »

Ainsi le ministère anglais avait médité ses plans. Suivons-en la double exécution au dehors et au dedans de la République. Leur coïncidence prouvera que c'était toujours la même main qui faisait mouvoir les ressorts, et qui, par des moyens différents, les faisait tendre au même but.

La défaite des complices de Pitt à Quiberon n'avait anéanti qu'une partie des forces destinées à servir les projets du gouvernement anglais : Charette restait encore dans la Vendée à la tête d'un parti de rebelles; et il ne s'agissait que de lui donner une forte impulsion pour le retirer, lui et les siens, du découragement où les avaient plongés les désastres de Quiberon, et surtout la conduite des Anglais, dont le lâche abandon avait vivement affecté leur âme.

En conséquence, le ministère britannique résolut de mettre une telle apparence de désintéressement et de sincérité dans ses dispositions que tous les soupçons fussent effacés à la fois. Le comte d'Artois fut accepté pour être à la tête des forces destinées à agir contre la République; tous les corps d'émigrés furent appelés dans les ports d'Angleterre et embarqués sur les escadres britanniques; deux divisions, dont l'une était commandée par le major général Doyle, et la seconde par le comte de Moyra, devaient protéger l'expédi-

tion; des secours considérables en munitions et en argent furent envoyés à Charrette; on établit avec lui des points de communication; tous les plans lui furent confiés et soumis; on fit un appel général à tous les royalistes de la France, et des émissaires furent chargés d'aller annoncer partout le retour de la royauté.

Que d'hommes se laissèrent entraîner par les menaces ou par les promesses de ces agents perfides! Que d'ambitieux, croyant déjà s'asseoir sur les premières marches du trône, s'agitèrent, à l'aspect du fantôme que leur imagination réalisait déjà, pour se parer à ses yeux de quelque mérite, et pour en obtenir des récompenses!

C'est à la faveur de ces dispositions que le ministère britannique avait espéré de tenter avec succès son dernier effort contre la France; enfin, le moment de l'explosion arriva : tandis que les escadres anglaises s'avançaient vers les côtes des départements de l'Ouest, portant l'un des héritiers de la couronne de France; tandis que Charette cherchait à surprendre Nantes et à opérer une jonction avec les émigrés débarqués, la République entière se trouva livrée à une de ces commotions violentes qui semblent présager sans retour la chute des sociétés politiques. La Convention nationale, déchirée, proscrite, fut obligée de repousser le royalisme et la sédition par la force; et le sang français coula par les mains des Français!

La République était anéantie si, par ce dénoûment funeste et terrible sans doute, la terreur n'eût point passé dans l'âme de ceux qui voulaient sa ruine; mais le canon vengeur, qui avait comprimé la sédition à Paris, alla retentir aux oreilles du comte d'Artois sta-

tionné près la baie du Bourg-Neuf; et la route qu'il voyait ouverte déjà devant lui jusqu'aux portes de la Convention se ferma pour toujours à ses yeux.

On aura l'idée des espérances qui animaient alors les royalistes par la sommation qui fut faite, le 4 vendémiaire, au commandant de Noirmoutiers, par le commodore anglais.

« Monsieur, lui écrivit cet officier, une escadre bri-« tannique, portant des troupes anglaises et fran-« çaises, environne votre île. Nous ne venons pas pour « démembrer la France, mais pour la rendre à son « légitime souverain et aider les Français fidèles à se « soustraire à l'oppression.

« Son Altesse Royale Monsieur, frère de Sa Majesté « Très-Chrétienne Louis XVIII, est à bord de notre « flotte; sa présence vous est garante de la pureté des « intentions du roi mon maître.

« Entouré, comme vous l'êtes, de forces supé-« rieures, vous avez encore à choisir entre risquer une « résistance indiscrète, qui attirerait sur vous et sur les « habitants du pays des maux dont vous seriez seul « l'auteur, ou remettre votre île au frère de votre roi; « les officiers chargés de cette lettre sont autorisés à « traiter tous les détails avec vous. Il est nécessaire « que vous fassiez connaître promptement votre réso-« lution, parce que l'arrivée de l'armée catholique et « royale changera tellement les circonstances, qu'il ne « serait plus en notre pouvoir d'accorder les mêmes « conditions à la garnison. »

Quoique les événements n'eussent pas encore expliqué les suites que pourraient avoir les troubles intérieurs combinés avec les préparatifs de l'Angleterre,

le commandant de Noirmoutiers fit une réponse qui mérite de trouver place dans cette histoire.

« Nous avons, répondit-il au commodore anglais, « accepté la Constitution républicaine; nous avons juré « tous de la défendre jusqu'à la mort; voilà mon vœu, « celui de la garnison et des habitants. Nous ne re- « connaîtrons jamais d'autres pouvoirs que ceux de la « République. Les menaces n'ont jamais intimidé les « républicains, qui ont vaincu tant de fois. »

On sent bien que les troubles intérieurs n'ayant pas secondé les projets du gouvernement anglais, tout dut manquer dans l'entreprise qu'il avait dirigée : les débarquements ne se firent pas; Charette, battu, poursuivi par le général Hoche, fut encore abandonné à ses propres moyens.

Le cabinet de Saint-James rappela ses escadres, et cette expédition se termina, comme toutes celles qui l'avaient précédée, par donner à l'univers une nouvelle preuve de l'atrocité du gouvernement qui l'avait tentée [1].

Nous touchons au 18 brumaire an VII (9 novembre 1799). L'histoire, à partir de cette époque, devient

[1] Certains passages de cet écrit sur la politique britannique peuvent être exagérés. Il en résulte néanmoins une excellente leçon pour la France. Si nous n'étions pas si oublieux du passé, on ne verrait point aujourd'hui parmi nous, des écrivains combler d'éloges l'Angleterre et la vanter à tout propos.

plus simple et moins abondante. Le mouvement révolutionnaire semble s'être épuisé à l'intérieur par ses excès, et c'est une ère de réparation qui commence.

Là s'arrête naturellement l'histoire de la *Révolution racontée et jugée par les hommes du temps;* et là aussi se terminent les extraits que nous avons dû faire, des nombreux volumes que M. de la Rochefoucauld nous avait confiés.

Le but de ces extraits est d'ailleurs rempli : ils devaient en quelque sorte, servir de préface aux *Mémoires* de M. de la Rochefoucauld.

Nous avons formulé dans l'introduction générale, la leçon historique qui semble, pour nous, résulter de l'étude attentive des événements que nous avions à exposer. Fidèle à la ligne de conduite que nous avons annoncée, nous avons cité, avec une rigoureuse impartialité, l'opinion des contemporains sur les hommes et sur les choses, sans acception de personnes et de partis, toujours préoccupé de la vérité historique.

Nous avons protesté seulement, par des notes consciencieuses, contre les erreurs de doctrine, et contre les appréciations fausses ou toujours au moins fort exagérées des révolutionnaires.

Ne voulant pas nous répéter, nous nous bornerons à ajouter quelques réflexions générales.

Au sein de nos divisions, il y a deux choses sur lesquelles on s'accorde, quel que soit le parti auquel on appartienne par ses convictions, par ses regrets, ou par ses espérances et par sa position. J'en excepte, comme de raison, les révolutionnaires, qui ne sont pas de bonne foi quand ils invoquent les principes de 89.

La première de ces deux choses, c'est l'excellence

de ces principes. La suppression de tout privilége politique, religieux ou civil, la division des pouvoirs, la responsabilité de l'autorité, le vote et le contrôle des dépenses; la participation au gouvernement par le droit de suffrage et d'élection, par le droit de pétition, et le droit de discussion par la presse; enfin, l'égalité devant la loi comme devant Dieu, sont un bien réel, un progrès incontestable, et un fait si fortement implanté dans nos mœurs, dans nos idées, dans nos habitudes et dans nos consciences, qu'il serait désormais impossible de nous y faire renoncer.

Il y aurait folie à essayer de comprimer les principes de 1789. Un gouvernement ne peut subsister en France qu'autant qu'il en réglera l'application, et qu'il en favorisera le développement.

Cet héritage précieux, que nos pères nous ont transmis, ils l'avaient acquis par des voies légitimes et régulières. Personne ne le conteste. Mais 93 et la Révolution ont pensé nous les faire perdre, ou en suspendre au moins les effets.

Aux états généraux, régulièrement convoqués, ont succédé les moyens les plus illégaux, les plus violents et les plus insurrectionnels, le despotisme révolutionnaire, et le délire le plus odieux de toutes les passions démagogiques.

C'était, en effet, la liberté de l'anarchie que réclamaient les révolutionnaires, qu'ils fussent peuple ou législateurs; et le bien mêlé au mal, les mesures les plus odieuses pour arriver à un but auquel même on tournait le dos : voilà ce que l'on appelle, avec raison, la Révolution, qui, loin de sauvegarder les intérêts, les a tous compromis.

Aujourd'hui, les uns, ne considérant que le bon côté des réformes obtenues, attribuent facilement ce bienfait à la Révolution, faisant bon marché du sang qu'elle a versé, des malheurs et des crimes qui ont entravé momentanément les réformes.

Au prix des mêmes troubles, au risque des mêmes calamités, ils aspirent encore à poursuivre à outrance la même voie qu'ils appellent la voie du progrès; et à obtenir, disent-ils, de nouvelles améliorations, c'est-à-dire, à faire une nouvelle révolution dans un intérêt qui leur est purement personnel.

Les autres, confondant à tort le mouvement légal de 1789 et ses bienfaits, avec la révolution qui en a arrêté le cours, s'obstinent à ne voir que les horreurs et les crimes issus du mouvement révolutionnaire. Aussi reculent-ils avec une sorte d'effroi devant les innovations, surtout quand elles paraissent systématiques; et les repoussent-ils avec énergie, dans la crainte des bouleversements que, suivant eux, elles ne manqueraient point d'amener.

Entre ces deux partis extrêmes, nombre d'esprits sensés et réfléchis soutiennent avec raison que la question n'est pas d'accepter ou de répudier entièrement la succession de nos pères. Ils voudraient qu'après avoir flétri les crimes et les horreurs de la Révolution, on les répudiât pour jamais; mais qu'on rendît en même temps justice au mouvement de 89 qui en est l'antipode.

Avec de la persévérance et de l'énergie, ce but peut être atteint; mais leurs intentions sont souvent méconnues; et ils ont bien de la peine à imposer des

limites à la gauche, en l'engageant à rompre avec les révolutionnaires; et aussi à maintenir l'exagération de l'extrême droite.

Sans eux, l'une et l'autre opinion se disputeraient constamment le pouvoir; et en ferait tour à tour un instrument de despotisme au nom de l'ordre, et d'anarchie au nom de la liberté.

Serait-il vrai que nous fussions condamnés à tourner dans un cercle vicieux, en passant et en repassant sans cesse de l'arbitraire à l'anarchie, et de la compression à la licence?

Si le mot révolution est moderne, la chose est aussi vieille que le monde. Il s'est rencontré de tout temps des hommes qui, sous prétexte du bien, ont cherché à satisfaire leurs passions, et à faire prévaloir leur ambition privée ou publique, *per fas et nefas*: mais la conscience humaine a toujours protesté, et l'expérience démontre que l'on bâtit sur le sable en voulant édifier par la violence et par l'injustice.

Aucune révolution n'est indispensable, ni même utile à la cause du progrès; tout au contraire, elle vient y mettre obstacle; et celle qui conduisit Louis XVI à l'échafaud fut un crime atroce; et, de plus, une grande faute, si l'esprit révolutionnaire pouvait avoir un autre but que celui de la destruction, en entassant ruines sur ruines, afin d'arriver au chaos, qui lui semble le seul moyen de parvenir au pouvoir et de s'emparer des fortunes.

Si les admirables principes de 1789 n'avaient pas été dénaturés par la révolte, souillés par le meurtre, déshonorés par toutes les abominations, ils régneraient depuis longtemps sur l'Europe entière.

C'est l'abus qu'on en a fait, qui a entravé leur marche et paralysé leur développement; ce sont les excès auxquels ils ont servi de prétexte qui suspendent, encore aujourd'hui, le cours de leurs bienfaits.

Nous expions les erreurs coupables et insensées de nos devanciers.

Tant que les esprits n'auront pas séparé les idées de progrès des idées révolutionnaires; tant qu'on n'aura point reconnu, non-seulement que ces idées n'ont rien de commun, mais qu'elles sont incompatibles, le vent des orages soufflera sur la France comme sur l'Europe; et, en dépit des efforts des esprits sages, nous ne moissonnerons que des tempêtes.

Nous ne sommes pas les premiers à penser ainsi; mais il est des vérités qu'on ne saurait trop répéter. En 1796 et en 1797, dans deux brochures réimprimées aujourd'hui par les soins de M. Laboulaye, Benjamin Constant proclamait déjà hautement les mêmes principes; et dans la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Franck, son président, terminait ainsi son remarquable discours: « Le progrès après tout, ce n'est pas autre chose « que le triomphe plus ou moins éloigné, mais iné- « vitable, de la raison sur d'aveugles passions, de la « science sur l'ignorance, du droit sur la force, de la « charité sur l'égoïsme, de la liberté sur le double « fléau de l'anarchie et du despotisme... mais la foi « dans le progrès, la recherche des perfectionnements « que réclame toute œuvre humaine, et par consé- « quent les institutions et les lois, *ce n'est point cette « fièvre de changements qui n'est propre qu'à faire « des ruines*, ou *cette illusion insensée qui croit pou-*

« *voir d'un coup de baguette évoquer du néant un* « *monde nouveau ; ce n'est ni l'esprit révolutionnaire* « *ni l'utopie.* »

L'opinion publique commence elle-même à recevoir les mêmes impressions. On encourage la Pologne et la Hongrie dans leur résistance persévérante, mais pacifique et légale; on met le Piémont au ban de l'Europe pour ses entreprises révolutionnaires, et l'histoire semble revenir sur ses pas. Elle regrette d'avoir pu laisser glorifier les coryphées de 1793. Elle tend à se justifier aux yeux de ceux qui l'accusent de n'avoir vu dans la Révolution qu'un drame émouvant à exposer, ou des faits fatalement accomplis à raconter plutôt qu'à juger.

M. de Lamartine, dans l'édition définitive de ses *Girondins*, donne à cet égard un noble exemple qui portera ses fruits, du moins faut-il l'espérer.

M. Mortimer-Ternaux, en s'appliquant, dans un ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la Terreur*, à jeter un jour complet sur une des parties sombres du tableau dont nous avons essayé de révéler l'ensemble, flétrit et condamne avec l'accent de l'honnête homme les révolutionnaires et leurs œuvres au nom de la lb erté[1].

La liberté n'a rien de commun avec la révolution ni avec l'insurrection armée, conspiratrice, permanente, et systématique qui est le principe et le signe caractéristique de la Révolution.

Si le despotisme et la révolution conduisent tous les deux à l'arbitraire, le premier du moins n'est pas

[1] J'ai eu entre les mains deux exemplaires de ces deux ouvrages, annotés

l'arbitraire employé à détruire comme la révolution ; il ne se pare pas comme elle d'un masque hypocrite, et il n'emprunte pas à la liberté son drapeau.

La liberté, qui n'est point l'anarchie, se distingue par la soumission à la loi et aux institutions consenties. Satisfaite du droit d'initiative, elle sait préparer et amener les réformes par les voies légales, et mettre le pouvoir en harmonie avec les idées et les progrès du temps.

La liberté ne croit pas pouvoir se passer de l'autorité. Elle la respecte comme l'incarnation vivante du droit éternel appliqué aux destinées de l'humanité, les dirigeant et les dominant au nom de la justice et de la conscience.

La liberté contrôle le pouvoir et ne s'en défie point. Elle le laisse agir sous sa propre responsabilité ; mais elle lui demande un compte d'autant plus sévère, qu'elle le gêne moins dans son action légitime, et dans l'usage de ses prérogatives. Elle sait, d'ailleurs, qu'un gouvernement s'abdique lui-même s'il forfait à son mandat, et s'il rompt le traité qui le lie, et qu'il a accepté en prenant ou en recevant le pouvoir.

La liberté n'est pas turbulente et ambitieuse comme la révolution. Elle ne combat point le pouvoir par de basses rancunes ou par jalousie. Elle ne se fait point de l'opposition une tactique pour miner, pour renverser ou supplanter le gouvernement de son pays. Elle est plus sérieuse et plus digne.

On ne la voit pas, suivant le temps et les circonstances, adorer tour à tour ce qu'elle a brûlé, et brûler

par M. de La Rochefoucauld, comme il a l'habitude de le faire pour tous les ouvrages qu'il lit.

ce qu'elle a adoré. La liberté n'est pas seulement un droit, elle est aussi une vertu.

Puisse la France éviter désormais un reproche que souvent l'étranger lui a adressé ; puisse-t-elle, par ses mœurs douces, par ses habitudes tolérantes, par son amour de l'ordre et ses lois équitables, devenir aux yeux de l'Europe une nation libérale et libre dans la bonne acception du mot, sans être jamais révolutionnaire !

F. Claude.

21 janvier 1862.

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

AVANT-PROPOS

Quoique nous n'ayons point dépassé, dans l'histoire de *la Révolution racontée et jugée par les hommes du temps*, les limites que nous nous étions tracées, plus d'un lecteur aura regretté la longueur de ce travail, et le retard qu'il faisait subir à l'apparition des *Mémoires* de M. de la Rochefoucauld. Nous ne disons point cela pour nous excuser, puisque le noble écrivain, en faisant précéder ses *Mémoires* d'un ensemble d'extraits, suivi et raisonné, des principaux écrits contemporains de 1789 à 1800, sur les événements, sur les hommes et les choses de ce temps, jetait déjà les bases solides du monument historique qu'il tend à édifier; mais le style des révolutionnaires n'offre guère plus d'attraits que leurs œuvres, tout en soulevant des émotions profondément tristes.

Heureusement nous voici parvenu au terme de cette

tâche pénible; et les *Mémoires* de M. la Rochefoucauld commencent.

Nous nous sommes trop identifié avec eux, pour avoir le droit de répéter ici tout le bien que nous en pensons : d'ailleurs, chaque page en fera ressortir la grâce, la facilité, la distinction, la finesse, et cet attrait piquant qu'ils possèdent, de la grandeur unie à la simplicité et à la bonhomie. Nous nous bornerons à un mot. On a dit des *Mémoires* de M. le duc de Doudeauville, qu'ils respiraient le parfum de l'honnêteté et de la vertu. On rendra le même hommage à ceux beaucoup plus vastes de son fils.

Quel que soit d'ailleurs le jugement définitif qu'on porte sur cette œuvre et sur son auteur, on aimera et on estimera l'homme qui. après avoir secondé avec autant de zèle et de dévouement que d'intelligence, la renaissance artistique et littéraire de la Restauration, a su allier dans sa longue carrière politique, trop tôt brisée par la Révolution, l'amour le plus vif, le plus pur et le plus actif pour sa patrie, avec la fidélité chevaleresque à ses convictions.

F. Claude.

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

MA FAMILLE

Le barbier de Beaumarchais dit quelque part : « Si le ciel l'eût voulu, je serais né le fils d'un prince. » Ce qui fait la consolation du spirituel Figaro doit servir d'excuse à ceux qui, comme moi, sont amenés à dire d'où ils sortent, devant une société toujours prête à se cabrer, quand il lui faut entendre quelqu'un parler de lui-même, de sa naissance, de ses aïeux et des titres qu'ils lui ont transmis.

Eh ! mon Dieu, oui; si Dieu l'eût voulu, je serais né le fils d'un laboureur ou d'un artisan; mais il ne l'a pas voulu. Il faut bien que j'en prenne mon parti,

et que mes contemporains me le pardonnent. En parcourant ces quelques volumes consacrés au récit des événements que j'ai traversés, ils me trouveront, je l'espère, toujours et constamment animé du désir de bien servir mon pays et d'être utile à mes semblables; et ils finiront par me pardonner l'heureux hasard de ma naissance. *Noblesse oblige*, et puisqu'en me rappelant d'où je viens, je me suis senti plus d'amour pour la France, plus de dévouement au pays, plus d'attachement pour les principes dont le libre développement peut seul assurer sa prospérité et sa gloire, je dois aborder, sans embarras, cet avant-propos de ma vie.

Il y aura même, je puis le dire, dans ce travail, une véritable modestie de ma part. Ce serait, en effet, une vanité bien maladroite, celle qui placerait tant de gloire et d'illustration en regard du peu qu'il m'a été donné de faire. Il n'y a donc ni vanité ni ostentation dans le sentiment qui m'a engagé à rappeler dans ces premières pages ce qu'ont été, ce qu'ont fait mes devanciers. La noblesse, on ne cesse de le répéter, n'est plus qu'un souvenir... soit! mais c'est un devoir pour nous et les nôtres de le garder lorsqu'il est glorieux. Je veux qu'il soit pour mes enfants ce qu'il a été pour moi, une excitation incessante aux mêmes sacrifices, aux mêmes vertus, aux mêmes services. Rappeler l'origine d'une noblesse qui n'a conduit qu'à un stérile orgueil, c'est une faiblesse dont on doit rougir; mais il est permis d'en parler, quand on la considère uniquement comme une succession d'exemples, et qu'on en fait un sentiment héréditaire de patriotisme et d'honneur.

La maison de la Rochefoucauld est originaire de la province d'Angoumois. Un seigneur du nom de Foucauld, qui vivait vers 980, reçut en mariage la terre de la Roche, qui, du nom de son nouveau propriétaire, fut nommée *Rupes Fulcaudi*, la roche de Foucauld. De là notre nom de la Roche Foucauld. Ce premier la Rochefoucauld était un petit-fils de Hugues de Lusignan; et voici encore pourquoi nous portons dans nos armes, qui sont trois chevrons brisés, une Mélusine en cimier.

Mélusine! ainsi l'on ne peut faire un pas dans l'histoire sans rencontrer tout d'abord la fable et la légende. Que l'on fasse grâce à celle-ci! Rien n'est poétique et mystérieux comme la figure de la fée protectrice du noble manoir d'où sortirent tant d'illustres pèlerins; et, parmi eux, ce fameux Guy de Lusignan qui trouva un diadème de roi, là où son divin maître fut couronné d'épines.

Cette Mélusine qui chaque nuit se changeait en serpent et ne retrouvait sa première forme qu'en se baignant dans une fontaine coulant au plus profond des souterrains du manoir féodal, cette fée inconsolable que l'on entendait longuement gémir dans l'ombre, quand la maison qu'elle protégeait était menacée dans l'un de ses membres, est bien une création du moyen âge, cette époque aux imaginations à la fois gracieuses et terribles, et dans lesquelles se glisse toujours quelque chose de fantastique. La protection de la fée ne cessa de s'étendre sur les descendants de celui qu'elle aima, si l'on en croit la tradition :

Contre le crime et le mensonge
Elle arma leurs vaillantes mains.
Et souvent elle vint, en songe,
Leur inspirer de grands desseins.

Bientôt sa vertu, son courage,
Le secours de son bras puissant,
S'étendit comme un héritage
A tous les fils du même sang.

Et, depuis, quand l'âge ou la guerre
De l'un d'eux terminait le sort,
Inconsolable messagère,
Mélusine annonçait sa mort.

Aujourd'hui, bien que dans la plaine
Le temps ait fait crouler ses tours,
La mystérieuse fontaine
Sur ses bords la revoit toujours.

On dit même qu'avant l'aurore,
A tous les regards échappant,
Elle vient s'y baigner encore
Moitié femme, moitié serpent [1].

Où trouver l'origine et l'explication de cette tradition? Quant à moi, je pense que c'est là un de ces mythes, un de ces emblèmes que le moyen âge sema avec tant de profusion dans les récits de ses chroniqueurs, dans les chants de ses ménestrels, dans les œuvres gigantesques de ses architectes, peintres, verriers et tailleurs d'images. Cette fée qui fait naître de si nobles inspirations, qu'est-ce autre chose, sinon la noblesse? Pour ne pas dégénérer, pour ne pas ramper et siffler dans le palais des rois, comme tous les courtisans, ce qui serait de fée devenir serpent, n'a-t-elle pas besoin de se retremper incessamment dans la

[1] Edmond Géraud.

source où elle a pris origine? Et cette fontaine toujours claire et pure, cachée à la base de l'édifice, n'est-elle pas l'image de l'honneur qui doit rester sans ombre et sans tache, même sous des débris?

Les descendants de ce premier la Rochefoucauld jouèrent un rôle important dans les guerres de la Guyenne du onzième au treizième siècle : leur sang coula en mainte rencontre et sur maint champ de bataille aujourd'hui inconnu, car à ces époques de contestations à main armée et dans cette province si longtemps et si vivement disputée par l'Angleterre, il n'y a guère de plaine qui n'ait reçu un engrais de guerre.

Dans toutes les luttes engagées dans l'intérêt de la France se trouvait presque toujours un la Rochefoucauld pour crier en chargeant l'ennemi : « C'est mon plaisir. » Dans ce temps où l'on préférait à tout bien-être celui qui résulte pour la conscience de l'accomplissement de cette maxime : « Fais ce que dois, advienne que pourra, » *C'est mon plaisir* voulait dire : C'est mon devoir.

Ainsi Foucauld II, sous Philippe-Auguste, Guy VII, sous Philippe le Long, Amaury III, sous le roi Jean, s'armèrent et combattirent pour dégager le principe territorial des obstacles que l'étranger opposait à son développement. Notre maison saigna de toutes les plaies faites à la royauté et à l'honneur national. Elle tomba aux champs funestes de Poitiers dans la personne de cet Amaury dont je viens de parler; elle se releva avec la France aux plaines de Cocherel, dans la personne de Guy VIII.

Par lettres datées de l'an 1320, Charles V accorda à celui-ci, que ses châteaux, terres et seigneuries, assises

en sa comté d'Angoumois, ressortissent dorénavant à son château de la Rochefoucauld, en reconnaissance de ce qu'il avait été l'un des premiers de la Guyenne, qui, après le traité de Brétigny, s'étaient remis en l'obéissance du roi de France.

On sait que, ce traité de Brétigny intervenant après les désastres du règne malheureux de Jean, l'Anglais avait distrait à son profit, de l'État et couronne de France, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agenois, le Rouergue, les pays et terres de Gaurre et de Bigorre, les comtés de Guisnes et de Ponthieu et la ville de Calais... C'était un véritable démembrement de la France; mais par bonheur, en ce pays, il y a des choses qui résistent et survivent aux combinaisons de la politique étrangère et aux faiblesses de notre diplomatie : le sentiment national, l'amour du pays et la haine de l'Anglais!

Les gentilshommes des provinces cédées furent les premiers à secouer le joug de l'étranger : par ces généreux efforts, ils se montrèrent dignes de leur nom, et furent bien réellement *gentils hommes*, les hommes de la nation. En attendant que le roi Charles par sa sagesse, et que Duguesclin avec sa bonne épée de connétable, missent la dernière main à leur œuvre, ils s'assemblaient d'eux-mêmes, chevauchaient bravement contre Chandos et ses compagnies, les battaient en mainte rencontre et continuaient cet heureux démenti de Cocherel à la prééminence des armes d'Angleterre. Le clergé avait secondé puissamment cette énergique protestation du courage et de la nationalité contre la fortune et l'usurpation d'Édouard. Du haut de la

chaire, les prêtres démontraient le bon droit du roi de France et l'injustice des usurpateurs. Le seul archevêque de Toulouse, par ses persécutions et son exemple, regagna, dit Mézerai, plus de cinquante villes ou châteaux dans la Guyenne. Cette France, qui voulait sortir du tombeau où l'Anglais la tenait couchée, s'animait par la voix de ses prêtres, frappait par le bras de ses nobles, car là s'étaient réfugiées toute sa force et toute sa vie. Cette fois, et ce ne fut pas la seule, la grande unité française se refit, on peut le dire, sous leurs auspices et par leurs mains.

Ce fut ce la Rochefoucauld (Guy VIII) qui, en 1380, combattit à Bordeaux, en champ clos, contre Guillaume, sire de Montferrand : il fut conduit au camp par deux cents gentilshommes tous de son lignage, dit Froissard. Ce fait d'armes accompli, il s'en alla, avec le congé du nouveau roi Charles VI, guerroyer en Espagne, et se mêler aux querelles des Portugais et des Castillans. Il était de retour en France en 1389, car nous le voyons reparaître et gagner le prix des tournois ouverts à Paris pour célébrer l'entrée de la reine Isabeau de Bavière. Des fêtes, des joutes présidées par Isabeau de Bavière! Quel lendemain se prépare pour ces jours de gala et de liesse, et quel emploi la mégère donna à ces armes qui se choquent et se croisent en l'honneur des dames! Hélas! trop souvent, nos discordes civiles eurent des plaisirs pour préludes! 1830 n'a pas eu seul sa fête napolitaine où *l'on dansait sur un volcan*[1].

La France a, de tout temps, ressemblé à ces cités antiques que les fléaux les plus terribles surprenaient couronnées de fleurs et levant vers le ciel la

[1] M. de Salvandy

coupe des festins, sans s'apercevoir que déjà pleuvait la cendre qui menaçait de les engloutir.

Si la France ne fut pas engloutie à jamais dans l'abîme de misères que creusèrent sous ses pieds la démence de Charles VI, la perversité de la reine dont le nom détesté s'est glissé tout à l'heure sous notre plume; si elle se trouva forte malgré le mauvais vouloir des princes du sang, la licence des grands, les rébellions du peuple et la domination étrangère, le pire de tous ces maux, ce fut un miracle véritable. Le ciel le compléta, ce miracle, et le rendit plus éclatant encore, par la merveilleuse intervention de la bergère de Domrémy.

Quand il veut faire éclater sa puissance et apprendre aux peuples et aux rois le peu qu'ils peuvent par eux-mêmes, Dieu semble un instant retirer sa main de la conduite de leurs affaires. Alors, la nuit se fait, le désordre, l'anarchie surgissent de tous côtés; le bien est interdit à ceux-là mêmes qui sont le plus disposés à le comprendre et à l'accomplir; le mal seul trouve la voie ouverte devant lui; comme la confusion se met dans les pensées, les mots changent de sens, la vertu, la vérité, la justice, la liberté, disparaissent emportées par la tourmente; le crime, le mensonge, l'usurpation, la tyrannie, prennent effrontément le nom et la place de ces vertus disparues. A ce spectacle néfaste, la foi se trouble, les courages les mieux trempés chancellent; le découragement, le doute, glacent tous les cœurs; on entend de tristes voix!... qui nous sauvera? L'enfer répond par un rire de blasphème; le ciel paraît inflexible et demeure muet et sourd dans ses mystérieuses obscurités. Puis, quand il a bien con-

vaincu les hommes de leur impuissance, quand ils ont renoncé, en se frappant la poitrine, à trouver le mot de cette terrible énigme, voilà qu'une clarté inattendue se montre tout à coup, et surgit au point le plus éloigné de celui qu'interrogeaient tous les regards. Alors les méchants sont aussi bien trompés dans leurs joies, que les sages dans leurs prévisions!... Oui, Dieu est aussi grand, aussi admirable, aussi inattendu quand il frappe et punit, que lorsqu'il sauve et pardonne : aucune de nos combinaisons ne lui est imposée; il n'entre ni dans nos arrangements, ni dans nos incrédulités; il se rit des invraisemblances, car il ne connaît pas les impossibilités. Son soleil de justice et de réparation a des rayons qui pénètrent tous les mystères et sondent tous les tombeaux, qu'ils soient vides ou occupés...

Quand le chaume de Vaucouleurs cachait la libératrice de la France, qui eût dit, si ce n'est Dieu : « De là sortira le salut de ce pays? » Savons-nous, aujourd'hui, si, las de nous punir et de nous éprouver, si prêt à mettre un terme au déchaînement de la corruption, du mensonge, de la couardise et de la félonie qui, depuis 1830, ravagent notre malheureux pays[1], il n'a pas prononcé les paroles d'espérance et de salut, en regardant du haut de sa grandeur infinie, un autre toit non moins humble, ou les créneaux de quelque prison?

L'épouse de ce la Rochefoucauld (Guy VIII) fut Marguerite de Craon, fille aînée de Guillaume de Craon, vicomte de Châteauneuf, seigneur de Sainte-Maure, Marcillac, Jarnac et Montbazon; il était descendu en ligne masculine de Renaud Ier, comte de

[1] Ceci était écrit bien avant 1848.

Bourgogne, qui tirait son extraction des rois d'Italie par mâles; et, par femmes, des empereurs de la maison de Saxe et de Charlemagne même. Par cette alliance, Guy de la Rochefoucauld devint seigneur de Marcillac, des Quatrequints, de Châteauneuf, puis de Sainte-Maure, Montbazon, Novastre et autres lieux; il acquit en outre de Péronnelle, vicomtesse de Thouars, les seigneuries de Montignac et de Rouvière.

Sous Charles VII, Foucauld III, fils de Guy VIII, fut fait chevalier, en 1451, au siége de Fronsac; alors les comtes de Dunois, de Penthièvre, de Foix et d'Armagnac combattaient les Anglais en Guyenne. Ceux-ci furent battus et repoussés partout, tellement que n'ayant plus que Fronsac, Bordeaux et Bayonne, ils s'engagèrent à rendre ces trois places si, dans le jour de saint Jean-Baptiste, ils n'avaient pas la campagne, et, près de l'une de ces places, une armée capable de donner bataille; ne l'ayant pu faire, ils exécutèrent le traité. Bayonne seule différa de se rendre. Mais en vain s'opiniâtrèrent-ils à la garder; après quelques attaques, la crainte d'être emportée d'assaut les obligea de capituler un vendredi, vingtième d'août... « La « faveur du ciel était si grande pour les Français, et « la persuasion des peuples si forte en leur faveur, « que, ce jour, ils virent une croix blanche en l'air, « au-dessus de Bayonne, qui leur semblait dire que « Dieu voulait qu'ils quittassent la croix rouge d'An- « gleterre pour prendre celle de France [1]. »

Nous l'espérons bien, il nous sera donné de jouir d'un aussi beau spectacle; le signe divin par lequel ont triomphé toujours la vérité, la liberté du monde,

[1] Mézerai, t. III, p. 484.

est aussi un symbole d'espérance. Oui, il apparaîtra sur nos têtes, et annoncera l'heure où seront boutés hors de France et pour n'y plus rentrer les idées anglaises, les intérêts anglais, les affections anglaises et ceux qui, les pratiquant, s'en font un parachute et ont trouvé l'entente cordiale. Le mot cordial vient de cœur, si je ne me trompe; aussi un homme du peuple à qui on expliquait le sens du mot employé pour déguiser cet état de sujétion dans lequel on veut retenir la France vis-à-vis de l'Angleterre, répondait : « Laissez donc! il n'y a pas de cœur là-dedans ! »

Jean, fils de Foucauld III, fut choisi comme le plus puissant de tous les vassaux du comte d'Angoulême, pour être gouverneur de la personne et tuteur des biens de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.

Son fils fut ce François de la Rochefoucauld qui tint, en 1494, sur les fonts basptismaux, le roi François I[er]: depuis, et afin de consacrer le souvenir de l'honneur insigne qu'il eut de donner son nom au royal enfant qui devint un monarque glorieux, il décida que tous les fils aînés de sa maison porteraient le nom de François.

Ainsi cette maison qui avait fait tant de sacrifices pour le triomphe et l'émancipation du principe monarchique, reçut la rémunération de ses services en la personne de ce la Rochefoucauld ; il fut parrain de François I[er], et ses aînés porteront désormais le nom du roi « qui fut clément en paix, victorieux en guerre, « père et restaurateur des belles-lettres et des beaux- « arts[1]. »

[1] Ce fut le cri par lequel on annonça la mort de François I[er], dans la salle du palais.

Ce privilége valait bien le titre avec lequel le roi, en montant sur le trône, crut devoir récompenser la fidélité et le zèle de son serviteur. En 1515, la baronnie de la Rochefoucauld fut érigé en comté. Les lettres expédiées à cet effet portent que ce fut « en « mémoire des grands, vertueux, très-bons et très- « recommandables services qu'icelui François, son « très-cher, aimé, cousin et parrain, avait faits à ses « prédécesseurs, à la couronne de France et à lui. »

Ce simple nom de François, transmis de père en fils, en disait plus que le titre de comte : c'était, qu'on me passe l'expression, une armoirie vivante et tout à fait à l'abri des révolutions qui détruisent plus facilement les titres des hommes que leurs noms.

Un fils puîné de ce la Rochefoucauld forma la branche des marquis de Montendre et de Surgères, aujourd'hui branche ducale des Doudeauville; notre travail serait incomplet, ce nous semble, si, arrivé au point où nous en sommes, nous nous bornions à suivre les différentes phases que cette branche, dont nous sommes issus, a traversées et les hommes qu'elle a produits. Nous n'aurions qu'à moitié accompli notre tâche, nous qui avons l'intention de réunir en un seul faisceau toutes les illustrations qui se sont révélées à la France, tous les services qui lui ont été rendus sous ce nom qui est le nôtre.

D'ailleurs, en continuant ces rapides notices, je ne ferai que ce qu'ont fait les hommes qui, historiens ou moralistes, ont eu la prétention d'aider à faire connaître une époque. Presque tous ont cru devoir jeter un coup d'œil rétrospectif sur les temps antérieurs, et pour mieux faire comprendre la marche des événe-

ments et la logique des faits sont remontés aux causes. A nous qui venons dire ce que nous avons vu et su des quarante dernières années de l'histoire de notre pays, qu'il soit permis de chercher d'où et comment sont venus les malentendus affligeants et les tristes discours dont je vais être le narrateur, après y avoir figuré comme témoin ou comme acteur. En me renfermant dans mon sujet, l'historique d'une maison qui n'a pas laissé passer une seule des grandes crises qui ont agité cette société, sans avoir quelqu'un des siens qui y prît part, je trouverai tout naturellement la démonstration de cette vérité, que la France n'a point fait un pas en dehors des grandes voies ouvertes devant elle par la constitution physique de son territoire, par sa religion, par le génie, les mœurs, l'origine de ses enfants, sans marcher aux orages; et qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais pour elle d'espoir d'échapper aux tempêtes, qu'en rentrant dans les justes et raisonnables limites que chacun de ses principes constitutifs doit atteindre et respecter.

Pour continuer à parler de la France et de ses destinées, je poursuivrai l'histoire de notre maison sans m'arrêter aux divisions et subdivisions de ses différentes branches.

Le fils de ce François de la Rochefoucauld qui fut le parrain du roi, épousa, en 1518, Anne de Polignac, dame de Randan, que ses grandes qualités rendirent célèbre.

Charles-Quint, à son voyage en France, fut reçu, en 1539, par cette illustre veuve. En quittant son château l'empereur déclara, suivant les paroles d'un historien contemporain, « n'avoir jamais entré en

« maison qui mieux sentît sa grande vertu, honnêteté
« seigneurie que celle-là, »

Nous voici parvenus à l'époque fatale qui substitua la raison individuelle, ses caprices, ses fluctuations le plus souvent déterminées par l'intérêt, à l'autorité de l'Église et aux traditions nationales : nous voulons parler de la réforme; la religion de Luther fut une négation écrite de toute autorité, une protestation de l'individu contre la famille. L'unité disparut. Les intelligences rompirent la grande communion de pensées qui les dominait et les réunissait en faisceau. Les efforts devinrent individuels, et chaque esprit se renferma dans le cercle étroit de ses opinions, de ses fantaisies et de ses intérêts : le sens individuel devint à lui-même sa propre loi et son propre arbitre; et comme il est dans la nature des pouvoirs de tendre à s'agrandir, il était évident qu'après avoir fondé les bases de l'édifice religieux et battu en brèche le sanctuaire jusqu'alors inaccessible de la foi catholique il ne s'en tiendrait pas là, et soumettrait également à son contrôle des codes moins précis, et une puissance plus à portée de sa critique.

L'on sait que le sophisme d'abord et l'épée ensuite frayèrent la route à ces téméraires investigations. De l'abus de la parole à l'abus de la force la transition est facile quand on est dans l'arbitraire! La lutte une fois commencée par l'insurrection armée, la majorité, menacée dans sa foi et dans son culte, se crut obligée d'opposer la violence à la violence. Elle ajourna tous les intérêts de sa liberté politique jusqu'à ce qu'elle eut mis hors de péril sa liberté religieuse. Elle y courut donc, comme au feu, entraînant

dans cette voie la royauté qui eut autant aimé s'en tenir au rôle de modérateur entre les deux partis, jusqu'à ce que le moment fut venu de les détruire l'un par l'autre.

Ainsi le mensonge et la violence employés comme moyens d'arriver au pouvoir, les doctrines invoquées pour atteindre une position, et dénaturées ensuite ou bien abandonnées effrontément quand il s'agit de s'y maintenir, la raison devenu l'instrument des intérêts et les principes pliés aux circonstances, voilà l'esprit qui fut introduit par le protestantisme au sein de la civilisation. Nous verrons cet esprit se développer jusqu'à nos jours dans ces deux grandes périodes sous le nom de réforme religieuse, en commençant, et de révolution plus tard; c'est là le point de départ des novateurs, d'abord à l'égard de l'insurrection érigée en doctrine, et des prétentions constituantes de l'Église et, ensuite, à l'égard de l'État. Alors on vit la royauté se réfugier dans l'arbitraire. Elle se crut autorisée par la nature de l'attaque à employer les moyens violents; et c'est ainsi qu'elle entreprit de conserver le pouvoir religieux au seizième siècle, et le pouvoir politique au dix-huitième. Je le répète : étudier la direction nouvelle que le protestantisme imprime aux idées, c'est apprendre à trouver le mot des événements de ces trois derniers siècles, c'est tenir l'extrémité du fil de l'écheveau mêlé : tout est là; ce n'est plus qu'une œuvre de temps et de patience.

L'esprit féodal ruiné sous Louis XI et sous Louis XIII se ranima à l'apparition du protestantisme, les grandes familles dépossédées par la royauté voulurent prendre

leur revanche, se réintégrer dans des gouvernements de province qui auraient remplacé les grands fiefs réunis à la couronne, et s'y maintenir malgré elle, en lui imposant des traités à la suite de la guerre civile. Ce fut l'intérêt féodal, il faut bien le dire, qui poussa une partie de la noblesse dans l'armée protestante où, comme le dit un ancien chroniqueur, il y eut toujours « plus de mécontentement que de huguenoterie. »

François de la Rochefoucauld, le troisième du nom de François, prit parti pour les réformateurs. Après s'être signalé au siége de Metz en 1552, à celui de Poitiers en 1559, à la bataille de Saint-Quentin en 1557, il eut le malheur de porter ses armes qui s'étaient illustrées en frappant l'étranger et en vengeant la France, dans les luttes tragiques des champs de Dreux, de Jarnac et de Moncontour, champs funestes arrosés du meilleur sang de la France, et qui n'eurent pas un trophée à lui présenter pour la consoler de tant de funérailles, car dans les guerres civiles on se tue, l'on ne triomphe pas, et il n'y a pas de lauriers pour le suicide.

Amené à Paris à la suite de Coligny par une apparence de paix que le mariage du Béarnais avec la sœur de Charles IX semblait confirmer, la Rochefoucauld fut l'une des victimes de la Saint-Barthélemy. Il était beau-frère du prince de Condé tué à Jarnac, et c'est lui qui est désigné dans ces vers de la *Henriade :*

Marcillac et Soubise au trépas condamnés
Défendent quelque temps leurs jours infortunés.

Il n'y a plus que les hommes qui étudient l'histoire de France dans les opéras de M. Scribe ou dans les romans de M. Dumas, qui croient encore que cette catastrophe à jamais déplorable fut l'œuvre des prêtres et des moines, et le fruit d'une profonde et longue méditation. Tout le monde sait aujourd'hui qu'elle n'eut d'autre cause que la détestable politique de Catherine de Médicis louvoyant entre les deux camps et se portant, avec l'énergie que donne la peur, du côté de la force et de la victoire, car son immoral jeu de bascule, comme tous les systèmes de milieu adoptés au nom de la modération, avait eu pour résultat de fortifier les partis, d'allumer leurs exigences, et de les mettre en un état d'exaspération tel que les dagues et les épées sortissent d'elles-mêmes du fourreau.

François de Marcillac, comte de La Rochefoucauld, méritait un meilleur sort. Plein de vaillance et de courtoisie, il était magnifique et menait un train de prince. Son goût pour les beaux chevaux était connu, et ses écuries de Verteuil étaient la plus belle chose du monde. Brantôme, le chroniqueur scandaleux, qui parle religion, guerre, galanterie, femmes et chevaux du même ton, a consigné, dans son registre, les noms et les aventures de Legris et de Mars, deux superbes genets qui furent l'ornement des écuries de Verteuil. Legris était un présent de Henri II. Mars avait été acheté à un reître qui l'avait pris au duc de Guise à la bataille de Dreux. Le Lorrain attachait un si grand prix à ce noble animal, qu'il fit offrir à Marcillac deux mille écus de plus qu'il ne l'avait payé, et la liberté d'un ministre protestant par-dessus le marché... Le comte refusa... Il y a dans ce refus toute une révéla-

tion des sentiments que la haute noblesse avait apportés dans la huguenoterie.

Charles IX, dans la soirée qui précéda l'horrible nuit du 23 août 1572, fit tous ses efforts pour retenir la Rochefoucauld auprès de lui. Il voulait le sauver, mais l'infortuné crut qu'il s'agissait de lui jouer quelque tour, car le roi Henri II, si l'on en croit Brantôme, avait pris plaisir, certaine nuit, à le surprendre dans son sommeil et à le traiter comme les nourrices traitent les petits enfants qui ont fait quelque sottise. Le comte refusa donc obstinément l'honneur de cette hospitalité royale et se retira dans son logis.

Réveillé en sursaut au milieu de la nuit par les meurtriers qui forçaient sa porte, il s'imagina que c'était le roi qui venait le surprendre pour renouveler cette mauvaise plaisanterie. Il se lève et s'habille aussitôt, criant : « Ce sont jeux du feu roi votre père : « vous ne m'y attraperez pas, car je suis tout chaussé « et vêtu? » (Brantôme). Hélas! non, pauvre malheureuse victime, ce n'est pas jeu de roi... dans cette nuit terrible, c'est le peuple qui s'amuse.

Deux cent vingt ans plus tard, un autre la Rochefoucauld fut aussi surpris par ce terrible visiteur. Les massacreurs de septembre 1792 valaient bien les *saigneurs* d'août 1572. Le la Rochefoucauld massacré en 92 le fut au nom de la liberté, de l'égalité et du salut public; ceux qui daguèrent l'autre, portaient des croix au chapeau et des chapelets à la ceinture.

Il n'y a pas de cause si sainte, de nom si révéré, de principe si auguste, qui n'ait eu sa fausse application

et n'ait servi de prétexte aux passions mauvaises, et d'excuse aux plus lâches attentats. Détestons les méchants qui ont abusé des vertus, des sentiments, des croyances, donnés à la terre pour son bonheur. Sous les noms que leur perversité a compromis, l'inspiration de Dieu n'en est pas moins restée sainte, pure et bienfaisante. Qu'elle ne cesse pas d'être l'objet de notre culte, et pour que tous l'aiment comme nous l'aimons; faisons notre étude constante de la séparer de l'œuvre des méchants, et de rejeter sur eux la responsabilité du mal qu'ils ont fait et du sang qu'ils ont versé, en usurpant frauduleusement ses symboles et son nom.

François IV et son frère, Josué de la Rochefoucauld, soutinrent bravement et au prix de leur sang, les droits du roi Henri IV. Ils étaient dans les rangs de cette brave noblesse de France qui fit tant pour le rétablissement de la royauté légitime, mais dont les bons coups d'épée ne suffirent pas à trancher le nœud gordien. Il fallut que l'abjuration du Béarnais fît cesser le grand conflit du principe religieux et du principe monarchique. Les victoires et la politique ne peuvent dénouer les difficultés qui ont atteint le fond même de la constitution d'un pays.

L'aîné de ces deux vaillants soldats de Henri IV fut tué par les ligueurs à Saint-Yrieix-le-Perche, le 15 mars 1591, l'autre n'eut point à se pendre pour n'avoir point combattu à Arques : il y était, et il y trouva une mort glorieuse.

Ce fut pour François V, fils de François IV, que Louis XIII érigea le comté de la Rochefoucauld en duché-pairie par des lettres données à Niort au mois

d'avril 1621 : il fut reçu au parlement, le 24 juillet 1637.

Ce la Rochefoucauld se distingua dans les combats livrés contre l'Anglais dans les îles de Flée et de Rhé, et devant la Rochelle « faisant tête aux mauvais Français qui voulaient ramener les Anglais en Guyenne, » comme le dit l'auteur des *Annales d'Aquitaine*, imprimées en 1664, et dédiées par l'imprimeur à « messire François, duc de La Rochefoucauld, pair de « France, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses « conseils, capitaine de cent hommes d'armes et de « son ordonnance, prince de Marcillac, baron des « baronnies de Verteuil, Montignac, Rouvières, Cahu- « sac, etc., etc. »

Ces méchants Français dont parle cette dédicace, étaient les protestants. La maison de la Rochefoucauld à cette époque, avait depuis longtemps cessé de faire cause commune avec leur parti. Elle était rentrée au giron de l'Église et de la royauté, ramenée par ses traditions de dévouement et de fidélité, éclairée par l'expérience sur les conséquences, sur les résultats de ces innovations qui troublaient la France depuis plus d'un demi-siècle, et ne s'étaient établies qu'à l'aide de maximes contraires à l'ordre social. Ne pensant point avec le duc de Rohan que la loi des États dût changer suivant le temps, elle aima mieux changer suivant la raison. Cela vaut mieux que de changer suivant la fortune; ce reproche ne peut être adressé aux la Rochefoucauld d'alors, car ce n'était pas un parti sans avenir et sans ressources, que le parti protestant quand ils s'en séparèrent. Richelieu n'avait point encore porté la sape dans cette redoutable forteresse des intérêts,

des mécontentements, des mauvais espoirs de la féodalité ravivée : il n'y avait alors meilleur moyen pour arriver à la puissance, que de se rendre redoutable à la royauté. Les niais de ce temps-là comme ceux du nôtre étaient les fidèles : le protestantisme restait comme le grand cheval de bataille de tout gentilhomme qui voulait se rendre indépendant. « Quand j'ai le derrière « sur ma selle, je me ris des ordres du roi! » disaient-ils avec Montluc; aussi quand il fut question d'assiéger la Rochelle, la partie de la noblesse qui faisait cause commune avec la royauté, ne put s'empêcher de jeter un regard de regret sur la perte qu'elle allait faire de sa meilleure ressource en cas de disgrâce, de dépit ou d'ambition; et dit avec cette ironie qui est bien du caractère de son esprit, et qu'elle aime mieux exercer aux dépens d'elle-même, que d'y renoncer tout à fait. « Vous verrez que nous serons assez sots « pour prendre la Rochelle. »

Certes, en aidant à dégager le principe monarchique des entraves et des difficultés que lui suscitait cette association redoutable, tendant à faire un État dans l'État, une nation dans la nation, avec ses deux cent vingt villes, ses onze cents châteaux forts, ses ports et sa flotte, ses agents diplomatiques en Angleterre et en Allemagne, ses traités d'alliance avec les gouvernements voisins, les la Rochefoucauld du commencement du seizième siècle rendirent au pays des services aussi importants que ceux du treizième, du quatorzième et du quinzième en combattant l'invasion étrangère.

Richelieu accomplit sa mission. Après quelques années d'une lutte violente avec la coalition féodale et

protestante dont nous avons énuméré les ressources, le terrible cardinal avait fait table rase; et, de ces grands seigneurs qu'il avait trouvés en possession des provinces, quatre seulement s'étaient maintenus dans leurs fonctions, en donnant au ministre tout-puissant des gages de leur soumission. Le bourreau, la prison et l'exil avaient frappé et dispersé les autres. Après avoir regagné toutes les positions militaires concédées à la rébellion protestante, l'autorité royale ou plutôt Richelieu, son inflexible grand prêtre, enleva aux parlements la législation et le droit de prendre connaissance d'aucune des affaires qui concernaient l'État, bornant leurs fonctions au jugement des procès.

Le pouvoir de ces parlements, vieille image des assemblées générales, était une usurpation; et quel service Richelieu n'eût-il pas rendu au pays, quelles tempêtes n'eût-il pas conjurées, si, de la même main qui faisait triompher le principe monarchique, il eût aussi réhabilité le principe représentatif. Il n'en fit rien; il n'eut qu'un but, et l'on sait comment il l'atteignit : le pouvoir absolu substitué à l'anarchie. Les institutions libres ne pouvaient se relever sous cette main de fer qui froissa, écrasa et punit... Ce n'est qu'en 93 qu'on osa dire : « L'arbre de la liberté, pour pous-« ser, a besoin d'être arrosé de sang. »

Richelieu mort, le pouvoir absolu qu'il avait établi à si grand'peine se trouva en face d'adversaires bien acharnés. La noblesse et le parlement avaient une grande revanche à prendre : l'intérêt national alarmé de l'établissement du despotisme, vint d'abord, mais pas pour longtemps, prêter à ces deux instruments de

réaction le concours des populations et la force de l'esprit public ; les embarras d'une régence, la politique d'un ministre incapable de continuer les violences de Richelieu, et remplaçant la force par l'astuce et l'habileté, facilitèrent l'explosion de tous ces mécontentements... Nous voici en pleine Fronde.

L'un des héros de cette guerre d'épigrammes, de calomnies, de chansons et de libelles, dont la cause, au fond très-sérieuse, semblait effacée par la frivolité des armes qu'on y employait, fut la Rochefoucauld (François VI, fils du précédent). Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette guerre civile, imbroglio qui n'eut d'héroïque que les noms de Turenne et de Condé qui s'y trouvèrent mêlés. C'est un poëme à écrire en vers burlesques, ainsi que le demandait le vainqueur de Lens et de Rocroy. La devise de la Rochefoucauld à propos de ses amours avec madame de Longueville, cette prétentieuse rodomontade :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois : je l'aurais faite aux dieux !

serait, selon nous, tout à fait en rapport avec le ton d'un pareil ouvrage : on sait que, blessé au combat du faubourg Saint-Antoine, d'un coup de feu qui le mit en danger de rester aveugle pour le reste de sa vie, il parodia ainsi cette première parodie :

> Pour mériter ce cœur, qu'enfin je connais mieux,
> J'ai fait la guerre aux rois, j'en ai perdu les yeux.

C'est mieux qu'une variante, c'est un amendement. En effet, cette blessure mit un terme à l'agitation, à

l'inquiétude de son esprit qui s'était jeté dans toutes les affaires avec une impatience qui n'avait d'égale, que celle qu'il mettait ensuite à s'en retirer[1].

Ce qu'il y eut d'heureux pour lui, c'est que ce changement dans son humeur s'opéra en même temps dans l'esprit de la nation. Paris étourdi au bruit de tant de chansons, de tant d'épigrammes frondeuses, captivé par la grâce, l'esprit, la gentillesse de ces grands seigneurs un peu femmes, se laissant aller à l'entrain galant et aventureux de ces belles dames un peu hommes, avait assisté à ces débats de la régente et de son ministre avec la noblesse et le parlement, comme à un carrousel de cour mêlé d'intermèdes bouffons : il n'avait pris que peu d'intérêt au résultat de tout ce bruit. Son instinct lui disait qu'il ne s'agissait que d'une lutte entre le monopole parlementaire et le despotisme organisé par Richelieu; et que la liberté, en définitive, n'aurait rien à gagner au triomphe des cours souveraines et des gentilshommes frondeurs. Il se fit donc un spectacle de ces galanteries, de ces intrigues, de ces marches et contre-marches dans les obscurs sentiers des négociations, ne songeant qu'à applaudir à celui ou à celle qui portait le plus bravement l'écharpe isabelle, riant de la grimace du coadjuteur quand la Rochefoucauld le retenait et lui serrait le cou dans l'entre-bâillure d'une porte de la grand'-chambre au parlement; trouvant de fort bon goût la vengeance de l'homme d'Église quand il courbait ses adversaires sous sa bénédiction épiscopale; criant bravo à la beauté de madame de Longueville, à l'air langou-

[1] Cardinal de Retz.

reux de mademoiselle de Chevreuse, à la mutinerie de mademoiselle de Montpensier. Mais, quand la guerre civile, qui parle par le canon, eut fait taire la guerre civile, qui rit dans le vaudeville, le quolibet et la caricature; quand on eut la certitude que toutes les mazarinades prenaient à la fin une lame d'épée ou de stylet pour pointe, et que de cette innocente paille que la Fronde attachait à son chapeau on pouvait enfumer et brûler dans leur Hôtel de Ville, comme renards en leur terrier, les magistrats et les représentants de la cité, l'on se lassa vite de ces gentilshommes; et l'opinion publique se séparant promptement de ces fous dangereux qui ne bataillaient qu'en vue d'un traité particulier, et ne cherchaient la popularité que pour la troquer contre quelque bon gouvernement, leur cria, comme Dieu aux flots de la mer : « Vous n'irez pas plus loin ! » « La violence fut donc le coup de massue « du parti, ainsi que le dit mademoiselle de Montpen- « sier dans ses *Mémoires;* la Fronde, depuis ce mo- « ment, ne fut plus qu'un *tas de paille;* le roi revenu « au Louvre, chacun rentra chez soi, ce qui ne con- « vient guère à des gens de notre qualité, » ajoute-t-elle naïvement.

Cette héroïne portait aussi le nom d'Orléans... Puissions-nous voir bientôt un dénoûment, semblable et chacun, sans acception de noms, faire comme elle et rentrer aussi chez soi[1]...

Mais cette crise de si courte durée, et qui n'eut d'autre résultat que de forcer la France à chercher une fois encore, dans le pouvoir absolu, un abri contre

[1] Allusion au règne de Louis-Philippe.

les factions, cette crise indiqua du moins la voie qui pouvait conduire au véritable asile en dehors duquel il n'y a en France, ni sûreté pour les gouvernements, ni liberté pour les peuples, je veux parler de la Constitution nationale.

Le principe représentatif chercha à se faire jour dans le parlement, et le mot *états généraux*, le seul qui réponde à toutes les circonstances, à tous les embarras, fut prononcé. La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, a écrit ces lignes remarquables que je mets au-dessus de son livre si vanté des maximes, car elles sont la consécration d'une vérité qui allait nous relever dans notre vie politique, tandis que l'autre n'est qu'un mensonge qui nous abaisse dans notre vie morale.

« S'il y a des abus dans le royaume, ils doivent être « réformés par les assemblées des états généraux, et « non par les arrêts d'une compagnie dont les suf« frages sont plutôt comptés que pesés. — L'assemblée « de la noblesse demande la réformation de plusieurs « abus, et, pour l'obtenir, la convocation des états « généraux, qui ont été, en effet, et sont le plus inno« cent remède qu'on puisse employer pour remettre « l'État sur ses anciens fondements... La suite n'a que « trop fait voir combien ce projet eût été avantageux « au royaume... Mais M. le duc d'Orléans et M. le « prince ne connaissant pas leur véritable intérêt; et, « voulant se ménager la cour et le parlement, qui « craignaient également l'autorité des états généraux, « refusèrent de s'attirer par là, le mérite d'avoir pro« curé le repos public. »

Voilà qui est aussi bien pensé que bien dit. Quel

malheur qu'il n'ait pas eu assez d'influence sur les événements et sur les esprits pour faire prévaloir cette opinion et obtenir qu'on en fît l'épreuve! C'eût été là une gloire bien réelle.

S'il n'eut pas celle-là, il en trouva une autre dans la vie privée, où il se fixa enfin, au milieu des plaisirs de l'esprit, et des douceurs d'une amitié qu'il rendit illustre. Le gentilhomme galant et batailleur se réveilla un beau matin, auteur en renom. Cette réputation ne lui vint pas d'avoir bien vu et bien raconté, avec une concision digne des grands historiens de l'antiquité, les enchevêtrements d'intrigues, de négociations et d'intérêts au milieu desquels il s'était débattu; mais de l'étude qu'il fit du caractère et de l'esprit humain, dans ces temps de trouble et de fièvre, véritable ébullition qui fait monter à la surface tout ce qu'il y a de mauvais dans l'homme intérieur.

On l'a dit, le livre des *Maximes* n'a pu être écrit qu'au lendemain d'une révolution; ne pourrait-on pas ajouter : et d'un mécompte d'ambition? Il y a bien au moins un peu de dépit dans ce travail entrepris pour prouver qu'il n'y a de réel dans l'homme que son amour-propre : celui qui souffre ne parle bien volontiers que de son mal; il donne, comme dans certaine maladie physique, la couleur de ce mal à la nation entière. S'il était vrai que la Rochefoucauld n'eût pas emporté dans sa retraite un esprit aussi philosophiquement revenu des illusions du monde, s'il était vrai qu'il eût jeté en arrière un regard de regret sur les apparences de grandeur et de pouvoir disparues sans retour, qu'il eût écouté avec quelque tristesse la renommée publier des hauts faits auxquels il était

étranger, et entretenir le monde des vertus et des qualités de ceux qui occupaient la scène après qu'il l'avait quittée; on comprendrait mieux cette suite de désolants paragraphes dans lesquels les plus nobles, les plus pures inspirations de l'âme, apparaissent comme autant de métamorphoses de la vanité.

Le succès de ce petit livre que Jean-Jacques Rousseau nomme un triste livre, que je nomme, moi, un livre triste, est bien de ce pays de France où il s'agit moins de dire des choses justes et vraies, que de faire entendre un langage saisissant et original, où la forme l'emporte toujours sur le fond; du reste, je conçois à merveille l'éloge que le parti philosophique, et Voltaire en tête, ont fait de ces quelques pages jetées dans un moment de dépit, de misanthropie, ou dans une attaque de ce mal du paradoxe qui s'en prend aux meilleurs esprits. Pour des gens qui allaient à la négation de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme comme émanation de la Divinité, c'était chose qui valait bien la peine d'être prônée sans fin, sans cesse, cet aveu d'un grand seigneur du siècle religieux et croyant : « Nous ne valons quelque chose que par l'a-
« mour de nous-mêmes, et ce souffle de Dieu qui nous
« anime n'exerce aucune impulsion indépendante qui
« se ressente de son origine; au contraire, il la reçoit
« incessamment de l'intérêt, du caprice et surtout des
« circonstances. »

En 1834, j'ai réuni dans un petit volume quelques axiomes de morale bien simples, bien naïvement exprimés. J'y aurais mis plus de simplicité et de naïveté encore si je l'avais pu; car, n'ayant interrogé que mon cœur et ma conscience dans cette enquête mo-

rale, la recherche de l'esprit et le travail de l'expression m'eussent paru déplacés dans la réponse. Après m'être trouvé mêlé à des affaires bien autrement sérieuses que les taquineries de la Fronde, après avoir été la victime d'une défaite sans exemple dans les annales du monde, je me retrouvai dans ce travail fait sur moi-même, ayant la même confiance dans le bien, la même pitié pour le malheur, la même indulgence pour la faiblesse, sans réaction contre ceux qui m'avaient trompé ou méconnu, pardonnant à mes ennemis, n'aimant que mieux mes amis, rendant justice à la vertu, applaudissant au courage, au talent, dans quelque parti qu'ils se trouvent. L'illustre auteur des *Maximes* avait moins de raisons que moi pour voir le monde en noir. J'admire son bel et grand esprit, son admirable talent à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat; mais je lui en veux, moi qui, plus que personne, rends hommage à cette réputation d'intégrité, de noblesse, de prud'homie qui lui survécut, et que les siens joignent avec orgueil à leur héritage d'illustration, je lui en veux, dis-je, de ne pas avoir, en peignant les hommes, regardé plus souvent dans son propre cœur.

S'il est vrai que le pouvoir absolu produise l'insurrection, il n'est pas moins vrai que l'insurrection conduit au pouvoir absolu. Telle fut la conséquence de la rébellion frondeuse. Richelieu était sorti avec son camail rouge des tempêtes soulevées par l'invasion des doctrines de Calvin et par le réveil de la féodalité; Louis XIV, comme un être radieux que plus tard il prit pour emblème, s'éleva du sein des nuages amoncelés par les prétentions des parle-

ments et par les derniers efforts de cette féodalité à moitié terrassée.

Un autre besoin que celui d'en finir avec les factions fit passer cette abdication de nos libertés nationales. M. Carrel, avec cette justice qui accompagne toujours une opinion indépendante et consciencieuse, a dit : « La royauté a fait la carte de la France. » Cela est vrai, et cette carte n'était que commencée à l'époque qui nous occupe : la compléter, cette carte, et mettre hors de page le principe territorial, telle fut la mission de Louis XIV.

Pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, la France, en ce temps-là, avait à conquérir à la fois la Flandre, la Franche-Comté, la Lorraine et Strasbourg; mais il fallait pour cela vaincre l'Espagne qui la menaçait du haut de ses forteresses, et de ses arsenaux de la Flandre et de la Franche-Comté : avec une diversion sur les Pyrénées, elle n'avait qu'un pas à faire pour arriver jusqu'à Pontoise, comme cela s'était vu sous le règne précédent. Il fallait aussi abattre le pouvoir des Impériaux, qui, conservant le passage du Rhin par Strasbourg, pouvaient envahir l'Alsace, séparée de la France par la Lorraine.

Pour accomplir cette œuvre gigantesque, toutes les forces de la France se rallièrent dans l'intérêt du pouvoir royal; car le grand roi, placé dans l'intérêt national que nous avons dit, domina les hommes de tous les partis et put en faire des instruments monarchiques propres au grand travail qu'il allait entreprendre. Il donna une application glorieuse à l'activité qui les avait précipités dans les factions et aux talents qu'ils avaient acquis dans les séditions, dans

les complots et dans la guerre civile. Voilà quels éléments lui servirent à composer cette force militaire et politique à l'aide de laquelle il sut élever la France au premier rang des nations.

La maison de la Rochefoucauld offrit son contingent de valeur, de mérite, de sang, dans cette grande fusion de tous les partis, de toutes les opinions, opérée sur les champs de bataille, pour procurer à la France la liberté de ses mouvements.

Deux la Rochefoucauld, le fils et le petit-fils de l'auteur du livre des *Maximes*, se signalèrent au passage du Rhin. Le premier y fut blessé, l'autre y périt glorieusement. Ce fut une bien rude épreuve pour l'homme célèbre dont nous avons parlé en dernier lieu... Certes alors ce père, si cruellement éprouvé, put sentir la fausseté de quelques-unes de ses maximes; surtout de celles qu'il a consacrées aux peines et aux afflictions : « Sous le prétexte de pleurer la « perte d'une personne qui nous est chère, dit-il « quelque part, nous nous pleurons nous-mêmes; « nous pleurons la diminution de notre bien, de notre « plaisir, de notre considération. Ainsi les morts ont « l'honneur des larmes qui ne coulent que pour les « vivants. »

Madame de Sévigné, qui le visita au milieu de ses angoisses paternelles, rend témoignage de l'état de son cœur affligé : ce n'était pas seulement l'amour-propre qui saignait en lui dans ces moments affreux; et il eût sans doute trouvé bien mauvais qu'on cherchât à lui prouver qu'il n'était que vaniteux en pleurant sur ses fils. Quant à madame de Sévigné, je pense qu'elle n'eût pas fait meilleur visage à qui serait venu lui

dire, toujours d'après le même livre des *Maximes* : « Vous allez donc pleurer avec cet homme qui se « pleure lui-même en croyant qu'il pleure ses enfants! « mais prenez-y garde : la pitié est une habile pré- « voyance des malheurs où vous pouvez tomber. Vous « donnez du secours aux autres pour les engager à « vous en donner en de semblables occasions; et les « services que vous leur rendez sont, à proprement « parler, un bien que vous vous prêtez à vous-même « par avance. »

Il faut éviter les paradoxes en toute chose et surtout en morale, car il n'y a de bonheur et de tranquillité que pour ceux dont le cœur ne donne jamais de démenti à l'esprit.

Le fils de l'auteur des *Maximes* fut honoré de l'amitié du grand roi, à ce point qu'on le nommait l'ami du roi. C'était en faisant allusion à ce titre glorieux qu'un jour Louis XIV, sachant qu'il désirait obtenir une grâce pour lui, ou pour l'un des siens, lui dit en lui frappant sur l'épaule : « Que n'en parlez-vous à « vos amis? »

Le mot est charmant. Henri IV n'eût pas mieux dit en parlant à Sully. Il est également honorable pour celui à qui il était adressé. Il prouve que la Rochefoucauld n'abusait pas de cette illustre amitié, puisqu'il l'oubliait quand il s'agissait de demander et d'obtenir. Il n'en était pas de même, lorsqu'il s'agissait de sacrifice ou de dévouement.

Louis XIV, secondé par tous ces dévouements et presque divinisé par toutes ses gloires, continua de marcher dans sa voie. La France se tut devant lui, comme le monde devant Alexandre; il n'y eut plus

de voix pour rappeler qu'il y a en ce pays autre chose que la royauté avec ses splendeurs, mais aussi avec ses faiblesses; avec l'auréole resplendissante de son midi, mais aussi avec les ombres de son couchant; et que la liberté doit être sa compagne fidèle, car à elle seule appartient le droit de sanctionner, de modifier, d'utiliser ses triomphes, de lui redonner la force, la jeunesse, au milieu des défaillances de la vieillesse, et d'aplanir les difficultés de ses transitions.

Ce principe, qui doit marcher parallèlement à l'autre, s'assouplit, s'assoupit même; il devait bientôt se réveiller, mais ce n'était pas au Régent qu'il appartenait de marquer ce moment. Aux termes de la Constitution nationale, c'était aux états généraux de conférer la régence à Philippe d'Orléans; mais ce prince avait autant d'intérêt que Louis XIV à ne pas les convoquer.

L'honnêteté nationale, malgré les prestiges dont le grand roi enveloppa jusqu'à ses faiblesses, n'eût pu, dans une assemblée générale, légitimer le fruit des adultères monarchiques; et Philippe connaissait trop bien les sympathies et l'espèce de parenté qui existaient entre les monopoleurs de la cour et ceux du parlement, pour ne pas chercher à laver son linge sale en famille. La conscience de ce fanfaron de vice pouvait, dans les crapuleuses débauches de son lupanar royal, raviver ses plaisirs immondes par le souvenir des déceptions et des ruines de Law, des turpitudes de Dubois, des hontes de l'alliance anglaise, car à une nature aussi corrompue le mal fait est un aiguillon pour le mal à faire; mais elle eût reculé devant l'idée d'étaler tant de misères et de dégradation aux regards de la nation

assemblée, et de lui demander les moyens d'en poursuivre le cours éhonté.

Louis XV dont il empoisonna l'âme, à défaut du corps, profita du reste de mouvement qui agitait encore cette puissante machine du pouvoir absolu, si bien exécutée par Richelieu, si fortement montée par Louis XIV : elle avait fonctionné pendant un demi-siècle sans qu'on eût besoin d'y toucher; et l'amant de la Dubarry voyait, sans s'en inquiéter autrement, arriver le moment où elle s'arrêterait comme une pendule qui a dévidé sa chaîne. « Pourvu que cela « dure autant que moi » était l'unique souci de cet égoïste; et il ne se demanda jamais, avec un doute terrible, si l'heure que marquerait l'aiguille, en cessant de marcher, ne serait pas la dernière de la royauté.

La royauté, moralisée par le vertueux Louis XVI, entra dans la juste voie qui pouvait remettre l'État sur ses anciens fondements. Avec son cœur si pur, ses intentions si droites, son amour si réel pour la France, il ne craignit point, lui, de se présenter devant elle et de l'interroger sur ses besoins et sur ses vœux... Honneur à ce roi dont les premiers et dont les derniers mots furent ceux-ci : *Appel au peuple!*

Après un interrègne de cent soixante-quinze ans, tous les droits d'une nation sont imprescriptibles : le principe monarchique tendit de lui-même la main au pouvoir représentatif; et si la France et la royauté ne furent pas sauvées ce jour-là, c'est qu'il fallait que l'une payât sa dette, sa dette d'expiation sanglante; et que l'autre apprît, dans les angoisses d'un effroyable déchirement, que la monarchie lui est aussi indispen-

sable que la liberté; que le coup qui tue l'une blesse l'autre et la blesse à mort.

Après cent soixante-quinze ans de suspension des assemblées générales, et quand la France allait retrouver cet organe de ses besoins et de ses vœux, c'était un devoir, et ce fut le premier soin du roi, d'appeler à lui tous ceux dont l'expérience, la sagesse et les études pouvaient aider à chercher, à trouver, à réunir les traditions nationales sur cet important sujet.

Le parlement avait répondu par son mémorable arrêt du 3 mai 1788 : nous le citons, pour répondre à ceux qui nous demandent encore aujourd'hui ce qu'était l'ancienne constitution française :

« Désirant, ladite cour, poser les principes d'une
« manière positive, déclare que la France est une mo-
« narchie dans laquelle le roi gouverne par les lois
« fixes et établies; qu'au nombre de ces lois il en est
« de fondamentales : celles qui assurent la couronne à
« la maison régnante, à ses descendants de mâle en
« mâle, par ordre de primogéniture; celle qui con-
« serve aux états généraux seuls, convoqués légale-
« ment, le droit d'octroyer les impôts; celle qui as-
« sure l'inamovibilité des offices de magistrature; celles
« qui maintiennent la liberté individuelle et la pro-
« priété des citoyens, » etc., etc.

Les états généraux furent donc convoqués légalement. Voici comment on procéda à leur élection :

Au jour indiqué par l'ordonnance de convocation, tous les citoyens portés au rôle des tailles (contribu-

tions) de la milice (garde nationale) et des corporations présentées par leur syndic, se réunirent à la paroisse (aujourd'hui commune); ils choisirent, parmi eux, le nombre déterminé d'électeurs qui, ensuite, se réunirent le dimanche suivant au bailliage (aujourd'hui chef-lieu de canton). Ceux-ci nommèrent les députés au nombre fixé : ils les choisirent au besoin parmi les hommes distingués des autres provinces; ils leur remirent les cahiers exprimant les vœux et les besoins de la province, contenant le résumé des réformes désirables dans l'administration civile, financière et judiciaire du royaume; à ces cahiers furent joints les mandats *impératifs* sur quelques points limitatifs, et *généraux* sur quelques autres, que les députés acceptèrent et jurèrent d'observer. Ce fut le seul serment exigé et prononcé dans les opérations électorales : à ces élections concoururent 5,800,000 électeurs. Qu'on nous permette de faire en ce moment un appel à la conscience publique et de lui demander s'il n'y a pas là plus de garanties de sincérité que dans tous les modes électoraux, consacrés depuis par les lois qui ont régi la France.

Le dépouillement des cahiers qui complétaient cette manifestation constata que tous les bailliages étaient d'accord pour déclarer :

1° Que le gouvernement français était monarchique;

2° Que la personne du roi était inviolable et sacrée;

3° Que la couronne était héréditaire de mâle en mâle;

4° Que le roi était dépositaire de la puissance exécutive;

5° Que la nation faisait la loi avec la sanction royale; que le consentement national était nécessaire à l'impôt ou à l'emprunt;

6° Que les corps administratifs ou états provinciaux devaient être organisés;

7° Enfin que la convocation des états généraux serait périodique.

Ainsi la constitution française se retrouvait dans les vœux et dans les besoins de six millions de Français, après cent soixante-quinze ans d'interruption!

La déclaration royale du 27 juin fut conforme en tout point aux vœux de l'opinion nationale.

Comment tant d'éléments de prospérité et de bien public, apparus dans ces deux actes fondamentaux de la restauration de la société française, se trouvèrent-ils altérés? Comment tant de sagesse fit-elle place à tant de folie? Comment la confiance d'un peuple dans son roi devint-elle de la défiance, de l'ingratitude et de la haine? L'histoire, pour expliquer cet effrayant mystère, évoquera du fond de deux fosses ignorées, où l'un fut jeté ignominieusement après avoir trôné au Panthéon, où l'autre tomba mutilé par le même couteau qu'il avait aiguisé pour son parent et pour son roi, le spectre terrible de Mirabeau, et l'ombre honteuse de d'Orléans. Elle demandera compte au premier du fatal emploi de cette influence qu'il dut à son génie; elle lui dira que Satan aussi fut un esprit de lumière, et qu'il assuma sur sa tête le crime de tous les anges que son orgueil implacable entraîna à la rébellion. Les nations tombent, comme les dominations célestes, par l'orgueil; mais malheur aux auteurs de cette chute! Quant à l'autre, elle flétrira ses odieuses menées, ses

lâches ambitions : elle montrera l'or corrupteur de cette famille s'essayant aux complots qui n'aboutissent pas toujours à l'échafaud et peuvent, quand Dieu veut punir ou éprouver, aplanir les degrés d'un trône.

Soit que la postérité rende ces deux personnages responsables du fait qui changea en révolution cet admirable mouvement de restauration de la monarchie par le peuple et de la liberté par le roi; soit qu'elle attribue cette déviation déplorable à ces tentations du mal et à cet enivrement qui accompagnent un pouvoir sans limites, sans contre-poids et sans conseils; toujours est-il qu'en se déclarant souveraine et constituante, l'assemblée des états généraux usurpa à la fois les droits de ses commettants et les droits de la royauté; ayant quitté son titre légal, elle fut forcée de s'appuyer sur l'insurrection d'abord, sur le pillage et la spoliation ensuite, pour suppléer, par la force brutale, à la force morale qui lui était retirée, du moment qu'elle se séparait de son origine.

L'existence de cette assemblée qui déchaîna les tempêtes prouve cette vérité *que les faits ont leur logique*. Née de l'orgueil, fille de l'usurpation, elle ne put exercer sa puissance que par le monopole, et se soutenir que par l'arbitraire. En lutte avec l'intérêt général de la société, elle chercha à étouffer toutes les idées de justice et d'équité qui pouvaient éveiller la conscience publique. L'orgueil est violent et oppressif; elle fut oppressive et violente : l'orgueil repousse toute vérité qui le blesse; elle ne put se conserver que par l'artifice. C'est ce combat de son orgueil et de son ambition, contre la nation et le temps, contre la réaction

des idées et des principes, qui lui fit sentir le besoin de chercher des instruments dont l'énergie et le dévouement fussent fondés sur une base plus sûre que celle de la communauté d'opinion : elle créa entre eux et elle la communauté d'intérêts; et parce qu'il y eut une partie de la nation qui fit de son usurpation sa cause personnelle, elle spolia le clergé et la noblesse à son profit; elle se fit ensuite une France à son usage, supprimant celle que le temps avait faite, avec ses communes et ses provinces, confondant toutes leurs traditions (car elle savait bien que la liberté était au fond de tous ces souvenirs), et divisant, à la mode des tyrans de toutes les époques et de tous les noms, divisant les peuples en petits cantons isolés entre eux, mais venant tous aboutir au centre où réside la turbulence; elle appela cela faire de l'unité et de l'indivisibilité; mais le faisceau que la République prit plus tard pour son emblème était déjà lié par les chaînes du despotisme; il n'y manquait que la hache. L'Assemblée législative d'abord, la Convention ensuite, devaient se charger du soin de la fournir.

C'est du règne de la Constituante que datent ces déplorables dérisions qui successivement ont affligé et démoralisé la France, en lui montrant toujours l'*acte* en désaccord avec le mot trouvé pour le désigner, ou plutôt pour le déguiser.

« La parole a été donnée à l'homme pour dissimu-
« ler sa pensée, » a dit un moraliste de l'école de la Rochefoucauld. Il serait plus juste de dire que la parole a été prise par les révolutionnaires pour dire le contraire de ce qu'ils font et veulent faire.

Pour avoir la preuve de cette vérité que chaque

phase de la Révolution a mise en lumière, compulsez les archives de l'Assemblée nationale, et comparez ce qu'ils ont dit avec ce qu'ils ont fait :

Ils ont proclamé que le principe de la souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu, ne peut, selon leur déclaration, exercer d'autorité qui n'en émane expressément; et ils se sont déclarés supérieurs à cette autorité primordiale, et leur premier acte a été une atteinte aux volontés de la nation; et ils ont défendu aux provinces, c'est-à-dire à leurs juges naturels, de s'assembler! Ils ont fait plus, ils leur ont dit : « Vous n'êtes plus nos commettants, « vous n'êtes rien, vous n'existerez plus! Cette souve- « raineté qui réside en vous, ces pouvoirs qui en éma- « nent, à nous de prescrire la manière exclusive de « les exercer, de les déléguer, de les réviser! »

Ils ont invoqué l'Être suprême; et ils ont violé les lois que Dieu même a révélées!

Ils ont proclamé les droits de l'homme et du citoyen; et ils ont oublié de les fonder sur leurs devoirs!

Ils ont aboli toutes les distinctions sociales; et ils n'ont pas vu qu'ils substituaient l'inégalité des richesses à l'inégalité des rangs, la hauteur du pouvoir à la dignité de la puissance, et les calculs de l'avarice aux nobles et légitimes espérances de l'honneur!

Ils ont voulu couper court aux faveurs du monarque et aux intrigues de cour; et ils ont eu le favoritisme de la popularité, et les menées souvent plus viles et toujours plus dangereuses du club et de la place publique!

Ils ont cru affranchir les offices publics de la vénalité; et ils les ont livrés à la corruption!

Ils ont voulu donner la liberté aux professions, aux

arts, aux métiers; et ils les ont livrés à l'ignorance et à la fraude!

Ils ont cassé les engagements religieux au nom de la nature; et ils ont ouvert la porte aux caprices de la licence et de l'impiété!

Ils ont juré de respecter les propriétés; et ils ont spolié la noblesse, le clergé; les pauvres eux-mêmes n'ont pas été à l'abri de leur envahissante rapacité. En détruisant les fondations ecclésiastiques, ils ont atteint dans leur source les effets de la charité!

Ils ont placé le libre exercice de tous les cultes religieux au nombre de leurs dispositions fondamentales; et ils n'ont pas fait entrer l'enseignement du christianisme dans l'instruction commune à tous les citoyens!

Ils ont dit : « Nous protégeons, nous tolérons toutes « les fêtes, toutes les religions; » et ils ont réservé la misère, l'opprobre, l'exil, l'emprisonnement, les peines infamantes, aux prêtres de la communion catholique; et ils n'ont rien fait pour empêcher les outrages dégradants prodigués à ces anges de bonté sur la terre, à ces modèles si touchants d'un courage surnaturel, aux consolatrices du pauvre... aux sœurs de charité!

Ils ont proclamé l'inviolabilité de la personne du roi; et ils ont décrété contre lui des cas de déchéance; et le roi sous leur domination a été outragé, menacé et privé constamment de sa liberté. C'est à propos de cette liberté qu'on remarque surtout, en s'indignant, l'impudeur de ces geôliers de la royauté : la main sur les verrous, ils ne se lasseront pas de répéter que « le roi est libre ». Libre en juillet 1789, quand on le

forçait de renvoyer ses ministres au milieu des meurtres, des incendies et des plus affreuses menaces! Libre le 5 octobre, lorsqu'au milieu des horreurs de cette nuit à jamais exécrable, l'Assemblée, s'autorisant des fureurs d'un peuple égaré, demandait ou plutôt dictait au roi, pour une partie de la constitution, un consentement dont elle croyait avoir besoin! Libre, quand, menacé dans sa personne et dans sa famille, après avoir défendu à sa garde de verser une seule goutte du sang de ses sujets, il se remit, lui et tout ce qu'il avait de plus cher, entre les mains d'un peuple dont on excitait les fureurs et dans les rangs duquel se trouvait plus d'un assassin! Libre, lorsque, enfermé dans sa capitale, environné d'une garde qui n'était pas à ses ordres, entendant vociférer jusque sous ses fenêtres les menaces et les insultes des pamphlets du jour; ne pouvant ni rester dans son palais sans avoir pour spectacle des émeutes journalières, ni s'en éloigner sans fournir un prétexte à ses ennemis; obligé de voir ses plus fidèles sujets insultés, désarmés dans ses appartements; arrêté lui-même par sa garde, il sanctionnait, il acceptait tout ce qui lui était dicté par l'Assemblée toute-puissante qui le tenait prisonnier! Libre au 21 juin!... Libre à son retour de Varennes!... Ce fut là, du moins, le terme de cette jonglerie! Du moment que le roi voulut être véritablement libre, les constituants déclarèrent qu'il ne devait pas l'être, et ils prirent le parti d'appesantir et de montrer les fers du roi... c'était de l'hypocrisie de moins.

Mais, avant d'en venir à ces extrémités, qu'avaient-ils fait du pouvoir royal? Écoutez-les: « Le pouvoir « exécutif suprême réside exclusivement dans les

« mains du roi. Le roi est le chef suprême de l'ad-
« ministration générale, le chef suprême de l'armée
« de terre et de l'armée navale, le premier gardien de
« la tranquillité intérieure et de la sûreté extérieure. »
Maintenant, voyez l'application qu'ils ont faite de cette théorie. Quand il s'est agi de guerre, le roi n'a plus eu ce droit; ce n'est plus lui qui nomme à tous les emplois de l'armée de terre et de mer: son approbation est inutile, soit pour l'expédition des affaires particulières, soit pour l'exécution des délibérations déjà approuvées. Il est sans action directe sur les administrations inférieures; il ne peut prononcer ni confirmer la suspension des administrateurs ou sous-administrateurs sans en instruire le Corps législatif, lequel pourra lever ou confirmer la suspension et seul dissoudre les administrateurs coupables. Après avoir ôté aux grands propriétaires leur influence convenable dans les élections, en réglant le nombre de représentants par chaque département sur les masses respectives des propriétés, ils ont ôté au roi, défenseur-né de toutes les propriétés, son influence essentielle sur les impositions, le privant du droit de les sanctionner; enfin ils ont osé décréter une armée aux ordres immédiats du Corps législatif dans le lieu de sa résidence, sous prétexte de sa sûreté et du respect qui lui est dû! Tel est le pouvoir exécutif laissé au roi: c'est ainsi que le chef suprême de l'administration, le chef suprême des deux armées, peut maintenir le royaume en paix et les frontières en sûreté!

Ils ont proclamé le respect des personnes et la nécessité de maintenir l'ordre public; et ils ont laissé des armées de brigands désoler le royaume, dévaster

les propriétés, piller, incendier les châteaux, massacrer les prêtres et les nobles, supprimant dans toute la France la seule juridiction capable de réprimer de tels excès, et anéantissant les procédures commencées à l'occasion de ces crimes!

Ils ont voulu une justice indépendante; et ils ont institué des juges que le peuple élève pour un temps et qui seront installés sans examen! N'est-ce pas appeler dans les tribunaux l'ambition et l'ignorance et créer des juges pour chaque parti? La raison ne dit-elle pas que des hommes doués d'une vertu commune ménageront les biens, la vie et l'honneur de ceux dont ils tiennent la fortune et la dignité? Ne dit-elle pas qu'ils finiront par se livrer au parti dominant pour être prorogés dans leurs offices? Doit-on placer des hommes, surtout des juges, entre la justice et la reconnaissance, entre la justice et l'ambition?

Ils ont invoqué la sincérité des votes et la liberté des délibérations; et la minorité de leur assemblée a toujours eu à braver dans la salle les clameurs, les injures et jusqu'aux menaces des spectateurs, et, hors de la salle, les insultes, les violences, jusqu'au danger de la mort; et toutes les délibérations importantes ont été précédées de mouvements populaires, d'émeutes réelles, plusieurs fois de crimes atroces!

Quant aux finances, ce principal objet de la convocation des états généraux, que sont-elles devenues? Ils devaient combler le déficit, adoucir et simplifier le système des impositions, amortir la dette, rétablir le commerce, rouvrir, multiplier les canaux de l'abondance, fonder le crédit sur des bases naturelles; et

l'espérance publique a été traitée dans ce point comme dans tous les autres! La nation s'est vue réduite à des assignats forcés pour lui tenir lieu des monnaies d'or et d'argent. Le numéraire a disparu presque en totalité; les denrées ont eu deux prix, l'un en argent, l'autre en papier. Les dix-huit cents millions d'assignats décrétés, qui devaient être bornés au seul emploi de procurer en peu de temps la vente des biens nationaux et la liquidation des offices supprimés, ont été détournés de ces canaux qu'ils devaient suivre si fidèlement; c'est à peine si deux cent cinquante millions de cette monnaie factice et décriée ont été consommés par la vente des biens ecclésiastiques et domaniaux. Les contributions publiques n'ont changé de nom et de forme que pour devenir plus arbitraires et plus pesantes. Les frais du nouveau gouvernement ont dépassé de beaucoup ceux de l'ancien; le déficit a été plus que doublé; les sources des revenus ordinaires ont été presque entièrement taries; la caisse de l'extraordinaire, destinée originairement à l'acquit des capitaux, s'est épuisée en versements continuels dans la caisse des dépenses courantes, et l'on n'a pu comparer la pénurie de l'État qu'à la misère du peuple.

Nous avons résumé cet exposé des déceptions qui accompagnèrent le régime constituant, de l'éloquente protestation de la minorité de l'Assemblée nationale contre les décrets illégaux, l'acte constitutionnel et l'état du royaume en 1791. Lorsque la majorité de l'Assemblée, usurpant tous les pouvoirs, renversait les lois fondamentales du pays et appelait sur la France un avenir indéfini de perturbations, de calamités et

de crimes, il s'est rencontré, même parmi ces novateurs, des hommes qui, au fort de la tourmente révolutionnaire et de l'entraînement des temps, ont lutté avec courage contre cette puissance. Vainement la faction puissante étouffait leur voix à la tribune; forts de leur conscience, ils en appelaient à l'avenir, et donnaient à leurs courageuses protestations toute la publicité que permettaient ces temps de tyrannie. Plus tard, les signataires de ces actes courageux, qui doivent être recueillis par l'histoire pour leur gloire et pour la consolation de la France, furent enveloppés dans un décret de proscription qui les condamnait à mort. Dans cette protestation se trouve ce passage, que nous voulons citer en entier, car il prouve que la partie saine de l'Assemblée jugeait l'ancienne constitution française comme nous la jugeons nous-mêmes.

« Eh quoi ! des états généraux remontrant sur les « abus, avisant sur les lois, consentant sur les sub- « sides et les emprunts; un roi reconnu législateur par « les états eux-mêmes, et cependant des formes salu- « taires, également reconnues par les états, soit pour « la confection, soit pour la publication des lois; des « conseils analogues aux différents objets de l'admi- « nistration; des cours souveraines chargées de main- « tenir la police intérieure et de rappeler en toute « occasion les principes de la monarchie et les règles « éternelles de la justice; les droits de la pairie; l'ordre « légal des tribunaux; l'éducation publique... tout « cela ne formait pas une constitution digne d'égards « ou du moins d'examen ? »

Des cinq la Rochefoucauld qui furent envoyés aux états généraux, trois comptèrent parmi ces membres

d'une courageuse minorité qui, dans toutes les occasions importantes, bravèrent les attaques de la calomnie, les fureurs des passions populaires, pour demeurer fidèles jusqu'au dernier moment à leur mandat; ils en appelèrent dans d'énergiques déclarations «au temps où l'opinion publique aurait d'autres « organes que des écrivains séditieux, des libellistes « incendiaires et des assemblées factieuses. »

Ainsi, au bas de toutes ces chaleureuses protestations qui sont, pour les familles des courageux athlètes qui les signèrent, les plus beaux titres de gloire, on trouve les noms de :

Dominique de la Rochefoucauld, cardinal et archevêque de Rouen, qui présida la chambre du clergé, et ne se réunit au tiers que sur l'invitation expresse du roi;

De la Rochefoucauld-Bayers (François-Joseph), évêque de Beauvais;

De la Rochefoucauld (Pierre-Louis), son frère, évêque de Saintes;

Les deux autres, Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, duc et pair de France, et le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, se rallièrent à la majorité de l'Assemblée.

Le premier, élève des philosophes et des encyclopédistes qui se réunissaient dans la maison de la duchesse d'Anville, sa mère, apporta aux états généraux une grande ardeur pour le triomphe des idées nouvelles... il faisait partie de la minorité de la noblesse qui protesta contre la délibération de cet ordre à la date du 17 juin 1789, et qui plus tard, le 25 juin, au nom-

bre de quarante-cinq, se réunit au tiers état. L'un des membres les plus influents de la Société des amis des noirs, emporté par son ardent amour pour l'humanité et par les principes du club institué à ce sujet à Londres et présidé par lord Stanhope, club avec lequel il avait de fréquents rapports, la Rochefoucauld porta cette question à l'Assemblée nationale, et parvint à faire admettre en son sein douze députés des colonies. Ceux-ci soulevèrent des questions dangereuses qui, mêlées avec les principes révolutionnaires, agitèrent Saint-Domingue et amenèrent la perte de cette colonie pour la France et l'extermination des blancs.

Quel terrible démenti donné à la philanthropie, et que ce dut être un rude coup porté à son âme trop honnête et trop sensible pour se contenter de cette excuse : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Tant de travaux, de vœux et d'efforts, amener pour résultat une catastrophe semblable!

Hélas! ce ne fut pas la seule déception qui vint froisser le cœur du duc de la Rochefoucauld! Après avoir voté constamment avec le côté gauche; après avoir pris part aux grandes discussions politiques, sinon avec éclat, du moins avec intelligence, dit l'auteur de sa Biographie, on le nomma, lors de la formation des nouvelles autorités, membre du département qu'il présida.

Ce fut là qu'il put juger des lois votées par lui avec un si déplorable entraînement, car il vit leur déplorable effet. Le désordre et l'anarchie croissant autour de lui, il eut le temps de maudire cette impraticable constitution de 1791 qu'il avait aidé à édifier;

et, comme l'alchimiste qui, croyant faire un être raisonnable, n'était parvenu qu'à animer un monstre, il recula devant les effroyables embrassements de cette hideuse maternité. Voyant l'impossibilité de faire jaillir l'ordre et la lumière de ce chaos de mauvaises lois; baissant la tête sous le coup de la tempête qui, plus qu'à tout autre, lui parut affreuse, car il avait semé les vents d'où elle était sortie, il se retira des affaires publiques. C'était après le 10 août.

Cette nouvelle et terrible leçon avait achevé de dissiper ses illusions; il est même à croire qu'il ne l'attendit pas pour revenir sur ses premières erreurs, car il fit ce qu'il put pour les réparer. Sous l'Assemblée législative, il fut du nombre des administrateurs qui prièrent le roi de mettre son *veto* sur le décret tyrannique rendu contre les prêtres insermentés. Il contribua aussi à la délibération départementale qui suspendit Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la Commune, pour leur conduite lors des événements du 20 juin 1792. Déjà, dans l'Assemblée constituante, il avait été un des défenseurs du marquis de Bouillé, mis en cause pour sa conduite à Nancy. On doit rappeler aussi que, dans la discussion de l'acte constituant, sentant le besoin de donner un modérateur à une assemblée unique, il avait proposé d'établir, à côté d'elle, une espèce de jury, avec un droit de conseil, et que, dans le cas du *veto* royal, une assemblée nouvelle fût convoquée pour statuer définitivement. Vains efforts! on ne s'arrête point en révolutions: quand on est une fois embarqué dans ce char terrible qu'on a aidé à mettre en mouvement, on ne le quitte qu'au risque d'être écrasé.

Les pas rétrogrades du malheureux duc de la Rochefoucauld avaient été autant de reproches à l'adresse des hommes dont il s'était séparé, et ces hommes ne pardonnaient pas!

En 89, les constituants avaient usurpé les droits de la souveraineté; en 92, et sous l'Assemblée législative, les bourreaux usurpèrent les fonctions de juges : toutes les usurpations s'enchaînent, et les effroyables journées de septembre vinrent apprendre au monde épouvanté l'intronisation en France du règne officiel de l'égorgement et de la terreur. « Si nous ne pou« vons vaincre les rois, effrayons-les par nos crimes, » avait-on dit au club des Cordeliers... Le massacre des prisons fut la réalisation de cette menace. C'était la réponse de la Révolution au manifeste de l'invasion armée qui la menaçait. On l'avait mise hors la loi; Danton la mit hors l'humanité.

Mais, parmi les nombreuses victimes de cette effrayante exécution en masse, il en manquait une : le duc de la Rochefoucauld. Manuel et Danton tenaient à ce qu'elle fût inscrite sur la liste sanglante. Les délégués de l'assassinat, les commis voyageurs de la terrible Commune, se chargèrent de combler cette lacune. Le duc de la Rochefoucauld n'avait pas été arrêté. Vers la fin d'août, il était parti pour se rendre aux eaux de Forges, avec la duchesse de d'Anville sa mère et madame de la Rochefoucauld. Tout à coup un commissaire de la Commune arrive à Forges et signifie au duc l'ordre de le ramener à Paris. Il part. Il était près de Gisors, où venaient d'arriver un bataillon de fédérés et une tourbe d'assassins venus de Paris. Ceux-ci, fidèles au mot d'ordre inscrit sur leur feuille de route,

savent bien le nom de celui qu'ils doivent trouver à la fin de l'étape. Ils demandent à grands cris le duc de la Rochefoucauld. En vain le maire de Gisors, accouru avec la garde nationale, veut le protéger; en vain sa mère et sa femme se précipitent au-devant des coups : il est égorgé presque dans leurs bras.

Si, en face d'un pareil malheur, il était possible de faire autre chose que de s'apitoyer et gémir, quelles tristes réflexions n'évoquerait point ce trépas tragique, accompli sous les yeux mêmes de la duchesse, qui avait encouragé, applaudi, exalté la manifestation des faux principes dont les conséquences étaient aussi funestes!

Là ne se bornèrent pas les épreuves qui frappèrent la duchesse de d'Anville : échappée comme par miracle aux coups des assassins, elle apprit en arrivant à Paris que son petit-fils, M. de Rohan-Chabot, avait été massacré la veille.

Comme dans ces toiles que file l'araignée, et dont chaque fil communique au point central où la bête hideuse veille, en attendant l'imprudente mouche engagée dans ses filets, chaque sentier de la trame révolutionnaire, surtout pour ceux qui s'y engageaient avec franchise et sincérité, aboutissait au bourreau... amis et ennemis, le monstre dévorait tout.

Ainsi les sabres et les massues dont les meurtriers se servirent pour tuer le grand seigneur qui aida les premiers pas de la Révolution naissante, en lui prêtant l'appui de son nom, l'influence de sa grande fortune et de son honorable caractère, avaient été trempés la veille dans le sang des deux évêques de ce même nom de la Rochefoucauld, adversaires si constamment

opposés l'un et l'autre aux actes antireligieux, antimonarchiques, antisociaux de la Révolution émancipée.

L'évêque de Beauvais avait été arrêté dans les derniers jours d'août. En apprenant l'arrestation de son frère, l'évêque de Saintes voulut le rejoindre; toutes les remontrances, toutes les prières faites pour le détourner de cette résolution, furent impuissantes; et, le soir même, il vint se constituer prisonnier dans la maison des Carmes. C'était là que l'évêque de Beauvais avait été écroué : « C'est moi, François, lui dit-« il en se jetant dans ses bras, je ne puis vivre loin de « toi. » C'était comme s'il eût dit : *Me voici pour que nous mourions ensemble.*

En effet, ils moururent ensemble; et les deux martyrs ignoraient si peu le sort qui les attendait, que, la veille du massacre, ils envoyèrent dire à leurs gens d'affaires d'acquitter sans délai tout ce qu'ils pouvaient devoir.

On a raconté plusieurs fois déjà cette effroyable exécution de cent quarante-cinq prêtres, l'élite du clergé de Paris et des autres villes de France, traqués, poursuivis à coups de fusil sur les arbres, dans les allées, derrière les charmilles de ce jardin des Carmes...

Nous ne dirons rien de la férocité des bourreaux, de leurs éclats de rire quand ils avaient beaucoup travaillé, de cet effroyable apprentissage du meurtre que firent, parmi les ordonnateurs de cette chasse à l'homme, les jeunes séides d'une honnête naissance, d'une éducation libérale, et qui, sortis à peine du collége, réunis sous le nom significatif des *Enfants*

rouges de Danton, s'empressaient de traduire à coups de fusil le précepte du philosophe Diderot :

> Des entrailles du dernier roi
> Serrons le cou du dernier prêtre!

En attendant que la Convention leur fournît de quoi compléter l'expérience, ces jeunes citoyens étaient venus faire preuve de bonne volonté et s'essayer la main... Le début fut brillant, et ils purent dire comme le Cid :

> Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
> Et pour des coups d'essai veulent des coups de maître!

Laissons ces atrocités sous le voile qu'un ministre d'alors voulut tirer sur ce qu'il appelait les événements de septembre; non pour qu'ils soient amnistiés au tribunal de l'histoire, comme ils le furent devant l'Assemblée législative, mais parce que l'indignation et la honte qu'on éprouve comme homme et comme Français, au souvenir de pareils attentats, torturent l'âme, brisent le cœur et flétrissent l'imagination! Il vaut mieux dire le courage, la résignation, la douceur des saintes victimes, leur empressement à recevoir la palme du martyre...

Pendant qu'on massacrait l'archevêque d'Arles, l'évêque de Saintes eut la jambe cassée d'une balle. Son frère, l'évêque de Beauvais, tomba avant lui pour ne plus se relever; et, quand il s'entendit appeler, le blessé répondit aux bourreaux qui lui ordonnaient de les suivre : « Je ne refuse pas d'aller mourir comme « mon frère; mais j'ai une jambe cassée; je vous

« prie de m'aider, et j'irai volontiers au supplice. »

Quand les meurtriers entrèrent dans le jardin, ils demandèrent à haute voix : « Où est l'archevêque « d'Arles? » Le prêtre à qui ils s'adressaient était l'abbé de la Paunonie; il baissa les yeux sans répondre, pensant qu'il pourrait ainsi donner le change aux bourreaux et sauver les jours de son évêque. Son dévouement fut inutile : l'on reconnut le vieillard à genoux, au pied de la croix, et l'on courut sur lui.

Lorsque, au commencement du massacre, on proposa à plusieurs d'entre eux, la pique sur la poitrine, de prêter le serment du schisme, ils ne firent d'autre réponse que celle-ci : « Frappez! je ne jurerai pas! » Ils furent aussitôt égorgés.

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, également député aux états généraux, ne fut point arrêté, quoiqu'il eut pris part à toutes les protestations de la minorité. On surprit même un jour une de ses lettres où il s'élevait contre les innovations, et il fut dénoncé en pleine assemblée. Sans se laisser intimider par le bruit, il se leva, et dit avec calme, pour toute excuse : « Oui, messieurs, j'ai écrit « la lettre qu'on vous annonce et j'ai dû l'écrire. « Elle renferme mes véritables sentiments. » Cette courageuse franchise, malgré l'orage qu'elle souleva, imposa au côté gauche, et l'on ne prit à son égard aucune mesure fâcheuse. Ayant refusé le serment, on s'occupa de lui nommer un successeur, suivant les formes nouvelles : il écrivit, le 23 janvier 1791, aux électeurs pour leur représenter l'irrégularité de leurs opérations; et, le 20 février suivant, il publia une instruction pastorale contre la constitution civile du

clergé. La crainte ne l'empêcha jamais de se montrer à l'Assemblée dans les circonstances les plus difficiles; et la perte de ses revenus n'altéra point sa constante sérénité. Il se résigna aux privations, ne regrettant que le pouvoir de soulager l'indigence. Il ne quitta la France qu'après le 10 août 1792. Il s'embarqua le 20 septembre à Boulogne, passa dans les Pays-Bas et habita successivement Maëstricht, Bruxelles et Munster : il arriva en cette ville en juillet 1794, et y mourut six ans après, entouré de l'estime des étrangers, constamment édifiés par le spectacle de son courage, de sa résignation, et de l'amour des pauvres, avec lesquels il partageait le peu qui lui restait.

Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, comme son cousin le duc de la Rochefoucauld, massacré à Gisors, avait embrassé les nouvelles idées politiques; quoiqu'il les professât hautement, au moment où les états généraux prirent d'eux-mêmes le titre d'Assemblée nationale, il attendit que Louis XVI, à la personne duquel il était attaché comme grand maître de la garde-robe, eût ordonné la réunion des deux premiers ordres au tiers état. Il prit rang parmi les plus zélés partisans des réformes; mais son dévouement pour le roi et sa famille résista au fatal entraînement de l'opinion de la majorité, et se manifesta en mainte occasion : ainsi on le trouva aux côtés du roi dans les moments les plus difficiles; et, après la malheureuse tentative de fuite si fatalement avortée à Varennes, il défendit l'inviolabilité royale dans toutes les discussions dont cette nouvelle maladresse de la cour fut le prétexte. Après les événements du

Champ de Mars, il devint un des membres les plus actifs du club des Feuillants. Retiré à Liancourt après la clôture de l'Assemblée constituante, il fut bientôt appelé, en sa qualité de lieutenant général, au commandement militaire de Rouen. Il disposa tout dans cette ville, pour offrir un sûr asile au roi après les attentats du 20 juin; mais la cour rejeta ses propositions. Le 10 août amena sa destitution, et il n'échappa que par une prompte fuite aux fureurs des anarchistes, qui n'eussent pas manqué de lui faire expier, par un sort semblable à celui de son cousin, sa sagesse, la modération de ses opinions et son attachement au roi. Le duc de Liancourt passa en Angleterre, et de là en Amérique, où le temps de son exil fut consacré à l'étude des institutions qu'on pourrait emprunter aux divers États de l'Union, pour en faire l'application à la France, si jamais des jours plus heureux renaissaient pour elle. Il revint en France à la révolution de brumaire. Dans le cours de mes mémoires, j'aurai à m'occuper plusieurs fois, et de ses établissements philanthropiques, et de la ligne politique qu'il suivit alors. Quoique nous nous soyons trouvés dans deux camps tout à fait opposés, je me permettrai de la juger avec franchise et impartialité dans le cours de ces mémoires.

M'en occuper maintenant serait anticiper sur les événements, que je retracerai avec plus de détails, puisque alors j'aurai à raconter ce que j'ai vu.

En me renfermant maintenant dans l'époque de la Révolution, pour achever de dire comment les différents membres de ma famille s'y trouvèrent mêlés, et le parti qu'ils suivirent dans ces temps difficiles, je

vais trouver sous ma plume un nom cher et sacré, le nom de mon père!

La reconnaissance publique, qui, par l'organe de M. Charles Dupin, rendit en 1841 un si éloquent hommage à cette vie « aussi modeste que vertueuse, qui se passa à faire le bien et à étudier les moyens de le bien faire, » rend douce et facile la tâche que j'ai à remplir. Je n'ai qu'à laisser parler mon cœur : il n'y a pas une des grandes qualités, une des touchantes vertus de cet excellent citoyen qui n'ait été reconnue, appréciée par l'unanime concert de toutes les opinions; jamais fils ne fut plus à l'aise pour louer son père, et ne craignit moins qu'on fît la part des faiblesses du sang dans ce tribut filial. Certes, personne ne m'accusera d'exagération, car il n'est personne qui n'ait pensé de lui le bien que je dois en dire.

Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, né le 2 avril 1765, reçut au collége d'Harcourt cette éducation commune à tous les citoyens, et qui prépare l'enfance aux devoirs de la société. Dans ses études il développa un esprit précoce et facile; dans ses relations avec ses condisciples, un cœur sensible et généreux. A douze ans il avait fait sa rhétorique; à quatorze il devint grand d'Espagne de première classe par son mariage avec une descendante du grand Louvois, mademoiselle de Montmirail; à seize ans il était père; à vingt-trois ans, major des dragons de Montmorency; enfin, à vingt-quatre ans, il présida d'office, en sa qualité de grand bailli d'épée et gouverneur de Chartres, à l'élection des députés aux états généraux. Son aménité, son impartialité, la sagesse de ses paroles avaient conquis tous les suffrages; mais

celui dont la présidence obtint d'éclatants témoignages de gratitude, lorsqu'il craignait d'être resté au-dessous de ses fonctions, n'avait pas encore atteint l'âge de l'éligibilité! Ce fut le seul obstacle qui put l'empêcher d'aller prendre part aux débats de l'Assemblée nationale.

Quoiqu'il fût en dehors de ces luttes animées dans lesquelles les plus chers intérêts de la France et son avenir étaient engagés, son cœur généreux recevait un contre-coup terrible de toutes les atteintes qui blessaient tour à tour la religion , la monarchie et la véritable liberté. Longtemps il attendit que la raison et la conscience publique fissent justice de tous les sophismes, de tous les mensonges, de toutes les préventions, de toutes les haines que les partis, dans l'espoir de profiter de la division, s'efforçaient d'élever et d'entretenir entre les Français et leur roi, quand ils étaient si bien faits pour s'entendre. Les plus tristes présages, les plus violentes convulsions n'ébranlaient pas ses espérances. Il avait foi dans l'intelligence, dans le bon sens de son pays; et il ne doutait pas que bientôt ne cessât le déplorable malentendu qui désunissait deux principes si nécessaires l'un à l'autre. Il voyait dans ses rêves, dignes d'un aussi bon citoyen, s'étendre et s'élargir devant les pas de tous les Français le terrain où s'apercevait cette franche et patriotique réconciliation générale qu'il appelait de ses vœux, et qu'il préconisait par ses paroles. Mais ce terrain où, plus heureux que lui, nous placerons nos pas, cette terre promise que nous apercevons de loin, et que déjà nous saluons d'avance, il ne voulait pas qu'on la cherchât sous le ciel étranger... Il disait que

la France était comme un malade qu'on ne doit pas abandonner quoiqu'il ait des convulsions; que le quitter au plus fort de ses crises, c'était le livrer aux empiriques, et il demandait s'il était bien sage, quand l'incendie dévore une maison, de négliger les moyens de salut qu'on a sous la main, et d'aller bien loin chercher des secours, sans savoir si les gens à qui l'on veut s'adresser n'ont pas intérêt à ce que le feu continue ses ravages. Ami des mesures conciliatrices, et, dans tous les temps, le moins personnel des hommes, le duc de Doudeauville souhaitait de toute son âme que la noblesse n'adoptât pas aussi légèrement qu'elle le fit une mesure aussi extrême que celle de l'émigration... Il résista longtemps à l'exemple; mais, quand on en eut fait une question d'honneur, l'hésitation ne fut plus permise et il n'hésita pas.

Il alla donc se ranger, comme simple cavalier, parmi les Français fidèles qui, sous les ordres du prince de Condé, déployèrent une vaillance digne d'un meilleur sort! Honneur au courage malheureux! Ils étaient partis; ils s'étaient armés pour revenir délivrer le roi... Ils n'eurent ni ce bonheur ni cette gloire, et purent répéter avec le poëte allemand... « Succom-« ber en combattant pour une cause juste, c'est encore « une victoire; c'est la plus belle de toutes. »

L'histoire dira quels obstacles firent échouer tant de dévouement; et, certes, dans son récit, en flétrissant l'égoïsme, l'incertitude, la vénalité et le mauvais vouloir des puissances chargées d'appuyer cette poignée de gentilshommes français dans une cause qui était celle de tous les rois, elle rendra une éclatante justice à la valeur, au zèle, au désintéressement que

nos pères, nos frères, nos amis y déployèrent : hélas! alors qu'ils espéraient encore atteindre le but de leur sainte croisade, la délivrance de leur roi, ils remplissaient, sans s'en douter, les fonctions du héraut qui, aux funérailles de Saint-Denis, tenait haut et ferme la bannière blanche voilée d'un crêpe au moment même où le cercueil royal descendait lentement dans sa dernière demeure!

Mon père ne fut pas longtemps sans pénétrer l'intention des puissances étrangères ; et quand il eut la conviction intime qu'au lieu de relever le trône de de Louis XVI elles voulaient abaisser la France et rêvaient son démembrement, la patrie lui dit au fond du cœur que ses enfants se trompaient en prêtant leurs armes à de pareils alliés. A cette voix qu'il ne méconnut jamais il jeta son épée; et, cessant d'être soldat, il résolut de consacrer à l'étude, à l'observation et à la connaissance approfondie des mœurs, des institutions des pays où l'exil l'avait porté, les longues années qu'il devait passer loin de la France.

Mais au sein des occupations qu'il s'était créées, il ne pouvait tellement absorber ses pensées dans le travail qu'il n'y en eût toujours quelques-unes tournées du côté de la patrie, objet constant de ses regrets et de ses plus chères affections!

Il nous a quelquefois entretenu des souffrances de l'exil quand parvenait jusqu'à lui le retentissement prolongé des ruines et des écroulements qui alors ébranlèrent le sol de la France, commotions terribles qui se communiquaient à toute l'Europe.

Qui rendra les douleurs du proscrit au récit de ces catastrophes encore grossies par l'éloignement et par

les malédictions des peuples indignés? Quel supplice d'entendre autour de soi ce nom, ce beau nom de Français, prononcé naguère avec amour, avec respect, par les étrangers, n'exciter plus que l'horreur et l'effroi! Comme pour augmenter ce tourment du mal qu'on éprouve à admirer ce qu'on ne peut ni aimer ni estimer, à côté de cette juste indignation et de ces angoisses excitées par tant de forfaits, il y avait l'honneur national qui se débattait contre ces accusations si bien fondées... Oui, en dépit des intérêts, des espérances, ou, si vous l'aimez mieux, des illusions des émigrés, il s'en trouvait parmi eux qui se sentaient pris au cœur d'une sympathique fierté au bruit de ce colossal défi jeté par un peuple à tous les rois de l'Europe, et de ce pas de charge héroïque et républicain qui retentissait au loin. Il annonçait que la France des Augereau, des Kléber, des Moreau, des Masséna, des Soult, des Davoust, des Bonaparte s'était levée et courait aux frontières, laissant se débattre dans une boue sanglante la France des Danton, des Robespierre, des Saint-Just et des Couthon!

L'on se trompe étrangement, du reste, en disant que l'unique but de l'émigration fut l'appel de l'étranger sur le sol de la patrie! S'il en était ainsi, elle aurait complétement échoué dans cette entreprise, car lorsque les excès de la Révolution et les violences exercées contre le malheureux Louis XVI avaient suffisamment éclairé les rois de l'Europe sur la portée du régime révolutionnaire, ces rois dormaient ou feignaient de dormir sur leurs trônes, et aucune de ces graves leçons n'avait paru secouer leur apathique indifférence.

Quand la guerre eut éclaté, non par leur propre détermination, mais par l'audace de la Convention, qui prit l'initiative, savez-vous comment les rois se conduisirent envers les émigrés?

L'Autriche refusa d'appuyer une démonstration du prince de Condé sur Spire dont les autorités militaires l'appelaient pour y relever le drapeau blanc.

Landau devait ouvrir ses portes dès que la noblesse française se présenterait sous ses murs; mais une clause expresse exigeait qu'aucun corps autrichien ne l'accompagnât.

Le prince de Hohënlohe, instruit de ces arrangements, fit savoir au prince français qu'il n'entrait point dans le plan des puissances alliées qu'aucun corps d'émigrés français pût occuper Landau, ni aucune autre partie de l'Alsace.

Pendant ce temps, on tenait en arrière et masquée l'armée que commandaient les frères de Louis XVI; et quand la retraite de 92, qu'on ne peut expliquer par aucun motif qui fasse honneur aux puissances engagées dans cette lutte, retraite qui commença le lendemain de l'arrivée d'un courrier anglais au camp prussien, fut effectuée, on s'arrangea de façon que les trois grandes divisions d'émigrés, qui comptaient vingt mille hommes au moins, ne purent être réunies et remises sous les ordres du prince français.

L'armée des princes et l'armée de Bourbon sont licenciées; Condé en reçoit les débris; il emporte dans la campagne de 1793 les fameuses lignes de Wissembourg et marche sur Haguenau. Les Alsaciens, indignés du meurtre de Louis XVI, lui envoient une dé-

putation qui offre un renfort de plusieurs milliers d'hommes.

Fidèles à leur obstination jalouse, les étrangers s'opposent à cette augmentation du corps de Condé; et le maréchal de Wurmser signifie l'ordre qu'il a reçu de la cour d'Autriche. L'Alsace devait être considérée comme une province acquise à l'Autriche!

A cette déclaration, les Alsaciens qui avaient offert leurs bras à Condé, rentrèrent dans les rangs des républicains. Plus tard, Pichegru offre au prince de Condé de s'unir à lui pour défendre le trône; mais point d'étrangers, des Français seulement pour sauver la France! A ce noble cri, Wurmser s'arme des instructions positives qu'il a reçues, et s'oppose au passage du Rhin, à moins qu'on ne lui livre Strasbourg, Neuf-Brisach, Huningue... Les hommes qu'on accuse d'avoir voulu livrer la France à l'étranger, repoussèrent avec indignation une proposition aussi infâme!

Valenciennes s'était rendue au prince de Cobourg. Cent mille hommes se levaient en Artois! Tout à coup on apprend que l'aigle d'Autriche est arborée sur la place qu'on croyait occupée au nom du roi de France; et le sentiment national fait avorter cette démonstration royaliste!

Qu'ajouter encore? Venise, menacée par la République française, n'a-t-elle pas pressé Louis XVIII de quitter son territoire? La Russie, l'Autriche ne l'ont-elles pas également repoussé? Ne lisait-on pas, à l'entrée de toutes les villes d'Allemagne, cette inscription flétrissante : « Défense de laisser passer les vagabonds « et les émigrés. » Oui, oui, et l'on ne peut trop le répéter, les conseils étrangers craignaient la résurrec-

tion de la monarchie française par ses propres forces. Ils espéraient de la chute du trône le plus ancien et le plus nationalement occupé, un accroissement de puissance et de territoire; et ils ne feignaient de plaindre une famille auguste, que pour arracher quelques lambeaux de son sanglant héritage!

Mais revenons à mon père.

Quand il avait quitté la France, la Convention avait sa tache de sang de septembre au front, car ce fut là l'eau de son baptême; la Convention était déjà à l'œuvre et travaillait à son pacte avec la mort.

On sait quels otages furent donnés à cette terrible alliée, pour cimenter cette autre entente cordiale! Mais celle-ci eut aussi ses exigences et ses mécomptes, et cette reine terrible avec laquelle l'Assemblée régicide traitait d'égale à égale, quand elle eut dévoré sa part de cadavres, se jeta sur ses alliés, et continua, aux dépens de leur vie, ce festin de cannibales auquel ils l'avaient conviée.

Mon père suivit de loin les phases de cette effroyable mêlée, dans laquelle la France, comme Rome sous les triumvirs, se déchira le sein pour changer de bourreaux. Ce qui le frappait le plus dans sa retraite, c'était de voir cette manie constituante qui se perpétuait dans les hommes arrivés au pouvoir. Ceux-là mêmes qui ne devaient songer qu'à l'entretien de l'échafaud, le premier mobile de leur gouvernement, voulaient et avaient la prétention de constituer l'édifice social sur de nouvelles bases. Ils écrivaient alors aux conservateurs de nos bibliothèques publiques, de la même plume qui venait de signer cent arrêts de mort : « Chargés de préparer pour lundi un plan de

« constitution, nous vous prions de nous procurer sur-« le-champ le recueil des *lois de Minos;* nous en avons « un besoin urgent. »

Une constitution commandée à jour fixe, et rédigée en moins d'une semaine! les lois de Minos devenues un besoin urgent pour la France! Quelle folie! quelle dérision! et comme l'on rirait, si le crime ne se trouvait pas là, côte à côte avec le ridicule, et ne changeait pas en affreuse tragédie cette misérable parodie de législation!

Et tandis que, sous l'invocation de la nature et au milieu des pompes mythologiques de leurs fêtes, ils inauguraient cette œuvre renouvelée des Grecs, déclarant qu'elle serait provisoirement suspendue, la primitive, la véritable constitution française qu'ils croyaient étouffée sous les ruines et le sang, gardait la vie dans ses impérissables racines. Aussi quand le fer des échafauds fut émoussé à force d'avoir servi; quand le bras des bourreaux retomba paralysé; quand ils cherchèrent à réfugier leur impuissance, leur fatigue et cet invincible dégoût que le crime finit par inspirer au criminel lui-même, à l'ombre des autels de la modération, de l'ordre public, du règne des lois; quand ils dirent en balbutiant : *Il est temps d'être modérés et cléments! Reposons-nous et remettons aux cinq hommes du Directoire le soin de conserver les conquêtes de la Révolution, et de nous maintenir dans le pouvoir qui est notre unique refuge!* La France se réveilla; elle se réveilla avec ces admirables instincts d'ordre, de morale et de liberté qui sont la base de cette société. Et, voyant que la Révolution elle-même ne pouvait échapper à l'anarchie sans faire un pas vers la

royauté (qu'étaient-ce en effet que les cinq directeurs sinon un roi en cinq personnes?), elle se présenta pour rendre le remède plus efficace, en rétablissant l'unité monarchique à la tête de la société. Ainsi, à peine a-t-elle retrouvé un moment de paix et de liberté, que vous la voyez revenir à ses institutions. Aussitôt que les élections, la presse, les débats parlementaires sont affranchis de la domination de l'esprit révolutionnaire, le principe monarchique reparaît dans les vœux, dans les écrits, dans les discours, dans le choix des citoyens; il grandit, il pénètre de toutes parts dans les institutions mêmes fondées pour le repousser ou l'abattre. La Révolution se croit perdue; tous les intérêts qu'elle a produits, les ambitions et les souvenirs, les passions et les consciences, tout s'émeut, tout s'inquiète... L'arbitraire et la violence leur restent; ils savent la théorie des coups d'État; ils ont appris, en s'insurgeant contre les lois et les rois, comment on triomphe de la volonté nationale! Les canons de Bonaparte et d'Augereau, qu'ils appellent à leur aide en vendémiaire et en fructidor, vaudront bien, pour leur garder la jouissance de leur domination, de leurs confiscations et de leurs salaires, l'échafaud qu'ils ont créé pour les gagner.

Ainsi mon père, qui avait suivi avec tant de joie et d'espérance le retour de l'opinion vers les seules bases où l'on puisse asseoir en France l'ordre et la liberté; mon père qui voyait s'approcher l'heure où la République allait, sans crise et sans secousses, se transformer en monarchie représentative, devina avec effroi la nouvelle phase de malheurs et de perturbations qui commençait. Après avoir usé l'arbitraire, les

hommes de la Révolution devaient nécessairement chercher un despote qui abritât dans la forteresse du régime militaire, sinon l'intégrité de leurs doctrines, du moins l'impunité de leurs actes et le monopole de la centralisation. Ce despote était tout trouvé; il leur était apparu à la lueur des canons de vendémiaire: c'était Bonaparte! Ces canons qu'il avait pointés contre ceux qui voulaient, qui demandaient un roi gouvernant avec les lois, annoncèrent bientôt l'intronisation d'un empereur régnant sans autre inspiration que celle de sa volonté. Du moins cette volonté fut grandiose comme la gloire; du moins cette formidable artillerie, qui avait tué les amis de la liberté aux degrés de Saint-Roch, foudroya bientôt les ennemis de la France aux champs d'Austerlitz et d'Iéna. C'était une compensation qui avait bien sa valeur, et que ne nous offrirent pas depuis ceux qui firent tirer le canon au cloître Saint-Merry et dans les rues de Lyon[1]!

Deux constitutions nouvelles, la constitution consulaire et la constitution impériale, signalèrent cette double transformation du régime républicain. La première n'avait eu d'autre objet que d'ouvrir à Bonaparte les accès du pouvoir discrétionnaire; la seconde, avec son Corps législatif muet et son Sénat servile, était faite pour donner à ce pouvoir tous les moyens nécessaires au but qu'il voulait atteindre: compression au dedans et diversion au dehors.

La compression intérieure arriva à ce point que la France n'eut pas un homme et pas un écu dont elle

[1] 1831 et 1832.

pût librement disposer. Dix ans la conscription et l'impôt lui tirèrent le meilleur de son sang et de son or. Sous son manteau de pourpre et sa couronne de lauriers, mère sans fils et reine sans tributs, elle put savoir enfin que la pire des illusions est la gloire qui sert à tuer la liberté; et que la Révolution, quels que soient ses moyens de gouvernement, la terreur ou la conquête, n'a pas de plus juste et de meilleur emblème que celui de Saturne dévorant ses propres enfants.

La diversion extérieure opérée afin de jeter au dehors toutes les forces vitales de la nation, sa jeunesse, son activité, son instinct de grandeur et de puissance qu'aucun despotisme n'eût pu contenir, produisit ces efforts gigantesques sous lesquels l'Europe a presque succombé.

Lorsque Napoléon s'était emparé du gouvernement, la seconde coalition contre la France était encore menaçante; il la vainquit à Marengo. La paix de Lunéville fut une halte entre deux combats. L'Angleterre, menacée par des projets de descente, suscita une troisième coalition; il l'écrasa à Austerlitz. Maître de l'Italie et de l'Allemagne, il crée des trônes pour sa famille. A peine formée, la quatrième coalition est détruite par la bataille d'Iéna, et la prise de Berlin; les triomphes d'Eylau et de Friedland obligent la Russie à signer la paix à Tilsit. C'est l'époque du blocus continental; c'est le plus haut degré de la gloire militaire, et de la fortune de l'homme-Révolution.

Il ne lui suffit pas d'avoir chassé les Bourbons de France et du continent, où ses dernières victoires ne leur laissaient pas un asile; il veut faire disparaître de l'Europe toutes les branches de cette famille, et

placer un de ses frères sur le trône d'Espagne. Après avoir dépouillé et emprisonné les Bourbons d'Espagne, il dépouille et emprisonne le pape; il se persuadait que l'Europe ne bougerait plus dès qu'il aurait mis sous clef, monarchie et la religion : le contraire arriva.

Les principes indispensables à la vie des peuples sont comme la poudre : plus on les comprime, plus il sont mis à la gêne, et plus l'explosion qu'il font pour se dégager de ces entraves est terrible. Malheur au pouvoir qui se fonde sur une mine ainsi chargée! C'est bien véritablement ce qu'on peut appeler trôner sur un volcan.

Les revers qui frappèrent l'Empereur en Espagne et en Portugal commencèrent à ébranler la foi qu'on avait en son étoile; et cependant il la relève aux plaines de Wagram, où l'avait appelé une cinquième coalition. Vainqueur une fois encore, il ramène en France un vivant trophée de son étonnante fortune, une archiduchesse d'Autriche! De son lit où il l'installe, la fille des Césars vit plus d'une fois cette place tragique où une autre fille des Césars, sa propre tante, servit aussi de trophée à la Révolution. Celle-ci, avec Napoléon, s'était humanisée dans ses systèmes; elle consentait alors à ne plus tuer les rois et les reines par l'échafaud, s'en remettant à son représentant et à son héritier du soin de les frapper moralement. Certes, ce fut aussi un régicide ce mariage qui montra au monde la royauté sans dignité, sans courage dans les temps d'épreuves, et esclave soumise de la fortune à ce point de livrer la plus noble de ses filles au soldat divorcé.

Le peuple, qui se laisse si facilement éblouir par la gloire et par les conquêtes, même quand elles ont été achetées au prix des actions les plus réprouvées, pardonne moins aisément à la violation des vertus qui sont à sa portée. L'acte par lequel l'ancien protégé de Barras répudia la femme qui avait aidé au premier essor de sa fortune et de son génie, entra plus qu'autre chose dans la déconsidération du pouvoir impérial. L'on entendit dire hautement que l'Empereur avait, fatalement pour lui, chassé celle qui lui avait si longtemps porté bonheur; et en effet l'éclat de son étoile, depuis ce moment, alla toujours décroissant.

La guerre d'Espagne prit un caractère désastreux; la Russie, d'abord indécise, devint bientôt menaçante; la campagne de Moscou, la conspiration de Mallet portèrent un coup terrible à la puissance extérieure et intérieure de l'Empereur, en prouvant qu'il suffisait d'un coup de vent pour arrêter l'une et d'un coup de main pour détruire l'autre. En vain Lutzen, en vain Bautzen et Dresde lui firent croire que son laurier, pour avoir été un instant frappé par le vent du nord, n'en était ni moins jeune, ni moins vigoureux; en vain le géant, comme celui de la Fable, sembla retrouver de nouvelles forces et des inspirations plus puissantes quand ses pieds touchèrent le sol français; le sol avait été trop épuisé par lui pour lui fournir longtemps encore les moyens de prolonger cette lutte terrible... Il tomba.

L'orgueil humain, après avoir abattu les lois de l'ordre social, s'était trouvé en face de la nature et du temps : l'orgueil humain fut encore vaincu; et ce grand cri qui salua aux premiers jours du monde la

chute de l'archange rebelle se fit entendre de nouveau : « Qui est semblable à Dieu? »

Deux grands intérêts survivaient à la défaite de Bonaparte : l'intérêt de la France et l'intérêt de la Révolution...

Je n'ai rien à dire de la lutte de ces deux intérêts, et des péripéties et des catastrophes qui ont accompagné ce combat des idées, arrivant à la suite des combats à coups de canon, puisque c'est là le sujet de mes mémoires. Seulement, puisque j'ai été à même d'examiner successivement les six constitutions qui précédèrent la charte de 1814, je dirai que cette charte, ouvrage des hommes de monopole, assez habiles pour persuader à Louis XVIII que le pouvoir constitutionnel était un droit inhérent à la couronne, ne ferma point l'abîme des révolutions, quoi qu'en aient dit les flatteurs et les endormeurs. Car, à côté de la déclaration des droits qui sont en France des vérités, comme l'égalité devant la loi, l'égalité des charges, l'admissibilité de tous aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de publier ses opinions, l'inviolabilité des lois, l'inviolabilité de la personne du roi, son droit de nommer aux emplois d'administration générale, d'instituer les juges, de sanctionner et de promulguer les lois, de faire les traités de paix et d'alliance et de déclarer la guerre, se trouvaient des combinaisons artificielles contraires aux principes constitutifs, et des dispositions arbitraires qui n'avaient pour but que de laisser le pouvoir entre les mains des hommes de révolution.

On verra comment, à l'aide de ces dispositions qu'elle sut rendre inviolables, l'opposition travailla

impunément pendant quinze ans, comme elle s'en est vantée du reste, à rendre aux Bourbons tout gouvernement impossible. On verra quels efforts nous avons tentés pour changer de rotue, éviter la catastrophe et retarder le triomphe du monopole parlementaire sur la royauté. Nous nous y sommes brisés; mais notre naufrage a eu cela de particulier, qu'il a offert le spectacle des mêmes hommes qui avaient empêché les conséquences de la Restauration de 1814, confisquer à leur profit celles de la révolution de 1830.

Je m'arrête, car nous sommes arrivés au point où moi-même j'entre en scène; toute autre digression en ce moment, sur les événements politiques et sur les hommes qui ont pris part aux révolutions de ce pays, pour les user ou pour en user, m'exposerait à des longueurs ou à des répétitions. Je rappellerai seulement le fait suivant pour achever de faire connaître le caractère de mon père pendant l'émigration.

C'était en 1798, au moment où l'armée française révolutionnait l'Helvétie, avant de faire oublier, par une victoire immortelle à Zurich, la violence des mesures qu'elle avait ordre d'imposer aux enfants de Guillaume Tell au nom de la liberté. Le duc de Doudeauville se trouvait dans le voisinage, sur le territoire contigu du Piémont, où le général Grouchy conduisait une armée d'occupation. Sous un nom modeste qui convenait à l'exil, il cachait les souvenirs de sa maison aux yeux de l'étranger. Mais, aussitôt que les couleurs républicaines dominèrent le lieu de son refuge, sa fierté pensa qu'il serait lâche à lui, proscrit, fugitif, de vivre protégé par le mensonge, d'un sur-

nom jusqu'alors innocent et sans honte. Il fit savoir au commandant français qu'un la Rochefoucauld, un Doudeauville, un duc, habitait sur le territoire où la République apportait, avec ses armes, la proscription et la mort des exilés. Jaloux de sa propre gloire, le général, depuis maréchal de France, prit sur lui de violer la loi barbare qui commandait de passer par les armes tout émigré, même désarmé, que saisiraient les soldats de la République. Il remit de nuit au duc un sauf-conduit pour gagner des pays où l'application du supplice cessât d'être le droit, que dis-je, le crime du plus fort contre le malheur inoffensif.

On aurait tort de croire qu'en 1798 cet esprit de cruauté fût éteint : il se ravivait, et les naufragés de Calais ne purent qu'à grand'peine et par les efforts plus généreux être arrachés au supplice.

Achevons de faire connaître ceux des la Rochefoucauld qui se sont encore distingués par leurs vertus, par leurs services, par l'influence qu'ils ont exercée sur leur temps, par leurs dignités, leur fortune, leur position sociale; et que nous n'avons point mentionnés, afin de ne pas entraver l'ordre chronologique et politique adopté pour faire marcher simultanément l'histoire de notre famille et l'histoire de notre pays.

Dans la branche de Randan, Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, se distingua au siége de Metz en 1552, fut fait colonel général de l'infanterie, envoyé en ambassade en Angleterre, reçut une blessure à la tête au siége de Bourges en 1562, et mourut, le 4 novembre de la même année, d'une autre blessure reçue au siége de Rouen.

Jean-Louis, son fils, fut tué durant les guerres de la Ligue, à l'assaut d'Issoire, le 14 mars 1590.

Marie-Catherine de la Rochefoucauld de Randan, sa fille, est cette madame la marquise de Sennecy, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et gouvernante de Louis XIV.

Dans la branche de Barbezieux, Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, général des galères en 1528, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Il commandait dans Marseille lorsque Charles-Quint, en 1536, fit sur cette place une tentative qui ne lui réussit pas.

Gilbert, un de ses fils, mourut à Noyon, en 1544, au retour de la victoire de Cérisoles.

Dans la branche des seigneurs de Vertueil, Jean de la Rochefoucauld rendit de grands services au roi Charles VII, durant ses guerres contre les Anglais.

Dans la branche des seigneurs de Neuilly-le-Noble, Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Neuilly-le-Noble et de Ruan-Persil, fut tué au siége de Maillezais.

Jacques, son neveu, fut tué à Malte.

Antoine fut blessé et fait prisonnier au siége de Valenciennes, le 17 août 1656.

Paul-Louis l'Hermite, son fils, fut estropié à la bataille de Fleurus en 1690, d'un coup de mousquet à la cuisse, et obligé de quitter le service.

Notre maison a eu des prélats d'un mérite distingué avant les trois évêques dont nous avons parlé : le plus célèbre est le cardinal de la Rochefoucauld, François, évêque de Senlis, abbé et réformateur de Sainte-Geneviève; il était à la tête du conseil en 1624; son

crédit fut bientôt éclipsé par le crédit naissant du cardinal de Richelieu. Il mourut le 14 février 1645, âgé de quatre-vingt-sept ans : depuis longtemps il ne s'occupait plus que de la réformation des ordres religieux, ce dont l'avaient chargé Grégoire XV et Louis XIII.

Un autre la Rochefoucauld (Frédéric-Jérôme Deroye), né le 16 juillet 1701, fut aussi cardinal du titre de Saint-Agnès. Envoyé ambassadeur à Rome, où il reçut le chapeau, remarquable par sa droiture, ses lumières, son habileté et surtout par un caractère conciliant, il réussit dans toutes les négociations dont il fut chargé par Louis XV afin de rétablir la paix dans l'Église troublée par les querelles du jansénisme. Après avoir présidé deux fois l'assemblée du clergé, et obtenu la feuille des bénéfices en 1755, il fut pourvu de la charge de grand aumônier de France; il mourut le 29 avril de l'année 1757.

La branche des marquis de Montendre et de Surgères, qui est la nôtre, paya son contingent de services et d'illustrations à ce tronc glorieux dont elle se sépare au seizième siècle. Henri de la Rochefoucauld, seigneur de Marsay, se distingua et fut tué au siége d'Amiens en 1597.

Un autre Henri, son frère, seigneur de la Boulinière, périt glorieusement au même siége.

Isaac-Charles, comte de Montendre, fut tué à la bataille de Lazaro, le 15 août 1702, à la tête du régiment des Vaisseaux, dont il était colonel.

Le dernier marquis de la Rochefoucauld-Surgères, mon aïeul, se distingua par son amour pour les lettres, et par la protection éclairée qu'il accorda à ceux

qui les cultivaient avec succès. Il se plaisait infiniment dans leur société; il encouragea leurs travaux, et il mit souvent à réparer les torts de la fortune envers eux cette délicatesse, ce tact dont les riches ont besoin pour goûter complétement le bonheur de venir en aide au talent qu'on méconnaît ou qu'on oublie. Nul mieux que le marquis de Surgères ne posséda l'art de relever le courage abattu d'un artiste, de cicatriser la plaie saignant au fond de son cœur, de lui redonner foi en lui-même, d'affermir sous ses pas le sol qui chancelait, et de le mettre dans la position d'attendre le jour de la justice et des réparations, sans être forcé de se livrer à des travaux indignes de son talent. Il se montrait si plein de joie en rendant service! il volait avec tant d'empressement au-devant du bien à faire! Les hommes de lettres, dont il fut le bienfaiteur, finissaient par croire qu'il n'était que leur obligé. Lui-même cultiva les lettres, et ses succès ont été constatés par Voltaire. Voltaire, dans la première édition du *Temple du goût*, a parlé de lui et de ses ouvrages dans ces jolis vers qui depuis, on ne sait pourquoi, ont disparu des autres éditions :

Vous, jeune noblesse de France,
Secondez l'essor des beaux-arts.
Tandis que les foudres de Mars
Se reposent dans le silence.
Que, dans ces fortunés désirs,
L'esprit et la délicatesse
Soient l'âme de tous vos plaisirs
Et la voix de votre jeunesse.
Que des Muses à vos genoux
Les lauriers à jamais fleurissent,
Que ces arbres s'enorgueillissent
De se voir cultivés par vous!

Transportez le Pinde à Cythère,
Brassac, chantez; gravez, Caylus;
Ne craignez point, jeune Surgère,
D'employer des soins assidus
Aux beaux vers que vous savez faire;
Et que tous les sots confondus,
A la cour et sur la frontière,
Désormais ne prétendent plus
Qu'on déroge et qu'on dégénère
En suivant Minerve et Phébus.

Et dans une note le poëte ajoute : « M. de la Roche- « foucauld, marquis de Surgères, a fait une comédie, « l'*École du monde* : Cette pièce bien écrite, ajoute-t- « il, est pleine de traits que le célèbre la Rochefou- « cauld, l'auteur des *Maximes*, aurait approuvés. »

J'arrête là ce que j'avais à dire des la Rochefoucauld qui nous ont précédés. Cette notice commencée, en rappelant les traditions qui entourent le berceau de notre maison et inspirèrent les trouvères et les ménestrels, ne pouvait mieux se terminer que par les vers de Voltaire. C'est une branche de laurier que la poésie a parée aux deux bouts, des plus douces fleurs de sa couronne.

Pour achever de faire connaître ceux de qui je viens, il me reste à dire quelle est mon origine du côté maternel.

Dame Bénigne-Augustine-Françoise le Tellier de Montmirail, duchesse douairière de Doudeauville, grande d'Espagne de première classe, est ma mère. Elle descend des d'Estrées. Cette maison, issue de Raval de Poris, dit d'Estrées, remonte à 1270. Ce d'Estrées, maréchal de France, accompagna Saint-Louis à la croisade avec ses chevaliers et mourut en 1282.

Son fils épousa Marguerite de Courtenay, princesse

du sang des empereurs de Constantinople; par conséquent cette famille était déjà à cette époque illustre par son lignage, ses alliances et ses charges à la cour de France.

Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie, né en 1486, épousa Catherine de Bourbon et mourut en 1571.

Antoine d'Estrées, son fils, après diverses charges importantes, devint gouverneur de l'île de France sous Henri IV.

La fille de celui-ci fut cette belle Gabrielle d'Estrées, dont le nom est devenu aussi populaire que celui du Béarnais.

Nous n'avons nullement l'intention de justifier les longues erreurs et les coupables égarements qui tachèrent cette vie de héros et de roi. Sans lui faire une excuse des mœurs trop faciles de ce temps de guerres et d'intrigues, et des malheurs domestiques qui le poussaient à chercher ailleurs que dans l'intimité conjugale, des consolations et des épanchements dont il avait tant besoin, en jetant sur cette liaison le blâme qu'elle mérite, en reconnaissant enfin que ce scandale public continua cette œuvre de démoralisation que la royauté poursuivit avec une si déplorable persistance depuis François Ier jusqu'à Louis XV, et qu'elle expia ensuite de tout son sang; nous dirons seulement que Gabrielle méritait, par les charmes de son esprit, par son mérite et par son dévouement, un autre titre que celui de maîtresse du roi. Ce titre, Henri IV s'apprêtait à le lui donner, tous les mémoires contemporains en font foi, quand une mort imprévue et terrible, dont la cause a grossi le nombre

des incertitudes et des problèmes historiques, vint la frapper et terminer ses rêves de grandeur.

Le frère de Gabrielle, François-Annibal d'Estrées, d'abord marquis de Cœuvres, maréchal de France en 1626, deux fois ambassadeur à Rome, remplit les fonctions de connétable au sacre de Louis XIV. Ce roi érigea le marquisat de Cœuvres en duché pairie, sous le nom de d'Estrées. Il mourut, en 1670, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, laissant de sa première femme, Marie de Béthune, trois enfants.

1° Le duc d'Estrées, mort ambassadeur à Rome en 1687;

2° Le maréchal Jean, comte d'Estrées, mort en 1707;

3° Le cardinal d'Estrées,

Le second de ces fils, Jean, maréchal, comte d'Estrées, servit d'abord sur terre, puis il entra dans la marine et devint vice-amiral. Il battit l'amiral Byngs à Tabago en 1670, et reprit cette île aux Hollandais. Il était le premier des maréchaux de France; on le nomma vice-roi d'Amérique en 1686, cordon bleu en 1688; il mourut en 1707, à quatre-vingt-trois ans.

Le troisième, César d'Estrées, évêque de Laon, fut fait cardinal pour avoir rétabli la paix de l'Église de France; il fit partie de quatre conclaves: ambassadeur à Rome, il accompagna Philippe V en Espagne. Les intrigues de cette cour le dégoûtèrent. Il demanda son rappel à Louis XIV. Ce roi, en le lui accordant, lui donna l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il mourut, en 1714, à quatre-vingt-sept ans.

Jean d'Estrées, fils du duc et neveu des précédents, fut ambassadeur en Portugal; il était abbé et fut le premier ecclésiatique, non prélat, qui reçut le cor-

don bleu; il remplaça Boileau à l'Académie et Fénelon sur le siége de Cambrai; il mourut avant d'être sacré.

Victor-Marie d'Estrées, fils de Jean, maréchal, comte d'Estrées, entra dans la marine. Il fit sa première campagne à dix-sept ans; il était né en 1760. Il se distingua en mainte occasion et reçut, sans la demander, la survivance de la vice-amirauté de son père. Après des services signalés, il fut chargé de préparer les Espagnols à recevoir Philippe V, qu'il accompagna en Espagne. Philippe V l'avait déjà nommé son lieutenant général sur mer; il ajouta à ce titre celui de grand d'Espagne de première classe, avec la faveur extraordinaire, pour lui et ceux à qui arriverait la transmission de cette grandesse, de désigner celui ou celle qui profiterait de ce titre, soit en ligne directe ou collatérale, soit en ligne masculine ou féminine et même entre-vifs.

Louis XIV à son retour le nomma maréchal de France en 1703, du vivant de son père: ce fut la première fois, dans la monarchie française, que l'on vit en même temps le père et le fils revêtus de cette haute dignité. Il devint chef de nom et d'armes à la mort du fils de son cousin germain, et prit le titre de duc d'Estrées.

Il aimait les livres et les sciences avec passion, il savait les principales langues de l'Europe et les langues mortes: il fut membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française; il méritait ses dignités et ses honneurs; il mourut regretté de tous et n'eut point d'enfants de Louise-Félicité de Noaille, sa femme.

En lui s'éteignit la famille masculine d'Estrées,

dont les biens passèrent dans la famille le Tellier de Louvois, par l'une de ses sœurs, Marie-Anne, qui épousa le premier marquis de Courtanveaux, fils du marquis de Louvois, ministre de Louis XIV.

Louis-César le Tellier, d'abord chevalier de Louvois, était le second fils de la marquise de Courtanveaux, sœur de Victor-Marie, maréchal duc d'Estrées : il reçut la grandesse par testament, et obtint du roi, en 1739, d'être substitué aux noms et armes d'Estrées, du chef de sa mère et à cause de sa grandesse. N'étant encore que chevalier de Louvois et colonel, il fut envoyé avec son régiment à Wissembourg, pour faire honneur au roi Stanislas Leczinski; il se conduisit avec tant de délicatesse et de courtoisie, qu'il plut infiniment au roi et à sa fille. Stanislas eût même consenti à les unir, s'il eût obtenu un duché.

Le régent, qui n'aimait pas la famille le Tellier, ne voulant pas accorder cette faveur, Marie Leczinski devint reine de France.

Louis-César le Tellier se distingua à la bataille de Fontenoy (en 1745), commanda en chef en Allemagne, et battit le duc de Cumberland à Hastemberg (1771). Pour ses services éclatants, il devint cordon bleu en 1746, maréchal et duc en 1756; les bontés de la reine le suivirent partout; elle lui conserva toujours une bienveillance touchante. Il mourut sans postérité en 1771. En mourant, il légua sa grandesse et ses biens à la fille aînée de son petit-neveu, qui n'avait point non plus de postérité masculine.

Cette fille aînée est aujourd'hui madame Bénigne-Augustine-Françoise le Tellier de Montmirail, duchesse douairière de Doudeauville, grande d'Espagne de pre-

mière classe, provenant des derniers maréchaux ducs d'Estrées.

On doit faire observer que cette grandesse est assise sur la terre de Doudeauville, et non sur la terre d'Estrées, par la raison qu'à l'époque de la concession faite par le roi d'Espagne, Victor-Marie d'Estrées n'était point alors chef de son nom, et qu'il avait même son père.

Ici s'arrête la notice que j'ai cru devoir consacrer aux illustrations de notre maison, aussi bien du côté paternel que du côté maternel. Je me suis complu, je ne le cache pas, dans cette œuvre qui m'a permis de suivre la France dans les diverses phases qu'elle a traversées, pour arriver à la réalisation de ses intérêts, à la satisfaction de ses besoins, aussi bien dans ses gloires et ses prospérités que dans ses revers, ses déceptions et ses déchirements.

Ce fut, je l'avouerai aussi, une satisfaction réelle pour moi, de trouver ainsi mon nom uni à tous les grands mouvements qui ont signalé la vie de cette glorieuse nation; il n'y a pas eu, en effet, une seule des inspirations de son grand cœur, pour atteindre l'unité de sa puissance territoriale, l'indépendance de sa foi religieuse, l'accord de la royauté et de ses libertés nationales, son plus cher héritage, qui n'ait communiqué à quelqu'un des nôtres la force et le pouvoir de réaliser ces généreuses pensées.

Si, en cédant à l'impulsion de ces intérêts nationaux, il en est parmi nos devanciers qui se soient laissé emporter au delà du but; c'est que jamais cœurs ne furent plus français. Comme tels, ils durent être plus que tout autres accessibles à cet entrain, à cette *furia*

francese qui, en temps de guerre, gagna cent batailles pour deux ou trois défaites dont elle fut la muse malheureuse. Du reste, on a vu que ces erreurs furent noblement et chèrement expiées.

La vie militante de la France n'a pas cessé au point où s'arrêtent ces notices. Mes *Mémoires* continueront avec plus de détail le récit de ses efforts en prouvant qu'un la Rochefoucauld a continué avec elle le cours de ces luttes incessantes qui peuvent nous faire dire avec juste raison : « Notre vie est un « combat. »

Dans la préface qui précède une première publication de quelques fragments de ces *Mémoires* généraux, que je livre aujourd'hui à la publicité dans leur entier, j'expliquai la pensée qui présida à ce travail incomplet et je présentai ainsi le résultat de l'ensemble de ces pièces détachées, sous le point de vue politique.

1814 à 1819 : avec la Charte constituante mélangée et viciée des deux principes de souveraineté monarchique et de souveraineté du peuple, imposée et mise en action par les doctrinaires, la royauté et la France marchent au milieu de tous les troubles et de tous les dangers, jusqu'aux plus sanglantes catastrophes;

1820 à 1826 : avec les royalistes qui exécutent, dans l'esprit de la monarchie, la Charte qu'ils avaient dû loyalement accepter, la royauté et la France, en essayant de se dégager de l'esprit révolutionnaire, avancent avec force et gloire vers un état de prospérité;

1827 à 1830 : de concessions en concessions aux idées et aux exigences d'une fausse liberté éveillées et

enflammées par l'esprit de faction, la royauté, amenée à la nécessité de défendre le principe monarchique de la Charte de 1814 contre les prétentions du principe populaire renfermé dans la même Charte, est entraînée à une lutte armée dans laquelle elle succombe;

1831 à 1848 : développements et effets de la Révolution et de la nouvelle Charte constituante, doctrinaire, populaire et monarchique de 1830, et complément ou, mieux encore, suite de l'escamotage du 7 août : lutte du gouvernement personnel, lutte de l'intérêt dynastique contre le droit commun, contre l'esprit parlementaire, contre les vrais intérêts de la France, réclamation armée de toutes les puissances de la corruption, de toutes les forces du canon et de la baïonnette contre cette formule inaugurée sur les barricades de juillet : *le roi règne et ne gouverne pas;* étouffement sans trêve ni relâche du sentiment national au dehors, et, au dedans, de tous les principes dont la réalisation est indispensable au salut de notre pays.

Je ne me suis point tenu à l'écart des combats livrés pour atteindre le but, et j'y ai apporté mon contingent de lumières, d'expérience, de courage; aussi ai-je mérité l'honneur des foudres de leurs réquisitoires, et mon nom a figuré sur les livres de leur écrou. C'était m'encourager à persister. Je ne suis point de ceux que la persécution abat et désarme : la persécution trempe d'acier l'arme que l'on a tirée contre l'ennemi, et les tristes jours de ma prison se passèrent à étudier, à chercher la place que cette arme atteindrait le plus sûrement. Cet endroit vulnérable,

je le trouvai et je fus l'un des premiers à me ranger parmi ceux qui portaient haut l'étendard de la réforme électorale. Persuadé qu'en politique, la victoire demeure moins aux gros bataillons qu'à ceux qui s'appuient sur une vérité nettement formulée, j'ai suivi ces esprits d'élite, ces écrivains d'initiative qui, pour atteindre, pour prendre corps à corps les abus et démasquer cette pensée du règne : « le pouvoir et la richesse, coûte que coûte, » pénétrèrent sur le terrain qui servait de rendez-vous à ces avidités jamais satisfaites, et de théâtre à ce mensonge permanent à la conscience publique, à la dignité de la France, à son honneur, à sa fortune. Oui, j'étais de ceux qui, pour rendre aux mots leur véritable valeur, demandaient que la France parlât enfin, ou du moins pût dire par une représentation complète, sincère et d'une incontestable réalité, ce qu'elle veut : « Il faut qu'elle parle, disions-« nous, car elles n'ont jamais été sa voix, ces clameurs « désordonnées, ces cris furieux et ces adulations nau-« séabondes qu'on nous a fait entendre jusqu'à pré-« sent, nous disant : Écoutez, c'est la France qui parle! « La France! vous mentez! c'est l'orgueil d'abord; « c'est le crime, c'est la terreur ensuite; c'est la ser-« vitude après; c'est le monopole et la corruption « maintenant qui ont parlé, qui parlent par ces or-« ganes impurs, criminels ou vendus, mais ce n'est « pas la France! »

La France, on l'a entendue en 89, avant que ses mandataires infidèles eussent méconnu et dénaturé le sens de son langage; la France, elle parvint à murmurer quelques paroles de salut après que l'indignation publique eut renversé les échafauds de la Con-

vention, et quand l'Europe coalisée eut brisée l'épée de Bonaparte.

Qu'elle prononce en dernier ressort sur les prétentions des partis; qu'elle règle nos différends! Rendez-lui la parole, vous qui en avez tant abusé! à elle seule appartient l'honneur et le pouvoir de dissiper les ténèbres que vous avez, à l'envi, entretenues et épaissies autour des intelligences! Rendez-lui la parole, et vous verrez si son premier mot ne sera pas pour la politique ce qu'a été le *fiat lux* de Jéhova pour la nature physique... La voix du peuple n'est-elle pas la voix de Dieu?

La réforme a triomphé le 24 février 1848; et alors le mot qui sauve est sorti de toutes les bouches : Convocation immédiate de la nation!

Mais, hélas! comme en 89, comme en 1814, comme en 1830, en face du mouvement national s'est produit le fait de l'invasion des prétentions, des avidités, des exclusions de l'esprit de parti! Le parti qui, dix-huit ans, lutta contre le gouvernement de Louis-Philippe par l'émeute et toutes les ténébreuses machinations des sociétés secrètes se présenta comme le successeur naturel, ou plutôt comme le continuateur forcé du même système, sous un autre nom. Ceux-là dont il est juste de dire qu'ils n'ont rien appris et n'ont rien oublié, car ils oublient que les gouvernements qui tombent ont été tués moralement avant de céder au choc qui les brise, ceux-là s'imaginent encore que ce sont les quelques coups de fusil tirés au Château-d'Eau et sur les boulevards qui ont fait cette révolution... Leurs balles n'ont frappé qu'un cadavre. La haine du monopole, du mensonge et de la félonie; l'intention bien arrêtée d'arracher la France aux

hontes de la paix dynastique à tout prix et de la corruption parlementaire, coûte que coûte; les progrès de la réforme électorale, en un mot, avaient tué bien longtemps avant eux celui qu'ils n'ont fait que pousser. Leur coopération dans cette affaire a été, comme toujours, plus fatale qu'avantageuse à la cause de la liberté : ils ont fait par la violence, par l'insurrection qui n'est jamais permise, ce que la justice, la conscience du pays eussent accompli un peu plus tard, par des voies pacifiques et véritablement nationales. Mais ces hommes de violence ne pouvaient arriver que par la violence, car c'est la violence qu'ils ont voulu introniser pour étouffer une fois encore les vœux de laFrance et la voix du pays. Sous leur domination, les élections générales, sur la base du vote universel, n'ont été qu'une piperie nouvelle : le mode du scrutin de liste, les influences du pouvoir central, les menaces émanées des clubs de Paris, et même des bulletins officiels; l'invasion de ces commissaires du gouvernement, parmi lesquels se trouvaient des libérés et peu de véritables libéraux, n'ont pas laissé à la manifestation du vœu national par l'élection, la valeur qu'il devait avoir. D'ailleurs, la grande usurpation sur la volonté générale était consommée, l'acte inqualifiable de la proclamation d'une république démocratique, avant que le pays se fût prononcé sur cette question vitale, était né de cet odieux accouplement de la faiblesse et de la perversité, que nous avons vu s'accomplir, en place de Grève, sur les ordres des ouvriers de Paris, cette garde prétorienne de la nouvelle république, et aux cris de : Vive Lamartine et Ledru-Rollin !

En face de cette nouvelle usurpation qui s'implante

au lieu et place de l'ancienne, en présence de cette armée de barbares qui campe à nos portes, menaçant toutes les lois, tous les droits, prête à se ruer sur la propriété, à détruire la famille, à mettre en lambeaux la société tout entière; et à la perdre dans un cataclysme pire que celui qui signala la chute de l'empire romain; alors que toutes les conditions de tranquillité, de bonheur, de progrès, je ne dirai pas seulement du pays, mais de chaque famille, sont engagées et compromises d'une manière aussi fatale, je serais honteux d'un repos qui ne va ni aux traditions de cette généalogie militante que j'ai fait connaître, ni à cette transmission de l'amour du bien général et de l'indépendance du caractère, la part la plus précieuse de notre histoire.

Les la Rochefoucauld auxquels j'appartiens, et les Montmorency auxquels j'ai, par mon mariage, eu l'honneur d'appartenir, sont, si je puis le dire, des enfants de Paris, dont l'instinct n'est rien moins que porté au silence et à la servitude. Cette sphère d'opposition dans laquelle nous nous sommes toujours tenus, avec la grande ville, est un autre genre de noblesse que je ne répudie pas plus que l'autre; et, bien entendu, aujourd'hui moins que jamais. Donc, en présence d'une révolution qui, en troublant toutes les relations politiques de l'Europe, a jeté la propriété et les industries de la France et de la capitale surtout, dans un état de souffrance si évident et si prolongé, le moyen que nous ne soyons pas de l'opposition contre les doctrinaires, comme nous l'avons été contre les Mazarins et contre les ligueurs? C'est notre devoir, notre sentiment : donc *c'est mon plaisir*[1]!

[1] Ces trois mots sont la devise des la Rochefoucauld. (*Note de l'Éditeur.*)

APERÇU GÉNÉRAL

CHAPITRE PREMIER

Avouer ses fautes, c'est mériter son pardon.

Malgré mon travail de tous les jours, la correction des épreuves de mes Mémoires personnels et des souffrances momentanées, je viens de relire les deux premiers volumes; et c'est avec un profond regret que j'ai trouvé dans les extraits de ces quatre cents volumes confiés spécialement à M. Claude, sous sa propre responsabilité, plusieurs articles auxquels j'aurais voulu ne jamais laisser donner le jour.

M. Claude ne voyant pas toujours les choses comme moi, et partant de son point de vue, malgré mes nombreuses explications, a cru utile de transcrire textuellement ces articles, pour mieux prouver quelles étaient à cette époque la fureur des partis et l'agitation des esprits.

Comprenant le danger que peut offrir un pareil exposé, je déplore du fond de l'âme de l'avoir laissé paraître; bien décidé, dans une seconde édition, à retrancher nombre de passages dont la suppression n'ôtera rien à la vérité ni à l'intérêt du récit.

La Rochefoucauld, duc de Doudeauville.

Le plus affreux des forfaits, l'assassinat juridique de Louis XVI, avait ajouté une tache de sang ineffaçable aux feuillets déjà pleins de souillures des annales révolutionnaires.

Le monde envisageait avec effroi ces charniers humains en étalage dans les lieux si longtemps resplendissants des magnificences de la royauté. Mais en se rappelant les scandales offerts en exemple par le régent et par Louis XV dans ces palais qu'on apercevait du haut de l'échafaud en permanence, au sein de la grande cité, il se demandait si ce n'était pas là le dernier et inévitable mot de la démoralisation; et si la royauté qui corrompt, n'était pas destinée à être la victime du peuple qu'elle a corrompu et laissé corrompre.

Le jour où Louis XVI parut sur cet autel sanglant, le monde put reconnaître en lui cette autre condition de la terrible loi de l'expiation : la vertu et l'excellence de la victime qui se dévoue, et doit payer pour tous.

Une fois encore, une de ces terribles leçons qui, de

temps en temps, s'échappent de la main de Dieu, était donnée aux sociétés pour leur apprendre où conduit le dédain des lois et des institutions nationales; et ce qu'il arrive des rois quand ils laissent les peuples chercher la liberté avec le progrès en dehors de ces grandes voies qu'ont ouvertes devant eux la nature et le temps.

Du moins le malheureux prince qui n'avait pas eu le courage qui fait les héros, eut le courage qui fait les martyrs, et racheta les défaillances de la royauté, par la sublimité d'une mort toute chrétienne.

J'étais bien jeune alors, et je me rappelle encore l'effet que produisaient sur moi les tragiques récits de cette lente et douloureuse agonie du Temple et de la place de la Révolution. J'appris alors ce que c'était que la colère et l'indignation; car dans l'enfance, l'âme ordinairement n'a de place que pour les sentiments doux, naïfs et bienveillants : à cet âge il n'y a d'emportement que contre l'alphabet, la grammaire et le précepteur chargé de les enseigner.

Je n'avais pas besoin, du reste, qu'on me racontât les douleurs de la royale famille dans sa dernière réunion avec le père, l'époux, le frère, que les méchants devaient tuer le lendemain : je n'avais pas besoin d'arrêter mon imagination sur cette sortie du Temple, alors que le roi détrôné que l'on menait à la mort, adressait un triste, un dernier regard à ses fenêtres grillées qui lui cachaient ses enfants : je n'avais pas besoin qu'on me montrât cette voiture traversant lentement Paris consterné, entre une double haie de gardes nationaux immobiles, car ce fut une sublime invention du génie révolutionnaire celle qui lui permit d'enchaîner sous le véto de la discipline

militaire, la plus dure des servitudes, la volonté, les sentiments de tout un peuple de citoyens libres. Non, je n'avais pas besoin de voir cet échafaud qui attendait sous un ciel chargé de brumes et de brouillards, et d'entendre le roulement des tambours de Santerre pour m'exalter dans mes sentiments d'amour pour la royauté et d'horreur pour la Révolution. J'avais reçu avec la vie la doctrine de la légitimité. L'expérience, dans la suite, développa en moi le germe que mon âme avait apporté dans le monde; mais je puis dire que ce fut chez moi un sentiment inné; mon dévouement fut tout d'instinct. J'aimais le roi comme j'aimais mon père et ma mère, ne supposant pas qu'il pût en être autrement.

J'avais à peine huit ans, que déjà la franchise de mes opinions me valait de sévères réprimandes de la part de mes maîtres. Le gouverneur auquel ma famille m'avait alors confié, excellent et digne homme, mais excessivement timoré, s'effrayait plus que tout autre de mon indépendance : il avait sa demeure dans cette avenue qui conduit des Invalides au champ de Mars : j'y logeais avec MM. de Menou et de Grammont, et quand les jours de décadi, de fète à l'Être Suprême ou bien à la Nature, les sans-culottes défilaient sous nos fenêtres, je donnais cours aux sentiments d'indignation que nourrissait contre eux mon jeune cœur; et il fallait m'entraîner de force dans une autre partie de la maison, pour que je ne m'exposasse pas à leur ressentiment par mes démonstrations [1].

[1] Je me rappelle un repas civique qui eut lieu *par ordre* sur le boulevard des Invalides. Il en fut de même dans tout Paris, et les passants venaient sans façon trinquer avec vous.

Cette imprudente et inutile ardeur qui m'animait déjà était l'annonce d'un caractère fougueux, d'un cœur aux affections véhémentes et profondes, facultés que j'ai dû plus souvent déplorer que bénir dans le cours de mon existence. Dans ce temps d'égoïsme, de calcul et de raisonnement, l'exaltation, le dévouement, la foi à d'austères principes, ne sont-ils pas des anachronismes, et ne faut-il pas une grande force à celui qui marche à l'encontre de son siècle?

Mû dans tout le cours de ma vie par des mobiles étrangers aux hommes de nos jours, j'ai dû me résigner à vivre méconnu, incompris par la plupart d'entre eux. Le patriotisme, ce sentiment généreux qui, dans l'ancienne monarchie, se traduisait par le dévouement absolu aux souverains légitimes, a toujours été ma plus ardente passion : il a survécu aux amertumes, aux déceptions les plus cruelles. J'ai toujours vu l'ordre, la prospérité, la grandeur de mon pays, personnifiés et résumés sous les traits du roi légitime; de là, chez moi, cette constante abnégation qui m'a fait tout supporter de la part de ceux que j'ai toujours regardés comme les seuls qui eussent mission d'assurer le bonheur de la France.

Les traces sanglantes qu'imprima sur notre sol le passage de la République, étaient bien faites, on l'avouera, pour me confirmer dans les idées qu'on m'avait inculquées. La religion s'exerçait dans le plus grand silence, et, bravant les persécutions, remplaçait une liste de proscrits par une liste de nouveaux fidèles. Les royalistes voyaient s'écouler les années en pleurant et priant pour les leurs. Il fut un moment, sous le Directoire, où ils crurent enfin toucher au terme de

leurs alternatives d'espérance et de découragement. J'avais quatorze ans alors : pressé de m'enrégimenter parmi les braves de mon opinion, j'arborai le signe qui avait coûté la vie à plusieurs d'entre eux. Je me promenais dans Paris avec un collet de velours noir placé sur un habit vert. Il s'en fallut peu que je n'obtinsse dès lors les honneurs du martyre, car je pensai être écharpé par la populace sur le boulevard des Invalides.

Le temps marqué par la Providence pour le retour des Bourbons n'était pas encore venu : un homme devait, auparavant, asservir la France à ses brillantes et fatales destinées. Un homme qui a marqué chaque jour de son règne par des larmes et de la gloire; un homme resté grand, même au moment de ses revers, commençait à se faire connaître. On voulut espérer qu'il jouerait le rôle que semblaient lui indiquer les souvenirs de l'histoire; mais la Providence ne le réservait qu'à punir l'ingratitude des hommes, et à museler l'hydre des révolutions, en démasquant l'hypocrisie des révolutionnaires qui furent, sous son règne, les plus dévoués serviteurs du pouvoir absolu.

On apprit un jour que le général Bonaparte était débarqué d'Égypte (novembre 1798). Naguère il avait mitraillé les sections de Paris (13 vendémiaire); cette fois (18 brumaire) il commença par dissoudre, à coups de baïonnette, les assemblées délibérantes pour lesquelles il ne cessa de montrer, depuis, toute sa répugnance; puis il se fit consul : mais une autorité partagée ne put convenir longtemps à celui qui, maître du monde, eût encore été à la découverte d'un monde nouveau pour le plaisir de compter une conquête de

plus, soit que ce fût cet amour de conquête qui décidât véritablement de sa vie, ou bien que, poussé par la nécessité de sa position, il dût en subir les conséquences; et porter la guerre à l'étranger pour ne pas l'avoir chez lui. Bref, le titre d'empereur qu'il prit bientôt, ne laissa plus de doute sur ses intentions; et, dès lors, il sembla qu'il fallût renoncer à l'espoir de revoir nos princes.

Bonaparte était couvert de gloire, et cependant il crut devoir faire ouvrir des listes dans toutes les mairies pour y recueillir les signatures de ceux qui l'appelaient à l'empire. Ce simulacre de respect à l'opinion fit sa force première.

Bonaparte jugea plus tard nécessaire à son repos la mort du duc d'Enghien (22 mars 1804). Crime inutile à sa puissance, et qu'il se hâta de commettre, malgré les instances de l'impératrice qu'il parvint à tromper ainsi que toute sa cour.

Bonaparte, en même temps qu'il donnait un gage à la Révolution, se disposait à répudier avec force ses principes de dissolution; il caressait l'ennemi dont il redoutait le caractère entreprenant et indépendant.

La gloire est l'idole des Français : et peu d'années s'étaient écoulées depuis cette cruelle époque, que déjà l'opinion se montra plus favorable au héros chargé de lauriers qui nous gouvernait avec une main de fer. Voulant le servir, il fallut l'excuser : il avait cédé à une dure nécessité; on admirait l'éclat que son génie répandait sur la France; ce fut à qui partagerait sa gloire; on lui savait gré de n'avoir pas répandu plus de sang pour fonder son pouvoir; et l'on oubliait ces générations, toujours plus jeunes, que chaque année

il disputait à la vie; on ne regarda plus que ses lauriers, on détourna les yeux des cyprès auxquels ils étaient mêlés. Mais trop de peuples nous maudissaient pour qu'on ne dût pas prévoir que, tôt ou tard, les Français deviendraient eux-mêmes les victimes de cette ambition dont on admirait alors les prodiges. Il y avait dans la puissance de Napoléon Bonaparte un prestige presque irrésistible. C'est à cette espèce de fascination, la plus sûre, la plus forte de toutes, celle de la gloire et du génie, qu'il faut attribuer cette défaillance qui fit courber la tête à tant d'anciennes familles sous les titres de sa cour improvisée; et c'est ainsi qu'elles consentirent à donner à cette cour de la veille cet éclat aristocratique des grands noms que Bonaparte aimait tant à joindre à l'éclat de sa jeune gloire.

Ma famille, en grande partie du moins, sut résister au prestige : mon père rentré en France, mon père qui, s'il l'eût voulu, eût été sénateur ou, du moins, membre du Corps législatif, refusa toutes les ouvertures qui lui furent faites dans ce sens, se contentant d'une place dans un conseil général, institution modeste qui conservait parmi nous une ombre de liberté, en rappelant les assemblées provinciales dont le but était de réaliser le vœu qui a toujours été celui de la France : l'administration du pays par le pays.

Tandis qu'on immolait le tribunat, qu'on assujettissait le Sénat au huis-clos, et le Corps législatif au mutisme, on permettait qu'il existât dans les départements des conseils qui pouvaient délibérer, parler et voter en secret sur les chemins vicinaux, les prisons, les hôpitaux, les maisons de travail, en un mot sur tous les modestes besoins qui font le bien-être collectif

du citoyen dans nos villes et dans nos campagnes. Mon père fut choisi, dès 1805, pour siéger au conseil général du département de la Marne et pour le présider.

Il n'eut pas d'autre titre, n'accepta pas d'autre mission du gouvernement impérial. Cet exemple était trop bien en rapport avec l'indépendance de mon caractère et l'allure de mes opinions, pour que je ne le suivisse pas obstinément en répondant sans cesse à ceux qui me pressaient d'être quelque chose, et me demandaient ce que je voulais obtenir du pouvoir, par le seul mot : rien. Cependant l'Empereur, plusieurs fois, avait manifesté une grande irritation, lorsque, se faisant rendre compte des conquêtes qu'il faisait dans le faubourg Saint-Germain, il apprenait mon abstention obstinée. Les menaces réitérées qui lui étaient échappées à mon sujet, étant parvenues jusqu'à moi, ne servirent qu'à affermir ma résistance. Plusieurs fois, l'ordre avait été donné au préfet de la Marne[1] de me faire arrêter à Montmirail, et conduire à Paris par des gendarmes. Il avait toujours courageusement refusé d'obéir; et toujours quelqu'un de ces événements imprévus, si multipliés dans la vie orageuse du conquérant, venait détourner de moi, à propos, ses préoccupations. Une fois, pourtant, je fus appelé directement à la police. Une méprise de nom me sauva en offrant à mon père la possibilité de se présenter à ma place.

Je le chargeai de dire à Fouché, alors préfet de police, que, loin de fuir devant les menaces du gouvernement, j'attendais de pied ferme et je souhaitais même la persécution; que, si on voulait me faire

[1] M. le comte de Jessaint.

prendre par des gendarmes, je les suivrais sans résistance; et que, dans le cas où on serait décidé à employer une pareille violence, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de me conduire à l'armée où, certes, une fois arrivé, je ferais mon devoir tout comme un autre; mais que rien dans le monde entier ne me ferait accepter un emploi civil.

Cette proposition étonna Fouché, et les bonnes paroles que mon père y joignit achevèrent de désarmer cet homme, dont l'esprit retors, mais conciliateur, préférait aux mesures de rigueur, les voies de séduction. On agit, plus tard, dans ce sens. Le maréchal Davoust devait tout à mon grand-père; il vint dire à mon père : « Donnez-moi votre fils, je serai heureux de m'acquitter envers votre famille, en lui faisant faire dans l'armée le chemin le plus rapide. Son caractère actif, entreprenant, plaira à l'Empereur, j'en suis sûr. »

Tous ne se montrèrent pas aussi insensibles que moi à ces tentations du pouvoir d'alors. Chacun trouvait à l'envi un prétexte pour servir l'autorité. Le désespoir de rester inactifs en entraîna plusieurs; et, en prenant l'habit militaire, ils se flattèrent de servir leur pays. Des menaces réitérées achevèrent d'entraîner ceux qui résistaient. A chaque province, à chaque pays, le despotisme impérial arrachait des jeunes gens qu'il prenait comme otages, ne reconnaissant d'autre loi que sa volonté. Il crut connaître les hommes, parce qu'il les méprisait; et il voulut, après s'être rendu maître de leurs actions, maîtriser jusqu'à leurs pensées. Des brevets de sous-lieutenants détachèrent de leur famille ceux que leur opinion retenait dans la solitude. On était mandé par Fouché, alors ministre de

la police (mars 1809) : là, la volonté du monarque était positivement annoncée, et des gendarmes devaient rendre inutiles de plus longs refus dont les conséquences pèseraient sur les familles de ceux qui oseraient y persister.

On croyait que, pour se soustraire aux persécutions, il fallait gémir en silence; mais rien ne put me décider à taire mon opinion; quelquefois même je souhaitais devenir l'objet de quelque mesure rigoureuse; c'était le seul moyen qui me restât pour me consoler d'une inaction forcée, et aussi de ne pas rester entièrement inutile à la cause de la légitimité. J'espérais que l'odieux d'une persécution retomberait sur celui qui l'exerçait.

J'étais à Aix, en Savoie, quand le pape Pie VII, traîné comme un criminel, passa par Grenoble (juillet 1809) et, sans dire mot à personne de mon projet, je me mis en route pour aller comme à la promenade, sur un petit cheval que je venais d'acheter; j'allais, en fait, offrir une marque de respect à ce vieillard vénérable qui me parut bien grand dans sa captivité. J'avais sept lieues à faire.

Il y avait défense absolue d'approcher de sa personne; mais la légèreté apparente que je mis dans les prières que j'adressai à l'officier qui l'accompagnait, de me faire voir *un pape*, le décida à y consentir. Une fois en présence de Sa Sainteté, je me mis à genoux et lui demandai sa bénédiction, en lui adressant quelques phrases en mauvais italien. L'officier s'aperçut qu'il avait été pris pour dupe, et il abrégea l'entrevue[1]. Quel-

[1] Il en résulta même en sortant, une explication assez vive, à laquelle je répondis avec fermeté.

ques années après, Pie VII, se rappelant cette marque de respect, m'envoya la croix de Malte. Je fus dénoncé à Paris; mais une amie de Fouché, madame Inguerlo, à laquelle j'avais aussi, à Aix, témoigné de l'obligeance pendant une maladie très-grave de sa fille (aujourd'hui l'élégante madame de Vatry), me sauva de cette nouvelle persécution, sans me faire connaître alors cette circonstance : je ne le sus que longtemps après.

Quelque temps après mon mariage, je reçus, à huit heures du matin, un billet ainsi conçu : « Arrivez à l'instant chez moi. » Ce billet était de madame la comtesse de la Turbie.

Mariée à un Piémontais, et l'une des personnes les plus spirituelles, les plus instruites et les plus distinguées de l'époque, elle s'était réfugiée à la cour de la princesse Borghèse pour échapper aux horribles traitements auxquels tous les pays conquis étaient soumis; et elle s'acquit des droits sacrés à ma reconnaissance par les services importants qu'elle me rendit, en éloignant de moi de nouvelles tentatives du genre de celles que j'ai dites. Elle était l'amie du duc de Bassano, qui connaissait ses malheurs, et savait apprécier son caractère. Il est juste aussi de dire que jamais le duc de Bassano ne perdit l'occasion de rendre un service.

Étonné du rendez-vous et de l'heure à laquelle il m'était accordé, je fais seller mon cheval, et j'arrive chez madame de la Turbie. Elle m'attendait avec impatience. Le duc de Bassano lui avait confié la veille, fort tard, une conversation qu'il venait d'avoir avec Bonaparte.

« Quand tous les souverains de l'Europe sont à mes pieds, avait dit le despote, je ne souffrirai pas qu'un

jeune homme me tienne tête. Duc de Bassano, faites venir M. de la Rochefoucauld, employez tous les moyens de séduction, toutes les menaces, proposez tout, je consens à tout! mais je veux qu'il cède; vous m'entendez. »

Ces derniers mots avaient été dits d'une manière tellement impérative qu'il était facile de deviner les conséquences d'un refus. Aussi, tout ce que l'esprit et l'amitié peuvent offrir de plus persuasif, fut-il mis en œuvre pour me séduire. Cette lutte généreuse dura plus d'une heure.

« — Que penseriez-vous, dis-je enfin à cette aimable et excellente amie, de celui qui reculerait au moment du danger et qui, par ambition ou par crainte, renoncerait à des résolutions puisées dans sa conscience et dans son cœur? Madame, je veux, par-dessus tout votre estime, et mes résolutions sont invariables. Je suis prêt à tout, je m'attends à tout, et même, vous l'avouerai-je, la perspective de la persécution me sourit.

— Je vous approuve, me dit enfin madame de la Turbie, mais je frémis à l'idée de la colère de l'Empereur. Cependant, nous tenterons encore tout pour la conjurer. »

En sortant de chez madame de la Turbie, j'entrai dans l'église de Sainte-Geneviève; et j'adressai, du fond de mon cœur, une fervente prière à la sainte Vierge pour qu'elle veillât sur moi au milieu du péril qui me menaçait; puis je rentrai chez moi la figure si rayonnante de calme et de sérénité que ma mère en fut frappée.

Le lendemain, des nouvelles que reçut Bonaparte le firent partir immédiatement pour Moscou. J'étais sauvé encore cette fois. Il n'avait fallu rien moins que la

gravité des circonstances où il se trouvait alors, pour détourner de moi la colère d'un despote irrité, non seulement de ma résistance à ses menaces et à ses offres, mais encore de l'indépendance de mes discours, dont ses officiers n'avaient pas manqué de lui redire la franchise souvent hostile.

Cette tentative de Napoléon et de ses serviteurs pour m'attacher au gouvernement impérial fut la dernière... Il ne s'occupa plus de moi qu'en 1815, lorsqu'il mit mon nom sur une liste de proscription [1]. Il me fit, cette fois, plus d'honneur que lorsqu'il cherchait à me faire entrer dans le nombre de ses employés. Depuis, il avait appris à me connaître... J'ai été vivement touché de cette marque d'estime.

Mais revenons à la mémorable campagne de 1813, qui, fort heureusement pour moi, apporta une diversion aux projets conçus contre mon indépendance et contre mon repos.

Assis sur les ruines de Moscou, Napoléon se crut tout-puissant; oubliant les obstacles que pouvaient lui opposer les éléments, il contemplait avec orgueil ces royaumes soumis à sa domination; mais une main divine avait frappé d'aveuglement celui qui s'était rendu le persécuteur de l'Église qu'il prétendait enchaîner, tout en reconnaissant sa puissance. Le monde allait bientôt être délivré de cet immense colosse qui pesait sur lui depuis si longtemps. Un jour qui n'était pas éloigné, ce roi des rois de la terre, ce potentat tout-puissant, devait être abandonné par celui qui l'avait fait servir à ses décrets éternels, trahi et délaissé à son

[1] Cette liste contenait treize noms. On la trouvera plus loin.

tour par les amis de son pouvoir. L'Empereur sentit à Moscou qu'il fallait sacrifier lui ou son armée; il l'abandonna sans hésitation pour sauver sa personne; et il s'échappa comme par miracle.

Jamais l'histoire ne redira le courage surnaturel de ces Français mourant de faim et de froid, ne se plaignant point et se battant toujours. Il semblait que leurs cadavres imposassent encore à leurs ennemis. Napoléon arriva enfin à Paris, le 20 décembre 1812, comme un fugitif. Ce n'était plus ce conquérant si fier devant les hommes, dont il disposait à son gré. Il n'avait plus des grâce à leur offrir, le temps des menaces était passé. Ses prospérités semblaient finies, on l'eût deviné à la désertion de sa cour.

Les étrangers ne surent pas, heureusement, profiter de leurs succès; en peu d'instants, Napoléon eut de nouvelles armées à leur opposer; et, oubliant ses revers, il cessa de caresser, il commanda de nouveau despotiquement; ses armées firent des miracles; et la campagne de France fut, sans contredit, la plus belle et la plus glorieuse de toutes, bien que la plus désastreuse par ses résultats. Les troupes se montraient infatigables, la garde était partout; elle marchait la nuit et se battait le jour; jamais de repos. Napoléon, de même, paraissait un géant luttant de toute la force et la supériorité du génie; enfin, après s'être débattu avec une énergie que l'histoire impartiale redira, et qui tenait à cette influence que sa personne et son nom exerçaient encore, il devint la victime de tant de fautes accumulées. Deux fois il put encore, en France, dicter presque les conditions de la paix; mais il mettait sa gloire à ne la signer que hors du territoire, et il re-

poussa impitoyablement les conseils de ceux qui l'entouraient.

Notre malheureuse patrie éprouvait tous les maux de la guerre ; partout des victimes, des combats, des larmes !

Les routes étaient couvertes de blessés; terrible punition de notre indifférence pour les souffrances des autres peuples !

Vainement nous avions espéré que le nom de Bourbon s'échapperait de ces hordes innombrables qui inondaient notre sol, guidées uniquement par le besoin de la vengeance, et l'instinct de leur défense personnelle. Le silence des puissances alliées prouva qu'elles voulaient avant tout se délivrer d'un joug odieux; mais qu'elles craignaient plutôt qu'elles ne désiraient de rétablir une autorité sous laquelle la France retrouverait infailliblement toute sa force. Nous redoublâmes cependant d'efforts dans l'intérieur pour y faire comprendre à quel prix la France pouvait espérer sa délivrance. Je liai connaissance, en novembre 1813, avec un jeune officier espagnol, M. Lorenti, courageux et dévoué. Par son intermédiaire, je m'assurai de trois à quatre cents officiers espagnols, prisonniers comme lui, et décidés à exécuter ses ordres et à suivre mes instructions, s'il devenait utile de mettre leur zèle à l'épreuve. Je me rendis immédiatement à Paris où l'on prévoyait que devaient se passer bientôt des événements décisifs. Je partis le 3 janvier 1814, accompagné de ma femme dont le courage et les opinions étaient une gloire pour son mari.

La surveillance sévère de la police obligeait à une grande prudence. Des courses réitérées, des réunions

fréquentes lui eussent donné l'éveil; il fallait cependant se concerter. Convaincus d'ailleurs comme nous l'étions, que les Bourbons pouvaient seuls, par leur avénement, empêcher le partage de la France, nous étions décidés à ne rien ménager au jour de l'action pour sauver la patrie; mais il était sage et prudent de renfermer soigneusement notre pensée secrète.

La guerre continuait avec toutes ses fureurs; déjà plusieurs provinces organisées étaient prêtes à secouer le joug usurpateur, au nom de la légitimité; mais comment se réunir à des étrangers qui dévastaient la patrie! D'ailleurs, ils parlaient encore de paix avec Napoléon, au congrès de Châtillon, en février 1814, et ne songeaient nullement à Louis XVIII.

Beaucoup de personnes quittèrent Paris, et songèrent à mettre en sûreté leurs intérêts les plus chers. Plusieurs d'entre nous pensèrent que leur présence serait utile dans les provinces; je fus d'une opinion contraire, et crus que Paris serait le lieu où tout se déciderait. C'était, à mes yeux, le poste de l'honneur; il me paraissait celui du véritable danger; et l'événement justifia depuis ma manière de voir. Mon beau-père, le vicomte de Montmorency, vrai modèle de fidélité, eut des raisons particulières pour quitter cette ville. Son cœur lui faisait un devoir impérieux de se rendre promptement auprès de MONSIEUR, comte d'Artois.

Le départ de mon beau-père, qui, après une première absence, vint passer quelques jours à Paris, et en repartit définitivement le 17 mars 1814, me donna quelque ascendant sur des jeunes gens qui avaient en lui toute confiance, et dont on ne pourra jamais assez vanter le dévouement.

On se battait partout avec une fureur égale et des succès incertains; et, grâce aux efforts de cet homme qui mit un si grand art à égarer les esprits, la guerre allait bientôt devenir générale, et entraîner peut-être la ruine de la France.

Désolé du sort qui menaçait ma patrie, je formai, en février 1814, un projet dangereux, mais qui me paraissait décisif et qui devait être aussitôt exécuté que conçu. J'écrivis mes dernières volontés ainsi que plusieurs lettres dépositaires de mes regrets. Sûr de mon serviteur, je lui proposai de m'accompagner dans une mission difficile. Voici quel était mon dessein : M'échapper de Paris, traverser, à quelque prix que ce fût, l'armée française pour arriver au camp des alliés; et là, avec cette chaleur qui est dans mon âme, demander aux rois alliés le souverain légitime, en les conjurant d'annoncer enfin l'intention de le rétablir sur son trône. A cette condition, je leur promettais de nombreux partisans, et je préservais la France d'horribles désastres et de douloureuses humiliations. Je volais ensuite en Angleterre, ignorant si le bonheur de revoir le roi et de délivrer ma patrie ne m'eût pas fait expirer de joie à ses pieds. J'engageais les fils de France (monseigneur le duc d'Angoulème et monseigneur le duc de Berry), si forts contre le malheur, à se fier à la loyauté des Français, et à débarquer à tout prix sur cette terre qui les demandait. Guidés par le panache blanc, les Français eussent fait des merveilles; et, au lieu de recevoir la paix de l'étranger, ils la lui eussent imposée.

Je confiai cette résolution à une personne digne de la connaître (madame la comtesse Achille du Cayla),

et je me rappelle avec quel courage elle m'offrit des moyens de correspondance devenus si dangereux. En cachant cette résolution à ma famille, je voulais lui épargner toute persécution; mais je ne pensais pas en faire un mystère à madame de la Rochefoucauld, dont la générosité m'était connue. Cédant seulement aux instances réunies de ces deux amies, j'allai demander des conseils à un homme (l'abbé de Montesquiou) qui, dans la première Assemblée, s'était fait connaître par la noblesse de ses opinions. Il en coûte pour faire un grand sacrifice; mais une fois qu'on s'y est décidé, il en coûte plus encore pour ne pas l'exécuter. Son avis fut tellement contraire, que l'autorité de son caractère, plus encore que ses raisons que je trouvais mauvaises, me fit, à mon grand regret, abandonner cette résolution qui aurait eu des conséquences si précieuses : l'événement l'a prouvé.

La guerre et les désastres qu'elle entraîne après elle, approchaient de la capitale; mon père, le 4 février 1814, vint s'y renfermer; et ma mère, si indifférente toujours à tout danger personnel, ne voulut jamais nous quitter.

Je fus prévenu, à cette même époque, que des misérables allaient partir avec l'horrible projet d'assassiner monseigneur le duc d'Angoulême, qui était parvenu sur le sol français, dans le midi; j'eus leurs signalements, leurs noms; et je courus en prévenir le duc de Fitz-James. Nous dépêchâmes, sur-le-champ, une personne sûre pour prévenir le prince du danger qu'il courait; ce fut à madame la marquise de Jaucourt que je dûs cet avis important. J'échappai moi-même, comme par miracle, à une mort qui ne se fût pas fait attendre. Les barrières de Paris étaient sévèrement fer-

mées et gardées; et je fus arrêté à la barrière de Sèvres, au moment où j'espérais la franchir, les poches pleines de papiers et de proclamations. Un jeune garde national me barra le passage, et des agents de police accoururent pour secourir ce zélé adolescent; mais, apercevant un vieux gendarme décoré, je l'appelai à mon secours, et, sans me déconcerter : « Camarade, « lui dis-je, venez donc me débarrasser de ce troupier « d'hier, de cet enfant si fier d'avoir un fusil sur « l'épaule. — Imbécile, dirent aussitôt les gendarmes, « il ne voit pas que c'est un des nôtres. » J'étais resté impassible, sans montrer nul empressement pour passer. Mon sang-froid me sauva. « — Bien du plaisir et « bonne chance! » me dirent-ils en rendant le passage libre. Mon costume et mon langage me firent prendre pour un officier en retraite; je continuai ma route tranquillement, et en remerciant le ciel; mais, à trois cents pas de la barrière, je pris le galop, et bien fin alors eût été celui qui m'eût rattrapé.

Nous prenions chaque jour les moyens de réveiller dans le cœur des Français le souvenir ou la pensée du souverain légitime : son nom était presque inconnu à une partie de la génération. Quatre des nôtres, le comte de Lauris, le comte Williams et Charles de Nieuwerkerque, et le baron de Maistre passèrent une nuit, en mars 1814, à imprimer des proclamations; et ils les distribuèrent dans Paris avec une adresse égale à leur dévouement. Ils m'en apportèrent une partie. Et des femmes : la vicomtesse de Quinsonnas, la marquise Eugène de Montesquiou et la comtesse Achille du Cayla, le disputant aux plus hardis de zèle et d'audace, voulurent partager le danger de travailler pour une si

noble cause. L'une d'elles, madame de Quinsonnas, qu'il suffit de nommer pour donner l'idée du dévouement le plus éprouvé, imagina, en revenant chez elle à minuit, d'en placer un exemplaire entre les planches qui ferment chaque boutique. Ainsi, au réveil, chacun trouvait la sienne. Ces proclamations firent grand bruit, et elles eurent une grande influence; on y parlait au peuple un langage depuis longtemps inconnu; et il commençait à apprendre qu'il existait au monde des souverains qui, seuls, pouvaient arracher la France à l'état désastreux où elle se trouvait.

Paris fut mis en état de défense, et, par ordre de Bonaparte, on en fit une place de guerre. Que lui importait les malheurs qui allaient fondre sur cette immense population! Un jour de plus pour son pouvoir ne pouvait être trop chèrement acheté. La politique de Napoléon avait, alors, plus de présent que d'avenir; toujours il faisait la part de son étoile. Les étrangers, manquant de munitions, eussent peut-être repris, momentanément du moins, le chemin de leurs foyers. Je tiens ces détails du prince Auguste de Prusse, qui commandait l'artillerie. Blücher, en faisant marcher sur Paris, décida la question.

Les hauteurs de Paris furent défendues par des troupes valeureuses qui luttaient bravement malgré leur petit nombre. Intrépides guerriers, ils savaient se faire tuer sans jamais se rendre. Napoléon vint à Villejuif, le 30 mars 1814, à deux lieues de la capitale; et, s'il y fût entré, elle se serait défendue sans nul doute. Il y eût trouvé, pour seconder ses vues, une population toujours amie du désordre; il y eût trouvé aussi des ressources de tout genre; mais il n'osa s'y

renfermer, tout fut fini pour lui, et la France respira.

Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, princesse que l'on doit surtout plaindre, si elle a senti tout ce que son sort avait de déplorable, prit le parti d'abandonner Paris..... Des habits de cosaques furent saisis. Je fus accusé; mais je répondis à madame de Montesquiou, ma tante, qui m'avait envoyé chercher avec un tendre intérêt : « Que ce ne serait jamais sous « un uniforme étranger que je soutiendrais mes opi-« nions. » On s'efforçait de voir en moi un conspirateur; je ne songeais qu'à donner encore quelque temps le change..... Les autorités quittèrent enfin Paris : les frères de Napoléon, Joseph et Jérôme, ne calculant plus que leur sûreté personnelle, achevèrent de perdre la partie en quittant, le 29 mars 1814, le poste qui leur était confié. Nous commençâmes à nous rassurer : il semblait que déjà Louis XVIII eût mis le pied sur la première marche de son trône. La surveillance de la police était devenue chaque jour plus active; bien des ordres furent laissés heureusement sans exécution; et je sus plus tard, par lord Burgess, que je me trouvais, moi dix-septième, sur une liste de proscrits, dont Savary demandait les têtes sous vingt-quatre heures pour pouvoir répondre de Paris. Le courrier fut intercepté, et nous fûmes sauvés.

Le duc de Raguse, auquel avait été confiée la défense de Paris, abattu plutôt qu'humilié de céder après une si longue résistance, recula devant l'idée du pillage de la capitale et il traversa cette ville, le 30 mars 1814, à la tête de son armée, en se déclarant le premier en faveur du souverain légitime; il entraîna l'ar-

mée par son exemple. Approuvé des uns, il fut sévèrement blâmé par les autres. Je me borne à rapporter un fait; mais les Parisiens, du moins, ne seront jamais en droit de lui reprocher sa conduite; sans lui, c'en était fait de Paris et, peut-être, sans nous, en était-ce fait de la France.

On ne peut se faire une idée du tumulte qui accompagna la retraite des troupes de ligne. Je me rappelle que j'étais chez madame de Jaucourt qui demeurait alors rue du Mont-Blanc, lorsque des cris affreux se firent entendre : « Aux armes! aux armes! la barrière « de Clichy est forcée. » Quelques boulets de canon avaient causé ce désordre parmi de braves citadins en haillons fuyant à toutes jambes. J'avais mon cabriolet et, sans perdre une seconde, j'y fis monter la vicomtesse de Laval pour la ramener chez elle, rue Roquépine, en prenant par les boulevards. Un soldat du train, ivre-mort, me menaça de la pointe de son sabre; je la détournai; et, fouettant mon cheval, je m'empressai de déposer mon précieux dépôt pour courir aux affaires. Après le départ des troupes, il ne fut plus question de se défendre.

Nous touchions à ce jour (le 31 mars 1814) où cent mille étrangers devaient entrer triomphants dans nos murs; sans doute leur triomphe nous délivrait d'un joug devenu intolérable; mais leur présence aussi était une honte qu'un cœur français ne pouvait pardonner à celui dont l'ambition les avait amenés dans la capitale.

On doit à la justice de dire que pas un désordre n'accompagna leur passage. Cette journée (le 31 mars 1814) allait décider du sort de la France. Il fallait

assurer le retour du souverain légitime, ou voir la France transformée en un vaste tombeau, pour subir plus tard le joug odieux de l'étranger. Napoléon avait encore une armée, et il pouvait puiser de nouvelles ressources dans la haine générale qui animait les provinces. Mais son heure était venue, et il succomba au moment où un nouveau triomphe, précurseur d'immenses désastres, devenait encore possible.

Une poignée de Français dévoués furent ceux dont la Providence se servit pour ses grands desseins. Ils enviaient à Bordeaux le bonheur d'avoir pu les premiers se déclarer, entraînés par ce Vendéen toujours sur la brèche, le marquis de la Rochejacquelein.

Laissons dans l'oubli ces cœurs timorés qui montrèrent de l'hésitation. Ils ignoraient apparemment que, si les premiers qui montent à la brèche y périssent souvent, l'honneur, du moins, les accompagne dans la tombe.

Lorsque le danger fut passé, on vit ces mêmes hommes, se parant de ce qu'ils avaient vu faire, s'offrir comme un exemple de dévouement, et recevoir les récompenses méritées par ceux à qui suffisait le témoignage de leur conscience.

Mais puisque je ne dois rien omettre de cette journée mémorable, je vais chercher à en rendre le compte le plus exact : on a vu comment, depuis longtemps, nous l'avions préparée! De grand matin, le 31 mars, j'avais été trouver dans son lit le duc de Fitz-James. — Averti par moi du mouvement qui se préparait, il n'hésita pas, quoique malade, à se lever et à me suivre. Il se revêtit de son habit de garde national pour avoir plus d'influence sur la population, et la déterminer à

prendre la cocarde blanche. J'avais aussi parcouru les différents quartiers, réveillé quelques endormis, examiné l'attitude des citoyens et leurs dispositions. A cinq heures du matin j'étais monté à cheval avec le comte d'Harcourt, afin de bien connaître la position des armées, et de régler notre marche en conséquence.

C'est ici le lieu de parler de cet ami (M. le vicomte Talon, depuis lieutenant des grenadiers royaux) qui me seconda si bien. Longtemps il avait servi l'Empereur avec autant d'honneur que de distinction; mais, d'un côté, prévenu par sa sœur (la comtesse du Cayla) et par moi, de ce qui se passait; de l'autre côté, indigné du mépris que Napoléon montrait pour les hommes échappés comme par miracle à la retraite de Moscou, il avait profité d'une maladie fort grave, suite de ses campagnes, pour se dispenser de reprendre du service, et pour se trouver libre d'agir, Français avant tout; et convaincu, comme nous, que les Bourbons pourraient seuls, maintenant, arracher la France à l'anarchie et à l'étranger.

Nous mîmes enfin de nouveau le pied à l'étrier vers huit heures du matin, nous montrant désarmés, afin de faire plus d'impression sur le peuple. Une autre personne, le comte de Frossard, digne de servir une cause devenue vraiment nationale, fut notre troisième. Deux serviteurs, Ambroise Leflan et Félix Guiard, dont le zèle et le courage méritent d'être loués, nous suivirent avec intrépidité. Arrivés sur le pont Louis XVI : « Nous allons à la mort, me dit mon ami avec son sang-« froid ordinaire, mais du moins notre sort sera le « même. — Il est digne d'envie, » lui répondis-je.

Nous arborâmes aussitôt sans hésiter la cocarde blanche, en faisant retentir les airs des cris de : « *Vive le roi! Vivent les Bourbons!* » Le peuple tremblait, il nous regardait en silence; Napoléon était encore aux portes de Paris, et on craignait sa vengeance. Le silence de cette immense et silencieuse population avait quelque chose de sombre et d'imposant. Quelques-uns de nos amis parcoururent aussi les différents quartiers, précédés du drapeau blanc et engageant la multitude à se joindre à eux. Entre tous, se faisait remarquer M Valeri[1] : favorisé par sa taille élevée et imposante, il faisait au peuple des proclamations sur le pont Louis XVI avec un courage digne de la cause qu'il servait.

La femme de charge de ma mère, mademoiselle Sophie, attacha à l'un des passants une des premières cocardes : nos poches en étaient pleines. Quand nous arrivâmes sur le pont, de gré ou de force, nous les fîmes prendre et attacher aux chapeaux. Nos cocardes une fois épuisées, nous eûmes recours à nos mouchoirs blancs, nous les déchirâmes, nous en demandâmes aux passants pour multiplier ainsi les signes de ralliement. Nous mettions ces mouchoirs en pièces et les distribuions en guise de cocardes. Enfin, après avoir traversé la place, la rue Royale et une partie des boulevards, suivis par un groupe toujours grossissant, nous nous trouvâmes en face des souverains alliés, sur le boulevard de la Madeleine; et par nos cris redoublés, nous nous efforçâmes de leur faire comprendre que le souvenir des princes légitimes n'était

[1] Neveu de M. Hochet, du conseil d'État, depuis bibliothécaire à Saint-Cloud, auteur d'un excellent *Voyage en Italie*.

pas éteint dans le cœur de tous les Français. Ils paraissaient nous voir avec indifférence, et rien n'annonçait leurs desseins ultérieurs. Un des nôtres, le duc de Luxembourg, devenu depuis capitaine des gardes, se distinguait par son enthousiasme; il avait à ses côtés le duc Emmanuel de Crussol, son ami, dont l'opinion ne varia jamais.

Parlons aussi de ce sexe que le danger n'effraye pas quand son cœur est en jeu, et qui compta ce jour-là tant d'héroïnes. Bravant tous les obstacles, des femmes intrépides ne tinrent compte que de leurs sentiments de mères, d'épouses, de sœurs. Effrayées du passé et plus encore de l'avenir, réunies en grand nombre avec leurs enfants dans une même maison située sur le boulevard de la Madeleine et appartenant à M. le comte de Portales, elles demandèrent Louis XVIII avec des cris si animés que les souverains en furent émus. Un aide de camp de l'empereur Alexandre vint leur exprimer de sa part à quel point il était touché de leur enthousiasme! Elles répondirent à cette courtoisie par les cris de : « *Vive le roi!* »

Ne voulant pas me mettre à la suite des souverains alliés, je montai chez M. Portales; et quand toutes les troupes eurent défilé, je me hâtai de remonter à cheval, et j'allai rejoindre les souverains : ils arrivaient alors aux Champs-Élysées. Après avoir fait halte sur la droite et face à la rivière, ils firent défiler leurs troupes devant eux. En traversant la place, je reconnus mon père, le duc de Doudeauville, qui, à pied, au milieu du peuple, essayait de l'entraîner par son exemple. Madame de la Rochefoucauld, accompagnée d'une de ses amies, madame la comtesse du Cayla,

parcourait la foule avec énergie, toutes deux cherchant à faire partager leur espérance. Ma nièce, mademoiselle de Rastignac, aujourd'hui madame la duchesse de la Rochefoucauld, bien jeune encore, était avec elles. Une autre femme, la comtesse de Périgord, ne craignit pas, pour mieux faire entendre ses cris de fidélité, de monter sur la croupe d'un cheval. A quelque distance, j'aperçus la marquise Eugène de Montesquiou, une de mes cousines, dont les opinions furent toujours si courageuses, secondée par la famille d'Harcourt, qui distribuait aussi un grand nombre de cocardes. Je regardais toutes ces femmes intrépides avec une émotion mêlée d'admiration, d'orgueil et d'appréhension pour leur sûreté personnelle qui eût été fort compromise si les choses eussent mal tourné. Le mouvement était imprimé sans doute, mais il restait encore plus restreint que nous ne l'eussions désiré.

Toutes les troupes défilèrent enfin devant les souverains. Ce spectacle eût pu paraître beau, s'il n'avait éveillé un sentiment bien pénible. Pourquoi les Français seuls n'avaient-ils pas chassé cet usurpateur, si grand de gloire sans doute, mais effrayant le monde par le nombre des victimes sacrifiées à son ambition? Les Français du moins pourront se dire que ce sont eux qui ont véritablement placé le roi légitime sur le trône de ses pères, et cicatrisé par leur courageuse fidélité les plaies saignantes de la patrie.

Cependant la journée s'avançait; rien ne se décidait; et nous sentions qu'il n'y avait pas un instant à perdre, si on voulait profiter du mouvement d'élan imprimé à la population parisienne. Notre situation, en présence de ces étrangers silencieux devenait de plus

en plus critique; et il fallait obtenir à tout prix une solution favorable. Nous mîmes pied à terre, Talon et moi; nous nous approchâmes de l'empereur Alexandre et nous lui demandâmes avec chaleur, au nom de l'existence de la France, au nom du repos de l'Europe, de nous rendre nos princes légitimes. Je crois voir encore celui à qui nous nous adressions : c'était une espèce de géant au front chauve et proéminent, aux traits prononcés, à l'expression noble, sévère, légèrement hautaine et adoucie par une expression de bienveillance, de rêverie et d'irrésolution. Il avait les cheveux blonds, les yeux petits et expressifs, le teint remarquablement blanc, de belles dents qu'il montrait en parlant. Ses épaules étaient larges, sa poitrine, par la disposition de son habit rembourré, était bombée d'une manière presque ridicule. Il portait l'uniforme de la garde : un ceinturon d'argent lui ceignait les reins.

Il nous écoutait avec préoccupation et semblait combattre des irrésolutions intérieures. Nous ne pûmes obtenir de lui aucune réponse. Je m'approchai alors des princes étrangers qui l'entouraient; tous m'accueillirent avec politesse et affabilité : ils semblaient voir avec grand plaisir des ennemis aussi déclarés du pouvoir qu'ils abattaient, mais ils ne montraient pour nous d'autre sympathie que celle d'une haine commune, et ils semblaient peu empressés d'assurer le salut de la France en y rétablissant la dynastie légitime. L'incertitude que nous avions remarquée chez l'empereur Alexandre était encore plus visible chez eux : il était clair qu'aucun parti n'avait été arrêté d'avance. Il semblait d'ailleurs qu'une sorte de terreur

panique dominât l'imagination de tous ces rois si souvent vaincus par les Français. Ils paraissaient étonnés, embarrassés de leur victoire; et l'image du grand capitaine, accompagnée du souvenir de ses exploits, semblait leur apparaître dans le lointain comme un fantôme dont ils redoutaient l'approche. Que le colosse formidable fût terrassé, anéanti, c'était ce qu'ils ne pouvaient croire; le nom seul de leur adversaire circulant parmi les masses, allait peut-être, d'un moment à l'autre, réveiller toutes les sympathies belliqueuses. Le peuple français n'était peut-être pas encore las de conquêtes. S'il conservait au fond du cœur quelque amour pour son ancienne idole, n'y avait-il pas danger pour ceux que la fortune avait faits ses vainqueurs, à braver ses répugnances, à blesser ses affections et à vouloir maîtriser ses volontés? Nos manifestations royalistes avaient pu n'être que tolérées par l'étonnement et la stupeur; mais le parti de celui qui occupait hier le trône n'allait-il pas se relever fier et menaçant aussitôt qu'il serait question de remplir ce trône maintenant vide? Telles étaient les idées qui traversaient leurs esprits; je le devinais et je comprenais combien ces préoccupations nuisaient au succès de nos efforts. Nous parlâmes à des officiers généraux, et nous vîmes avec désespoir que le sort de nos princes n'était rien moins que déterminé. « Que faudrait-il donc faire, dis-je à l'un de ces officiers généraux, pour décider l'empereur Alexandre à nous rendre notre roi?.....

—Il faudrait, me répondit-il, que le peuple en masse le demandât, et que, par quelque acte public, il prouvât son aversion pour l'usurpateur. »

Après avoir tout osé en faveur de nos princes, je ne pouvais reculer devant une pensée qui s'offrit alors à moi, pensée d'une exécution hardie, périlleuse, il est vrai, mais dont le succès devait terminer toutes les hésitations des princes alliés, en leur montrant combien tous les cœurs étaient maintenant détachés du pouvoir abattu. Si la France ne s'était pas levée en masse pour repousser les adversaires du soldat parvenu, c'est qu'irritée, dégoûtée, fatiguée de cette domination du sabre, épuisée d'hommes et d'argent, elle éprouvait par-dessus tout le besoin de se reposer sur cette gloire qu'elle avait si chèrement acquise. Il me sembla que la preuve de cette vérité importait à l'honneur de la France plus que mon zèle.

« Le peuple, dis-je à l'officier général, ne reculera « devant aucune manifestation pour attester la haine « qu'il porte maintenant à l'usurpateur; je lui propo- « serais de marcher à la place Vendôme pour abattre « la statue de Bonaparte, qu'il n'hésiterait pas. — Tout « serait décidé par là, brave Français, » me dit-il vivement en me saisissant le bras avec force.

J'avais dit cela à tout hasard, sachant très-bien qu'une statue de bronze ne se renverse pas aussi facilement; mais il fallait une manifestation, et je voulais à tout prix la provoquer.

Je me retournai vers la foule, et je la haranguai avec force, espérant lui communiquer la chaleur qui était dans mon âme. Mes paroles semblaient l'électriser.

« Hé bien! m'écriai-je, prouvez que vous ne voulez « plus pour vous gouverner, de celui qui a fait verser

« tant de sang, et s'est fait un piédestal avec les ca-
« davres de vos enfants ? — A la place Vendôme ! à la
« place Vendôme ! » s'écria-t-on tout autour de moi.

Le peuple s'ébranle et je m'élance, suivi d'une foule innombrable qui grossissait à chaque instant dans sa marche. En passant sur la place Louis XV, toutes ces dames qui étaient revenues sur les balcons qui la bordent, éprouvèrent un moment d'effroi en me voyant seul à cheval, au milieu de cette multitude. Le mouvement était général. Pourtant un homme, un seul, parut vouloir s'opposer à cette manifestation populaire. Il éleva la voix pour détourner le peuple, et ce peuple, amateur de discours et de spectacles, fit silence quelques instants pour l'écouter. Mais je l'interrompis avec feu :

« Malheureux, lui dis-je, comment oses-tu par-
« ler ici en faveur de celui qui a fait verser tant de
« sang, de celui à qui nous devons la présence de cent
« mille étrangers dans nos murs? »

Je me sentais si humilié par leur présence que mon indignation se communiqua promptement à ceux qui m'entouraient. Cette courte harangue fut décisive; quelques-uns des plus animés parmi mes nombreux auditeurs voulurent se jeter sur mon adversaire pour le terrasser.

« Non, mes amis, leur dis-je avec force, qu'une
« seule goutte de sang ne souille point cette journée,
« prouvons seulement que nous ne voulons plus pour
« souverain de l'auteur de tant de maux. » Et, monté sur un cheval fougueux, je l'entraînai vivement par le collet de son habit, à travers la foule étonnée de ma résolution.

L'élan était unanime : le peuple s'était prononcé. Cette manifestation suffisait ; et j'eusse voulu arrêter le mouvement que j'avais provoqué, mais cela n'était plus en mon pouvoir. Déjà le peuple ébranlait à coups redoublés la porte d'en-bas qui conduit à l'intérieur de la colonne; elle ne résista pas longtemps, et une foule mugissante s'élança dans l'escalier tournant : bientôt nous vîmes les premiers reparaître sur la terrasse d'en haut, dont ils avaient aussi forcé la porte : des cordes qu'ils s'étaient procurées furent attachées par eux au corps de la statue, et ils en jetèrent les bouts à la foule restée en bas. Alors ces cordes furent tirées par mille bras en sens inverses; chacun de ces pygmées s'efforçait en vain de renverser le colosse : je souriais à leurs efforts dont je comprenais l'inutilité, mais je frémis lorsque j'entendis quelques-uns des plus animés parler de lui couper la tête, et de la porter au bout d'une pique.

« Point de scènes révolutionnaires m'écriai-je, « messieurs, et qu'il vous suffise d'avoir prouvé que « vous ne vouliez plus pour vous gouverner de cet « homme qui n'a pas su vous défendre. » Après m'être ensuite adressé individuellement à ceux dont l'effervescence me paraissait le plus à craindre, je m'éloignai de cette place pour aller donner l'éveil à l'autorité municipale, afin qu'elle s'occupât de les surveiller, et de contenir avec douceur l'émotion populaire.

A quelque distance, je rencontrai un officier général auquel je m'adressai pour savoir de lui où était le prince Constantin : « C'est moi, me répondit-il d'une voix rauque. »

J'examinai alors plus attentivement celui que j'avais sous les yeux. Vêtu d'un uniforme qui le distinguait par sa simplicité au milieu de la magnificence de son état-major, le grand-duc était un gros homme blond, au front chauve, aux larges épaules, à la force herculéenne, à l'air farouche et presque féroce; ne portant d'autre expression sur sa physionomie sauvage que celle d'une volonté implacable. Un des traits distinctifs de son visage au teint coloré était un nez aplati et presque cassé, ce qui donnait à sa parole un accent tout particulier.

Bien campé sur son cheval et le maniant facilement, il paraissait étouffer dans son uniforme; son front était large, ses dents belles; comme son frère, il aimait à les montrer en parlant, ce qu'il faisait toujours d'un ton bourru et presque colère. Un énorme plumet placé sur son chapeau ombrageait sa figure dure et guerrière.

Je lui fis part du mouvement populaire qui venait de se manifester, et je l'engageai à en aller juger par lui-même.

En poursuivant mon chemin, je rencontrai Talon tout ému : il n'avait pas quitté les Champs-Élysées, il ignorait par conséquent ce qui venait de se passer à la place Vendôme; et il commençait à s'inquiéter sur le résultat de cette journée. Excité par l'espoir que je lui communiquai, il s'associa de nouveau à mes démarches; et nos chevaux, animés d'une nouvelle ardeur, se frayent un chemin parmi la multitude. Traversant ainsi ensemble la capitale, nous rencontrons l'empereur Alexandre avec son escorte, parmi laquelle se trouvait le prince Wolkonski, son aide de camp, que

j'avais connu à Aix, en Savoie. Il me reconnut, vint à moi avec empressement, et nous nous embrassâmes à la vue de tout le peuple. On applaudit à ce mouvement spontané, on nous entoure, on nous suit, et nous accompagnons ainsi l'empereur Alexandre jusqu'à la demeure qui lui avait été préparée rue Saint-Florentin, à l'hôtel de M. de Talleyrand.

Il était déjà tard et on se donna rendez-vous pour le soir chez le comte de Morfontaine, qui a péri depuis d'une manière bien malheureuse; et dont l'opinion et la conduite furent inébranlables. Quelques personnes y attendaient mon retour chez mon père pour me blâmer sévèrement de ma conduite de la journée : « Rien n'est encore décidé, et vous avez compromis « sans retour votre famille. — Vous la méconnaissez, « répondis-je : on peut envier celui qui se dévoue « pour la patrie, mais on ne peut le blâmer, et en- « core moins le plaindre, quand bien même il suc- « comberait. »

Il était sept heures quand je rentrai chez moi, exténué de fatigue et de besoin.

Napoléon me cita le lendemain, avant même qu'on lui eût raconté la journée du 31 mars, comme un de ceux qui avaient dû se montrer les plus dévoués à la cause des Bourbons. Je tiens ce détail de l'individu même chargé de lui rendre compte de l'entrée des alliés à Paris.

Le soir, je me rendis à l'assemblée royaliste qui se tint ainsi que cela avait été convenu, chez le comte de Morfontaine, rue du faubourg-Saint-Honoré. Elle était fort nombreuse, et elle était commencée quand j'arrivai. Aux cris tumultueux, aux motions animées qui

retentissaient dans cette assemblée, qui eût pu deviner que nous étions tous réunis par un même sentiment! Gémissant de ce désordre et ne sachant comment y remédier, je comptai sur la force de mes poumons, et encouragé par mon père, je sollicitai la parole du président de l'assemblée, M. Ferrand. — « Animés « sans doute du même esprit, messieurs, m'écriai-je, « nous perdons des moments précieux en discussions « au moins inutiles. Je demande qu'à l'instant des « députés soient envoyés à l'empereur Alexandre « pour lui exprimer le vœu de cette assemblée : » Cette motion fut généralement et chaleureusement approuvée; on voulut bien me choisir pour interprète. Je priai que l'on m'associât deux autres personnes, M. Ferrand, qui avait inutilement cherché à se faire entendre, et le comte César de Choiseul, et nous partîmes. Nous rencontrâmes en sortant le vicomte de Chateaubriand, dont le génie et le caractère devaient donner un grand poids à notre mission. Nous l'engageâmes vivement à se joindre à nous; il y consentit, mais rien ne le put décider à porter la parole.

En arrivant, nous demandâmes le comte de Nesselrode; et je lui exposai en peu de mots le but de notre mission. Je lui parlai des vœux de cette assemblée, du désir unanime de la France, du repos qui devait en résulter pour l'Europe; et enfin de la résolution où nous étions tous de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour obtenir notre légitime souverain. J'ajoutai que, sentant combien cette journée avait dû être fatigante pour l'empereur Alexandre, nous n'osions demander à être introduits devant Sa Majesté,

mais que son caractère nous donnait la plus grande confiance dans ses intentions.....

« Je quitte à l'instant l'empereur, répondit M. de « Nesselrode, et c'est en son nom que je vous parle. Re- « tournez vers cette assemblée, et annoncez à tous que « l'empereur Alexandre, touché des vœux qui lui ont « été si vivement exprimés aujourd'hui, appuie dès « ce moment, et de tout son pouvoir le vœu national; « Louis XVIII, à qui la couronne appartient, va mon- « ter sur son trône, et il n'y a plus de paix possible « avec Napoléon. » Après avoir exprimé notre reconnaissance, nous revînmes en toute hâte annoncer cette heureuse nouvelle à l'assemblée..... Les voûtes de la salle retentirent de cris de bonheur.

On remarquera que M. de Talleyrand n'avait encore eu ni le temps, ni la possibilité d'agir sur l'empereur Alexandre, et encore moins de prendre aucune influence sur son esprit ; il ne le vit qu'à cinq heures du matin.

Ne sachant comment dissoudre l'assemblée qui commençait à s'agiter de nouveau après mon retour, j'engageai Talon à éteindre les lumières, et on fut forcé de se séparer.

Ce fut le 31 mars que les alliés entrèrent dans Paris, et, le 1er avril, on vit affichée à tous les coins de rue une adresse du conseil municipal, qui, renonçant formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, rappelait tous les Français à l'obéissance envers leur souverain légitime.

Il me serait sans doute impossible de me rappeler et de nommer ici tous ceux qui prirent, les premiers, une part courageuse à cette mémorable journée. Un

bien plus grand nombre encore a prétendu, plus tard, y avoir contribué : il y a tant de dévouements qui s'improvisent après le succès! Mais je me dois à moi-même et je dois à ceux dont ma mémoire me rappelle les noms, de les citer ici.

Les six personnes qui se rallièrent les premières sur la place Louis XV aux cris de : « Vive le roi! » furent le comte Thibaut de Montmorency, Charles de Crisenoy, le comte César de Choiseul, le comte Gustave d'Hautefort, M. Dutheil et le comte Alexandre de Boisgelin. Le dernier était ce même royaliste qui, commandant depuis la 10e légion, eut ce jour-là une scène fort vive avec un chef de la garde nationale qui voulait s'opposer à ce qu'elle prît la cocarde blanche.

Deux femmes se joignirent à ce groupe : la comtesse Taïs de Maillé et la comtesse César de Choiseul.

La duchesse de Duras, avant dix heures du matin, parcourait aussi les rues avec sa fille, aujourd'hui madame de la Rochejacquelein.

Le duc de Fitz-James, malgré un état de souffrance qui devint bientôt inquiétant; M. de Rougemont, depuis directeur des douanes; le vicomte de Chateau-Brion, le comte Charles de Noailles, les de Maistre, au nombre de trois; les deux Crisenoy, le banquier Finguerlin, Génevois; le comte de Chateaubriand, neveu du grand écrivain; M. de Vauvineux, le comte Franck de la Rochefoucauld, le comte de Lauris, M. Réné de Bonald, neveu de l'écrivain; le marquis d'Avaray, etc.

Je rencontrai M. de Clausel, législateur connu depuis longtemps par son attachement à la monarchie légitime, qui se rendait au Corps législatif pour en-

gager ses collègues à se prononcer en faveur des Bourbons, et je l'encourageai vivement dans son dessein.

Revenons un moment sur le passé; essayons d'exprimer notre opinion sur l'intention des puissances, et sur la position politique de Paris. Sans doute un certain nombre des Français renfermés dans ses murs étaient décidés à tout braver pour obtenir le roi légitime; mais ils étaient peu nombreux, sans autorité, et plusieurs membres du gouvernement déchu se trouvaient encore dans la capitale.

Je dois rendre hommage à un sénateur, M. de Jaucourt, qui employa, le premier, tous ses moyens pour une cause devenue nationale, puisque son triomphe pouvait seul nous délivrer de l'étranger. Son influence eut une grande part à la déchéance, acte important qui décida l'abdication, et délia l'armée ainsi que tous les fonctionnaires de leurs serments. Quelle peine n'eut-on pas à réunir quelques membres de ce sénat, toujours si ardent à seconder les vues de l'usurpateur, et si faible quand il s'agissait d'assurer le bonheur du pays! M. de Talleyrand, qui avait fait longtemps partie du gouvernement, homme aussi spirituel que fin politique, habile surtout à profiter des circonstances, restait dans une inaction complète. Perdu sans retour, si Bonaparte recouvrait la couronne, et sentant tous les inconvénients de la régence, pour ne pas dire son impossibilité; convaincu que les Bourbons pouvaient seuls assurer le repos de la France, mais incertain de son sort, et ne pouvant prendre une part assez active à leur retour, pour espérer que le passé fût oublié; M. de Talleyrand fut merveilleusement servi par

ses amis. Il ne savait pas encore ce que ferait personnellement pour lui l'empereur Alexandre dont il ignorait les intentions. Amie à la fois du czar et du diplomate, la duchesse de Courlande traita pour ce dernier. Arrêté à la barrière, M. de Talleyrand revint faire les honneurs de son hôtel; son crédit s'établit dans cette nuit même, et il prit sur l'esprit d'Alexandre une grande influence. Aussi fut-il bientôt question d'imposer des conditions à Louis XVIII en lui rendant sa couronne; et l'on voulut, à tout prix, un roi constitutionnel octroyant une charte à ses peuples, comme si la grande charte de France n'était pas au-dessus des rois et des peuples, et qu'il n'y eût de droits réels que ceux du roi!

L'Angleterre retint longtemps nos princes prisonniers; l'Anglais est fastueux de générosité, mais une politique toute machiavélique dirige son gouvernement; et il craignait qu'un Bourbon paraissant en France pendant cette cruelle guerre, et réunissant tous les partis, n'en chassât l'étranger, et ne lui fît retrouver une suprématie qu'il voulait abattre à tout prix.

La Prusse prétendait s'agrandir et réparer ses pertes.

L'Autriche craignait, en abattant trop tôt la puissance qu'elle combattait, d'en voir la ruine avant de pouvoir établir l'autorité de sa fille. Une politique que je ne qualifierai point sacrifia cette malheureuse princesse en la faisant asseoir sur le trône impérial. Toujours vouée à cette politique d'intérêt, l'Autriche fut entraînée plus loin qu'elle ne le voulait d'abord; et elle fut forcée de rendre la couronne à celui à qui elle

appartenait; mais elle n'eut qu'une pensée, celle de démembrer la France.

Vient enfin la Russie. Son prince est généreux, et il ne s'enfle pas de ses succès: le bonheur du monde l'occupe plus que ses propres intérêts; mais, n'ayant pas une grande portée de vue, il est facile à influencer, et son esprit n'est pas toujours juste. Séparé de nous par de vastes États, son intérêt serait que la France fût prospère; et l'alliance de ces deux puissances est faite pour imposer au monde européen: c'est pour cela aussi qu'elle a rencontré tant de contradicteurs. Malgré ses nobles et ses grandes qualités l'empereur Alexandre nous fit un mal réel; mais pourquoi chercher des torts à celui dont la modération fut au-dessus de toute louange, et qui a des droits sacrés à notre reconnaissance! Quel beau rôle, cependant, eut joué ce souverain, si, parti des glaces du nord pour abattre ce pouvoir qui exerçait sa tyrannie sur le monde entier, il eût été le premier, en entrant dans la capitale, à rappeler le peuple à cette fidélité qui est le plus sacré de tous les devoirs! Mais ses idées étaient vagues; le gouvernement qu'on allait donner à la France lui était indifférent, et il avait fallu la matinée du 31 mars pour le décider.

Notre sort était fixé. Un gouvernement provisoire fut nommé. Les esprits étaient dans une grande effervescence; et si on eût été certain de pouvoir les diriger, je pense que le roi eut pu remonter sur son trône sans recevoir de conditions; mais il était possible aussi de causer un grand trouble, et il eut été téméraire d'en prendre sur soi la responsabilité. Conseillé par M. de Jaucourt, devenu membre du gouvernement

provisoire, j'employai le peu de crédit que ces journées avaient pu me donner, à calmer les têtes et à rompre plusieurs assemblées qui se réunissaient sans but. Je remerciai ceux qui venaient offrir leurs services, et, voulant donner l'exemple de la soumission que je prêchais, je restai tranquille sans m'occuper plus longtemps des affaires; mais les circonstances rendaient plus que jamais nécessaire l'arrivée de Monsieur, lieutenant général du royaume; et, toujours poursuivi par cette pensée du bien de mon pays, je partis pour Nancy où Monsieur était alors, muni de tous les *Moniteurs* et d'une lettre particulière de l'abbé de Montesquiou pour apprendre à Son Altesse Royale l'acte par lequel Bonaparte avait signé son abdication.

Paris était tranquille : il n'en était pas de même des provinces, qui se trouvaient dans une grande agitation. Des partisans les parcouraient au nom de l'Empereur. Je quittai le vendredi saint, 8 avril 1814, vers minuit, ma mère, ma femme et mes amis réunis, fort alarmés de ce voyage. La peine que j'eus à gagner Montmirail me fit juger que je rencontrerais plus d'une difficulté avant d'arriver à mon but. A chaque poste j'étais entouré par une foule nombreuse avide de nouvelles... Quel fut mon étonnement, à huit lieues de Nancy, de trouver mon beau-père, le vicomte de Montmorency, le prince de Laval et le vicomte Alexis de Noailles! Ils m'apprirent que Monsieur allait partir pour Paris, et je continuai ma route en toute hâte.

Je ne puis peindre mon émotion en paraissant devant le frère du roi. Frappé de cet air de noblesse, et surtout de bonté qui le caractérisait, mon amour seul

fut ce que, d'abord, je pus exprimer. Monsieur me retint plusieurs heures près de lui, en passant en revue la situation générale et particulière de la France et de Paris; il me parla de tout : « Que pensez-vous « de la garde impériale? me dit entre autres choses « Son Altesse royale : que faut-il en faire? — La dé« truire sans retour, répondis-je sur-le-champ, ou lui « témoigner une confiance absolue, en changeant seu« lement quelques officiers : point de partis mixtes. » Et j'opinais pour la dernière combinaison, en songeant à la valeur de cette noble troupe, comme à la gloire immortelle qu'elle s'était acquise. Monsieur parut partager mon opinion.

Son Altesse Royale me demanda ce que je désirais. « Monsieur pense-t-il, repris-je vivement, que ce soit « l'intérêt qui m'amène? c'est uniquement l'amour « que je porte à mon pays et à Votre Altesse Royale « qui m'a fait tout braver pour venir la trouver et hâ« ter son arrivée. »

Je profitai toutefois de cette circonstance pour parler d'une personne aimable, spirituelle, et que j'avais connue jadis à Aix en Savoie, madame la duchesse de Saint-Leu[1]. Trop distinguée pour ne pas comprendre ma position et mes opinions, elle n'avait jamais cherché à les combattre, et son amitié avait essayé, dans plusieurs circonstances, de détourner la persécution toujours prête à fondre sur ma tête. Heureux de reconnaître ses services, je parlai d'elle avec chaleur à Monsieur; ajoutant, que c'était la seule grâce que je demandais. Son Altesse Royale s'y intéressa,

[1] La reine Hortense.

et, plus tard, obtint, pour madame la duchesse de Saint-Leu, la permission de rester à Paris, tant étaient complètes et parfaites la confiance et la bonté si méconnues des Bourbons.

Quand je quittai Monsieur, le prince m'engagea à revenir à sa suite; mais M. de Montmorency m'avait recommandé de hâter mon retour, croyant ma présence nécessaire à Paris; je demandai la permission de partir immédiatement, ce qui me fut accordé... Quelques personnes, en apprenant à Paris mon départ pour Nancy, s'étaient imaginées que je demanderais des faveurs pour moi!... C'était peu me connaître! Je rejoignis mon beau-père à vingt-cinq lieues de Paris, où j'arrivai le 10 avril au matin. Mon retour fut une promenade; quelle différence avec mon premier voyage! Les ordres avaient déjà été donnés partout pour préparer le passage de Monsieur; je lui servis de courrier; et, en parlant de son extrême bonté, j'inspirai cet enthousiasme qu'il fait toujours éprouver quand on le voit.

Nous crûmes tous, à cette époque, devoir entrer dans la garde nationale, et le général Dessoles, qui y exerça bientôt une si heureuse influence, me prit pour son aide de camp.

Monsieur fit son entrée à Paris le 12 avril 1814, au milieu des plus vives acclamations; son air confiant et affable montrait combien il était sensible aux témoignages d'un peuple qui semblait vouloir effacer, par son amour, les larmes que cette auguste famille avait versées.

Le 12 avril, jour de souvenirs mémorables, l'église de Notre-Dame retentit des actions de grâces que nous

avions à rendre au ciel; des larmes de joie coulèrent, et peut-être celles du repentir s'y joignirent-elles. En effet, il n'y eut, ce jour-là, qu'une pensée, qu'un sentiment; l'accord était unanime. Les Français se retrouvaient chez eux, tranquilles sur le présent comme sur l'avenir! Une femme du peuple s'écria: « Celui-là, au moins, *c'est un pays !* »

Plein moi-même d'un enthousiasme que je ne saurais peindre, j'étais tenté de passer en Angleterre pour jouir un des premiers du bonheur de déposer aux pieds du roi l'hommage de ma fidélité; mais cet empressement pouvait être mal interprété, et d'ailleurs Paris était souvent agité par la populace ou par les soldats français qui, animés d'un juste ressentiment, provoquaient parfois les étrangers; il fallait être là, et je me décidai à rester. Je me rappelle qu'un jour on vint annoncer en toute hâte au général Dessoles qu'on se battait dans les faubourgs. Il me fait appeler et me donne l'ordre de monter à cheval, d'aller prévenir Monsieur de ce qui se passait, et de me porter ensuite sur le lieu du désordre à la tête d'un détachement de cavalerie de la garde nationale, pris au château. « Je veux y aller moi-même pour empêcher l'ef-« fusion du sang, » s'écria Son Altesse Royale avec la chaleur d'âme qui la caractérise.

Nous la fîmes avec peine renoncer à ce projet; déjà le détachement était à cheval, et je partis immédiatement au trot pour les faubourgs. Avant d'arriver sur le point qu'on m'avait désigné, je fis mettre ma troupe au pas pour que les chevaux reprissent haleine, en recommandant la plus grande soumission à mes ordres : il fallait joindre la prudence à l'énergie, pour ne pas

augmenter le mal. La foule, en apercevant nos panaches, nous applaudit avec transport. Dieu merci, cette rixe n'eut point de suite; mais tous les jours c'était à recommencer.

La garde nationale à cheval acheva de s'organiser; et, par un exemple admirable de dévouement, quatre mille hommes, quittant toute autre occupation, firent chaque jour un service pénible et réussirent à maintenir l'ordre. Six cents cavaliers furent habillés, montés et équipés dans l'espace d'une semaine. Monsieur, conseillé par ceux qui étaient alors à la tête du gouvernement, signa la reddition des places frontières, et se crut forcé d'accepter les conditions de territoire qui lui furent proposées. Si Louis XVIII eût été présent, Sa Majesté eût pu, instruite de cela, commander en maître; aussi retardait-on son retour sous les plus futiles prétextes. Tout commençait à s'organiser dans l'intérieur, et l'étranger s'effrayait de sa position au centre même de la France; mais ceux qui paraissaient travailler au retour de Louis XVIII, redoutaient en même temps sa puissance; et ils l'entraînèrent plus tard à signer l'acte le plus arbitraire d'un pouvoir absolu, celui d'octroyer une charte à ses peuples.

Monsieur usait avec crainte des pouvoirs qui lui étaient confiés; et chaque jour l'autorité du roi et son retour paraissaient recevoir de nouvelles entraves, grâce à toutes les intrigues qui déjà se croisaient de toutes parts.

Enfin, le 23 avril 1814, Louis le Désiré mit le pied sur le sol de la France, au milieu de l'enthousiasme et des cris de bonheur causés par son retour. Son voyage fut un vrai triomphe. Sa voiture, souvent

dételée, fut traînée par des Français qui espéraient retrouver dans sa personne un père plutôt qu'un maître.

Le 30 avril, les membres du gouvernement provisoire attendaient le roi à Compiègne. Je restai muet d'attendrissement en voyant *Madame*, cette illustre victime du malheur, cette princesse, qui, en quittant une terre arrosée de tant de sang, regrettait sa patrie, et pardonnait à ses persécuteurs. Son émotion était extrême; on voyait qu'elle songeait à son père, à ce roi, Louis XVI, victime de sa trop grande bonté; et à cette princesse, Marie-Antoinette, qui sut être reine, même sur l'échafaud.

Chaque mot du roi annonçait un esprit profond que chacun s'empressait d'admirer. Monsieur vint passer plusieurs heures à Compiègne, et il repartit pour aller préparer la réception de Louis XVIII. Ce fut à Saint-Ouen que le roi reçut les députations des différents corps, et signa l'admirable déclaration qui prit le nom de cette résidence; il coucha dans cet endroit et fit, le 3 mai, son entrée dans la capitale. Les alliés, par un louable esprit de convenance, casernèrent leurs troupes et livrèrent ce bon roi à la garde de ses sujets... La route était couverte d'une multitude innombrable; et, dans les rues, à peine trouvait-on le passage nécessaire au cortége royal : toutes les fenêtres étaient remplies de monde et ornées de guirlandes, de drapeaux et de fleurs de lis. Le roi était dans une calèche avec Madame, n'ayant pour toute escorte que l'amour de ses sujets. Partout régnait le plus grand ordre, et pas un seul accident ne vint ternir ce beau jour.

Prosterné dans Notre-Dame, Louis XVIII voulut faire hommage de sa couronne à la main toute-puissante qui la lui avait rendue : Madame y vint pleurer les crimes dont son âme généreuse absolvait les auteurs, et implorer l'indulgence du ciel pour tous les Français.

Emportés par notre enthousiasme, nous mêlâmes mille fois le nom de Son Altesse Royale aux cris de : Vive le roi ! On eût dit que le ciel, touché de tant de misères passées, et attendri par nos larmes, envoyait cet ange de paix pour tarir enfin ces fleuves de sang qui avaient ensanglanté le monde, pour guérir toutes les plaies et nous faire oublier tous nos malheurs.

Je fis, pendant plusieurs mois, un service très-actif auprès du général Dessoles; et plus tard je fus nommé sous-lieutenant dans les mousquetaires noirs, grade équivalent à celui de colonel que le roi m'avait accordé sur la demande de ma mère, triste de penser que n'ayant rien demandé, j'étais oublié. Après des paroles pleines de bonté pour moi, le roi ajouta : « Je « ne connais qu'un tort à votre fils, c'est celui de « n'avoir pas d'enfants. »

Le roi voulait le bonheur de ses sujets; mais il lui était impossible de suffire aux prétentions de tout genre qui surgissaient de tous côtés, et qu'il eût fallu réprimer dès le début. Entouré et conseillé par des hommes qui, depuis longtemps, étaient hors de France et n'en connaissaient pas l'esprit, il froissait, sans le vouloir, et il éloignait ceux qu'il eût fallu rallier à la monarchie. On blâmait ouvertement le gouvernement; on attaquait les ministres. Les gens sages éprouvaient de justes alarmes; et plusieurs choix

donnèrent des craintes fondées; des mécontents parcouraient les provinces en cherchant à y exciter de nouveaux troubles. Les souvenirs de Bonaparte, qui avaient, un instant, semblé effacés dans l'intérêt commun, se réveillèrent avec force. Mécontent du présent, on songeait à un nouvel avenir; et la division, qui devenait chaque jour plus menaçante, affaiblissait le trône.

Des commissaires royaux, nommés précédemment par Monsieur, avaient exercé dans les provinces une heureuse, mais passagère influence. Mon père, le duc de Doudeauville, était l'un de ces commissaires : l'approbation du roi, comme la reconnaissance des départements soumis à l'inspection de mon père, furent, pour ce cœur généreux, une digne récompense de ses travaux.

On s'occupait de réorganiser l'armée : des plaintes plus ou moins fondées furent la suite de cette réorganisation; sans doute, le roi trouvait dans les gardes nationales des provinces une grande force; mais ce n'était pas tout, et l'esprit public s'égarait de plus en plus. Les princes parcoururent les départements, et chaque ville s'empressa de manifester sa joie; mais ces voyages n'eurent pas les résultats qu'on eût désirés.

Des gentilshommes accoururent de toutes les provinces se ranger auprès du trône; et ce groupe de sujets dévoués excitait, faisait des jaloux et des envieux; d'ailleurs, une partie s'en allait mécontente, car il était impossible de satisfaire tout le monde. Il s'élevait aussi des discussions animées à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés; mais, il faut le

dire, tous, à peu d'exceptions près, voulaient le maintien du pouvoir existant. Un congrès s'ouvrit à Vienne en septembre 1814, et la France fut appelée à y jouer un rôle important. Médiatrice entre les grandes puissances, elle y exerça une large influence par sa justice et sa modération. M. de Talleyrand, désigné pour la représenter, y fit jouer, on doit le dire, tous les ressorts d'une politique habile. Cependant l'autorité du roi s'affaiblissait de plus en plus; mais on était loin encore de prévoir la catastrophe qui vint tout bouleverser.

CHAPITRE II

Entraîné par l'intérêt des événements politiques jusqu'à la rentrée des Bourbons, je m'aperçois que je n'ai accompli qu'à moitié ma tâche, en ne me montrant jusqu'ici au lecteur que dans les débuts de ma vie politique. Lorsqu'un homme a l'orgueil ou l'humilité d'entreprendre ses Mémoires, il se doit tout entier au public, qui se plaît surtout à surprendre les naïves révélations de l'âme; et qui écoute le narrateur non pas tant parce qu'il est tel ou tel, que parce qu'il est homme et qu'il le laisse deviner. Une fois qu'on a fait connaître avec candeur sa personnalité, avec ses qualités ou ses défauts; lorsque votre lecteur vous comprend, il est plus porté à expliquer ou à pardonner telle erreur ou telle faute dont souvent sa perspicacité lui fait lire le motif dans quelque partie noble de votre âme.

Je me suis dit souvent que la vie de l'être le plus obscur, avec ses sentiments, ses impulsions et ses passions, racontée avec vérité et simplicité, aurait

certainement un grand intérêt. Pour être bien connu, il faut se faire connaître soi-même.

Jamais personne n'a pu se douter de l'impétuosité, de la violence de mon caractère. La religion, les circonstances, une volonté très-forte, des épreuves souvent sévères, l'habitude des affaires, des peines très-vives, la force des choses, ont pu seules parvenir à le maîtriser. En avançant en âge, j'acquis du sang-froid et de l'empire sur moi-même; mais le fond de mon caractère fut toujours une intrépidité audacieuse et parfois téméraire qui me faisait braver le danger sans autre but souvent que d'exercer une infatigable activité, pour laquelle tout obstacle était un stimulant. Je portai plus tard dans la politique ces dispositions qui, dans ma jeunesse, s'étaient exercées sur des objets futiles.

Quoique je fusse vif et colère, tout ce qui m'entourait m'aimait. J'avais cinq ans lorsqu'un jour ma bonne m'ayant attaché à ma chaise : « Tu me déshonores, lui dis-je; et, si j'étais libre, j'irais me jeter par la fenêtre; quand un homme est déshonoré, il ne lui reste qu'à mourir. » Ne pouvant supposer que j'exécutasse une telle résolution, la bonne Langlois me détache à l'instant. « Vous êtes libre, monsieur. »

Un domestique se trouva par hasard sur le balcon; il m'arrêta au moment où probablement j'allais exécuter mon projet.

Discret à neuf ans comme j'ai dû l'être dans tout le cours de ma vie, où tant de secrets importants me furent confiés, j'étais déjà le dépositaire de bien des confidences, tant on avait confiance dans la sûreté de mon caractère.

En revenant d'Italie, où nous avions passé quelque temps, les événements qui se précipitaient engagèrent mes parents à venir à Paris; c'était en 1790. La noblesse, indignée de tout ce qui se passait en France, cédait alors à cette impulsion qui porta tant d'hommes animés d'un sentiment d'honneur mal entendu peut-être à s'éloigner d'un pays où tous les actes du gouvernement étaient en désaccord avec leurs idées. Se réunir à l'étranger pour venir de là au secours de Louis XVI, tel fut leur plan, qui ne servit qu'à priver la France d'un élément social nécessaire, et à la livrer sans défense aux efforts du démon révolutionnaire. L'opinion personnelle de mon père était contraire à l'émigration, mais il n'eut pas la force de résister au torrent; et, d'ailleurs, dans ces temps de crise, tout homme d'honneur capable de porter une épée éprouvait le besoin de l'employer au service de son opinion. Mon père alla donc se ranger comme simple cavalier dans l'armée des princes.

Ma mère resta en France, malgré le danger, près de ma grand'mère la vicomtesse de la Rochefoucauld, qui la chérissait; et à laquelle, dans son âge avancé, ses soins étaient devenus nécessaires; elle espérait aussi préserver la fortune de ses enfants. Peu s'en fallut que cette précaution ne fût inutile, et que l'échafaud ne donnât à la nation ces biens qu'elle avait espéré soustraire aux rigueurs de la loi qui frappait les émigrés : en effet, ma mère, ma grand'mère et la marquise de Darnethal, ma tante, furent bientôt arrêtées. Elles en furent quitte cette fois pour la peur. Après une courte détention, l'ordre arriva de les rendre à la liberté. Il y eut probablement erreur, mal-

entendu. Trois femmes coupables de porter un beau nom, d'avoir une grande fortune, quittant la prison pour rentrer chez elles, c'était là un fait extraordinaire dans ce temps d'inflexibilité révolutionnaire. Que deviendrait la chose publique, si ces coquins d'honnêtes gens sauvaient leur vie et gardaient leur argent! On se ravisa donc, et les dames furent de nouveau arrêtées, et conduites au couvent des Anglaises. Ma mère, qui avait été oubliée dans cette dernière mesure de rigueur, dédaigna de profiter de cet oubli, et ne voulut pas séparer son sort de celui de sa belle-mère : elle alla s'enfermer avec elle aux Anglaises, pour soutenir son courage, et l'entourer de ses soins.

Ce fut de cette prison que sortit, pour aller à l'échafaud, une héroïne chrétienne, madame la marquise de Darnethal, compromise par une imprudence du vieux marquis de l'Aigle, dont la tête était affaiblie, et qui ramassait toutes les enveloppes de lettres qu'il pouvait trouver.

Tous les jours de nouvelles victimes étaient traînées au tribunal révolutionnaire. Enfin arriva le décret qui obligeait tous les nobles à sortir de Paris; et ma mère, n'étant pas prisonnière, fut obligée de s'y soumettre. Elle se rendit au Comité de salut public pour demander un passe-port. Elle attendait, assise sur un banc, que son tour vînt de se présenter, lorsqu'elle vit s'avancer péniblement une pauvre femme qui pouvait à peine se traîner. Cette femme lui était inconnue; mais un mouvement de bonté la poussa à aller lui offrir son bras pour l'aider à marcher. Cet acte de compassion, exercé avec une touchante et noble

simplicité par une jeune femme admirablement belle, émut les juges tout féroces et farouches qu'ils fussent.

« Ton nom? lui dit l'un d'eux. — La Rochefoucauld. — Où veux-tu aller? — A Vissous, à cinq lieues de Paris. — Attends un moment, » lui dit-on.

On écrivit alors son passe-port, et puis on lui en donna lecture : dans le désir de la sauver, on avait ajouté à son nom le titre de femme divorcée. Ma mère se lève alors par un mouvement spontané, et proteste vivement contre un fait contraire à la vérité, et contraire à ses principes religieux.

Le Comité, aussi étonné de la fermeté de son caractère qu'il avait été touché de la bonté de son cœur, effaça le mot de *femme divorcée*, et la laissa partir.

Avant de se faire admettre aux Anglaises, ma mère s'était réfugiée dans une petite maison de la rue des Postes, chez de vieilles et respectables demoiselles. Ce fut pendant ce temps que j'habitai près du Champ-de-Mars, chez M. Velon, homme respectable, mais d'une extrême timidité.

J'ai déjà dit que rien ne pouvait m'empêcher de manifester mes sentiments royalistes, et que j'étais souvent mis en pénitence pour les avoir exprimés tout haut. Cet honnête M. Velon crut devoir un jour, sans doute pour ôter toute suspicion sur son civisme, conduire ses élèves à une séance de la Convention. Je me crus transporté dans une caverne d'anthropophages : nous ne trouvâmes de place que dans l'une de ces horribles tribunes publiques dont les vociférations tenaient tant de place dans les débats parlementaires de cette époque. Il y avait là des citoyens de fort mauvaise compagnie, et des citoyennes faisant un affreux abus de

la liberté. Quelques-unes, les pieds sur leurs chauffrettes, tricotaient à la lueur de trois ou quatre réverbères fumeux. C'était une odeur, une chaleur, un bruit insupportables. En m'avançant un peu, je vis en bas, en face de nous, à travers la poussière et les méphitiques exhalaisons qui s'élevaient de la redoutable assemblée et de son redoutable auditoire, un hideux portrait de Marat assassiné dans sa baignoire. La tribune était au-dessous avec son buste de Brutus, et dominée par le président ceint de l'écharpe aux trois couleurs. La Montagne était là en travail de nouveaux forfaits. On me montra quelques-uns des hommes qui ont légué à l'histoire des noms si atrocement fameux. Je vis apporter un dégoûtant cul-de-jatte qui venait probablement essayer si les bains de sang lui rendraient l'usage de ses membres. La plupart de ces terribles législateurs avaient l'œil hagard, la figure hâve et décomposée : leurs mouvements, leurs gestes d'épileptiques traduisaient le désordre de leurs pensées..... Ces hommes avaient l'air d'avoir peur, peur d'eux-mêmes et de leurs collègues..... Ils se regardaient entre eux comme se regardent deux duellistes sous les armes quand ils cherchent de l'œil l'endroit d'où ils pourront tirer du sang. Une députation de pillards d'églises se présenta à la barre et demanda à déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles du fanatisme et de la superstition. Ils furent accueillis par des applaudissements frénétiques de l'assemblée, auxquels nos voisins et nos voisines des tribunes publiques joignirent d'étourdissantes acclamations. Le président les admit aux honneurs de la séance; et, après qu'il eut donné à l'orateur de la bande l'accolade

fraternelle, ils défilèrent devant l'assemblée en chantant la *Marseillaise*, revêtus de chapes, de chasubles, de surplis, et portant des vases sacrés profanés par les plus effroyables dérisions.

Voilà ce que ce pauvre M. Velon nous fit voir ce jour-là par crainte de ces farouches révolutionnaires. Il faut le dire à sa louange, son âme honnête fut tellement scandalisée par ce spectacle, qu'il n'attendit pas nos plaintes et nos recommandations pour nous promettre que ce serait la dernière fois qu'il nous conduirait parmi de pareils bandits : ce furent les termes dont il se servit. Qu'on juge de ce qu'était la Convention ce jour-là par l'énergie de l'expression que M. Velon, tout timide qu'il était, employa sans reculer devant ses conséquences.

J'ai dit que ma mère, forcée de s'éloigner, s'était retirée à Vissous, à cinq lieues de Paris. Nous l'avions accompagnée, ma sœur et moi, dans sa retraite. Nous habitions un vieux manoir tout délabré, Château-Gaillard, à deux portées de fusil du village que je viens de nommer. Nous y restâmes dans la retraite la plus absolue tant que durèrent les plus mauvais jours de la Terreur. J'avais un caractère assez difficile; et mon séjour chez le pacifique Velon ne m'avait pas appris à le vaincre.

Je n'écoutais personne et n'obéissais qu'à ma mère : quelqu'un avait pourtant encore une grande influence sur moi : c'était ma sœur. Cette influence, elle l'exerçait par le seul pouvoir de l'affection, d'une affection dont, hélas! il ne me reste plus que le souvenir; mais, quand ma sœur, quand ma mère étaient absentes, j'avais des prises terribles avec les gens de la

maison. Un jour, une femme de chambre s'imagina, pour punir je ne sais plus quelle espièglerie, de m'enfermer dans une pièce du premier étage.

« Rien ne m'y retiendra! lui criai-je au moment où elle fermait la porte. — Je vous défie de sortir, me répondit-elle; encore ce tour de clef, et nous verrons comment vous ferez pour vous échapper. — Ferme, ferme la porte! il me reste la cheminée et la fenêtre. »

Je courus à la croisée, je l'ouvris, et, sans hésiter, sans reculer devant le danger, appuyé sur la pointe du pied, posé sur un léger rebord de briques en très-mauvais état, faisant petit ventre, osant à peine respirer dans la crainte de perdre l'équilibre, me retenant à de très-vieux volets et à un tourniquet de fer fort peu solide, je traversai un espace assez long qui devait me conduire à un mur de la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds. Le moindre faux pas me précipitait sur le pavé. Arrivé au bout du volet, je m'aperçois que j'ai mal calculé, et que je ne puis ni reculer ni avancer vers le mur trop éloigné de ma portée. Prenant alors mon parti avec résolution, je m'élance d'un bond vers ce mur, au risque de tout ce qui pourrait m'arriver... Je ne manquai pas mon élan, et je parvins à l'extrémité de cette voie périlleuse, qui me permit de reprendre terre et d'aller demander à la femme de chambre stupéfiée ce qu'elle pensait de la manière dont je répondais au défi qu'elle m'avait porté. Ces braves gens, car ils étaient deux, ne pouvaient en croire leurs yeux.

Après quelque temps de notre séjour au Château-Gaillard, ma mère mit auprès de moi un respectable

ecclésiastique nommé M. Lecoq, dont on lui avait fait beaucoup d'éloges. Il sut assez bien me prendre, et, devinant sous les apparences rétives et emportées de mon humeur, les bons mouvements de mon âme, et sa nature aimante et dévouée, il leur rendait justice et fit souvent excuser mes espiègleries, mes mutineries et mes entêtements, en répétant à ma mère que mon cœur n'y prenait point de part, et qu'il fallait n'en accuser que ma tête : c'était vrai. Devant tous les efforts de ce brave homme pour me faire juger plus favorablement par ceux qui m'entouraient, je me reprochais d'avoir, la première fois que je lui fus présenté, en jouant sur son nom, répété à part moi : « Ah ! petit Coq, mon ami, nous verrons qui de nous deux aura meilleurs ongles et meilleur bec. »

C'est à cet excellent ecclésiastique qu'il arriva certain jour le fait assez singulier que je vais raconter : Appelé au lit de mort d'une femme qui demandait à se réconcilier avec le ciel, sa confession était difficile à faire, non pas que la malade ne pût s'expliquer intelligiblement, elle ne parlait que trop clairement, car pas un mot ne sortait de sa bouche, pas même *oui* ou *non*, qui ne fût accompagné des jurements les plus excentriques.

C'était probablement quelque vivandière de l'armée républicaine touchée de repentir. Jugez de l'embarras du bon prêtre, en entendant un pareil langage dans un moment aussi solennel. C'était une confession fort difficile à faire, je le répète, puisque chaque aveu était l'occasion d'un nouveau péché. Le prêtre, pour réduire au silence une langue aussi pervertie, et pour en venir à ses fins, trouva le moyen que voici : il de-

vait dire, l'un après l'autre, tous les articles dont se compose l'*Examen de conscience*, et la pénitente, quand elle reconnaîtrait au passage quelque méfait à sa charge, en préviendrait le confesseur en lui serrant le bras; cela se fit ainsi assez doucement d'abord; mais, emportée par la chaleur de son repentir, elle serra si fort et cela se répéta si souvent, que le pauvre M. Lecoq ajoutait naïvement, en terminant son récit : « J'eus bien du mal à blanchir cette conscience; j'en avais le bras tout noir. »

Cependant Robespierre avait cessé d'exister; et ma grand'mère, arrachée à la hache du bourreau, était venue nous rejoindre à Vissous. Je me rappelle encore, le cœur ému de reconnaissance, avec quelle bienveillance les bons habitants de Vissous et d'excellents fermiers nous donnaient souvent, à ma sœur et à moi, le pain alors fort rare qui manquait aux habitants de la vieille masure.

Les temps devenaient plus calmes, et mes parents songèrent à rentrer à Paris. M. Lecoq resta à Vissous, et ma mère, ne sachant trop que faire de moi, me plaça chez un M. L***, qui habitait la rue des Sept-Voies, près Sainte-Geneviève, sur lequel probablement elle n'avait pas recueilli des informations suffisantes. Dire tout ce que j'eus à souffrir pendant le séjour que j'y fis, est impossible; et, pour excuser cet homme qui n'est plus, je veux croire à un peu de folie. Il m'assommait, à la lettre, en exigeant presque de ma part de la reconnaissance pour la peine qu'il prenait de se charger lui-même de ce *soin bienveillant*. Malgré les coups qu'il me prodiguait sans cesse, au lieu de raisons, il semblait m'aimer tendrement.

Une bonne femme, restée auprès de moi, ranimait mon courage. Dans la même maison que nous restait le frère de M. L***, avec un jeune élève également maltraité, et en outre livré le plus souvent aux *soins* du grand fouetteur du collége d'Harcourt. Ce brave homme, que je me rappelle avec reconnaissance, et chez lequel on me conduisit une seule fois, touché des sentiments d'honneur que je témoignais, demanda ma grâce avec tant d'instances, qu'il finit par l'obtenir.

Une fois je fus assommé avec une grosse corde dont je me servais pour jouer, parce que je n'avais pu, dans le premier moment d'interrogatoire, déclarer hautement qu'il n'y avait qu'un seul pape. Une autre fois, M. L*** me demanda à grands cris ses pistolets : heureux de le croire tout à fait fou, je me disposais à m'enfuir pour aller rejoindre ma mère, malgré la crainte que j'avais d'être mal reçu, quand notre bonne servante courut après moi dans l'escalier, en me disant que ce n'était qu'une mauvaise plaisanterie; et en me faisant redouter les conséquences de ma démarche.

A cette époque, mademoiselle de Charon épousa le marquis de Tourzel. Mon gouverneur me conduisit à la fête qui eut lieu à cette occasion. Il ne m'avait pas prévenu d'avance du but de notre sortie; et je me vis avec une grande surprise transporté au milieu d'une nombreuse et brillante assemblée. Ce jour de réjouissance formait un étrange contraste avec mes jours de torture. Ce court moment de plaisir fut encore pourtant pour moi une occasion de souffrance. M. L***, qui, probablement, se plaisait ainsi que moi à cette fête,

s'y oublia jusqu'à trois heures du matin. On nous reconduisit en voiture. Arrivé à sa porte, M. L*** fut saisi de l'idée qu'en y frappant à cette heure, il attirerait l'attention de tout le quartier et pourrait être désigné comme suspect. Dans cette crainte, il se résigna à attendre le jour avant de rentrer chez lui, et je passai le reste de la nuit sur une vieille charrette abandonnée sur la place de l'Estrapade, où je dormis du profond sommeil de l'enfance.

Cependant ma santé s'altérait visiblement. Désespéré de me voir ainsi méconnu, humilié par des traitements que je ne croyais pas mériter, je sentais le découragement s'emparer de moi, et je laissais ma vie s'échapper avec insouciance. J'avais des maux de tête horribles, et, aussi maniaque qu'il était dur, M. L***, sous prétexte de me soulager, entourait ma tête de trois ou quatre serviettes, ce qui augmentait encore mes souffrances. Un vieux médecin, nommé l'Alouette, chez qui ma mère m'envoya, me prit en affection et me traita avec habileté; mais l'effet de ses soins était sans cesse détruit par la mauvaise nourriture et les mauvais traitements que je retrouvais au logis. J'allais tous les huit ou quinze jours chez ma mère, sans oser lui ouvrir mon cœur.

Enfin, un jour ma bonne sœur vint me voir accompagnée de sa gouvernante, et, par bonheur, M. L*** était alors absent de chez lui.

« Qu'as-tu? me dit ma sœur, les larmes aux yeux, en observant ma figure triste et maladive.

— Je me meurs de désespoir, lui répondis-je, et j'attends la mort comme la seule délivrance des maux que j'endure. »

Je lui racontai alors tout ce que j'avais à souffrir.

« Sois tranquille, mon pauvre frère, me dit-elle après m'avoir écouté avec un profond chagrin, je t'arracherai à tant de douleurs. Prends patience, » ajouta-t-elle en m'embrassant.

En effet, je remarquai depuis lors un changement dans les procédés de ma mère à mon égard. Depuis longtemps elle était séparée de mon père, toujours hors de France, lorsque, sous un nom supposé, elle résolut d'aller le retrouver avec ses enfants, à Lausanne, et d'y passer un mois auprès de lui : les conseils du médecin, les soins de ma sœur, la tendresse de mon père et le bon air de la Suisse eurent bientôt rétabli ma santé. Pendant ce long voyage, je me souviens qu'à une descente rapide, l'enrayure ayant cassé et le postillon ne pouvant plus retenir ses chevaux, j'eus, me trouvant alors à pied, la présence d'esprit de jeter des pierres sous les roues; ce qui donna la possibilité d'arrêter la voiture, et prévint tout accident.

A notre retour en France, je fus d'abord replacé chez M. L***, mais j'avais acquis assez de force physique et morale pour m'opposer à de mauvais traitements, et je commençai par lui déclarer nettement et avec fermeté qu'il ne devait plus songer à m'en infliger. Les recommandations de ma mère et les supplications de ma sœur avaient été aussi, je pense, employées à apaiser la violence du caractère de mon tyran. Pourtant on ne me laissa pas longtemps auprès de lui; et ma mère, en qui j'avais repris plus de confiance, me rappela chez elle en me donnant pour précepteur l'abbé Legris-Duval. Il prit la haute mais

sur mon éducation, il fut chargé surtout de la partie morale, et on lui adjoignit l'abbé Sambucy, son ami, qui fut chargé plus spécialement de diriger mes études et de m'accompagner dans les récréations.

Tout changea pour moi alors : mon cœur fut compris, et mon esprit développé. L'excellent abbé Duval s'attacha à moi comme à un fils; et moi, je lui vouai une vive reconnaissance et une confiance entière que je lui conservai jusqu'à sa mort. Je le pris pour mon directeur; il me fortifiait, me consolait, et cette âme simple et pure comprenait la mienne : il me dirigeait par le sentiment et par le raisonnement, et mon obéissance pour lui était absolue. Il avait reconnu quelques qualités dans son élève, et compris qu'on pouvait tout obtenir de lui par la douceur, mais rien par la force. Je me disputais souvent avec M. de Sambucy, qui ne savait pas me comprendre, et venait quelquefois se plaindre à l'abbé Duval. « C'est de votre faute, lui disait celui-ci : voyez, je fais de lui tout ce que je veux. » Les études sérieuses, les mathématiques entre autres, étaient celles auxquelles je me livrais avec le plus d'ardeur.

Je prenais beaucoup de plaisir, vers la fin de mon éducation, à la lecture de nos grands poëtes et de nos meilleurs auteurs. M. Duval me faisait faire beaucoup d'extraits de mémoire, beaucoup lire, beaucoup écrire; et c'est à lui que je dois le peu que je sais, avec une grande facilité de rédaction.

J'avais de nombreux camarades qui m'aimaient beaucoup; mais avec eux-mêmes je ne cédais jamais à la force : aussi, un jour, pensèrent-ils m'assommer, tout en riant, parce qu'ils voulaient que je me sou-

misse à leurs injonctions. Ils n'y réussirent pas, car je savais dès lors supporter la douleur. Un jour, en jouant aux barres, je fis une chute terrible, de laquelle il résulta une horrible foulure. Je me relevai tout pâle, j'entourai mon poignet avec mon mouchoir, et je continuai à courir. J'en eus pour près d'un mois.

Je travaillais ou je jouais pendant le jour de tout mon cœur; mais le soir, après dîner, je m'endormais malgré moi, et cette triste habitude a continué sans que je puisse m'en défaire.

M. de Sambucy cherchait à la combattre, et il me reprochait de ne pas agir contre elle avec une volonté assez forte.

« Je veux savoir, lui dit un jour l'abbé Duval, s'il « y a réellement de sa part paresse ou mauvaise vo- « lonté : dans ce cas, il faudrait être sévère; mais « enfin, si c'est une faiblesse physique, tout à fait in- « volontaire et invincible, il serait injuste de l'en « punir. » C'était l'hiver; il faisait un froid rigoureux, nous logions bien haut. Il ouvre la fenêtre et me met à genoux : je m'endors profondément dans cette position. M. Duval, qui s'était éloigné un instant, revint bientôt avec M. de Sambucy, et, me voyant ainsi endormi, il décida dans sa sagesse et sa justice que je ne serais plus tourmenté.

Les affaires de M. l'abbé Legris-Duval et son saint ministère, auquel il était loin d'avoir renoncé, l'obligeaient d'aller souvent à Versailles. Je me rappelle avec quelle joie je l'accompagnais, et quel bonheur j'avais à me placer en *lapin* près du cocher, que j'amusais par mes saillies et mon adresse, et qui bientôt me confia les rênes de la malheureuse rosse qui nous

traînait. Ce fut là que je m'exerçai, pour la première fois, à mener un cheval; et plus tard j'en menai deux, quatre et six avec la même sûreté.

Dès mon plus jeune âge, j'avais un mélange de raison et d'enfantillage assez remarquable; et, de bonne heure, malgré mon caractère impétueux, j'observais, j'écoutais, j'interrogeais, préférant de beaucoup la conversation des gens graves et instruits à celle des enfants de mon âge.

J'étais avec mon gouverneur lorsque, revêtu de ce fameux habit vert à collet de velours noir dont j'ai parlé, je fus insulté sur notre boulevard des Invalides, puis menacé; le sang-froid de M. Duval[1] me sauva; mais, à mon grand regret, le collet fut enlevé.

Cependant ma mère songeait à marier mon excellente sœur; elle lui fit épouser le marquis de Rastignac. C'était un parti honorable, mais peut-être ma sœur aurait-elle pu prétendre à une plus haute alliance. Ma pauvre sœur vécut peu d'années après ce mariage : elle mourut en couches de son second enfant; et ce fut le digne abbé Duval, en qui elle avait toute confiance, qui la consola et l'exhorta dans ses derniers moments. Elle mourut comme une sainte. Je

[1] L'abbé Legris-Duval dont il est question ici est le même ecclésiastique qui vint se constituer prisonnier entre les mains de la Commune de Paris, en 1793. Sans tenir compte, ou plutôt animé par l'espoir des dangers qu'il allait braver, il sollicita comme une grâce la permission de procurer les secours de la religion à Louis XVI. Un autre pieux ecclésiastique, l'abbé Edgeworth, spécialement demandé par le roi martyr, fut celui auquel échut ce périlleux honneur, et l'abbé Legris-Duval ne retira de sa courageuse démarche que le danger d'être désigné lui-même à la haine des ennemis du roi et de la religion. Il échappa comme par miracle à leur fureur.

la vois encore, la veille de sa mort, demandant son frère, dont elle devinait la douleur. J'étais muet, anéanti dans un coin de la chambre : je m'approchai de son lit avec courage; mais les larmes étouffaient mes paroles, et à peine pus-je répondre aux mots d'affection qu'elle m'adressa avec tendresse, mais aussi avec un calme sublime que la religion avait mis dans son âme.

Je perdis ma meilleure amie, une amie dont le souvenir est profond et ineffaçable. Je m'attachai au seul enfant qu'elle laissa, le dernier qui lui avait coûté la vie n'ayant pas vécu lui-même : je m'attachai, dis-je, à cette enfant, comme à ma propre fille; je l'entourai de tous mes soins; et, jusqu'à l'époque de son mariage, elle répondit à ces soins et à cette affection de la manière la plus tendre. Ma mère, ainsi que je le sus plus tard, s'était engagée par le contrat de mariage de ma sœur à ne jamais m'avantager. Lorsque je l'appris, mon cœur seul souffrit à l'idée que ma mère s'était si facilement empressée de lier les mains à sa tendresse pour moi; mais, ni comme frère ni comme oncle, je n'ai jamais déploré cette mesure si favorable aux intérêts de ma nièce.

Nous passions une grande partie de l'année à Montmirail; nous y restâmes même plusieurs hivers entiers; et je m'y livrais, dans mes récréations, à tous les genres d'exercice. J'avais dressé admirablement deux chiens qui furent mes premiers chevaux; puis, je dressai les chevaux de la ferme, que je menai de toute façon avec assez d'adresse, en cocher et en postillon. Plus tard, M. de Rastignac ayant laissé à Montmirail, pendant son absence, un cheval assez difficile à monter,

je m'exerçai à le dompter; et ce fut ainsi que je m'accoutumai à un exercice pour lequel, dans la suite, j'eus toujours beaucoup de goût.

M. de Sambucy avait été remplacé auprès de moi par le respectable abbé Bonsain.

Un jour je le menais dans un petit phaéton où se trouvait aussi Anatole de Montesquiou, mon cousin. Le cheval, fort méchant, était aussi ce jour-là fort mal attelé. A une descente rapide, il prend le mors aux dents. Je ne perds pas la tête, et, au moment où nous allions être précipités dans un trou profond, sur des rochers, je détourne mon cheval en réunissant toutes mes forces. Une pierre se trouve au tournant et nous versons. Resté un instant en repos, je pensais à mes compagnons, quand je me sens violemment entraîné par les pieds pris dans les rênes. Le brancard, dans la chute, s'était séparé de la voiture. Au bout de quelques pas, je me relève, baigné dans mon sang, au moment où l'abbé Bonsain me donnait la bénédiction dernière. Je pouvais à peine marcher, et pourtant je n'étais que légèrement ému. Le cheval s'était précipité dans l'endroit où j'avais craint qu'il ne nous entraînât. Une indiscrétion avait prévenu ma mère, qui accourait à notre rencontre : je me débarrasse des bras qui me soutenaient, et je marche au-devant d'elle en me tenant aussi droit que possible, pour la rassurer en l'embrassant.

Mon père, après être rentré en France une première fois et avoir été obligé d'en sortir, y revint enfin pour s'y fixer tout à fait. Il me témoigna alors beaucoup de confiance et de tendresse. Il me mena habituellement au manége des Franconi; et je me

montrai l'un des plus intrépides élèves de ce grand maître dans l'art de l'équitation : je gagnai plusieurs paris hasardeux. C'était un moyen de donner un emploi à cette ardeur, à cette activité de jeune âge, qui ne savaient où se prendre : il faut plaindre les jeunes hommes condamnés comme je l'étais alors à user leurs forces en dehors des travaux et des fatigues utiles d'une vie plus sérieusement occupée. Tout ordre de choses qui rend ainsi une classe de la société inapplicable et inappliquée est un malheur pour le pays. Il ne peut y avoir trop de cœurs pour l'aimer, trop de bras pour le servir : de toutes les conséquences d'une révolution, ce n'est pas la moins fatale... Heureux, du moins, ceux qui, dans cette position qu'on pourrait nommer une émigration à l'intérieur, n'appliquent les loisirs qu'on leur fait qu'à l'acquisition de talents, fussent-ils plus agréables qu'utiles !

Être bon cavalier n'était pas une mince qualité en ce temps-là, témoin le vote d'un citoyen, quand il s'agit d'élire un empereur : « Depuis longtemps, j'entends dire qu'il faut qu'un roi sache monter à cheval; je ne puis faire un meilleur choix que celui du premier écuyer de France et de Navarre; en conséquence, je désigne le citoyen Franconi comme le plus digne de monter sur le trône. »

J'étais, sinon accompli, du moins plein de bonnes intentions, lorsqu'à l'âge de dix-sept ans mon père m'emmena en Italie avec mon beau-frère.

J'eus plus d'une fois occasion, dans ce voyage, de faire preuve de sang-froid et de fermeté, car nous y courûmes des dangers réels auxquels vinrent s'ajou-

ter aussi ceux qui, souvent, naissaient pour moi, à cet âge, de la seule témérité de mon caractère.

D'abord embarqués à Lyon, sur le Rhône, dans un très-mauvais bateau de poste, nous fûmes violemment entraînés par le courant sur un rocher à fleur d'eau. Marins, passagers, tout le monde perdit la tête. Après avoir été quelques instants entre la vie et la mort, la Providence nous poussa sur la côte. J'avais indiqué la seule manœuvre qui pût aider à notre salut.

En Provence, nous passâmes quelques jours chez un ami de mon père, M. de Mouvellon. Malgré une désagréable incommodité qui suivit l'emploi de l'huile dans la cuisine provençale à laquelle nous n'étions pas habitués, nous nous mîmes en route. Nous étions trop pressés d'arriver en Italie pour nous laisser arrêter par l'irruption de boutons dont nous nous trouvâmes couverts.

Le chapitre des accidents n'était pas terminé : nous allions traverser la forêt de l'Estrelle, renommée, surtout à cette époque, par les attentats qui s'y commettaient ; c'était le refuge de déserteurs que la misère poussait au brigandage. A moitié chemin et après avoir monté longtemps, une maison noire se laisse deviner à nous, dans un lieu obscur. Des figures de sinistre aspect se présentent, et nous apprenons que nous sommes arrivés à un relais de poste. Après des difficultés nombreuses et imprévues, mon père se décida à faire atteler six chevaux, et à demander un bidet. Nos gens étaient excellents et fort dévoués, mais nullement téméraires. Comme étant le plus jeune et toujours prêt à exercer mon activité, je répondis le premier à cette demande : « Qui courra ? — Ce sera

moi. — A la bonne heure, dit mon père, mais ne quitte pas la voiture. »

En deux secondes, j'étais à cheval avec une paire de pistolets devant moi, un couteau de chasse à mon côté. Fidèle aux instructions qui m'avaient été données, j'accompagne d'abord la voiture; mais, fatigué de l'allure ralentie dont était cause la mauvaise humeur des postillons, jointe aux difficultés de la route, je l'eus bientôt dépassée et laissée loin derrière moi. Arrivé dans un endroit désert et sauvage, éloigné de toute habitation, un coup de fusil m'apprit qu'un être humain se trouvait, ainsi que moi, dans ces lieux agrestes. Je m'avance résolûment; et bientôt, au détour d'un rocher, trois hommes s'offrent à ma vue. J'étais encore assez loin d'eux, lorsqu'en m'apercevant ils mettent le genou en terre, armés de leurs fusils. Mes pensées vont vite; rejoindre la voiture eût été plus sage dans mon propre intérêt et dans l'intérêt de ceux qui y étaient restés; mais je ne pus supporter la pensée d'être soupçonné d'avoir reculé devant un danger. Cette réflexion domine toutes les autres; j'enfonce mon chapeau, j'attache mon fouet autour de moi, je mets mes rênes dans ma bouche, mes éperons dans le ventre de mon cheval; et, un pistolet dans chaque main, je passe devant les trois hommes qui bordaient la route : rien ne fut échangé entre nous qu'un regard menaçant. Arrivé à la poste, j'attendis mon père avec impatience, me rassurant cependant par l'idée qu'ils étaient quatre bien armés; et que les brigands n'oseraient pas les attaquer : en effet, ils arrivèrent sans mésaventure.

Après avoir passé le col de Tende, un pont rompu

nous força à coucher dans une mauvaise auberge au moins suspecte : nous nous réunîmes tous dans la même chambre avec nos domestiques ; moi, je me plaçai tout habillé en travers de la porte, et nous nous couchâmes, non sans avoir mis en état notre petit arsenal. La nuit se passa très-tranquillement. Il n'en fut pas de même du lendemain : dans l'absence de mon père et en déjeunant avant de partir, mon beau-frère et moi, nous nous prîmes de querelle. Il m'accusait d'avoir égaré, par ma faute, une épingle venant de ma sœur, dont la mort récente nous laissait encore sous le coup d'une douleur bien vive. Cette accusation, réveillant en moi des souvenirs pénibles dont on semblait méconnaître la puissance, m'exalta outre mesure, et j'exprimai avec une grande vivacité les sentiments qu'elle excitait en moi. Je savais trop bien que ma sœur n'avait pas été heureuse, et j'en conservais au fond du cœur une espèce de rancune.

Mon père arriva en ce moment : il se mêla de la discussion, qui avait lieu en présence de nos gens; il crut devoir blâmer le langage dont je m'étais servi ; il me parla très-sévèrement et fit, avec sa canne, un geste qui me parut une menace; la tête perdue, je m'élance dans la montagne, et me voilà parti avec quatre sous dans ma poche, décidé à ne jamais revenir. Je fais ainsi trois ou quatre lieues toujours courant devant la voiture de mon père, qui semblait me poursuivre. Harassé de fatigue, je m'éloigne un peu de la grande route et je m'assieds un instant au pied d'un rocher près duquel une croix de sinistre présage annonçait un récent assassinat; l'idée d'une attaque dont je pourrais être l'objet dans ce lieu

écarté ne se présenta à moi que pour m'exalter davantage. Je me promis de vendre chèrement ma vie, si peu précieuse qu'elle me fût en ce moment, dans l'unique but de sauver le portrait de ma sœur, qui ne me quittait jamais. Il s'en fallut de peu que je ne trouvasse, dès lors, à exercer cette valeur si pressée de se montrer au jour, car cinq brigands s'étaient justement postés derrière le rocher contre lequel j'étais venu me reposer. Heureusement pour moi, ils ne me trouvèrent pas digne de leur colère, et m'épargnèrent, espérant mieux. Ils avaient formé le projet d'attaquer la voiture de mon père. Le chef du complot accompagnait cette voiture à quelque distance ; son fils était monté en postillon sur le mulet de devant ; et toutes les mesures avaient été prises pour rendre infaillible le succès de ce guet-apens. Pourtant leur plan échoua par une circonstance toute providentielle. Nous avions rendu service la veille à un homme que nous avions trouvé sur la grande route, à peine vêtu de mauvais haillons et mourant de faim. Cet homme fut initié, pendant la nuit, à ce complot. La reconnaissance parla chez ce malheureux plus haut que l'intérêt et que la crainte, car il courait risque de la vie en dénonçant ses compagnons. Il avertit mon père, dont le plan fut bientôt arrêté. Mon père, mon beau-frère et leurs deux domestiques se mirent deux par deux devant et derrière la voiture, qui resta vide; et les bandits, convaincus qu'elle était occupée et que les quatre hommes qui l'entouraient avaient été ajoutés pour servir d'escorte, ne se trouvèrent pas en nombre suffisant pour risquer une attaque; et ils laissèrent passer la caravane.

Ignorant à quel danger réel mon père et mon beau-frère étaient exposés, je continuai bientôt ma course. Une ville se trouva dans mon chemin; j'en fis le tour extérieurement, et, me croyant déshonoré, perdu dans l'esprit des miens, ne voulant plus revoir mon père, dont une exaltation insensée exagérait à mes yeux la sévérité et me faisait méconnaître la tendresse, je me couchai dans un fossé, dédaignant de vivre et m'abandonnant à mon mauvais sort. Pourtant la faim se fit bientôt sentir vive et puissante, abaissant les rêves exaltés de mon esprit sous l'empire inflexible de la réalité. Mes quatre sous me servirent à acheter à une vieille femme qui passa près de moi, quelques pommes pour me soutenir avant que j'eusse pris un parti quelconque. J'errai ensuite pendant deux heures, débattant en moi-même différents partis à prendre; et enfin je me décidai à rentrer dans la ville pour y vendre la montre à laquelle était attaché le portrait de ma sœur, me promettant bien de ne pas me séparer de ce cher portrait, cause de mes chagrins et de mes folles résolutions!... Je traversai la ville et me trouvai bientôt, sans m'en douter, à la porte de l'auberge où mon père s'était arrêté pour faire raccommoder sa voiture. Cette voiture, je la reconnus; je reconnus aussi nos gens, et je montai sans trop savoir pourquoi; au haut de l'escalier, je trouvai mon beau-frère, qui m'aborda en me reprochant d'avoir fui et de les avoir abandonnés dans le danger. Indigné d'une pareille accusation, à laquelle je ne pouvais rien comprendre, je m'emportai en m'indignant qu'on eût pu me soupçonner capable d'une lâcheté. La querelle allait reprendre plus vive que la veille. Mon

père arriva, et tout fut expliqué. « Oui, lui dis-je, encore animé par l'injustice de ces nouveaux reproches, j'étais décidé à partir, à me créer à moi-même des moyens d'existence ; et j'eusse exécuté ce projet si j'eusse eu sur moi une somme d'argent qui eût pu me faire vivre pendant quelques jours. »

A ces mots, mon père alla tranquillement ouvrir, devant moi, un tiroir qui contenait plusieurs sacs d'argent destinés aux dépenses du voyage.

« Si telle était votre intention, vous pouvez l'exécuter, mon fils, me dit-il ; et, quelque chagrin que j'en éprouve, je mets à votre disposition l'argent qui vous sera nécessaire pour me quitter. »

Le sang-froid et la douceur de mon père produisirent alors en moi une impression que n'auraient pas causée des reproches et des remontrances. Succombant à mon émotion, épuisé de fatigue, je tombai dans les bras de mon père; mon beau-frère s'empressa auprès de moi et me fit apporter ce qu'il fallait pour calmer ma soif et ma faim[1]... Il y joignit quelques bonnes et amicales paroles qui achevèrent de me rendre à la raison; mais je me rappellerai toute ma vie les vives souffrances que j'ai endurées pendant ce court espace de désespoir et de misanthropie.

La vie ne se présentait déjà plus à moi que comme un horrible fardeau : à dix-sept ans, je pensais, je sentais avec toute la violence d'un homme de trente ans. Malgré une apparence quelquefois légère, à force d'être vive, j'ai toujours beaucoup réfléchi; chaque chose me frappait, car l'étude du cœur humain a

[1] Au fond, mon beau-frère avait bon cœur, mais un caractère difficile et très-tracassier.

toujours été mon étude favorite. Porté à une extrême franchise, à un grand abandon avec les êtres que j'aimais, j'ai senti de bonne heure qu'il ne fallait pas tout dire, et qu'il fallait souvent écouter. Je dois cependant avouer que mon extrême impétuosité m'a souvent donné des regrets, et qu'il a fallu de grandes circonstances, des circonstances rares dans la vie d'un homme, pour dominer mon caractère.

Nous n'étions pas encore au bout des aventures.

Le pays était rempli de brigands. Quand nous fûmes arrivés à Rome, on nous engagea à aller de cette ville à celle de Naples; et on nous recommanda de prendre une forte escorte, pour traverser un certain bois. Nous étions cinq bien armés. Nous calculâmes que les brigands devaient avoir perdu l'espoir d'attendre la nuit les voyageurs, puisqu'ils ne se présentaient que le jour, et nous partîmes sans arrêter. Nous ne prîmes point d'escorte; dans les endroits les plus dangereux, nous faisions mettre un de nos gens dans la voiture, que nous honorions du nom de forteresse; et un de nous montait à l'avant-garde sur le siége, réputé poste d'honneur. Au fameux bois, le crépuscule commençait à éclairer l'horizon. J'étais en vedette avec notre second domestique. Il fallait passer sur un petit pont qui traversait la route et qui, probablement, ne devenait utile que dans les grandes eaux. D'atroces figures nous apparaissent tout à coup.

« Holà! nos fusils! m'écriai-je : armez, mais ne tirez pas, laissez-moi faire; je suis le plus sûr de mon coup! »

Nos longues baïonnettes en avant indiquent que nous sommes sur nos gardes.

« Ne t'arrête pas, dis-je au postillon, ou le premier coup est pour toi. »

En peu d'instants, le pont est passé; et nous continuons notre route sur Naples, regrettant presque de n'avoir pas eu à remporter une victoire plus difficile.

La course de Pœstum se faisait assez rarement alors. Ces ruines étaient éloignées de quelques lieues de toute habitation, dans une contrée où le brigandage et le meurtre sont une manière de gagne-pain tolérée. Au moment où l'on quitte le pays habité pour s'enfoncer dans une espèce de désert, un fleuve se présente à traverser. Impossible à nos chevaux de remonter la voiture. Le temps était horrible, mais rien ne put nous arrêter; et, armés de notre mieux, recevant l'eau du ciel et enfoncés jusqu'aux genoux dans la terre détrempée, nous parvînmes sans accident à ces admirables ruines, et nous en revînmes de même, préservés sans doute par la pluie, dont le bandit italien n'est pas accoutumé à subir les inconvénients.

Une autre fois, nous fûmes visiter le Vésuve : arrivé au bord du cratère, j'exprimai à mon père le chagrin que j'aurais à retourner à Naples sans être descendu au fond de ce volcan. « J'y consens, dit-il, mais ton beau-frère et moi t'y accompagnerons. »

Quant à nos gens, ils n'hésitaient jamais à nous suivre. A cette époque, le dernier gouffre était à quelques centaines de toises; et il s'en exhalait parfois de dangereuses bouffées qui apportaient la mort à tous ceux qu'elles rencontraient sur leur passage.

Nos guides, pensant nous arrêter, nous parlèrent avec emphase du danger que nous allions courir. Ils ne se doutaient pas qu'ils excitaient ainsi l'ardeur de

celui d'entre nous dont la témérité entraînait les deux autres. Abandonnant nos compagnons de voyage, qui, plus prudents, restaient ainsi sur le bord du volcan, se préparant à nous traiter d'insensés si nous ne devions plus reparaître; nous tenant sept par la main, y compris deux guides intrépides, nous nous laissâmes rouler dans l'abîme, qui sembla nous engloutir.

Et pourtant, cette fois encore, je fus, grâce au ciel, plus heureux que sage : ceux qui s'étaient à ma suite hasardés dans cette imprudente excursion, pour laquelle on n'eût pu choisir un plus mauvais moment, s'en revinrent avec moi sains et saufs. Ce ne fut pourtant pas sans de grands efforts que nous parvînmes au lieu où nous avions laissé nos prudents compagnons, auxquels nous montrâmes, tout glorieux, les fragments de lave durcie ramassés au fond du volcan.

Je pourrais placer encore ici le récit d'un grand nombre d'entreprises plus folles les unes que les autres; mais je pense que le lecteur a déjà pu prendre une suffisante idée de mon extravagance, et je vais essayer de rappeler sur moi son intérêt par la confidence de mes premières amours.

La vue des merveilles de la nature et des arts avait contribué puissamment à éveiller en moi toute l'ardeur de l'imagination, toute la fougue de l'adolescence : je vivais comme enivré de l'extase perpétuelle où me plongeait l'admiration de tant de chefs-d'œuvre. Bientôt l'exaltation vague où se complaisait mon âme trouva un aliment digne d'elle, et mon cœur une douce occupation.

A Gênes, Madame de *** avait deux filles admirablement belles, parfaitement bonnes et remplies de talent. Dès la première vue, la cadette s'empara de tout mon être : je me fis présenter à sa mère; et, dès lors, toutes mes soirées se passèrent dans ce ravissement, ce bonheur, cette ivresse, qui accompagnent un premier amour. Celle vers qui se dirigeait tous mes vœux, paraissait m'accueillir avec bonté; aucun obstacle de rang, de position ou de fortune ne semblait devoir nous séparer; et pourtant le bonheur de lui être uni un jour, me paraissait tellement désirable, que je n'osais en aborder l'espoir. Je vivais ainsi sans plan, sans projet pour l'avenir, jouissant du moment présent, et concentrant toute mon existence dans les heures où je pouvais jouir de la vue de celle que j'aimais. Le changement de climat, et, sans doute, l'intensité de mon amour, me causèrent une fièvre pernicieuse qui me mit aux portes du tombeau. Indifférent au danger, je m'affligeais seulement de l'interruption apportée dans mes timides et innocentes joies. Revoir l'objet de mes pensées était le seul motif qui pût me faire désirer de revenir à la vie. Aussi, à peine la fièvre m'eut-elle quitté que, sans consulter ni mon médecin, ni mon père, ni mes forces, ni la prudence, je me levai, et je me fis transporter plus mort que vif à la demeure où mon esprit résidait sans cesse.

Je fus grondé de ma folie, et pourtant je pus deviner que l'on en excusait le motif : c'était là, pour moi, de quoi bénir toutes les souffrances que j'avais endurées et de plus cruelles encore.

Cependant, mon père, qui depuis quelque temps

s'alarmait des dispositions de mon cœur, jugea à ce dernier trait que le sentiment dont j'étais pénétré, était plus qu'une simple fantaisie; et, dans sa sollicitude pour moi, il résolut de faire, sans m'en prévenir, une démarche auprès de la famille dont l'alliance lui paraissait très-honorable.

Mon pauvre père! Il avait lu, il est vrai, dans le cœur de son fils : il savait qu'un amour violent et profond s'en était emparé; il le comprenait d'autant mieux que lui-même avait, autrefois, éprouvé le même sentiment pour la tante des jeunes filles auxquelles j'allais chaque jour adresser de timides hommages. Confus et embarrassé auprès de celle que j'aimais, c'était surtout à l'aînée que j'adressais le peu de paroles que je prononçais dans la soirée; avec celle qui ne m'inspirait que de l'amitié, mais une amitié vraie, je me sentais plus libre et plus hardi... Tous ceux qui ont aimé comprendront cette distinction : mon père ne la comprit pas. Peut-être aussi, mû par le ressouvenir de ses premiers feux, pensa-t-il que son fils ne pouvait aimer que l'aînée des deux jeunes sœurs, dont la beauté avait quelque rapport avec celle qu'il avait honorée jadis d'un culte tout platonique. Quoi qu'il en fût, il demanda pour moi la main de celle dont je n'étais pas amoureux, bien qu'elle eût, comme sa sœur, tout ce qui pouvait exalter l'esprit et enflammer le cœur.

Le père lui répondit qu'il était désespéré de refuser une aussi honorable alliance, mais que sa parole était donnée; et que celle de ses filles dont il demandait la main était déjà fiancée. Il ajouta qu'il avait même beaucoup de raisons pour croire que son cœur était

engagé; et, qu'en bon père, il ne voulait contraindre en rien son inclination. Après cette déclaration, mon bon père ne songea plus qu'à me soustraire aux dangers d'une passion malheureuse. Les préparatifs du départ furent bientôt faits à mon insu; et lorsque mon père m'engagea à monter en voiture pour reprendre, disait-il, le cours de nos voyages et de nos plaisirs, il me sembla que Dieu se servait de cette voix si chère pour me signifier l'arrêt de ma mort. Je ne trouvai rien à répondre, car, ainsi que je l'ai dit, je n'avais formé aucun plan, arrêté aucune résolution; et ma confiance en la tendresse de mon père était telle, que je me disais qu'il fallait qu'il se fût convaincu de l'impossibilité du bonheur auquel j'aspirais, pour le trancher si brusquement. L'idée d'une méprise ne me vint pas un seul instant; une explication aurait tout réparé : je n'en cherchai pas l'occasion, parce qu'il m'en coûtait de dévoiler les plaies secrètes de mon âme; et mon père, dans la crainte sans doute d'ajouter à ma douleur, évita cette explication. D'ailleurs, la fougue et l'impétuosité de mon caractère avaient armé contre moi la sévérité paternelle; et pendant tout le cours de ce voyage en Italie, une froideur, une gravité, qui n'étaient bien certainement qu'apparentes et systématiques, repoussaient les élans de mon cœur, qui eût eu besoin, pour contenir et diriger ses transports, d'une raison plus communicative et plus tendre.

Dix-neuf ans plus tard, le hasard me rapprocha de celle que je quittais alors avec un affreux désespoir; une bien vive émotion s'empara de moi à sa vue, malgré le pouvoir de l'absence; et ce fut seulement,

par quelques mots qu'elle laissa échapper, que je pus deviner cette funeste méprise.

J'avais traversé Gênes; je m'éloignais, la mort dans le cœur, me laissant arracher d'une ville où j'avais cru voir se fixer ma destinée; et je cheminais indifféremment, monté sur un mulet, à travers les routes étroites et si dangereuses de la Corniche. Nous arrivons à une auberge; et, pendant que nous y prenons quelque repos, mon père me demande un objet placé dans les fontes de ma selle. Je me lève machinalement pour lui complaire, et j'entre, sans aucune précaution, dans une écurie fort étroite, au bout de laquelle mon mulet se trouvait placé, l'un des derniers. Il se met à ruer à mon approche : tous les autres aussitôt de l'imiter; et me voilà forcé, pour revenir sur mes pas, de traverser toute l'écurie sous une grêle de coups de pied. Mon père, qui était accouru au bruit, poussa des exclamations de joie en me voyant reparaître. Quant à moi, couvert de contusions, et ne trouvant rien que de très-prosaïque et de très-peu glorieux dans cette aventure, je ne répondis à ses exclamations qu'en le suppliant de fuir au plus vite un pays odieux, où les douleurs physiques venaient se joindre pour moi aux plus cruelles tortures morales.

Nous revînmes en France, où le bonheur de revoir ma famille et mes amis, n'apporta qu'une diversion insuffisante au chagrin qui me consumait. Une de mes tantes, qui me jugeait sans doute beaucoup trop favorablement (la marquise de Trantz), me pria à cette époque d'aller visiter une terre qu'elle voulait acheter; et de lui rendre le compte le plus exact de la valeur de cette terre, et des améliorations dont elle était sus-

ceptible. Heureux d'aller au-devant du moindre des désirs d'une bonne parente, qui m'avait toujours témoigné beaucoup de confiance et d'affection, je partis. J'appliquai alors, pour la première fois, mon esprit aux choses de la vie pratique et positive; et ce premier essai fut couronné de succès. Mon rapport, examiné par les gens d'affaire de la marquise, fut approuvé et pris en considération. Je fus heureux d'avoir fait preuve de raison et de bon sens aux yeux de ma famille, et même à mes propres yeux, car j'avais été, par moments, tenté de craindre que le cœur et l'imagination n'absorbassent chez moi toutes les autres facultés. Je me flattai de l'idée que j'étais devenu un homme froid, positif, impassible.

Il ne fallut rien moins que la naissance d'une nouvelle passion pour détruire en moi l'idée de l'insensibilité à laquelle je me croyais parvenu.

Je ne pensais nullement à me marier, et je me livrais avec fureur à l'exercice de la chasse à pied et à cheval, fatiguant tous ceux qui m'accompagnaient; et espérant dépenser, dans mon implacable guerre aux cerfs et aux sangliers de la contrée, mon activité et une force peu commune.

Une fête fut donnée à l'hôtel de Luynes. C'était alors la seule maison du faubourg Saint-Germain qui fût ouverte. M. le duc de Luynes, malgré son embonpoint et sa perpétuelle disposition à la somnolence, en faisait les honneurs avec grâce et dignité; et la duchesse de Luynes, femme de beaucoup d'esprit, mais originale et fantasque, accueillait les indifférents avec une teinte marquée de froideur et de distraction, mais se montrait remplie d'une bienveillance tout aimable

pour ceux qu'elle distinguait. Je fus de ces derniers, et le gracieux accueil de la grand'mère m'avait déjà séduit et charmé, lorsque la vue de sa petite-fille, mademoiselle Élisa de Montmorency, une des plus belles personnes de France, fit naître en moi subitement les symptômes de la passion la plus profonde et la plus exaltée.

Le lendemain, je déclarai à ma mère, dont le désir était depuis longtemps que je me mariasse, que ma destinée était fixée, que j'avais rencontré la seule femme qui pût me convenir, et que je n'en épouserais jamais d'autre. Demande fut faite : mademoiselle de Montmorency me fut accordée, mais dix-huit mois d'attente me furent imposés par son père; c'était une bien longue épreuve pour un cœur aussi amoureux.

Le premier jour où je me présentai au château de Dampierre, demeure de M. de Luynes, fut marqué par une circonstance où le mélange d'audace et de timidité, qui faisait le fond de mon caractère, me fit passer un moment de cruel et comique embarras. Monté sur Lovelace, mon cheval favori, j'arrivais plein d'ardeur et de joie : mon cheval, qui semblait partager mes transports, avait encore accéléré son rapide galop en entrant dans la grande cour qui précède le château, et il était arrivé dans une petite cour soigneusement dallée où je descendis. M. de Luynes me reçut avec bonté; mais, mécontent de m'avoir vu pénétrer avec ma monture dans un endroit interdit à tout quadrupède, il laissa percer ce mécontentement dans la réception qu'il me fit. Il m'introduisit ensuite dans une salle où toute la famille était à table, m'an-

nonçant qu'il m'amenait auprès de madame la duchesse de Luynes. Singulièrement troublé par cette réception, et par l'idée d'avoir tout d'abord indisposé contre moi celui dont j'attendais le bonheur de ma vie, je cherchai avec embarras la duchesse de Luynes pour lui présenter mes hommages, espérant qu'elle viendrait au secours de ma timidité; mais je ne vis devant moi que des visages masculins, et mon désappointement se peignit sur mon visage.

Alors une personne qui occupait la place de maîtresse de maison, et qu'à ses cheveux à la *titus*, son gilet, sa cravate, sa redingote de drap évasée sur la poitrine, j'avais prise pour un commensal du château, m'adressa la parole; et je reconnus avec confusion que la duchesse de Luynes elle-même était devant moi. Sa serviette et la table sous laquelle ses jambes étaient placées cachaient la jupe qui terminait son costume d'amazone. Ne l'ayant vue jusqu'alors que dans un salon, la tête couverte d'une perruque frisée, et vêtue à peu près comme les femmes du monde, je pouvais facilement expliquer ma méprise. J'étais trop troublé pour l'essayer.

Une fois admis chez le duc de Luynes, j'étais sans cesse courant de Montmirail à Dampierre. Lovelace ne suffisait qu'à peine à servir mon infatigable ardeur. La nuit seule me forçait à l'immobilité, sinon au repos, car, le plus souvent, je l'employais à lire les grands poëtes de l'antiquité. Cependant, ma famille inquiète de mon genre de vie, agit auprès de M. de Montmorency pour obtenir de lui qu'il abrégeât une épreuve si longue et si cruelle. On s'adressa à sa pitié, à sa conscience, et on obtint que le terme fût réduit à dix mois, qui me

parurent encore un siècle. Je n'avais rien négligé de mon côté pour parvenir à ce résultat.

Mon père, cherchant tous les moyens possibles d'alléger pour moi cette longue attente, me proposa un voyage dans une de ses terres. A Poitiers, il m'engagea à le quitter, et à aller à Bordeaux par la diligence. Je me soumis avec résignation à cet exil, mais je me promis d'en abréger la durée, en hâtant autant que possible mon voyage. Arrivé à Blaye par un temps horrible, malgré la vue d'un bâtiment qui venait de périr après s'être brisé, je voulus m'embarquer à tout prix; et je parvins à décider le propriétaire d'un fort mauvais navire à mettre à la voile. Quelques passagers se risquèrent; quelques femmes se glissèrent en tremblant à fond de cale; nous avions au plus trois ou quatre marins.

Un passager, qui avait fait des traversées de long cours, avouait n'avoir jamais, peut-être, bravé un pareil danger. Deux jeunes gens le tournaient en ridicule; quant à moi, j'étais de son avis sans en rien témoigner, pensant bien que l'événement ne tarderait pas à lui donner raison. Un long temps s'écoula avant que nous pussions prendre le large. Balottés sur les cordages des bâtiments voisins, nous avions devant nous la perspective d'échouer sur la côte; où, du moins, la foule rassemblée sur le rivage ne nous eût probablement pas laissés périr. Enfin nous pûmes gagner la haute mer, mais nous reconnûmes bientôt la maladresse de nos mariniers; et nous dûmes frémir en voyant leur impuissance contre les difficultés. Aux effrayantes agitations de la tempête, vint se joindre bientôt un danger d'une autre espèce; des cris affreux

se firent entendre à fond de cale : L'eau ! l'eau ! s'écriaient des femmes avec des accents déchirants.

En effet, une voie d'eau considérable s'était faite à notre frêle carcasse. On ne peut se faire une idée du désordre qui régna alors. Chacun avait perdu la tête, hors le voyageur dont j'ai parlé. Cependant il n'y avait pas une minute à perdre, le moindre retard rendant le danger pressant. L'eau gagnait visiblement, la tempête n'avait rien perdu de sa force, et le patron découragé venait d'abandonner le gouvernail. Des imprécations affreuses s'élevaient contre lui : on poussait autour de nous des cris de détresse. Dans cette extrémité, je sentis qu'il fallait, pour nous sauver, du sang-froid et beaucoup de fermeté. Prenant conseil de l'homme expérimenté qui m'accompagnait, et m'armant d'un ton d'autorité : — « Patron, m'écriai-je « avec force, à votre barre, ou je vous lance dans la « mer ! Messieurs, dis-je, m'adressant aux autres, « habit bas et vite à la pompe ! » Chacun obéit. « Ma- « rins, m'écriai-je, de l'étoupe ! » Ils n'en avaient point. — « Alors, repris-je, du vieux linge et des hardes. »

Malgré nos efforts, il nous fut impossible de tirer aucun secours de la pompe, et nous n'avions plus la ressource de venir échouer à la côte. Le plus profond silence avait succédé à cette horrible agitation. Dans ce moment un affreux craquement se fit entendre; et chacun songea à se préparer de son mieux à sa dernière heure. Le bâtiment venait d'échouer sur un banc de sable : par bonheur cet événement nous sauva ; le bâtiment se trouvait appuyé, et l'ouverture bouchée par cette position, ce qui permit de dégager la pompe, de nous débarrasser de l'eau, de juger la

gravité de la fente, et de la boucher autant que possible.

La marée, en montant, nous remit à flot, et nous arrivâmes enfin à Bordeaux avec infiniment de peine; et après avoir couru mainte et mainte bordée, dont plus d'une manqua de nous faire sombrer.

Je ne restai à Bordeaux que le moins de temps possible.

Je n'étais pas au bout des aventures désagréables que je devais subir dans ce malencontreux voyage. Le lendemain, à dix heures du soir, dans des chemins où la voiture semblait quelquefois disparaître par le vent, par la pluie et une obscurité complète, nous fûmes culbutés dans un torrent de boue. Cinq voyageurs et six bouteilles, dont par bonheur une seule cassa, étaient accumulés sur moi. J'étouffais, et, cette fois, je l'avoue, je demandai grâce. Personne ne bougeait et chacun se lamentait, sans quitter la position qu'il avait prise sur mon pauvre corps. La rotondité de mes compagnons ne contribuait pas peu à rendre ma position incommode. Voyant qu'ils restaient sourds à ma voix, je me résolus à me faire justice moi-même; et, au moyen de quelques efforts, de quelques secousses violentes, je parvins, en baissant la glace qui alors était au-dessus de ma tête, à sortir enfin de la voiture. Une fois hors d'affaire, je me mis à rire de notre mésaventure; ce qui, je m'en souviens, excita la colère de mes compagnons d'infortune. Sans m'embarrasser du dépit qu'excitait en eux ma délivrance, je les félicitai d'être enfin sortis de leur apathie, puis je les aidai sans rancune à recouvrer à leur tour la liberté. Nous nous mîmes ensuite en route, et il nous fallut

faire trois lieues à pied, dans la boue jusqu'aux genoux, avant d'atteindre une habitation.

Enfin je rejoignis mon père à Poitiers, et nous retournâmes à Montmirail : là, j'espérais qu'on me laisserait chasser et soupirer librement dans les environs de Dampierre, où, comme je l'ai dit, habitait celle dont la présence m'était devenue nécessaire. Mais il n'en fut pas ainsi. Mon père inventait mille prétextes pour m'éloigner, car il cherchait à donner quelque diversion à l'exaltation constante qui s'était emparée de ma pauvre tête. Il m'enjoignit, entre autres choses, d'aller présider à la pêche d'un étang qui avait plusieurs lieues de tour. Jamais je ne m'étais occupé de ce genre d'affaires; mais j'y mis de l'intérêt autant que j'en pouvais mettre à tout ce qui n'était pas l'objet de ma passion; et j'obtins de cette pêche le plus beau produit qui jamais ait eu lieu dans le pays.

Cependant l'époque fixée pour mon mariage approchait.

On ne cherchait plus alors à m'éloigner; et moi, heureux de toutes les occasions qui me permettaient de faire preuve de courage et d'adresse sous les beaux yeux de celle que j'aimais, j'organisais force parties de chasse, où je m'efforçais de dépasser tous mes concurrents.

Je me souviens qu'à une de ces chasses, dans la plaine de Senlis, près de Dampierre, le daim que nous poursuivions était parvenu à se blottir dans un enclos dont l'entrée semblait impénétrable aux chasseurs. Plusieurs avaient vainement essayé de le débusquer. Mes éperons dans le ventre de Lovelace me firent gagner la partie; et seul, à l'applaudissement de

toutes les calèches, je fus bientôt auprès de l'animal.

Les dangers surmontés en présence de celle que j'aimais, apportaient leur compensation immédiate; mais trop souvent je bravais des dangers inutiles, sans autre stimulant que l'amour du danger lui-même.

Une fois j'avais poursuivi, pendant deux jours, un sanglier tellement énorme que des bucherons, fuyant le bois, disaient que sûrement un ours s'était échappé d'une ménagerie ambulante.

Gardes et chasseurs tournaient le dos à la chasse. Cinq de mes chiens étaient sur le carreau, suivi du courageux Ambroise, je me précipite à travers bois afin de venir au secours de mon modeste équipage.

Impossible d'atteindre l'animal.

Enfin, j'arrive à une allée : « Sauvez-vous! sauvez-vous! » me crie-t-on de toute part. C'était peu mon habitude.

J'étais poursuivi par ce monstrueux sanglier devenu furieux, et j'avais peine à maîtriser mon cheval. Deux balles que je lui plaçai dans les reins au moment où il allait m'atteindre, ralentirent sa course. Je recharge en toute hâte, mais il ne tomba qu'à la treizième balle; et j'aperçus en ce moment mon piqueur fuyant à toutes jambes.

Un de mes tableaux retrace cet épisode.

Mon père avait, à Montmirail, un poulain que ses gens n'avaient pu dompter. Je lui proposai de le monter moi-même; et, encouragé par un premier succès, je négligeai le lendemain les précautions qu'on m'avait la veille obligé de prendre. Un domestique tenait la corde attachée au caveçon : à peine je mets le pied sur l'étrier, après avoir sanglé mon cheval,

qu'étonné par la selle qu'il n'avait pas encore portée, il fait un saut épouvantable. Au lieu de rester tranquillement sur mes jambes, j'enfourche le cheval; et me voilà emporté avec une effrayante impétuosité par un animal que je ne pouvais même pas essayer de diriger avec le bridon qu'il ne connaissait pas. Le domestique tenant quelque temps le bout de la corde, je tournai circulairement sur un gazon glissant, croyant à tout moment y tomber : enfin, je reste abandonné à moi-même, ou plutôt à l'impétuosité de ce jeune cheval qui faisait tous ses efforts pour se débarrasser de moi; il va pour s'élancer dans les fossés du château : une balustrade l'effraye, et il fait la pirouette à l'autre extrémité de la cour. Il se précipite avec la même violence dans une porte étroite de l'écurie, qu'il trouve ouverte. Je serre les jambes et je ne perds pas la tête : il traverse une seconde porte sans qu'il m'arrive aucun accident, et il s'arrête enfin en face de l'abreuvoir.

Je saute à bas, le laissant à un homme qui se trouvait là; et mon premier, mon unique sentiment, fut de courir à ma mère qui, d'un balcon où elle se trouvait, avait assisté à cette scène. Il ne fallut rien moins que ma présence et mes caresses pour la faire revenir de l'affreuse commotion qu'elle venait de subir. Sur ces entrefaites mon père arriva : il m'adressa une sévère réprimande. Je trouvai que le moment en était mal choisi, et je sentis renaître en moi toutes les dispositions à la témérité que je venais intérieurement de maudire et d'abjurer devant les frayeurs et l'émotion de ma mère.

Une autre fois, le cheval que je montais versa dans une de ces belles avenues qui faisaient l'ornement du

château. Un peu moulu, mais prenant aussitôt ma course, je le rattrapai et parvins, non sans peine, à me remettre en selle. Il était d'une extrême violence.

Quelques militaires d'un régiment passant à Montmirail vinrent en députation me proposer un assaut. Je lus dans leurs yeux qu'ils s'attendaient à un refus, ce qui me fit accepter sans hésitation.

L'assaut eut lieu. Je m'en tirai de mon mieux; et la bonne grâce que j'y mis, fit que l'on m'en sut gré. Officiers et soldats me reconduisirent au château, où nous bûmes à notre santé réciproque, et nous nous quittâmes bons amis.

On comprendrait mal la tendance de mon caractère, si l'on attribuait à une puérile vanité l'impulsion qui m'entraînait vers les entreprises aventureuses. Jeune, plein d'ardeur, d'enthousiasme, prêt à tous les nobles dévouements, il me fallait, au milieu d'un siècle guerrier, entendre sans cesse retentir autour de moi le récit des hauts faits de mes contemporains sans que je pusse mêler mon nom, dont je brûlais de soutenir la gloire, aux noms modernes qui surgissaient de toutes parts, illustrés par l'éclat des victoires de chaque jour. Il me fallait, royaliste de cœur et de conviction, attendre avec patience du ciel et de la marche du temps le triomphe du principe auquel j'avais foi. Cette résignation stoïque imposée à mon parti n'allait ni à mon âge ni à mon caractère; de là, cette réaction puissante de mes forces physiques et morales, qui, ne sachant où se prendre, se dépensaient sans gloire pour moi, et sans profit pour mon pays.

Mon mariage tant souhaité avec mademoiselle de

Montmorency, cet événement qui semblait devoir combler tous mes vœux, n'eut pas le pouvoir d'amortir ni même de distraire la vive douleur que j'éprouvais de l'inaction forcée où me retenait ma conscience; aussi je vis arriver avec un véritable bonheur le moment où je pourrais donner à mon énergie un emploi plus utile et plus sérieux. J'ai dit avec quelle ardeur je me jetai dans toutes les entreprises tentées pour relever le trône légitime : je dois ajouter que mon opinion politique seule ne m'entraîna pas au milieu des dangers. J'eus le bonheur d'en braver quelques-uns, en prouvant que mon cœur était aussi accessible à la reconnaissance, qu'au sentiment de dévouement et de fidélité; et que, quand il s'agissait de voler au secours d'un ami ou de quelque serviteur exposé pour la défense de mes intérêts, je ne savais pas compter avec les difficultés et les périls.

C'était au moment où les armées étrangères s'approchaient de la capitale. L'Empereur semblait se multiplier pour faire face à tous les ennemis qui l'attaquaient à la fois. Montmirail, théâtre de plusieurs combats acharnés, avait été pris et repris sept fois. Nous avions là une pauvre vieille bonne qui, avec un dévouement, un courage et une abnégation qu'on ne trouve plus guère chez les serviteurs d'aujourd'hui, s'était enfermée dans le château avec deux domestiques que son exemple avait encouragés, afin d'essayer de l'arracher au pillage et à la destruction. Montmirail servait constamment de passage, suivant les divers mouvements des armées, tantôt aux troupes françaises, tantôt aux troupes étrangères. Ce n'était plus le moment des grandes batailles; mais des escar-

mouches continuelles signalaient dans les environs la présence de partisans et de maraudeurs de toutes les nations, cherchant à vivre aux dépens des habitants de ce malheureux pays.

Un homme qui n'avait pu résister plus longtemps à ce spectacle d'horreurs, s'y était soustrait par une prompte retraite et était accouru à Paris. En arrivant, il nous annonce les dangers de tous genres auxquels nos pauvres gens étaient exposés depuis qu'on avait épuisé toutes les provisions dont ils pouvaient disposer. Comment feraient-ils pour s'en procurer d'autres? Ils étaient sans argent!

Il avait été bu pour trente mille francs de vin des caves du château.

Nous étions à table quand cette nouvelle nous arriva : la position de ma pauvre bonne me déchira le cœur.

« Voulez-vous que j'y envoie mon valet de chambre? » dis-je à mon père.

Mon père, révolté à cette pensée, me fait presque un crime de vouloir exposer ainsi un homme aux périls de ce voyage : « Ce serait l'envoyer à une mort certaine, » disait-il, et il ne fallait pas y songer.

Je ne dis mot, mais mon parti était pris : à dix heures du soir j'appelai mon valet de chambre : « Attends, lui dis-je, que l'on soit couché dans l'hôtel, puis tu réveilleras un de mes gens; vous ferez atteler deux chevaux à ma vieille chaise de poste, et pas un mot sur mon projet : je vais à Montmirail au secours de ma pauvre bonne, et je veux la ramener ou lui porter au moins de l'argent, sans quoi elle sera certainement massacrée. — Monsieur, me répondit

ce fidèle serviteur, je ne vous laisserai pas partir seul; j'irai avec vous. — Eh bien ! soit; deux fusils à deux coups, mon espingole, deux paires de pistolets, deux sabres, et à la grâce de Dieu ! »

J'écris un mot que je laisse pour une personne sur qui je pouvais compter, en la priant de ne prévenir mon père que quarante-huit heures après mon départ; et à quatre heures du soir je monte en voiture.

Il faisait un froid horrible. Arrivés à Saint-Jean, nous trouvâmes le pont rompu, et nous passâmes je ne sais trop comment sur des bateaux mis à côté les uns des autres.

« Descendez-vous? me dit le postillon. — Et toi? — Monsieur, c'est impossible, mes chevaux n'avanceraient pas. — Marche, le danger doit être commun. » Et nous voilà de l'autre côté.

A la Ferté-sous-Jouarre : « Monsieur, vous n'irez pas plus loin, me dit la maîtresse de poste, qui nous était fort attachée. Il y aurait témérité, folie; c'est impossible. Je ne vous donne point de chevaux. »

Je lui expose mes motifs : elle en est touchée; trois bons chevaux nous sont donnés, et nous voilà partis, laissant ces braves gens convaincus qu'ils ne nous reverraient jamais. A Bussières, on me donne trois chevaux excellents et un postillon parfait, avec l'ordre de ne pas s'amuser en route; et de repartir sur-le-champ dans le cas où nous arriverions au but de mon voyage.

La route, les champs étaient jonchés de cadavres. Sept malheureux soldats tués la veille étaient étendus à la grille du château; quand nous y arrivâmes, les habitants étaient renfermés chez eux, portes et fenê-

tres closes. Cependant, en entendant une voiture, quelques-uns se hasardèrent; ils sortirent de chez eux. Quand ils surent que c'était moi, ils témoignèrent une grande surprise mêlée de joie, en m'accusant de témérité. J'accomplissais un devoir de reconnaissance.

Ma pauvre bonne, avec ses compagnons d'infortune, vint au-devant de moi; je les trouvai si pâles, si maigres, si défaits, que je me crus dans le pays de la mort, entouré de spectres. Le premier mot de cette femme admirable fut de me dire les larmes aux yeux :

« Ah! monsieur, quel malheur de vous voir exposé aux mêmes dangers que nous! »

Un partisan était logé au château avec une centaine d'hommes, ce qui rendait ma position encore plus dangereuse. « Du moins, vous ne bougerez pas? me dit ma bonne. — Impossible de rester ici, chère amie! il faut que je me promène à pied dans la ville, que je console ces pauvres habitants, que je visite les établissements de ma mère, le pensionnat; après je serai à toi. Mais, tiens, voilà de l'argent que je t'apporte. — Oh! monsieur, vous nous sauvez la vie. Pour rien dans le monde je n'eusse bougé; mais n'ayant plus de quoi donner à manger à toutes ces troupes qui passent, nous eussions été massacrés. »

Ces mots furent ma récompense. — Les Cosaques avaient escaladé les murs du pensionnat; mais à la vue des religieuses ils s'étaient mis à genoux, et leur avaient demandé leur bénédiction. Ma bonne, à mon retour, me servit un repas frugal; impossible d'y toucher, j'étais trop ému.

Le difficile fut de réunir trois chevaux, tant à la poste que dans toute la ville. Un postillon me fut fourni, mais c'était un sujet détestable. Mon retour était devenu plus périlleux encore. On avait pu être prévenu de mon passage (car les pillards étaient de tous les pays). Un aide de camp de Marmont arriva en ordonnance pendant que j'étais encore dans le château. Il était accompagné de six dragons bien montés : « Où est votre escorte? me dit-il. — Dans mon cabriolet, » répondis-je. Il se mit à rire. « Mais vous ne gagnerez pas la Ferté, ajouta-t-il ; on se bat de ce côté, dans ce moment. » En effet, je rencontrai de malheureux blessés qu'on ramenait. Hors de la ville je dis au postillon : « Si tu as le malheur de t'arrêter sans mes ordres formels, le premier coup est pour toi, et tu vois que je suis bien armé. » Puis je dis à Ambroise, mon valet de chambre : « Si cinq ou six Cosaques nous attaquent, je tire bien et nous pouvous nous défendre. De mes quatre coups de fusil, je suis bien sûr d'en coucher plusieurs par terre. Après, nous sauterons en bas et nous verrons. » Mon plan ainsi fait et accepté, nous veillions attentivement et alternativement, à tout, en parlant. En nous revoyant à la Ferté, on cria au miracle. A neuf heures du soir, j'étais dans les bras de ma mère et dans ceux de ma femme, touchées aux larmes mais encore toutes tremblantes des dangers que j'avais courus.

CHAPITRE III

LES CENT-JOURS

A peine une année s'est écoulée depuis l'entrée des Bourbons en France; et voici, de nouveau, les royalistes dispersés, errant loin de leur patrie, loin de leur famille. Les jours d'épreuve ont recommencé et le dévouement n'aura pas attendu longtemps l'adversité qui lui sert de pierre de touche.

Convaincu que le principe qui a triomphé en 1814 peut seul assurer l'avenir de la France, nous n'avons pas reculé devant les obstacles sans nombre qui retardaient la réalisation des promesses attachées au triomphe de la légitimité. L'astre qui doit féconder encore le sol français s'est voilé à l'horizon de sombres nuages, d'où sont sorties d'effroyables tempêtes... Des tempêtes ne peuvent nous arrêter au premier pas fait dans notre carrière Nous y sommes descendus avec la

foi dans le cœur; la foi se fortifie par les sacrifices; la foi remue les montagnes; elle nous aidera à trancher les difficultés extrêmes de la situation.

Apprécions ces difficultés en faisant rétrograder notre pensée vers les circonstances qui précédèrent et amenèrent la Restauration. Nous y trouverons la clef des complications présentes.

Depuis la bataille de Brienne, la cause de Napoléon semblait à tout jamais perdue.

Le dévouement de M. de Caulaincourt à l'Empereur et à la régence de Marie-Louise l'avait entraîné à d'immenses concessions envers les alliés. M. de Caulaincourt, à Châtillon, se trouvait dans la position la plus abaissée : repoussé des conférences des alliés, on lui offrait des conditions qu'il devait accepter en vaincu.

Par le seul fait du retour des Bourbons, la position changea : la France, tout occupée qu'elle était par trois cent cinquante mille alliés, retrouva sa prépondérance; elle traita d'égal à égal avec les autres puissances, et par le traité du 30 mai 1814 les limites de la monarchie furent agrandies et rétablies telles qu'elles avaient existé au 1er janvier 1792. Enfin, en tenant compte de l'occupation de Paris par l'ennemi, le traité de Paris fut certainement une œuvre bienfaisante accomplie par la Restauration. Mais ce premier bienfait fut bientôt méconnu comme devaient l'être tant d'autres. Oubliant les circonstances fatales dans lesquelles les Bourbons reparurent, oubliant qu'eux seuls avaient pu désarmer l'Europe, et sauver la France du démembrement et du partage exercés sur la Pologne, l'esprit public, influencé par leurs enne-

mis, ne sépara pas l'idée de leur retour du souvenir des humiliations de la patrie.

M. de Talleyrand, une fois détaché du parti de l'Empereur, employa, au service du parti royaliste, mais toujours d'après ses idées, les ressources de son esprit fin et cauteleux. Il agit auprès des républicains dans le Sénat pour les entraîner à voter la déchéance de Napoléon par la promesse de leur laisser pleine et entière liberté dans la rédaction d'un acte constitutionnel qui devait être imposé au nouveau roi. Il flattait ainsi la manie constituante de ces vieux rêveurs d'utopies : aussi les projets de constitution furent-ils bien vite improvisés. On n'avait que l'embarras du choix : chacun avait le sien en poche; il en circulait de tous côtés, et Louis XVIII était encore à Londres, que des dissidences sur la future constitution se produisaient dans le sein même du gouvernement provisoire. Les discussions à huis-clos du Sénat indiquaient déjà les violentes secousses de l'avenir au moment même où la Restauration s'opérait.

L'abbé de Montesquiou, agent intime du roi, honnête homme, mais esprit léger, voulait que Louis XVIII ne donnât que de simples édits révocables à volonté. A son avis, l'état des finances pouvait motiver l'établissement du gouvernement représentatif; mais on devrait se réserver la faculté de changer les formes, dans le cas où elles produiraient des manifestations hostiles à la royauté. Le Sénat, avec lequel s'était mis en rapport l'empereur Alexandre, insistait fermement pour l'établissement définitif d'institutions représentatives.

Pour aviser promptement aux embarras financiers,

on établit un Corps législatif dont la première mission fut d'opérer un emprunt de 200 millions. Louis XVIII, non encore arrivé à Paris, nomma de loin ses ministres. Ce furent MM. de Blacas, Dambray, ancien avocat-général au parlement de Normandie; Ferrand, théoricien pratique; l'abbé de Montesquiou; M. l'abbé Louis; M. de Bourrienne; à la guerre le général Dupont, et plus tard le maréchal Soult; à la police, M. Dandré; M. de Pradt, chancelier de la Légion d'honneur.

Les Bourbons s'étaient couchés dans le lit de Bonaparte sans y rien changer; les gens de l'empire restés dans les administrations avaient plus d'influence que les royalistes. Chez nos princes légitimes, un caractère facile, joint à un sentiment intime de leurs droits, excluait toute précaution et toute défiance. Leur rentrée en France avait été si miraculeuse, si providentielle, qu'ils croyaient pouvoir compter pour les y maintenir sur la même puissance qui les y avait placés. L'enthousiasme des Parisiens qui se manifestait en toute occasion, les empêchait d'entendre les sourdes menaces des patriotes. Pourtant un hardi mémoire de Carnot vint bientôt témoigner hautement d'une haine contre laquelle devait sans cesse échouer le pouvoir d'une infinie miséricorde.

En même temps une vive et précise opposition se manifestait dans le Sénat devenu Chambre des pairs, et dans l'Assemblée législative devenue Chambre des députés. On voulait entraîner Louis XVIII dans les voies de la constitution anglaise. A la Chambre des pairs, MM. Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Lemercier, Lenoir, Laroche; à la Chambre des députés, MM. Flau-

gergues, Durbach, Dumolard, Raynouard, étaient les opposants les plus actifs. On ne voulait pas Bonaparte, mais la république. Fouché resta quelque temps à la tête des mécontents; pourtant il ne tarda pas à négocier avec les Bourbons.

La censure avait été établie; mais, confiée à des hommes incapables, elle n'apportait au gouvernement qu'un vernis d'impopularité, sans lui être d'aucun secours. La gêne même imposée aux écrivains, était pour eux un stimulant qui donnait plus de piquant et de finesse à leurs productions. C'est ainsi que glissaient insaisissables, sous les lourds ciseaux de la censure, le *Nain Jaune*, publication moqueuse; les premières chansons de Béranger et tant d'autres productions légères où l'esprit français se montrait si brillant dans son éternelle verve d'opposition.

Dans plusieurs salons, celui de M. Monck entre autres, on nourrissait hautement l'espoir du retour de l'Empereur. On y comptait, avec juste raison, sur le mécontement de l'armée qui avait refusé de se fondre dans la nation, et formait un corps compacte. Les officiers réformés excitaient les régiments à se tenir prêts pour le retour de Napoléon.

D'un autre côté, l'idée de placer le duc d'Orléans sur le trône, circulait déjà sourdement parmi les mécontents.

Le général Excelmans, arrêté comme suspect et mis en jugement, fut acquitté. Cependant des émissaires se rendaient secrètement à l île d'Elbe. Une police active aurait pu savoir ce qui se passait entre l'Empereur et ces émissaires : officiers de l'armée, confidents intimes de la duchesse de Saint-Leu, tous accouraient

auprès de l'Empereur; et il était parfaitement informé de tout ce qui se passait à Paris et en France.

Profond dans l'art de dissimuler, Napoléon ne laissait percer aux yeux de personne l'espoir de retour qu'il n'avait cessé de nourrir. Vis à-vis de ses gardiens, des étrangers admis à le visiter; vis-à-vis de ses courtisans, car il tenait cour plénière à l'île d'Elbe, il se posait comme un homme dont le temps était fini, comme un philosophe altéré de repos et regardant en pitié les vains hochets de la gloire et de la grandeur.

Tout paraissait si paisible autour de lui, que le général Koller, commissaire autrichien, en vint à ne plus croire sa présence nécessaire; il quitta l'île d'Elbe, et le colonel Campbell, de son côté, sembla tenir à honneur de se montrer large et facile dans ses rapports avec Napoléon. Mais pendant un des voyages qu'il faisait fréquemment de Livourne à Porto-Ferrajo, trois cents grenadiers quittèrent l'île d'Elbe, et vinrent en France préparer l'armée au retour de l'empereur.

Plusieurs avis, l'un venant de Paris, l'autre de Vienne, avaient décidé Napoléon à précipiter l'exécution de ses projets de retour en France. De Paris, on lui écrivait que le parti patriote conspirait; l'armée, ajoutait-on, était décidée : une révolution était imminente. S'il n'était pas présent à Paris au moment où elle éclaterait, elle se ferait au profit de tout autre, Bernadotte, Eugène ou le duc d'Orléans. Napoléon savait, d'ailleurs, par les ambassadeurs napolitains, qu'on avait résolu de l'enlever de l'île d'Elbe pour le ransporter à Sainte-Hélène.

N'y eut-il pas complicité, au moins, de la part de 'Angleterre, dans le retour de Napoléon?... Les dé-

bats, à Vienne, prenaient une tournure qui ne plaisait point à lord Castelreagh : l'Angleterre voyait trop grandir la Russie : elle voulait que de nouvelles luttes avec le colosse, lui rendissent le premier rang. Il est probable que les croisières fermèrent les yeux sur le passage de Bonaparte. Quoi qu'il en soit, le prisonnier de l'île d'Elbe débarque sans obstacle au golfe Juan. Il essaye de séduire la garnison d'Antibes; il échoue. Il dirige sa marche le long des Alpes, vers Grenoble, traversant une contrée remplie de propriétaires de biens nationaux; il traverse tout ce pays au grand étonnement des populations, parlant à tous de son désir d'union et de paix, employant le mot *citoyens* dans ses proclamations, et caressant surtout les passions républicaines. Le colonel Labédoyère arrive et remet avec enthousiasme son drapeau et son régiment entre les mains de l'Empereur. La garnison de Grenoble refuse de tirer sur lui; il prend possession de la ville. Enfin il fait là acte de souverain, et répand force proclamations, toutes conçues dans un style et des idées révolutionnaires.

A Paris, on apprit presqu'en même temps la nouvelle du débarquement de Bonaparte et de son arrivée à Grenoble. La capitale venait d'échapper à la trame la plus odieuse et la plus habilement combinée. Un heureux hasard l'avait fait découvrir; elle eut pour nom : la *Conspiration du Nord;* des troupes parties en toute hâte de leurs cantonnements devaient s'emparer de Paris et renverser le gouvernement. On prétendit qu'elles ignoraient par quels ordres elles agissaient, que cette conjuration n'avait point eu pour auteurs ceux qui contribuèrent plus tard au débarque-

ment de Bonaparte, et surtout que son retour n'était pas leur véritable motif. Ce qui est certain, c'est que ces troupes étaient déjà en route, et que la police l'ignorait. Rencontrées par le maréchal Mortier, elles furent renvoyées dans leurs cantonnements. La Fère avait donné l'exemple de la fidélité, en refusant de leur ouvrir ses portes. Les bontés du roi n'avaient point fait un ingrat du général[1] qui y commandait. Mais bientôt, par l'invasion de Bonaparte, on se trouva exposé à un nouveau danger, et en peu d'instants l'incendie devint général.

Et pourtant, pour supposer que Bonaparte débarqué à Cannes avec onze cents hommes serait, sous vingt jours à Paris, il eût fallu deviner trop de trahisons. Il eût fallu penser que celui qui venait de recevoir les bontés du roi donnerait lui-même l'exemple du parjure, sans craindre de voir retomber sur sa tête tout le sang qui allait se verser. MONSIEUR se rendit à Lyon en toute hâte : déjà Napoléon, maître de Grenoble, était aux portes de cette ville. Les habitants, fidèles au roi, ne demandaient qu'à se battre; mais les troupes à la tête desquelles MONSIEUR voulut marcher, refusèrent de soutenir la cause qu'elles avaient juré de défendre; et, par une nouvelle trahison, la ville se trouva dépourvue de toutes munitions de guerre. Le dévouement de la garde nationale devint inutile; et MONSIEUR, échappant avec peine aux troupes de Napoléon, fut forcé, par ceux qui l'entouraient, à repartir pour Paris. Son départ porta le découragement dans l'âme de ceux qui se fussent ralliés sous ses dra-

[1] D'Abboville.

peaux : toutes les troupes étaient dirigées sur le passage de Napoléon; et on lui avait préparé d'avance tout ce qui devait le faire arriver à ses fins. Si nous parlons des traîtres, parlons aussi de ceux dont la fidélité console; parlons de ce maréchal[1] d'un caractère si élevé, si loyal et qui, à Lyon, s'opposa autant qu'il put à la défection des troupes soumises à ses ordres. Plus d'un chef ainsi que lui resta fidèle; et, le désespoir dans l'âme, se vit dans l'impossibilité de sauver et son pays et son roi.

La nouvelle du débarquement de Bonaparte venait d'arriver à Bordeaux où j'avais accompagné, avec le comte Eugène d'Harcourt, M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême; Madame reçut cette nouvelle avec un courage digne de son esprit et de son cœur. Son âme était trop grande pour se livrer à des réflexions personnelles : « Que cette lutte, dit-elle, ne coûte pas « une seule goutte de sang aux Français! » Ce furent ses premières paroles. Monseigneur le duc d'Angoulême fit ses dispositions avec le sang-froid qui le caractérise et partit la nuit même. Mais jusque-là Leurs Altesses Royales renfermèrent un secret qu'il fallait encore tenir caché, et assistèrent le soir à la fête que le commerce leur avait offerte. La sérénité de leurs visages parvint à faire une illusion presque générale. Il était impossible de supposer que Monsieur eût été déjà forcé de quitter Lyon; et c'était là qu'une cause aussi sacrée paraissait devoir se décider; c'était là que je voulus voler. Madame daigna me charger de ses dépêches, et me fit appeler à cinq heures du matin. Je partis à l'instant même. Mon

[1] Macdonald.

voyage fut difficile : je suivis jusqu'à Limoges le même chemin que Son Altesse Royale avait pris précédemment en allant à Bordeaux. Je traversai le Puy-de-Dôme livré à mes pensées et à mes souvenirs. Je poursuivis jusqu'à Thiers, malgré des nouvelles dont je voulais douter; j'y rencontrai le digne commandant de la garde nationale de Lyon[1] avec trente des braves qui avaient voulu le suivre. Son désespoir ne me laissa plus de doutes. Nous revînmes à Clermont, afin de profiter du dévouement de la garde nationale, de marcher sur la route de Lyon, et de poursuivre Bonaparte sur les derrières. Il avait laissé peu de monde dans cette ville, ce qui pouvait favoriser le succès de cette entreprise.

Nous arrivâmes chez le préfet[2] fort troublé de la position où le mettaient cinq cents hommes de troupes de ligne et la présence d'un général[3] qui était loin de partager nos sentiments. Nous lui proposâmes d'arrêter ce général; il s'y refusa, disant que c'était chose impossible dans l'état d'agitation où se trouvaient les troupes. Il me conseilla même d'éviter la rencontre de ce personnage très-animé, me disait-il, contre le roi et contre les royalistes. J'étais peu disposé à céder à ce conseil lorsque parut à ce moment, dans le cabinet du préfet, celui qui faisait le sujet de notre entretien. La présence d'esprit de M. de Lascours me sauva peut-être la vie. Il évita de me nommer : le général ne me connaissait pas. J'étais déjà condamné à mort par le décret de Lyon; le préfet venait de me prévenir. « Ne perdez pas un moment pour vous acquitter des

[1] Le comte de Chambaut.
[2] M. de Lascours.
[3] Le général Simer.

commissions que je vous ai données, me dit-il, et repartez immédiatement. » Je n'en avais reçu aucune, mais il me fut facile de le comprendre. Mon valet de chambre m'attendait sur la place avec une voiture attelée de quatre chevaux.

Quelque diligence que fît Bonaparte, il lui fallait huit jours pour être aux portes de Paris. L'idée d'y voir arriver MADAME me remplissait de crainte. Laissant là ma voiture, je montai à cheval au haut du Puy-de-Dôme, à sept heures du soir, par un temps exécrable, pluie, grêle, véritable tempête, espérant atteindre Son Altesse Royale à Angoulême avant qu'elle eût poursuivi sa route. Il faisait tellement noir, que n'apercevant pas le postillon qui me précédait, je pensai me jeter avec mon cheval dans l'abîme à l'endroit d'un tournant rapide. Je vis en passant à Limoges le préfet [1] qui, animé du meilleur esprit, prenait dès lors les mesures les plus actives. Le passage antérieur de MADAME avait gravé dans tous les cœurs un souvenir profond, et les dispositions me parurent généralement bonnes. A la Rochefoucauld, à cinq lieues d'Angoulême, l'excès de la fatigue et du chagrin me laissèrent quelques minutes sans connaissance; mais une volonté ferme donne des forces : je me jetai dans une mauvaise charrette, seule chaise de poste que je pus trouver. J'arrivai à Angoulême, et je dépêchai en toute hâte à Bordeaux un courrier qui me rapporta de nouvelles dépêches de MADAME. Ma voiture, qui m'avait rejoint, étant venue à casser, je fus forcé de continuer encore ma route à cheval.

[1] Le comte de Brosses.

Les autorités d'Angoulême[1] étaient dignes d'éloges : on ne saurait assez parler de leur dévouement et du zèle qu'elles mirent à disposer les esprits... Chacun se rendait à Paris pour y défendre le roi, chacun y arrivait avec la résolution d'y faire triompher sa cause, ou de s'y ensevelir avec elle. Vaines résolutions des hommes ! Des conseils aussi faux que timides flattèrent la bonté du monarque; et, lui mettant sous les yeux le sang qui allait se verser pour lui, ils osèrent lui proposer de quitter sa capitale et bientôt son royaume. On annonçait à tout moment le départ de monseigneur le duc de Berry pour l'armée : ce prince brûlait de s'y rendre, mais les nouvelles successives de défections, sans cesse renaissantes, le retinrent à Paris, et l'associèrent au sort de Louis XVIII et de MONSIEUR. D'ailleurs, tandis que le temps se perdait en vaines délibérations, Bonaparte avançait à grands pas.

Paris pouvait se défendre : il fallait ordonner à un certain nombre d'hommes de marcher; il fallait mettre en avant cette foule de gardes nationaux et de volontaires qui ne demandaient qu'à se battre, puis la maison du roi et les Suisses; il fallait offrir la bataille à peu de distance; et alors cette immense population, sentant qu'elle serait elle-même victime, si Bonaparte triomphait, fût venue peut-être se joindre à nous. Peut-être ces mêmes hommes, qui trahissaient leurs serments pour retourner vers celui qui les avait si cruellement abandonnés, se fussent-ils rappelés qu'ils étaient Français; ils eussent hésité à souiller leurs mains du sang de leurs concitoyens : si le trône devait retomber en-

[1] Le comte de Milon.

core au pouvoir de l'usurpateur, du moins n'en fût-on pas descendu sans l'avoir disputé. Mais tout fut inutile; on décida que nous quitterions Paris. J'y étais seulement depuis quelques heures, désespéré du parti que l'on prenait. Quitter tous les siens pour combattre l'ennemi qui menace le pays ou le roi, c'eût été un sort trop heureux; mais quel supplice quand il s'agit d'une pareille retraite! A peine eut-on un quart d'heure pour se préparer au départ!... La Vendée nous tendait les bras; il était naturel de s'y jeter. Non, nous étions aveuglés et destinés à montrer ce qu'est l'homme livré à ses propres conseils.

« Courir partout pour se battre, après neuf jours et neuf nuits de fatigue, et plus de cent lieues à cheval, disais-je à ma mère, et être toujours forcé de battre en retraite! » J'étais aussi indigné qu'humilié; et c'était en vain que ma mère cherchait à me consoler.

Depuis minuit toute la maison du roi était réunie au Champ de Mars; un morne silence était le seul témoignage du désespoir de chacun. Vers deux heures du matin, la colonne se mit en marche, formant trois à quatre mille hommes. Les braves et fidèles grenadiers de la Rochejacquelein étaient à l'avant-garde; les mousquetaires noirs, dont je faisais partie, étaient à l'arrière-garde. On traversa le pont d'Iéna et l'allée des Veuves, on suivit les Champs-Élysées jusqu'à la barrière; et, faisant le tour de Paris, on prit enfin la route de Saint-Denis. Le roi, avec ce calme et cette force d'esprit qui l'eussent si bien guidé s'il n'avait été trompé; sans escorte, s'appuyant sur la légitimité de sa cause et sur l'amour de ses peuples, traversa les villes de son royaume, faisant presque de son voyage une mar-

che triomphale. Son gouvernement avait été celui d'un père; et partout les protestations d'amour les plus vives et les plus touchantes lui furent prodiguées.

La première couchée fut à Noailles, la seconde à Granvilliers, treize lieues plus loin. MONSIEUR et monseigneur le duc de Berry marchaient à notre tête. Partout l'enthousiasme prouvait aux princes la reconnaissance des Français. Ces marques non suspectes d'une affection réelle mettaient au grand jour toute la délicatesse de notre nation, et la vérité de ses sentiments. Il y eut une alerte à peu de distance d'Abbeville. J'étais en arrière; j'entends crier aux armes, et je cours me réunir aux grenadiers. « La ville est fermée, vient-on nous dire, et un régiment de cuirassiers veut s'opposer à notre passage. » Nous avançons. Les portes de la ville restèrent ouvertes, et quelques cuirassiers sans armes vinrent seulement au-devant de nous. Une scène dont nous fûmes témoins nous donna un triste aperçu des horreurs d'une guerre civile. Quelques sous-officiers de ce régiment avaient gardé leurs chapeaux en présence des princes; le peuple voulut les massacrer. Laferronnays, Talon et moi, nous eûmes toutes les peines du monde à arracher des mains de la multitude l'un d'eux que l'on entraînait déjà sous les pieds des chevaux.

Il m'est arrivé dans cette ville une aventure bizarre.

Notre armée venait de l'évacuer; et Monsieur, avec sa maison, prenait un léger repas dans une auberge qui se trouvait à la porte de la ville.

Profondément triste, et seul dans un coin de la grande salle, je m'étais mis à une petite table.

« Que va faire Monsieur? dit à quelques pas de moi

M. le duc de Polignac. Son Altesse Royale est partie sans argent. Comment pourrons-nous pourvoir à la nourriture de ses quatre mille hommes? — Vous traversez les villes, dis-je à ces messieurs, sans même prendre de l'argent chez les receveurs. Il y en a un à Abbeville. — Impossible, me répondit M. de Polignac; nous n'avons plus que quelques gardes dans la cour, et la populace s'opposerait à notre départ en fermant les portes de la ville. — Impossible! non, monsieur; apportez-moi un ordre écrit de Son Altesse Royale, et je m'en charge. Je ne demande que huit gardes à mon choix, avec un brigadier[1]. »

Ainsi dit, ainsi fait, bien que Monsieur eût quelque peine à se décider.

Sans perdre une seconde, je fais atteler deux chevaux à une petite charrette, et je fais placer dedans le postillon avec un panier recouvert de paille, et le brave Ambroise à côté.

J'établis mes gardes à peu de distance de la porte de la ville, sur la place, en leur laissant mes ordres. J'en pris un seul avec moi; je me fis ouvrir la porte du receveur; je fis entrer la charrette, et je plaçai le garde à l'entrée, lui enjoignant de ne laisser pénétrer ni sortir qui que ce fût.

Déjà, par ordre de l'Empereur, un officier était arrivé pour s'emparer de l'argent.

« Vous êtes seul, lui dis-je; si nous n'étions que deux, notre épée en déciderait; mais j'ai dix hommes avec moi. Donnez-moi votre parole de ne pas chercher

[1] J'avais refusé d'obtempérer à un premier ordre verbal, bien que chaque moment de retard aggravât le danger en ajoutant aux difficultés de l'entreprise.

à sortir ni à jeter un cri par les fenêtres, et restez libre dans cette chambre. — A la force nul n'est tenu, me répondit loyalement l'officier; je vous donne ma parole. »

J'entrai alors chez le receveur, qui fit beaucoup de difficutés pour me remettre cinquante mille francs que je lui demandais. Après lui avoir donné un reçu motivé, je fis placer les sacs dans le panier.

« Si le postillon fait le moindre geste, dis-je à Ambroise, vous lui brûlerez la cervelle. Partez au pas jusqu'à la porte de la ville, et après, grand train. »

Je remontai à cheval; sur un signe, mes gardes en firent autant et nous suivirent à quelque distance.

Je rattrapai notre fidèle troupe à la première halte, et j'entrai dans la salle où l'état-major se trouvait réuni, occupé à prendre quelques rafraîchissements. J'avais moi-même horriblement chaud.

« Je vous apporte les cinquante mille francs, » dis-je à M. le duc de Polignac en les lui remettant.

A peine si je fus remercié. Je me retirai en éprouvant un sentiment pénible que l'on comprendra.

Ce fut avec cet argent que la dépense de nos troupes fidèles put être soldée.

D'Abbeville, nous allâmes à Saint-Pol (dix lieues); le temps, assez beau les deux premiers jours, devint affreux ensuite; la nature entière semblait en tourmente. Il n'y avait aucun ordre dans notre marche; rien ne l'assurait, rien ne l'éclairait, rien n'y était prévu; et ces malheureux volontaires, morts de fatigue et dénués de toute espèce de ressources, attendaient quelquefois pendant des heures entières, à leur arrivée dans les villes, leurs rations et leurs logements. Leur dévouement et leur courage ne se rebu-

tèrent pourtant pas; mais c'était avec la rage dans l'âme que nous voyions donner à notre retraite l'apparence d'une fuite.

Nous venions d'entrer dans la ville de Béthune. Nous y déjeunions quand un cri général : « Aux armes ! aux armes ! » se fait entendre. Il fallait voir avec quelle ardeur tous ces hommes de cœur et de résolution, volontaires, officiers et soldats, presque morts de fatigue quelques instants auparavant, retrouvèrent leurs forces pour courir aux remparts, et aller au-devant du danger ! Ils se formèrent derrière les grenadiers, qui, fidèles à leur serment et le sabre à la main, n'attendaient qu'un ordre pour charger. Trois cents lanciers avaient causé cette alerte; ils étaient arrivés aux portes de Béthune sans qu'on en eût connaissance. Je dois ici rendre hommage à un prince que la France regrette sans doute de n'avoir pas vu combattre à sa tête. Monseigneur le duc de Berry, au premier rang des grenadiers et l'épée à la main, à cinq pas de distance de ses adversaires, se préparait froidement au combat. Mais il eut la modération de s'arrêter, quand il vit les lanciers songer à peine à se défendre. Un prince français ne put se décider à faire couler inutilement le sang de ceux-là même qui le trahissaient. Son Altesse Royale montra, dans cette occasion, une présence d'esprit remarquable. Un homme l'ayant mis en joue à bout portant, le prince ne sourcilla pas. Un bon coup de sabre de Talon sur ce bras régicide fut un juste châtiment. Alors le prince, tirant son épée comme s'il était à la parade, ordonna le défilé; et ces trois cents cavaliers obéirent sans mot dire, en nous laissant le champ libre.

« Va chercher mon père, » me dit le duc de Berry. Je partis au galop, et je ramenai bientôt Monsieur avec toute sa suite.

En apprenant que le roi, après être entré dans Lille, avait été forcé d'en sortir, nous tremblâmes que les conseils timides qui lui avaient fait quitter Paris ne l'eussent porté à s'embarquer; heureusement il n'en fut rien; mais, au lieu de prendre la grande route, on nous jeta dans des chemins de traverse tellement épouvantables, que les fourgons s'y brisèrent et que plusieurs chevaux y trouvèrent la mort.

Indifférent au danger et monté sur mon cher *Favori*, je le faisais marcher sur les dalles que les paysans placent au bord des fossés, de distance en distance, afin de ne pas disparaître avec lui dans les fondrières.

Nous arrivâmes enfin à Nieppe, sur les limites frontières, vers trois heures du matin. Monsieur rassembla dans une cabane les premiers officiers de chaque corps; et, les larmes aux yeux, avec cette bonté qui n'est comparable qu'à son cœur : « Remerciez, dit-il, en mon « nom, les compagnies de leur dévouement; et dites « à chacune d'elles combien nous sommes sensibles « au zèle qu'elles ont toutes montré : forcés, pour le « moment, de passer la frontière, et n'ayant aucun « moyen d'existence à leur offrir, nous ne voulons « leur rien demander; mais nous serons profondé« ment touchés en recevant ceux qui viendront par« tager notre sort. »

Abîmé dans mes réflexions, n'approuvant pas, comme Français, époux et fils, l'idée d'une émigration, et surtout d'une émigration inactive, mon parti était pris cependant; il n'y avait pas à hésiter. L'hon-

neur, la fidélité, l'amour du principe et des princes, le devoir tout entier enfin était de rester avec eux. Combattu dans tous mes sentiments, quoique fort résolu, je gardai le silence aux paroles de MONSIEUR.

Le brave et loyal Montélégier, aide de camp de monseigneur le duc de Berry, que quelques affaires rappelaient en France, mais qui devait bientôt nous rejoindre, se disposait à partir. Je voulais le charger de quelques gages de ma tendresse pour tous ceux qui me sont chers; mais les paroles expirèrent sur mes lèvres...

Dans ce premier moment, les princes avaient peu de monde à leur suite : « Je vous ordonne d'aller retrou« ver votre femme, » me dit MONSIEUR. Le duc de Berry, appuyé contre un arbre, tenant son cheval par la bride et avec une expression qui me toucha profondément, eut aussi la bonté de chercher à me convaincre.

« Mon parti est pris, il est irrévocable, répondis-je « à Leurs Altesses Royales avec une respectueuse fer« meté ; tant que la cause royale pourra avoir besoin « de moi, mon devoir et mon cœur ne me permettent « pas de l'abandonner. »

Nous arrivâmes à Neuve-Église, en territoire étranger !... Ce mot fait mal !... De Neuve-Église nous allâmes à......., où nous nous arrêtâmes pour prendre quelque nourriture.

Une mauvaise table à moitié couverte par une nappe usée, nos princes et quelques serviteurs assis autour sur des bancs de bois et partageant, dans une chambre obscure, un déjeuner insuffisant, tel fut le spectacle qui navra alors mon âme de douleur, en la reportant aux fautes qui avaient amené les représentants de la légitimité à cet excès d'abandon et de misère.

Nous nous remîmes en route, et bientôt nous traversâmes les avant-postes de la garnison d'Ypres, ville fortifiée sous la domination du roi des Pays-Bas. Notre marche était connue; on devait recevoir les princes avec tous les honneurs possibles, mais il était également décidé qu'on ramènerait sous escorte à Lille ceux qui les accompagneraient; quelle eût été notre position! On parvint à faire connaître la vérité au gouverneur. Un courrier expédié au roi des Pays-Bas revint avec ordre de recevoir comme amis, et de traiter comme tels tous les serviteurs fidèles de Louis XVIII. Le monarque fit savoir, mais trop tard, que le licenciement de cette petite armée serait contraire à ses vues.

La cavalerie avait suivi les princes depuis Béthune; mais le reste de la colonne était resté dans cette dernière ville, où déjà on s'occupait de son licenciement. Trois ou quatre cents hommes, méprisant les ordres qu'on s'était empressé de leur donner, vinrent nous rejoindre. Les élèves de l'École de droit, ne consultant que leur amour pour le roi, et une résolution au-dessus de tout éloge, avaient menacé de faire feu si l'on persistait à leur fermer les portes de Béthune. Leur arrivée nous donna un moment de bonheur. Béthune était restée sous les ordres du général Lagrange, qui avait ordre d'y tenir trois jours. Cinq cents hommes des plus déterminés avaient résolu d'en sortir; mais on mit parmi eux une telle confusion, qu'ils ne purent jamais se réunir. Le jour de Pâques ils se rendirent à l'église; un garde de la porte entonna le *Domine, salvum fac regem*, et toutes les voix se confondirent, même celles du peuple, qui, dans toutes les villes, s'est montré excellent. Un jeune

royaliste[1] dévoué et courageux nous quitta sur-le-champ pour ramener ceux qui seraient encore à Béthune; mais il n'était plus temps... Trente des grenadiers royaux n'ont pu consentir à se séparer de leur chef; ils l'ont suivi, ignorant quel serait leur sort, mais ne voulant pas manquer à leurs serments. Le roi est à Ostende, monseigneur le duc de Berry est allé remercier le roi des Pays-Bas. Nous avions espéré qu'une place nous resterait au moins en France, et que nous pourrions nous renfermer dans Dunkerque, Calais ou Lille. Il eût été facile de s'y rendre; et, avec huit cents chevaux choisis qui eussent pris les devants, on se fût emparé de la place qui eût le mieux convenu. Le roi, resté sur le sol français, y eût encore commandé en maître; et tout le gouvernement y eût été convoqué. Plus d'excuse, plus de prétextes alors ne fussent restés aux indifférents et aux tièdes pour se croire déliés de leurs serments; et, pour les sujets fidèles, quel motif puissant de venir se ranger sous les étendards du souverain légitime! Mais une profonde perfidie neutralise la volonté de la nation!

Demain, nous devons nous diriger sur Gand. Nous avons en tout cinq cents hommes, et nous ne savons pas ce que nous allons devenir. Avec quelle impatience n'attendons-nous pas des nouvelles de Bordeaux et du midi de la France!

L'ennemi le plus acharné de Bonaparte[2] est ici; et ce qu'il dit du résultat des événements serait rassurant si, comme lui, on ne voyait que la fin de l'usurpation. Mais que va devenir cette pauvre France, en

[1] Demontiers.
[2] Pozzo di Borgo.

proie à cinq cent mille étrangers qui parlent déjà de labourer Paris et de tout brûler, de tout saccager!... Les dispositions des Prussiens font trembler pour les maux qu'elles présagent. Le caractère du duc de Wellington pourrait servir de garantie pour les troupes qu'il commande, mais non pour ces hordes de barbares que le Nord va vomir sur le Midi, une seconde fois dans la même année! Et les frais énormes d'un pareil armement, à qui resteront-ils à payer? Et les étrangers, maîtres de la France bien plus qu'ils ne l'étaient l'année dernière, ne consentiront probablement à en sortir qu'après l'avoir laissée sans puissance : un voile épais couvre l'avenir, et l'orage qui vient d'éclater a tellement obscurci l'horizon, que le ciel ne s'aperçoit plus qu'à travers les nuages les plus sombres.

Bruxelles, 14 mai.

Des détails viennent de nous arriver sur les événements qui se sont passés en France depuis notre départ de Paris jusqu'à ce moment. Je les consigne ici; ils compléteront mon premier écrit.

Ainsi que je l'ai dit, Louis XVIII s'était décidé d'abord à ne quitter Paris qu'à la dernière extrémité : il avait témoigné une vive confiance aux maréchaux Ney et Mortier. « Je vous ramènerai Bonaparte dans une cage de fer, » avait dit le maréchal Ney. Le maréchal Mortier reçut un commandement pour le nord de la France. Augereau dut rester en Normandie; on expédia des pleins pouvoirs à Masséna, en Provence; Berthier demeura capitaine des gardes de la compagnie Wagram; le maréchal Marmont con-

serva la compagnie de Raguse, et tous virent certainement le retour de Napoléon avec peine. Ils étaient dégoûtés de la guerre, et croyaient leurs devoirs remplis envers leur ancien chef.

Une ordonnance convoqua les Chambres : elle fut rendue sur le conseil de M. Laîné. Tout le parti libéral était alors hostile au retour de Napoléon.

Deux jours après qu'on eut reçu la nouvelle du débarquement à Cannes, MM. de la Fayette, de Broglie, d'Argenson et B. Constant s'assemblèrent chez M. Laîné, président de la Chambre des députés, alors dans la confidence du roi. On proposa dans cette réunion le renvoi d'une grande partie des membres du cabinet, MM. de Montesquiou, Ferrand, Dambray, le maréchal Soult lui-même, comme ayant perdu la confiance du pays par des mesures maladroites. M. Laîné fit une liste de trente à quarante nouveaux pairs pris dans l'opinion nationale; la Chambre des députés devait être complétée par cent quatre-vingts nouveaux membres choisis parmi les hommes de la première Assemblée constituante; M. B. Constant devait enfin être nommé conseiller d'État, commissaire royal près la Chambre des députés.

La conspiration du Nord, dirigée par les généraux Drouet, Lefebvre-Desnouettes et Lallemand, avait jeté quelque défaveur sur le ministère du maréchal Soult... Dans cette circonstance, le maréchal crut devoir offrir loyalement sa démission, et on lui donna pour successeur le général Clarke. Le premier soin de celui-ci fut de traduire devant des commissions militaires tous les hommes compromis dans la défection des régiments du Nord; mais les commissions militaires

agirent avec lenteur; on prolongea le jugement, et l'impunité fut acquise pour tous les conspirateurs et pour tous les complots.

Le congrès de Vienne touchait à sa fin : toutes les grandes questions qui y avaient été posées étaient enfin résolues; on était dans les fêtes et les réjouissances lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon.

On convint d'agir unanimement contre lui. L'usurpateur, sur sa route, se plaignait amèrement de la coopération de l'Autriche aux plans de ses ennemis; et, pour répondre à ses reproches, l'Autriche prenait l'initiative de l'acte qui allait mettre Napoléon hors du droit des gens, comme violateur du traité qui l'avait relégué à l'île d'Elbe. Dans une déclaration unanime, les puissances s'engagèrent à employer tous les moyens possibles pour que la paix générale ne fût pas troublée, et pour faire rentrer dans le néant une entreprise absurde et criminellement attentatoire aux principes du droit européen qu'elles venaient d'inaugurer.

A Lyon, Napoléon avait pris les devants en fait de proscription. Une foule de décrets avaient signalé son séjour dans cette ville; et, dans ces décrets, figurait en première ligne celui où j'étais désigné parmi ceux qu'il considérait comme ses irréconciliables ennemis. L'honneur d'avoir été jugé si jeune digne de paraître en aussi bonne compagnie me toucha sensiblement. Le signataire de ce décret savait mieux que personne apprécier les hommes, aussi bien ceux qui le servaient que ceux qui se déclaraient contre lui. Sans lui, je n'eusse jamais obtenu l'attestation de ce que j'ai fait ou tenté contre l'usurpation. C'est la plus belle page de

mes états de services, et, comme telle, je dois la conserver.

A Lyon, le 12 mars 1815.

Napoléon, empereur des Français,

Considérant que plusieurs individus ont trahi nous et l'empire, qu'il ont appelé l'étranger [1] ou l'ont secondé dans ses projets d'envahissement du territoire, de démembrement de l'empire et de subversion du trône impérial, en 1814,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit.

Art. 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée :

1° Aux fonctionnaires civils et militaires qui, par des intelligences ou une connivence coupable avec l'étranger, l'ont appelé en France et ont secondé ses projets d'envahissement;

2° A ceux qui ont tramé ou favorisé le renversement des constitutions de l'empire ou du trône impérial.

Art. 2e. — Sont exceptés de ladite amnistie :

Les sieurs :

Lynch,
De la Rochejacquelein,
De Vitrolles,
Alexis de Noailles,
Duc de Raguse,
Sosthène de la Rochefoucauld.
Bourrienne,
Bellart,
Prince de Bénévent,
Comte de Beurnouville,
Comte de Jaucourt,
Duc de Dalberg,
Abbé de Montesquiou.

Ils seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés conformément aux lois et subir, en cas de condamnation, les peines portées au Code pénal.

Le séquestre sera apposé sur leurs biens, meubles et immeubles, par les officiers de l'enregistrement, aussitôt la publication du présent décret.

Signé : Napoléon.

Par l'Empereur :

Pour expédition conforme, le 22 mars 1815,

Le ministre d'État,

Signé : duc de Bassano.

Napoléon avait dissous, en même temps, la Chambre des pairs et la Chambre des députés, et convoqué

[1] Appeler l'étranger! Jamais.

les colléges électoraux en assemblée extraordinaire au Champ de Mai. Tous ces décrets, accompagnés de considérants qui annonçaient sa haine contre les Bourbons et les émigrés, et son désir de plaire aux patriotes, avaient été corroborés par l'abolition de l'ancienne noblesse; mais la nouvelle devait, comme on s'en doute bien, être maintenue avec ses titres et ses priviléges.

Un dernier décret chassait de l'armée tous les officiers de l'émigration : ils devaient quitter les insignes de leurs grades; tous les changements dans l'ordre judiciaire étaient déclarés non avenus, le séquestre était apposé sur les biens de la famille des Bourbons; les propriétés qui avaient été dévolues à la Légion d'honneur, aux hospices, aux communes, et reprises par les émigrés comme étant leur héritage, devaient être restituées à ces établissements au préjudice des droits primitifs de propriété. La maison du roi et les Suisses étaient licenciés, les ordres antiques de Saint-Michel, de Saint-Louis, du Saint-Esprit, complétement abolis.

La préoccupation de Napoléon était Paris : Ney s'avançait au-devant de lui, bien résolu de s'opposer à ses progrès; mais la faiblesse de caractère du maréchal, peut-être quelques ressouvenirs de ses temps de gloire, firent fléchir le caractère du sujet naguère si dévoué à son roi; et Ney fit une proclamation, datée de Lons-le-Saunier, toute en faveur de Bonaparte. Alors, toute discipline étant relâchée, on vit venir vers Napoléon des corps d'armée débandés, la plupart sans chefs, car, lorsque les officiers ne voulaient pas prendre l'aigle, ils étaient chassés par leurs soldats.

Les Chambres arrivaient sur la convocation du roi.

M. Laîné, qui présidait les députés, reçut d'abord une centaine de membres : il put juger de leur dévouement au roi; et la majorité adopta les idées de l'opposition constitutionnelle pour soutenir les Bourbons. Le 11 mars, la Chambre commença ses délibérations. On était dans l'illusion la plus complète : on ne voulait pas croire au succès possible de l'usurpateur. Les deux Chambres votèrent des subsides et des remercîments pour ceux qui, dans la crise, avaient montré un peu de fidélité; on parla de payer l'arriéré de la Légion d'honneur et d'acquitter les dotations. Cependant on apprit bientôt à Paris la défection du maréchal Ney; Fouché, consulté, conseilla de faire un appel aux hommes et aux idées de 1792 contre Napoléon; on aurait nommé M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume avec de pleins pouvoirs; le ministère de M. Blacas eût été renvoyé en masse; trente pairs élus parmi toutes les notabilités du parti patriote, la garde nationale organisée sur ses anciennes bases, placée sous le commandement de M. de la Fayette, comme elle l'était en 1789, et celui-ci offrant son appui à Louis XVIII dans le cercle de ses principes, auraient complété ce revirement politique. Ainsi, pour combattre l'insurrection de l'armée, on conseillait de se jeter dans les bras de la révolution et de la Fayette, qui avait proclamé l'insurrection le plus saint des devoirs : on n'eut pas du moins la faiblesse de souscrire à une aussi périlleuse inconséquence. Ce conseil fut repoussé.

Dans une séance solennelle, tous les Bourbons présents à Paris, et Louis XVIII à leur tête, jurèrent fidélité à la Charte constitutionnelle. A la suite de cette

démonstration, qui causa un enthousiasme général, Louis XVIII adressa une proclamation à l'armée pour lui rappeler ses serments, et lui dire qu'il ne chercherait pas d'asile ailleurs que dans ses rangs... Mais, hélas! de sinistres nouvelles arrivèrent aux Tuileries le 19 mars. Bonaparte s'approchait! Que faire? Louis XVIII devait-il l'attendre aux Tuileries?

Le roi déclara d'abord que telle était son intention, et qu'il demeurerait pour voir son adversaire face à face, et pour savoir jusqu'où irait son audace; mais le parti constitutionnel décida le vieux monarque à quitter Paris pour aller s'établir dans une des villes du Nord.

Le 19 au soir le projet fut mis à exécution; après avoir passé une revue de la garde nationale, Louis XVIII, toujours calme, rassura ses amis en leur adressant à tous quelques mots touchants, puis il monta dans un grand carrosse de cour et partit pour Abbeville.

Le matin du 20 mars, Paris était sans gouvernement : le désordre, l'anxiété, l'incertitude, régnaient partout. Napoléon parut, tout se trouva comme il l'avait laissé. A midi, le roi était à Abbeville; et le soir même il entrait à Lille, la capitale de la Flandre, que son grand aïeul Louis XIV avait donnée à la monarchie. A Lille, la population était toute dévouée aux Bourbons; mais pouvait-on compter sur la garnison, malgré la fidélité des maréchaux Macdonald et Mortier, qui avaient accompagné le roi, et lui témoignaient jusqu'au bout un inaltérable dévouement?

Néanmoins le roi établit pour quelques jours le siége du gouvernement à Lille; il y signa même deux ordonnances : la première déclarait nul tout décret

qui prélèverait l'impôt; la seconde déclarait libres les conscrits que l'usurpateur pourrait appeler sous les drapeaux.

L'impossibilité de se maintenir à Lille, dans l'éloignement de sa maison militaire, qu'un ordre mal interprété avait dirigée sur Béthune au lieu de l'appeler à Lille, où elle eût pu contenir le mauvais vouloir des troupes de la garnison, décida le roi à quitter cette ville; des ordres arrivés par estafette portaient d'arrêter le roi et sa famille. Il fallut quitter la France. Le siége du gouvernement fut désormais placé à Gand.

Bruxelles, 14 mai.

Les détails qui viennent d'arriver sur les tristes événements de Bordeaux portent à son comble l'enthousiasme qu'on éprouvait déjà pour Madame.

A la nouvelle du retour de Napoléon, l'esprit de la province s'était réveillé tout entier; et l'on vit dans quelques localités un soulèvement de peuple tel, qu'on eût pu le comparer aux époques les plus énergiques de guerre civile. La Guyenne, le Languedoc, la Provence, avaient pris spontanément les armes, et s'étaient organisés avec une grande énergie pour marcher sous le drapeau blanc.

Le duc et la duchesse d'Angoulême étaient à Bordeaux lorsqu'ils apprirent le débarquement de Bonaparte. Là se trouvaient des hommes de dévouement qui proposèrent d'organiser une ligue dans le Midi.

A l'aide des troupes de ligne stationnées à Bordeaux, et qui formaient la garnison de Blaye et celle du Château-Trompette, la duchesse avait formé le plan de se

porter en masse par la Guyenne sur la Vendée, de tendre la main au duc d'Angoulême, qui se rendrait à Barcelone par Toulouse et le Pont-Saint-Esprit.

M. le duc d'Angoulême s'était rapidement porté vers le Midi. Marseille l'avait accueilli avec enthousiasme; partout où passait le prince, les protestations les plus éclatantes s'étaient manifestées; en moins de dix jours, douze mille gardes nationaux furent levés dans les seuls départements des Bouches-du-Rhône et du Var; les conseils généraux se déclarèrent en permanence; des suppléments d'impôts furent votés; on arma avec dévouement. M. le duc d'Angoulême avait visité Toulon; il y trouva le maréchal Masséna très-disposé à le seconder; les troupes de ligne paraissaient bonnes. Le duc d'Angoulême, qui s'était fait accompagner de MM. de Rivières et des Cars, adopta le projet qui lui fut présenté d'une fusion des généraux mécontents avec les généraux royalistes.

Le plan d'opérations arrêté entre le prince et les généraux fut simple et parfaitement combiné : Toulouse devenait le centre d'un vaste plan d'opérations et la capitale du gouvernement royaliste pour le midi de la France. Mais dans ce plan, comme dans celui de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, il fallait pouvoir compter sur la troupe de ligne; et bientôt, hélas, le triste signal de la défection allait être donné. Tous devaient abandonner le duc d'Angoulême, même le maréchal Masséna.

L'Empereur arrivait à Paris lorsqu'il apprit le mouvement royaliste des provinces méridionales : il envoya le général Grouchy contre le duc d'Angoulême et le général Clauzel contre Madame.

M. de Martignac, à Bordeaux, représentait le parti royaliste. Il fut chargé par les habitants et le conseil municipal de Bordeaux de s'aboucher avec le général Clauzel. Il apprit dans cette entrevue que la garnison militaire de Bordeaux était prête à faire défection au premier signal.

La noble duchesse d'Angoulême refusa de croire à ce dernier revers. Elle voulut parler aux troupes avant de se décider à abandonner la partie. Dans cette revue, où elle se montra noble, digne et courageuse, elle put recueillir des symptômes d'intérêt et de respect, mais non de dévouement. Elle comprit que tout était fini, et donna le signal du départ, laissant la ville de Bordeaux dans la désolation. Les intérêts de ses habitants souffraient aussi bien que leurs affections, car Napoléon, pour eux, c'était la perte du commerce et des colonies.

Madame fut surtout déterminée au départ par l'idée de préserver des horreurs de la guerre civile une ville qui lui avait montré un si grand dévouement. Au même instant M. de Vitrolles, qui avait organisé à Toulouse un gouvernement provincial, fut arrêté au nom de l'Empereur par le général Laborde.

L'armée royaliste, dirigée par M. le duc d'Angoulême, eut un premier engagement avec les troupes de l'Empereur sur le pont de la Drôme. Le duc d'Angoulême marchait vaillamment sous les balles, à la tête de ses troupes. Il obtint un premier succès; et, de là, l'armée royaliste se portant sur Valence, s'en empara avec intrépidité. On ne douta pas alors que les royalistes n'arrivassent bientôt à Lyon pour y établir le centre d'un gouvernement. Dans l'espoir d'épargner

un tel échec au gouvernement impérial, le général Grouchy se porta rapidement sur Lyon avec de pleins pouvoirs de l'Empereur pour combattre ou négocier.

Il s'en fallut de bien peu que le duc d'Angoulême n'arrivât à se rendre maître de tout le Midi, par la jonction de ses deux corps d'armée, qui devaient se réunir à Lyon; mais déjà la défection se mettait dans les rangs. Le général Triunf, qui conduisait le second corps d'armée, fut obligé de rétrograder; et bientôt le prince lui-même, malgré le bon effet de ses premiers succès, fut forcé d'opérer sa retraite... Toutes les issues étaient fermées devant lui. Il eût pu facilement sauver sa personne, mais il ne put se décider à quitter et à laisser dans l'embarras ceux qui s'étaient associés à son entreprise. Ce fut pour les sauver qu'il envoya son aide de camp, le baron de Damas, auprès du général Gilly, pour régler les articles d'une capitulation militaire. Par suite de cette capitulation, qui amnistiait tous ceux qui avaient pris part au mouvement du Midi, le duc d'Angoulême fut libre de partir sur-le-champ pour Cette, et de s'y embarquer avec tous ceux qui voudraient le suivre.

Malgré ces succès, Napoléon comprenait toutes les difficultés de sa position. On l'avait fait d'abord accourir à Paris en toute hâte pour empêcher les patriotes de former un gouvernement provisoire; et puis parce qu'on n'était rien moins que certain de l'esprit de la population de Paris. Fouché disait à qui voulait l'entendre : « Cet homme-là nous est venu trop tôt : il fallait d'abord nous laisser organiser notre affaire, nous nous serions arrangés avec l'Europe, tandis que sa présence va tout brouiller. » Une première circon-

stance de son deuxième avénement a dû vivement frapper Napoléon : ce sont les refus, les résistances des fonctionnaires qui avaient autrefois entouré sa personne. La crainte, le découragement, le manque de foi dans son avenir, semblaient auprès de lui paralyser toutes les ambitions.

Ainsi, Napoléon a éprouvé, d'abord, la plus grande difficulté à composer un ministère, et ce n'est qu'à leur corps défendant que MM. Cambacérès, Caulaincourt, le maréchal Davoust, Decrès, Gaudin, Mollien et Fouché, ont accepté des portefeuilles, et M. Maret la secrétairerie d'État. Carnot, le républicain, célèbre par son audacieux mémoire sur Louis XVIII, s'est laissé imposer le titre de comte et la place de ministre de l'intérieur.

Parmi les préfets désignés par Napoléon, il y a eu aussi beaucoup d'hésitations et de refus; la liste n'en a pu être définitivement arrêtée, car les démissions venaient de toutes parts.

Le ministère, le conseil d'État, ont été organisés dans les deux jours qui suivirent l'intronisation du gouvernement impérial. A peine installé, chacun veut faire du bavardage et de la métaphysique. Le conseil d'État, naguère purement administratif, s'est chargé de rédiger une note de dissertation politique.

C'était tuer la force politique de Napoléon que de lui faire subir de telles formes gouvernementales. Fatigué des liens et des entraves qu'on lui opposait, il se réfugie dans les revues, les scènes militaires; il ne retrouve la France telle qu'il l'aime qu'au milieu de ses soldats.

Le retour de l'Empereur a eu une action fatale sur la

Bourse et les transactions commerciales. Le 5 pour 100 est descendu de 83 à 51 : l'alarme est dans tous les intérêts; on ne dissimule pas les craintes qu'inspire l'avenir : toutes les affaires sont spontanément suspendues.

L'Empereur continue ses avances au parti patriote : il a appelé auprès de lui B. Constant afin de discuter ensemble les bases d'un plan de constitution. On parle aussi d'un projet de fédération pour les faubourgs. L'opinion publique est surtout préoccupée de l'imminence de la guerre. En présence de ces tristes éventualités, l'esprit d'opposition royaliste se fait jour par de courageuses protestations. M. Lainé a jeté dans le public une proclamation qui dit : « On ne doit pas payer l'impôt, ni obéir aux lois de la conscription. »

On parlait devant M. Decazes, alors jeune conseiller à la cour impériale et ardent royaliste, de la marche rapide et merveilleuse de l'Empereur du golfe Juan à Paris. — « Je ne croyais pas, répondit-il, que le droit au trône fût le prix de la course. »

La fraction libérale du parti, MM. Royer-Collard, Becquey, ne croient pas à la durée de cette nouvelle usurpation : ils annoncent pour un avenir prochain le retour inévitable des Bourbons. Il n'y avait, disent-ils, d'élément de salut pour Bonaparte, que dans une dictature fortement constituée. En se rapprochant du parti républicain, il perd de son prestige; comme l'on sait le fond de sa pensée, on se dit : Il a peur, et n'est plus sûr de lui-même, puisqu'il en est réduit à tendre la main à ceux qu'il a si cruellement trompés; et l'idée que le retour de l'île d'Elbe a été le dernier rayonnement de son étoile, pénètre dans tous les esprits.

En même temps qu'il recherche soigneusement la popularité des faubourgs, afin de contenir par eux la bourgeoisie poltronne, l'Empereur caresse les chefs de la garde nationale de Paris. Il sent bien que, dans ces rangs de fédérés qu'il a formés à contre-cœur, réside un principe de désorganisation démocratique; et il se met en mesure de pouvoir, quand il aura vaincu l'étranger, en finir encore avec le jacobinisme, son allié du jour, en s'appuyant sur le principe de l'ordre qui se personnifie dans la garde nationale.

Tous ceux qui entourent Napoléon se découragent de plus en plus, en le voyant s'engager dans ces combinaisons qui donnent un démenti apparent aux actes de sa vie passée. Ce mélange de jacobinisme et d'esprit constitutionnel déplaît souverainement à la société élégante de Paris dont, en l'absence des cercles royalistes, la duchesse de Saint-Leu, est le centre et l'expression.

Napoléon, comme s'il avait hâte de se soustraire à la domination des jacobins qui l'étouffait, bien persuadé que c'est sur les bords du Rhin qu'il peut seulement briser leur joug, Napoléon, avec son admirable activité, se prépare à la guerre. Déjà, — premiers jours de juin, — deux cent cinquante mille hommes sont prêts à entrer en campagne : il a fallu sa volonté de fer, et l'aide pleine d'intelligence et d'énergie que lui a prêtée dans cette œuvre le maréchal Davoust pour atteindre ce résultat. Mais qu'est-ce que cela auprès des forces écrasantes de l'Europe coalisée !

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation financière de la France.

Les Bourbons, économes gardiens de la fortune pu-

blique, avaient conservé les ressources du Trésor; ils avaient respecté les caisses, et laissé en porteuille 30 à 40 millions souscrits par les receveurs généraux, ou des traites à échéances très-rapprochées pour la vente des bois. L'amortissement possédait des rentes rachetées par son action régulière; les services étaient acquittés jour par jour avec une ponctualité admirable, la solde arriérée avait été mise au courant, et les fonctionnaires administratifs même étaient à jour pendant la Restauration.

Ces ressources ont servi aux premiers armements que l'usurpateur a commandés; on a jeté des masses de valeurs dans la circulation. Les banquiers n'ont pas confiance dans le système de Napoléon; les commerçants resserrent les écus, en cessant les commandes aux manufactures. La Banque de France elle-même supprime ses escomptes, et ne prend des valeurs qu'à trente jours. Un emprunt est impossible, tant on a peur de la guerre. On a vendu des rentes au taux de 41 livres, escompté les traites des receveurs généraux à des intérêts usuraires de 17 à 18 pour 100; enfin on a trouvé moyen de se créer 80 millions comptant en achevant de ruiner le crédit, et en absorbant l'avenir de la France.

On attendait impatiemment la constitution que Napoléon a promis de donner à la France; une commission a été nommée : elle a envoyé un premier plan qui a été repoussé parce qu'il était trop dans les idées du parti patriote.

On a substitué à ce plan un acte additionnel, c'est-à-dire une collection d'articles qui sont censés remplir le vide que la constitution de l'an XII a laissé.

Œuvre de Benjamin Constant, de Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) et de Rœderer, cet acte additionnel n'est au fond que la Charte de Louis XVIII retournée avec quelques articles de plus et quelques garanties de moins.

Deux points dans cet acte excitèrent surtout les controverses publiques : la confiscation que la Charte de 1814 avait abolie, est maintenue; un second article doit produire une impression non moins fâcheuse : le peuple s'interdit à tout jamais la faculté de rappeler les Bourbons.

A peine cet acte a paru dans le *Moniteur*, et déjà des protestations fermes et ardentes s'inscrivent de tous côtés; la plus énergique, la plus noble de ces protestations est celle du comte de Kergolay. Des démissions sont données au conseil d'État, dans les tribunaux...

Enfin l'effet de l'acte additionnel est si mauvais que chacun s'empresse de se séparer de cette œuvre.

Le 25 mai sont arrivées à Paris les députations des colléges électoraux. L'Empereur prépare une parade politique sous le nom d'*Assemblée du champ de mai;* il se propose d'y paraître le sceptre en main et la couronne au front.

Gand, juin 1815.

Louis XVIII a fixé son séjour dans la ville de Gand; il y est arrivé souffrant, tourmenté par la goutte. M. de Blacas est auprès de lui. Dieu veuille que son influence ne nous soit pas funeste! Le roi a besoin, pour son cœur et pour son esprit, d'un ami, d'un confident

dans l'âme duquel il puisse épancher le secret de toutes les affaires qui l'agitent et le préoccupent. Ce confident a, nécessairement, un grand empire sur lui. M. de Blacas a succédé à M. d'Avaray; qui succédera à M. de Blacas?... Du reste, celui-ci maintiendra sa position le plus longtemps qu'il lui sera possible; il a un parti puissant, et d'ailleurs Louis XVIII s'attacherait à lui d'autant plus qu'il le verrait attaqué. C'est un homme franchement dévoué, mais qui ne connaît pas la France, dont il est resté longtemps éloigné.

Tous les jours, des sujets fidèles passent la frontière, au risque d'être pris, pour venir nous rejoindre : d'Imécourt, Clermont, mes amis intimes, Franck de la Rochefoucauld. Grâce au courage de madame de Clermont, son château de Bertangles, près d'Amiens, devient le centre de la correspondance royaliste, et plusieurs femmes courageuses, madame du Cayla entre autres, trouvent mille moyens ingénieux de me faire arriver les nouvelles. J'ai gagné un conducteur de diligences qui se charge de toutes mes lettres. Je suis le mieux instruit; et c'est toujours à moi que M. le prince de Condé, si parfaitement bon, s'adresse pour avoir des nouvelles. Il tient, à Bruxelles, un assez grand état de maison; il y est un point de réunion pour tous les Français, et j'ai, grâce à sa bienveillance, toujours un couvert mis à sa table. C'est moi qui ai pu apprendre à Monsieur, que le duc d'Angoulême était sauvé.

Les mesures que prend Napoléon prouvent assez la faiblesse de son gouvernement, le genre de ressources qui lui restent, et les gens sur lesquels il croit lui-même pouvoir compter. Il a armé les fédérés; et, sans

rougir d'avoir pour défenseurs de pareils satellites, il a osé leur parler de la confiance qu'ils lui inspiraient. Des bandits prêts à tout piller, des gens qui, n'ayant rien à perdre, ont tout à gagner; des hommes sans foi, sans honneur, sans aveu, voilà ceux avec lesquels Bonaparte espère encore se faire craindre, et soutenir une couronne qu'il veut en vain replacer sur sa tête; chaque jour lui prouve combien l'opinion lui est contraire : la division s'est même glissée parmi les troupes qu'il regarde comme les plus fidèles; quarante dragons, passant dans la rue de Bourgogne, ont crié : *Vive le roi! vive Madame!*

Trois partis distincts se montrent en France : le seul aussi imposant par son but que par le nombre de ses partisans est celui des royalistes; le second est celui de l'usurpation, et le troisième enfin, celui des jacobins. On voudrait en joindre un quatrième, le parti du duc d'Orléans; mais ne devrait-il pas s'indigner à juste raison, ce prince qui devait effacer par ses vertus et sa fidélité de trop cruels souvenirs, s'il savait que quelques individus osent porter sur lui le moindre soupçon? . . . .

Non, non, un pareil système ne peut avoir pour partisans que ceux qui, poursuivis par les reproches de leur conscience, espéreraient trouver l'impunité de leurs crimes; ils se trompent, car, ainsi placé sur le trône, un souverain se séparerait bientôt de ses sujets parjures dont la fidélité lui serait toujours suspecte.

J'envoyai de Gand une proclamation à la garde nationale de Montmirail, dont j'étais colonel; elle était conçue en ces termes :

« Officiers et soldats,

« Je crois inutile de vous rappeler la fidélité que « vous devez à votre souverain ; c'est entre mes mains « que vous avez fait serment de vivre et de mourir pour « lui. Dieu me préserve de soupçonner que vous puis- « siez jamais y manquer et que je sois destiné à la honte « de commander des parjures !

« Je gémis avec vous des nouveaux malheurs que la « folle ambition d'un homme va encore causer à la « France. En 1814, lorsque nous étions prêts à deve- « nir la proie des étrangers, Louis XVIII sécha nos « larmes et nous donna la paix.

« Espérons qu'en 1815, en rentrant en France, il « pourra encore une fois se rendre médiateur entre « son peuple et six cent mille étrangers décidés à « abattre un pouvoir qui ne peut jamais leur laisser « de sécurité.

« Comme votre chef, je vous défends, au nom de « S. A. R. Monsieur, colonel général de toutes les « gardes nationales de France, de contribuer en rien, « soit à la défense, soit au maintien du pouvoir usur- « pateur ; et je dois vous déclarer qu'une contraven- « tion à cet ordre serait, cette fois, sans excuse comme « sans pardon.

« Le vicomte de la Rochefoucauld,

« Aide de camp de S. A. R. Monsieur, frère du roi de France, colonel de la garde nationale de Montmirail [1]. »

J'envoyai aussi en France, ce modèle de proclama-

[1] Monsieur, en arrivant à Gand, m'avait nommé son aide de camp, fonctions que je conservai lorsque Son Altesse Royale monta sur le trône.

tion qui y fut répandu à un grand nombre d'exemplaires :

« Alost, 7 juin 1815.

« Français,

« Pendant vingt-cinq ans, vos princes n'ont pas « voulu qu'une seule goutte de votre sang fût versée « pour leur cause... Ils ne pouvaient renoncer au « trône; mais ils ne voulaient y remonter que pour « l'intérêt de leurs peuples. En 1814, la France ravagée allait devenir la proie des étrangers que la folle « ambition de Bonaparte y avait attirés. La parole « royale et sacrée de Louis XVIII servit de garantie; « elle fut généralement acceptée, et il eut la gloire et « le bonheur de sécher vos larmes et d'adoucir des « plaies encore saignantes... En 1815, une armée « égarée a accueilli l'homme de l'île d'Elbe. Pour résister à ce fléau, il fallait exciter une guerre civile « dans le centre même de la capitale...

« Le cœur paternel du roi n'a pu s'y résoudre. Il « a été forcé de quitter momentanément la France, « mais ses peuples sont sans cesse présents à sa pensée, « et leur bonheur est le plus ardent de ses vœux.

« O vous, qui avez trahi votre roi, restez seuls chargés de tous les maux dont vous serez cause! et vous, « Français, ralliez-vous à la cause de votre roi, à celle « de votre intérêt propre, de votre bonheur, de votre « délivrance; et, par un effort unanime, faites cesser « promptement ces malheurs que nous déplorons et « qui vont encore peser sur notre patrie.

« Par un Français fidèle. »

Les puissances se préparent à la guerre : la chute de Napoléon devient inévitable d'après le plan des alliés. Le congrès de Vienne s'est dissous pour s'occuper plus activement des opérations militaires.

Une chaîne d'ennemis doit bientôt entourer la France. Pauvre France! Les alliés ont huit cent mille hommes. Napoléon, avec des efforts prodigieux, en a réuni quatre cent mille.

La Vendée se soulève : ses chefs sont MM. d'Autichamps, de Susannet, de Sapineau, les la Rochejacquelein. Les généraux Lamarque et Trévoux commandent les forces impériales dans cette contrée. On appelle les fédérés réorganisés dans les villes pour appuyer la troupe contre les Vendéens. Une négociation est, dit-on, engagée entre Fouché et les chefs de la Vendée. MM. de Malartic et de la Beraudière en sont les intermédiaires. Fouché leur a dit que Bonaparte était moralement tué et que lui, Fouché, travaillait pour les Bourbons. Il leur a conseillé un armistice, et leur a délivré des passe-ports.

Un engagement a eu lieu à la Croix-de-Vic, et nous avons à déplorer la perte de Louis de la Rochejacquelein, qui y a été tué. Nous nous étions promis de ne pas nous séparer, lorsque la précipitation de son départ ne lui laissa pas le temps de me prévenir.

Dans le Midi, à Bordeaux surtout, règne une grande effervescence royaliste. Les duels y sont malheureusement très-fréquents : ils arrivent, le plus souvent, à la suite de quelque dispute, dans un café. A Nîmes, à Avignon, à Marseille, des compagnies franches, des ligues mystérieuses se forment sous le nom de Verdets.

L'attitude du parti royaliste dans le Midi paralyse l'action du gouvernement impérial, en exigeant l'emploi de grandes répressions militaires. Une puissante opposition morale s'y fait partout sentir.

Murat a voulu prendre les armes contre l'Autriche et entreprendre, avec ses Napolitains efféminés, le passage des Alpes : il a été promptement défait, et Ferdinand VII est placé sur le trône de Naples.

Des détails nous parviennent sur la ridicule parade du champ de mai. L'Empereur et ses frères ont traversé Paris en costume d'histrions, vêtus d'habits de soie et de velours de couleurs voyantes, se rendant au champ de Mars. Les soi-disants représentants des provinces s'y étaient rassemblés pour connaître le résultat d'un scrutin illusoire, le prétexte de cette solennité bouffonne étant le dépouillement des votes sur l'acte additionnel. Quoique le jour de l'Assemblée eût été retardé, le relevé des votes n'était pas encore terminé. Plusieurs registres des départements n'étaient même pas arrivés; et pourtant Cambacérès, en habit de soie, vint annoncer que l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire était adopté à la presque unanimité des votants.

Napoléon s'occupe aussi de constituer une Chambre des pairs héréditaires : on s'adresse à des familles de grande naissance; mais les refus arrivent de tous côtés. . . . .

Le 3 juin s'est ouverte, enfin, la Chambre des députés. Dès le moment de la vérification des pouvoirs, l'opposition contre Napoléon et sa famille s'est manifestée sans déguisement. Les tendances patriotiques de la Chambre se sont hautement manifestées. La

Fayette, Flaugergues, Lanjuinais ont été ballottés pour la présidence. Lanjuinais a été choisi par l'Empereur. Bonaparte a paru à la séance d'ouverture. Il a dit « qu'il venait remplir aujourd'hui le vœu de son cœur, « la monarchie constitutionnelle. Il veut, a-t-il ajouté, « donner à la France toutes les libertés possibles. »

. . . .

Napoléon est parti, le 12 juin, pour se mettre en campagne. L'armée comprend cent vingt-deux mille quatre cents hommes et cinq cent cinquante bouches à feu. Lui et les siens se sont éloignés en exprimant un découragement de fatal augure. Tous répétaient tristement : « Il faut vaincre ou mourir! ». . . . .

. . . .

Une campagne de six jours et une seule bataille : Waterloo!...

L'âme est cruellement partagée entre la douleur que fait éprouver la déroute de l'armée française; et la joie de voir se terminer, par ce coup décisif, une lutte sanglante dont le résultat ne pourrait être douteux.

D'abord vainqueur à Ligny, Napoléon a tout risqué dans la fatale journée de Waterloo; Ney, animé d'un sombre désespoir, Grouchy, qui a accompli strictement les ordres de son chef sans tenir compte des circonstances imprévues, l'ont assisté dans ce jour mémorable et ont succombé avec lui sous l'effort des Anglais et des Prussiens, que l'Empereur se flattait vainement d'avoir complétement défaits la veille. Sept mille prisonniers français ont traversé la ville de Gand, avec cette mine fière qui ne les abandonne jamais.

Mon cœur saignait; j'avais rempli mes poches d'argent; ils ne voulurent rien accepter. . . . . .

Napoléon est retourné en toute hâte à Paris. Un conseil des ministres a été tenu à l'Élysée-Bourbon. La Chambre a mandé les ministres, puis elle s'est réunie en comité secret. Le parti républicain s'est montré violemment hostile à Napoléon. M. de la Fayette a déployé contre lui un acharnement tout particulier. On veut obtenir son abdication.

. . . .

Napoléon a abdiqué en faveur de son fils. Le tumulte et l'anarchie sont complets dans la Chambre.

. . . .

L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche se hâtent de marcher sur Paris. Elles vont, sans doute, se montrer très-exigeantes, après la conquête de la France. La Russie seule, presque désintéressée dans la question, n'a rien à demander ni à exiger, car ses frontières sont trop éloignées.

Louis XVIII s'est rapproché des frontières françaises : ceux qui l'entourent tentent d'organiser un mouvement royaliste en France : s'il réussit, M. de Talleyrand a ordre de notifier aux cabinets de l'Europe l'heureux rétablissement de Louis XVIII sur son trône et de les convaincre, dès lors, qu'il est inutile de continuer la campagne. La France serait sauvée ainsi de l'invasion d'un million de baïonnettes étrangères[1].

[1] A la même époque, je rédigeai une note que M. le comte des Cars remit à Monsieur. Son Altesse la porta au roi, qui en devina l'auteur. « La Rochefoucauld a raison, dit le roi ; et cette proposition d'entrer « avec les Français qui nous ont suivi dans le département du Nord, me « tenterait fort ; mais je ne puis rien faire sans être d'accord avec le « duc de Wellington ; envoyez-le consulter. » Comme de raison, ce dernier refusa. Sans cela, Louis XVIII eut fait la loi au lieu de la recevoir

Ce plan, dans lequel nous avions mis toutes nos espérances, a échoué par le mauvais vouloir de la Chambre : les soi-disants patriotes préfèrent l'étranger aux Bourbons, et l'invasion à la Restauration. Un parti, qui agit sous main pour le duc d'Orléans, contribue aussi à jeter du trouble, de l'indécision et de l'hostilité dans la Chambre, contre toute mesure royaliste.

Une commission, nommée par les Chambres et installée aux Tuileries, vient de nommer un ministère. Fouché, Bignon, Carnot, Feulins, Boulay de la Meurthe, Pelet de la Lozère, Davoust, Gaudin, Mollien et Décrès sont conservés, Maret et Berlier sont secrétaires d'État... On dit que Cambacérès a refusé le ministère de la justice. Il a peur. « Cela finira par une catastrophe, nous serons tous pendus, » a-t-il dit.

Des plénipotentiaires sont partis de Paris pour le quartier général des souverains alliés. Les alliés ont fait, dit-on, de dures conditions. Wellington a fait entendre aux plénipotentiaires qu'il aimait mieux traiter avec Fouché qu'avec eux.

Le nom du duc d'Orléans, prononcé dans l'armée du maréchal Soult, l'a été également dans le corps du général de Grouchy.

L'idée fixe des royalistes est toujours l'espoir d'éviter l'occupation de Paris par les étrangers. Ils cherchent à faire proclamer Louis XVIII par l'armée.

Les étrangers sont campés aux portes de Paris, et la Chambre, pendant ce temps, fait des constitutions!

Le parti qui se disait national s'est adressé déjà deux fois aux étrangers, d'abord par l'envoi des plénipotentiaires sous M. de la Fayette à Haguenau, puis

par la députation destinée à obtenir un armistice du duc de Wellington et de Blücher.

Rien ne se termine. Une résistance violente se manifeste toujours dans le parti patriote contre l'idée de rappeler les Bourbons. Pourtant on a vu l'impossibilité de défendre Paris. Une proposition officielle de capitulation a été adressée à Blücher...

Ziéten a répondu qu'il n'osait même annoncer la demande d'une capitulation à Blücher; mais que si la ville et l'armée voulaient se rendre, il accepterait une suspension d'armes..

Quelle humiliation! Voilà donc la conséquence du fatal retour de Bonaparte.

Une capitulation a été signée le 3 juillet. Elle a été obtenue par Fouché, qui avait donné secrètement sa parole de préparer législativement la restauration de Louis XVIII.

Les Russes et les Autrichiens précipitent leur marche sur Paris.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Convention nationale. — Lettre écrite par Camille Desmoulins à sa femme, datée de la prison du Luxembourg. 1
Convention nationale. — Ma catilinaire, ou mon rapport du 16 nivose, sur les papiers trouvés chez Robespierre et autres conspirateurs. 8
Convention nationale. — Rapport fait à la Convention nationale par la commission des vingt-un, créée par décret du 8 brumaire, l'an III, pour examiner la conduite du représentant du peuple Carrier. 24
Convention nationale. — Discours prononcé par le représentant du peuple Carrier, dans la séance du soir, 3 frimaire de l'an III de la République française.. 62
onvention nationale. — Rapport et projet d'articles constitutionnels relatifs aux colonies, présentés à la Convention nationale au nom de la commission des onze. 88
Directoire. — Journée du 18 fructidor. 105
Histoire du Directoire constitutionnel comparée à celle du gouvernement qui lui a succédé jusqu'au 30 prairial an VII. 144
La politique du gouvernement anglais dévoilée, de 1789 à 1800.. 222
Année 1790. 234
Année 1791. 251

Année 1792. 265
Année 1793. 276
Année IIe de la République française (22 septembre 1793). . . . 301
An IIIe de la République française. 318
MÉMOIRES DE M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE DOUDEAUVILLE. . 343
Avant-propos. 345
Ma famille. 347
APERÇU GÉNÉRAL. 435
CHAPITRE Ier. 435
CHAPITRE II. 485
HAPITRE III. — Les Cent-Jours. 532

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

